This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 117 429 980

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN

[redacted]

Charlotte - Louise Dorothée

de Rohan Rochefort

1767 - 1841

Ce portrait appartient à la famille de Müllenheim-Rechberg, à qui il a été donné par la princesse Charlotte.

CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN

(1801-1804)

ET DOCUMENTS SUR SON ENLÈVEMENT ET SA MORT

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

LE Cte BOULAY DE LA MEURTHE

TOME II

DÉCOUVERTE DU COMPLOT. — LA SENTENCE DE VINCENNES

PORTRAIT EN HÉLIOGRAVURE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

40. 1908

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

341537

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable, chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage Correspondance du duc d'Enghien, t. ii, *lui a paru digne d'être publié par la* Société d'histoire contemporaine.

Fait à Paris, le 5 décembre 1907.

Signé : Alph. de Courcel.

Certifié :

Le secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

B. de Lacombe.

CORRESPONDANCE

DU

DUC D'ENGHIEN

PARTIE VI

DÉCOUVERTE DU COMPLOT

Recherches de police avant la découverte du complot.

1° En France. — Le mécontentement le plus sérieux et le plus surveillé est celui de plusieurs généraux contre l'élévation de Bonaparte : il est avivé par le concordat et le consulat à vie. — Coup de tête du général Simon à Rennes. Propos de Delmas. — Moreau devenu le point de mire de ces malveillants. — Fauche-Borel et l'abbé David, qui ont travaillé à le réconcilier avec Pichegru, sont emprisonnés. — Les chefs suspects sont exclus des commandements pour la guerre.

Les jacobins restent décimés depuis la machine infernale.

Le parti royaliste est presque aussi impuissant. — Éloignement d'émigrés revenus d'Angleterre. — Essais illusoires de quelques royalistes pour se concerter avec des jacobins, et arrestation de Garrez de Mésière. — Stérilité de la mission de Cléry. — Décadence des organisations royalistes en province. Celles du Midi et de l'Est sont annulées. Dans l'Ouest, l'ancienne Vendée, épuisée, est à peine agitée en novembre par quelques émeutes partielles; la Bretagne, pacifiée, écoute peu les excitations des officiers de Georges.

2° A l'étranger. — Missions secrètes contre les menées des Anglais et des émigrés : Ducange envoyé à Vienne, Colleville à Hambourg, Goldsmith à Varsovie, où Galon Boyer continue à observer la cour de Louis XVIII. — Réclamations contre des émigrés remuants en Italie et en Allemagne, surtout contre d'Antraigues et Vernegues.

La dénonciation la plus efficace est faite par Méhée, qui découvre spontanément les intrigues de M. Drake à Munich, et de son correspondant à Offenburg, M. de Mussey. — De retour à Paris, Méhée se met

sous la direction du Grand Juge et même du Premier Consul, pour provoquer de nouvelles confidences de M. Drake.

Découverte successive du complot. — Deux chouans bretons, Querelle et de Sol, sont arrêtés en octobre 1803, à Paris, sans qu'on les sache complices de Georges. — Indices fournis par les lettres de De Bar surprises en Bretagne. — A la fin de décembre, le Premier Consul, soupçonnant une machination et voulant l'intimider, traduit devant une commission militaire Querelle et de Sol, auxquels il adjoint trois autres chouans, dont Picot et Lebourgeois. — Le 26 janvier, Querelle, condamné comme espion, rachète sa vie en trahissant l'arrivée de Georges dans la capitale. — Recherche immédiate de ses étapes jusqu'à la côte normande. — Le conseiller d'État Réal est chargé d'instruire le complot : déjà le Premier Consul s'est assuré de Paris par le choix de Murat comme gouverneur.

Un affidé, Troche, saisi près de la côte, révèle le second débarquement; il révèle aussi le troisième, mais sans les noms. — Un quatrième étant annoncé par lui comme imminent, Savary court en poste pour le surprendre à la falaise de Biville. — Il le manque, mais s'empare de la correspondance anglaise d'Abbeville.

A Paris, L. Picot et Bouvet de Lozier, compagnons de Georges, font enfin connaître l'arrivée de Pichegru et ses pourparlers avec Moreau. — Arrestation de Moreau : elle devient l'incident politique le plus grave de la conspiration. — État des esprits. — Pichegru est livré. Mesures rigoureuses pour s'emparer de Georges [1].

---

241. — Note de d'Ossonville

(Mémoire n° 2) [2]. Remis au Consul, le 23 floréal an X (13 mai 1802).

....Il résulte d'une foule de renseignements que la réunion des généraux [3] avait pour but la subversion du gouver-

1. Pour cette Partie, nous avons dû souvent suivre l'ordre des faits, et non des dates.

2. Ce mémoire est intitulé « Observations d'un bon Français. » L'auteur, comme Méhée, Colleville, Ducange, Leclerc, Goldsmith, dont nous allons parler, était un de ces personnages louches et besogneux, pour qui la police est à la fois une manie et un moyen d'existence, et qui, pour satisfaire leur besoin d'argent et d'intrigue, informent, observent, trahissent tour à tour le parti qui les emploie. D'Ossonville, accusé de travailler pour les royalistes avant le 18 fructidor, déporté à la Guyane avec Pichegru, devenu le compagnon de son évasion, était resté à ses côtés à Augsbourg. Maintenant, s'improvisant de nouveau en observateur spontané, en policier séparé de la police officielle qu'il affectait de déprécier, il s'efforçait auprès du Premier Consul de faire agréer et salarier ses services particuliers (Cf. *Rev. de la Révolution*, 5 janvier 1884).

3. L'opposition de plusieurs généraux était née souvent de griefs per-

nement actuel et particulièrement du Premier Consul. Les moyens des conjurés étaient : 1° le mécontentement d'une partie de la troupe; 2° la levée en masse de la populace des faubourgs, égarée par le prétexte de la cherté excessive du pain.

Il paraît que ce complot est maintenant ajourné, parce qu'il a été éventé. Les partisans de ce soulèvement disent maintenant confidentiellement que « ces généraux sont des lâches. » Ce qui a déterminé la non-réussite du projet, c'est d'une part la division, de l'autre l'inquiétude des chefs du

sonnels, toujours de l'envie, qui même chez quelques-uns était avivée par des passions républicaines. Elle avait dû commencer dès le jour où Bonaparte s'était emparé de la première place dans l'État, et, devenue notoire en 1801, avait défrayé la malignité en France et en Europe. Elle décida le Premier Consul à envoyer, en mars de cette année, Macdonald à l'ambassade de Danemark, le 30 octobre, Gouvion Saint-Cyr à celle d'Espagne, le 14 novembre, Lannes à celle de Portugal. D'autres généraux, qui avaient commandé en chef, Bernadotte, Brune, Masséna, surtout Moreau, furent surveillés dans leur attitude, qu'on savait sourdement hostile. En même temps, des généraux ouvertement jacobins, comme Argout et Sabatier, étaient internés à l'île d'Oléron; d'autres, comme Guidal, étaient mis à la réforme.

En 1802, l'amnistie des émigrés, le consulat à vie et surtout le concordat fournirent de nouveaux aliments aux mécontents de l'armée. Le 25 avril, quelques jours après la fête du rétablissement du culte, des propos menaçants contre la vie de Bonaparte furent tenus dans le salon d'Oudinot, par le général Delmas, le chef de brigade Fournier-Sarlovèze, et le chef d'escadron Donnadieu. Oudinot, effrayé, raconta tout au général Davout qui, depuis quelque temps, dirigeait aux Tuileries une sorte de cabinet de police pour la sûreté personnelle du Premier Consul. Des mesures sévères furent aussitôt prescrites : Delmas reçut, le 2 mai, l'ordre de s'éloigner de Paris et de se rendre à Tulle ; Fournier fut enfermé le 7 au Temple, et en sortit le 25 pour aller à Sarlat en surveillance. Des arrêtés du 16 mai prononcèrent leur mise à la réforme et la destitution de Donnadieu. Cet incident fut ébruité; il donna cours à Paris à des propos de toute sorte (rapp. de Dubois, du 20 au 25 floréal); il devint pour la police l'indice principal de l'espèce de conspiration ou plutôt de « coalition » qu'elle signalait entre plusieurs chefs de l'armée (Cf. Desmarest, *Témoignages*, ch. v, Pasquier, *Mém.*, t. I, p. 158). — Pendant plusieurs semaines, une surveillance journalière fut exercée sur les casernes de Paris, et redoublée sur les officiers réformés, qui composaient depuis quelque temps une classe de mécontents, capables, croyait-on, des plus mauvais desseins.

complot sur ce qui se passerait après la chute du Premier Consul, et en quelles mains tomberait l'autorité....

(Arch. nationales.)

242. — Le général Simon au Grand Juge

Au Temple, 1er complémentaire an X (18 septembre 1802).

Au mois de floréal dernier [mai 1802], le général Simon [1], chef d'état-major de l'armée de l'Ouest, réclamait vainement le paiement des frais de bureau de cet état-major, dont il faisait les avances depuis neuf mois : mais, soit impossibilité, soit négligence des bureaux, on ne répondait même pas à ses demandes; ce qui l'avait réduit à une gêne d'autant plus sensible, que, n'ayant d'autre fortune que ses appointements, il avait été obligé d'emprunter de l'argent qu'il ne pouvait pas rendre. Cette contrariété, jointe à la peine que lui causèrent quelques mesures émanées du ministère de la guerre, dans laquelle il crut voir de l'injustice à l'égard de plusieurs militaires, l'indisposa violemment contre le gouvernement. Aigri de plus par les souffrances d'une fièvre violente, il ne put retenir ses plaintes, lors de la question du consulat à vie [2]. Peu versé dans la politique, et mal instruit des intentions du gouvernement, il crut voir dans cette mesure une atteinte à la liberté publique et l'envahissement d'une autorité qui la détruisait entièrement. Il crut pouvoir en arrêter l'effet, en provoquant l'armée à la négative dans l'expression de ses vœux : en conséquence, il rédigea deux écrits contre le Premier Consul. L'un n'était qu'une

1. Ce général, employé en 1799 dans la Batavie, était passé le 8 février 1800 à l'armée de l'Ouest, et en était chef d'état-major depuis le 20 février 1801. On trouvera ses états de service, et un portrait où la fantaisie est mêlée à l'histoire, dans le *Complot des libelles*, par Gilbert Thierry (p. 212, 293).

2. Voir t. I, p. 140, note.

dérision du concordat et du rétablissement du clergé; l'autre provoquait l'indignation de l'armée contre l'usurpation du pouvoir absolu, qu'il reprochait au Premier Consul. Ces écrits furent imprimés, envoyés à quelques personnes pour être distribués, mais découverts avant la distribution [1]. La police fit des recherches fort vives pour découvrir l'auteur; plusieurs personnes furent arrêtées. Aucun soupçon cependant ne planait sur le général Simon, aucune poursuite n'était dirigée contre lui. Informé de ce qui se passait, et des arrestations nombreuses faites ou ordonnées contre des personnes étrangères à cette affaire et véritablement innocentes, il crut sa délicatesse et son honneur intéressés à en arrêter le cours. En conséquence, le 5 messidor [24 juin], il fit au préfet d'Ille-et-Vilaine une déclaration précise et détaillée de tout ce qui avait trait à ces libelles, se remit entièrement à la discrétion du Premier Consul et demanda à se rendre à Paris pour y prendre ses ordres par l'organe du ministre de la police. Il arriva à Paris le 8 [27 juin], et fut enfermé au Temple le 9 [28 juin], sans avoir vu le Consul. Pendant cinquante jours il fut retenu au secret, sans subir un interrogatoire [2], et sans obtenir la faculté de changer d'air et de faire un peu d'exercice, malgré les chaleurs excessives et le mauvais état de sa santé. Enfin, le 28 thermidor [16 août], on lui signifia qu'il était exilé à

1. Les premiers exemplaires furent remis, le 28 mai 1802, au ministère de la police. Le 29, on en intercepta à la poste une soixantaine, « qui partaient pour divers départements, à l'adresse de généraux, officiers, conseils d'administration, etc. » Dès le 31, on sut que Rennes était le point de départ; peu de temps après, on y arrêta l'imprimeur des libelles et trois officiers.

2. Cette assertion est peu exacte, car le 11 messidor (30 juin 1803), Fouché écrivait au préfet d'Ille-et-Vilaine : « J'ai fait interroger le général Simon, qui m'a paru mettre de la bonne foi, et même l'abandon d'un homme qui sent vivement sa faute et désire de la réparer. Il m'a déclaré qu'il a été imprimé 600 exemplaires de la Pétition des moines, et 2 à 3,000 de chacune des deux autres Adresses. »

l'île d'Oléron.... On lui a appris qu'il était destitué [1]....

Il croyait travailler au bonheur de ses concitoyens, qui lui semblait compromis. Son intention est d'autant plus manifeste, qu'il est constant que son action n'a été provoquée par personne [2], ne se lie à aucune conspiration, à aucun complot, et n'a aucune ramification....

(Arch. nationales.)

243. — Mémoire de Fauche-Borel

[Londres, vers 1805.]

J'étais à Paris depuis trois semaines, lorsque je fus arrêté, le 9 juillet 1802. J'arrivais de Londres, où j'avais passé tout le temps des négociations du traité d'Amiens [3].

1. Prononcée par arrêté du 22 thermidor an X (10 août 1802), la destitution comprit l'officier Bertrand, sous-lieutenant à la 82e demi-brigade, et qui, de l'aveu du général Simon, avait été son complice. Elle fut étendue à d'autres officiers, que leurs attaches suspectes avec le général, leur propre exaltation contre le Premier Consul, avaient fait impliquer dans cette affaire. C'étaient deux aides de camp du général, un adjoint de l'état-major de l'armée de l'Ouest, le commandant d'armes de Dinan, un chef d'escadron de gendarmerie à Saint-Brieuc, et deux autres officiers de la 82e demi-brigade.

Cette demi-brigade, dénoncée pour son mauvais esprit, fut éloignée de Rennes le 29 juin 1803. Après l'arrêté du 10 août qui avait frappé trois officiers dans ce corps, un nouvel arrêté du 26 fructidor (13 septembre) y ordonna par surcroît la destitution et l'arrestation de quatre officiers, et la mise à la réforme de neuf autres.

2. Déjà, le 2 juillet, le général Simon avait écrit au Premier Consul : « Je vous certifie, sur tout ce que l'honneur a de plus sacré (et vous pouvez en croire un militaire qui a toujours bien servi), que je n'y ai été porté par aucune personne ni au-dessus, ni au-dessous de moi. » Il faisait surtout allusion à son chef, Bernadotte, qui, en effet, ne paraît pas avoir été l'instigateur direct d'un coup de tête si imprudent et si mal conçu, mais qui, du moins, entretenait autour de lui les sentiments de malveillance qui venaient de faire explosion avec tant de légèreté.

Le général Simon fut remis en liberté, en mars 1804, et envoyé en surveillance à Vitry-sur-Marne.

3. Louis Fauche-Borel était ce libraire de Neuchâtel, devenu agent royaliste, qui, en s'entremettant dans des pourparlers secrets avec Pichegru en 1795, puis avec Barras, de 1797 à 1799, avait montré un naturel brouillon, inconsidéré, vaniteux, porté avec une égale inconséquence quelquefois au sacrifice, souvent à la cupidité et à l'imposture. Revenu de Suisse à Lon-

La paix me permettait, sans danger, de pouvoir me rendre à Paris pour soigner mes affaires particulières, négligées pendant la Révolution. Je fus conduit au Temple et mis au secret le plus rigoureux. Trois jours après, j'ai subi un interrogatoire devant le juge de sûreté, nommé Fardel, attaché particulièrement alors au ministère Fouché. Après avoir répondu à tous les interrogatoires qui m'étaient adressés, je donnai la déclaration suivante [1] :

« Je déclare que le général Pichegru ne m'a fait part d'aucun plan : s'il en eut un, il l'avait dans sa tête, et je regarde comme un imposteur celui qui se sera glorifié qu'il le lui ait communiqué. Il est naturel de croire qu'il eût voulu faire, au 18 fructidor, ce que Bonaparte a fait au 18 brumaire. S'il eût réussi alors, la France aurait

dres, à la fin de novembre 1801, il était arrivé à Paris au commencement de juin 1802. L'intrigue était le but de ce voyage. Il est probable que Pichegru, qui, tout en variant la forme de son projet, rêvait de se servir d'une partie de l'armée française pour agir en France, avait laissé entendre qu'il désirait alors se rapprocher de Moreau, et connaître les dispositions politiques d'autres généraux dont le mécontentement était très commenté en Angleterre. Fauche s'était chargé de cette mission. — Dans un mémoire adressé au roi en janvier 1828, il dit à ce sujet : « J'étais encore à Londres, lorsque de grands personnages ayant jugé qu'il importait à la cause des Bourbons de réconcilier le général Moreau avec le général Pichegru, ce fut moi qui, au mois de juin 1802, fus chargé de porter au premier des paroles de paix. »

1. Fauche répète, en effet, ici ce qu'il avait déclaré dans un interrogatoire supplémentaire du 13 juillet 1802. La reproduction est à peu près littérale; cependant elle omet ces deux phrases de l'interrogatoire : « [Pichegru] serait à même de donner d'utiles et d'importantes connaissances sur la politique de plusieurs cabinets, qu'il a été à même de connaître et de pouvoir juger.... [Il] a toujours compté qu'il serait rappelé par le Premier Consul. » — Cette dernière assertion avait pu être vraie pendant quelques mois ou quelques semaines; car Pichegru, comme Dumouriez, paraît avoir cédé au désir de rentrer réellement en France et avoir essayé des démarches par son frère, même avec l'illusion d'être replacé dans l'armée. Mais, rebuté dans cette tentative de réconciliation, il s'était rejeté dans ses ressentiments; désormais il se savait visé par le sénatus-consulte promulgué tout récemment sur les émigrés, et dont l'article 10 excluait de l'amnistie précisément les généraux « qui se sont rendus coupables de trahison envers la République. » (Cf. t. I, p. 191, note 2.)

cent mille hommes de plus, sa marine; et la conquête de l'Égypte eût été assurée. Et quel est le bon Français qui, au 18 fructidor comme au 18 brumaire, ne désira pas un changement dans la forme du gouvernement d'alors? Au surplus, à tout ce que j'ai pu dire en rendant justice à la vérité, j'ajoute que tout ce qui a paru dans les papiers est un roman fabriqué par la cupidité de son auteur. Bonaparte, juste, grand et généreux, s'en assurerait d'une manière bien positive en rappelant le conquérant de la Hollande, celui qui réorganisa l'armée et qui sauva le territoire français de l'envahissement de l'ennemi, et qui, dans ces circonstances, pourrait encore rendre d'importants services à son pays, qu'il a été bien éloigné de vouloir trahir. Sa conduite depuis sa déportation est la preuve la plus convaincante qu'il fut victime d'un ennemi, tout-puissant alors sur le Directoire. Pichegru eut plus d'une fois l'occasion de servir les ennemis de la France; mais il aima mieux vivre souvent dans le besoin, que d'employer ses talents contre sa patrie. Je regarde comme un grand malheur que ce général et Bonaparte n'aient pas eu les occasions de se connaître : si, dans ce moment encore, le Premier Consul désirait se rapprocher de ce brave homme, je suis persuadé que Pichegru y consentirait. Et quels avantages ne tirerait-on pas de ce rapprochement? Si Bonaparte le désire, je m'engagerai à aller chercher le général, à ne prendre que le temps nécessaire à ce voyage : il suffirait que je fusse porteur de la lettre de rappel et des passeports du ministre de la police. Pichegru alors donnerait les éclaircissements qu'on désire, et que personne ne peut donner que lui. Bonaparte aurait en lui un bon ami, et sur lequel il pourrait compter. Il serait heureux que cette circonstance réunît deux hommes faits pour s'apprécier et s'estimer. Pichegru,

dans tous les cas, ne craindra jamais de mettre sa conduite en évidence et de la soumettre au jugement de la France entière. »

A cette époque, on faisait espérer que les amis de Pichegru réussiraient à le faire rappeler. Peu après, le Grand Juge remplaça le ministre Fouché, et on annonça aux prisonniers du Temple qu'une commission de cinq sénateurs serait nommée pour examiner l'affaire de chaque détenu : en conséquence j'adressai ma défense à chacun d'eux. La commission était composée des sénateurs Lacépède, La Place, du général Pérignon, du général Lefèvre, et de Perrégaux, banquier. Tous donnèrent des éloges à ma conduite envers le général Pichegru ; mais les nouveaux troubles et la crainte de la reprise des hostilités avec l'Angleterre, arrivée dans cette époque, éloigna encore les espérances qu'on avait sur le rappel de Pichegru, et je fus oublié au Temple.

Ce fut dans ce temps que le général Duroc vint au Temple, pour tâcher d'obtenir de moi des renseignements sur divers généraux ; mais il s'en retourna peu satisfait de ce qu'il avait espéré [1]....

Après mon premier interrogatoire, Bonaparte m'envoya, au Temple, M. Devilliers, l'un des chefs du bureau de la police secrète, pour me demander si je connaissais en particulier les généraux Delmas et Reynier : je répondis que non. Le premier est un ancien ami de Bonaparte ; mais il ne l'approuvait pas, et il s'était expliqué en camarade, et sans avoir égard à la nouvelle dignité qui nommait

1. Arrêté après un mois seulement de séjour à Paris, Fauche avait eu un temps bien court pour s'introduire chez des généraux qui lui étaient indiqués comme sourdement hostiles au gouvernement. La police a su cependant qu'il en avait vu quelques-uns, et Fauche s'est vanté plus tard d'avoir été reçu chez Moreau, tout en laissant entendre qu'il avait été éconduit par lui (*Mém.*, t. III, p. 17).

Bonaparte consul à vie. Sur la question que le Consul lui faisait comment il avait trouvé la cérémonie, Delmas répondit, en s'appuyant sur son sabre, que cela lui paraissait une fière capucinade ; qu'il fallait faire revivre deux millions d'hommes qui avaient péri pour détruire ce que lui, Bonaparte, qui y avait contribué, paraissait vouloir rétablir [1]. Le général Reynier est Suisse de nation ; il a beaucoup de moyens. Il a été de l'expédition d'Égypte, sur laquelle il a publié un ouvrage. Il n'approuvait pas le départ précipité de Bonaparte de son armée [2]....

(Arch. des Aff. étrangères.)

244. — Notes de Desmarest au Grand Juge

(Très secrète.) Paris, 18 brumaire [an XI] (9 nov. 1802); 11 h. du soir.

L'abbé David [3], grand vicaire de Limoges, a été dans

1. Ce propos, tenu lors de la fête du concordat, a été alors très souvent répété (Thibaudeau, *Mém. sur le Consulat*, p. 163 ; etc.).

2. Le général Reynier, renvoyé d'Égypte par Menou, avec qui il avait eu des démêlés très vifs, était en non-activité depuis le 23 septembre 1801. Il en était de même du général Humbert, expulsé de Saint-Domingue par Leclerc, pour faits semblables d'indiscipline, et destitué par arrêté du 13 janvier 1803 : tous deux grossissaient le nombre des malveillants, comme le général Teste, comme le général Tharreau, dénoncé par Melzi et mis en disponibilité le 23 septembre 1802. Après une période de disgrâce, ces généraux devaient reprendre du service sous l'Empire. — En résumé, on se défiait environ de quatorze généraux de division sur cent dix-sept. La proportion était probablement bien moindre parmi les deux cent quarante et un généraux de brigade.

3. Dans l'Introduction, nous avons avancé (p. XXII) que l'abbé David, comme Fauche, était arrivé d'Angleterre. Cette assertion, fondée sur un Bulletin de police générale du 16 germinal an XII, paraît erronée ; elle est démentie par l'acte d'accusation qui, parlant de Pichegru, dit : « Il sait que David, son ami, qui possède éminemment l'art de l'intrigue, est à Paris ; il le fait instruire du projet, et de la nécessité d'intéresser Moreau à son exécution » (*Procès de Georges*, t. I, p. 44). Il paraît que, pour transmettre ses instructions à l'abbé, Pichegru s'est servi de Badonville, un de ses anciens aides de camp, compromis dans ses intrigues avec Condé en 1799 et qui était revenu d'Angleterre en mai 1802.

L'abbé David, remuant, léger, suffisant avec une sorte de rondeur, toujours prêt à parcourir le monde, à essayer tous les métiers, à s'agiter pour

ces derniers temps l'intermédiaire d'une correspondance entre le général Moreau et Pichegru à Londres, sous le nom de Wallis. Cette correspondance, dont je suppose que le Premier Consul a eu connaissance, n'a guère eu pour objet que le rapprochement et la réconciliation de ces deux généraux; mais, depuis, Pichegru et Moreau ont correspondu sans intermédiaire, et on ne connaît plus le secret ni l'objet de cette correspondance.

L'abbé David voit particulièrement plusieurs généraux en froid avec le gouvernement. Il part demain pour Londres [1], avec un passeport particulier, dit-on. On assure, en confidence, qu'il ne reviendra plus en France qu'il n'y ait un autre ordre de choses. On suppose que son objet pourrait être de faire imprimer quelque ouvrage ou correspondance relative au gouvernement français. Si le Grand Juge le croit à propos, on visitera ses papiers à Calais, dans le sens du projet de lettre ci-joint. C'est peut-être là le moyen et l'occasion de pénétrer d'une manière positive dans cette coalition militaire, qui existe, qui se

toutes les causes, était un intermédiaire moins compromis et plus liant que Fauche; il avait surtout sur lui l'avantage de n'être pas inconnu de Moreau. Après quelques tentatives inutiles, il réussit, vers le mois d'août 1802, à obtenir une lettre où Moreau déclarait qu'il verrait avec plaisir le rappel de Pichegru en France. C'était le rapprochement tant souhaité à Londres; aussi une lettre de David du 29 octobre, saisie par la police, se terminait-elle par ce *P.-S.* : « J'ai fait une bien bonne œuvre; j'ai réconcilié Moreau avec Pichegru. L'un et l'autre étaient mes amis; l'un et l'autre sont de braves gens. Ils s'étaient désunis faute de s'être expliqués : je les ai rapprochés. Ceci ne doit pas être publié. »

1. En recevant à Dieppe, le 11 novembre, les notes remises par Desmarest, le Premier Consul écrivit à Cambacérès : « J'ai des renseignements très précis sur l'abbé David. Si cet individu n'a pu être arrêté au départ, il sera très urgent de ne rien ébruiter, afin de le saisir au retour avec tous ses papiers. C'est un des agents les plus actifs de Pichegru » (*Corr.*, n° 6418). Plus tard, en août 1804, le Premier Consul devait écrire à Fouché : « Peut-être faudrait-il, si l'abbé David est en liberté chez lui, s'informer s'il a reçu ses papiers, et le faire arrêter de manière à les saisir tous. Cet homme a eu le premier fil de la conjuration » (*Corr.*, n° 7905).

dérobe aux regards par une dissimulation profonde. Je le répète, elle est décidée, elle est prononcée.

L'abbé David. — Coalition des généraux.

[Vers le 10 novembre 1802.]

On a lieu de supposer que l'abbé David, dont on a ordonné de visiter à Calais tous les papiers [1], va faire imprimer à Londres quelques écrits pour le compte des officiers généraux mécontents. On parle d'une Galerie ou Portraits des généraux français, dont il doit suivre l'impression à Londres, et où le Premier Consul est traité suivant l'esprit de cette cabale. Ce qui a fait craindre que son poste à Londres ne soit pour jeter successivement des écrits selon ce sens, c'est qu'il paraît disposé à s'y fixer, ainsi qu'il l'a annoncé à plusieurs personnes à qui il a fait ses adieux, entre autres le citoyen Nourissart.

Il sera peut-être aussi porteur de toute la correspondance entre Moreau et Pichegru, où l'on verra ces mots, les seuls qui soient contre Bonaparte : « l'irascibilité du petit Corse. » Du reste, elle n'est relative qu'à la réconciliation de ces deux généraux et à la rentrée de Pichegru.

David voyait particulièrement et très habituellement à Paris les généraux Macdonald et Salme [2]; et je suis forcé

1. L'abbé fut arrêté à Calais, le 19 novembre, par le commissaire général de police Mengaud. Conduit à Paris vers le 29 novembre, « il a déclaré que l'objet de son voyage à Londres était d'engager Pichegru à quitter l'Angleterre et se retirer en Westphalie, parce que sa rentrée en France pourrait alors être sollicitée avec plus de succès » (Bulletin de police du 9 frimaire : 30 novembre). On avait saisi à Calais une lettre du 27 octobre, dans laquelle Pichegru disait attendre en Angleterre l'abbé avec « impatience » (Cf. *Procès de Georges*, t. I, p. 210). Ne doit-on pas conclure de cette lettre que si Pichegru tenait tant à interroger l'abbé, ce n'était pas sur les chances d'un rappel presque impossible, mais sur les sentiments et les visées cachées de Moreau, qui, aux yeux des mécontents de l'armée, devait paraître le remplaçant éventuel de Bonaparte ?

2. Le général Salme avait dû à un caractère difficile d'être destitué en

de dire que le premier est constamment désigné, dans les divers renseignements, comme celui qui est le plus ardent et le plus déterminé contre le Premier Consul. J'ai eu l'honneur de prévenir le Grand Juge, dans les jours complémentaires derniers [septembre 1802], que Sémonville, beau-père de Macdonald, avait bien de la peine à contenir ce dernier pour l'empêcher d'éclater; qu'il avait peur qu'il ne se compromît en son absence, malgré la promesse, qu'il avait exigée de lui, de ne point quitter Chaillot et de se servir du prétexte de la grossesse de Mme Macdonald pour ne voir personne.

Voici le résultat de mes surveillances à l'égard des généraux :

1° On voit des intentions manifestes dans plusieurs généraux, et un éloignement marqué, qui semble être une provocation aux armées.

On croit que Macdonald, Augereau (celui-ci a une espèce de police à lui) et Bernadotte [1] sont ensemble; tous trois se méfient de Masséna.

février 1797, et à ses rapports avec Pichegru d'être maintenu dans la retraite. Cependant, en novembre 1798, il obtint de se rendre en Égypte, ne put trouver à s'embarquer à Ancône et fit campagne dans notre armée de Naples. Envoyé à Saint-Domingue, il en revint en mai 1802 pour des raisons de santé. Une lettre très vive qu'il avait publiée contre le général Lefebvre venait de le faire mettre en disponibilité, le 23 septembre.

1. Augereau avait des antécédents jacobins, parlait haut et frappait fort; mais il faisait peu ombrage au Premier Consul, qui savait le prendre et s'en servir. Il n'en était pas de même de Bernadotte, dont la vanité jalouse et sournoise obligeait sans cesse à la défiance. Le Premier Consul, impatienté, allait, par arrêté du 10 nivôse an XI (31 décembre 1802), le nommer ministre plénipotentiaire aux États-Unis, et, le 1er avril suivant, lui enjoindre de se rendre à la Rochelle pour s'embarquer. Bernadotte n'osa désobéir; mais la déclaration de guerre, survenue à propos, retarda son départ du port; elle lui permit d'user de l'influence de son beau-frère, Joseph Bonaparte, pour faire rapporter sa nomination à un poste d'exil. On a vu (t. I, p. 403, note), qu'au moment des pourparlers entre Moreau et Pichegru, il n'avait rien perdu de sa rancune contre le Premier Consul.

La nomination à une ambassade, celle de Constantinople, fut aussi un

On ne communique rien à Moreau, qui reste isolé et comme passif. Il s'est expliqué qu'il ne voulait point de mauvais coups, ni être compromis [1]. Cependant c'est sur son nom que repose l'issue du plan.

On craint dans Masséna [2] des résultats anarchiques ; car l'idée de ces militaires est de changer la base du gouvernement, mais de repousser l'anarchie.

2° Ils prétendent être maîtres de beaucoup de chefs de brigades aux armées; et on a dû envoyer des agents pour cet effet auprès des corps.

Si cette note paraît de nature à fixer l'attention des consuls par le rapport qu'elle aurait avec leurs renseignements, j'indiquerai les officiers et les corps qui me sont désignés.

3° On n'est point fixé sur le coup définitif, sur l'époque, ni sur le mode de la secousse; mais on prépare les moyens généraux, en travaillant l'esprit des soldats et s'assurant des officiers [3].

moyen d'éloigner Brune, dont le Premier Consul avait éprouvé l'incapacité militaire et les sentiments jacobins. — Le 4 février 1803, M. de Morkov, parlant du général Lannes, revenu de Lisbonne sans ordre et renvoyé promptement à cette légation, ajoutait : « Son éloignement a été jugé d'autant plus nécessaire, qu'il commence à éclater un grand mécontentement parmi les principaux généraux. » Et, commentant ce fait avec sa malveillance ordinaire, M. de Morkov ajoute : « Si cette scission entre les militaires se propage et s'unit au mécontentement du peuple, accablé d'impôts et d'extorsions de tout genre, les gens sensés en prévoient les suites les plus graves et les plus fâcheuses » (Tratchevski, t. II, p. 30).

1. Cette observation est confirmée par les bulletins de police. — En février 1803, Fresnière, secrétaire intime de Moreau, s'étant rendu à Rennes, ce voyage fit l'objet d'une surveillance qui, du reste, demeura sans résultat.

2. D'après les rapports de police, les jacobins auraient compté sur Masséna, plus même que sur Moreau, dont ils connaissaient le caractère faible et irrésolu.

3. Des moyens d'exécution n'ayant été ni préparés ni même concertés, les généraux suspects en sont restés à des propos, à ces vœux secrets que suggère le ressentiment ou l'animosité. La destitution, qui, comme on l'a dit, avait atteint parmi eux quelques généraux de second ordre, ne fut pas appliquée aux principaux : pour prévenir les effets de leur mauvais vou-

On jette dans tous les esprits cette sorte d'attente de l'événement, qui le rend probable, possible, et tend même à le hâter. Ce sentiment fait aussi que les hommes timides se mettent doucement à l'écart, et que le gouvernement se trouve insensiblement isolé.

(Arch. nationales.)

245. — Note de Desmarest

Paris, 2 fructidor an XI (20 août 1803).

Communications entre des royalistes et des anarchistes.

On sent depuis quelque temps que les anarchistes [1] ont perdu beaucoup de leurs dispositions haineuses contre le parti royal ; on leur fait entendre que ce n'est pas eux qui ont à craindre le retour du roi, mais bien les grands révolutionnaires, qui sont maintenant dans l'opulence et dans les fonctions supérieures. Ce sont ceux-là auxquels le retour du roi inspire la terreur et qui cherchent à en faire un épouvantail pour la multitude, pour la maintenir dans leur parti.

loir, le Premier Consul se borna à les exclure des commandements dans la nouvelle guerre. Cependant, par exception, un corps de troupes fut donné à Augereau, ainsi qu'a Dessolle, l'ancien chef d'état-major de Moreau.

1. Un rapport du temps énumère quatre complots anarchistes sous le Consulat : 1° celui de Humbert et Metge, en fructidor an VIII ; 2° celui de Chevalier, inventeur d'une machine infernale qui n'a pas servi ; 3° celui du général Simon ; 4° celui de Truck et Clément, avec des officiers réformés. — A ce moment, la police observait particulièrement Tiranti, Antonelle, etc.

Les jacobins turbulents, que la proscription ordonnée après l'attentat de nivôse n'avait pas frappés, ne paraissent pas avoir recherché des royalistes militants. C'est du côté de quelques-uns de ces derniers que sont venues des avances, qui sont restées stériles et où la police s'est insinuée. En réalité, ceux qu'on appelait tour à tour anarchistes, exclusifs, enragés, se remuaient pour leur propre compte. Ils auraient profité de la conspiration de Georges, comme de tout autre coup de force royaliste ; ils n'y ont pas participé.

En septembre 1803, des précautions militaires furent prises dans Toulouse contre un mouvement royaliste qu'on prétendait secondé par des anarchistes du pays. Le maire de la ville s'en était plaint ; mais cette alerte fut reconnue sans fondement.

J'ai une preuve bien marquante de ce travail de l'opinion, dans un fait arrivé hier. — Le nommé Godefroy [1], dont j'ai déjà entretenu le Grand Juge comme d'un agent royaliste, a entre les mains la lettre que le roi écrivit à Cléry [2] en lui donnant la croix de Saint-Louis. Il alla hier dans le faubourg Saint-Antoine, où il s'est fait des relations. Il a été chez la femme Brissevin, dont le mari, compris dans le sénatus-consulte du 14 nivôse an IX [4 janvier 1801], vient d'être arrêté et conduit au fort de Joux. « Tenez, lui dit-il en lui montrant la lettre, voyez comme le roi écrit à un homme du peuple, et voyez si, vous autres, vous avez autant à craindre ce monarque, comme on veut vous le faire croire. » La femme Brissevin lut la lettre, but ensuite à la santé du roi et ajouta : « Oh! sûrement ce petit.... (en désignant le Premier Consul par une épithète grossière) n'en écrirait jamais autant à aucun de ceux qui se sacrifient journellement pour lui. » Godefroy, de qui l'on tient ces détails, s'en applaudissait beaucoup. L'agent auquel il les a confiés lui a demandé la lettre à Cléry, qui est toute de la main du roi, ainsi que l'adresse sur l'enveloppe. Le cachet est aussi celui du roi. J'en ai pris la copie, que je joins ici [3].

(Arch. nationales.)

1. Jean-Maur Godefroy, ingénieur géographe, né à Paris vers 1763, fut arrêté le 3 septembre 1803, et interrogé le 22 par Desmarest. Un ordre de mars 1804 le fit interner dans le château de Bellegarde comme « espion correspondant avec l'extérieur. » Godefroy s'évada le mois d'octobre suivant.

2. Cléry, le serviteur dévoué de Louis XVI, était alors à Paris, où il remplissait une mission de confiance de Louis XVIII. Il y passa deux mois, caché dans différents asiles : ainsi, en 1814, un certain Dabos déclara l'avoir recueilli pendant deux journées. Cléry se retira vers le 10 septembre 1803, et, avant de rentrer à Varsovie, s'arrêta à Vienne pour voir son fils, officier dans l'armée autrichienne. La police française ne fut avertie du séjour de Cléry à Paris que quelques jours après son départ.

3. La lettre de Louis XVIII, écrite de Mitau, le 11 juillet 1798, à l'occasion du récit de Cléry sur la captivité de Louis XVI au Temple, a été publiée dans la *Nouv. revue rétrosp.* du 10 juillet 1901.

246. — Certificat pour Garrez de Mésière

Paris, 19 janvier 1815.

Je soussigné déclare et atteste qu'attaché depuis plus de quarante ans à feu M. l'évêque d'Arras, et depuis quinze années au cabinet de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, j'ai parfaite connaissance que M. le chevalier Garrez de Mésière [1], officier supérieur, a entretenu une correspondance chiffrée et très active avec M. l'évêque d'Arras, membre du conseil de Son Altesse Royale; que cette correspondance, dont j'ai été l'intermédiaire pendant trois années, tant à Londres qu'à Édimbourg, regardait le service du Roi; qu'elle a duré depuis le mois de mars 1799 jusque vers la fin du mois de décembre 1803, où, informé à temps de l'arrestation du dit sieur de Mésière, j'ai été assez heureux pour retirer un paquet, à lui adressé par ordre et qui était déjà en route; que cette correspondance avait pour objet le rapprochement des patriotes avec les royalistes à l'effet de rétablir le Roi légitime, sans trouble et surtout sans effusion de sang, conformément au caractère débonnaire qui distingue les Bourbons.

L'abbé de Betencourt.

(Arch. de la guerre.)

1. M. Garrez de Mésière (Nicolas-Gérard), né dans les Ardennes vers 1758, prit d'abord du service dans l'armée espagnole, rentra en France en 1792, fut employé, de février 1793 à octobre 1796, dans la commission des approvisionnements et dans les bureaux de la guerre. On verra plus loin (p. 21) le rôle qu'il a joué dans l'agence royaliste de Brottier à Paris. En septembre 1798, il se rendit à Édimbourg pour « transmettre des communications secrètes » au comte d'Artois, et l'année suivante y fit agréer un plan d'insurrection dans la Champagne, où il avait organisé dès 1797 un de ces « instituts philanthropiques » qui devaient servir de cadres aux menées royalistes. Ce fut pendant son séjour à Édimbourg que M. de Mésière gagna la confiance de l'évêque d'Arras. Il repartit d'Angleterre en février 1799 et s'établit à Paris.

Réal au P. Consul

[Vers le 18 janvier 1804.]

....Thierry, ancien chef de chouans, connaissait depuis longtemps Mésière : ils avaient travaillé ensemble pour la cause royale, et se regardaient l'un et l'autre comme des royalistes très purs.

Il y a quelques mois que Thierry a lié connaissance avec un agent de la préfecture de police, qui paraît dans cette affaire sous le nom de Viton, et qui a pris la qualité de général réformé. Il paraît que Viton, faisant son métier, a tâché de savoir de Thierry ce que les royalistes qui se trouvaient à Paris espéraient et tramaient. Il paraît que Thierry a fait entrevoir à Viton que les royalistes qu'il fréquentait conservaient les mêmes désirs, les mêmes espérances, mais qu'ils manquaient de moyens et d'occasions. Il paraît que Viton, pour en savoir davantage de Thierry, lui donna à croire que les royalistes n'étaient pas seuls dans cette situation, et que, de leur côté, des Jacobins, très prononcés, très puissants, voulant renverser le gouvernement actuel, et n'espérant de paix et de liberté que du retour du roi, s'étaient formés en comité, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de se réunir aux royalistes ; ce qui était aussi facile que nécessaire, puisqu'ils marchaient vers le même but.

Il paraît que Thierry, frappé de cette ouverture et croyant à l'existence du comité jacobin, a, de son côté, conçu des espérances, et que se rappelant ses anciens travaux avec Mésière, et les missions diverses dont celui-ci avait été chargé, crut qu'il fallait profiter de l'ouverture que lui faisait Viton : car une lettre de ce Thierry, trouvée dans les papiers de Mésière, prouve que, dans cette affaire, Thierry, quoique simple instrument de Viton, ne croyait

point jouer un rôle dans une comédie, mais croyait agir très sérieusement pour la cause royale [1]. Il est avoué que Thierry alla trouver Mésière; il lui annonça que, depuis quelques jours, il s'était fait jacobin. Il lui apprit tout ce que Viton lui avait conté, et l'existence du comité jacobin, sa puissance, ses moyens, les propositions de ce comité.

Mésière qui, comme on le verra, est une espèce d'intéressé subalterne à toutes les conspirations royalistes, crut trouver l'occasion de renouer avec les Princes, et de jouer dans cette nouvelle affaire un rôle principal. En conséquence, il fit entendre à Thierry qu'il connaissait un homme qui avait des pouvoirs des Princes. Il fut convenu que, confidence pour confidence, on ferait entendre au général Viton, chef du comité jacobin, qu'il existait un comité royal, ou une agence royale [2], et qu'aussitôt que l'on connaîtrait mieux les projets des Jacobins, on écrirait en Cour pour obtenir les pouvoirs qui confirmeraient la réunion.

Des rendez-vous furent indiqués. Mésière se trouva dans la cour du Vieux-Louvre avec le faux général [3]. Mésière le trouva, comme il le dit dans son interrogatoire, plus royaliste que Condé; il fut enthousiasmé de ses projets, de ses moyens, de ses espérances, et s'ouvrit sur tout cela à un ancien constituant, émigré en

1. Du dossier de cette affaire, il paraît résulter, au contraire, que Thierry servait sciemment la police. Le comité jacobin avait été fabriqué par Fouché vers 1802.

2. Le conseil royal, formé par Louis XVIII à Paris, en 1800, sous la présidence de M. de Clermont-Gallerande, n'était plus en fonction et, comme il a été dit (t. I, p. 393, note 1), s'était probablement dissous de lui-même. Quant au comte d'Artois, depuis la dispersion de son comité en 1800 (Cf. t. I, p. 360, note 3), il n'avait plus, à proprement parler, d'agence à Paris, mais seulement des observateurs, qui composaient des bulletins pour la correspondance d'Abbeville (voir pièce n° 275).

3. Les entrevues commencèrent le 23 novembre 1803, et se continuèrent les 3, 5, 6, 13 et 17 décembre.

1789, amnistié et rentré en l'an XI, au citoyen Bégon de la Rouzière [1], avec qui il s'occupait alors d'une entreprise relative au casernement.

Le citoyen La Rouzière témoigna d'abord de la défiance, ne crut pas à la possibilité d'une union de royalistes et de Jacobins. Mais enfin, ayant entendu Mésière lui annoncer que si cette réunion ne s'effectuait pas, les royalistes seraient, lors de l'événement, les premières victimes de la fureur des Jacobins, La Rouzière, dis-je, conduit autant par la crainte que par la curiosité, mais encore plus sans doute par ce fol espoir d'un retour à l'ancien ordre de choses qui les tourmente tous, écouta les propositions de Mésière, se trouva aux conférences et aux dîners. Naturellement froid, réservé, taciturne, La Rouzière, quoique ébranlé par l'esprit et les promesses du prétendu général, ne fut cependant pas subjugué par lui, du moins au point que l'était Mésière et que Thierry paraissait l'être.

.... La Rouzière étudia, interrogea ce général, et cependant, tout en conservant une grande défiance, il travailla avec Mésière au projet de réunir les royalistes aux Jacobins, pour renverser le gouvernement actuel, et à l'établissement d'une régence royale qui devait, après la destruction du Consulat, maintenir l'ordre, attendre et préparer le retour du roi.

Mésière avait été en l'an V (1797) le secrétaire, l'aide de camp, l'ami d'un certain chevalier Despomelles, ou

1. Le marquis Bégon de la Rouzière (François-Louis-Anne), né en 1749, à Saint-Pont (Allier), sous-lieutenant dans Poitou-infanterie, fut élu, en 1789, député de la noblesse d'Auvergne aux États généraux, se démit en septembre, pour conduire un groupe de gentilshommes de sa province à Turin, auprès du comte d'Artois, et entra dans son conseil. Nommé pour représenter les Princes à la diète de Ratisbonne, il quitta ce poste après la mort de Louis XVI et se retira en Savoie, puis dans les États de Venise. L'amnistie le ramena en France où, resté veuf, il s'occupait de l'éducation d'une nombreuse famille.

Beaumeller, et envoyé par lui au Prétendant, réfugié alors à Blankenberg, pour lui donner des détails sur l'arrestation de Brottier, La Villeheurnoy, etc. Si on en croit Mésière, il eut alors de fréquentes et longues conférences avec le Prétendant, et le résultat de ces conférences avait été d'initier Mésière à la connaissance d'un plan de régence royale, que venait d'enfanter le Prétendant. Ce plan de régence royale fut communiqué par Mésière à Condé, qu'il trouva dans son camp de Mülheim [1]. On verra plus bas comment Mésière croyait devoir préparer son exécution [2]. Elle n'eut pas lieu, faute

1. M. de Mésière s'était employé dans l'agence royaliste de Paris, d'abord avec Lemaître, qui fut découvert et exécuté, puis avec l'abbé Brottier. Lorsque cet abbé fut arrêté, le 31 janvier 1797, avec deux de ses compagnons, Duverne et La Villeheurnoy, il ne resta de l'agence que Sourdat et surtout le chevalier Despomelles. Celui-ci prétendit à la direction et, pour faire acte d'autorité, imagina aussitôt le système de trois agences principales : celle de Paris, reconstituée et relevant directement du roi, comme par le passé ; celle de l'Ouest, sous le comte d'Artois ; celle du Midi, sous le prince de Condé ; ces trois comités centraux devaient correspondre avec des comités départementaux, placés sans doute à côté des « instituts philanthropiques, » nouvellement créés. C'était toute une organisation, combinée en vue d'une action prochaine des royalistes. Il était nécessaire de la faire agréer par le roi, qu'il fallait d'ailleurs renseigner avec détail sur l'arrestation de ses agents de Paris. M. de Mésière, devenu le confident de Despomelles, fut choisi à cet effet dès le mois de février ; il traversa d'abord Berne, pour obtenir les frais de son voyage de M. Wickham, puis se rendit à Blankenberg, près de Louis XVIII, qui étudia longuement le plan, l'adopta en grande partie, y ajouta des instructions et des proclamations. Au mois d'avril 1797, M. de Mésière alla à Mülheim, donner connaissance de ces pièces au prince de Condé, fut chargé d'insister pour des subsides anglais que M. Wickham fit d'abord mine de refuser, et revint à Paris au commencement de mai. Le « conseil de régence » (c'est-à-dire l'agence de Paris) devait être présidé par La Trémoille : il n'était pas encore en activité au moment du coup d'État de fructidor, qui y fit renoncer. C'est sous le surnom de Wells que M. de Mésière avait rempli cette mission, dont les suites auraient pu, sans le coup d'État, devenir importantes pour le parti royaliste. Il paraît que cet agent s'est servi aussi du surnom de Duparc.

2. C'était par un coup de force, avec une troupe armée qui devait mettre à mort les Directeurs, se saisir des généraux Jourdan et Augereau, et soulever Paris. Le projet de se défaire des Directeurs était aussi proposé alors par M. d'André. (Voir l'Introduction, p. XIII.)

d'occasion; et ce plan serait encore oublié dans les cartons de Garrez-Mésière, si les nouvelles liaisons de celui-ci avec le général chef du comité jacobin ne lui avaient fait croire que le moment était enfin arrivé de le mettre à exécution.

Ce plan fut, dans plusieurs conférences où assistèrent Mésière, Thierry, La Rouzière, Viton, et en dernier lieu La Villate, corrigé, modifié et approprié aux circonstances [1].

Il ne s'agissait plus que de faire parvenir ce plan au comte d'Artois et à Condé, pour obtenir leur assentiment et des pouvoirs nécessaires. Déjà, par deux lettres, des 6 et 14 frimaire (28 novembre et 6 décembre 1803) [2], et par un duplicata de chacune de ces lettres, parti les 8 et 16 du même mois (30 novembre et 8 décembre), les Princes avaient été prévenus de l'existence du comité jacobin, de sa puissance et de ses propositions; mais on ne pouvait plus confier à la poste un plan aussi volumineux et aussi important. Il fallait en charger un exprès. Mésière paraissait ne plus vouloir retourner auprès des Princes; La Rouzière était trop prudent, trop âgé, pour entreprendre le voyage : on chercha hors de la réunion un homme sûr, qui pût se charger de l'ambassade. Un nommé La Villate [3], ex-chef de chouans, émigré amnistié, arrivait dans ce moment à Paris pour y suivre un procès.... Il était connu de Mésière; il était du même pays que La Rouzière et connu de lui. Tous les deux

1. Ainsi le conseil royal, ou « régence, » devait avoir pour principaux membres trois des Montmorency et M. de Gontaut.

2. Ces lettres ayant été expédiées par la voie de Cuxhaven, qui était très lente, surtout dans les mois d'hiver, n'ont pu vraisemblablement parvenir à Londres avant l'embarquement de Pichegru. D'ailleurs, il est peu probable qu'elles auraient eu une influence quelconque sur le départ de ce général.

3. M. Bouyonnet de La Villatte (Pierre-Joseph), né dans le Cher, vers 1753, avait servi dans Royal-cravate, puis dans l'armée de Condé. Il était amnistié comme émigré.

jetèrent à la fois les yeux sur lui. La Rouzière fut chargé de l'initier dans la négociation; et, pendant que Mésière rédigeait et chiffrait les dépêches, La Rouzière alla trouver La Villate et obtint son consentement. La Villate devint dès lors membre du comité insurrecteur; mais il paraît qu'il y parlait très peu et que, s'il parlait au général, c'était de chevaux et de choses plus gaies, plutôt que du grand projet dont il devait être le porteur.

Pour partir, il fallait des passeports et de l'argent. Le général, chef du comité jacobin, avait annoncé qu'il se chargeait de tout. Il devait prendre les cent louis dans la caisse du comité qu'il présidait; il devait surprendre des passeports à la police; mais ni les cent louis ni les passeports n'arrivaient. Ce général, qui était censé avoir à sa disposition une caisse bien remplie, eut même un jour la maladresse de marchander. Il croyait que cinquante louis, que vingt-cinq louis devaient suffire. Il voulut même, un jour, que l'on confiât ces pièces à un de ses amis, marchand de vin, qui allait à Hambourg, et qui de ce port irait gratuitement en Angleterre. Ces retards, ces observations inspirèrent quelque défiance. Le général s'en aperçut heureusement, et se hâta de tout réparer, en promettant pour le lendemain la totalité de la somme et les passeports, et il indiqua un dernier rendez-vous, chez lui, pour le vendredi suivant [1]. On devait y entendre une dernière lecture du projet de régence royale, de l'édit du roi et de la lettre qui devait accompagner ces deux pièces, et faire ensuite un dîner d'amis. Tous les intéressés se trouvèrent le vendredi chez le général. Les projets et les lettres furent lus et définitivement approuvés. On fit un dîner fort gai : l'argent et les passeports furent

1. Le 23 décembre 1803.

promis pour le lendemain matin, et une heure après, en sortant de table, tous les convives furent arrêtés.

Les faits, ainsi éclaircis, dépouillent cette affaire de l'importance et de la gravité qu'elle présentait d'abord ; et elle ne mérite plus le titre de conspiration. C'est, pour exprimer bien ma pensée, une sévère mystification, dans laquelle un agent de police très adroit a travesti des mécontents bien passionnés, bien dupes, en de ridicules et niais conspirateurs. Le moyen employé par l'agent de police sera toujours le plus sûr, et peut-être le seul moyen de découvrir une conspiration dont on soupçonnerait l'existence. Mais, dans cette affaire, il faut l'avouer, loin d'avoir découvert une conspiration qui existait avant son intervention, l'agent de police fournit lui-même la preuve que lui seul a noué la conspiration.

En concluant de ce fait qu'il serait peut-être trop sévère de traduire devant les tribunaux ces mécontents, devenus conspirateurs, je pense qu'il y aurait de l'injustice à les regarder et à les traiter comme des innocents. Vous retrouverez dans cette affaire une preuve nouvelle d'un fait qui n'est que trop évident: c'est que les accusés, comme la très grande majorité des émigrés rentrés, soupirent ardemment après le retour de l'ancien ordre de choses ; ils croient, avec une foi très vive, à la possibilité de ce retour, et, si l'occasion s'en présentait, ils se prêteraient avec zèle au renversement du gouvernement. Les accusés ont donné la preuve complète qu'ils sont les ennemis de ce gouvernement. Ils sont en correspondance avec ses ennemis pour le détruire ; ils ont manqué à leurs serments et ajoutent le parjure [1] à l'ingratitude.

1. L'article 4 du sénatus-consulte du 6 floréal an X obligeait les émigrés amnistiés à prêter le serment d'être fidèles au gouvernement et de n'entretenir ni liaison ni correspondance avec les ennemis de l'État.

Mais, d'un autre côté, les faits avoués prouvent que les royalistes commencent cependant à reconnaître leur propre faiblesse et la nullité de leurs moyens. Il n'y a que cette intime conviction, jointe à la plus incurable folie, qui puisse les amener ainsi au point de chercher et d'espérer trouver secours, amitié, alliance dans leurs éternels et irréconciliables ennemis, et le retour à une sécurité profonde dans la monstrueuse coalition des royalistes et des Jacobins. Déplorables jouets de toutes les illusions, craintifs et crédules, les royalistes, en entendant nommer les Jacobins, espèrent aujourd'hui comme ils tremblaient en 1793. Ils leur croient et peut-être même, les insensés, leur souhaitent cette influence terrible, cette épouvantable puissance, qui a pesé momentanément sur la France et flétri la Révolution; et le royaliste, qui a redemandé vainement ses privilèges aux rois coalisés, ne les espère plus aujourd'hui que des niveleurs de 1793 [1]!....

(Arch. nationales.)

247. — Organisation royaliste dans le Midi

Note pour le conseiller chargé du 3e arrondissement [2].

Paris, 9 fructidor an XII (27 août 1804).

Il a existé, en l'an V, dans le Midi, une association

1. M. Garrez de Mésière a dit lui-même : « Je fus détenu au Temple, à Vincennes et à Saumur, pendant dix ans et quatre mois, puis condamné, le 10 juillet 1811, par le conseil privé à être déporté à Batavia comme émigré rentré sans autorisation et comme agent de M. de Conzié, évêque d'Arras. J'obtins ma liberté à Saumur le 16 avril 1814. » — M. Bégon de la Rouzière resta au Temple et fut mis en liberté au mois d'août 1809. Il en fut de même de M. de La Villatte.

L'arrestation de ces trois royalistes entraîna, en janvier 1804, celle de M. Bénard de la Morandière (Alexandre-Antoine-Charles), qui avait été employé dans les bureaux du Directoire exécutif. Il mourut peu après, le 29 août 1804, dans la prison de la Force.

2. M. Pelet de la Lozère, conseiller d'État. — Le 3e arrondissement de la police générale comprenait les départements du Midi et ceux du Piémont.

royaliste, connue sous la dénomination d'« Institut philanthropique. » L'organisation en avait été faite par d'André et Wickham, qui donnaient toutes les directions [1]. Les présidents, que l'association avait dans chaque département, tenaient leurs pouvoirs du roi. Chaque Institut avait en outre, dans les différents cantons de son arrondissement, des agents et des correspondants chargés de dresser l'état des personnes qui pourraient, dans l'occasion, être employées et armées pour le rétablissement des Bourbons. Ils désignaient les chefs qui devaient commander. Ils étaient encore chargés particulièrement de diriger les élections; et, dans cette partie, on se rappelle quels furent dans un temps leurs succès [2]. Cette association poursuivit ses manœuvres avec beaucoup d'activité jusqu'à l'époque de la victoire de Marengo, qui parut les déconcerter. Depuis, le parti

1. Ces associations, imaginées en 1796 et propagées l'année suivante par l'agence de Brottier, avaient, selon leur statut, pour objet apparent de soutenir la constitution et pour objet réel de la renverser. Elles devaient conserver les formes et les couleurs républicaines. Comme dans la franc-maçonnerie, la reconnaissance se faisait par des signes et il y avait des degrés dans l'initiation. Les agents étaient, ou civils, et alors ils travaillaient l'opinion, ou militaires, et alors ils préparaient l'insurrection. Très multipliées sur le papier, ces sociétés ont été surtout effectives dans le Midi.

A ce point de vue, le Midi était partagé en arrondissements, ayant chacun un visiteur, breveté par le roi. L'arrondissement comprenait plusieurs provinces, soumises chacune à un administrateur. Au-dessous, il devait y avoir un affidé par subdivision, et un aide ou adjoint par commune. Chacun ne devait connaître que son supérieur. Il est inutile d'ajouter que, dans la pratique, les choses ne se passaient pas avec cette régularité des rouages, cette subordination des personnes, et que l'illusion des chefs grossissait singulièrement le nombre des affiliés. Les Instituts du Midi relevant de l'agence royale de Souabe, M. d'André, qui était un des principaux membres de l'agence, a considéré ces sociétés comme de sa compétence; il a obtenu pour elles, de M. Wickham, des fonds, assez restreints et qui ne leur sont pas toujours parvenus.

2. Lors des élections de l'an V (1797). On sait qu'elles firent entrer dans les Conseils un « nouveau tiers, » où le parti royaliste se trouvait représenté.

devint moins agissant ou plus circonspect, sans qu'on puisse dire néanmoins qu'il ait jamais renoncé totalement à ses plans et à ses espérances.

L'abbé Lacombe, ex constituant [1], a été l'un des directeurs en chef de l'Institut. C'était à lui que la correspondance était adressée. Il la faisait parvenir aux présidents de chaque société, qui lui étaient connus. Les lettres lui arrivaient avec l'indication simple du département pour lequel elles étaient destinées : il y mettait les noms et les adresses, et les expédiait. Un mandat d'arrêt fut décerné contre lui en l'an VIII; mais, au moyen de ses relations, il en fut prévenu à temps, prit la fuite et sut échapper depuis à toutes les recherches de la police. Il se montra cependant un moment à Tulle (Corrèze), au commencement de l'an XI (fin 1802). Le préfet fut chargé de le faire arrêter. Il paraît qu'il fut encore informé des ordres donnés contre lui, et il échappa une seconde fois....

Ci-joint l'état des départements dans lesquels cet Institut était établi et organisé.

Dans la Gironde, le citoyen Dupont, président, fut arrêté en l'an VIII avec plusieurs autres affidés. Ils furent mis en liberté dans le mois de frimaire an X (novembre-décembre 1801), et placés sous la surveillance du commissaire général de police de Bordeaux [2].

1. L'abbé Fénis de Lacombe (Louis), député suppléant du clergé de Tulle aux États de 1789. Chargé par le roi de la direction générale des Instituts du Midi, l'abbé avait son siège à Lyon. On dut bientôt lui adjoindre le comte de Floirac.

2. M. Dupont-Constant fut nommé visiteur à Bordeaux par un brevet royal du 1er décembre 1798. Mandé par l'agence de Souabe, il se rendit avec M. de Floirac à Augsbourg, en décembre 1799. Là, le général Willot, qui préparait un soulèvement dans le Midi, lui donna des instructions, et le général Pichegru lui promit, mais non sans réticences, de venir commander les révoltés de l'arrondissement de Bordeaux, peut-être même ceux des autres provinces de l'Ouest. M. Dupont, qui a publié ce récit, dit qu'il revint à Bordeaux en février 1800, et il a l'illusion d'ajouter que, dans ses

Dans la Lozère, une partie de la correspondance, des armes et des munitions, fut trouvée chez un abbé Mazel, qui fut arrêté et qui est maintenant à l'île d'Elbe [1]. Le sieur Noyant était indiqué comme chargé de remettre les fonds. Il parvint à se soustraire aux recherches jusqu'au commencement de l'an X, qu'il se rendit lui-même à Paris. S. Exc. le Grand Juge le renvoya en liberté. Il ne donna aucun renseignement, quoique la correspondance annonçât qu'il devait être instruit de toute cette intrigue. Cette conduite de sa part exige aussi qu'on s'assure de ses dispositions actuelles.

État des départements.

Rhône.	Basses-Pyrénées.	Dordogne.
Ain.	Hautes-Pyrénées.	Corrèze.
Isère.	Pyrénées Orient.	Cantal.
Mont-Blanc.	Ariège.	Haute-Loire.
Drôme.	Tarn.	Ardèche.
Hautes-Alpes.	Loire.	Lozère.
Basses-Alpes.	Puy-de-Dôme.	Gard.
Var.	Creuse.	Aveyron.
Bouches-du-Rh.	Haute-Vienne.	Lot.
Vaucluse.	Charente.	Lot-et-Garonne.
Landes.	Charente-Infér.	Haute-Garonne.
Gers.	Gironde.	

(Arch. nationales.)

trois arrondissements, il aurait pu mettre sur pied 40,000 hommes armés. Ce qui est vrai, c'est qu'arrêté, avec plusieurs de ses affidés, le 22 juin 1800, d'après des ordres envoyés le 18 par Fouché, il fut relâché à la fin de 1801, les moyens dont ce comité disposait alors ayant paru plus fictifs que sérieux.

1. A la suite des arrestations opérées à Bayreuth (cf. t. I, p. 89, note 3), le chanoine Mazel, qui se trouvait compromis par ses correspondances, fut constitué prisonnier le 2 août 1801, et envoyé en détention à Porto Longone, dans l'île d'Elbe. — Le comte de Noyant a été choisi en 1799 par Willot comme visiteur dans le Vivarais et contrées voisines. Il est mentionné dans les « Papiers saisis à Mende » (p. 375), qui ont été publiés par le gouvernement français en même temps que ceux saisis à Bayreuth.

Note pour le conseiller chargé du 3e arrondissement.

Paris, 22 thermidor an XII (10 août 1804).

....Les moyens des Anglais dans le midi de la France sont :

1° Les anciens agents de Willot et d'André en l'an VII et VIII. Willot est à Londres, d'André à Vienne [1]. Cette agence a été rompue [2] : la plupart des chefs ont été arrêtés, plusieurs ont donné des déclarations (voyez celles d'Édouard, de Caire et de Rougier [3]). M. Puivert, chef

1. M. d'André, sous le nom de « Mayor, » était établi depuis le mois de juin 1801 à Offenbach, possession du prince d'Isenburg, lorsque, dans la nuit du 15 juillet, il disparut. Il avait appris qu'il était visé dans les ordres d'arrestation lancés par le gouvernement prussien contre le comité royaliste de Bayreuth. Du reste, s'il avait été arrêté, il n'aurait sans doute pas subi d'autre rigueur que celle ordonnée contre le plus compromis, Trottouin, qui fut simplement expulsé des États prussiens. Cette mesure de police fut prescrite à la suite du jugement rendu à Bayreuth dans cette affaire pendant l'automne 1803, jugement en vertu duquel les prévenus furent mis en liberté. M. d'André, réfugié à Vienne, y continua ses intrigues.

2. La bataille de Marengo a coupé court au projet d'insurrection générale, discuté depuis la fin de 1799, et combiné pour mettre en mouvement l'organisation militaire des Instituts dans tout le midi de la France. Il devait y avoir trois commandements : celui de l'ancien défenseur de Lyon, Perrin de Précy, dans le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, etc. Celui plus étendu de Willot, dans la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais, le Gévaudan. Enfin, dans le Bordelais, on a vu que Pichegru annonçait un concours, qui restait éventuel et subordonné aux événements. Ces forces intérieures de la révolte étaient bien diminuées depuis le 18 brumaire ; elles ne paraissent pas avoir inspiré au général Willot, qui en était le chef principal, autant de confiance qu'il en affectait en paroles ; car pour avoir un noyau solide, il s'efforçait d'obtenir un corps auxiliaire, composé de soldats autrichiens et même napolitains (cf. t. I, p. 312, note 2). — Au mois d'août 1799, le travail des Instituts avait formé des bandes assez nombreuses de mécontents, de turbulents, de réfractaires qui, sous le comte de Paulo, menacèrent la ville de Toulouse. Mais, pour comprimer cet essai de soulèvement, il avait suffi de rassembler les troupes des départements voisins.

3. Les premiers renseignements et les plus importants furent fournis, dès le 28 juillet 1800, par un ancien garde du corps, Édouard de la Morlière : il les compléta, d'abord auprès du ministre Carnot et du général Clarke, puis auprès des préfets des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône. C'est seulement en 1804 que Caire, arrêté le 20 mars, et l'abbé Rougier, venu à Paris sur sa demande le 3 août, ont fait leurs déclarations.

de cette agence, est encore détenu, ainsi que Lacoche [1].

Quelques indices assez positifs porteraient à croire que le général Willot est venu, il y a trois à quatre mois, dans le Midi, par Naples [2].... Quant à d'André, s'il doit agir, on pourra en être instruit plus particulièrement sous peu de jours....

Le deuxième moyen de l'Angleterre est dans les Toulonnais, et autres méridionaux qui ont émigré et suivi les Anglais après les troubles du Midi. On distingue ces hommes en deux classes : la première, de ceux qui ont obtenu leur rentrée et l'amnistie. La seconde, de ceux qui n'ont pas sollicité du tout leur rentrée, ou qui l'ayant sollicitée ne l'ont pas obtenue : ceux-ci sont restés à la solde de l'Angleterre et forment un comité, dit des Toulonnais, à Londres. Ces hommes, très exagérés, sont entre les mains des Anglais, pour le Midi, ce que Georges et ses adhérents étaient pour l'Ouest. On doit tout craindre d'eux, tant ils sont tarés et disposés à être les instruments de l'ennemi du nom français. Il y a parmi eux un nombre d'officiers et d'employés de marine, qui peuvent, par leurs connaissances locales sur Toulon, être employés à quelque coup de main ou trame contre les établissements de cette place importante....

Le troisième moyen des Anglais dans cette partie sont les Barbets. Cette population de montagnards, de contrebandiers et de gens réfugiés dans les montagnes de Nice

1. Lacoche, ancien chef de brigade du génie militaire, et Roux, marquis de Puivert, ont été arrêtés, le premier à Paris, en avril 1803, le second à Belleville, le 13 mars 1804. — Des notes autobiographiques de M. de Puivert ont été publiées récemment dans la *Revue de Paris* (avril-mai 1907).

2. Pendant l'année 1804, le bruit de l'apparition de Willot dans le Midi a couru à plusieurs reprises, et avec assez d'insistance pour provoquer des recherches. En réalité, le général était à Londres, où il eut un procès retentissant avec M. de Chambonas. Il y demeura jusqu'en avril 1805, moment où il s'embarqua pour les États-Unis et se fixa à Baltimore.

et de Tende, est toujours disposée à quelque coup de main. C'est eux, et non les Autrichiens, qui ont pris Nice en l'an VIII. Ces hommes, différents des chouans et autres révoltés, ne se mettent en mouvement que dans de certaines occasions données. Ils sont mus par quelques gentilshommes du Piémont et de Nice, qui trafiquent de leurs soulèvements. Alors ils infestent les montagnes par leurs brigandages, interceptent les communications et se réunissent en force quand l'occasion l'exige. (Voyez sur ce sujet le mémoire des frères Marut, dans la « Correspondance de Bayreuth », p. 24 et s.)

On doit exiger des préfets et de la gendarmerie une surveillance très attentive et un travail de police suivi, tant sur les dispositions actuelles des Barbets, que sur leur organisation, leurs chefs et meneurs. Si l'accession du roi de Sardaigne a lieu dans les intrigues qui se préparent, on doit croire que les Barbets seront agités. On doit aussi s'attendre, dans ce cas, à des mouvements dans le Piémont. J'avoue que ce pays n'est presque pas connu de la police générale, ayant toujours eu une « administration générale », qui en a fait comme une province à part; mais je crois que, vu les dispositions de la noblesse et d'une partie de la classe inférieure du peuple, ce pays demande dans les circonstances une attention toute particulière. Si on se dispose à travailler le Midi, je ne doute pas que l'homme qui sera chargé de tout diriger est un nommé Froment [1], de Nîmes, qu'il importera

1. Froment, de Nîmes, se rendit à Turin auprès du comte d'Artois, se fit charger en 1790 d'un soulèvement en Languedoc, en 1792 d'une mission à Naples et à Madrid, puis entreprit de promener en Allemagne et même en Russie, ses projets incessants et ses vaines intrigues. Retiré à Hambourg, et à court de ressources, il passa en 1803 en Angleterre. Là, il fatiguait le cabinet britannique avec des mémoires, les uns pour insurger le Midi, d'autres, aussi vides et plus chimériques, pour mettre en mouve-

de faire rechercher et arrêter s'il paraît dans le Midi....

Les premiers indices auxquels on peut s'apercevoir des intentions de l'ennemi sont la distribution des libelles, qui est toujours le prélude des intrigues anglaises, la circulation des espions. C'est surtout sur le point de Nice que les correspondances et communications de ces espions auront lieu; et par les montagnes du comté de Nice. D'autres symptômes d'agitation se manifesteront encore par des bruits sinistres, propagés avec affectation, soit par des propos et des menaces, même des voies de fait contre des hommes attachés au gouvernement, par quelques pratiques d'embauchage, des provocations à la désertion, même par des tumultes dans des lieux publics, des brigandages partiels, etc. C'est au magistrat chargé de la police à apprécier et à suivre ces indices. Il est important, dans cette surveillance générale, de porter une attention particulière sur la ville et le port de Toulon, pour mettre à l'abri de toute atteinte perfide les importants établissements de cette place.

(Arch. nationales.)

248. — Lannes a Talleyrand

Lisbonne, 9 messidor an XI (28 juin 1803).

Il est de mon devoir d'appeler votre surveillance particulière sur le nommé Henri Forestier, âgé de trente ans.... ; c'est un des chefs de chouans les plus actifs [1]. Il

ment les Puissances et les faire concourir à cette insurrection royaliste. Tous ces plans lui étaient personnels, et étaient inventés en dehors de ceux de Willot (cf. t. I, p. 331). Le retour des Bourbons ne refréna pas cette humeur prétentieuse, tracassière et aigrie, qui, pendant la Restauration, le poussa à composer des pamphlets sous prétexte de se faire rendre justice.

1. Forestier (Henri), né à la Pommeraye (Vendée), était fils d'un cordonnier, et fit néanmoins des études de médecine. Les commandements qu'il exerça dans la Vendée lui firent confier, au début de 1799, la direction des

a plusieurs blessures sur le corps. Il était acteur à Paris, lors du 3 nivôse, A cette époque il vint en Portugal avec le nommé Charles, son digne associé. Recommandé à Coigny et à sa clique, il fut accueilli, hébergé et défrayé par le gouvernement portugais pendant tout son séjour ici. Il partit ensuite pour Londres, d'où il est arrivé sur un des derniers paquebots, avec des fonds et des instructions particulières. N'ayant pu rentrer en France par l'Angleterre, et croyant mieux dérouter la police, il va rentrer par l'Espagne. J'ai prévenu Beurnonville de son passage par Madrid. Il y a à parier qu'il voyage avec de faux passeports, peut-être portugais.

Il y a ici un bureau de révolte, organisé sous la protection du gouvernement portugais et la présidence de Coigny. Il est évident que l'Angleterre compte sur de nouveaux crimes, et Lisbonne est un des foyers où ils se préparent [1]. Je tâcherai qu'aucun renseignement ne m'échappe.

(Arch. des Aff. étrangères.)

Beurnonville à Talleyrand.

Madrid, 30 thermidor an XI (18 août 1803).

Je dois vous prévenir que le nommé Forestier, agent secret de Georges et l'un des plus actifs suppôts de l'Angleterre, vient de partir pour Bayonne, après avoir séjourné ici quelque temps. Le général Lannes me l'avait

attroupements reformés dans ce pays, jusqu'au moment où ces forces, s'étant organisées, passèrent sous l'autorité de M. d'Autichamp. Forestier prit à Bordeaux, le 26 mars 1801, un passeport pour Bayonne et, comme le dit le général Lannes, se rendit en Portugal, puis en Angleterre. — Le compagnon désigné ici sous le nom de Charles est probablement M. de Ceris, dont il sera question plus loin. Quant au duc de Coigny, il remplissait à Lisbonne les fonctions de représentant de Louis XVIII, et devait les exercer encore pendant plusieurs années.

1. On sait que le Portugal était entièrement sous l'influence anglaise.

signalé, antérieurement, à ces titres sous lesquels on le connaît à Lisbonne et sous lesquels il arriva de Londres dans cette première ville. Il importe qu'il n'échappe point à la vigilance du gouvernement, et, sur l'avis que j'ai dû vous donner, vous vous déterminerez probablement à appeler sur lui la surveillance du Grand Juge [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

249. — Moncey au P. Consul

Paris, 18 frimaire an XII (10 décembre 1803).

Je m'empresse d'annoncer au Premier Consul que je viens de recevoir, des départements de l'Ouest, un assez grand nombre de lettres qui vont jusqu'au 13 de ce mois (5 décembre), et dont j'ai l'honneur de lui envoyer de suite le résultat [2].

Le combat qu'on avait annoncé dans le département

1. On crut que Forestier était alors caché dans la ville et aux environs de Bordeaux, où il aurait fréquenté Mmes de Donnissan, de Saluces, de Lescure et le jeune La Rochejaquelein. — Ce séjour à Bordeaux n'est pas prouvé.

2. Le 17 novembre 1803, une bande de soixante-quinze hommes armés, sortie de l'arrondissement de Châtillon, dans les Deux-Sèvres, pénétra dans Maine-et-Loire jusqu'à Yzernay; elle s'efforça d'y empêcher la levée des conscrits et de les attirer à eux. Malgré l'échec de cette tentative, le Premier Consul commanda, le 25, au général de division Gouvion, de former quatre colonnes, composées de fantassins, de cavaliers et de gendarmes, s'élevant ensemble à environ 1,400 hommes, et de les disposer en triangle, à l'ouest et au midi d'Yzernay, afin de s'emparer des rebelles.

Le même jour, il envoya son aide de camp Savary en mission secrète à Mayenne. Deux jours après, sur la nouvelle que le 21, près de Nogent-le-Rotrou, s'était renouvelé un vol de diligence succédant à deux autres vols semblables, il ordonna au général de division Lagrange de réunir environ 900 hommes en quatre colonnes, composées comme celles de Gouvion, de les distribuer en cercle à Nogent, Alençon, Mayenne et Le Mans, et de cerner les bandes de malfaiteurs. Il pouvait y avoir une relation entre l'affaire de Nogent et celle d'Yzernay, parce que, dans les troubles passés, le pillage de diligences avait été souvent un moyen de procurer des fonds pour l'insurrection.

Les généraux Gouvion et Lagrange avaient été choisis, parce qu'étant tous deux inspecteurs généraux de gendarmerie, leur autorité s'étendait partout, sans être arrêtée par des limites de départements.

de Maine-et-Loire est confirmé ; il a eu lieu contre les mêmes individus qui avaient dissipé l'assemblée de Montfaucon [1]. Ils étaient au nombre d'environ cent cinquante, retranchés dans une ferme ; vingt d'entre eux ont été tués, entre autres leur chef, nommé Mercier, déserteur de la conscription de l'an IX ; dix ont été pris et traduits de suite devant le tribunal spécial d'Angers ; dix-neuf fusils ont été enlevés aux rebelles.

Un second combat a eu lieu dans le département de la Vendée, la nuit du 9 au 10 (1er à 2 décembre). Le citoyen Gendreau, maréchal des logis des Sables, et douze gendarmes s'étaient rendus à Aizenay [2] pour y maintenir l'ordre dans le tirage qui devait s'effectuer pour le lendemain : à quatre heures du matin, ils furent attaqués par soixante brigands armés ; la fusillade s'engagea vivement et les brigands finirent par être mis en déroute ; on leur a pris trois fusils. Cependant, le maréchal des logis Gendreau et le citoyen Gourdon, délégué du préfet, ont été tués dans cette occasion.

Malgré ces fâcheux détails, l'état des choses ne paraît pas très alarmant. La conscription était effectuée ou s'effectuait dans les quatre départements de la Ve légion [3]. Les désordres y ont été l'ouvrage de bandits venus des départements voisins, plutôt que des habitants du pays même : ceux-ci montrent peu de répugnance pour les faire connaître ; aussi espère-t-on qu'ils seront bientôt, pour la plupart, entre les mains de la justice.

Les renseignements que je reçois jusqu'ici ne contien-

1. Le combat eut lieu à Roussay, à peu de distance de Montfaucon, où une bande armée avait dispersé l'assemblée des jeunes gens, appelés pour la conscription.

2. Aizenay est au sud de Palluau.

3. Les quatre départements de la Ve légion de gendarmerie étaient ceux de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres.

nent rien contre l'ancien chef vendéen qui marchait avec nos troupes à l'affaire de Montfaucon.

J'apprends que, d'après la déclaration des seize individus arrêtés dès l'origine dans l'arrondissement de Beaupréau [1], deux de leurs principaux instigateurs ont été arrêtés. Leur domicile avait été cerné pendant la nuit par la gendarmerie.

Je n'ai point de lettres du général Gouvion ; je vois, cependant, qu'il était arrivé le 11 (3 décembre) et qu'il prenait les mesures réclamées par les circonstances.

J'ai reçu une lettre du général Lagrange, datée d'Alençon le 15 de ce mois (7 décembre) ; les quatre détachements de gendarmerie destinés à le seconder étaient déjà en activité. Il est sans inquiétude, quoique la bande de brigands qu'il recherchait annonçât des intentions politiques, en feignant de respecter les propriétés individuelles. Il prévoit que la plus grande difficulté de sa mission viendra du silence que les habitants gardent, par crainte ou par esprit de parti. Il ajoute que le tirage de la conscription est achevé ; que le moment du départ approche et qu'il le surveillera avec soin.

(Arch. nationales.)

250. — Note du P. Consul pour le Grand Juge

Paris, 10 frimaire an XII (2 décembre 1803).

Faire connaître aux préfets de Maine-et-Loire, de la Vendée et des Deux-Sèvres, que mon intention n'est pas d'user d'indulgence pour les soixante conscrits qui ont paru en armes dans le canton de Beaupréau. Les nommés Forestier et Morin, ou tout autre instigateur, doivent

1. Après l'affaire d'Yzernay. Cette commune dépendait de l'arrondissement de Beaupréau et du canton de Cholet.

être sur-le-champ traduits devant des commissions militaires extraordinaires de cinq officiers, et condamnés à mort. Les autres conscrits qui n'auraient été qu'égarés, seront arrêtés et conduits sous sûre et bonne escorte dans la citadelle de Briançon, où ils seront retenus en prison jusqu'à nouvel ordre [1].

(*Corr. de Napoléon*, n° 7344.)

251. — Circulaire du Grand Juge

Paris, 29 frimaire an XII (21 décembre 1803) [2].

L'examen que j'ai fait de la correspondance des divers fonctionnaires publics, relativement aux troubles qui viennent d'avoir lieu dans quelques-uns des cantons de l'Ouest, m'a convaincu que la cause de ces troubles est absolument étrangère aux habitants de ces cantons; que la levée de la conscription n'en a été que le prétexte ou plutôt l'occasion [3], et qu'enfin, c'est le résultat d'une ma-

1. Un arrêté du 2 décembre enjoignit au général Gouvion de former une commission militaire pour juger ceux qui avaient suscité l'affaire d'Yzernay, et en particulier le chef Morin. On crut que Forestier était le véritable instigateur; mais sa présence ne fut signalée, ni dans ces premiers troubles, ni dans ceux qui suivirent quelques jours après, et, s'il vint réellement en France, le secret de sa retraite ne fut pas découvert. — En remplacement de Briançon, l'arrêté désigna pour lieu de détention Luxembourg, dans le nouveau département des Forêts.

En dictant cet arrêté du 2, le Premier Consul ignorait encore ce qui s'était passé à Aizenay. Cette autre affaire parut plus grave, et par la situation et par le sang répandu. Elle provoqua, le 12 décembre, l'envoi d'un renfort de 1,500 hommes en trois colonnes, et un déplacement partiel des troupes de Gouvion: toutes ces forces occupèrent les bourgs au nord d'Aizenay, afin de couvrir le département de la Loire-Inférieure.

2. Cette circulaire a été adressée aux préfets de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, au commissaire général de Nantes et au procureur de Maine-et-Loire. Elle a été rédigée d'après les ordres du Premier Consul du 19 décembre (*Corr.*, n° 7398; cf. n°s 6583, 7433).

3. L'application de la loi de l'an VI sur la conscription avait jusqu'ici été nulle ou restreinte dans la partie troublée de l'Ouest. Le Premier Consul, décidé à supprimer ces exemptions, avait voulu y rendre aussi complète qu'ailleurs la levée actuelle des conscrits pour les ans XI et XII.

Ce n'est pas qu'un retour d'agitation dans ces contrées lui eût paru

chination dont l'objet était de rallumer la guerre civile.

On a répandu de l'argent, des placards menaçants et incendiaires, des pamphlets [1]. Les bruits les plus étranges et propres à ébranler les esprits ont été semés. De petites bandes ont parcouru rapidement les campagnes, sommant les jeunes gens, les entraînant par force, indiquant les jours et les points de réunion et cherchant à désorganiser les autorités secondaires par tous les moyens de terreur. Les instigateurs en chef ne se sont point montrés ; ils attendaient, dans l'ombre, le succès de leurs premiers efforts. La rapidité de la répression a laissé à peine le temps d'apercevoir leurs instruments subalternes, et la tranquillité générale du pays a contenu les auxiliaires sur lesquels ils avaient compté.

Il existe, dans votre arrondissement, un reste de sous-chefs de chouans, de déserteurs et de gens sans aveu, habitués au crime et à la licence, qui désirent et saisissent toutes les chances qui peuvent se présenter pour se livrer à leurs penchants criminels. Ce sont ces éléments de brigandages et de désordres sur lesquels il importe que le gouvernement soit bien fixé. Il y en a dans plusieurs de

impossible. Dès que la rupture avec l'Angleterre était devenue certaine, il avait, au contraire, multiplié les précautions. La plus efficace résultait de l'armement des côtes et de la formation de camps près de l'Océan et de la Manche. Néanmoins, le Premier Consul avait chargé, en avril 1803, ses aides de camp Lauriston et Lebrun, plus tard le général Lemarois et le conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, de le renseigner sur l'esprit des habitants de l'Ouest, surtout de la Bretagne, qui semblait la plus suspecte. De même, en mai, le Grand Juge avait prescrit, notamment dans le Morbihan, tout un ensemble de mesures, telles que la surveillance des libelles et de la correspondance avec Jersey, l'organisation d'un espionnage intérieur, la répression immédiate de tout brigandage, etc. Des fonds assez abondants avaient été versés pour dépenses secrètes, ou pour racheter les armes anglaises, qui restaient enfermées dans des cachettes encore nombreuses (cf. *Corr.*, n° 7482). Enfin on avait fait appel à l'influence du clergé et aux avis de Bernier et de plusieurs chefs chouans, ralliés au gouvernement, comme MM. de Chatillon, d'Autichamp, La Prevalaye, etc.

1. Voir t. I, p. 374.

vos cantons; et vous remarquerez que c'est précisément ces cantons-là qui, dans la dernière crise, vous ont donné le plus d'inquiétudes. Ces hommes sont les points d'appui dont se sert l'étranger pour remuer la population simple et crédule de ces cantons; et vous devez vous attendre que, n'y ayant point réussi, ils adopteront le système de brigandage, en s'emparant de quelques fuyards ou conscrits déserteurs.

Je vous charge très expressément de faire dresser un état de tous ces individus, en indiquant la commune où ils demeurent. Vous m'adresserez sans délai ces listes, sur lesquelles vous porterez les brigands sans biens, et surtout ceux qui, étrangers au pays, n'y ont été attirés que par la guerre civile. Il faudra que ces hommes servent l'État dans nos troupes, ou aillent vivre dans une autre partie de l'intérieur. C'est la prompte exécution de cette disposition qui préviendra, pour la suite, toute espèce de désordres, dans un pays où le caractère des véritables habitants n'y est nullement porté, et dont les dispositions actuelles, à l'égard du gouvernement et pour le maintien de la paix, ne sont pas équivoques. Le Premier Consul appréciera l'intention et la célérité que vous aurez mises à me faire passer le tableau que je vous demande.

(Arch. nationales.)

252. — Gouvion au ministre de la Guerre

Quartier général des Sables, 1er germ. an XII (22 mars 1804).

Sur la fin du mois de frimaire dernier (décembre 1803), les départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, la Vendée et les Deux-Sèvres étaient agités par des mouvements séditieux; celui de la Vendée était principalement le théâtre de ces insurrections. Fondant ses coupables espérances sur le passé, la malveillance y agitait en tous

sens les brandons de la discorde. Dans ces contrées, si longtemps dévastées, la fureur des partis a de la peine à se calmer : les plaies ont été profondes ; elles se cicatrisaient plus difficilement. Les ennemis de la tranquillité publique n'avaient cessé, depuis la reprise des hostilités, de répandre les bruits les plus alarmants et les plus sinistres ; cependant, ils n'étaient parvenus qu'à exciter quelques légers murmures, lorsque la conscription vint alimenter leur espoir et leur servir de prétexte. « C'est non seulement les conscrits des années XI et XII que l'on veut faire partir, répandait-on méchamment, mais encore tous les hommes depuis l'âge de dix-huit à quarante ans. »

Toujours crédule, quoique souvent trompé, l'habitant fut encore la dupe de ce piège ; les parents furent les premiers à éloigner leurs enfants de la soumission due aux lois ; et ces derniers, poursuivis par la crainte, se réunirent et projetèrent de se défendre. Ils délibérèrent de s'armer en s'emparant des armes des citoyens : mais il fallait exécuter ce complot criminel ; il fallait se choisir des chefs. C'est alors que des scélérats, habitués au crime, se mêlèrent parmi eux pour leur en servir. Telle fut l'origine des malheureuses affaires d'Aizenay, Roussay, Combrand et La Flocellière [1].... Des vols, des attentats signalèrent les premiers pas de ces attroupés ; nombre de propriétaires furent désarmés, et les brigands, qui avaient entraîné ces jeunes gens, en devinrent les maîtres aussitôt que l'assassinat les leur eut associés. Ces diverses affaires, qui, toutefois, paraissaient combinées, eurent lieu à la même époque. Le meurtre d'un fonctionnaire public et estimable commis à Aizenay, celui d'un brave maréchal des logis de gendarmerie résidant dans la même com-

1. Combrand est dans les Deux-Sèvres, près de Châtillon. — La Flocellière est à quelques lieues au sud-ouest de cette ville, mais dans la Vendée.

mune, achevèrent de répandre la terreur; plusieurs maires quittaient leur domicile, et une voix sourde semblait leur dire à tous : « Fuyez et rendez-vous aux Sables. »

C'est dans cet état de choses que j'arrivai, d'après les ordres du Premier Consul, dans cette partie de l'Ouest; et, ne me fiant nullement aux rapports toujours exagérés de l'un ou de l'autre parti, je voulus voir par moi-même, en me portant sur les lieux où existaient les mouvements de rébellion. J'organisai les colonnes d'éclaireurs; les généraux que vous m'aviez désignés en eurent le commandement. Je combinai la marche des troupes, de manière à multiplier mes forces aux yeux de l'habitant étonné; je me portai moi-même, par des marches rapides et réitérées, sur tous les points; et le retour du bon ordre ne tarda point à couronner mes opérations [1]. Chaque jour vit arrêter quelque chef ou moteur de troubles; nombre de jeunes gens égarés vinrent déposer leurs armes, et la commission militaire extraordinaire, en frappant les vrais coupables, sut distinguer l'erreur du crime; elle dirigea sur Luxembourg ceux qui avaient été entraînés dans les attroupements, et mit en liberté les individus que la calomnie avait mal à propos classés parmi les coupables. Neuf des chefs ou principaux instigateurs ont payé de leur tête leur criminelle tentative [2]; environ quatre-vingts expieront dans les travaux publics leur faiblesse ou leur crédulité. Un des chefs les plus marquants, le coryphée

1. Le 8 janvier 1804, le Premier Consul réduisit la force qu'il avait rassemblée dans l'ancienne Vendée et qui était de plus de 3,000 hommes; il n'en laissa que la moitié, cantonnée de manière à contenir le pays (*Corr.*, n° 7457). Les dernières colonnes d'éclaireurs furent supprimées effectivement au milieu d'avril.

2. Les neuf condamnés qui furent fusillés s'appelaient : J. Piveteau, P. Morin, Fr. Gaudin, Jacques Joret, Aug. Michel, J. Penard, J. Yon, J. Derouel, J. Renaud. Aucun de ces noms n'avait acquis de notoriété dans les troubles précédents.

de la révolte, Hyon, qui s'était fait donner le nom de « général », était parvenu à se dérober à mes poursuites; mais, ni l'immensité de la forêt qui servait de repaire à ses crimes, ni ses satellites, ni ses armes, rien ne put le soustraire à la vengeance des lois; mon aide de camp, le chef d'escadron Galliot, quoique seul, ayant été désarmé par ce scélérat, parvint à s'en emparer, et la commission militaire en délivra l'humanité.

J'ai eu l'honneur de vous adresser successivement les divers jugements rendus, tant à Bressuire qu'aux Sables [1], par la commission militaire extraordinaire. Ce tribunal, présidé par le chef d'escadron de gendarmerie Clément, emporte l'estime générale des habitants. Toutes ses décisions sont marquées au sceau de la justice: ferme sans sévérité, indulgent sans faiblesse, aussi équitable qu'impartial, je n'ai qu'à me louer de sa composition comme de ses travaux....

(Arch. de la Guerre.)

253. — Organisation royaliste dans l'Ouest

Note de Desmarest à Fouché

Paris, 25 avril 1808.

....Son Excellence aura occasion de remarquer un point précis, c'est qu'il y a, à Londres, deux agences bien dis-

1. La commission militaire, créée le 2 décembre 1803, fut établie le 10 par le général Gouvion, à Bressuire, parce que cette ville avait des prisons sûres. Elle fut transférée aux Sables, le 2 mars 1804, pour juger une affaire d'espionnage, reconnue fictive; elle fut dissoute après ce dernier jugement, qu'elle rendit le 7 avril. Le général Gouvion revint à Paris le 22 avril.

La dénonciation fausse contre l'espion prétendu des Sables était l'œuvre de républicains exagérés. Il s'était, en effet, formé dans l'Ouest insurgé, en Vendée comme en Bretagne, un parti jacobin, qui poussait aux extrêmes, et dont l'opposition outrée contre les chouans retombait par contre-coup sur le gouvernement, taxé de faiblesse ou de complaisance. L'équipée du général Simon avait été un produit de cette exaltation.

tinctes pour les départements de l'Ouest. L'une qui se rapporte à la Bretagne : La Haye Saint-Hilaire était le général de celle-là ; elle a son centre dans le Morbihan et s'étend sur Rennes. C'est peut-être de Bar qui lui a succédé [1]. L'autre embrasse l'ancienne Vendée, c'est-à-dire le Poitou. Elle a ses points d'appui à Nantes et à Bordeaux (Bordeaux, pour le mouvement des fonds et l'opinion ; Nantes, pour le travail d'action sur la campagne et sur les anciens Vendéens), et communiquait avec l'Angleterre, tantôt par l'Espagne et le Portugal, tantôt directement par Saint-Malo et Jersey. Cette agence a eu de très grands fonds à sa disposition, à en juger par les pièces de Ceris [2] et surtout par les découvertes qui sont résultées de l'instruction du procès de cette agence, il y a trois ans, à Nantes [3]. Forestier était le chef militaire de cette partie, et

1. Après l'exécution de La Haye de Saint-Hilaire (cf. t. I, p. 395, note 1), ce fut en effet de Bar qui eut la mission d'agiter la Bretagne. Il fut surpris et tué en novembre 1812, dans l'île d'Houat, où il venait de débarquer.

2. De Ceris (Louis-Charles-Thomas), dit « Coriol, » né en 1772 à la Guadeloupe. Après avoir servi quelque temps dans l'armée des Princes, il se rendit en 1793 dans la Vendée, et y combattit sous Sapinaud comme chef de la division de Cerizay. En 1797, il fit avec Forestier un premier voyage en Espagne et en Angleterre, travailla les esprits dans la Vendée en 1798, et l'année suivante, y commanda sous Forestier, puis sous d'Autichamp. Il retourna à Madrid en 1803, lorsque Forestier y revint, et s'entendit avec lui pour susciter de nouveaux troubles. MM. de Ceris et Forestier prétendaient tenir leur autorité du conseil occulte qui, même avant la prise d'armes de 1799, s'était attribué la direction militaire de la Vendée : en fait, ils suppléaient à ce conseil désorganisé, et en absorbaient les pouvoirs.

Les « pièces » mentionnées ici sont des papiers de Ceris, saisis en 1808 sur un paquebot américain.

3. Vers le mois de mars 1804, Forestier, rejoint à Bordeaux par M. de Ceris, fit appel aux survivants encore actifs de l'ancienne Vendée et à ceux de la Guyenne royaliste. Parmi les premiers, il se fit écouter de plusieurs chefs subalternes, tels que Daniaud du Perat et Bertrand de Saint-Hubert ; parmi les seconds, il s'associa Élie Papin, qui prétendait encore disposer en Guyenne de nombreux affiliés, mais il ne put réussir auprès de Dupont-Constant qui, avec moins de rêveries, avoua que son Institut de Bordeaux était une machine disloquée. Forestier annonçait

il paraîtrait que Ceris, son lieutenant, lui a succédé après sa mort.

(Arch. nationales.)

Rapport du Grand Juge.

Paris, 15 nivôse an XII (6 janvier 1806).

La Bretagne avait quatre divisions principales : Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, et Morbihan : cette dernière avait même réuni la précédente, puisque

comme chef suprême le duc de Lorge, commandant nominal de la Guyenne, et, prodigue des promesses habituelles, se vantait d'agir par les ordres de Monsieur, ce qui était vraisemblable, et par ceux du roi, ce qui ne l'était pas. En réalité, ce projet se heurtait à de gros obstacles : l'épuisement de la Vendée, dépourvue alors des ressources qui se sont retrouvées en partie en 1815, la proximité des armées françaises, répandues sur les côtes et prêtes à écraser la moindre révolte. Quant à un secours militaire de l'Angleterre, il y fallait encore moins compter que par le passé; si même un jour un débarquement anglais devenait possible, ce n'était pas vers les côtes de l'Ouest, mais vers les Pays-Bas et le Hanovre qu'il avait chance d'être dirigé. Forestier et M. de Ceris ne pouvaient donc rien tenter de sérieux en ce moment. Ont-ils songé à provoquer un soulèvement immédiat ? Se sont-ils bornés éventuellement à disposer des cadres et à réunir des munitions pour le cas où Bonaparte périrait ou serait vaincu, et, en attendant, à employer l'argent que l'ambassade anglaise à Madrid leur faisait passer par l'intermédiaire du banquier Diego Carrera ? Toujours est-il qu'en août 1804, la découverte d'une cachette de plomb près de Montaigu mit la police sur la trace de ces préparatifs occultes et entraîna plusieurs arrestations. Après une instruction assez longue, dix-neuf prévenus furent traduits à Nantes devant une commission militaire qui, le 15 décembre 1805, prononça une condamnation capitale et diverses peines d'emprisonnement. Les instigateurs principaux s'étaient enfuis : ainsi Forestier et M. de Ceris regagnèrent l'Angleterre, où le premier mourut vers octobre 1806.

Les troubles préparés par le complot dit « des plombs » ont une liaison probable avec ceux qui ont éclaté à la fin de 1803 à l'occasion de la conscription. Ils leur ressemblent, du moins, en ce qu'ils ne dépendent pas directement de la tentative de Georges, qui visait à rétablir d'un seul coup la monarchie. Des velléités semblables de soulèvement devaient encore se reproduire en Vendée et dans l'Ouest, surtout en 1807. Ils n'auraient pu prendre une certaine importance que si la fortune avait trahi Napoléon sur les champs de bataille de l'Europe.

Mercier et, depuis sa mort, de Bar, étaient véritablement des lieutenants de Georges [1].

La division de Loire-Inférieure, commandée par M. de Chatillon, est entièrement désorganisée; celle de l'Ille-et-Vilaine est sans chefs aussi, La Prevalaye étant soumis de bonne foi, La Nougarède vivant tranquille à Paris, de Sol arrêté et détenu au Temple; les Boisguy sont à Reims.

Il reste donc la division du Morbihan, qu'on peut regarder comme intacte dans ses chefs et dans ses principaux officiers, et qui serait dans le cas de se recruter encore d'un nombre de mauvais sujets des divisions voisines, qui s'y rendraient probablement. Le Morbihan a des armes et des munitions, puisque le préfet en recueille tous les jours et qu'il demande encore 18,000 l. pour continuer ce rachat. Guillemot [2] tient le pays en l'absence de Georges, et on a lieu de croire qu'une organisation secrète y tient encore unis les principaux éléments du parti rebelle.

On sait que Georges, quinze jours après le 3 nivôse, proposait à M. de La Chaussée [3] l'alternative, ou de faire passer ses corps au service d'Angleterre en les expatriant, ou de les licencier, en laissant les individus se soumettre momentanément aux autorités, et les maintenant ainsi dans le pays jusqu'à des temps plus favorables. C'est sans doute ce dernier plan qui a été préféré. Plusieurs de ces hommes trop compromis ont suivi, à la vérité, Georges : ils sont auprès de lui à Londres; la plupart est en dépôt à Southampton ; un petit nombre est aux

1. Dès ce moment, dans la Bretagne pacifiée, il ne restait plus qu'une sorte de commandement suprême, concentré entre les mains de Georges.

2. Guillemot était alors à Romsey, près de Southampton (cf. t. I, p. 344).

3. Cette lettre, du 26 nivôse an IX (16 janvier 1801), trouvée dans le portemanteau de Mercier dit la Vendée, a été reproduite notamment dans le *Procès de Georges*, t. I, p. 133.

îles Jersey. Le reste du parti est rentré à la faveur de l'amnistie.

Tous ces hommes ont été amnistiés trois fois, à différentes époques. Les correspondances actives que Georges entretient dans le pays, la sûreté qu'y trouvent Guillemot, de Bar, et autres brigands poursuivis par tous les moyens, annoncent qu'ils n'y ont que trop d'intelligences et de gens dévoués. En général, la ténacité de tous ceux qui ont servi sous Georges est vraiment extraordinaire, et ne peut s'expliquer que par la communauté des crimes, et par la terreur qu'ils s'inspirent mutuellement, parce qu'ils se connaissent. On n'a donc aucune garantie que les hommes qui ont reçu la dernière amnistie, la respectent plus que les précédentes; ils restent, au sein de la paix, les fauteurs des brigands, et aux premiers troubles ils rejoindraient les bandes. La tranquillité qui a régné en Bretagne dans ces derniers temps ne tient point à l'impuissance des chefs, mais bien au plan qu'ils ont arrêté de ne mouvoir que dans le cas d'une invasion, qui se fera immédiatement si la descente en Angleterre ne réussit point.

Dans cet état de choses, le Grand Juge a voulu être fixé d'une manière précise sur tous les individus qui, dans ce pays, ont fait partie des bandes de Georges, et qui pourraient encore s'y rallier. C'est l'objet de la lettre ci-jointe au préfet du Morbihan, et qu'on rendra commune à ceux du Finistère, etc. Le gouvernement pourra, d'après les lumières qui lui seront données par les préfets, prendre les moyens les plus propres pour écarter de ce pays les éléments d'une nouvelle chouannerie.

(Arch. nationales.)

254. — INSTRUCTIONS POUR DUCANGE

Paris, 10 pluviôse an XI (30 janvier 1803).

La mission du citoyen Ducange [1] n'est point relative aux affaires diplomatiques; elle a pour objet d'éclairer, à Vienne, tout ce qui peut intéresser le maintien de la tranquillité et de l'ordre établi en France, et la sûreté du chef de notre gouvernement. L'expérience a démontré que les agitations de l'intérieur étaient le plus souvent liées à des combinaisons de l'étranger; c'est là qu'on peut saisir le principe, et en démêler les ressorts secrets et le but. C'est sous ce point de vue que le citoyen Ducange doit considérer sa mission. Il aura donc à surveiller à Vienne:

1° Les agents de la faction anglaise, continuateurs des manœuvres de lord Minto [2], apprécier leurs moyens et leur influence actuelle, tant dans les bureaux qu'auprès du militaire et sur l'opinion.

2° Les principaux Belges et les chefs des mécontents de

1. En janvier 1803, lorsque le sieur Brahain Ducange s'offrit pour aller à Vienne, le Grand Juge venait de recevoir de ses bureaux un rapport général, qui insistait sur l'inconvénient de ne pas avoir en ce moment à l'étranger des agents secrets proprement dits, et proposait d'en établir à Coblenz, à Vienne, à Varsovie, à Londres et à Édimbourg. — Déjà Galon-Boyer était chargé de la mission de Varsovie (cf. t. I, p. 248), où il devait bientôt être rejoint par Goldsmith; on venait de trouver un surveillant pour Édimbourg (cf. t. I, p. 247), et on devait faire partir pour Londres, au moins Laubeypie (cf. t. I, p. 304, et 317, note 1), peut-être Jolicleric, qui serait le correspondant inconnu, mentionné t. I, p. 304. A Coblenz, on comptait sur le secrétaire général de la préfecture pour « établir une ligne d'observation sur le Rhin, ayant pour objet de surveiller les petites cours allemandes, les journaux de la rive droite, l'influence des agents et partisans de l'Angleterre sur cette partie, les mouvements des agents du Prétendant, qui a ses communications avec la France de ce côté-là. » Enfin le rôle d'observateur à Vienne, où il y avait « trois hommes qui méritent l'attention de la police, d'André, Pellenc et Rey, » fut confié à Ducange.

2. Lord Minto, successeur de sir Morton Eden au poste de Vienne en août 1799, avait été remplacé en septembre 1801 par sir Arthur Paget. C'était donc pendant son ambassade qu'avait eu lieu la dernière campagne de l'Autriche contre la France.

la Suisse. De bonnes liaisons parmi les uns et les autres peuvent procurer à propos des informations très importantes pour la tranquillité des départements de la Belgique et des cantons nos alliés.

3° Les agents ou hommes de confiance de la reine de Naples et les alentours de cette princesse elle-même, dans le cas où elle viendrait encore à Vienne, comme elle l'a annoncé [1]. On connaît les ressentiments de cette reine contre la France, sa partialité pour les Anglais, ses dispositions peu favorables à l'égard du Premier Consul. On se rappellera même qu'après le 3 nivôse, on a cité des lettres de son ambassadeur à Florence qui, à une date antérieure, parlaient de « un coup de tonnerre qui ferait du bruit dans l'Europe. » Ces diverses circonstances donneront quelque intérêt à une observation exacte sur tout ce qui tient particulièrement à cette princesse.

4° Les émigrés français, attachés ou non au service de l'Empereur, notamment l'ex-constituant d'André, qui a quitté Ebersdorf, bourg près [Vienne], pour se faire traiter de la goutte dans cette dernière ville, et a marié récemment sa fille à un négociant de Leopold. Cet homme, connu par l'activité de ses intrigues dans le parti royaliste et par la fortune considérable qu'il y a gagnée, sollicite son rappel en France : il sera bon de savoir s'il entretient encore des correspondances en Angleterre, à Varsovie et en France. Il passe pour exercer une sorte de magistrature sur les journaux allemands.

Rey, ancien lieutenant de police de Lyon, est aussi à [Vienne] ; c'est un homme capable et qui est consulté sur

1. Marie-Caroline, reine de Naples, que nous avons trouvée en juillet 1801 à Graz, s'occupant d'un mariage pour le duc d'Enghien (t. I, p. 87), avait quitté Vienne le 28 juillet de l'année suivante, et était arrivée à Naples le 17 août. Elle annonça son retour à Vienne, mais ne fit pas ce voyage.

les affaires de France. Comme il a travaillé, il y a cinq ans, à former la police de Naples sous l'influence anglaise, il peut avoir conservé des relations avec la reine [1].

Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau et ensuite de Thugut, est attaché aux archives impériales avec un traitement de 300 louis. Il fournit des mémoires sur les questions les plus délicates relatives à l'intérieur de la France. On donne au citoyen [Ducange] des moyens particuliers de se mettre en relation avec lui [2].

5° Le citoyen [Ducange] se procurera les notions les plus exactes sur les journaux et la littérature politique de l'Allemagne, qu'on cherche, dit-on, à tourner contre nous, particulièrement au sujet de ce qui concerne les Villes libres dans le plan d'indemnité. Donner connaissance de tout ce qui sera publié en Allemagne concernant le Premier Consul.

6° Il devra s'attacher à pénétrer l'opinion et les dispositions secrètes de la cour, du cabinet, des alentours et agents, sur la personne et le gouvernement du Premier Consul.

La correspondance se fera à l'encre sympathique, toujours en double, à deux adresses différentes qui seront convenues avec le citoyen Ducange. Toutes les lettres, de part et d'autre, seront numérotées. Point de signatures, le chef de la police et le citoyen Ducange connaissant réciproquement leurs écritures [3]....

(Arch. nationales.)

1. M. Rey fut arrêté à Naples vers le 18 septembre 1803, sur la réquisition de M. Alquier. On ne trouva chez lui que des papiers sans intérêt.

2. Voir dans l'*Intermédiaire* du 10 mai 1906 (col. 677), une lettre où Pellenc raconte une partie de sa vie. Ce singulier personnage rentra en France en 1809 et fut employé par Napoléon.

3. Après avoir traversé Strasbourg le 19 février 1803, Ducange atteignit Vienne le 16 mars; il écrivit, deux jours après, à Paris, puis resta sans donner de ses nouvelles jusqu'au mois d'août 1804, où on le sut à Dresde.

255. — Le P. Consul a Talleyrand

Saint-Cloud, 18 prairial an XI (7 juin 1803)[1].

Je vous prie, citoyen ministre, de faire faire les démarches nécessaires pour que MM. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, de Thémines, ancien évêque de Blois, et Gain de Montagnac, ancien évêque de Tarbes, qui se trouvent en Espagne et viennent, par des mandements séditieux, de chercher à troubler l'État, soient arrêtés et retenus au secret dans des couvents et lieux de l'Espagne les plus éloignés de la France [2].

En réalité, Ducange, dont la mission avait été promptement dévoilée par la police autrichienne, avait passé plusieurs mois à Vienne à tirer tantôt de l'argent français de M. de Champagny, et tantôt de l'argent anglais de M. Ch. Stuart; enfin il avait dû s'esquiver le 30 octobre 1803. Arrêté en Galicie, puis relâché, il s'était réfugié en Saxe. Quand cet aventurier reparut en France, il fut enfermé au Temple, en sortit en juillet 1806, et subit en 1808 une condamnation pour escroquerie.

1. Depuis quelque temps, on signalait dans plusieurs diocèses l'introduction d'écrits d'évêques non démissionnaires (cf. t. I, p. 194, etc.). Cette propagande, regardée comme plus politique que religieuse, parut surtout nuisible en temps de guerre. Elle était due principalement aux évêques réfugiés à Londres; mais comme ceux-ci étaient hors d'atteinte, le Premier Consul demanda le 21 mai 1803, à Portalis, « la note des évêques retirés en Espagne ou en Allemagne qui ont fait des manifestes » (inéd.). La liste, préparée le 2 juin par Bernier, comprit, outre les noms de sept évêques vivant en Angleterre, ceux des évêques visés spécialement dans les ordres que nous reproduisons ici.

2. Une note française fut aussitôt remise à Madrid. M. de Cevallos y répondit, le 4 juillet, par l'engagement de faire reléguer les trois évêques dans des couvents, mais sans arrestation. Cette promesse ne fut pas exécutée, et lorsque des troubles éclatèrent en Vendée, le Premier Consul, accusant l'évêque de la Rochelle d'y être compromis, réclama, le 12 décembre, l'extradition de ce prélat (*Corr.*, n° 5376). M. de Cevallos allégua la répugnance du roi, le sentiment public, et se borna à renouveler sa première promesse. De nouveau, le 10 février 1804, le Premier Consul insista pour que M. de Coucy et aussi M. de Thémines fussent remis entre ses mains, ou tout au moins envoyés sur la côte d'Afrique dans les Présides espagnols (*Corr.*, n° 5534). L'injonction fut renouvelée encore le 2 juin 1805 contre M. de Coucy (*Corr.*, n° 8828); toutefois, à ce moment, cet évêque était déjà enfermé dans un couvent de l'archevêché de Séville, et M. de Thémines vivait sous la surveillance de l'évêque d'Orense. — Quant à M. Gain de Montagnac, que le gouvernement français semblait avoir perdu de vue, il se retira en Angleterre, où il mourut en 1812.

Quant à MM. Asseline, ancien évêque de Boulogne, qui est à Hildesheim, Montmorency, ancien évêque de Metz, qui est à Münster, Sabran, ancien évêque de Laon, qui est à Vienne, demandez que celui-ci soit envoyé au fond de la Hongrie [1], et que le roi de Prusse renvoie en Pologne Montmorency et Asseline, en leur enjoignant de ne point se mêler de faire des mandements, s'ils veulent avoir un refuge dans ses États [2].

(*Corr. de Napoléon*, n° 6798.)

256. — Talleyrand a Fesch

Paris, 9 brumaire an XII (1er novembre 1803).

Je suis informé, par des lettres de Naples [3], que deux émigrés, l'un nommé Vernègues, l'autre nommé La Maisonfort, déguisé sous le nom d'Escours, tous deux agents des Princes [4], parcourent l'Italie, ourdissant des trames

1. M. de Sabran reçut l'ordre de se rendre en Galicie ou en Transylvanie, avec menace d'être expulsé des États autrichiens, s'il se permettait aucune démarche hostile au gouvernement français (dép. de Champagny, 10 mess. an XI, 29 juin 1803).

2. La correspondance de Berlin ne mentionne aucune suite donnée à la demande contre MM. Asseline et de Montmorency; d'autre part, le *Moniteur* du 7 thermidor (26 juillet 1803), qui indique les mesures prises en Espagne et en Autriche contre les évêques dénoncés, se tait sur la Prusse. Il est probable qu'il aura paru inopportun d'insister auprès de cette puissance, dans un temps où il s'agissait de lui faire accepter le cantonnement des troupes françaises en Hanovre. — Nous savons que M. Asseline était encore à Hildesheim, le 25 février 1804.

3. Dépêche d'Alquier, datée de Naples le 11 octobre 1803 (voir le texte dans *Dern. années du duc d'Enghien*, p. 298). Notre ambassadeur accusait plusieurs émigrés de s'insinuer auprès d'officiers français au service napolitain, pour les engager à aller en Angleterre concourir à une expédition contre la France.

4. M. Gautier de Vernègues (Joseph-Hilarion), né en 1757, servit dans les régiments de Royal-Normandie et de Lorraine-dragons, rejoignit à Turin le comte d'Artois, fit la première campagne du corps de Condé, et désormais fut employé par Louis XVIII comme son agent diplomatique à Gênes. D'après une autorisation de ce prince, datée du 7 décembre 1803, il s'était fait naturaliser russe et avait pris du service en Russie.

M. Dubois d'Escours, marquis de La Maisonfort, avait été mêlé, à la fin

contre la tranquillité de ce pays et contre la France. Le citoyen Alquier m'écrit qu'ils sont dans ce moment réfugiés à Rome et qu'il vous en avait prévenu.

Le Premier Consul, à qui j'ai fourni ces informations, m'a expressément ordonné de vous recommander de réclamer du gouvernement pontifical que ces individus fussent arrêtés, afin que, par l'examen de leurs papiers et les interrogatoires auxquels on les soumettrait, on pût acquérir de nouvelles lumières sur un plan général de désorganisation dont il paraît que ces deux individus sont des agents bien actifs, et sur lesquels je viens de recevoir des renseignements récents, qui rendent plus nécessaire et plus urgente la mesure que le Premier Consul m'a chargé de recommander à Votre Excellence [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

257. — Mission de Goldsmith

Goldsmith à Desmarest.

Varsovie, 1er septembre 1803.

.... Je vais répondre aux principaux articles dans vos instructions, que vous m'avez données à Paris [2].

du Directoire, à de vaines intrigues pour acheter Barras. Ce gentilhomme entreprenant, présomptueux et brouillon, avait été arrêté à Paris le 12 mars 1802; interné à l'île d'Elbe, il s'en était évadé le 9 février 1803. Comme on le voit, Lescourt, c'est-à-dire d'Escours, n'était pas un surnom, mais une partie de son nom véritable. M. de La Maisonfort se retira à Venise, en fut expulsé en mars 1804, et chercha en Russie du service et un asile plus sûr.

1. Ces ordres furent renouvelés le 12 novembre. Sur la réquisition du cardinal Fesch, le gouvernement pontifical fit rechercher les deux émigrés. On constata que M. de La Maisonfort avait continué sa route; quant à M. de Vernègues, il fut arrêté à Rome à la fin de décembre et enfermé au château Saint-Ange.

2. L'anglais Lewis Goldsmith faisait, depuis plusieurs années, métier de sa plume et de ses intrigues. On l'avait vu, en 1798, essayer à Londres le journal *l'Albion*, qui prétendait défendre la France, échouer, composer un libelle, « Les crimes des cabinets, » venir à Paris au moment de la signa-

Le comte de Lille vit ici très retiré; il ne voit personne; le seul Polonais qui dîne avec lui souvent est le prince Joseph Poniatovski, neveu du défunt roi de Pologne. Il se lève très matin, déjeune à dix heures, et il dîne à quatre heures; il lit beaucoup et écrit lui-même toutes ses dépêches, lettres, etc. Il se promène rarement, et en général il prend peu d'exercice, vu son embonpoint; sa santé est très bonne. Les personnes qui composent sa suite et qui mangent à sa table, sont le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Serent, M. de Talleyrand, l'archevêque de Reims (oncle du ministre), le comte d'Avaray, premier ministre *(in petto)*, le seul qui a une influence avec le comte de Lille; les ducs de Fleury et Pienne, ses gentilshommes de chambre, le duc de Gramont, les deux comtes et comtesses de Damas, l'abbé Edgeworth et son médecin Gille. On compte à peu près soixante personnes en tout qui forment sa suite. Pour être présenté au comte de Lille, il faut s'adresser au duc de Fleury, et toute l'ancienne étiquette de la cour est strictement observée. Son unique ressource jusqu'à présent est dans la cour de Russie, et la duchesse d'Angoulême tire à peu près 50,000 livres par an des biens qu'elle possède dans l'Autriche. Vendredi passé, jour de Saint-Louis, tous les gens remarquables de Varsovie furent chez lui, et le prince Joseph, le gouverneur, et quelques autres ont dîné avec lui, et les domestiques des convives furent également régalés. On a parlé beaucoup ici de cet acte de munificence de sa part, parce que,

ture des préliminaires de paix, se rembarquer pour Londres et y tenter inutilement un second journal, *l'Indépendant*, enfin, de retour à Paris, s'aboucher avec Talleyrand pour fonder l'*Argus*, qui commença à paraître le 27 octobre 1802. Au bout de quelques mois, Goldsmith fut évincé de ce journal et reçut (avril 1803) un ordre d'expulsion. Il était déjà à Dieppe, quand il fut rappelé. Bientôt après, il se fit charger d'une mission secrète par le Grand Juge, passa par Hambourg en juillet 1803, arriva le 30 de ce mois à Berlin et le 20 août à Varsovie.

tout le temps qu'il est ici, il n'a pas donné un sol aux pauvres. J'ai trouvé assez singulier qu'il y ait une garde d'honneur toujours à la porte du comte de Lille.

.... M. Galon-Boyer est connu ici par tout le monde comme l'agent de France (on peut supprimer le mot « secret »), parce qu'il a un caractère public [1]. Il était présenté par le chargé d'affaires de France à Berlin au roi de Prusse, comme commissaire des relations commerciales en Pologne, et son passeport dit le même....

La comtesse de Lille est attendue ici sous peu de jours [2].

On vient de me dire que le général Pichegru va venir ici. Je tiens cette nouvelle de voyageurs qui sont arrivés d'Allemagne. Je m'informerai plus sur cette affaire [3]....

(Arch. nationales.)

Nouvelles instructions pour Goldsmith.

[Paris, vers le 15 novembre 1803.]

.... [4] Le but particulier et essentiel de la mission est de

1. Voir t. I, p. 248. — Galon-Boyer continuait ses observations ; nous citerons de lui cette lettre du 16 janvier 1804, sur des divergences de vues qui paraissent s'être réellement produites à Varsovie : « La petite cour est dans ce moment partagée, pour la politique, en deux partis bien prononcés, mais inégaux en crédit. Celui qui tient encore un peu à l'ordre et à l'économie, voudrait qu'on s'agitât beaucoup moins, qu'on simplifiât la représentation intérieure et surtout qu'on supprimât la majeure partie des agents, comme n'ayant jusqu'à présent rien produit de vraiment utile, et qu'on attende du temps l'occasion de tirer parti des moyens pécuniaires et du zèle des loyaux sujets. L'autre, qui est le plus fort tant par le nombre que par la qualité des personnages qui le composent, veut que tout soit maintenu sur le pied actuel, et qu'on redouble même d'activité, s'il est possible, afin d'être en mesure de profiter des bonnes dispositions de la puissance protectrice [la Prusse]. » L'abbé Delamarre était indiqué comme appartenant au premier de ces deux partis et comme prêt à se retirer ; ce qu'il fit, en effet, peu de jours après.

2. Elle quitta Pyrmont et arriva le 15 octobre à Varsovie.

3. La lettre suivante de Goldsmith, du 8 septembre, démentit ce bruit qui, comme on l'a vu (t. I, p. 385, note 3), venait de circuler en Allemagne.

4. Dès son arrivée à Varsovie, Goldsmith avait prétendu que, moyennant mille louis, il serait en mesure d'intercepter la correspondance de

se rendre le plus promptement possible à Varsovie, où est le prétendant Louis XVIII, pour connaître l'état actuel de sa cour et de ses conseils, sa vie privée, ses relations avec les autres Bourbons français et avec les diverses puissances, le nombre, le nom et les fonctions de toutes les personnes qui sont autour de lui, ceux qui mangent à sa table (ceux-là seulement ont quelque part à sa confiance), sa manière d'être, sa santé (on le dit atteint d'une maladie incurable), sa tenue, ses occupations, ses moyens d'existence; tout ce qui, en un mot, tient à son personnel.

Où est d'Avaray, qu'on dit parti pour l'Italie [1] ? Courvoisier, son ancien secrétaire, qui est revenu au barreau de Besançon, correspond-il avec le prince ou avec quelqu'un de la cour [2] ? Le prince a bien certainement des correspondants à Paris : qui sont-ils ? quel est leur nombre, leur état, leur importance ? Quel est l'objet et le sens de ces correspondances ? De quelle nature sont les sentiments du prince et ses relations à l'égard de son frère et de ses

Louis XVIII avec le cabinet anglais, et même de s'emparer des papiers du comte de la Chapelle. Un crédit de cette somme fut ouvert à Hambourg; mais Goldsmith, avant d'en être informé, avait dû quitter, le 14 octobre, Varsovie, et s'était mis en route pour Paris par Leipzig. Exécuter son plan avec l'argent mis en dépôt à Hambourg fut donc l'objet de sa seconde mission. Il séjourna peu de temps à Paris et en repartit à la fin de novembre.

1. M. d'Avaray, revenu de Naples à Varsovie vers le 18 juillet 1803, avait repris auprès de Louis XVIII le portefeuille des affaires politiques, que M. de Thauvenay et en dernier lieu l'abbé Delamarre avaient tenu par intérim. Trop malade pour supporter la saison d'hiver en Pologne, M. d'Avaray repartit pour l'Italie à la fin de septembre, laissant ses fonctions au marquis de Bonnay (cf. t. I, p 330, note). — Les dépêches de M. Alquier contre les émigrés de Naples provoquaient quelques soupçons sur les motifs de ce nouveau voyage.

2. Goldsmith ayant signalé M. de Courvoisier et le marquis de Bésiade d'Avaray, père du favori de Louis XVIII, comme correspondant avec Varsovie, le Premier Consul avait ordonné, le 30 septembre 1803, d'éloigner de Paris le premier et de surveiller le second à Besançon (*Corr.*, n° 7142).

alentours, à l'égard du prince de Condé, d'Orléans, et autres de la famille? Ces correspondances ont-elles pris plus d'activité depuis la brouillerie avec l'Angleterre? Quelles sont les voies de ces correspondances, tant avec la France qu'avec l'Angleterre et autres parties de l'Europe [1]? La fréquence des courriers ou agents est-elle sensible? ou le prince reçoit-il beaucoup de lettres par la poste ordinaire? Dans ce cas, quelque intelligence, même subalterne, dans les bureaux de la poste, serait utile.

Le prince reçoit-il les étrangers de distinction qui passent ou séjournent à Varsovie? Voit-il la noblesse du pays? Quelle opinion a-t-on de lui, des siens et de sa cause, à Varsovie?

Savoir ce que l'on dit et ce qu'on pense à sa cour, d'une prétendue négociation qu'on dit avoir eu lieu de la part de la France par l'organe de la Prusse, relativement à son abdication de la couronne de France?

Quelles sont les vues actuelles de Louis XVIII et de son parti? Entretient-il toujours la chimérique idée d'une résignation ou cession volontaire que lui ferait le Premier

1. Une série de bulletins venus de Paris a été publiée récemment sous le titre *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*. Ces bulletins, dont l'auteur est resté inconnu, étaient, selon l'habitude, écrits à l'encre sympathique; il était nécessaire de les transcrire pour les soumettre au roi. La copie faite ainsi à son usage est conservée aux Affaires étrangères; elle est entièrement de la main de « Duval, » c'est-à-dire de M. de Valdené, qui servait d'intermédiaire. — M. Queignard de Valdené (Jean-Baptiste) avait pris rang dans l'armée des Princes, et depuis 1795, était employé à des services secrets. C'est ainsi qu'il avait été secrétaire dans l'agence royale en Allemagne. — Le 31 décembre 1803, M. de Valdené annonça au comte d'Avaray que ces bulletins ne seraient pas continués, « attendu que les personnes qui me les faisaient passer, allaient se retirer des affaires. » — En 1803 et en 1804, les nouvelles de Paris et en général les lettres échangées avec l'intérieur de la France, étaient dirigées sur Leipzig, où elles étaient remises d'ordinaire à M. François Grassi ou à M. Descombe, chargés de les réexpédier. — Quant à la correspondance avec l'Angleterre, depuis l'occupation du Hanovre, elle ne passait plus par Hambourg, mais, plus au nord, par Husum.

Consul, ou, à défaut, n'a-t-il pas l'espoir d'une réintégration, plus ou moins éloignée, qui serait amenée par l'opinion, et basée sur des engagements ou une charte qu'on jugerait propre à rassurer les révolutionnaires? Si c'est là l'idée à Varsovie, il faut savoir si elle est bien fixée; si on est d'accord là-dessus avec les autres membres de la famille et avec les chefs du parti royaliste, et si on l'a communiquée à quelque puissance; si on a déjà adopté les moyens d'exécution? Quels sont ces moyens? Quelles espérances on a, pour son succès, sur le nouveau clergé, sur les constituants, sur quelques fonctionnaires civils ou militaires, sur quelques chefs d'opinion ou principaux propriétaires des provinces, même sur des révolutionnaires influents? etc.

Si M. [Goldsmith] a connaissance du départ de quelque agent pour la France, il en informera de suite, et de toutes les circonstances relatives, propres à faire découvrir cet agent.

M. [Goldsmith] correspondra exactement à l'adresse qu'on lui donnera et suivant le moyen qui sera convenu, et indiquera les voies pour lui écrire sûrement.

Rapport au Grand Juge.

Le dernier article des instructions ci-jointes, données à M. Goldsmith pour Varsovie, exige un développement particulier pour le Grand Juge.

Un élément nouveau s'aperçoit dans l'opinion, et on croit avoir assez de données pour le signaler.

La guerre étrangère, la guerre civile, tous les désordres qui l'ont accompagnée, n'ont fait évidemment que contrarier le but que se proposait le parti Bourbon, sacrifier une partie des agents et déshonorer le reste. On pourrait maintenant s'adresser aux hommes de la Révolution; on

parle des principes libéraux du Prétendant, qui, le premier, dit-on, a voté pour une monarchie limitée ; on cite l'enthousiasme du duc d'Angoulême pour la constitution anglaise ; on n'attaque ni la personne ni le gouvernement du Premier Consul, mais l'on se transporte à son lendemain, si je puis m'exprimer ainsi ; on devance les temps, comme par une sage et politique prévoyance, mais en effet pour remuer les imaginations; on montre l'avenir pour détacher du présent. C'est à l'opinion qu'on s'adresse ; on parle à tous les intérêts particuliers [1]. Aux hommes qui se sont enivrés de Révolution, on garantit indulgence [2], oubli absolu d'écarts que l'on impute aux circonstances; à tous ceux qui sont sans emplois publics, on promet d'utiliser leurs moyens.

Les hommes qui sont dans les fonctions et emplois publics ont tout à attendre d'un prince, auquel leurs talents, leur expérience et leur influence seront nécessaires. Les hommes qui ont entrepris la Révolution, pour arriver à un système libéral d'organisation politique qui garantisse la liberté et la sécurité, trouveront leurs vœux accomplis

1. Ce programme, différent des manifestes antérieurs de Louis XVIII, doit être à peu près celui que M. d'Avaray, toujours très écouté de son maître, faisait alors prévaloir à Varsovie (cf. t. I, p. 27, note 1 ; et p. 235), et que Cléry avait été vraisemblablement chargé d'indiquer en France. — En ce qui concerne la constitution anglaise, vers laquelle Louis XVIII semblait tendre, on accusait M. Omer Talon de s'en être fait le prôneur, et ce fut la principale raison qui le fit éloigner de Paris.

2. Dans une lettre, datée de Varsovie le 17 septembre, Goldsmith écrivait : « La cour est beaucoup occupée ici en accordant [des] lettres de grâce ou des amnisties pour plusieurs personnes en France. Je tiens cette nouvelle d'un ami intime du comte de la Chapelle, qui s'occupe de cette drôlerie. » Desmarest, commentant ce passage, ajoutait : « Il est certain, quoique cela paraisse incroyable, que depuis trois mois on leurre les royalistes tièdes et les jacobins, de ces propos d'amnistie. Le principe est qu'elles ne sont que provisoires, et qu'elles deviendront définitives suivant le zèle que l'on montrera dans le grand œuvre de la restauration. » — Toute cette politique récente d'indulgence était désapprouvée par le comte d'Artois : c'était une cause de plus de dissentiments avec son frère.

dans l'avènement d'un prince, qui apporte tout le poids de ses droits, combinés ou plutôt modifiés par le pacte qui lui est imposé ; un prince qui fait cesser toutes les incertitudes et tous les prétextes des chances révolutionnaires, et qui, d'un autre côté, vient lui-même se mettre en otage auprès des corps constitués, qui sont et restent dépositaires et garants de l'exécution des lois, conséquemment de leur propre sûreté. Des mots saillants sont jetés dans le monde par des hommes d'esprit; par exemple, on dit : « Bonaparte ne gouverne pas, il commande. » On dit aussi : « Bonaparte a f.... la France, mais il ne l'épouse pas. »

On met aussi en problème la stabilité et les avantages du gouvernement actuel, et comme dans une sorte d'encan où les Bourbons mettent au rabais. Si, en discutant tout cet échafaudage d'esprit et de rêveries politiques, on oppose aux propagandistes la duplicité connue de Louis XVIII, ils s'en réfèrent à sa position et à ses intérêts bien entendus. — Si l'on parle des acquéreurs nationaux et des prétentions des émigrés, on vous répond par les garanties les mieux stipulées pour les domaines nationaux. Le roi rentre par un nouveau pacte avec la nation : ainsi les émigrés ne peuvent en arguer rien en faveur de leurs anciens droits. — Si vous parlez de vengeances, ils vous disent : « Vous restez maîtres de tout; qu'avez-vous à redouter? Henri IV n'a-t-il pas, après avoir été à la messe, comblé de faveurs les chefs de ligueurs, et négligé les protestants ? Il a sacrifié son vieux Biron, il n'a point touché à un seul de ses anciens ennemis, etc. »

Il paraîtrait donc qu'il existe maintenant un plan positif, dont le but est le rappel des Bourbons et la réintégration de leur dynastie en France, basée sur des moyens de persuasion et des combinaisons politiques, appropriées aux intérêts, aux prétentions, à la position des hommes

qui seraient dans le cas de s'y opposer le plus fortement. Ce n'est point un complot que l'on puisse saisir; il n'y a point là d'agents soldés, ni de correspondances suspectes, ni de moyens violents. Inspirer confiance en Louis XVIII, détruire les craintes et les préventions, tenir les esprits dans l'attente inévitable d'un autre avenir, ne rien brusquer, et se mettre en situation de profiter de tous les bénéfices du temps, voilà, du moins je le suppose, le fond des instructions et de la conduite des agents de ce système d'opinion, que l'on verra graduellement se développer, et auquel le gouvernement jugera sans doute à propos d'opposer les moyens qui sont en son pouvoir [1].

(Arch. nationales.)

258. — Reinhard a Talleyrand

Hambourg, 3 frimaire an XII (25 novembre 1803).

M. Colleville [2], qui, pendant ma première mission dans cette contrée, résidait à Hambourg comme émigré, se re-

1. Goldsmith avait commencé ses essais de corruption par la poste de Rastatt, où il échoua; il se fit remettre à Hambourg l'argent qui l'attendait et arriva à Berlin. Là, il écrivit, le 18 février 1804, que son plan était éventé, et qu'il ne pourrait aller sur place surveiller la cour du Prétendant. Il passa deux mois à Leipzig, où il réussit à se procurer quelques lettres, du reste sans intérêt, qui étaient écrites notamment par M. d'Avaray et l'abbé Delamarre, puis il se rendit à Francfort. Il était arrivé que Goldsmith, par des imprudences de langage, déjà signalées de Hambourg, et par des maladresses auprès des employés des postes, s'était fait interdire par le gouvernement prussien le séjour de Berlin et de Varsovie. D'un autre côté, ses projets d'espionnage étaient connus dans l'entourage de Louis XVIII, qui par M. d'Escars en faisait avertir le gouvernement anglais. Goldsmith devint aussitôt suspect au Grand Juge, fut laissé sans directions, et quand il revint à Paris, le 1er mai 1804, sollicita vainement une mission nouvelle.

2. Les renseignements envoyés par Goldsmith sur Hambourg firent décider, le 14 août 1803, l'envoi dans ce port de M. Colleville, ancien garde d'Artois, déjà employé par M. Reinhard en 1796. M. Colleville partit de Paris le 25 août, séjourna à Hambourg jusqu'au 18 mai 1804, et revint à Paris le 10 juin de cette année. On a vu (t. I, p. 385) qu'il avait donné sur le passage de l'émissaire Rochelle un avis utile, bien que peu exact.

trouve ici depuis plusieurs mois. Il m'avait offert, dans le temps, ses services pour me tenir au courant des manœuvres des ennemis du gouvernement. Je les ai acceptés et payés pendant deux ans. Lorsque, depuis son retour, je le vis prolonger son séjour ici, je présumais qu'il devait être chargé par quelque autorité à Paris d'une mission semblable ; mais n'en ayant reçu aucun avis, je jugeai à propos de l'ignorer. Cependant, depuis quelque temps, il est question d'un crédit de 50,000 fr. ouvert à M. Colleville chez un négociant d'ici, et tout le monde soupçonne ou croit connaître le motif de sa résidence à Hambourg.

J'ai pensé que cette publicité, changeant la nature de son existence ici, devait aussi changer ma conduite à son égard. En conséquence je l'ai fait appeler, et je lui ai déclaré que, le bruit public étant qu'il était chargé d'une mission du Grand Juge, il m'importait de savoir ce qui en était ; que, si le silence lui était commandé, je ne voulais pas lui arracher son aveu, mais que je prierais le gouvernement de me donner une certitude, qu'il m'importait d'obtenir, attendu la place que j'occupais.

En effet, il faudrait avoir peu d'expérience des hommes et des choses, pour ne pas pressentir tous les inconvénients auxquels une pareille mission, secrète en apparence et connue en réalité, peut donner lieu, si elle est indépendante de l'agent supérieur, et si celui qui la remplit est censé devoir lui en faire un mystère. Je crois mériter la confiance du gouvernement ; je m'efforcerai toujours de m'en rendre digne. Je ne puis douter qu'il ne veuille m'en donner une preuve dans cette circonstance, en me disant si M. Colleville est chargé d'une mission, et, si cela est, en établissant entre lui et moi des rapports convenables [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. Instruit de cette dépêche, le Premier Consul répondit le 26 décembre

259. — Le Grand Juge a Hirsinger

Paris, 5 frimaire an XII (27 novembre 1803 [1]).

Plusieurs informations qui me parviennent, et de l'intérieur et de l'étranger, me font juger que le mouvement des agents du Prétendant se porte vers les bords du Rhin, notamment à Francfort. Le comte d'Avaray et l'abbé André dit Delamarre, l'un et l'autre connus par leurs intrigues royalistes, sont partis très précipitamment de Varsovie, en vendémiaire dernier (octobre 1803), pour Leipzig. Le premier est passé de suite à Berlin, et l'abbé André reste à Leipzig : mais on m'instruit de cette dernière ville qu'il compte se rendre à Francfort [2]. Le nommé Malden, ex-garde du corps, maintenant à la cour de Varsovie, doit aussi se rendre sous peu en France en passant par Francfort, où il doit établir, ainsi qu'à

à Talleyrand : « Les propositions du citoyen Reinhard sont inadmissibles. Le gouvernement est maître d'envoyer qui lui plaît, sans devoir en instruire qui que ce soit.... Dans une ville comme Hambourg, la police doit avoir, non un espion, mais dix. Ces espions ne sont pas des agents du gouvernement, ne sont pas des fonctionnaires publics, ne sont pas même à la rigueur chargés de missions : ce sont des hommes qui sont là comme Français, qu'on paye comme l'on veut, et qui écrivent ce qu'ils veulent.... » (*Corr.*, n° 7428).

1. M. Hirsinger était résident de la République près la ville impériale et libre de Francfort-sur-le-Mein.

2. Il y avait dans ces informations plusieurs inexactitudes. D'abord le départ du comte d'Avaray et de l'abbé Delamarre en octobre 1803, n'avait pas été précipité. Le premier, qui se rendait comme d'ordinaire en Italie, ne fit que traverser Berlin du 3 au 5 octobre, ainsi que, du reste, il avait fait l'année précédente. Le second sejourna à Leipzig jusque vers le 15 novembre, et y retourna en février 1804. Sans qu'on sache rien de précis sur ces deux allées et venues de l'abbé, on peut conjecturer, d'après de nombreux exemples de voyages semblables, qu'elles n'étaient pas d'un intérêt majeur. Enfin la ville de Francfort n'était pas le centre d'intrigues que l'on suppose ici ; et quant au mouvement attribué aux agents royalistes vers le Rhin, c'était une illusion dont la police a été obsédée pendant plusieurs mois, et qui n'avait guère d'autre côté vrai que la proposition de service faite par M. Drake à quelques officiers condéens, réfugiés dans ces contrées (cf. t. I, p. 466).

Mayence, des points de correspondance avec Varsovie et Paris [1]. Malden sera accompagné de deux autres particuliers, dont on ne dit pas les noms.

J'ignore si ces mouvements tiennent à quelque intrigue ourdie par les agents du comte de Lille, ou si le voisinage de l'armée de Hanovre les détermine à déplacer de Hambourg le centre de leurs correspondances, pour le fixer à Francfort; mais il devient très essentiel, citoyen résident, que vous fixiez votre surveillance sur tous ces individus et sur leurs manœuvres, tant dans cette ville que sur la rive droite, et même leurs moyens de communication avec nos places de la rive gauche.

Je vous prie, en conséquence, de m'informer en détail de toutes les particularités que vous pourriez recueillir relativement à ces manœuvres, dont vous sentirez toute l'importance par rapport à la tranquillité intérieure. Vous penserez aussi que, outre vos communications avec moi sur ce sujet, il sera nécessaire que vous fassiez parvenir directement aux préfets des départements de la Rive gauche les avis qui vous parviendraient, et qui exigeraient des moyens prompts d'exécution dans leur arrondissement. Vous leur transmettriez alors, avec précision, tous les détails qui doivent les mettre à portée d'agir contre les étrangers ou émigrés qui tenteraient de pénétrer de ce côté sur notre frontière. Vous ne doutez pas que le gouvernement attache une véritable importance à l'objet et aux résultats de ces communications.

(Arch. nationales.)

1. Le chevalier de Malden, ancien lieutenant de la maréchaussée à Limoges, venait d'être dénoncé. Il paraît qu'il arriva jusqu'à Mayence, mais qu'il ne poussa pas plus loin et revint à Varsovie.

260. — Talleyrand au comte de Bunau

Paris, 23 frimaire an XII (15 décembre 1803).

J'ai mis sous les yeux du Premier Consul la lettre en date du 21 frimaire (13 décembre), que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la communication qui y était jointe [1].

Le Premier Consul n'a jamais pu douter que M. l'Électeur de Saxe ne vît avec regret M. d'Antraigues [2] établi à

1. Cette communication était celle d'une dépêche du chancelier de Russie, le comte Vorontsov, refusant de déplacer d'Antraigues.

De Launai, comte d'Antraigues, l'homme du portefeuille saisi en 1797, intrigant à grandes prétentions, qui avec beaucoup de fatuité, de vénalité et de mensonges, se vantait d'être brouillé avec Louis XVIII, d'être devenu un conseiller influent dans la politique européenne, et qui a pris la pose d'adversaire personnel du Premier Consul. En juin 1802, après un séjour assez long à Vienne, où il s'était insinué avec une sorte de familiarité auprès de M. de Thugut, de la reine de Naples, de l'ambassadeur russe, il avait dû se retirer à Dresde; de là il transmettait à Pétersbourg, au prince Czartoryski, quelques extraits de dépêches diplomatiques dérobées par des moyens occultes, et surtout des bulletins de nouvelles qui lui étaient envoyés de France. Pour mieux se mettre à couvert, il s'attacha plus étroitement à la Russie et se fit donner par cette puissance, en décembre 1802, le titre de conseiller d'État. (Voir la *Rev. d'hist. diplom.* d'oct. 1888, et Pingaud, *Un agent secret.*)

2. Ce personnage avait été mis trop en évidence en 1797, lors du coup d'État de fructidor, pour ne pas continuer à attirer l'attention du gouvernement français. Cependant, lorsqu'on apprit à Paris qu'il s'était rendu à Dresde, les instructions à son égard furent seulement d'empêcher, par des insinuations verbales, qu'il fût présenté à la cour de Saxe et se revêtit officiellement de l'ordre de Saint-Louis. La présentation fut faite néanmoins le 30 janvier 1803, par l'envoyé de Russie; et le port de la croix n'ayant pas cessé, malgré une circulaire de Talleyrand du 30 novembre, une note sur cet objet fut adressée, le 10 mars 1803, au ministre de l'Électeur, le comte de Loss. L'auteur de la note, M. de La Rochefoucauld, notre envoyé à cette cour, obtint en effet l'interdiction de la croix, et accentua cette mesure en se retirant avec éclat d'un souper chez l'envoyé danois, où se trouvait d'Antraigues. Les choses en étaient là, lorsqu'au mois d'octobre 1803, le Premier Consul intervint directement par des paroles sévères adressées au comte de Bunau qui représentait l'Électeur à Paris. L'Électeur, mis alors en demeure d'agir, fit à Dresde une démarche auprès de l'envoyé russe pour obtenir le rappel de d'Antraigues. Or, à ce moment, les rapports de la France et de la Russie étaient déjà tendus : pour toute réponse, la cour de Russie affecta d'attacher

sa cour. Son Altesse Sérénissime Électorale ne pouvait ignorer que M. d'Antraigues est Français; qu'il a été membre de l'Assemblée constituante; qu'il a rempli différentes commissions, secrètes et peu honorables, de la part des ennemis les plus acharnés de la France; que, pendant et après la guerre, il n'a cessé d'exercer à Venise, à Vienne, partout où il a porté ses pas, son esprit d'intrigue, sa profonde immoralité et sa haine invétérée contre sa patrie.

Il n'est donc pas admissible qu'aucune puissance puisse revêtir M. d'Antraigues, dans une cour neutre et amie, d'un caractère qui le mettrait plus à même d'ourdir ses intrigues dans l'intérieur de la France.

Le premier article du traité de Lunéville (l'Empereur stipulant pour l'Empire) porte qu'il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement soit indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes. Cette stipulation serait bien mal remplie, si Son Altesse Sérénissime Électorale laissait protéger, au sein de ses États et de sa cour, un homme dont tous les moments sont employés à tramer quelques machinations contre la tranquillité intérieure de la France.

Sa Majesté l'empereur de Russie est animée d'un trop grand esprit de justice, elle connaît et respecte trop l'indépendance des gouvernements, pour ne pas sentir qu'elle ne doit pas donner une mission diplomatique, dans un pays ami de la France, à un Français malveillant, criminel, que réprouvent et condamnent les lois de sa patrie. Ce serait comme si le Premier Consul accréditait à Dresde

d'Antraigues comme conseiller intime à la légation de Dresde, et de le faire présenter à la cour le 4 décembre 1803 en cette nouvelle qualité. C'est la connaissance de ces derniers incidents qui provoqua la note de Talleyrand que nous publions ici.

ou à Berlin quelque Russe, descendu des sectateurs du prince Ivan, et connu pour travailler encore aujourd'hui à susciter des troubles dans l'intérieur de la Russie.

Le Premier Consul aura, à cet égard, avec la cour de Russie, les explications nécessaires ; mais il a cru devoir s'adresser particulièrement à M. l'Électeur de Saxe ; car ce serait méconnaître l'autorité que Son Altesse Sérénissime Électorale exerce dans ses propres États, que de ne pas croire qu'elle est bien la maîtresse, soit de n'y point tolérer M. d'Antraigues s'il n'est que voyageur, soit de ne le point admettre comme agent accrédité. Cette faculté appartient de droit à chaque gouvernement; et, sans son exercice, tel État pourrait remplir l'Europe d'agents qui, sous un titre quelconque, ne seraient que les instruments d'un parti dirigé contre une autre nation.

Je me persuade, monsieur le comte, que Son Altesse Sérénissime Électorale sentira la parfaite convenance des observations que j'ai été chargé de vous adresser, et qu'elle sera empressée de donner suite aux démarches qu'elle avait déjà faites près de la cour de Russie, à l'effet d'obtenir que M. d'Antraigues soit retiré des États Électoraux ; et on ne peut douter qu'une demande, fondée sur d'aussi fortes raisons et faite avec la dignité et l'énergie qu'elle comporte, n'ait un entier succès.

(Arch. des Aff. étrangères.)

261. — Moncey au P. Consul

Paris, 28 nivôse an XII (19 janvier 1804).

Mont-Tonnerre. — De nouveaux détails que je reçois de ce département sur la correspondance saisie chez Charles Thum [1], comme il en a été rendu compte au Premier

1. Au commencement de janvier 1804, dans le Mont-Tonnerre, un certain Daniel Thum dénonça une « confédération cis-rhénane », formée, di-

Consul, par le rapport d'hier, tendent à prouver que le but de cette conjuration anglaise était d'allumer la guerre civile dans nos départements de la rive gauche du Rhin.

Parmi les pièces trouvées, sont, me mande-t-on, un cachet portant pour légende : « Confédération cis-Rhénane », avec des lettres du roi d'Angleterre, de Louis XVIII, du comte d'Artois, de l'agent britannique à Hesse-Cassel; des plans d'attaque et de rassemblement; un état de contingent à fournir pour chaque district. Ce complot devait aussi s'étendre à la Belgique et à la Hollande; on espérait y former une armée de 172,000 rebelles, enlever les chevaux de 1,542 gendarmes répartis dans ces contrées.

C'est en 1800 que ce projet avait été conçu; et il avait été repris, depuis la rupture du traité d'Amiens, ainsi que le prouve la correspondance, qui vient jusqu'à l'époque actuelle. Il existe copie d'une lettre, écrite en août dernier au roi d'Angleterre par les confédérés, qu'on dit au nombre de soixante; on y annonçait le prochain voyage du Premier Consul dans ces départements; et on demandait si ce ne serait pas une occasion favorable pour s'en défaire.

Le préfet du Mont-Tonnerre a nommé une commission pour le dépouillement des papiers; elle a commencé ses séances le 20 de ce mois (11 janvier). Le Premier Consul a sans doute déjà une connaissance plus approfondie de

sait-il, pour soulever les départements de la rive gauche du Rhin, et dont son propre frère, Charles, était représenté comme le chef. Les papiers furent saisis le 10 janvier; Charles Thum, dont le nom était défiguré dans les journaux en celui de Rumpf, Dumff, etc., ne fut arrêté et interrogé que le 3 mars. Mais déjà on s'était aperçu que la prétendue confédération était une supercherie, dont le but était d'extorquer de l'argent à M. Taylor, le ministre anglais à Cassel. — On trouve dans le *Courrier français* du 19 novembre 1804, un rapport de Regnaud de Saint-Jean d'Angély sur cette affaire, dont la seule suite fut la détention de Charles Thum jusqu'en avril 1810.

ces rêves qui, pour être complètement absurdes, peuvent n'en être pas moins criminels.

Charles Thum, qu'on recherche par tous les moyens et qu'on n'a manqué que de quelques heures, passe pour un homme perdu de réputation, mais ayant de l'étendue et de l'audace dans l'esprit. Le capitaine de Mont-Tonnerre a aussi saisi le 19 de ce mois (10 janvier), les papiers d'un nommé Faust, entrepreneur de la diligence d'eau de Mayence à Cologne ; il est l'intime ami de Thum, et est réputé son complice.

Le capitaine qui m'adresse ce rapport, observe que ces trames n'ont influé en rien sur la tranquillité, ni même sur la confiance publique dans ces départements, puisque les biens nationaux s'y vendent à un prix bien supérieur à leur estimation.

(Arch. nationales.)

262. — Talleyrand a Otto

Paris, 20 vendémiaire an XII (13 octobre 1803).

Citoyen, un nommé Latouche, Français d'origine, et qui est employé par le gouvernement britannique pour lier quelques intrigues dans l'intérieur de la France, doit être en ce moment à Munich [1]. Malgré le rôle apparent qu'il

1. Méhée de la Touche, parti de Londres le 22 septembre 1803 et débarqué le 28 à Husum, avait aussitôt commencé son intrigue, en préparant à la fois une lettre pour le cabinet de Louis XVIII (voir t. I, p. 327), et un aperçu de son plan, qu'il destinait d'abord à M. Reinhard, ministre de France a Hambourg. Ayant rencontré une ancienne connaissance, Lachevardiere, devenu agent commercial en Basse-Saxe, il le pria, le 2 octobre, de transmettre cet aperçu, non a M. Reinhard, mais directement à Talleyrand, et se fit délivrer un récépissé, comme preuve qu'à peine sorti d'Angleterre il avait offert ses services au gouvernement consulaire (*Alliance*, p. 270 ; cf. p. 82, 94).

Le lendemain Méhée insista auprès de Talleyrand pour l'envoi immédiat d'un passeport qui, en lui permettant de retourner ouvertement de Munich en France, constaterait l'approbation du gouvernement français. Pour laisser au passeport demandé le temps de parvenir, Méhée, reparti

joue, cet homme se montre disposé à servir utilement le gouvernement français, et le Premier Consul a quelque raison de croire à la sincérité de ses dispositions et des rapports qu'il serait dans le cas de faire [1]. Il cherchera à s'approcher de vous; mais vous ne le verrez qu'avec la plus grande circonspection, afin que, s'il est de bonne foi, vos entrevues ne lui soient pas nuisibles auprès de M. Drake. Vous vous appliquerez en même temps à le faire suivre avec le plus grand mystère, pour vous assurer s'il voit le ministre d'Angleterre, et comment il est accueilli chez lui.

Quant aux objets sur lesquels vous appelle l'attention de ce Latouche, et qu'il devra traiter dans les rapports qu'il vous remettra et que vous aurez soin de faire passer ici par voie prompte et sûre, ce sont les suivants : la composition et la situation des partis en Angleterre; la force des armées anglaises, y compris les milices, les volontaires, tout ce qui est sous les armes ou peut y être au pre-

le 4 octobre d'Altona, voyagea à petites journées et n'arriva que le 13 à Munich.

1. Un bulletin de police du 29 avril 1803, parlant de la présence de Méhée à Londres, dit que « sa femme a fait demander avant-hier des sûretés au Grand Juge, pour une entrevue particulière que [son mari] demandait avec ce magistrat. » Et Méhée, dans sa première lettre au préfet du Bas-Rhin, explique que « mon épouse a demandé pour moi la liberté de rentrer dans ma famille : le Grand Juge lui a répondu que je n'y rentrerais pas, à moins que, par quelque lumière sur les projets hostiles de l'Angleterre, je n'acquisse des droits à l'indulgence du gouvernement » (voir Nougarède, t. I, p. 138). Cette espèce de marché, subordonnant la rentrée en France à des renseignements secrets, se faisait assez souvent avec des émigrés. On le reconnaît dans les questions générales auxquelles Méhée était avant tout mis en demeure de répondre. Ces questions n'ayant pu lui être posées à Munich, ont été renouvelées dès son retour à Paris, bien que les révélations sur M. Drake les eussent fait tomber au second plan. Ainsi le Premier Consul prescrivit, le 1er novembre, de lui demander « s'il avait vu en Angleterre et sur sa route le même mouvement militaire qui existait en 1790, en France » (*Corr.*, n° 7240). De même, Méhée fut interrogé sur l'émigration à Londres, et dut tracer pour la police les portraits malicieux qu'il a reproduits dans l'*Alliance* (p. 56 à 73).

mier moment; l'opinion du pays et du gouvernement par rapport à la descente; sur quels points ils croient être attaqués; quelle espèce de mouvement produirait en Angleterre le débarquement d'une forte armée française; ce que l'on sait en Angleterre des préparatifs de la France.

Je ne fais ici que vous indiquer quelques points : vous y suppléerez vous-même, suivant que vous croirez qu'il y a d'utiles connaissances à tirer du nommé Latouche; et pour peu qu'il vous paraisse susceptible de rendre en effet service par ses rapports et par sa conduite, vous lui procurerez les moyens de se rendre en France, en l'assurant qu'il y trouvera sûreté et récompense, celle-ci à proportion des services qu'il aura rendus.

Vous sentez combien tout ceci est délicat. Il ne faut pas confier à cet homme un mot de votre écriture. Vous m'annoncerez en chiffre son départ; un simple visa mis à son passeport doit suffire, et c'est à Paris que nous réglerons sa conduite ultérieure.

P.-S. — Cependant s'il lui fallait un passeport, vous le lui donneriez [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

263. — Instructions de Drake pour Méhée

[Munich, 17 octobre 1803].

Additions aux instructions de M. de Latouche [2].

I. Il paraît plus convenable que M. D[e] L[atouche] se

1. La dépêche de Talleyrand ne parvint à Munich qu'après le départ de Méhée. M. Otto, privé encore d'instructions sur un personnage aussi louche, ne fut dans le cas ni de le voir ni de le faire interroger; il ne lui remit aucun passeport. Il avait simplement reçu de Méhée deux lettres, écrites les 16 et 18 octobre, et qui ne diffèrent du récit de l'*Alliance* (p. 84 à 106) que par quelques détails, du reste sans intérêt.

2. Méhée fut invité le 14 octobre chez M. Drake, qui lui dit avoir reçu « par son courrier ordinaire tous les papiers » le concernant, et lui mon-

rende à Paris même ou dans les environs, où la police a bien moins de moyens de surveiller quelqu'un qui sait se cacher, que dans aucun autre endroit, où chaque nouveau visage est remarqué, et où le moindre maire est instruit de tout ce qui arrive, et en rend compte pour s'en faire un mérite. On ne parle pas des soupçons que les allées et venues et le passage des lettres peuvent faire naître, ainsi que de leur interception possible.

Il est encore bon d'observer que l'on est bien mieux éclairé en parlant séparément aux personnes mêmes, qu'en obtenant d'eux des renseignements écrits, qui supposent toujours une certaine réserve, qui n'a pas lieu dans l'abandon de la conversation.

II. Le but principal du voyage de M. D[e] L[atouche] étant le renversement du gouvernement actuel, un des premiers moyens d'y parvenir est d'obtenir la connaissance des plans de l'ennemi. Pour cet effet, il est de la plus haute importance de commencer avant tout par établir des correspondances sûres dans les différents bureaux, pour avoir une connaissance exacte de tous les plans, soit pour l'extérieur, soit pour l'intérieur. La connaissance de ces plans fournira les meilleures armes pour les déjouer ; et le défaut de succès est un des moyens de discréditer absolument le gouvernement ; premier pas vers le but proposé et le plus important. Pour cet effet, on tâchera de se ménager des intelligences très sûres dans les bureaux de la guerre, de la marine, des affaires étran-

tra « trois bulletins, de différentes mains », venant de Paris (*Alliance*, p. 85). Le lendemain, il fut introduit dans un cabinet à secrets et à serrures, et là on élabora des instructions pour remplacer celles, moins explicites, que M. Bertrand de Molleville, qualifié « président du comité », avait rédigées à Londres (cf. t. I, p. 327). Ce travail fut repris le 16, par M. Drake, et la pièce, intitulée « Additions aux instructions », fut achevée et confiée à Méhée le 17.

gères et des cultes : on tâchera aussi de savoir ce qui se passe dans le comité secret, que l'on croit établi à Saint-Cloud et composé des amis les plus affidés du Consul. Ces avis doivent être donnés en forme de bulletin, conformément aux instructions du président du comité, et envoyés avec toute la célérité possible à M. D[rake] de la manière qui sera convenue. On aura soin de rendre compte des différents projets que B[onaparte] pourrait avoir relativement à la Turquie et à l'Irlande, et des menées du comité des Irlandais réfugiés. Ces points sont très spécialement recommandés à M. D[e] L[atouche], comme le premier et le plus important, en commençant et dans les premiers moments. On fera connaître aussi le déplacement de troupes, de vaisseaux, et les constructions, et tous les préparatifs militaires.

Les lettres seront adressées à un ami à Strasbourg, et de là portées par lui à la poste de Kehl....

III. On tâchera de fournir à M. D[rake] un aperçu des dépenses qui seront nécessaires, en observant de faire la demande autant en avance qu'il sera possible, et en expliquant les différents objets. On indiquera à M. D[rake] le nom de convention de la personne en faveur de qui la lettre de change doit être tirée ; et M. D[rake] aura soin de procurer une lettre où son nom ne paraîtra pas et qui ne pourra pas être suspecte.

IV. Pour mettre la correspondance plus à l'abri d'une découverte, on se servira de noms de convention, même avec l'encre sympathique, de même que pour les noms des villes qu'on prendra l'une pour l'autre, suivant la feuille numérotée A....

VII. On pourrait, de concert avec les associés, gagner les employés dans les fabriques de poudre, afin de les faire sauter quand l'occasion s'en présentera.

VIII. Il est surtout nécessaire de s'associer et de s'assurer de la fidélité de quelques imprimeurs et graveurs, pour imprimer et faire tout ce dont l'association aura besoin.

IX. Il serait à désirer que l'on connût au juste l'état des partis en France, et surtout à Paris, et quel serait le résultat le plus probable si B[onaparte] venait à mourir.

X. On ne parlera au comité, pour le moment actuel, que du renversement du gouvernement de Bonaparte, hormis à ceux que l'on sait être bien disposés, en attendant que l'on ait quelque chose de certain sur les dispositions du roi, et que l'on connaisse mieux la nature des moyens d'agir dans l'intérieur, ainsi que la disposition générale des esprits. On enverra par la suite de nouvelles instructions tendant au but qu'on se propose, et qui seront calquées sur les renseignements que l'on recevra.

XI. On recommande la plus grande circonspection, surtout dans les premières démarches, et de ne se confier qu'avec la plus grande réserve, pour éviter les trahisons des faux frères, qui pourraient profiter de cette occasion d'acquérir des droits aux faveurs du gouvernement; et dans aucun cas quelconque, on ne se fiera qu'à des hommes très prudents. Une manière de sonder l'opinion des gens dont on doute, serait naturellement d'observer que, si la République n'est pas possible, il paraît plus simple et plus juste de recourir à la royauté ancienne, que de se dévouer au nouveau despotisme d'un étranger.

XII. M. D[rake] n'est pas d'avis que M. D[e] L[atouche] quitte la France, à moins d'une nécessité très urgente, vu la difficulté de passer et repasser les frontières.

XIII. Il est entendu qu'on emploiera tous les moyens possibles pour désorganiser les armées, soit au dehors, soit au dedans.

XIV. On tâchera d'établir une correspondance plus directe avec l'Angleterre par la voie de Jersey, ou de quelque point de la côte de France. On pourrait aussi voir s'il y a moyen d'établir une correspondance par la voie de Hollande et d'Embden....

XVI. M. D[e] L[atouche] adressera les lettres pour le moment à M. l'abbé Dufresne, conseiller ecclésiastique à Munich.

XVII. M. D[e] L[atouche] fera connaître à M. D[rake] les signes par lesquels on pourrait tirer parti des paragraphes qui seront publiés dans le *Citoyen français*.

XVIII. Dans le cas qu'il devienne nécessaire d'envoyer quelqu'un des associés auprès de M. D[rake], il faut l'en avertir d'avance, et attendre sa réponse à Augsbourg, dans laquelle M. D[rake] indiquera le lieu de rendez-vous [1].

(Arch. des Aff. étrangères.) [2]

264. — L'évêque de Chalon a Mussey, *à Offenburg*

[Munich, 17 octobre 1803.]

Je [3] vous recommande avec instance la personne qui vous remettra ce billet. Elle se propose d'établir dans vos contrées un commerce particulier ; et, pour y réussir, elle

1. Prétextant l'absence de tout passeport, Méhée se fit donner par M. Drake un passeport anglais, antidaté, pour traverser l'Allemagne (*Alliance*, p. 271 ; cf. p. 104) ; et surtout il réussit à se faire révéler un moyen secret pour entrer en France (*id.*, p. 105), ce qui entraîna M. Drake, pourtant si renfermé, à l'adresser à M. de Mussey, son correspondant à Offenburg.

2. Publié dans l'*Alliance*, p. 94.

3. Mgr du Chilleau (Jean-Baptiste), né en Poitou en 1735, évêque de Chalon-sur-Saône en 1781, député à l'assemblée des notables en 1788, avait fait partie de la première émigration, et était fixé à Munich depuis 1801. En 1802, il avait refusé de se démettre de son siège. Des attaches de famille avec Dijon l'avaient rapproché de M. Leseurre de Mussey, ancien conseiller à la Chambre des comptes de cette ville : c'était probablement par son entremise que ce dernier était entré en relations avec M. Drake.

a besoin de connaissances locales, que je vous prie de lui donner avec discrétion, prudence et toute confiance : mais je dois vous prévenir qu'il ne faut lui faire aucune question ni sur la nature de son commerce, ni sur ses projets. Si, par hasard, cette personne était reconnue par quelqu'un du pays que vous habitez, faites en sorte qu'elle ne soit point troublée dans ses occupations ; et soyez persuadé, malgré tout ce qu'on pourrait vous dire, que ses intentions actuelles sont telles que vous pouvez les désirer, et que vous serez fort aise un jour de lui avoir rendu service.

Vous connaissez mon bien sincère attachement pour Musca [1], et mon respect pour son aimable compagne. Vous voudrez bien brûler ce billet dès que vous l'aurez lu, et n'en parler à qui que ce soit.

(Méhée, *Alliance des Jacobins*, etc., p. 272.)

265. — Entretien de Méhée avec Mussey

[22 octobre 1803.]

Les détails que j'obtins de M. de Mussey [2] ont été communiqués à la police ; et je puis assurer que si je n'en ai pas appris davantage, c'est qu'il ne savait plus rien. M. de Mussey était si persuadé que j'étais, comme lui, franc et loyal agent des Anglais, qu'il me communiqua, dans une seule séance, tout ce qui lui avait été confié de plus secret [3] :

1. Le surnom de *Musca* désigne M. Drake. Ce diplomate était à Munich, entouré de ses enfants et de son épouse, que M. Otto qualifie de « femme très respectable et généralement estimée » (dép. du 17 germ. an XII).

2. Méhée quitta Munich le 18 octobre, et arrivé le 22 à Kehl, se hâta d'écrire au préfet du Bas-Rhin, M. Shée, pour se faire connaître et demander l'autorisation d'entrer à Strasbourg (voir Nougarède, t. I, p. 138). Ce même jour, il se rendit à cheval à Offenburg et y vit M. de Mussey.

3. « Ce pauvre diable ne tarissait pas, et je gage que j'ai oublié la moitié des bonnes choses qu'il m'a dites. Il avait surtout un refrain admirable qu'il ajoutait à chacune de ses confidences. Après m'avoir conté, avec une jubilation indicible, combien il était sûr des moyens dont il usait, il

L'endroit où j'aurais un passeport à Strasbourg, moyennant 15 francs, avec une lettre de lui [1];

L'auberge où logent tous les honnêtes gens que l'on envoie par là, et où l'on trouve tous les renseignements nécessaires pour pénétrer, lorsqu'on n'est pas en règle;

Le nom des généraux à la solde de l'Angleterre qui étaient arrivés nouvellement à Offenburg [2];

Le nom de l'un d'entre eux qui arrivait de Paris, où ces messieurs allaient de temps en temps [3];

racontait d'avance le plaisir qu'il aurait à renverser le gouvernement; et pour cela, disait-il, il ne faut, Monsieur, que deux choses : de la prudence et de la discrétion » (*Note de Méhée*).

1. La lettre de M. de Mussey était adressée à Mlle d'Agrain, qui procura en effet, à Méhée un passeport falsifié où le nom primitif était effacé. La visite chez Mlle d'Agrain et son père a été racontée en détail par Méhée (Arch. nat.).

2. Bauné, comte de la Saulais (Jean-Thomas), né en 1724, employé en 1775 à la Guadeloupe, maréchal de camp en 1784, émigra en 1791 et, malgré son âge, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé. De 1795 à 1797 il servit comme major dans les chasseurs nobles, et jusqu'en 1801 dans l'infanterie noble, où il était premier lieutenant-colonel. Blessé en 1796, il reçut le cordon rouge en 1797 et la grand'croix de Saint-Louis en 1801. Il est mort à Offenburg, le 26 novembre 1812.

De Fayolles, comte de Mellet (Louis-Raphaël-Lucrèce), né en 1727, brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780, gouverneur du Maine jusqu'en 1785. Il était, en 1801, premier colonel du régiment noble à cheval, et grand-croix de Saint-Louis.

Le marquis de Mauroy (Denis-Jean), né en 1737, colonel des grenadiers royaux de Bourgogne en 1770, colonel du régiment de Médoc en 1773, maréchal de camp en 1780, émigra en 1791 et devint premier colonel du régiment des grenadiers de Bourbon.

Le marquis de Vauborel (voir t. I, p. 476, note 3).

Le baron de Fumel (voir t. I, p. 477, note 2).

Outre ces cinq anciens maréchaux de camp, qualifiés ici de « généraux », il y avait à Offenburg ou aux environs deux autres officiers : M. de Roussel (Pierre-Antoine-Auguste), né en 1768, émigré en 1791 en Espagne, ayant rejoint en 1792 l'armée de Condé, où il remplit les fonctions de fourrier-major dans l'infanterie noble ; — M. Capisucchi de Bollogne (Jean-Antoine), né en Provence en 1757, entré au régiment de Médoc, et ayant fait campagne dans l'armée de Condé, au régiment des grenadiers de Bourbon.

3. Il est arrivé parfois que des Condéens, ou d'autres émigrés, ne sont rentrés en France que momentanément et pour leurs affaires. C'est probablement quelque fait de ce genre que Méhée généralise ici.

L'endroit où s'impriment les libelles contre la France et Bonaparte;

Le nombre des émigrés qui étaient à Fribourg, et le nom de celui qui était en relation avec Varsovie, et faisait passer les ordres du roi sur toute la ligne;

Le nom de l'agent des Anglais à Bâle, chez qui j'ai été depuis, et qui m'a donné de fort bons avis pour entrer en France et en sortir malgré la police, et où il fallait m'adresser en route.

Tout le reste est entre les mains de la police, et ne peut être rendu public sans son aveu [1].

(Méhée, *Alliance des Jacobins*, etc., p. 107.)

266. — Instructions pour Briq

Paris, 27 brumaire an XII (19 novembre 1803) [2].

M. Drake a été, dans toute la dernière guerre, agent du cabinet anglais pour les intrigues et l'espionnage. Il a manœuvré constamment dans le même sens que M. Wickham et Craufurd [3]. Partout où est ce ministre, on peut présumer qu'il y a un centre d'opérations ténébreuses, dont il tient les fils, et qui ont pour objet d'agiter l'intérieur de la France, de pénétrer dans nos armées et dans nos

1. Entré le 23 octobre à Strasbourg, Méhée eut le lendemain un entretien confidentiel avec M. Shée, repartit le 25 en compagnie du secrétaire général de la préfecture et atteignit Paris le 28 ou le 29. La proposition qu'il fit au Grand Juge était de correspondre à la fois avec M. Drake et avec le cabinet de Louis XVIII (*Alliance*, p. 110). Mais la lettre du duc de Gramont (voir t. I, p. 330, note), retirée à la poste de Francfort et transmise vers le 15 à Paris, parut peu encourageante; Méhée lui adressa donc une réponse, datée fictivement de Francfort le 2 décembre, qui, en fait, mit fin à ses relations avec Varsovie.

2. Le 1er novembre, après avoir pris un aperçu de ce que Méhée avait fait à Munich, le Premier Consul ordonna d'avoir auprès de M. Drake « un agent secret qui tiendrait note de tous les Français qui se rendraient dans cette ville » (*Corr.*, n° 7240). Briq fut choisi pour cette mission.

3. M. Craufurd (sir Charles-Gregan) avait été commissaire anglais au quartier général des Autrichiens.

conseils, de remuer l'opinion et de préparer les crimes.

Vous vous rendrez donc à Munich, où réside maintenant Drake en qualité de ministre britannique. Vous vous appliquerez à connaître tous les individus qui aboutissent à lui, surtout les Français émigrés ou autres; vous les désignerez nominativement, avec toutes les circonstances que vous pourrez recueillir sur leurs personnes, sur leurs moyens, l'objet, le lieu et le temps de leur mission. Si vous découvrez que l'un de ces agents doive se rendre en France par Strasbourg, vous en informerez sur-le-champ le préfet de cette ville, avec toutes les indications particulières qui pourront mettre ce magistrat à même de le découvrir et le faire arrêter avec ses papiers. Il vous sera donné des moyens pour que cette correspondance parvienne sûrement et sans vous compromettre aucunement.

L'on a lieu de croire que M. Drake a des correspondants à Paris, qui lui envoient des notes et rapports : connaître l'importance et la forme des rapports; s'il est possible, leurs auteurs, et la voie par laquelle ils les font parvenir. En général, il sera très utile de se procurer les diverses adresses (soit de France, soit des diverses villes d'Allemagne, de Suisse ou de Hollande) qui existeraient chez M. Drake ou chez ses alentours.

Vous sentirez la nécessité de pratiquer une intelligence, fût-elle même subalterne, chez M[ontgelas] [1]. De simples notions matérielles de bureau, telles que les adresses des lettres portées à la poste, ou des renseignements domestiques qui en eux-mêmes semblent fort simples, peuvent entre nos mains devenir fort utiles.

Votre qualité d'émigré vous met à même de porter vos vues plus haut et de vous approcher de l'évêque de Cha-

1. Le baron de Montgelas (Maximilien-Joseph), ministre d'État de Maximilien-Joseph, Électeur Palatin de Bavière.

lon, qui est secrétaire de M. Drake, ainsi que d'un Français nommé Dufresne [1], qui est aussi auprès de lui ; mais comme ces hommes sont méfiants et habitués au secret des affaires, soyez très réservé avec eux.

Le petit commerce que vous vous proposez de faire d'objets apportés de France, vous donnera quelques relations. Vous aurez l'attention de ne vendre qu'à des juifs. Ces hommes qui, surtout en Allemagne, pénètrent partout, voient et circulent beaucoup, et qu'on peut toujours acheter, sont pour vous très utiles à connaître. Montrez-leur vos marchandises, et fixez-vous pour les vendre ou les faire vendre en commission par ceux qui vous paraîtront pouvoir servir vos vues : ainsi vous entretiendrez avec eux une communication suivie, et qui ne sera point suspecte.

Vous devez aussi vous attacher à faire une connaissance dans le bureau de la poste [2]. Cet article n'a pas besoin d'être développé ici : vous en sentirez aisément les motifs, et votre sagacité suppléera aux instructions.

Il est nécessaire que vous ayez quelques informations, chez le banquier de M. Drake, sur la qualité et le mouvement de ses fonds ; il faudra surtout connaître les correspondants de ce banquier avec Paris, Strasbourg, et autres grandes villes de France. Il serait bon de se lier avec un des commis de la maison.

Vous pourrez, à Munich, acquérir quelques lumières sur les mouvements secrets des agents de M. Drake à Rastatt, Karlsruhe, et villes voisines sur la rive gauche. On croit que Danican [3] voyage souvent dans ces quar-

1. L'abbé Dufresne, conseiller ecclésiastique à Munich (voir l'*Alliance*, p. 100, 207).

2. On a dit que Goldsmith fit une tentative inutile pour gagner les employés de la poste à Rastatt. M. Drake en fut informé (*Alliance*, p. 161, 173, etc.).

3. Danican était alors à Londres (t. I, p. 332).

tiers ; il est probable qu'il va aussi à Munich. Procurez-vous des renseignements sur les nommés Mandel, ex-commissaire français ; Betz, commis à la poste aux lettres de Rastatt : on croit que ces deux individus se rendent maîtres de toutes les correspondances d'Allemagne et de France par Strasbourg. Juigné, émigré, est lié avec eux. Un autre émigré, nommé Tourneau, se disant vicomte, est à Verden l'agent du parti anglais. On soupçonne aussi plusieurs prêtres, notamment les nommés Eggs et Curé, à Beinheim et Kehl.

M. Drake étant le centre de toutes ces manœuvres à Munich, vous pourrez là en pénétrer quelques parties, et donner des renseignements sur le séjour du duc d'Enghien à Ettenheim, où il a des bureaux, et entretient correspondances avec le parti [1]. Vous correspondrez avec le ministère régulièrement, aux adresses et suivant les formes et les moyens dont il sera convenu avec vous. Avoir une personne sur la rive droite, dont on soit sûr et à laquelle on adressera les lettres de Munich. Cette personne sera chargée de les mettre à la poste sur la rive gauche, à Strasbourg, ou dans une autre petite ville, à l'adresse de M. Darbois, négociant, près l'arcade de l'Odéon, [à] Paris. Pour la correspondance de Paris avec vous, ce sera vous qui devrez en régler les moyens d'une manière sûre. Il faudra choisir une petite ville voisine de Munich, pour

1. On voit que la police, sans donner au duc d'Enghien une attention particulière, ne l'avait pas perdu de vue. Il est même assez probable que, dans le premier entretien de M. de Mussey avec Méhée, le nom du duc avait été prononcé. Les journaux français le citaient très rarement ; cependant on lisait, par exemple, dans le *Journal des Débats* du 23 novembre 1803 : « Le duc d'Enghien, qui continue de résider avec une suite peu nombreuse au château d'Ettenheim, dans l'électorat de Bade, a été sur le point de quitter ce séjour pour se rendre auprès du prince de Condé, son grand-père ; mais il vient de changer tout à coup de résolution, et reste à Ettenheim, où il vit d'une manière fort retirée. »

vous y adresser les lettres de Paris et y mettre les vôtres à la poste [1].

(Bibl. nationale.)

267. — DRAKE A MÉHÉE

[Munich,] 27 décembre [1803] [2].

.... Je désire bien, pour les raisons que vous savez, que vous puissiez vous tenir à Châlons [Paris] ; mais si vous avez raison de croire que votre séjour dans cette ville ne pourrait être prolongé sans vous exposer au danger d'une découverte, ou si vous jugiez même qu'il fût nécessaire ou convenable pour votre sûreté de quitter tout à fait la France (ce qu'il faut que je laisse absolument à votre prudence et à votre discernement), vous êtes en pleine liberté de prendre ce parti, en remettant un double de vos papiers à vos amis, afin qu'ils soient à même de poursuivre la correspondance, et en leur indiquant en même temps

1. Briq trompa l'attente de la police et n'envoya aucune information. Pour suppléer à cette mission, restée sans effet, le Grand Juge fit partir pour Munich un autre émissaire, portant le nom de Wambert, dont la première lettre fut datée de cette ville le 6 janvier 1804.

2. La correspondance de Méhée, concentrée désormais sur Munich, fut concertée avec le gouvernement. Elle se composait de bulletins et de lettres. Les bulletins n'ont pas été imprimés, mais se trouvent dans le manuscrit de l'*Alliance*. Depuis le 24 octobre 1803 jusqu'au 19 février 1804, on compte vingt lettres dans lesquelles Méhée, tout en prenant des précautions pour n'être pas démasqué par les autres correspondants de M. Drake, essayait de surprendre des renseignements précis sur ces mêmes correspondants, sur les agents royalistes, leurs gîtes pour sortir du territoire, sur les banquiers qui leur faisaient passer des fonds, et en général sur les menées anglaises en France. Toutefois, M. Drake éludait de répondre à ces questions incidentes, ou se dérobait par des négations. Il professait que « toutes les confidences qui ne sont pas absolument et strictement nécessaires à la marche du plan, sont non seulement inutiles, mais dangereuses » (*Alliance*, p. 129 ; cf. p. 174, 216). Ses lettres, parafées par trois sénateurs, ont été déposées officiellement aux archives des Rel. Extér., et y sont conservées dans le vol. *Angleterre* 602 : il ne peut y avoir aucun doute sur leur authenticité. Malheureusement, l'encre sympathique, qui a servi à les écrire, est très altérée et finira par s'effacer entièrement.

les moyens de faire passer leurs lettres et de faire arriver les miennes. Je vous recommande dans ce cas de vous rendre à Offenburg [1], et d'y attendre mes instructions ultérieures. Mais ayez soin de ne pas parler d'affaires à la personne à qui vous étiez recommandé dans cette ville [2].

Les renseignements que vous me donnez sur la composition de votre comité me suffisent, et je ne désirais connaître les noms des personnes, qu'autant que vous auriez jugé que cette communication pourrait se faire sans entraîner aucun inconvénient, et sans risquer de vous compromettre avec vos amis.

Je ne conçois pas comment quelques membres de votre comité ont pu imaginer que nous n'avons pas le projet sérieux de les aider à attaquer l'usurpateur, d'autant plus que toutes vos instructions visent à ce but [3]. Celles-ci et vos rapports des conversations que vous avez eues avec moi suffiront, j'espère, pour les désabuser. Vous savez que je ne vous ai recommandé de diriger tous vos soins vers les moyens d'acquérir la connaissance des projets de Bonaparte, que par la conviction intime dans laquelle je suis que c'est un des moyens les plus efficaces pour saper dans ses fondements l'édifice de la puissance de cet homme. Au reste, vous pourriez les assurer de nouveau que l'affaire principale sera poursuivie de ma part sans relâche, et de la manière la plus conforme à vos instructions originales : mais c'est à votre comité à déterminer jusqu'à quel point elles sont praticables, d'après la situa-

1. L'instruction donnée éventuellement à Méhée de se rendre à Offenburg, a été répétée dans les lettres suivantes de M. Drake (*Alliance*, p. 162, 176, 203; cf. p. 166, 208).

2. Cette phrase, que nous avons relevée sur la lettre originale de M. Drake, n'a pas été reproduite dans l'*Alliance* (p. 156).

3. Déjà, dans une lettre du 9 décembre, M. Drake avait écrit : « Il importe fort peu par qui l'animal soit terrassé ; il suffit que vous soyez tous prêts à joindre la chasse » (*Alliance*, p. 138).

tion des choses et les dispositions des personnes dans l'intérieur.

Puisque j'ai touché ce sujet, j'ajouterai, par forme de réponse à un article d'un de vos derniers bulletins, que je sais bien que tout se décide au comité secret de Saint-Cloud ; mais que je sais aussi que les mesures de détail et d'exécution doivent nécessairement être confiées aux bureaux, et qu'ils sont par conséquent en état de fournir des notions très précises sur ce qui se fait et sur ce qui doit se faire.

Je n'ai aucune connaissance de M. Talon, et je vous répète, à cette occasion, que, quant à moi, je ne suis lié à aucune agence de Paris, excepté la vôtre [1]. Je ne vous dis pas que je n'y ai aucune correspondance ; il faut bien en avoir pour être plus en mesure de constater l'exactitude des rapports, en les comparant les uns aux autres.

Votre comité pourra se servir du canal de Jersey pour transmettre ses avis directement à Bordeaux [Londres], de la manière que vous indiquez dans votre lettre du 5, mais seulement dans des cas essentiels. Vous concevez bien qu'il serait imprudent de risquer la perte de ce canal pour l'avenir, pour des choses de peu d'importance [2].

Vous m'aviez dit, dans une de vos précédentes lettres, que vous étiez à même de m'envoyer quelques notes sur

1. Pour sonder M. Drake, Méhée s'était plaint de l'existence à Paris d'un comité jacobin rival du sien, qu'il disait communiquer avec des royalistes, M. Garrez de Mésière et ses amis. Il avait annoncé l'arrestation de ces derniers et signalé comme l'agent probable de l'Angleterre auprès d'eux, M. Omer Talon, émigré rentré, qui, le 20 octobre, avait été envoyé en surveillance à l'île Sainte-Marguerite par application de l'article 13 du sénatus-consulte du 6 floréal an X (cf. t. I, p. 219, note 1). M. Drake, et sans doute cette fois avec vérité, niait toute relation avec un comité de cette nature (*Alliance*, p. 137, 164, 174, 202).

2. M. Drake avait lui-même indiqué la correspondance de Jersey (cf. p. 74), mais sans révéler aucun des détails qui jusqu'ici faisaient défaut à la police française pour la saisir.

l'huissier. Ce fut à ces notes que j'ai fait allusion, et non pas au contenu du fameux portefeuille. Il s'agit de constater : 1° si tous les papiers les plus secrets du [Consul] y sont effectivement renfermés, et 2° quel est le prix qu'il attache à son entreprise [1].

Vous trouverez ci-incluses des traites pour dix mille livres de France, dont deux mille quatre cents pour vous-même, à compte de vos appointements, et sept mille six cents pour l'usage du comité ; je vous prie de m'en accuser la réception. Quant à vos frais de voyage, vous pouvez compter que je ne perdrai pas de vue cet objet, et je vous en écrirai incessamment.

Je vous enverrai, par le prochain courrier, une « Lettre de B[onaparte] à un Anglais [2]. » Si votre comité le juge à propos, cette lettre pourrait être imprimée à Paris, puis mise en circulation : elle est un peu longue, mais on pourrait en retrancher quelques paragraphes.

Je ne sais si je recevrai à temps, pour la poste de ce soir, la quatrième traite de 2,800 livres. En cas qu'elle n'arrive pas, vous l'aurez par le courrier de demain.

Croyez-moi avec les sentiments de l'estime et la considération la plus sincère, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur. »

Nota manus [3].

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. Les instructions de M. Bertrand de Molleville et celles de M. Drake (cf. p. 71) prescrivaient tout particulièrement à Méhée de se ménager des intelligences dans les bureaux des ministères et du gouvernement. Le Premier Consul avait donc imaginé un huissier prêt à livrer son portefeuille d'affaires, tout bourré de secrets d'État (*Corr.*, n° 7240). Cette fable avait eu jusqu'ici peu de succès auprès de M. Drake, qui se montrait à la fois très crédule et très défiant.

2. Cf. *Alliance*, p. 165.

3. Cette lettre de M. Drake, qui était la cinquième, arriva à Paris avant le 12 janvier 1804 (Cf. *Alliance*, p. 164). C'est probablement celle que le Premier Consul avait le plus en vue, quand il disait, le 24 janvier : « Les

268. — DESMAREST A FAUCONNIER

Paris, 7 nivôse an XII (29 décembre 1803).

.... [1] Il m'importe d'avoir les noms des individus du Morbihan ou de Bretagne qui seraient dans le cas d'être choisis pour venir faire un mauvais coup à Paris [2]. Je crois bien que Coster Saint-Victor, Joyau, La Haye Saint-Hilaire et Limoelan [3] pourraient s'en mêler de nouveau ; mais outre ceux-là, quels seraient, à la connaissance de M. Querelle [4], les hommes d'exécution qu'il croirait

lettres de Drake paraissent fort importantes. » A cette occasion, il dicta un long bulletin, où il représentait les préparatifs de Boulogne comme des démonstrations fictives, dissimulant l'expédition réelle qu'il disait destinée à l'Irlande, parlait d'une autre entreprise en Morée, et indiquait même la pensée, déjà vraie, que les armements pourraient servir à une guerre continentale (*Corr.*, n° 7497 ; cf. *Alliance*, p. 187). Il prévoyait avec raison que ce bulletin, beaucoup plus intéressant que les autres, serait renvoyé promptement par M. Drake à Londres (*Alliance*, p. 204). C'était la seconde fois que le Premier Consul mettait directement la main à la correspondance insidieuse qui se poursuivait avec Munich. L'autre fois, le 1er novembre, il y était intervenu pour inventer la corruption d'un huissier (*Corr.*, n° 7242). Dans l'intervalle, absorbé par d'autres soins plus importants, il avait dû s'en rapporter au Grand Juge ; car, lui écrivait-il le 22 novembre, « il m'est impossible de donner à cette affaire une attention suivie » (*Corr.*, n° 7300).

1. Fauconnier était le concierge de la prison du Temple.

2. Le premier indice matériel de la conspiration se trouvait dans la lettre du 12 novembre, adressée par de Bar à Georges et débutant ainsi : « Je travaille sans cesse à voir les individus les plus propres à l'opération dont nous avons parlé : je les trouve très apathiques, et très alarmés des surveillants, et des recherches que l'on fait sur le compte de chaque voyageur arrivant à P[aris].... » (Voir t. I, p. 378). C'est dans le sens d'un complot que ce passage était commenté par le préfet des Côtes-du-Nord (lettre du 6 décembre). Il est probable que la même interprétation s'est présentée à l'esprit de Desmarest, et aussi à celui du Premier Consul, qui, le 29 novembre, prescrivit d'arrêter de Bar et Even. Plusieurs semaines furent employées à la poursuite de De Bar ; et même la crainte de la contrarier fit suspendre l'arrestation d'Even jusqu'au 2 janvier 1804.

3. Il n'y avait erreur que sur Limoelan, qui, comme on l'a dit (t. I, p. 385, note 2), n'était pas en Europe.

4. Querelle, débarqué avec Georges le 21 août, n'avait pas tardé à correspondre avec son beau-frère, apothicaire à Vannes. « Il lui demande une

propres à être choisis ? Comme je pense aussi qu'on pourrait de préférence se servir de ceux qui sont en dépôt à Southampton, je désire bien que M. Querelle veuille vous indiquer tous ceux qu'il pourra se rappeler, des soixante ou quatre-vingts individus bretons qui y sont, appartenant à Georges, et y mangeant leur traitement en attendant une destination. Ce sont les plus mauvais sujets de tout ce parti. Causez de tout cela avec Querelle, et écrivez [1]; je vous serai très obligé.

(Arch. nationales.)

adresse sûre, afin de s'ouvrir à lui sur des objets importants et secrets. Dans la lettre suivante, il pose une série de questions, toutes relatives à la situation du Morbihan, l'opinion des autorités, des prêtres et du peuple, les moyens des chouans. Dans une autre lettre subséquente, il demande à son correspondant l'état et le nombre des troupes qui se trouvent dans le pays » (note de Desmarest, du 21 octobre). Ces lettres, qui tombèrent, vers le 20 septembre, aux mains du préfet du Morbihan et firent arrêter Querelle à Paris le 12 octobre, ne prêtaient à ce chouan fort inconnu que le caractère d'un espion, peut-être d'un embaucheur pour la guerre civile. Ce caractère s'étant trouvé confirmé par des interrogatoires, où Querelle avoua seulement être venu d'Angleterre et s'être proposé de transmettre à Londres des détails sur la Bretagne, ce fut comme espion que le Premier Consul pensa à le livrer à la justice, et que le Grand Juge arrêta, le 21 octobre, de le traduire dans le Morbihan devant le tribunal spécial. Néanmoins cette décision ne fut pas exécutée. Querelle, comme du reste Picot et Lebourgeois, fut réservé pour fournir, au besoin, à la police de nouveaux renseignements.

Dès le 5 octobre 1803, une dénonciation avait révélé au Premier Consul la présence à Paris de De Sol de Grisolles, connu pour un des principaux partisans de Georges, et qui en effet était son chef de division dans l'Ille-et-Vilaine (*Corr.*, n° 7166). Sur les indications de Mathieu, un de ces chouans qui servaient alors la police (cf. *Dern. lettres inéd. de Nap.*, n° 259), De Sol fut arrêté à Paris le 25 octobre, et emprisonné après avoir essayé d'abord la résistance, puis la corruption.

1. Causant avec Fauconnier, Querelle affirma qu'il n'y avait dans le Morbihan aucun homme en état de faire un coup de main ; que tous ceux qui en seraient capables étaient avec Georges, et il désigna comme tels : Guillemot, Eveno dit Hector, Raoul, Gambert, Audran, Roger, d'Assas, Jean Marie, Louis Picot, etc. Parmi ces chouans, représentés comme étant tous en Angleterre, se trouvaient précisément quatre des compagnons de Georges, débarqués en France le même jour que Querelle (La Haye Saint-Hilaire dit Raoul, Joyau dit d'Assas, Jean-Marie Hermely et Louis Picot).

269. — Exposé de la situation de la République

Paris, 25 nivôse an XII (16 janvier 1804).

La République a été forcée de changer d'attitude, mais elle n'a point changé de situation; elle conserve toujours, dans le sentiment de sa force, le gage de sa prospérité. Tout était calme dans l'intérieur de la France, lorsqu'au commencement de l'année dernière nous entretenions encore l'espérance d'une paix durable. Tout est resté calme depuis qu'une puissance jalouse a rallumé les torches de la guerre; mais, sous cette dernière époque, l'union des intérêts et des sentiments s'est montrée plus pleine et plus entière; l'esprit public s'est développé avec plus d'énergie....

Le gouvernement britannique tentera de jeter, et peut-être il a déjà jeté sur nos côtes, quelques-uns de ces monstres qu'il a nourris pendant la paix pour déchirer le sol qui les a vus naître; mais ils n'y retrouveront plus ces bandes impies qui furent les instruments de leurs premiers crimes; la terreur les a dissoutes ou la justice en a purgé nos contrées; ils n'y retrouveront ni cette crédulité dont ils abusèrent, ni ces haines dont ils aiguisèrent les poignards. L'expérience a éclairé tous les esprits; la sagesse des lois et de l'administration a réconcilié tous les cœurs. Environnés partout de la force publique, partout atteints par les tribunaux, ces hommes affreux ne pourront désormais ni faire des rebelles, ni recommencer impunément leur métier de brigands et d'assassins [1].

1. Dans ce passage, le Premier Consul n'a pas fait seulement allusion aux menées de chefs de bandes, tels que de Bar en Bretagne ou Forestier en Vendée; il a dû avoir en vue le soupçon d'un complot dont la vraisemblance allait croissant, et se proposer de donner aux conspirateurs encore inconnus un avertissement public. Il se réservait, peu de

Tout à l'heure, une misérable tentative a été faite dans la Vendée : la conscription en était le prétexte ; mais citoyens, prêtres, soldats, tout s'est ébranlé pour la défense commune; ceux qui, dans d'autres temps, furent des moteurs de troubles, sont venus offrir leurs bras à l'autorité publique, et, dans leurs personnes et dans leurs familles, des gages de leur foi et de leur dévouement....

(*Moniteur* du 26 nivôse an XII [17 janvier 1804].)

270. — Le Grand Juge a Murat

Paris, 5 pluviôse an XII (26 janvier 1804)[1].

Je vous adresse les pièces relatives aux nommés Pioger

jours après, d'y ajouter l'intimidation par le jugement d'une commission militaire.

Il est à remarquer qu'au commencement de janvier le commandement de Paris avait été retiré au général Junot et confié, par arrêté du 15, au général Murat, avec le titre de gouverneur, le rang de général en chef, et le droit de travailler directement avec le Premier Consul. Cette mesure exceptionnelle se rattachait aux nouvelles préoccupations dont la sûreté de la capitale était l'objet.

1. Le Premier Consul paraît avoir eu de lui-même l'intuition de demander des rapports sur les chouans emprisonnés, réputés capables d'avoir trempé dans des projets d'attentat. Desmarest dit que cette inspiration si opportune est venue dans la nuit du 25 janvier (*Témoignages hist.*, p. 90; cf. Nougarède, t. I, p. 45, note) : elle est certainement antérieure; car, dès le 16, le Grand Juge remettait des rapports sur Pioger, de Sol, Querelle, Picot et Lebourgeois, et le 21, le Premier Consul les transmettait à Cambacérès en le priant de « rédiger un projet d'arrêté pour traduire ces individus devant une commission militaire. Je crois, disait-il, nécessaire de faire un exemple. J'ai des renseignements secrets qui me font croire que Querelle n'était venu ici que pour assassiner. Sans-pitié et de Sol y étaient venus dans le même dessein » (*Corr.*, n° 7493).

Le même jour, 21 janvier, cinq projets d'arrêté furent préparés contre les cinq chouans, prévenus chacun « d'embauchage, d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, et d'attentats contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État. » Ces chouans devaient être traduits devant une commission militaire « dans le jour. » En raison de cette obligation, ces arrêtés, bien que datés définitivement du 26 janvier, ont été adressés dès la veille par la secrétairerie d'État au nouveau gouverneur de Paris.

dit Sans-pitié [1], Querelle, de Sol de Grisolle [2], et Picot et Lebourgeois, qui, d'après les intentions du gouvernement, doivent être traduits à une commission militaire formée par vos ordres, et je vous fais également passer trois pistolets simples, un à deux coups, et une poire à poudre à canon, dont étaient porteurs Picot et Lebourgeois lors de leur arrestation. J'ai joint aux pièces de chaque prévenu un inventaire indicatif de leur nombre. Je vous prie de m'en accuser réception.

Pioger dit Sans-Pitié est détenu à la maison Bicêtre; Querelle, de Sol de Grisolle, et Picot et Lebourgeois sont à la maison du Temple. J'ai prévenu les concierges de ces maisons qu'ils devaient les tenir à votre disposition.

P.-S. — Picot et Lebourgeois sont prévenus et complices du même délit, et il doit être statué à leur égard par un seul et même jugement. Mais Pioger dit Sans-pitié, Querelle et de Sol de Grisolle étant accusés de crimes différents et n'étant prévenus d'aucune complicité, il paraît

1. Pioger (François-Jean), né dans la Sarthe en 1770, entra en 1787 dans le bataillon auxiliaire des colonies et fit la campagne de la Martinique. En mai 1794 il rejoignit l'armée royale de Bretagne. Pris en 1796 et relâché après la pacification, puis incorporé dans un bataillon de sapeurs et déserteur, il retourna en 1798 sous les ordres de Georges, qui le nomma chef de bataillon après l'affaire de Granchamp. On le surnommait « Sans-pitié » ou « Tape à mort. » En 1801, comme il le dit lui-même sous la Restauration, il fut « envoyé à Paris en mission par le général Georges. »

L'aveu de cette mission semble justifier son arrestation, qui eut lieu le 7 mai 1801, d'après l'avis, donné par des chouans réconciliés, qu'il se méditait un nouveau 3 nivôse (cf. t. I, p. 335, note 1). On arrêta aussi, à ce moment, deux autres chouans, Jacques Béchard et Burban Malabry, qui furent remis en liberté.

2. Le Premier Consul, qui recevait souvent dans son cabinet personnel des rapports secrets (cf. p. 3, note), fut informé par cette voie directe que de Sol était à Paris. Il prescrivit, le 5 octobre, au Grand Juge de le faire arrêter (*Corr.*, n° 7166). De Sol, reconnu sur le boulevard, fut en effet saisi le 4 octobre, quelques jours après Querelle.

qu'il doit être prononcé à l'égard de chacun d'eux par un jugement séparé et particulier [1].

(Arch. nationales.)

271. — Notes de Desmarest

Paris, 7 pluviôse an XII (28 janvier 1804).

Déclaration de Querelle [2].

Je n'ai aucun doute sur la partie de la déclaration qui concerne l'arrivée de Georges et des sept autres à Paris. Cela est d'accord avec cette ligne de la lettre de De Bar

1. La commission militaire, nommée par Murat et composée d'après la loi du 19 fructidor an V, se réunit le soir du 26 janvier et siégea toute la nuit. Elle acquitta Pioger et rendit contre Picot et Lebourgeois une sentence de mort, qui fut exécutée quelques heures après. Dans la nuit suivante, la commission acquitta de Sol et condamna à mort Querelle. Ce dernier, sachant qu'il serait exécuté au point du jour, écrivit aussitôt à Murat en offrant de faire des révélations, et vers deux heures du matin, fit un premier récit à Desmarest.

2. La déclaration officielle a été reçue le 28 janvier par M. Réal, conseiller d'État, « commis spécialement à cet effet par le Premier Consul. » Cette mission, probablement verbale, remontait environ au 15 janvier. Pour la régulariser, le Grand Juge avait proposé d'attacher à son département un conseiller d'État « chargé de tout ce qui concerne la police générale. » Le Premier Consul voulut rectifier ces termes trop généraux et, dans un arrêté, dicté par lui-même le 11 pluviôse (1er février), y substitua ceux-ci : « spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la République. » Un second arrêté du même jour, également dicté par le Premier Consul, désigna M. Réal pour cette fonction. Plus tard, un troisième arrêté, du 8 floréal (28 avril), fixa le traitement à 15,000 fr. par an.

M. Réal (Pierre-François), né à Chatou (Seine-et-Oise), avait appartenu au parti jacobin; malgré l'exaltation de ses idées, il avait profité de ses fonctions d'accusateur public, puis de défenseur officieux, pour rendre de nombreux services, dont il a recueilli le témoignage, même pendant la Restauration. Le talent dont il avait fait preuve dans ses plaidoyers, sa participation au coup d'État de brumaire, lui avaient valu la place de conseiller d'État. Il n'était pas étranger aux affaires de haute police, puisqu'en 1798 il avait été chargé d'examiner les papiers saisis dans les fourgons de Klinglin et qui établissaient les rapports de Pichegru avec Condé.

Après la déclaration officielle faite devant M. Réal, Querelle eut à répondre à une série de questions, posées par Desmarest, sur les divers gîtes qui avaient abrité Georges et ses compagnons entre la côte et Paris.

au comte d'Artois (13 novembre 1803), où il est dit : « J'ose croire que le général Georges a reçu de Son Altesse des instructions. Je ne sais où le prendre, et je crains bien que, d'ici quelque temps, je ne puisse recevoir de ses nouvelles. » Cette phrase m'a cruellement inquiété; et cependant, dans le même paquet où est la lettre au comte d'Artois, il y a une lettre du même De Bar au général Georges [1], ce qui semblait faire supposer que Georges était à Londres; mais on peut croire qu'il y a quelqu'un qui le remplace [2] pour les correspondances, etc. La venue de Georges à Paris « pour l'hiver » m'était encore annoncée en thermidor dernier (août 1803) par Lebourgeois, dans des conversations que j'ai eues avec lui et dont je donne ici la rédaction [3].

Les individus désignés sont tous bien connus et signalés, à l'exception de Saint-Vincent, que je crois être plutôt Saint-Victor.... Raoul est le même que Lahaye Saint-Hilaire. Il est bien étonnant que Joyau et Roger ne soient pas de cette bande. La Bonté est le fils du concierge de la prison de Nancy [4]....

On voit, dans la déclaration, que la bande de sept ne se réunissait pas dans Paris. Ils s'isolèrent, et Querelle ne communiquait que par billet et par intermédiaire avec Georges.

Je dois ici dire une circonstance qui m'occupe depuis deux mois. On est venu offrir de l'argent pour Querelle

1. Voir les lettres de De Bar dans le tome I, p. 378 s.

2. C'est-à-dire qui le remplace à Londres, et dans ce cas Georges pouvait être à Paris.

3. Voir t. I, p. 300.

4. Il ne s'agissait pas de Coster Saint-Victor, mais de Raoul Gaillard, dit Saint-Vincent, qui avait rejoint Georges après la première étape et formait le septième de ses compagnons. Joyau faisait partie de cette bande, sous le surnom nouveau de Villeneuve. La Bonté était Brèche. Quant à Roger, il avait débarqué plus tôt et s'était d'abord rendu en Bretagne.

au Temple : cinq louis par mois et même huit, a-t-on dit, s'il est nécessaire On en a fait passer aussi à Pioger : trois louis, il n'y a pas quinze jours. On les déposait, tantôt à un guichetier du Temple pour Pioger, qui était à Bicêtre, une autre fois à la femme Denex, chargée du linge des prisons de Saint-Lazare; et tous les soins que je me suis donnés pour connaître d'où venaient les fonds, qui ne pouvaient partir que d'un comité breton, ont été infructueux. J'avais même proposé de laisser maintenant Pioger au Temple, pour y suivre mieux cette ligne de secours. Or, on voit d'où ces fonds pouvaient venir [1]....

Quant à ce que dit Querelle des cent à cent cinquante officiers qui environnaient Georges, cela a bien pu être le plan en quittant Londres, et ces cent à cent cinquante officiers étaient ceux que devait lever de Bar en Bretagne et envoyer à Paris. Mais cette recrue ne paraît pas avoir eu de succès (Barco paraît s'être enrôlé), et l'on peut être sûr que cent de ces hommes ne seraient pas à Paris, sans que quelques-uns fussent aperçus par les mêmes agents qui ont fait découvrir avec tant de facilité et de précision de Sol, Barco [2], Sans-Pitié et autres, qui avaient

1. Ces secours étaient envoyés par Georges, qui, d'après la déclaration de Querelle, avait apporté de Londres une somme de 800,000 fr. ou d'un million, en lettres de change (cf. t. I, p. 339). — Ces lettres étaient payées en grande partie par MM. Thornton et Power, qui avaient leur banque principale à Hambourg et une maison à Paris.

2. Burban Malabry le jeune, dit Barco, avait été arrêté à Paris au printemps de 1801 en même temps que Pioger dit Sans-Pitié (Cf. p. 89, note 1). Enfermé comme Pioger à Bicêtre, il avait dû aux démarches d'un législateur d'être remis en liberté et d'être placé sous la surveillance du préfet d'Ille-et-Vilaine. Le 18 janvier, ce fonctionnaire venait d'écrire que Burban avait disparu depuis peu de jours, probablement pour se rendre à Paris. Plus tard, Louis Picot avoua que Burban avait en effet rejoint Georges (*Procès de Georges*, t. II, p. 409).

Le 21 décembre 1803, le même préfet, parlant de rapports secrets qu'il avait avec un ancien chouan, Achille Biget, avait écrit : « Il m'assure que nous n'aurons plus l'ancienne chouannerie, mais il admet comme possible que Georges envoie des agents pour commettre un grand crime. »

d'aussi bonnes raisons que qui ce soit de se cacher. D'ailleurs, on voit que, sur une bande de sept, Querelle se trouve arrêté en moins d'un mois à Paris. Il est probable même que cette arrestation aura effrayé et éloigné de Paris les six autres; que, du moins, ils se seront tenus absolument cachés : sans cela les soins extraordinaires qu'on s'est donnés depuis, soit à Paris, Versailles, Saint-Germain, etc., pour y apercevoir quelqu'un de l'armée de Bretagne, eussent infailliblement produit quelque résultat.

On peut encore craindre que le manque de succès de De Bar et la non-arrivée des recrues d'élite, n'ait éloigné de Paris les six scélérats avec leur chef, et que, depuis quatre mois que Querelle est pris et au secret.... Ah! pourquoi ce Querelle m'a-t-il trompé, et a-t-il attendu son jugement pour parler, malgré toutes les tentatives que j'ai faites auprès de lui! J'ai été jusqu'à lui demander l'état et les noms et signalements de tous les individus de Southampton, de Londres et de Bretagne, qui pourraient être choisis pour venir à Paris contre le Premier Consul. Il m'en a donné un certain nombre, même il m'a nommé Raoul (La Haye Saint-Hilaire), le petit Picot, Jean-Marie, qui sont des sept compagnons, et il m'a tu le projet réel! Depuis deux mois, je sens dans toutes les parties de moi-même un 3 nivôse [1].

Si les six brigands sont restés à Paris, il est probable que les arrestations ordonnées par le préfet [2] en pousse-

1. Dès que Desmarest eut recueilli le premier récit de Querelle, il alla, à trois heures du matin, réveiller de Sol qui venait d'être acquitté, et se montrant instruit de la venue de Georges à Paris, s'efforça de savoir où était son logement. De Sol nia tout et quand, la nuit suivante, il vit Desmarest revenir à la charge avec des détails plus convaincants, persévéra dans ses négations. Il fut alors transféré à l'Abbaye et mis brusquement en face de Querelle; mais il tint bon et ne voulut rien avouer (cf. *Corr.*, n° 7510. *Procès de Georges*, t. II, p. 416).

2. Le préfet de police, Dubois.

ront une partie dehors. Le Grand Juge en a prévenu la gendarmerie, pour éclairer l'extérieur [1].

Je proposerais : 1° que trois hommes bien armés accompagnassent Querelle [2] sur toute la ligne, depuis Saint-Denis ou Saint-Leu, où a été le dernier pied-à-terre, jusqu'à la côte entre Tréport et Dieppe; qu'il y reconnût toutes les fermes où les brigands ont été si officieusement reçus et conduits; et qu'ensuite, au retour, des ordres bien précis fissent enlever les fermiers pour être jugés, leurs domestiques entendus; car on sait l'époque précise du passage, et sept hommes ne logent pas dans une ferme *incognito*. — 2° Prévenir provisoirement la gendarmerie de veiller sur cette ligne, qui peut servir de retour à Georges et consorts, et de redoubler de surveillance sur la route de Paris en Bretagne, comme elle le fait plus particulièrement de Bretagne à Paris. — 3° Réitérer les ordres pour l'arrestation de tous les individus qui ont servi et accueilli de Bar (il est étonnant qu'on n'ait pas reçu le résultat de ceux donnés, il y a quinze jours, à ce sujet), même reprendre Even le notaire, et son père, que

1. Le commandant en chef de la gendarmerie, le général Moncey, avait aussitôt disposé des patrouilles autour de l'enceinte extérieure de Paris. Dans la nuit du 30 au 31 janvier, il avait fait partir des officiers pour Eu, Beauvais, l'Isle-Adam et Saint-Leu-Taverny, afin d'y rechercher ceux qui avaient fourni les gîtes signalés par Querelle. Ces officiers arrêtèrent, le 2 février, à Eu, Troche père et fils, le 5 le fermier Leclerc, le 6, à Aumale, le maître d'école Monnier, et envoyèrent ces prisonniers à Paris.

2. Les ordres concernant Querelle furent adressés, le 2 février, au général Moncey. Querelle partit le lendemain, accompagné de Pasques, inspecteur général de la police, et escorté par trois gendarmes avec un lieutenant. Il commença par les stations les plus rapprochées de Paris, et eut d'abord quelque peine à se reconnaître. Il était de retour le 7 février et fut renfermé à l'Abbaye. — La série des étapes, dont les unes étaient communes, les autres divisées en plusieurs lignes parallèles, n'a été rétablie que successivement, notamment d'après les déclarations de Troche (voir *Procès de Georges*, t. I, p. 140).

des motifs, qui ne produisent aucun succès, ont fait laisser en liberté [1].

---

10 pluviôse an XII (31 janvier 1804).

1° Georges est-il encore à Paris ?

Oui, j'ai lieu de le croire, quoique l'arrestation de Querelle, de De Sol, et le peu de succès de De Bar aient pu lui donner de l'inquiétude. Mais il a pris de tels engagements à Londres, il est si avancé, qu'on croit qu'il restera jusqu'à la dernière extrémité et tentera des moyens désespérés. C'est l'opinion et la certitude de Querelle, et je suis de son avis. Ce qui ajoute encore à ma conviction, c'est que le petit Barco n'est disparu de Rennes que depuis douze jours ; or, si le plan eût été abandonné, Barco ne se serait pas mis tout récemment en route pour coopérer à l'exécution. En un mot, Georges a juré qu'il ne reviendrait pas à Londres sans avoir tenté son entreprise, et qu'il y périrait ou réussirait.

2° Quels sont ses moyens actuels présumés ?

D'abord les six scélérats qui sont venus avec lui ; quelques-uns qui l'attendaient à Paris, tels que Charles d'Hozier [2] et probablement d'autres comme de Sol. Ensuite, il a dû en venir quelques-uns de Bretagne, tels que Barco, quoique l'on soit instruit que, de ce côté, la recrue n'a pas eu le succès qu'il en attendait [3]. Mais, ce que je crains

1. Fauche-Borel était encore au Temple, d'où il s'était évadé le 1er janvier dernier, mais pour être repris le lendemain. Le 29 il fut interrogé par M. Réal, qui chercha à savoir pour quelle raison il était venu à Paris et quels rapports il avait eus à Londres avec les Princes, avec Georges, Pichegru, etc. Les réponses de Fauche restèrent évasives, et l'instruction n'apprit rien de ce côté.

2. Charles d'Hozier avait été indiqué par Querelle comme ayant, avec de Sol, introduit Georges dans Paris ; mais il avait été désigné sous le faux nom de Charles d'Aunay.

3. Voir t. I, p. 372, 376, 378.

le plus, c'est l'envoi qui a dû être fait des scélérats assez nombreux qui étaient en dépôt à Jersey, surtout à Southampton, Romsey et à Londres. Querelle me dit, et j'avoue que sa position et plus encore la vérification des faits qu'il me donne, m'inspire la confiance, il me dit : 1° que huit à dix individus de la Vendée [1] et de la Bretagne, qu'il a vus à Londres, près Georges, témoignaient la plus grande ardeur pour être de ceux qui viendraient avec Georges ; 2° il ajoute que celui-ci, deux ou trois jours avant son départ pour Paris, est allé à Southampton et à Romsey, sans doute pour les dispositions relatives à leur départ et à la jonction à Paris. On sait d'ailleurs, depuis longtemps, que c'est cette troupe de Southampton, que l'on porte à plus de soixante, qui doit fournir les hommes d'exécution pour un autre 3 nivôse. On les tient là en réserve ; ils ont un bon traitement, etc.

Un autre moyen de Georges, qui doit être pris en considération, c'est la quantité de fonds qu'il a apportés d'Angleterre et dont une bonne partie est encore en sa possession.

Je pense donc que Georges n'a point renoncé et même ne renoncera pas de suite à son entreprise. Il sait que Querelle ne connaît que le gros du projet, le fait de son arrivée à Paris, et quelques idées échappées ; mais on ne lui a point confié les détails et les moyens particuliers. D'ailleurs, le *Moniteur* laisse penser qu'on doute de la réalité et de l'importance des faits qu'il a déclarés [2].

1. C'est-à-dire de l'ouest (cf. t. I, p. 184, note 2). On a vu qu'aucun Vendéen proprement dit n'était affilié à Georges.

2. Voir *Procès de Georges*, t. II, p. 420. — Le *Moniteur* du 9 pluviôse (30 janvier), après avoir résumé les charges contre Picot et Lebourgeois, et avoir annoncé leur jugement et leur exécution, ajoutait : « Le nommé Querelle, autre brigand, parti de Londres en fructidor dernier et arrêté à Paris en vendémiaire, a été également condamné à mort. Sur le point de subir sa

Quels sont les moyens de la police pour rompre une conjuration de cette force, composée de pareils scélérats ?....

[5 février 1804] [1].

Jean-Marie [2] : sa première arrivée. — Lemaire arrive par Boulogne, sur un paquebot, dans les premiers jours de prairial (mai 1803), va fixer son logement chez Troche, qui lui gagne par fanatisme Pajot de Guilmécourt, et Détrimont l'aîné à la Poterie, qui, à son tour, le conduit chez Loisel, à Preuseville. De proche en proche, il gagne Paris. Revient sur ses pas à Eu, chez Troche; gagne le fils, conscrit.

S'embarque, le 20 juillet, avec Troche fils [3], sur le bateau d'un nommé Brassaud (capitaine) et gagne le lendemain la frégate en station ; passe sur celle l'*Immortalité* le 23, et débarque à Deal le 28 ou 29 juillet.

Troche part de Londres avec Courson (Querelle) ; à

sentence, il a fait des révélations. Si elles sont aussi importantes qu'on le dit, elles vaudront à ce misérable sa grâce ou une commutation de peine. »

1. Les renseignements qui suivent viennent des réponses de Troche père, interrogé à Paris les 4 et 5 février. Ils sont de cette date, bien que la parenthèse relative à Louis Picot n'ait pu être ajoutée que le 10. Quelques jours plus tard, Troche fils les répéta d'une manière plus complète au général Savary (Lettre de Savary à Moncey, du 9 février).

Troche (Michel-Joseph-Pierre), né à Londinières (Seine-Inférieure), âgé alors de cinquante-huit ans, était horloger à Eu, et y avait été président du tribunal de commerce. Dès longtemps il servait d'auxiliaire à la correspondance anglaise qui se faisait par cette côte. Son nom était connu de la police depuis un débarquement, fait en avril 1800, où se trouvait La Maisonfort, avec une caisse d'argent anglais destinée à Mallet (*Procès de Georges*, t. I, p. 303; t. VI, p. 34). Georges, qui cependant se tenait en dehors des affiliés à la correspondance anglaise, avait fait exception pour Troche, qui lui était recommandé par Raoul Gaillard comme pouvant lui être tout particulièrement utile.

2. Hermely, dit Lemaire.

3. Voir *Procès de Georges*, t. VI, p. 17 à 38.

Hastings, à l'auberge du Cygne, ils trouvent Villeneuve, aide de camp de Georges, Doizon (Raoul) et la Bonté [1], officiers. Le lendemain, [ils] arrivent près Biville, où ils débarquent par une corde ; du 20 au 22 août, couchent à [Gui]lmécourt ; le lendemain à la Poterie, où l'on trouve Saint-Vincent avec un cheval (il était venu par Hambourg ; il venait de Paris). De là, à Preuseville, chez Loisel ; de là, à Aumale, chez Monnier ; à Feuquières, chez Boniface Colliau dit Boni ; à Monceau ; à Saint-Omer, chez Leclerc ; à Auteuil, chez Rigaud ; à Saint-Lubin, chez Massignon, où ils ont séjourné deux jours ; de là, à Saint-Leu, chez Lamote.

Le 20 septembre, Jean-Marie repart de Paris avec Saint-Vincent, qui l'accompagne à Saint-Leu et à Saint-Lubin, et revient ensuite à Paris. Jean-Marie continue sa route à pied, va voir Troche, auquel il a dit depuis qu'il s'était embarqué sur un canot anglais ; mais le fait est qu'il s'embarqua sur un neutre à Dieppe.

Il devait revenir au bout de vingt jours ; mais il fut six semaines à revenir ; ce qui porte à la mi-novembre [2]. Alors il débarque avec sept hommes nouveaux : Tamerlan, Brutus, Jean-Louis, Pierre-Jean, Le Mercier, Armand et un autre inconnu (ne serait-ce pas Rivière [3]?). Georges,

1. Nous rappelons que Villeneuve est Joyau, Doizon ou Raoul est La Haye Saint-Hilaire, la Bonté est Brèche. Saint-Vincent, qui est nommé plus loin, est Raoul Gaillard.

2. La date du second débarquement n'a pas été précisée par l'instruction et a paru devoir être reportée au mois de décembre (*Procès de Georges*, t. I, p. 48, 291 ; t. III, p. 312, 318).

3. Comme on l'a vu, Tamerlan est le surnom de Deville, Brutus celui de Le Lan ; Jean-Louis sont les prénoms de Poulchasse, Pierre-Jean ceux d'un Cadoudal ; Armand celui de M. de Polignac. Le Mercier est désigné sous son vrai nom. L'inconnu n'était pas Bouvet de Lozier (dit Rivière), mais Coster Saint-Victor. — Georges est venu au-devant d'eux avec Joyau, Raoul Gaillard et L. Picot (cf. la déclaration de L. Picot, qui est conforme : *Procès de Georges*, t. II, p. 401).

avec Villeneuve, Raoul, Picot, était parti, environ mi-novembre, pour aller au-devant de ce débarquement. — (On voit que depuis l'arrivée de Georges à Paris, il s'écoule deux mois et demi sans qu'on voie paraître Georges. Ce ne peut être que dans cet espace de temps qu'il aurait été en Bretagne, si la déclaration de Picot à ce sujet est vraie [1].) — Il revient vers la fin de novembre avec ces mêmes trois et un nouveau débarqué, tous à cheval, et suivis le lendemain de deux autres nouveaux débarqués, à pied [2], tous par la ligne de Beauvais à l'Isle-Adam. Ainsi, il est évident que quatre des nouveaux débarqués sont venus à Paris par une autre route. Ce sera, sans doute, Tamerlan qui les aura conduits par la route de Normandie, qui lui est familière.

Il paraîtrait que Jean-Marie est resté, à ce voyage-là, près de la côte pour se rembarquer de suite.

Le 21 janvier, il en arriva à Saint-Lubin, venant de Beauvais sur Paris, une autre bande de sept, dont Georges, Villeneuve et Picot, tous quatre des anciens, et trois nouveaux. Ces hommes étaient débarqués le 16 janvier, au nombre de huit à neuf [3]. Les quatre ci-dessus les atten-

1. Dans sa première déclaration, qui est du 20 pluviôse (10 février), le domestique de Georges, Louis Picot, arrêté le 8 février, avait faussement prétendu être venu avec son maître des environs de Rennes (*Procès de Georges*, t. II, p. 388).

2. D'après une déclaration faite par L. Picot le 17 février, le nouveau débarqué qui suivit Georges à cheval était Armand de Polignac; les deux nouveaux débarqués qui rejoignirent à pied étaient Deville et Coster Saint-Victor (*Procès de Georges*, t. II, p. 402).

3. Georges est venu au-devant du troisième débarquement avec Joyau, L. Picot et Raoul Gaillard (qui est le quatrième des anciens, dont le nom est omis). A son retour il ramenait trois des nouveaux débarqués : Pichegru, Rusillion et Armand Gaillard, ce qui faisait une bande de sept. — Ce qui suit, dans la note de Desmarest, est confus et en partie contradictoire (*cf. Procès de Georges*, t. II, p. 405; t. VI, p. 37). — En résumé, les renseignements fournis par Troche étaient importants, surtout parce qu'ils révélaient les deux débarquements de décembre et de janvier, dont Querelle

daient à la Poterie, avec Rivière (Bouvet), Saint-Vincent et son frère Armand ; ces sept derniers étaient allés au-devant d'eux de Paris, mais par une autre route que la route ordinaire, sans doute par Pontoise, Etrépagny. Georges se trouve, à ce moment-là, à la tête de quinze hommes environ, tant des anciens que des nouveaux débarqués, et ils se divisent pour se rendre à Paris, savoir sept, y compris Georges, par la route de Beauvais ; le reste par Pontoise.

(Arch. nationales.)

272. — Savary a Moncey

Dieppe, 19 pluviôse an XII (9 février 1804).

Pardonnez d'avance, mon général, à mon griffonnage et à mes fautes d'orthographe, j'arrive de campagne dans un état d'épuisement presque entier, et votre courrier d'hier entre chez moi. Si j'avais compté les minutes depuis mon départ de Paris, je ne serais jamais arrivé plus à propos au sommet de la fameuse falaise : ma bonne étoile me guidait.

D'abord l'on vous aura dit qu'en partant de Paris [1], j'avais mis dans ma voiture le nommé Troche, que l'on avait arrêté à Eu et qui était au Temple à Paris. Je gagnai la confiance de ce jeune homme pendant le voyage,

n'avait pas connaissance ; mais comme les derniers débarqués n'étaient pas nommés, la présence de Pichegru à Paris demeurait encore inconnue.

1. Dans son interrogatoire du 5 février, Troche père, parlant de la falaise de Biville, dit qu'un nouveau convoi « a dû débarquer cette nuit, au nombre de vingt, si les vents n'ont point été contraires.... Maintenant que je suis instruit, ces hommes méditent un assassinat. J'offre tous mes moyens pour faire arrêter leur chef, et j'affirme pouvoir y parvenir si l'on ne fait rien transpirer. » — Sur cette révélation, le général Savary, commandant de la gendarmerie d'élite, eut ordre, le 6, de courir en poste à Biville avec quelques-uns de ses gendarmes. On lui remit Troche fils ; et le ministre de la guerre expédia des ordres pour placer sous l'autorité du général toutes les troupes de la côte depuis Dieppe jusqu'à Saint-Valery.

et j'en appris ce qui suit : Troche, appelé dans la troupe « Lebrun », était le fidèle de Jean Marie dit Lemaire ; c'est lui qui venait, tous les soirs indiqués, recevoir la petite troupe chez Étienne Horné à Biville, qui la conduisait chez Pagot à Guilmécourt, lequel la conduisait chez Détrimont à [Heudel]imont, lequel la conduisait à La Poterie chez un Détrimont, frère du premier, qui à son tour la conduisait à Preuseville chez Loisel, celui-ci plus loin, et enfin jusqu'à Paris. Troche avait sous ses ordres le fils de Pagot de Guilmécourt et un nommé Laurent de Berneval, qui, tous les soirs à huit heures, se réunissaient chez Étienne Horné à Biville, d'où ils partaient de suite avec une corde, de la grosseur d'un trait et longue de quarante pieds, puis un briquet et une pierre à feu. Ils allaient directement à la falaise, descendaient la corde, et comme la falaise est tellement mangée par la mer que la corde ne va plus jusqu'au bas, ils étaient obligés d'y ajouter le petit trait, qu'ils emportaient soigneusement avec eux pour éviter tout soupçon ; et, dans le fait, c'est une imagination qui tient de l'extravagance, tant cette falaise est effrayante.

J'arrivai à Dieppe le 17 (7 février), à huit heures du soir, avec cinq de mes gendarmes : la voiture qui portait les onze autres n'ayant pu me suivre. J'ai pris de suite la cavalerie disponible de la place, consistant en vingt-quatre canonniers à cheval, vingt hussards du 3e, la brigade départementale, celle de ma légion que je montai comme il me fut possible. Je pris aussi quarante hommes du 31e régiment de chasseurs à pied, que je dirigeai, presque au pas de course, sur Biville. J'avais fait prendre des fusils et des gibernes d'infanterie aux canonniers à cheval. J'étais déguisé complètement, un couteau de chasse et des pistolets à ma ceinture, avec un fusil à deux [coups] sur mon épaule.

Il était plus de neuf heures lorsque je partis de la barrière de Dieppe, où j'avais formé ma petite armée ; je me mis à la tête, ayant Troche à mon côté, et je pris le grand trot jusqu'à Biville, où j'avais donné rendez-vous à l'infanterie, qui ne put arriver assez tôt. Je mis moins d'une heure et demie pour arriver à Biville, où je mis pied à terre et fis loger tous mes chevaux dans deux auberges. Ensuite, après avoir organisé et préparé ma troupe, ayant toujours Troche à côté de moi, je me fis guider par lui jusqu'à l'endroit où les brigands coupaient la grande route pour gagner les terres ; puis, remontant leur chemin ordinaire, j'arrivai sans bruit à la maison Horné, qui n'est pas très distante de la mer : je postai ma troupe en embuscade dans le verger, où elle se tint sur le ventre.

Il était l'heure où les brigands devaient être dans la maison, si vraiment ils avaient débarqué : car il avait fait superbe toute la journée, et comme j'étais arrivé à Dieppe à nuit close, je n'avais pu voir s'il y avait des cutters anglais en vue. Dans cette incertitude, je pris Troche avec moi et me fis suivre de la brigade de ma légion, en convenant d'un signal avec le reste de ma troupe. Après avoir écouté à la porte et à la fenêtre, j'ordonnai à Troche de frapper à la porte comme il avait coutume de le faire avant : ce qu'il fit. L'on vint à la porte ; on demanda « qui est là », et sur sa réponse on ouvrit. C'était la vieille femme Horné qui, en revoyant « Lebrun », témoigna un grand étonnement. Elle savait qu'il avait été arrêté ; mais mon costume et ma réponse la persuadèrent. Elle crut que nous venions de la côte ; que nous arrivions de la falaise, et nous demanda combien nous étions cette fois-ci, et où étaient Pagot et Laurent (je vis là qu'il n'y avait personne à la maison). Nous répondîmes que nous ne les avions pas vus, et que nous les cherchions. —

Alors elle nous dit qu'ils étaient à la côte depuis six heures du soir et qu'ils allaient revenir; qu'il avait fait beau; que sûrement ils ramèneraient M. Lemaire et des camarades; que nous n'avions qu'à nous asseoir; qu'elle allait tirer à boire. — Je crus que la prudence me défendait de tarder d'aller à la rencontre de Lemaire ; je sortis de la maison, en disant bonsoir à la vieille Horné et à sa jeune fille.

Je revins au verger, où je laissai encore ma troupe, et j'allai avec Troche et ma brigade sur le sentier par où les brigands devaient arriver. A peine étais-je à la haie du verger opposé à la maison, que j'entendis marcher en dehors; je tirai le pan de l'habit de Troche et, m'étant couché à terre, je vis distinctement deux hommes qui arrivaient à moi pour entrer par la brèche de la haie où je me trouvais. Lorsqu'ils furent tout à fait sur moi, ils virent sans doute mes cinq gendarmes qui étaient cependant déguisés et voulurent se sauver. J'ordonnai alors à Troche de se nommer et de les appeler : ils hésitèrent un peu, puis cependant revinrent à lui. Je sortis alors de mon buisson et saisissant le premier à la gorge et un gendarme l'autre, je les fis entrer dans le verger. Là, Troche leur dit que tout était découvert, et qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de me servir pour avoir leur vie. C'étaient Laurent et Pagot le fils ; ils revenaient de la côte et avaient sur eux le briquet, et la corde nécessaire pour allonger celle déjà fixée à la falaise.

Ils m'apprirent qu'effectivement Lemaire devait arriver ce soir (c'était mardi [1]), mais que le temps avait été si mauvais dimanche et lundi, que sans doute il n'avait pu s'approcher assez de la côte pour débarquer ; mais que

1. Mardi 7 février.

tous les jours de beau temps il se présenterait pour débarquer. Après les avoir bien effrayés, et avoir mis la vie et les récompenses à côté des plus affreuses menaces, je leur proposai de me servir, d'aller le lendemain et jours suivants comme de coutume en bas de la falaise, d'y placer la corde, d'y battre le briquet et de conduire la troupe chez Étienne Horné, où je me trouverais avec la mienne. Ils y consentirent ; mais ils avaient peur d'être tués par la décharge que je ferais sur Lemaire, parce que, disaient-ils, il est résolu de se défendre. A cela près ils consentirent à tout. Je revenais au petit pas où j'avais laissé mes chevaux, en menant les deux hommes et roulant dans ma tête mille projets de les garder jusqu'au lendemain, et de les conduire moi-même au pied de la falaise et de les y faire servir; mais j'en fus empêché parce que, ne connaissant pas trop l'auberge où j'allais entrer et où eux étaient bien connus, je ne pouvais les y enfermer qu'en sacrifiant la maison de Horné qui m'était si nécessaire, et en donnant l'éveil à Guilmécourt, Heudelimont et la Poterie, toutes assez distantes de moi pour que je ne puisse pas agir assez tôt sur elles. Je ne puis vous rendre tout ce que cette position me faisait souffrir d'embarras.

J'appelai Troche, et lui communiquai le projet de garder ces deux hommes avec lui, et de m'en servir le lendemain. Il me répondit que, leurs parents étant dans le complot, il fallait ou les arrêter tout de suite, ou bien qu'ils viendraient eux-mêmes savoir ce qu'ils étaient devenus, et que, voyant à Biville une troupe aussi considérable, ils courraient avertir chez Horné, chez Pagot, chez Détrimont et à LaPoterie, et qu'ainsi il fallait renoncer à les avoir. Après avoir combattu longtemps, et n'avoir pas trouvé les moyens d'agir, promptement et à la fois, sur les fermes où ces deux malheureux devaient être rendus

dans deux heures, pour ne pas donner l'éveil je les fis venir en présence de Troche, qui leur dit : « Demain, je serai en bas de la falaise avec le général. Si vous ne venez pas, vous serez pris, et vous savez dans quel cas vous êtes. Le général vous offre la vie pour le servir ; faites comme moi ; acceptez ses offres, et sacrifiez ceux qui nous ont perdus. » Ils étaient plus morts que vifs, et promirent de venir le lendemain à la falaise, en recommandant bien que l'on ne tirât pas sur eux en tirant sur Lemaire et sa troupe. Je leur promis et ils partirent.

Il était trois heures du matin ; j'étais morfondu et vins me jeter sur la paille. Le lendemain, à neuf heures, le reste de mes gendarmes arriva, et je pensai de suite à organiser mon embuscade pour le lendemain, et ne pas être dupe de la mauvaise foi de mes deux hommes, s'il leur prenait envie de me tromper. J'avais alors assez de moyens pour agir sur les fermes, quoique les dragons ne fussent point encore arrivés à Eu ni à Cayeux.

Le 18 (8 février), vers neuf heures du matin, je pris Troche avec moi, et nous allâmes ensemble reconnaître le sentier que suivaient les brigands à partir de la maison Horné jusqu'au sommet de la falaise, afin de choisir un lieu commode pour m'embusquer, si toutefois il prenait envie à Lemaire de ne point entrer chez Horné, comme cela lui était déjà arrivé, et d'aller droit à Guilmécourt.

J'allai jusqu'au sommet de la falaise, qui a plus de cent pieds de haut, à pied, et même il faut y monter une bonne distance à la renverse : l'aspect en fait frémir. Je fis passer Troche devant moi, et, saisissant la corde à deux mains, je descendis jusque sur l'endroit où la falaise est mangée par la mer, et où il faut ajouter une corde pour aller jusqu'à l'eau. Je mesurai moi-même de combien il fallait que cette corde fût longue, puis, faisant repasser

Troche devant moi, je remontai cette corde et arrivai au sommet avec beaucoup de peine ; il était environ midi.

Lorsque j'arrivai au haut de la corde, l'on voyait deux cutters anglais un peu au large. J'attendis qu'ils se fussent approchés. Troche les reconnut pour être ceux qui apportaient ordinairement Lemaire et qui l'avaient apporté lui-même : alors je le ramenai à mon auberge et disposai mon opération pour le même soir. La mer était très belle ; un petit vent venait de terre, et mon prisonnier me disait que bien sûrement il viendrait le soir, d'autant plus qu'il était en retard d'un jour; qu'il s'était annoncé pour dimanche ou mardi, et, après mardi, tous les jours de beau temps.

J'envoyai de suite à Dieppe acheter une forte corde de quarante pieds de long, avec un briquet et une pierre, et je me disposai à pouvoir me passer de Pagot et de Laurent, sur lesquels je ne comptais déjà plus. Ma troupe ayant bien bu et mangé, je lui fis prendre les armes à huit heures du soir et, à sa tête, avec mon costume de la veille, je me mis en marche vers la falaise.

L'on arriva au piquet où était attachée la corde, ravin extrêmement profond et assez large pour y mettre quarante hommes en bataille. Le fond du ravin est un superbe tapis de gazon. Je partis donc avec environ soixante-dix à quatre-vingt-dix hommes, l'infanterie m'ayant rejoint en partie ; je plaçai deux troupes, de vingt hommes chacune, de chaque côté du ravin, précisément au-dessus du piquet de la corde. Elles étaient couchées à terre et voyaient l'échappement de la falaise, à compter les hommes qui auraient monté ; elles avaient ordre de laisser monter tout ce qui voudrait monter, de laisser mettre en marche les brigands par le fond du vallon, et de descendre derrière eux, de se réunir au piquet sans faire le

moindre bruit. Moi, je me plaçai dans le milieu du vallon avec les seize gendarmes de ma légion, ceux de Dieppe, et dix-huit canonniers, anciens soldats. Mon projet était de ne me faire découvrir que lorsqu'on m'aurait pour ainsi dire marché sur le ventre, et de faire saisir Lemaire à la gorge par les miens, qui étaient recordés pour cela.

Mon embuscade placée, je pris Troche avec moi ; je lui donnai la corde et le briquet, puis prenant encore les gendarmes Chombery et Beguinot de ma légion avec un très bon gendarme à pied que je trouvai là, je me rendis au piquet du sommet de la falaise. L'on n'y voyait pas à quatre pas et le vent commençait à fraîchir. Je fis descendre Troche le premier, et lui donnai l'ordre d'attacher la petite corde à l'extrémité de la grosse, de descendre ensuite sur la plage et de répondre aux coups de briquet que donneraient les chaloupes, si toutefois elles s'approchaient. Il avait à sa ceinture une paire de pistolets, que je lui avais donnés pour se défendre en cas qu'il y fût obligé. Beguinot et Chombery ainsi que le gendarme à pied le suivirent, tous très bien armés. Ils avaient ordre de garder Troche, et de le forcer à s'éloigner avec eux aussitôt que les chaloupes seraient prêtes à s'échouer pour débarquer.

Croirez-vous, mon général, que Troche attache bien la seconde corde pendant que les trois gendarmes sont toujours suspendus à la grosse, et qu'au moment où ils se glissent avec cette seconde corde, la grosse, qui avait déjà porté Georges, casse net au dessous du gendarme qui suivait Troche, qui est aussitôt précipité d'environ trente pieds en bas de la falaise, où il reste sans donner signe de vie et sans que l'on puisse aller à son secours. Jugez, mon général, du bonheur de ces trois gendarmes et de leur position à l'extrémité de cette corde ! Le vent était

devenu extrêmement fort alors, et la mer brisait avec violence au pied de la falaise ; il faisait un froid excessif. Les gendarmes cependant, à force d'appeler et de jeter des petites pierres en bas, font relever le malheureux Troche qui, étant revenu à lui, sentit sans doute l'horreur de sa position si les chaloupes arrivaient, et qui fit tant d'efforts pour jeter la corde aux gendarmes suspendus, qui, après l'avoir manquée plus de vingt fois, l'attrapèrent enfin, et l'ayant attachée à la grosse, parvinrent à remettre ce malheureux et à sortir eux-mêmes de leur pénible situation.

Ils vinrent tous quatre me trouver dans mon embuscade, qui faillit faire un malheur. Les gendarmes ayant vu la mer trop forte. me rappelèrent qu'il était presque impossible que l'on y débarquât; ce qui me détermina à revenir encore sur mes pas. Troche était mutilé, grièvement blessé, et je le fis panser. En passant devant la maison d'Horné j'y entrai encore avec Troche. Elle nous dit n'avoir pas vu ce soir Laurent et Pagot; mais que cela ne l'étonnait pas, parce que la mer était extrêmement forte à cause que le temps voulait changer. Nous lui donnâmes le bonsoir, puis je revins prendre ma troupe et la menai de suite à son quartier [1]....

(Arch. nationales.)

1. Savary fit alors enlever les habitants de la maison Horné, des fermes d'Heudelimont, de la Poterie et de Bonneval, pendant qu'un officier de gendarmerie, envoyé de Paris, s'emparait de Loisel à Preuseville; mais les deux principaux complices, Pagot et Laurent, avaient disparu. Savary avait commis une grave imprudence en les abandonnant à eux-mêmes. Ils réussirent probablement à donner ou à faire donner aux officiers bretons qui étaient a bord de la corvette anglaise le signal de ne pas débarquer (Guillemot, *Lettre à mes neveux*, p. 190). — Les prisonniers faits par Savary ne furent envoyés à Paris que le 2 mars.

273. — SAVARY A MONCEY

Dieppe, 28 pluviôse an XII (18 février 1804).

Il a fait un temps superbe hier toute la journée [1]. J'avais beaucoup d'espérances de voir débarquer Lemaire [2] dans la nuit, et je l'ai attendu au haut de la falaise jusqu'à deux heures du matin. Il avait fait, à quatre heures du soir, une manœuvre qui prouvait évidemment son envie de débarquer ; il a eu pendant plus de deux heures un homme à la boule de son mât, et je n'attribue qu'au grand vent, que nous avons eu à cinq heures, la cause du retard de ce débarquement, parce qu'il a été obligé de s'éloigner et de perdre la côte de vue. Aujourd'hui, il fait assez beau et il peut opérer sa descente ; j'irai donc encore l'attendre dans mon embuscade ordinaire.

J'ai reçu les trente hommes à pied de la gendarmerie

1. Les lettres de Savary nous apprennent que les 11, 12 et 13 février, la mer avait été forte.

2. Hermely guidait les 25 officiers bretons dont nous avons donné la liste (t. I, p. 492). Ils s'étaient embarqués le 10 février 1804 à Portsmouth, sur la corvette *la Bonnetat*, commandée par le capitaine Wright. Après avoir louvoyé pendant plusieurs semaines devant les côtes de France, ils revinrent à Guernsey, où ils abordèrent le dimanche de la Passion, 18 mars. « Le mauvais temps, dit un de ces officiers, rendit le débarquement impossible, et le détachement rentra après avoir tenu la mer pendant quarante jours. » Nous venons de dire que probablement il y eut aussi un signal de danger, envoyé de la côte normande.

Penanster, qui était à Romsey, parle (t. I, p. 395) de « contre-ordres » qui retardèrent le départ de ce détachement jusqu' « en janvier ou au commencement de février. » Ce témoignage paraît confirmé par celui d'un des officiers embarqués en février à Portsmouth, M. Hellouin de Ménibus, qui dit avoir séjourné en Angleterre « jusqu'au 10 décembre 1803, qu'il a fait partie de l'expédition du capitaine Wright, [et] est resté devant les côtes de France jusqu'au non-succès de cette expédition, en avril 1804. » Il faut peut-être en conclure que l'envoi des vingt-cinq officiers avait été commandé au commencement de décembre par Georges, qui espérait sans doute alors la présence à Paris du comte d'Artois : mais que cet envoi avait été ajourné et remplacé par les sept personnes du second débarquement, sur l'ordre du comte d'Artois qui attendait encore à Londres les réponses de Lajolais relatives à Moreau.

d'élite qui m'ont été envoyés. Je les ai divisés par brigades de trois hommes, à chacune desquelles j'ai ajouté trois soldats d'infanterie, un homme de cavalerie et un garde forestier. J'ai répandu ces brigades dans les verreries, hameaux, fermes ou charbonnières des forêts d'Eu et de Saint-Saens [1]....

J'ai eu l'honneur de vous adresser, par mon dernier courrier [2], trois paquets que j'avais saisis moi-même chez des pêcheurs à Tréport [3]. Après avoir interrogé ces malheureux, j'ai su qu'un tailleur d'Abbeville leur a porté ces paquets, pour les remettre à bord de la première croisière anglaise, et que, lorsqu'ils apportaient un reçu ou une autre dépêche, ils allaient à Abbeville, chez ce tailleur, qui les conduisait chez le curé de Bettencourt, lequel leur donnait l'adresse des personnages qui étaient les chefs de cette correspondance. J'étais à minuit, à Tréport, à faire cette découverte, et j'envoyai de suite quatre gendarmes d'élite et le même pêcheur à Abbeville, où ils arrivèrent avant le jour. Le pêcheur, qui en revenait la veille, les conduisit à la maison, où ils ne trouvèrent point ce qu'ils cherchaient, parce que cet individu était allé la veille à la campagne, d'où il ne devait revenir que deux jours après. Les gendarmes allèrent ensuite à Bettencourt arrêter le curé que le pêcheur leur indiqua, et revinrent à Abbeville faire leur déclaration au sous-préfet, que j'ai mis au cou-

1. De faux renseignements, transmis le 10 février par Savary, avaient fait croire que des bandits, probablement des Bretons débarqués, se cachaient dans les forêts d'Eu et de Saint-Saens, près de la côte, et marchaient au sud vers celles de Neufchâtel, de Gournay et de Lions. Le 13, le Premier Consul fit partir en toute hâte des détachements de gendarmes à cheval, renforcés par des dragons, avec ordre de fouiller tous ces bois (*Corr.*, nos 7536 à 7540). — Plus tard, le 20 février, sur le bruit, également erroné, que Georges avait fui et cherchait à se rembarquer, il prescrivit de nouvelles recherches dans l'Eure et le Calvados.

2. Le 15 février 1804.

3. Les pêcheurs Dieppois et Philippe.

rant de cette intrigue en le requérant de s'en occuper, d'arrêter toutes les personnes qui s'y trouveraient compromises, de saisir à la poste toutes les lettres qui viendraient à leur adresse et de me rendre compte, jour par jour, de ce qu'il apprendrait de nouveau.

Il vient de m'apporter toute la correspondance, que j'ai l'honneur de vous adresser, et qui a été trouvée sous le plancher de la chambre de cet individu. Il y a des lettres de change, qui pourront conduire à un bon résultat [1]. J'ai gardé l'argent monnayé, que je distribuerai aux gendarmes d'élite qui ont fait la découverte, et à l'agent de police d'Abbeville qui y a si bien donné suite.

Les pêcheurs devaient me remettre encore un paquet hier; mais leurs femmes l'ont brûlé lorsqu'elles ont vu leurs maris arrêtés. Je le crois sans peine, parce qu'il n'y a aucun moyen de le faire passer depuis l'embargo [2], Ils ont déclaré aussi avoir remis à bord des Anglais le premier paquet qui leur a été envoyé d'Abbeville. J'ai fait interroger l'équipage du bateau de ce pêcheur; il confirme la déposition du patron. Je le garde pour servir à l'instruction du procès, et je vais demander au ministre de la guerre de m'autoriser à former une commission militaire pour faire juger ces pêcheurs; car jamais un exemple n'a été aussi nécessaire qu'il l'est sur ces côtes-ci.

J'apprends aussi, dans le moment, que le 22 de ce mois

1. Tous ces objets furent remis au Premier Consul, qui fit écrire, le 19 février, au Grand Juge par son aide de camp Caulaincourt : « Le Premier Consul me charge de vous adresser ci-jointe la lettre qu'il vient de recevoir du général Savary, ainsi que trois lettres de change et une valise contenant des papiers intéressants sur la correspondance des agents anglais. Son intention est que vous en fassiez le dépouillement et ordonniez en conséquence les mesures que vous croirez convenables pour l'arrestation des individus compromis » (cf. *Corr.*, n° 7553).

2. Un des premiers soins de Savary avait été de mettre embargo sur les bateaux de pêche, et même de faire brûler ceux dont les propriétaires lui étaient inconnus.

(12 février), des bâtiments anglais se sont tenus devant le bois de Sise et ont lancé le soir six fusées. La côte n'a point répondu à ces signaux ; mais nous finirons par savoir pour qui ils étaient intelligibles.

(Arch. nationales.)

274. — Rapport de l'abbé Leclerc

Londres, 23 avril 1804.

Rapport de M. Brébillon [1] sur la perte de la correspondance et les moyens de la réparer.

....Comme nous n'avions eu que très peu de rapports avec les Troche, nous pensâmes qu'eux et les autres n'étaient arrêtés que par suite de la découverte de la conspiration; nous n'en conçûmes d'abord qu'une faible inquiétude par rapport à nous. L'officier du pavillon et le propriétaire du parc d'huîtres [2] avaient été de suite relâchés; de plus, les trois principaux matelots de Tréport n'avaient pas encore été inquiétés, ce qui contribuait à nous entretenir dans une fausse sécurité. Le 13 février, deux de ces matelots vinrent nous raconter, à Abbeville, où nous étions, tout ce qui s'était passé dans leur pays ; leur conduite et leurs discours ne nous inspirèrent aucun soupçon, avec d'autant plus de fondement qu'ils nous avaient servis avec la plus grande fidélité dans la dernière guerre, pour le même objet.

Néanmoins, dans la nuit du 14 au 15 février, la maison où mon camarade [3] et moi étions cachés, fut cernée à trois

1. Brébillon était alors le surnom adopté par l'abbé Leclerc de Boivallon (cf. t. I, p. 357, note 3). A Abbeville, dans les derniers temps, il se faisait appeler « Bailly. »

2. L'officier du pavillon avait livré à Leclerc les signaux de la côte, et le propriétaire du parc lui prêtait une cabane pour les communications avec les Anglais dans la baie du Tréport.

3. Poix, dit Durieux ou Larose (cf. t. I, p. 356). Il prenait encore plusieurs

heures dans la nuit, ainsi que deux autres qui l'avoisinaient. Comme nous étions sur nos gardes, nous nous en sommes aussitôt aperçus. Il ne nous restait d'autre moyen d'évasion que d'escalader une douzaine de murs, dont un avait plus de quarante pieds d'élévation, pour nous porter, de jardin en jardin, dans un autre quartier de la ville et gagner la rue sans être aperçus. Cela nous réussit, et nous parvînmes à sortir de la ville par la porte de la route de Rouen, dont le gardien était dans nos intérêts. Nous nous dirigeâmes sur un village des environs, où nous avions des amis sûrs. De cette retraite, nous envoyâmes prendre à la ville tous les renseignements qui nous étaient nécessaires pour connaître l'étendue de notre malheur. On nous rapporta qu'une heure après notre évasion, les portes de la maison où nous étions avaient été forcées et que nos hôtes, intimidés et maltraités, avaient eu la faiblesse d'indiquer la cachette où tous nos papiers, nos chiffres, nos nomenclatures, tous nos fonds et tous nos effets étaient déposés, et que les deux matelots qui nous étaient venus vers le 13 servaient de guides aux gendarmes envoyés pour nous saisir. Je ne doute pas, après cela, que ces matelots n'aient aussi livré des dépêches qui étaient accumulées depuis trois semaines au Tréport, à cause du mauvais temps qui n'avait pas permis au capitaine Wright de les envoyer chercher.

Terrassé par ces nouvelles accablantes, je sentis que le poste n'était plus tenable, et qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour nous en éloigner. Nous nous sommes retirés à la faveur de la nuit, de bons guides et d'asiles sûrs, dans les environs de Saint-Omer. Là, après avoir délibéré entre nous, nous résolûmes de faire venir le bon Benoît

surnoms, notamment celui de Gaudebert. — Sur la côte, un autre agent très actif de la correspondance était Mlle Nymphe Roussel de Préville.

pour me servir de guide, à l'effet de me rendre en Angleterre par les routes détournées qu'il a si souvent lui-même pratiquées, et pour placer mon camarade dans une maison sûre, dans le département du Nord, d'où il pourrait être informé de tout ce qui se passerait sur les côtes de Picardie et du Boulonnais, d'envoyer des secours et des consolations aux personnes détenues à cause de nous, et conserver, s'il est possible, les relations que nous avions établies sur les côtes depuis Boulogne jusqu'à Dunkerque. Il a été de plus convenu entre nous que si, contre toute attente, Buonaparte voulait tenter un embarquement, mon camarade se rendrait en personne sur le mont d'Herclingue, contigu au mont Lambert, à la faveur des intelligences qui nous restent dans le pays, où il brûlerait quatre fusées volantes pour en donner avis à la croisière anglaise.

J'ai écrit à mon camarade pour lui donner avis de mon heureuse arrivée à Varel [1] et de mon prochain embarquement, et je l'ai prévenu qu'il n'entendrait parler de moi qu'à mon retour d'Angleterre [2].

Dans cet état de choses, il me parait impossible, à moins qu'il n'arrive un changement dans le gouvernement français, de pouvoir rétablir une correspondance

1. Varel et Hooksiel, qui est mentionné plus bas, sont deux petits ports sur la Jade, près des bouches du Weser. L'abbé Leclerc avait écrit de Varel à Londres, le 16 mars, qu'il éprouvait de grandes difficultés à s'embarquer; néanmoins il avait pu se faire conduire à bord d'un navire de guerre anglais et était arrivé à Londres vers le 15 avril.

2. Poix, « après être resté plusieurs mois au milieu des plus grands dangers, sans recevoir la moindre nouvelle ni le plus petit secours de Londres, prit aussi la résolution de se rendre en Angleterre par la Hollande; mais il fut malheureusement arrêté près d'Amsterdam. Informée de son arrestation, la police de Paris donna l'ordre de le renvoyer sur-le-champ en France sous bonne escorte. Cependant, il réussit encore à s'échapper de la prison de Rotterdam [le 24 juillet], où ses gardes l'avaient déposé pendant la nuit. Il arriva enfin à Londres dans le courant d'octobre 1804 » (Mém. de Poix).

secrète entre la France et l'Angleterre, directement par les côtes de l'un et de l'autre pays. Les obstacles étaient déjà très grands à cet égard avant la dernière conspiration, et l'on ne peut douter qu'ils ne soient devenus insurmontables aujourd'hui. Avant même mon départ, indépendamment des gardes-côtes et des gendarmes ordinaires, le gouvernement avait fait porter sur toutes les côtes des troupes de ligne de toute arme, avec l'ordre de faire toutes les nuits des patrouilles croisées sur les points qui leur étaient assignés ; il y avait, en outre, envoyé une nuée d'espions pour surveiller tout ce qui s'y passait.... Les côtes de Hollande présentent à peu près, surtout dans le moment actuel, les mêmes obstacles et les mêmes inconvénients. Il ne reste donc plus que les côtes d'Allemagne, par où il serait possible de faire arriver en Angleterre les rapports qu'on pourrait tirer de France. Nous avons tout lieu d'espérer que, nos amis de Paris n'étant pas compromis, nous pourrions faire arriver à une ville frontière de France nos rapports accoutumés de Brest, de Paris et des côtes du Boulonnais [1].... Je crois pouvoir me placer avantageusement entre Varel et Hooksiel, surtout si j'y étais recommandé au comte de Bentinck et au baron de Van der Haer, qui m'ont déjà comblé de prévenances

1. C'étaient en effet les trois sources de rapports. Les pièces, très nombreuses, qui ont été saisies, montrent que le comité de Leclerc n'était pas, comme celui de Coigny en 1800 (cf. t. I, p. 360, note 3), une agence politique, prétendant exercer une direction sur le parti royaliste; elle s'occupait simplement de recueillir et de transmettre à Londres des nouvelles de toute sorte, le plus souvent peu exactes. Depuis la guerre elle y ajoutait des bulletins sur l'armée et la flotte, qui constituaient un véritable espionnage.

On ne trouva dans les pièces saisies aucun renseignement particulier sur la conspiration de Georges, ni même sur les relations de Garrez de Mésière avec l'évêque d'Arras. — C'est à tort, croyons-nous, que dans quelques-unes des lettres venues de Londres, qui ont été publiées à la fin du second rapport du Grand Juge (voir plus loin), on a cru reconnaître Pichegru sous deux des noms supposés.

et d'obligeance à mon passage, et m'ont fait toutes les offres de service pour mon retour dans leur pays [1]....

(Record office.)

275. — Correspondances de Michaud et de Marguerit

Paris, 1815.

Je soussigné, déclare et certifie que M. de Marguerit [2] a coopéré avec moi à la correspondance que j'ai entrete-

1. Après un court séjour à Londres, l'abbé Leclerc revint en effet en Allemagne, reconnut que de nouvelles relations avec ses amis de Paris seraient plus dangereuses qu'utiles, et se borna à renseigner les ministres anglais sur ce qu'il apprenait autour de lui. Il se tint en 1806 en pays prussien ; après Iéna, il se réfugia à Bremen, puis à Altona, et, au commencement de 1807, dut se rembarquer pour l'Angleterre. — Poix avait essayé de le rejoindre, mais demeura peu de temps en Allemagne.

Des deux correspondances entretenues par les Anglais, il ne resta en activité que celle de Jersey.

2. Le baron de Marguerit (Nicolas-Guillaume), né dans le Calvados en 1769, marié en 1806 (à Paris) à une fille du marquis de Flavigny. En 1818, il disait de lui-même : « 1795, capitaine de partisans dans la Vendée. — 1796 et 1797, agent d'une expédition concertée avec le général Pichegru pour s'emparer du Directoire exécutif. Capitaine dans la Vendée, d'après les ordres de M. de Frotté, on l'envoya, en qualité de directeur, à l'hôpital militaire de Saint-Cyr près Versailles, dans lequel on devait introduire successivement cinq à six cents hommes pour s'emparer des membres du Directoire exécutif. Dans cet intervalle, il s'établit des négociations avec le prince de Condé et le général Pichegru pour confondre ensemble leurs armées et marcher sur Paris. Ces négociations suspendirent l'exécution de ce projet, que les événements du 18 fructidor an V firent abandonner entièrement. — 1798 à 1804, correspondant de l'agence royale de Souabe et de Louis XVIII à Varsovie, Blankenberg, Mitau et Londres. Le Roi nous a souvent fait témoigner sa satisfaction pour cette correspondance, dirigée par M. d'André. — 1804, sauva la vie à un prince du sang qui devait débarquer en France. Un prince du sang devait se joindre à Pichegru et autres en 1804 ; mais les projets qu'on formait alors ayant été dévoilés par la police, le général Savary fut envoyé avec des troupes sur les côtes pour arrêter le prince au moment de son débarquement. M. de Marguerit, alors commissaire du roi à Boulogne, fit donner à la flotte anglaise des signaux pour empêcher le prince de venir à terre. — 1804, condamné à mort dans l'affaire du général Pichegru, de M. de Polignac, etc. — 1804-1814, agent du roi à Paris. » On voit par ces détails, qui d'ailleurs sont en partie controuvés, que M. Marguerit lui-même a fourni les éléments du certificat rédigé par la complaisance intéressée de son ami, M. Michaud.

nue, depuis le 1er juin 1798, avec les ministres du roi Louis XVIII, à Blankenberg, Varsovie, Mitau et Londres, correspondance pour laquelle Sa Majesté m'a fait témoigner plusieurs fois sa satisfaction, et récemment encore lorsqu'elle a daigné me nommer officier de la Légion d'honneur, en me dispensant de passer par le grade de chevalier. Lorsque je publiai, en 1800, « Les adieux à Buonaparte », je fus vivement recherché par la police et me réfugiai à Versailles, chez M. de Marguerit, où je composai « Les derniers adieux à Buonaparte », qu'il fit imprimer.

Je déclare aussi que M. de Marguerit s'est rendu, en 1803 et 1804, d'après les ordres qu'on nous envoya au nom des Princes, à Amiens, à Abbeville et à Boulogne-sur-Mer, pour y faire préparer les logements destinés au prince, qui devait se rendre à Paris à cette époque. Mais les projets formés contre Buonaparte ayant échoué, M. de Marguerit et moi nous en fûmes avertir d'autres agents des princes qui étaient sur les côtes, et il fit donner à la flotte anglaise les signaux nécessaires pour que le prince ne débarquât pas, si, comme on le supposait, il était sur cette flotte [1]. Et M. de Marguerit, signalé à la police, et au milieu des troupes du général Savary, chargé de découvrir les agents des princes, ne s'occupa néanmoins de son propre salut que quand il eut l'assurance que le prince était averti des dangers qu'il rencontrerait s'il venait à terre. M. de Marguerit fut condamné à mort en 1804, mais sous un des faux noms dont tous les agents des princes

1. Aucun des princes n'ayant été embarqué, ni sur la corvette du capitaine Wright, ni sur un bâtiment de la croisière anglaise, M. de Marguerit se vante à tort d'avoir sauvé la vie à un Bourbon. Nous doutons même qu'il se soit rendu sur la côte normande. S'il y est réellement venu, ce ne pourrait être à l'instigation de Georges, avec lequel il n'avait pas de rapports, mais sur un avis apporté de Londres par un des amis du comte d'Artois débarqués en janvier.

avaient pris la précaution de se couvrir [1]; et, si l'on ne put venir à bout de le découvrir, ainsi que moi et plusieurs autres, c'est qu'il s'empressa de jeter au feu, non seulement la correspondance, mais encore les chiffres qui auraient amené la police à de plus nombreuses découvertes.

J'ajoute que M. de Marguerit n'a pas cessé, malgré tous les périls qu'il avait courus, d'être l'homme de la maison de Bourbon et de travailler, avec moi et plusieurs autres royalistes, à traduire et répandre les actes diplomatiques et tous les écrits qui pouvaient accélérer la chute de Buonaparte ou porter atteinte à ses pouvoirs; que sa maison et la mienne ont été alternativement le lieu de réunion des royalistes, qui s'assemblaient pour aviser aux moyens à employer pour le rétablissement de nos princes légitimes.

Paris, le 1er février 1815.

Michaud, de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, lecteur de la chambre et du cabinet du Roi.

Je certifie que MM. de Marguerit et Michaud ont été employés dans la correspondance de l'agence royale de Souabe.

Paris, 24 février 1815.

D'André, directeur général de la police.

(Arch. de la guerre.)

1. La commission militaire, réunie à Rouen pour l'affaire d'Abbeville, a condamné à mort Leclerc, Poix et la demoiselle Préville, qui étaient en fuite, les pêcheurs Dieppois, Philippe et un troisième qui ont été fusillés le 2 novembre 1804. — La sentence capitale contre M. de Marguerit nous paraît une pure invention. Ce qui est vrai, c'est que M. de Marguerit, compromis indirectement par un bulletin de Brest, saisi dans la correspondance d'Abbeville, a été arrêté à Paris, interrogé le 16 mars 1804 par M. Réal et relâché peu après, faute de preuves. Il est également vrai que MM. de Marguerit et Michaud étaient les principaux correspondants de l'abbé Leclerc à Paris, et que les pièces de cette correspondance, qui ont été conservées, dénotent peu de jugement et de sagacité.

276. — FAUCONNIER A RÉAL

Paris, 24 pluviôse an XII (14 février 1804).

....Je l'avais mis [Bouvet de Lozier [1]] au secret dans la chambre des gardiens. Il profita d'un moment d'absence, où le gardien était passé dans la chambre voisine [2]..., il prit un mouchoir et une cravate; il attacha l'un à son cou et l'autre à la pommelle d'une fiche d'une armoire; il monta sur un lit et se jeta en bas. Par le plus grand hasard du monde, le gardien, qui a l'habitude de fumer, se trouvait avec un détenu qui lui demanda une pipe de tabac. Il rentra dans sa chambre pour y prendre sa pipe et son tabac. Comme il faisait noir, il ne vit pas le détenu. Il l'appela et le vit accroché et gigotant. Tout effrayé, il appelle au secours et demande un couteau. Aussitôt, les nommés Prunes, Nicodeau, Fouché et Lourdin accoururent. Le citoyen Nicodeau coupa le mouchoir et blessa le gardien au bras : ce dernier cherchait à soulever Bouvet.

1. Les arrestations à Paris des compagnons de Georges commencèrent le 8 février par la saisie de L. Picot. Le lendemain, de grand matin, des agents pénétrèrent chez Mme Turgot, épouse divorcée de M. Costard Saint-Léger, qu'ils trouvèrent tout habillée et qui semblait les attendre, et s'emparèrent de Bouvet de Lozier. Dans la journée, ils capturèrent Coster Saint-Victor et Roger dit Loiseau. — Les premiers interrogatoires de ces prévenus et de deux autres moins marquants, ne firent pas avancer l'instruction (*Procès*, t. II, p. 154; t. III, p. 132, 189, 193). C'est seulement dans la soirée du 13 que fut faite la révélation de la venue de Pichegru à Paris et de ses rapports avec Moreau. A-t-elle été arrachée dès ce moment à L. Picot, qui s'est plaint d'avoir eu les pouces serrés entre des chiens de fusil (*Procès*, t. IV, p. 238, 335 et s.), genre de sévices pratiqué, paraît-il, à l'armée, pour faire parler les espions (cf. *Corr.*, n° 7541, texte complété par Lecestre, n° 66)? Ou bien a-t-elle été due aux découvertes d'un observateur très adroit, Jolicler, dont il sera encore question? Toujours est-il que le Premier Consul reçut cette information si troublante à la Malmaison, avant huit heures du soir; qu'il en écrivit aussitôt au général Soult avec ordre d'en informer le général Davout (*Corr.*, n° 7541), et qu'à neuf heures il rentrait à Paris, où il faisait écrire à M. Réal : « Le Premier Consul est de retour de la Malmaison. Il désire vous voir sur-le-champ. »

2. Fauconnier, le concierge du Temple, dit qu'il était six heures et demie du soir.

Il tomba comme une masse par terre, se froissa le nez et le front, resta un petit moment sans connaissance ; mais, aussitôt que le mouchoir qui lui serrait le cou fut lâché, il rendit un très long soupir, revint de sa léthargie et tomba dans d'affreuses convulsions de nerfs. Nous le tînmes fortement étendu par terre sur le matelas, où il s'agitait horriblement. L'officier de santé est venu ; les calmants qu'il lui a fait donner l'ont remis dans son état naturel ; pendant l'accès, il témoignait, à ceux qui l'entouraient, un violent chagrin de ce qu'on l'avait rappelé à la vie.

Revenu entièrement à lui, il m'a instamment prié de faire savoir au conseiller d'État Réal qu'il était urgent qu'il le vît de suite ; ce que j'ai fait. Ensuite, il a demandé à n'être pas seul et, depuis ce moment, il est gardé à vue par deux et trois gardiens [1].

(Arch. nationales.)

Déclaration de Bouvet de Lozier.

C'est un homme qui sort des portes du tombeau, encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui, par leur perfidie, l'ont jeté lui et son parti dans l'abîme où il se trouve. Envoyé pour soutenir la cause des Bourbons, il se trouve obligé ou de combattre pour Moreau, ou de renoncer à une entreprise qui était l'unique objet de sa mission. Je m'explique :

Monsieur devait passer en France, pour se mettre à la tête d'un parti royaliste ; Moreau promettait de se réunir à la cause des Bourbons : les royalistes rendus en France,

1. Le 18 février, Bouvet écrivait à M. Réal : « Je crois que ma santé exige une saignée : pour tranquilliser le concierge, je vous prie de vouloir bien lui donner l'ordre de me la faire. Vous pouvez être assuré que je n'attenterai en rien à mes jours. Je vous réitère la parole que je vous ai donnée à cet égard. »

Moreau se rétracte. Il leur propose de travailler pour lui et de le faire nommer dictateur. L'accusation que je porte contre lui n'est appuyée, peut-être, que de demi-preuves. Voici les faits, c'est à vous de les apprécier.

Un général, qui a servi sous les ordres de Moreau, Lajolais, est envoyé par lui auprès du prince à Londres ; Pichegru était l'intermédiaire. Lajolais adhère, au nom et de la part de Moreau, aux points principaux du plan proposé. Le prince prépare son départ ; le nombre de royalistes en France est augmenté ; et, dans les conférences qui ont lieu à Paris entre Moreau, Pichegru et Georges, le premier manifeste ses intentions, et déclare ne pouvoir agir que pour un dictateur et non pour un roi. De là, l'hésitation, la dissension et la perte presque totale du parti royaliste.

Lajolais était auprès du prince au commencement de janvier de cette année, comme je l'ai appris par Georges. Mais ce que j'ai vu, c'est le 17 janvier, son arrivée à la Poterie, le lendemain de son débarquement avec Pichegru, par la voie de notre correspondance, que vous ne connaissez que trop. J'ai vu encore le même Lajolais, le 25 ou le 26 de janvier, lorsqu'il vint prendre Georges et Pichegru à la voiture où j'étais avec eux, boulevard de la Madeleine, pour les conduire à Moreau, qui les attendait à quelques pas de là. Il y eut entre eux, aux Champs-Élysées, une conférence qui déjà nous fit présager ce que proposa Moreau ouvertement dans la suivante, qu'il eut avec Pichegru seul ; savoir : qu'il n'était pas possible de rétablir le Roi ; et il proposa d'être mis à la tête du gouvernement sous le titre de dictateur, ne laissant aux royalistes que la chance d'être ses collaborateurs et ses soldats.

Je ne sais quel poids aura près de vous, l'assertion d'un homme arraché depuis une heure à la mort qu'il s'était

donnée lui-même, et qui voit devant lui celle qu'un gouvernement offensé me réserve. Mais je ne puis retenir le cri du désespoir, et ne pas attaquer un homme qui m'y réduit. Au surplus, vous pourrez trouver des faits conformes à ce que j'avance, dans la suite de ce grand procès où je suis impliqué.

De laquelle déclaration, faite devant le Grand Juge, ministre de la justice, lecture a été faite au déclarant, lequel la reconnaît parfaitement conforme à ce qu'il vient de dicter en notre présence; persiste à déclarer qu'elle contient vérité [1], et a signé.

Paris, le quatorze février 1804, à minuit.

Bouvet de Lozier, adjudant général de l'armée royale.

Le Grand Juge : Régnier.

(Arch. nationales.)

277. — Berthier a Marmont

Paris, 25 pluviôse an XII (15 février 1804) [2].

Je crois devoir vous prévenir de ce que tramaient les

1. La lettre de Bouvet du 18 février, déjà citée, se terminait ainsi : « Je vous prie de vouloir bien aussi me remettre copie de ma déclaration au Grand Juge, et l'article qui doit la précéder. » Dans son interrogatoire du 20 février (*Procès*, t. II, p. 172), Bouvet développa sa déclaration; pendant les débats, le 29 mai, il déclara y persister, mais en ajoutant qu'après avoir eu « l'intime conviction que Moreau nous avait trompés en donnant parole et ne tenant pas ensuite, » il s'était convaincu depuis (et du reste avec raison) que Moreau « n'avait pas donné son adhésion à ce plan » (*Procès*, t. IV, p. 111, 116; cf. 155).

Dans l'automne 1809, Bouvet ayant demandé à être transféré du château de Bouillon à celui de Vincennes, M. Réal écrivit à Desmarest : « Je désirerais de tout mon cœur que Son Excellence pût accorder cette commutation de prison. J'avoue que je conserve pour cette très mauvaise tête de Bouvet la reconnaissance que nous devons au seul homme qui, sans scruter ses motifs, nous a rendu l'inappréciable service de nous lancer au beau milieu de la véritable conspiration.... »

2. La journée du 14 février, qui s'est écoulée tout entière avant la déclaration de Bouvet (faite seulement dans la nuit), a été employée aux pre-

ennemis de la République, et qui heureusement a entièrement échoué.

Georges et trente brigands de la Vendée, venant d'Angleterre, étaient successivement débarqués entre Biville et Dieppe, dans le courant de fructidor, vendémiaire, brumaire, frimaire et nivôse. Dans le dernier débarquement, qui a eu lieu en pluviôse (janvier), se sont trouvés l'ex-général Pichegru, l'ex-général Lajolais, et Georges [1], du Morbihan. Les déclarations donnent à connaître que l'ex-général Pichegru, réuni au général Moreau, se trouve compromis dans un plan qui était la suite d'un attentat contre la vie du Premier Consul. Cette trame a été déjouée : treize des brigands, parmi lesquels se trouvent les plus intimes amis de Georges, ont été arrêtés. L'ex-général Lajolais a été arrêté avec tous les papiers relatifs à la conspiration. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le général Moreau, qui est aussi arrêté [2]. Sont également arrê-

mières mesures suggérées par la révélation de la veille sur Pichegru et Moreau. Tandis que L. Picot, soumis à deux nouveaux interrogatoires, parlait, cette fois au moins, de la complicité des deux généraux (*Procès*, t. II, p. 393, 395), le Premier Consul étudiait le dossier de l'abbé David ; il faisait envoyer à Strasbourg, à Besançon, même à Cologne, des ordres pour la surveillance de la frontière, au cas où Pichegru tentât de s'enfuir de ces côtés, et pour la surveillance des généraux Salme et Vernier, connus comme amis de Pichegru. En même temps, préoccupé des sentiments de l'armée à l'égard de Moreau, il envoyait au général Davout un avertissement semblable à celui qu'il avait adressé la veille au général Soult (*Corr.*, n° 7542).

Dans la nuit du 14 au 15, un conseil privé fut réuni, et la mesure, si grave au point de vue politique, de l'arrestation de Moreau, y fut résolue.

1. Il est inutile de faire observer que Georges est mentionné ici par inadvertance.

2. Moreau et Lajolais ont été arrêtés dans la journée du 15 (cf. *Corr.*, n°s 7543, 7544 ; *Procès*, t. III, p. 1 et s.). — Le nom de Lajolais était signalé dans la déclaration de Bouvet ; celui de Rusillion était également connu. Les quatre autres compagnons de Pichegru ne paraissent avoir été identifiés qu'un peu après, probablement le 17 février (*Procès*, t. III, p. 19). On voit même que, le 19, Desmarest ignorait encore un de ces noms, celui de M. de Rivière.

tés un grand nombre d'individus qui avaient servi dans la correspondance avec Londres.

Le gouvernement a donné, ce matin, en présence des ministres, communication confidentielle aux chefs des différents corps constitués [1] des détails qui sont à sa connaissance sur cette horrible affaire. L'instruction se suit par les tribunaux compétents, avec la plus grande activité, et chaque instant apporte de nouvelles lumières. Jusqu'à cette heure, la conspiration n'avait eu pour but principal que de tuer le Premier Consul, et n'avait pas paru présenter un grand nombre de ramifications.

J'ai cru devoir, dans cette circonstance, vous instruire : cependant il ne faut donner aucune publicité à ma lettre ; elle doit vous servir à calmer les inquiétudes du peuple et de l'armée. L'amour de la France entière, les bras de l'armée et le génie de la République mettront le Premier Consul à l'abri des horribles complots de l'Angleterre. On ne pense pas qu'il se trouve parmi les officiers aucun individu, quelles que soient les relations qu'il puisse avoir avec les généraux coupables, qui ait besoin d'une surveil-

1. Le Conseil d'État fut convoqué le 15, en séance extraordinaire, et en présence des ministres, le Premier Consul expliqua la conspiration. La partie de son allocution concernant Moreau et Pichegru a été conservée par Miot de Mélito (*Mém.*, t. II, p. 134).

La complicité de Moreau obligeait à donner une connaissance officielle du complot au Sénat, au Corps législatif et au Tribunat. On le fit par un rapport du Grand Juge. Lecture de cette pièce fut donnée le 17 février devant les trois assemblées, qui désignèrent chacune une députation pour se rendre le lendemain 18, auprès du Premier Consul. Quand ces députations se présentèrent, il se produisit un incident assez vif. Le Premier Consul, mécontent de voir que l'adresse du Tribunat n'incriminait pas assez Moreau, en fit des reproches sévères (Miot, *Mém.*, t. II, p. 140). Il montra d'autant plus d'humeur que, la veille, le tribun Moreau avait protesté en séance contre les accusations lancées publiquement contre le général, son frère, notamment dans un ordre du jour que Murat avait adressé le 16 à la garnison de Paris (*J. des Débats*, 27 pluv.; *Moniteur*, 2 vent.).

lance particulière, On n'en doit pas moins porter une attention active sur tout ce qui peut tenir aux intrigues des ennemis de la République [1].

(Arch. de la guerre.)

278. — HERVAS A CEVALLOS

(N° 65.) Paris, 18 de febrero 1804.

Sirve este extraordinario unicamente para instruir á V. E. de la conspiracion descubierta contra el Primer Consul, y en que figura con sentimiento casi universal el general Moreau, cuya gloriosa carrera y cuyas circunstancias personales haria increibile esta inculpacion. No obstante, el Primer Consul desea vivamente que se destruyan todas las pruebas, y está dispuesto á proceder con la mayor generosidad.

Hace ya tres dias que supe el arresto de Moreau y todos los motivos, el ministro Talleyrand me insinuo la necesidad de espedir un correo á V. E. para que el Rey nuestro señor estubiese informado con exactitud antes de que llegasen noticias imperfectas pero que debia esperar á saber el resultado del interrogatorio que iba á hacerse á Moreau. Todos los ministros han escrito á sus cortes [2]

1. La veille, dans sa lettre à Davout, le Premier Consul avait parlé d'un régiment où quelques officiers « nourrissent des sentiments de faction. » Au camp de Boulogne, le général Vandamme crut devoir adresser un ordre aux officiers de sa division, où il disait : « Je suis informé que quelques-uns parmi vous ont tenu des propos inconvenants et injustes relativement aux derniers événements politiques qui ont eu lieu à Paris.... » Les murmures qui se sont produits dans les camps contre l'arrestation de Moreau, sans avoir été inquiétants, ont cependant motivé le mouvement d'adresses au Premier Consul qui a été provoqué dans tous les corps (voir ces adresses dans le *Moniteur* et aussi l'allocution du Premier Consul à la division militaire de Paris, *Corr.*, n° 7548).

2. Si nous reproduisons ici les relations, détaillées mais en partie erronées, des envoyés espagnol et napolitain, c'est pour montrer quelles nouvelles et quelles impressions avaient cours à Paris, même parmi les diplomates, au lendemain de l'arrestation de Moreau.

respectivas [1], y se espera que estas feliciten al Primer Consul de haberse salvado de esta nueba tentativa contra su persona.

El hecho es que hace dos meses se arrestaron tres individuos á quienes se probó ser reos de espionage, pagados por la Inglaterra : los dos murieron con grandissimo valor, mandando el exercicio y el fuego á los soldados que habian de tirar sobre ellos. El tercero habia pedido que se le perdonase y haria declaraciones muy interesantes. El Primer Consul envió el edecan Caulincourt minutos antes de la execucion de este individuo, ofreciendole el perdon ; y resultando de su interrogatorio el modo con que se habia introducido en Francia con sus compañeros, y dado noticias exactas de su paradero, el Primer Consul envió á Dieppe el general Sabari con instrucciones para que hiciese las señales ya conocidas, y que servian á los conspiradores para acercarse en embarcaciones Inglesas, y introducirse pasando por casas de campo hasta Paris en corto numero. El parage a donde desembarcaban estan inaccesible que subián á tierra de uno en uno atados con cuerdas. Sabari, instruido de este metodo, ha cogido variós que han sido enviados á Paris, donde ya habia presos algunos de los introducidos anteriormente. Entre estos se ha hallado el edecan de Georges, gefe de la Vendée, llamado Victor, que no quiso responder á nada, al mismo tiempo que sostuvo con firmeza que el tenia mas derecho

1. Le 18 février 1804, l'envoyé suisse, M. Maillardoz, écrivait de Paris au landammann, M. d'Affry : « ....Je pense que Votre Excellence aura reçu la nouvelle de l'arrestation du général Moreau. Cet événement, dont les circonstances sont détaillées dans les journaux du jour, a étonné tout Paris. Il est effectivement incroyable que ce général ait trempé dans une conspiration d'assassinat. Je ne saurais vous en dire plus que l'on en publie; mais je vous tiendrai au courant de la suite du procès qui va s'entamer. On dit dans le monde que Moreau, dans ses interrogatoires, répond toujours négativement et ne convient de rien » (Arch. de Berne).

que el ministro de la Policia para interrogarle, i que porque el ministro siendo francés no era fiel a la casa de Borbon, y porque obedecia un usurpador. Otro oficial de graduación, al oir que los sugetos introducidos tenian la intencion de asesinar el Primer Consul, declaró que le habian hecho créer que no eran sino emigrados que deseaban volver pacificamente á su patria, y el sentimiento le trastorno de manera que se ahorcó en la prision. De las declaraciones firmadas de unos y otros resulta que Georges y Pichegru estaban en Paris, y tienen los papeles y efectos de este ultimo : su comunicacion frequente con Moreau, y la adhesion de este al plan de asesinar al Primer Consul parece que resulta de las declaraciónes de distintos conspiradores, entre ellas hay la de uno que dice que Pichegru en los ultimos dias se indispuso delante de él con Moreau, porque le habia hecho venir de Londres sin tener ningun medio preparado para la contra-revolucion, y que Moreau habia respondido á Pichegru y á Georges que el tenia á su favor la mayor parte de la Francia, pero que no podia ni convenia mostrarse sin deshacerse de la persona del Primer Consul, que empezasen ellos por realizar el plan de asesinarle, y que entonces el haria lo restante. Mas ó menos inculpado siempre en las declaraciones de unos y otros, no queria no obstante el Primer Consul decidir la prision de un hombre tan considerado, hasta que el cumulo de indicios y pruebas justificase esta medida, y la noche vispera del arresto de Moreau se paso en decidirla y tomar las precauciones indispensables para la execucion. Esta tubo lugar por la mañana en su casa de campo, y se le traslado á la prision militar de la Abbaie. Ya se le ha hecho el tercer interrogatorio, del que resultan muchas contradicciones, pero ninguna confesion, y se guarda el mayor secreto sobre

las piezas existentes, porque no habiendose aprehendido aun Pichegru y Georges, ni otros varios, habria inconveniente en su publicacion.

Por el Monitor de hoy, en que se halla el informe del Gran Juez, y per la mocion del hermano de Moreau en el Tribunado, y la respuesta del orador del Gobierno, verá V. E. que se trata de dar á este grave negocio toda la autenticidad y todas las formalidades que exige la Justicia. La politica del Primer Consul está interesada en hacer valer todas las formas protectoras de la inocencia, y en evitar toda interpretacion desfavorable.

La tranquilidad publica no ha padecido. Se habla con mucha prudencia de este acaecimiento, y la voz mas general indica la indignacion de que se hallen todavia conspiradores que expongan la Francia y la Europa á todas las desgracias que ha sufrido, y las mas funestas aun de que ha estado amenazada en los dias de la anarchia. Los efectos publicos, que son ordinariamente el thermometro de la confianza en el Gobierno, habian subido en treinta dias desde 51 á 58, y esta ocurrencia no los ha diminuido sino de 2 1/2 á 3 °/₀.

El gobernador del palacio Duroc, el gobernador de Paris Murat, los comandantes de las tropas consulares y demas han redoblado su vigilancia ; la policia se exerce con severidad, y nada puede infundir ni aun la probabilidad del desorden.

A esta exposicion debo añadir muy reservadamente que se ha dicho, estos dias, que se ocupaban seriamente en fixar de un modo hereditario el gefe de esta nacion, nombrando por sucesor del Primer Consul á su hermano Josef Bonaparte, sus hijos, etc., segun el orden establecido anteriormente en esta monarquia, y hoy se añade que el acaecimiento de Moreau retardará esta decision.

No tengo ningun dato que me persuada la certidumbre de este rumor....

(Arch. de Madrid.)

279. — Caprara a Consalvi

Parigi, 18 febbraio 1804.

.... Debbo dirle, che nel momento attuale, all' eccezione del Primo Console, ogni classe di persone, non eccettuate quelle che forse non si sarebbe creduto, è in costernazione tale da non potersi, come suol dirsi, tenere a piede fermo un sol momento. La scoperta fattasi, come ella rileverà dai pubblici fogli, di un complotto tendente a privare di vita il Primo Console (per il chè erasi perfino fissato il giorno), e quindi ad operare in seguito una rivoluzione che getti in combustione tutta la nazione, è la troppo giusta causa di tale costernazione. Piaccia a Dio, che scopertosi il complotto, e venuti in cognizione dello scopo cui tendeva, non meno che dei complici che ogni giorno vanno scoprendrosi per le deposizioni degli arrestati, sopra i quali ve ne sono alcuni di somma importanza, si riacquisti il calma, e ci tranquilliziamo onninamente sulla vita preziosissima del Primo Console. Quello realmente è un miracolo della Provvidenza, che si mantenga intrepido e pieno di coraggio alla cognizione dell' attentato il più nero ed esecrando, che macchinavasi contro di lui....

(Arch. de Caprara.)

280. — Del Gallo a Acton

(N° 267.) Parigi, 20 febbraio 1804.

.... Da due o tre settimane, ho avuto l'onore d'informare l'E. V. delle scoperte che qui si facevano di corrispondenze, e di maneggi rivoluzionari : le ho riferito le

molte arrestazioni che si andavano facendo, e l'estrema vigilanza che portava questo governo ad avere in mano dei dati più chiari della vera natura e scopo di questo complotto. La fortuna, che seconda il Primo Console costantemente, lo ha per la quarta volta preservato dell'assassinio, e gli ha fatto scoprire tutta intiera, e nei modi per lui più fortunati, la congiura che si era ordita, e gli ha messo nelle mani della polizia e dei tribunali quasi tutti i cospiratori.

Il famoso George, generale della Vendée, giovane di un mulinaro, ma ardito e bravo, che diventato uno dei capi di quelli insurgenti, fu dai Principi, o per dir meglio da Luigi XVIII, dichiarato maresciallo di campo, questo Giorgio è passato nascostamente in Francia, malgrado tutte le estreme difficoltà, e le vigilanze del governo, e la quantità delle truppe che coprono le coste. Con lui sono passati a poco a poco tutti i suoi amici, ed aiutanti di campo della Vendée, che stavano in Inghilterra con lui. Una gran corrispondenza si era tenuta tra questi da Londra, e molti emigrati rientrati, e dimoranti in Parigi o nelle provincie marittime di Francia, i quali aveano qui travagliato a facilitare ed a preparare quanto occorreva nella esecuzione della congiura, sia in uomini e partito, sia in mezzi di armi, uniformi, polvere, munizioni, ed abbitazioni. Pare che tutto il piano della operazione fusse diretto dal noto general Pichegru, i di cui talenti, e la di cui istoria politica e militare sono troppo noti a V. E.; ed esso stesso Pichegru, con un altro general Lajolais suo compagno, e che si era con lui ritirato in Inghilterra, sono anche passati in Francia travestiti, e sono venuti a Parigi per disporre il loro piano; il quale pare che da molti mesi si concertava, e che si era fatto precedere da una insurrezione nella Vendea, che si manifestò sotto il pretesto

della coscrizione militare, ma che appena nata, fu dal governo repressa. La venuta di questa gente in Francia, e sino a Parigi, è stata protetta e nascosta dai loro amici dell' interno, e in generale dal partito degli emigrati rientrati, e si crede anche da un numero di militari e generali, amici e dipendenti del general Moreau, troppo famoso, il quale è accusato, ed è denunziato dal governo come il capo di questa congiura nell' interiore. Risulta dalle carte rimesse dal governo al Senato, che il general Moreau, sebbene antico nemico di Pichegru, sia entrato con esso in corrispondenza tra Parigi e Londra, e che venuto qui Pichegru, abbia avuto con Moreau quattro conferenze di notte, e con travestimento, in diversi siti nascosti della capitale, ed alcuna delle quali siasi ritrovato anche George.

Il progetto e piano di questa cospirazione era di assassinare il Primo Console in qualunque modo, e di rimettere alla testa del governo il general Moreau, mutare tutta la forma attuale et tutte le cariche influenti dello Stato, per rimpiazzarle con persone del proprio partito. Si dice che varie altre persone, più temibili e più autorevoli, erano designate ad essere assassinate, e tra queste principalmente il general Berthier, ministro della guerra, M. di Talleyrand, il general Murat, ed il Gran Giudice, quattro persone delle quali si crede che volessero disfarsi, causa della molta loro influenza ed autorità, e seguito di dipendendenti. Fatto questo colpo, e questa rivoluzione, pare che il progetto di Pichegru fusse di proclamare i diritti della famiglia reale. Ma non è ben chiaro se volessero realizarsi in persona di Luigi XVIII, o di altro principe della reale famiglia, nè con quali forme e costituzione monarchiche, giacchè V. E., sa che ogni partito di emigrati ha sempre avuto un progetto ed un sistema diverso. Ma è

molto equivoco poi se il general Moreau, che si metteva innanzi per guadagnar l'armata, presso di cui ha un gran partito ed opinione, se esso e i suoi amici, tra i quali non si conta nessun realista, avessero poi realmente contribuito al ritorno della famiglia reale, o avessero rivolto in proprio vantaggio il frutto della rivoluzione. È molto probabile che i detti partiti, originalmente nemici, e riuniti per abbattere il governo presente, si sarebbero fatta la guerra tra di loro, subito che si fussero impadroniti dell' autorità. E la lutta del partito democratico e dei Giacobini che si sarrebbe risvegliata, e la reazione del partito fortissimo del governo presente, che malgrado la perdita dei capi avrebbe cercato di difendersi e di sostenersi, avrebbero, senza dubbio, stabilito in Francia la guerra civile, che forse era resultato più sicuro di questa cospirazione, piuttosto che quello del ripristinamento della famiglia reale.

La gran difficoltà era quella di assassinare il Primo Console, il quale è sommamente e guardingo sulle proprie precauzioni. I congiurati in Parigi per eseguire l'attentato erano più di cento, ognuno dei quali cercava il momento di assaltarlo dovunque avesse potuto. Ma non riuscendo ciò, come non era facile, il progetto era di attaccarlo di viva forza in campagna, e sulle strade pubbliche, o quando andasse a caccia, o quando andasse a Saint-Cloud, alla Malmaison, o finalmente quando partisse per l'armata. I congiurati erano dispersi secretamente in tutti i villaggi, e campagne, e piccoli siti all' intorno di Parigi nella linea della città sino a Saint-Germain; e questa linea abbracciava a Saint-Cloud, Versailles, Malmaison, le bois de Boulogne e la forêt de Saint-Germain. Si erano preparato cento e venti uniformi delle « guides, » o sia guardia della persona del Console, e tutte le armi corrispon-

denti, con alcuni uniformi di uffiziali del detto corpo. E quando fusse venuto il momento opportuno, i congiurati, travestiti da guardie, avrebbero attaccato la sua carrozza sulla strada pubblica con forza maggiore di quella che egli porta con sè, e che non è che di venti quattro uomini, o anche meno quando è in viaggio per la posta. Questo era l'ultimo ispediente, quando non si fusse presentato un altro più pronto.

La « police » ha tutto scoperto e verificato. Da molto tempo avea in mano le corrispondenze, tanto dirette con l'Inghilterra, che indirettamente con quella per mezzo d'altri paesi. Si erano rinforzate queste notizie con le scoperte fatte nella Vendée, dove furono arrestati e condannati a morte tre cospiratori, riconosciuti per emissari. Ma i veri lumi, che hanno portato allo scoprimento del piano, si sono avuti da uno di questi condannati, detto Querelle, il quale si offerì di rivelar tutto se gli si accordasse la vita. E questo disse, che con gli altri due compagni era entrato in Francia per una rocca inaccessibile nelle spiagge di Biville. Questa spiaggia è coronata di montagne altissime, tagliate a picco, che discendono nel mare in maniera che non vi è abbordaggio di nessuna sorte. La difesa naturale del sito è tale, che non vi è nè guardia nè vigilanza di sorte nessuna, perchè ella è considerata inaccessibile ad ogni vivente. Quest' uomo condannato dunque rivelò, che alla vista di questa punta si teneva costantemente un vascello inglese, e che se nelle ore della notte si fusse fatto dalla cima di quella rocca un certo segnale, si sarrebbe veduto partire dal vascello una scialuppa, che si sarebbe portata a picco sotto della rocca; che allora gettandosi abbasso per tre volte una certa machina di corde, che insegnò a fare, si sarebbero tirate sopra, una per volta, tre persone; che questo si

sarebbe potuto ripetere ogni notte in cui un vascello inglese si tenesse a quella vista; ma che mai più di tre persone per volta, e d'un solo viaggio per notte, si poteva fare. Disse che in questo modo egli, e gli altri due suoi compagni erano venuti, e che da molto tempo si stava pratticando lo stesso metodo, con cui molta gente era entrata in Francia.

Fu dato l'ordine dal Primo Console al general Savari, suo aiutante di campo, di portarsi travestito con alcuni uffiziali e guardie proporzionate, sulle rocche di Biville, e di eseguire in una data notte i segnali. Il vascello vi corrispose, e venne la scialuppa con tre persone, che furono tirate sopra, e condotte per la posta a Parigi. Lo stesso fu pratticato per altre notti; ma dopo qualche tempo si è veduto che il vascello non ha più corrisposto, e siansi mutati i segnali.

Da queste sorprese si è venuto a scoprire tutti i fili, e la diramazione dell' ordita trama. Si sono cominciate a Parigi numerosissime arrestazioni; si sono vedute circondate delle case, e dei quartieri, chiuse le porte dei teatri e delle sale di ballo, per sorprendervi qualche persona, investiti dalla truppa dei villaggi di questo contorno e delle campagne. E con infinita attività e risoluzione è riuscito questo governo ad avere in mano sin' ora ottanta quattro persone della compagnia di George et di Pichegru, venute da Inghilterra e da altrove, e tra questi tutti i loro compagni, generali, aiutanti, ed altri più importanti. Si sono prese nella casa dove dormiva Pichegru, e col suo aiutante, tutte le sue carte, baligie e portafogli; ma la sua persona è fuggita per un giardino. Egli è stato quindici giorni in Parigi, dormendo ogni sera in una casa diversa, e travestendosi diversamente : la « police » ne ha la traccia, comme l'ha di George, che anche si è salvato

in grazia del suo aiutante, che tirando due colpi di pistola ferì due « gendarmes » entrati nella stanza i primi, e diede così un momento a George per quadagnare un sotterraneo, un giardino, e nascondersi. Ma tutte le carte, e le provvizioni di armi, munizioni, ed uniformi, o in Parigi o nelle provincie, sono in potere del governo. Si cercano con estrema attività questi due capi, e la « police » si compromette di ritrovarli, tanto più che li crede tutti due ancora in Parigi.

Oltre a questi, fu arrestato il general Moreau l'altro ieri, nelle ore della sera, mentre solo ritornava dalla sua campagna di Grosbois, dove la mattina si era portato a caccia. Il picchetto di « gendarmes, » con un uffiziale maggiore che andava ad arrestarlo, lo incontrò sul ponte di Charenton, e lo fece discendere dalla sua carozza per farlo passare in un' altra, colla quale fu condotto al Tempio. Nello stesso tempo la sua casa, che si trova qui vicino a me, fu circondata da truppe, e ne furono portate via tutte le carte, che in presenza della moglie e della sua famiglia furono sigillate. Dopo di chè i suoi parenti sono rimasti in libertà, ma sommamente osservati. Il suo più stretto amico, il general Lahorie, che era il suo aiutante generale, si dice fuggito, altri lo dicono arrestato fuori di Parigi. Costituito ieri il detto general Moreau al Tempio, ed interrogato dal Gran Giudice in persona, col ministro della « police secrète, » de Real, ed il segretario del Consiglio di Stato, ha sostenuto costantemente e seccamente la negativa a quanto dal Gran Giudice gli è stato domandato. I capi delle domande sono stati trenta. Egli non ha mai risposto altro che « non. » Solo alla questione se avesse veduto il general Pichegru o avuto rapporto con lui, ha riposto che dal tempo in cui avea cessato esso Pichegru di servire sotto i suoi ordini, non lo avea mai

più veduto, e che dopo di averlo denunziato esso stesso al governo, non avea mai più avuto nessun rapporto con lui. Dopo quest' interrogatorio, è stato rimesso il suo affare alla giustizia ordinaria criminale, e pubblica, per essere giudicato pubblicamente.

Quanto poi agli altri arrestati, ascendono a più di ducento quelle persone che il governo ha fatto sin' ora arrestare tra gli abitanti di Parigi e dei « faux » borghi, quasi tutti emigrati rientrati, e loro amici e parenti intimi. Non v' è che pochi d'altra classe. E fra questi si contano M. de Septeuil, antico « valet de chambre du roi », che avea la Lista civile, Madame de Damas. Madame [He]rvey inglese, M. Saint-Marceau, Homberg de Havre, ebreo che ha casa in Inghilterra, d'Ossonville, Bouillé, e tanti altri dei quali è impossibile recordarsi i nomi [1].

In conseguenza di tutto questo, il Primo Console, che si era portato alla Malmaison per passarvi gli ultimi giorni del Carnevale, venne subito a ritirarsi a Parigi nel giorno seguente. E, fatte tutte le suddette arrestazioni e principalmente quella del general Moreau, fece convocare il Senato, al quale rimise ieri tutte le carte, le prove, e le deposizioni dei testimoni; e nel tempo stesso, fu convocato il Tribunato, e il Corpo legislativo, per dargli una piena comunicazione dell' affare mediante un rapporto del Gran Giudice. I detti tre corpi hanno destinato una deputazione, per portarvi a felicitare il Primo Console dell' aver superato questo pericolo, e di aver salvato lo Stato dagli orrori della anarchia e della guerra civile, e per giurargli i sentimenti di unione della nazione per difendere la costituzione e distruggere i nemici dello Stato.

Oramai questo affare è una cosa finita, la quale non

1. Les arrestations ont été, en effet, très nombreuses, mais il y a erreur sur plusieurs des noms cités ici.

può più portar conseguenza, altro che la rovina e l'infelicità di quelli che ci sono compromessi. Una rivoluzione non è più [che] nulla quando il governo gli ha preso il disopra, e si riduce ad oggetto di individui; che anzi ne resulteranno per la autorità e forza del governo maggior unione e vantaggio. L'effetto pubblico che tutto ciò ha prodotto, è una grandissima inquietudine, e costernazione; ma questo effetto si è manifestato più col timor generale che ha ogni individuo di questo paese, che non si rinnovino per qualunque causa i furori dell' anarchia, e le vicende dei partiti e delle contro-rivoluzioni, che con qualunque altro sentimento. Ognuno fa sue osservazioni e riflessioni secondo le proprie passioni ed aderenze; ma tutti si uniscono a fare dei voti per reprimere e distruggere ogni germe di rivoluzione e di nuove stragi e convulsioni. Questo sentimento è così generale e così grande che copre tutti gli altri; e non può farsene che molto piccolissima eccezione in qualche individuo. Il paese dunque oggi è tranquillo, e desidera generalmente di veder consolidata questa tranquillità, talmentochè il Senato insiste vigorosamente presso il Primo Console, e probabilmente le altre autorità faranno lo stesso, acciò si decida a nominare secondo la costituzione il suo successore ed a farlo riconoscere costituzionalmente dalla nazione; affinchè ciò porti un maggior grado di sicurezza alla sua vita, e una maggior solidità e stabilità al governo ed alla costituzione. Questa riflessione, quantunque abbia i suoi appoggi, non ha peraltro potuto determinare sin' ora il Primo Console a questo passo; ma io credo che finirà per farlo, e che nominerà il suo fratello M. Giuseppe. Lo dico però a V. E. assai particolarmente, e con la più grande incertezza, perchè sin' adesso la volontà del Console è contraria, e lo è per delle ragioni sue personali. La persona di Giuseppe

è senza dubbio la migliore che possa desiderarsi per la tranquillità della Francia, e per quella di tutta l'Europa.

Dopo aver fatto a V. E. l'esposizione di tutta questa istoria, mi do l'onore di spedirle i fogli del Monitore, dove si è pubblicato il rapporto del Gran Giudice, e le allocuzioni e deliberazioni delle prime autorità. Anche mando « l'adresse » fatta dal governo all' armata, perchè queste cose le giungerebbero tardi colla posta. Del rimanente di tutte queste assertive, e fatti, io ne riferisco a V. E. fedelmente quello che ne dicono le persone intime del governo e della prima autorità, senza però garantirne nessuna. Molte di esse sono troppo odiose, per farsene mallevadore senza avere veduto le prove, e perciò deve questo dipendere dal processo.

Il Primo Console fu ieri sera al teatro, e nel comparirvi gli applausi e gli Evviva furono lunghissimi, e si ripeterono quando partì....

(N° 268.) 25 febbraio 1804.

.... Il pubblico di Parigi, quantunque necessariamente agitato da una scossa simile, che equivale per lo meno a quella di un terremoto, conseguenza necessaria delle tante passioni che ha messo in movimento, e della general costernazione che reca in tutte le classi e in ogni individuo la sola idea di una contro-rivoluzione, il timore di uno nuovo rovesciamento dell' ordine pubblico e delle fortune, e quello del ritorno dell'anarchia e delle fazioni, e sopratutto del facilissimo terrorismo, ciò non ostante dico, non si è veduto nè si vede intorbidato da nessuna fazione che abbia profittato di questa crisi. E l'attività, e la forza del governo ha saputo contenere con un vigore ed una saviezza assai rimarchevole, ogni qualunque germe di disordine ; che anzi il governo istesso, per far

sentire la sua superiorità ai suoi nemici, non lascia di pubblicare in questo momento istesso a tutta la nazione, come V. E. lo vedrà sui fogli del Monitore, tutte le ingiurie, e tutte le cose insidiose che in altri paesi si stampano contro di lui per eccitare la nazione all' insurrezione, o il popolo all' assassinio del Primo Console. Non vi è orrore che si possa dire contro un governo, e contro la persona del suo capo, che non si stampi dai nemici del Primo Console, e che non si pubblichi per suo ordine sul Monitore. Questa prova di gran vigore può far conoscere appunto quanta sia la sicurezza interna di questo governo; nè il Primo Console ha lasciato di mostrarsi quasi ogni sera nei diversi teatri, e di far manovrare le truppe alla parata, essendovi stato sempre accolto dal pubblico con molto applauso ed entusiasmo.

Tutte le autorità costituite, e tutte le diverse corporazioni dello Stato, hanno indirizzate delle deputazioni al medesimo per felicitarlo sulla scoperta della cospirazione, e sulla sua salvezza dal pericolo che ha passato. E le diverse armate, in corpo, o divise nei rispettivi regimenti, hanno spedito a lui dei voti e delle congratulazioni. Madama Bonaparte ha ricevuto anche martedì mattina le mogli di tutti gli impiegati nelle prime classi dello Stato, per presentargli i complimenti di felicitazioni, nello stesso modo che si pratticava anticamente dalle dame francesi nelle occasioni di avvenimenti notabili della famiglia reale. E domani, nella chiesa metropolitana di Parigi, ed in tutte le altre chiese della religione cattolica di questa capitale, saranno celebrati i divini offizi, e cantato il *Te Deum* per ordine del cardinale arcivescovo, in rendimento di grazie all' Altissimo per aver preservato lo Stato, e la vita del Primo Console. Tutte le chiese della Francia faranno ancora lo stesso.

È ritornato dal suo viaggio per l'Italia M. Luciano Bonaparte [1], ed è anche ritornato da Roma, M. Tascher de la Pagerie, che avea recato al Papa il ricco rocchetto, destinatogli dal Primo Console....

Tutte le truppe che erano rimaste nella Svizzera hanno avuto l'ordine di evacuarla....

(Arch. de Naples.)

281. — Article du « Moniteur »

3 ventôse an XII (23 février 1804).

(Note du rédacteur.)

Nous avons inséré, dans le numéro de lundi dernier, l'extrait d'un autre journal de Londres, dans lequel on indique clairement que l'assassinat du Premier Consul devait avoir lieu dans quelque temps [2]. Les personnes qui arrivent d'Angleterre rapportent que, depuis quinze jours, on annonce tous les matins à la Bourse de Londres, que le Premier Consul vient d'être assassiné : on y nomme publiquement Georges, Pichegru et Moreau.

Pichegru a débarqué au pied de la falaise de Biville le 25 nivôse (16 janvier); il est arrivé à Paris le 4 plu-

1. A la suite de dissentiments de famille, provoqués par son mariage avec Mme Jouberthou, Lucien était parti, le 4 décembre 1803, pour l'Italie. Il était de retour à Paris le 25 février. Cette date résulte aussi d'une lettre de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.

2. Le numéro du lundi 20 février reproduisait deux extraits du *Courrier de Londres*. Le premier, du 6 janvier, était une lettre qui était adressée par le rédacteur a « M. Buonaparte, le consul, » pour lui prouver qu'on pouvait le tuer, mais non l'assassiner, et qui citait à l'appui la traduction d'un ancien pamphlet, soutenant qu'il était légitime d'infliger à l'usurpateur Cromwell une mort juste et méritée, donc très différente de l'assassinat. Le second extrait, du 10 janvier, mentionnait les impressions qu'un prisonnier anglais, échappé de Fontainebleau, aurait rapportées sur l'état troublé de Paris et ajoutait cette réflexion comminatoire : « Si le prisonnier avait encore attendu quelques jours, il se serait sûrement décidé à res- n France. »

viôse (25 janvier) : ce n'est que le 18 (8 février) [1] que la police a su qu'il était dans la capitale et s'est mise à sa poursuite. Il a dîné le jeudi gras [2] avec son frère, avec Lajolais et avec Couchery. Ce frère de Pichegru est détenu, et est convenu de ce fait dans son interrogatoire. La première fois que Pichegru a vu son frère à Paris, il était accompagné de Lajolais et de Georges.

Georges et Pichegru ont eu ensemble une conférence avec Moreau. Pichegru, sans être accompagné de Georges, s'est rendu deux fois, le soir, dans la maison de Moreau. Pour la dernière entrevue, Frenière, secrétaire de Moreau, était allé chercher Pichegru, et l'avait conduit dans le cabriolet de la personne chez laquelle il était logé, ainsi qu'il résulte d'un grand nombre de déclarations.

Lorsque le Grand Juge lança un mandat d'arrêt contre Moreau, la police, qui savait qu'il s'agissait d'une conspiration, arrêta le citoyen Moreau, tribun, et le secrétaire Frenière. Le Premier Consul en ayant été instruit, fit demander au Grand Juge si le frère et le secrétaire de Moreau étaient atteints par la procédure; et sur la réponse qui lui fut faite que leurs noms n'avaient pas été prononcés dans l'instruction, il ordonna de les mettre en liberté : « Car, dit-il, s'il s'agissait d'un coup d'État, ou d'une de ces mesures dans lesquelles il ne faut prendre conseil que du salut de la nation, les conspirateurs auraient été arrêtés, traduits devant une commission militaire et exécutés dans la même nuit [3]. C'est ici, ajouta-t-il, une procédure criminelle ordinaire, et j'entends que toutes les formes soient scrupuleusement observées. »

1. On a vu que c'est le 13 février, et non le 8.
2. Le 9 février.
3. Ce raisonnement est celui qui, un mois plus tard, devait être appliqué dans toute sa rigueur au duc d'Enghien.

Peu d'heures après, Frenière se trouva compromis dans plusieurs dépositions. Les charges sont devenues assez graves pour déterminer le Grand Juge à lancer un mandat d'arrêt contre Frenière. Mais déjà il était en fuite, et jusqu'à ce moment il n'a pas pu être arrêté [1].

Il paraît que les léopards de John Bull se faisaient une grande fête de la curée qu'ils espéraient. La nouvelle était attendue avant la rentrée du Parlement, qui devait se réunir dans les premiers jours de février ; mais il est vraisemblable que les Anglais ont attribué à quelques difficultés dans les communications le retard de la grande nouvelle sur laquelle ils comptaient, et ils se sont crus assez sûrs de l'événement pour se réjouir d'avance de l'assassinat qu'ils avaient tramé. Peut-être un moment viendra où l'ours leur dira à l'oreille que sa peau n'est pas encore à vendre.

Du reste, Pichegru, La Chaussée et l'abbé Ratel s'étaient chargés, depuis messidor dernier, de l'honorable rôle de chefs de la correspondance anglaise. Le général Savary et le sous-préfet d'Abbeville viennent de saisir des ballots de lettres et de chiffres, et d'arrêter les auteurs de cet espionnage. On voit dans cette correspondance que Pichegru [2] et l'abbé Ratel se disputaient les lieux de débarquement pour leurs communications. On a aussi saisi dans les mêmes lieux un certain nombre de lettres

1. Ce secrétaire intime avait joué un rôle d'intermédiaire dans les entrevues de Moreau avec Pichegru, et quelques semaines auparavant, dans une ouverture secrète, tentée, paraît-il, par Joyau, pour amener Moreau à se déclarer en faveur des Bourbons. Fresnière resta caché en France, et en janvier 1805, adressa plusieurs pétitions pour qu'il fût statué sur son sort. Le séquestre ayant alors été apposé sur ses biens pour l'obliger à se retirer en pays étranger, Fresnière passa en Espagne au mois d'octobre 1805

· note, les doutes que nous soulevons en ce qui concerne

de change. La correspondance interceptée fournit également des preuves contre les individus arrêtés à Montreuil [1], vers la fin de fructidor dernier, pour des communications d'espionnage entre Boulogne et l'Angleterre. Ces vils espions seront traduits ou à une commission militaire, ou au tribunal criminel spécial du département de la Seine-Inférieure [2].

282. — Dalberg a Edelsheim

Paris, 27 février 1804.

A l'audience d'hier, j'ai profité de l'occasion pour témoigner au Premier Consul, au nom de Son Altesse Sérénissime Électorale, la part qu'elle a prise à l'événement de la conjuration : ayant calculé que j'aurais pu recevoir des ordres à cet égard, j'ai avancé d'en avoir reçu. Le Premier Consul a fortement apostrophé M. de Bunau et M. de Cetto touchant d'Antraigues et le ministre anglais Drake à Munich, en les nommant des machinateurs d'assassinat, etc. Il n'a pas dit un mot au ministre de Wurttemberg; son humeur contre cette cour est expliquée par l'arrivée de S[pencer] Smith [3] à Stuttgart.

Moreau est constamment menacé. On est à examiner tous ses papiers. Comme on avait annoncé qu'il serait livré à la justice ordinaire, on s'occupe dans ce moment à faire une loi qui suspend pour deux ans les jurys : le Sénat a été assemblé hier pour cet objet. Rien n'égale la

1. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

2. Cet article doit être l'œuvre du Premier Consul, qui aura voulu frapper l'opinion plus vivement que n'avait fait le rapport du Grand Juge, inséré au *Moniteur* du 18. On reconnaît dans cet article le tour familier et les traits appropriés à l'imagination populaire, qui ont donné tant de relief et de retentissement aux bulletins de l'armée.

3. Nous reparlerons plus loin de M. Spencer Smith, qui était dénoncé dans le *Moniteur* du 23 février, dont nous venons de citer le principal article.

profonde et sourde impression que produit cette mesure. Quoi qu'on fasse et qu'on dise en sa faveur, je le crois perdu, parce qu'on veut se défaire de lui....

(Arch. de Karlsruhe [1].)

283. — Bulletin de Police générale

Paris, 8 ventôse an XII (28 février 1804).

Pichegru a été arrêté cette nuit, à deux heures, rue Chabanais, n° 39 [2]. Il avait un pistolet et un poignard sous le chevet de son lit; mais il en a été arraché avant qu'il pût saisir ces armes. Quoique nu, il a opposé une

1 Cette dépêche a été publiée dans la *Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden*, t. IV, p. 463.

2 Pichegru, n'osant passer plusieurs jours sous le même toit, avait demandé l'hospitalité, le 26 février, à un certain Treille dont il connaissait la femme. Là, il avait dîné avec un certain Leblanc, que des rapports de franc-maçonnerie avaient lié avec Treille, et qui offrit son logement de la rue Chabanais pour la nuit suivante. Lorsque Pichegru s'y fut rendu, Leblanc ferma la chambre à clef, courut chez Murat, se fit promettre cent mille francs pour livrer son hôte et ramena des gendarmes qui l'arrêtèrent. Cette trahison fut promptement ébruitée. Ne pouvant plus vivre tranquille à Paris, Leblanc, ancien policier, dont le nom véritable paraît avoir été Blanc-Montbrun, se fit remettre, le 11 mars, un passeport pour Hambourg.

Outre Leblanc, qui paraît avoir été un délateur de rencontre, la police avait un auxiliaire très actif dans ce Joliclerc, dont nous avons déjà parlé (p. 119, note 1, et t. I, p. 403, note), et qui, dans une pétition adressée à Napoléon en 1812, a dit de lui-même : « L'homme qui, sans vouloir d'un argent qui l'aurait sali et par l'amour le plus pur pour votre auguste personne, a renoué tous les fils lors de la conspiration de Moreau et de Pichegru, qui en a fait arrêter presque tous les principaux coupables, et qu'à ladite époque vous avez daigné entretenir avec une extrême bonté.... » Ce Joliclerc, employé en 1792 dans les bureaux de la guerre, avait probablement rempli en Angleterre une mission secrète avant la reprise des hostilités (cf. t. I, p. 304, note 1); en tous cas, il avait noué à Londres avec les émigrés, surtout avec J.-B. Couchery, des relations qui devaient lui permettre de retourner en 1804 dans cette ville et d'y reprendre ses observations. En ce moment, grâce à sa liaison avec Victor Couchery, frère de l'émigré et ami de Pichegru, il paraît avoir fait des révélations très utiles, surtout sur Pichegru, sur Rusillion, et probablement sur Macdonald (voir Grasilier, *Par qui fut livré Pichegru*).

vive résistance, et déployé une force extraordinaire pour empêcher qu'on le liât [1].

Dans le premier interrogatoire qu'il a subi, il a déclaré qu'il n'avait eu aucune communication quelconque avec le général Moreau; qu'il n'avait jamais vu Georges, ne le connaissait même pas.

Il est gardé à vue, pour qu'il ne puisse attenter à sa vie [2].

(Arch. nationales.)

284. — MONCEY AU P. CONSUL

Paris, 9 ventôse an XII (29 février 1804).

D'après les ordres que le Premier Consul m'avait fait l'honneur de me donner lui-même hier [3], et quelques nou-

1. « Pichegru n'a pu se servir ni de ses pistolets ni de son poignard; il s'est battu une demi-heure avec trois ou quatre gendarmes d'élite à coups de poing » (Le P. Consul à Soult, 1er mars. *Corr.*, n° 7377).

2. Le lendemain, 29 février, Moncey écrivait à Réal : « Le concierge de la prison du Temple a demandé à l'officier de gendarmerie qui y était de service, deux gendarmes, qu'il a enfermés avec Pichegru dès l'entrée de la nuit jusqu'au jour.... Deux gendarmes, enfermés toute une nuit avec un prisonnier, peuvent s'endormir malgré eux, et, sous ce rapport, cela présente beaucoup de danger, pour eux et pour la vie de Pichegru qui peut, dans l'intention de se faire tuer, les porter à cette extrémité pour assurer leur propre défense.... »

Le 10 mars, le Grand Juge écrivit à Moncey : « Les précautions prises par le concierge du Temple, relativement à Pichegru, avaient été motivées sur ce que, lors de son arrestation, il avait paru désirer se détruire. Depuis qu'il a été plus calme, il a paru avoir renoncé à ce projet, et on a retiré les hommes qui le gardaient à vue.... »

3. Les jours précédents avaient vu édicter un ensemble de mesures exceptionnelles, relatives à la conspiration. En premier lieu, les ménagements avec l'opinion, imposés par la complicité de Moreau, obligeaient à trancher sans retard la question de juridiction. Elle avait été décidée en Principe dans le conseil privé du 14, où l'arrestation de Moreau avait été résolue; elle fut organisée par un sénatus-consulte du 28, dont le projet avait été soumis le 25 à un autre conseil privé. D'après l'exposé des motifs, Georges et ses complices, y compris Pichegru, étaient justiciables d'une commission militaire, et le général Moreau, étant en activité de service, relevait d'un conseil de guerre spécial. Pour conserver dans la procédure

velles dispositions qui m'ont été transmises par le secrétaire d'État Maret, deux gendarmes ont été placés, avant le soir même, à chacune des trente-six barrières de Paris, pour examiner toutes les personnes qui sortent en voiture, à cheval, ou à pied, et les confronter avec les signalements des brigands recherchés [1]. Des mesures ont également été prises pour que tout passage par la rivière fût fermé. La légion d'élite et la 1re légion se sont concertées pour pouvoir suffire à ces divers services. Le nombre d'hommes nécessaire à des sous-officiers intelligents ont été, à cet effet, appelés des compagnies voisines. Une surveillance extraordinaire est organisée dans un rayon étendu autour de Paris....

(Arch. nationales.)

une unité nécessaire, il fallait renoncer à ces deux juridictions d'exception, et revenir à celle de droit commun. Or, c'était le jury, institution qui, par sa nature, était déclarée impropre à connaître des crimes d'État. Le sénatus-consulte suspendait en cette matière les fonctions du jury, et constituait un tribunal spécial par la réunion des juges ordinaires, civils et criminels.

Les autres mesures avaient pour objet d'assurer l'arrestation de Georges et de ceux de ses compagnons qui étaient recherchés. D'abord une loi du 29 février, édictant en certains cas la peine de mort contre les recéleurs; puis le 28, des ordres rigoureux pour la fermeture des barrières et la surveillance des murs de Paris.

1. Cf. *Corr.*, nos 7571 à 7575; *Moniteur* du 9 ventôse. Les signalements ont été imprimés en placards, puis publiés dans le *Moniteur* du 16 ventôse (7 mars).

PARTIE VII

L'ENLÈVEMENT

Premiers indices de guerre continentale.

L'Angleterre d'abord sans alliés. — Préventions qu'elle rencontre dans les Cours. — Maladie de Georges III. — Le tsar Alexandre, irrité contre l'expansion française en Europe, cherche à profiter des événements pour l'amoindrir. — Il insiste pour que nos troupes abandonnent leurs positions au nord de l'Allemagne et au midi de l'Italie. — Il présente un plan de médiation qui resserrerait la France dans ses frontières. — Ces causes profondes de dissentiment se compliquent avec des griefs secondaires, quand le Premier Consul réclame le remplacement de M. de Morkov, l'expulsion des émigrés d'Antraigues et Vernègues. — Les armées russes ne pouvant faire campagne en Allemagne sans traverser l'Autriche ou la Prusse, le Premier Consul s'efforce de contenir ces deux puissances. — La Prusse, sollicitée par ses offres d'alliance et des tentations sur le Hanovre, mais gênée par le cantonnement des Français dans cet électorat, continue à louvoyer dans la neutralité. — L'Autriche, ulcérée par des pertes en Italie et en Empire, mais encore sous le coup de la défaite, n'ose s'engager dans une coalition et temporise. — Néanmoins une marche de ses troupes, à l'occasion de difficultés avec la Bavière et dans la Souabe, suffit pour lui attirer des menaces du Premier Consul. Note de Talleyrand, remise le 3 mars 1804.

Dénonciation et ordres contre le duc d'Enghien.

L'annonce des mouvements militaires des Autrichiens en Souabe conduit vers les bords du Rhin les recherches de la police. — Méhée repart le 20 février pour Strasbourg. — Il y charge le capitaine Rosey d'aller à Munich pour faire parler M. Drake. — Lui-même retourne à Offenburg pour faire parler M. de Mussey. — Son rapport sur cette visite signale le duc d'Enghien comme chef d'un rassemblement d'émigrés sur le Rhin. — Tournée de Méhée vers la Suisse. — Autres dénonciations envoyées de Strasbourg contre les émigrés d'Offenburg. — La correspondance saisie à Abbeville apprend qu'à Stuttgart M. Spencer Smith doit concourir aux menées de M. Drake.

Le nom d'Enghien semble une révélation au Premier Consul, qui prescrit, le 1er mars, de s'assurer si ce prince est encore à Ettenheim. —

Ordres contre M. de La Rochefoucauld, puis contre le général Desnoyers, qui essaient d'obtenir à Varsovie une adhésion à leurs projets. — Nouveaux avis sur l'avance de forces autrichiennes en Souabe. Envoi, le 7 mars, d'un officier français pour la vérifier, tandis que le Grand Juge propose l'expulsion des émigrés d'Offenburg. — Ordres contre eux et contre ceux de Fribourg dans le Brisgau autrichien. — Le 9 mars, arrivée du rapport sur le séjour du duc d'Enghien. Une confusion de noms fait croire à la présence de Dumouriez à Ettenheim. — Le même jour, Georges est saisi dans la rue. Ses déclarations et celles de son compagnon sur le rôle d'un prince dans le complot. — Le 10 mars, seconde note communiquée notre Autriche : résolution prise en conseil privé de faire enlever le duc d'Enghien. — Instructions dictées à cet effet par le Premier Consul. — Envoi des généraux Ordener et Caulaincourt pour les accompagner.

Les enlèvements à Offenburg et à Ettenheim.

Strasbourg. — Le préfet obtient l'arrestation provisoire, à Offenburg, de la baronne de Reich, ancienne complice de Pichegru. — Passage de Méhée allant à Paris et retour de Rosey. — Le général Ordener arrive dans la nuit du 12 au 13 mars. — Les dispositions pour les enlèvements sont décidées dans un conseil tenu avec M. de Caulaincourt, qui atteint Strasbourg dans la soirée du 13. — Départ immédiat pour Paris du courrier Thibaud. — Dans l'après-midi du 14, rapport de l'émissaire Pfersdorf, envoyé la veille à Ettenheim.

Nuit du 14 au 15 mars. — Expédition contre Offenburg, dirigée par les généraux Caulaincourt et Leval. — On saisit la baronne de Reich et quelques émigrés sans importance, mais on manque M. de Mussey. — Expédition contre Ettenheim, dirigée par les généraux Ordener et Fririou. — Imprudence du duc d'Enghien : après avoir envoyé la veille se renseigner à Offenburg, il a fait suivre, le matin du 14, l'émissaire Pfersdorf, mais a négligé dans la soirée un avis pressant de M. Rœsch, maire de Rheinau. — Il est enlevé le 15, à cinq heures du matin. — L'erreur sur Dumouriez se découvre. — Le duc, conduit à la citadelle de Strasbourg, y passe les journées du 16 et du 17. — Examen de ses papiers. Lettre qu'il écrit à la princesse Charlotte. — Dans la nuit, il est éveillé et dirigé sur Paris.

---

285. — A. Vorontsov a Morkov

Saint-Pétersbourg, 6/18 juin 1803.

La lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, en date du 6/18 mai [1], m'est exactement parvenue. Si je ne m'étonne pas du peu d'ouvertures qui vous ont été

1. Voir Tratchevski, t. II, p. 133.

faites par M. de Talleyrand au sujet de leurs dernières explications avec l'Angleterre, après les offres de nos bons offices agréées par eux [1], c'est que j'en trouve les motifs dans la duplicité et l'arrogance extrême qui caractérise le gouvernement français, et qui lui fait envisager les démarches même des principales puissances de l'Europe comme de simples instruments de la volonté française. Sa Majesté Impériale, en engageant le Premier Consul à s'expliquer avec le cabinet de Saint-James, n'a été guidée que par son désir de maintenir la paix en Europe [2] et d'arrêter des flots de sang que nous sommes à la veille de voir verser. Nous attendons avec impatience le résultat des dépêches qui vous ont été portées par le dernier courrier [3], et dans lesquelles Sa Majesté Impériale insiste sur la neutralité des villes hanséatiques, ainsi que de tout le nord de l'Allemagne et des possessions de Sa Majesté Sicilienne. Ces points sont de la plus grande importance pour nous, relativement surtout à l'intégrité et l'indépendance des villes hanséatiques. Un nouveau bouleversement en Europe ne pourrait être vu avec indifférence par la Russie, et nous mettrait dans la nécessité d'avoir recours à des moyens qui certainement ne cadrent

1. En réalité, c'était par une lettre du Premier Consul, du 11 mars 1803 (*Corr.*, n° 6625; cf. n° 6636), que le tsar avait été invité à « intervenir » dans le différend entre la France et l'Angleterre. Par sa réponse du 22 avril, il protestait d'accepter ce rôle; mais dès ce jour il indiquait à son ambassadeur à Paris, M. de Morkov, les vues personnelles qu'il allait développer successivement, pour restreindre sur tous les points la puissance française en Europe (Tratchevski, t. II, p. 100 à 118).

2. Le chancelier Vorontsov avait expliqué précédemment que « son désir de maintenir la paix » était purement dilatoire; qu'il regardait la paix « comme une simple trêve », parce que « les esprits et les gouvernements ne sont pas encore préparés pour une nouvelle lutte » (Tratchevski, t. II, p. 108, 110). — Le gouvernement français avait pris une connaissance secrète de cette lettre confidentielle.

3. Dépêche du 5 juin (Tratchevski, t. II, p. 159).

pas avec nos vues pacifiques [1]; mais nous y serions cependant forcés. Il est donc très important que Votre Excellence nous instruise de la réponse sur les offres qu'elle a été chargée de faire par le dernier courrier. Tout ce qu'elle apprendra à cet égard, et en général des détails qui parviendront à sa connaissance de ce qui s'est passé à Paris depuis la rupture avec l'Angleterre, sont autant d'objets dignes de notre attention, dont elle voudra bien nous faire part. Quant aux intérêts du roi de Sardaigne, je vous prie de vous en référer à ce que je vous en ai dit dans mes lettres précédentes. L'empereur verra sûrement avec plaisir que ce prince infortuné ait obtenu à la fin une sorte de dédommagement. La pénétration et la sagacité de Votre Excellence la guideront dans sa conduite vis-à-vis de l'ambassadeur du nouveau grand maître de Malte [2], et je me bornerai à lui observer que, quoique l'empereur n'ait pas discontinué à protéger l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, cependant il s'en faut de beaucoup que nous regardions ce point comme d'un intérêt majeur, et c'est plutôt une affaire de décence que la protection qu'on lui accorde ici. D'après ce qui nous revient, la plupart des démarches du nouveau grand maître de Malte ont été dictées par l'influence française; ainsi ce

1. La guerre contre la France était dès lors l'arrière-pensée de la cour de Russie. « Il faudra bien tôt ou tard en venir là », écrivait le chancelier Vorontsov le 10 juin, et le même jour il confiait à M. de Morkov « la crainte que nous ne soyons forcés d'y prendre une part active, et cela ne pourra être évité si on bouleverse encore le continent de l'Europe » (Tratchevski, t. II, p. 190, 195; cf. p. 234). A Paris, M. de Morkov ne perdait pas de temps pour pratiquer la corruption dans les bureaux du ministère de la guerre et transmettre à sa cour les états des troupes françaises (Dép. du 12 juin; *ibid.*, p. 201; cf. p. 352).

2. Le bailli Tomasi, élu sous l'influence française. — La protection de l'Ordre, considéré comme institution de chevalerie, qui avait été une affaire capitale pour Paul Ier (cf. t. I, p. 17, note 2), n'était plus aux yeux d'Alexandre qu'une affaire secondaire, subordonnée aux intérêts de la po-

serait en quelque façon coopérer aux vues de ce gouvernement que de prendre un intérêt trop marquant aux affaires dudit Ordre. Il n'y a pas de mal de surveiller aussi les rapports subsistants entre la France et Malte.

(Tratchevski, *Corr. diplom. entre la Russie et la France*, t. II, p. 217.)

286. — Projet russe de Médiation

Saint-Pétersbourg, 7/19 juillet 1803.

1° Conformément au traité d'Amiens, l'île de Malte sera rendue à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Comme cet Ordre manque de moyens pour assurer l'indépendance de l'île et pour défendre ses ports, l'empereur de Russie sera prié d'y envoyer une garnison suffisante de ses troupes, qui relèvera la garnison anglaise, et à laquelle pour dix ans la garde de l'île est confiée. Sa Majesté Impériale se charge de subvenir elle-même aux frais du transport de ses troupes et à leur entretien pendant tout le temps de leur séjour à Malte. Quoique l'administration restera entre les mains du grand maître et de son conseil, rien d'important ne doit s'y passer que de la connaissance et de l'agrément du chef de la garnison russe.

2° La France promet de réunir ses bons offices et ses soins à ceux de l'Angleterre, à l'effet de procurer à cette dernière la possession de l'île de Lampedouse.

3° Il sera pourvu au sort du roi de Sardaigne, qui recevra sur le continent de l'Italie un établissement qui puisse compenser la perte du Piémont, et qui lui donne une communication sûre et commode avec la Sardaigne.

4° Voulant suivre autant que possible l'esprit des traités qui ont terminé la guerre passée, et pour se conformer à leurs stipulations à cet égard, la reconnaissance des républiques Batave, Suisse, Italienne, Ligurienne et Ionienne pour des états libres et indépendants, est renou-

velée dans toute l'acception du terme; et comme le premier et le plus précieux droit et signe distinctif de l'indépendance est le pouvoir de conserver sa neutralité aussi longtemps qu'on le juge à propos, ce droit est solennellement assuré à ces états, de manière qu'aucune des deux puissances, dans le cas d'une guerre entre elles, ne pourra, sans violer évidemment le présent acte, prétendre dans aucun cas les forcer à cesser d'être neutres.

5° Est également solennellement garantie à Leurs Majestés le roi des Deux-Siciles, le roi de Sardaigne et le roi d'Étrurie, l'intégrité des frontières de leurs états tels qu'ils sont ou seront à la signature du présent acte, leur indépendance, et par conséquent leur neutralité, aussi longtemps qu'ils désireront de la conserver. Les mêmes avantages sont solennellement et dans toute leur étendue assurés au Corps germanique et à tous les princes et villes qui en font partie. En conséquence de quoi, aucune troupe étrangère ne pourra pénétrer, sous aucun prétexte, dans les limites des états mentionnés dans cet article et le précédent, sans agir en contravention directe au présent acte, et sans donner à toutes les puissances qui y prendront part le droit de s'y opposer et de venir au secours de l'état dont l'indépendance aura été lésée.

6° L'intégrité des états de l'Empire ottoman est garantie.

7° Seront invités à garantir toutes les stipulations du présent acte et à adhérer pour eux-mêmes à celles qui ont rapport à l'indépendance des états, outre les puissances belligérantes, Leurs Majestés l'empereur de Russie, l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne et le roi de Prusse.

8° Aussitôt après la signature du présent acte, le gouvernement français retirera ses troupes dans ses propres frontières, et fera évacuer entièrement l'électorat de ·vre et tout le nord de l'Allemagne, la Hollande, la

Suisse, et toute l'Italie y compris la République italienne, et, conformément à l'article 4 et 5, s'obligera à ne plus faire rentrer, à l'avenir, ses troupes dans ces pays. Les Anglais restitueront les conquêtes qu'ils ont pu faire dans les colonies françaises ou hollandaises et toutes les prises maritimes. Les Français rendront toutes les contributions levées dans le Hanovre et les prises faites sur les Anglais.

9° Quoique le présent acte fixe déjà les points principaux sur lesquels doit être basée la pacification future de l'Europe, et que le traité définitif qui s'ensuivra pourra compléter ceux qui se rapportent aux deux puissances belligérantes en particulier, cependant, pour pouvoir discuter et traiter avec plus de détail des intérêts de tous les états et consolider de plus en plus la sûreté et la tranquillité de l'Europe, on conviendra de la tenue d'un congrès général, dont le lieu sera choisi hors des frontières d'aucune des puissances mentionnées dans l'article 7, et les ministres de tous les gouvernements pourront s'y rendre [1].

(Tratchevski, t. II, p. 282.)

1. Ce projet de médiation contenait en germe le programme de la coalition prochaine contre la France. En plaçant sous la garantie de la Russie et des puissances réunies en congrès l'indépendance et la neutralité des républiques constituées sous l'action française en Hollande, en Suisse, en Italie, celles du royaume des Deux-Siciles, des états du nord de l'Allemagne et de l'Empire ottoman, on ôtait à la France non seulement toute influence au dehors, mais tous les moyens de lutte et de compensation qu'elle pouvait trouver en Europe pour combattre l'Angleterre ou traiter avec elle.

Quant aux Anglais, le projet ne visait à les restreindre que sur les points où l'intérêt russe se sentait en opposition avec le leur. Ainsi les articles 1 et 6 sur l'intégrité de l'Empire ottoman et l'occupation de l'île de Malte étaient dirigés à la fois contre l'Angleterre et contre la France. La Russie, en effet, cherchait à interdire à l'une comme à l'autre de ces puissances des conquêtes sur l'Empire ottoman y compris l'Égypte, et la possession de Malte qui acheminait à ces conquêtes, parce qu'elle entendait réserver les territoires ottomans comme sa part propre pour le jour où elle pourrait s'en emparer.

[illegible]. — Talleyrand à Hédouville

Paris, 2 fructidor an XI (19 août 1803).

M. de Morkov m'a remis une copie du rescrit de Sa Majesté Impériale et du projet de préliminaires que le cabinet de Pétersbourg a jugé à propos de présenter à la France. L'intention du Premier Consul est que la communication du rescrit de Sa Majesté Impériale soit accueillie avec les égards que mérite l'expression de tous les sentiments que l'empereur de Russie professe et manifeste hautement dans cet acte pour le Premier Consul; mais, quant au projet qui est présenté comme base des négociations, il n'a pu comprendre comment le cabinet de Pétersbourg a pu répondre à une démarche aussi franche que celle que le Premier Consul avait faite auprès de l'empereur de Russie, par un projet de conciliation aussi partial que celui qui est annexé au rescrit dont M. de Morkov m'a donné communication.

Le Premier Consul n'a pas voulu que je répondisse à M. de Morkov autrement que par un accusé de réception. Après les sujets de mécontentement que le Premier Consul a contre ce ministre, qui sont connus de tous les Russes et que Sa Majesté ne peut ignorer, il n'a pas cru devoir discuter avec lui sur des objets qui sont tous de confiance, et qui ne peuvent que se pervertir en passant par les mains d'un ministre aussi malveillant [1].

1. Voir t. I, p. 444, note. — Le 5 juin 1803, le Premier Consul avait reproché publiquement à M. de Morkov un esprit de malveillance, et une intimité avec l'ambassadeur russe à Londres, le comte Simon Vorontsov, qu'il accusait d'attiser la guerre (Tratchevski, t. II, p. 170, 185, 208). Le 29 juillet, il écrivit directement au tsar pour demander le rappel de M. de Morkov (*Corr.*, n° 6957), et en même temps fit arrêter un certain Christin, suisse intrigant qui avait été au service de la légation russe. M. de Morkov s'était retiré aux eaux de Barèges. Lorsqu'il revint à Paris, ce fut pour essuyer, le 26 septembre, une nouvelle scène (Tratchevski, t. II, p. 355, 370,

Je vous transmets un projet de note que vous devez présenter à M. de Vorontsov. Son principal objet, comme vous n'aurez pas de peine à le saisir, est de répondre aux assurances personnelles des sentiments de l'empereur de Russie [1], par l'assurance personnelle des sentiments du Premier Consul ; de prendre au mot le cabinet de Russie sur le refus de l'arbitrage, en partant de ce refus comme d'un point irrévocablement établi ; enfin d'éluder la médiation, comme incertaine dans son objet, illusoire dans ses résultats et ayant, si on lui donnait quelque suite, l'inconvénient de donner une consistance dangereuse à des craintes et à des espérances, dont l'Angleterre se sert pour tourmenter par ses intrigues la plupart des cabinets de l'Europe. Vous partirez de ces trois points pour commenter, dans vos entretiens avec M. de Vorontsov, la note que vous avez à lui présenter. Si vous avez lieu de vous apercevoir que quelques traits de cet office puissent produire sur l'esprit de Sa Majesté Impériale une impression fâcheuse, vous n'aurez pas de peine à l'adoucir par des explications convenables.

.... Dites [à M. de Vorontsov] que l'arbitrage était simple puisqu'il n'exigeait aucun préliminaire et, qu'après avoir écouté les deux parties, l'empereur aurait prononcé,

374. Ces procédés mortifiants envers M. de Morkov blessaient le tsar, et quand il consentit au rappel de cet ambassadeur, ce ne fut pas sans un ton évident d'aigreur (*Id.*, t. II, p. 370, 386).

1. Le gouvernement français avait intérêt à prêter à Alexandre des sentiments différents de ceux de son entourage, et en particulier de ceux du chancelier Vorontsov. Cependant, sauf des affectations de générosité, et des duplicités caressantes de langage, l'animosité contre la France était à peu près la même chez le souverain que chez ses ministres. — Par un autre artifice de discussion, la note qu'Hédouville fut chargé de remettre pour décliner la médiation russe (Tratchevski, t. III, p. 343) feignait d'imputer à une aggravation dans les exigences anglaises les propositions inacceptables que la Russie avançait en réalité pour son propre compte. (Cf. Tratchevski, t. II, p. 292; Bailleu, t. II, p. 187 if.)

dans sa conscience et sa justice; mais que, l'arbitrage une fois manqué, la médiation entre deux nations aussi divisées ne peut conduire qu'à des prétentions, des reproches, des récriminations et des injures.

Une médiation doit avoir des bases : les Anglais n'en veulent pas. Les ministres de l'empereur de Russie en suggèrent en vain de nouvelles et qui leur sont favorables : elles sont évidemment partiales contre la France; mais, quand la France aurait la faiblesse de les adopter, l'Angleterre les rejetterait. Dans le projet du cabinet russe, on ne voit pas la trace des droits, des griefs, des intérêts de la France; tout y est anglais. La France, en acceptant une telle base, ne ferait qu'enhardir son ennemi à développer de nouvelles prétentions. La France ne peut se prêter à une médiation, qu'autant qu'elle y verra la perspective d'une paix honorable pour elle et sûre pour l'Europe. La nation française désavouerait son gouvernement, si le désir de lui procurer la paix le faisait condescendre à des propositions qui la placeraient au-dessous de la situation qu'elle doit à ses victoires et au traité d'Amiens; mais le gouvernement français ne s'exposera jamais à un tel désaveu. Il fera la guerre, et il ne pliera pas devant une nation orgueilleuse, en possession depuis vingt ans de faire plier toutes les autres puissances.

....Vous pouvez ne pas dissimuler [à M. de Vorontsov] que nous avons parfaitement senti que, dans ce projet, les affaires de l'Angleterre étaient bien ménagées, et que l'on y était allé plus loin à cet égard que lord Whitworth dans son ultimatum; mais qu'il faudrait que nous eussions essuyé de terribles revers pour l'accepter et adhérer ainsi à notre déshonneur. Je n'étendrai pas plus loin ces obser- : je laisse à votre zèle et à votre sagesse le soin

de les modifier, de les développer et de les placer à propos [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

288. — TALLEYRAND A LAFOREST

Paris, 8 nivôse an XII (30 décembre 1803).

Je vous envoie copie des propositions que M. le marquis de Lucchesini a remises au nom de son gouvernement; et je dois en même temps vous faire connaître quelle est à leur égard l'opinion du Premier Consul, et sur quels points s'est déjà portée la discussion entre le ministre de Prusse et moi [2].

1. La médiation russe ne fut pas même acceptée par l'Angleterre, sans doute parce qu'elle tendait à lui enlever Malte. La Russie, peu soucieuse alors de s'assujettir à toutes les ambitions de cette puissance, négociait en dehors d'elle à Vienne et à Berlin, mais n'y rencontrait que des dispositions douteuses ou dilatoires ; elle n'avait d'ailleurs pas eu le temps de faire des armements. Ses projets hostiles contre la France se trouvaient donc nécessairement différés. Toutefois, les froissements se succédaient : ainsi, au lieu de remplacer M. de Morkov par un ambassadeur, le tsar ne laissait à Paris qu'un simple chargé d'affaires, M. d'Oubril ; il refusait d'éloigner de Dresde le remuant comte d'Antraigues et s'opposait à Rome aux mesures d'extradition réclamées contre M. de Vernègues.

2. Aussitôt après le message anglais du 8 mars 1803, le Premier Consul avait annoncé éventuellement à Berlin l'occupation du Hanovre, et aussitôt après la rupture, s'était hâté de la faire exécuter (cf. t. I, p. 265 et 422, notes). Dans cette opération, il se proposait deux objets. Vis-à-vis de l'Angleterre, il se nantissait d'un moyen de compensation pour négocier. Vis-à-vis de la Prusse, il se rendait maître d'un territoire convoité par elle et dont il pourrait, au besoin, payer ses services; en même temps, il cantonnait au nord de l'Allemagne une armée, qui serait à portée si cette puissance devenait ennemie. Une pareille alternative entretenait à Berlin quelques espérances et beaucoup d'inquiétudes, elle y gênait la liberté d'action. Le roi Frédéric-Guillaume, pressé par Bonaparte, pressé aussi par Alexandre, qui cherchait à l'attirer vers lui, aurait voulu se renfermer dans une neutralité fructueuse dont il aurait recueilli profit dans tous les cas. Comme, par instants, cette politique d'équilibre devenait impraticable, le roi se voyait forcé de pencher d'un côté ou de l'autre. Jusqu'ici, il avait incliné plutôt vers la France, et le 15 décembre lui avait soumis un projet de convention. En échange d'un engagement assez vague de défense réciproque, il demandait au Premier Consul d'abandonner les positions prises par son ordre sur l'Elbe et le Weser depuis l'occupation du Hano-

Le Premier Consul a considéré d'abord qu'il ne pouvait être question que d'une alliance effective entre la France et la Prusse ; que toute convention qui n'exprimerait pas formellement cette association de deux pays, manquerait le but qu'on doit s'en promettre, puisqu'elle ne présenterait pas aux états qu'on voudrait y faire accéder, un gage suffisant de volonté et de force, de même qu'elle n'imposerait pas assez aux puissances qui voudraient troubler le continent. Il est donc indispensable que le mot d'alliance soit prononcé dans le traité à conclure.

Cette alliance importe à la Prusse, pour le moins autant qu'à la France. Dans les circonstances où se trouve l'Europe, la Prusse a tout à craindre de rester isolée, et, en s'unissant intimement à la République, elle n'a au contraire que de grands avantages à espérer. Quoique la France tienne par son propre poids une place que rien ne peut plus déprimer, le Premier Consul est toujours disposé à croire qu'un bon système d'alliance peut être à la fois utile au bonheur de la France et à la tranquillité générale de l'Europe. C'est à ce titre qu'il y met du prix ; mais les voies sont variées, et vous devez croire que le Premier Consul ne manque pas d'être souvent harcelé dans un sens qui n'est pas celui de la Prusse [1]. C'est pour-

vre, de réduire les troupes dans cet électorat au nombre peu efficace de 6,000 hommes, et de mettre à couvert les petits états du nord de l'Empire. En plus, il se faisait promettre l'acquisition du Hanovre, si les événements futurs ne s'y opposaient pas (Bailleu, t. II, p. 224). C'était, aux moindres risques possibles, se rendre la sécurité dans le présent et se préparer des avantages pour l'avenir.

On voit qu'à ce projet, combiné dans l'intérêt prussien, le Premier Consul substituait un plan très différent et tout en sa faveur (cf. Bailleu, t. II, p. 250). Il s'agissait d'une alliance formelle, complète, liant ouvertement la Prusse au maintien de cet état actuel de l'Europe, qui, en établissant la prépondérance française, était précisément la cause des hostilités avec l'Angleterre et allait devenir celle d'une nouvelle coalition.

1. Afin de peser sur la Prusse, on lui laissait entendre, depuis le mois de

tant vers la Prusse que ses calculs et ses dispositions l'attirent; mais comme il offre une association franche et entière, il demande qu'elle soit réciproque, et, je vous le répète, c'est un traité d'alliance qu'il faut conclure.

Cette alliance doit avoir pour objet le maintien de la paix continentale et du *status præsens* de l'Europe, ce qui comprend spécialement : 1° l'exécution par rapport à l'Allemagne du Recès de l'Empire, du 5 ventôse an XI (24 février 1803), sauf les changements qui pourraient résulter de la guerre maritime à l'égard du roi d'Angleterre comme électeur de Hanovre et prince d'Osnabrück ; 2° la permanence des états d'Italie dans leurs rapports actuels; 3° l'intégrité des possessions qui composent l'Empire ottoman.

Je note particulièrement le troisième point, parce qu'il est nouveau; mais son importance est extrême. On ne peut se dissimuler, en effet, que la Porte est en ce moment menacée d'un orage qui se forme dans le secret; si, d'un instant à l'autre, il éclatait et qu'on n'eût pas préparé des moyens d'opposition, il serait facile aux deux cours impériales, favorisées par l'Angleterre, d'avoir relégué la puissance turque au delà du Bosphore, avant qu'on se fût concerté pour empêcher cette révolution, la plus grande que pourrait éprouver l'Europe, et dont l'effet comparatif, eu égard à la Prusse, serait de la reporter à l'existence d'une puissance électorale.

Une fois d'accord sur la nature du traité à conclure et sur ses objets principaux, on s'entendra facilement pour les stipulations.

Il est impossible que le Premier Consul songe à faire

mai, qu'à son défaut on pourrait conclure avec sa rivale, l'Autriche, une alliance semblable à celle de 1756, au moins pour la durée de la guerre actuelle (Bailleu, t. II, p. 144, 150, 192, 217, 222, 228, 238, 241, etc.).

évacuer le pays de Hanovre. Les troupes françaises ne peuvent pas abandonner les rives de l'Elbe et du Weser pour laisser le passage libre aux Anglais; mais si Sa Majesté Prussienne met un grand prix à ce que le bailliage de Ritzebüttel et le port de Cuxhaven soient évacués, et s'il est reconnu que cette évacuation déterminerait l'Angleterre à ne plus bloquer l'embouchure des fleuves, et à laisser libre la navigation des neutres, le Premier Consul se porterait volontiers à faire, à cet égard, ce qui serait agréable à Sa Majesté le roi de Prusse.

Et quant aux avantages particuliers dont Sa Majesté Prussienne pourrait désirer la promesse, le Premier Consul ne verrait d'autre borne à cet égard que celle de la convenance générale, qu'il n'est ni sage ni utile d'enfreindre. Ainsi, dans le cas où la restitution des pays de Hanovre et d'Osnabrück ne serait pas une condition indispensable de la paix avec l'Angleterre, et l'équivalent nécessaire des colonies qui seraient à recouvrer, le Premier Consul s'engagera volontiers à ne disposer de ces deux provinces germaniques que d'accord avec Sa Majesté le roi de Prusse, et pour son plus grand avantage. De même, s'il y avait encore quelque démarche à faire en Empire pour procurer à la Prusse de nouveaux moyens d'influence [1], le Premier Consul s'y porterait avec plaisir et empressement. Et en retour de tout ce qu'il est disposé à faire en faveur de la Prusse, tout ce qu'il demande. c'est une association évidente, pleine, forte, telle que la seule publication soit pour l'Europe continentale le gage de la stabilité de la paix et de la permanence du *status præsens* des parties qui la composent, en même temps que ce serait pour l'Angleterre un nouvel avertissement

1. Il s'agissait de la couronne impériale, que Talleyrand faisait miroiter devant les yeux du roi de Prusse (Bailleu, t. II, p. 228. Cf. p. 297).

de porter ses regards plus loin encore que la guerre actuelle.

Pour ce qui concerne les accessions, il n'est pas douteux que la Saxe, la Bavière, la Hesse, les cours de Baden et de Wurttemberg ne fussent empressées de se ranger autour des bannières réunies de France et de Prusse [1]. Il est même probable que la Suède y chercherait sa place, quoique nous n'ayons aucune donnée à cet égard et que nous n'ayons fait d'autre démarche que de légères insinuations ; il nous paraît présumable que la Suède ne désire qu'une occasion de reparaître dans les affaires d'Europe, et, s'il n'y a que les moyens pécuniaires qui lui manquent à cet égard, le Premier Consul ne répugnerait pas à les lui fournir [2].

Vous voyez, citoyen, combien tout ceci agrandit la

1. Dans le système prussien, les états adhérents à la convention devaient voir leur neutralité garantie, au lieu que, dans le système français, ces états, auxquels le Premier Consul ajoutait la Bavière, devaient se trouver activement engagés dans la lutte, si elle s'étendait au continent.

2. En effet, trois jours auparavant, le 27 décembre 1803, le ministre de France en Bavière, M. Otto, avait été chargé de faire des ouvertures au roi de Suède, qui se trouvait à Munich depuis le 3 de ce mois (Cf. t. I, p 447, note). « Vous insinuerez [au roi], écrivait Talleyrand, que dans l'état présent des affaires d'Europe, il y a telle chance qui peut rendre à la Suède de l'influence et de l'éclat ; que ce double avantage ne peut jamais résulter pour elle que d'une association quelconque avec la France ; que cette association, qui a si longtemps existé et dont les bases sont familières aux deux puissances, pourrait être comme préparée de nouveau avant même qu'on fût certain qu'elle eût un but déterminé ; et que si, d'une part, la Suède ne peut porter dans une association de ce genre que le courage de son armée et les avantages de sa position, de l'autre, la France est en état de procurer à la Suède tous les subsides de ses forces vers un objet combiné. Vous sentez combien ces insinuations ont besoin d'être habilement ménagées. Il ne faut pas que le roi de Suède puisse vous croire chargé d'aucune proposition ; il faut seulement que vos discours lui soient un indice des dispositions du Premier Consul, et qu'il en tire la conclusion que, s'il vous faisait quelque proposition d'alliance, elle serait écoutée avec faveur, et qu'on ne repousserait plus, comme avait fait le gouvernement Directorial, la clause éventuelle d'un subside, lequel serait réglé d'ailleurs d'après l'importance du but et la puissance actuelle de la République française. »

question. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher que la guerre maritime s'étende sur le continent; car, en vérité, quelles que soient les excitations et les intrigues de l'Angleterre, on ne voit d'aucun côté sur le continent des préparatifs qui puissent annoncer l'intention ou la faculté d'entrer en guerre. Le but qu'on se propose est plus grand : il s'agit de maintenir l'Europe dans un état fixe, et d'opposer une barrière insurmontable à toutes les entreprises qui seraient tentées pour changer encore la face des affaires et le rapport des puissances [1]. Les avantages d'un pareil résultat doivent être calculés à Berlin comme à Paris, et l'empressement doit être égal des deux parts pour arriver à l'obtenir....

(Arch. des Aff. étrangères.)

289. — Lombard a Lucchesini

Berlin, 28 février 1804.

.... Je me rappelle ce que vous avez dit toujours, qu'un refus prononcé avec amitié, mais dignité, et fondé sur des intérêts bien vus, serait moins sensible que des tergiversations. Ce qui produit les nôtres, c'est le désir sincère de s'entendre, et le vain espoir qu'il n'est pas impossible d'y réussir. Mais, abstraction faite de la versatilité des propositions qu'on nous a successivement adressées, et de l'étendue toujours croissante qu'on leur donne, il y a deux choses indubitables aujourd'hui : c'est qu'on nous demande ce que nous ne pouvons pas, et que nous demandons ce qu'on ne veut pas à Paris. C'est là, et non pas le mot [2] (car, entre nous, je n'aurais pas désespéré de l'obtenir, et

1. Le projet français, comme on le voit, ne visait à rien moins qu'à former une sorte de coalition, dirigée surtout contre la Russie qui se montrait hostile, contre l'Autriche dont on se défiait, et à y faire entrer la Prusse, la Suède et les états secondaires de l'Allemagne.

2. Le mot « alliance. »

nos refus tenaient à des considérations de délicatesse qu'on aurait pu respecter à Paris, et qu'en tout cas, nous-mêmes nous aurions pu abandonner), c'est là, dis-je, ce qui rend mathématiquement impossible la convention [1]....

(Bailleu, *Preussen und Frankreich*, t. II, p. 248.)

290. — Talleyrand a Champagny

(N° 2.) Paris, 26 pluviôse an XII (16 février 1804).

J'avais reçu vos dépêches jusqu'au n° 38 inclusivement, et le courrier du général Brune vient de me remettre le n° 40 [2].... La gravité des renseignements que renfermait

1. En recevant le projet français, Frédéric-Guillaume montra une irritation qui le porta pendant plus d'un mois à rechercher un appui en Russie et à envisager dans le secret l'opportunité de mesures militaires immédiates (Bailleu, t. II, p. 233 à 247; *Corr. avec l'emp. Alexandre*, p. 42; cf. *Corr.*, n° 7656). Puis, il renonça à ces mesures défensives, les désavoua et pour le moment se décida à laisser ses relations avec la France sur le pied où elles se trouvaient avant les projets de convention. C'est ce que M. Lombard, conseiller très écouté du roi, exprime ici, avec une nuance d'optimisme.

2. Après s'être vue exclure de l'Italie sauf Venise par le traité de Lunéville, l'Autriche venait d'éprouver, par le règlement des indemnités allemandes, de sourdes atteintes à son influence dans l'Empire. Cette blessure, étant la plus récente, paraissait alors la plus vive. Elle entretenait notamment contre la Bavière une irritation qui s'était manifestée au commencement de 1803 et s'était renouvelée avec plus d'âpreté à la fin de novembre. Un conflit, comme on l'a dit (t. I, p. 446 note), s'était même produit à Oberhausen, et l'Autriche avait fait marcher dix-huit bataillons vers la frontière bavaroise. A cette nouvelle, le Premier Consul avait prescrit, le 10 décembre, à M. de Champagny à Vienne, à M. Otto a Munich, d'envoyer des détails fréquents sur tous les mouvements militaires de l'Autriche; il avait écouté avec défiance les explications présentées à cette occasion par la chancellerie impériale. Depuis, l'Empereur avait fait rendre, le 23 janvier 1804, par le Conseil aulique siégeant a Vienne, une décision, dite « Conservatoire », qui le chargeait, de concert avec Saxe et Baden, de réprimer, même par la force, les empiétements qui se produisaient depuis quelque temps en Bavière et en Souabe sur les possessions de la Noblesse immédiate.

La dépêche n° 40 de M. de Champagny, en date du 5 février 1804, signalait en Autriche de nouveaux rassemblements de troupes, ordonnés dans ce but apparent. Notre ambassadeur atténuait, il est vrai, la portée de ces graves informations, en ajoutant qu'il ne croyait pas que l'Autriche voulût sortir de la neutralité à l'égard de la France.

cette lettre m'a porté à la mettre immédiatement sous les yeux du Premier Consul...; et, en effet, le Premier Consul a été frappé, sous plusieurs rapports, de la conduite que tient en ce moment la cour de Vienne. Les atteintes qu'elle a portées la première à la parfaite exécution du Recès, ont été la source des entreprises du même genre que se permettent aujourd'hui divers membres du Corps germanique. Il est évident que la cour de Vienne a mis du soin à empêcher que l'ordre se rétablît dans les affaires d'Allemagne, et qu'elle n'a été occupée, comme vous le dites, qu'à chercher pendant la paix les moyens de reconquérir en possessions et en influence ce que la guerre peut lui avoir fait perdre.

C'est la Bavière qui est l'objet principal de l'animadversion et des menaces impériales, parce que c'est aux dépens de la Bavière qu'on veut s'arrondir. De là cette vive indignation au sujet de la Noblesse immédiate, et de quelques difficultés apportées au recrutement des troupes de l'Empereur : de là les préparatifs qu'on voit naître et cesser tour à tour, avec l'intention d'effrayer la Bavière et avec l'espoir que la France, occupée d'autres intérêts, laissera profiter l'Autriche de toutes les chances qu'elle préparerait en sa faveur et que les imprudences de la Bavière ont elles-mêmes favorisées dans ces derniers temps. Ce n'est pas que le comte Philippe Cobenzl ne nous ait, récemment encore, communiqué une dépêche du cabinet de Vienne, en date du 14 janvier 1804, qui rejette comme dénués de tout fondement les bruits toujours renouvelés d'un projet d'échange avec la Bavière, d'où il résulterait que l'Autriche aurait le district de l'Inn. Mais, sur quelque base qu'on fonde l'espoir de cette extension, les dénégations officielles sont appréciées ici, et on sait bien que le projet existe. Vous devez partir de la communication que

M. de Cobenzl a faite, pour dire que le Premier Consul a été d'autant plus satisfait d'apprendre que la cour de Vienne avait renoncé à tout projet d'échange et d'agrandissement du côté de l'Inn, que le gouvernement français était irrévocablement déterminé à ne jamais admettre une extension de ce genre, et qu'aucune démarche, aucune négociation ne le porterait à ratifier une innovation, tellement contraire à l'équilibre de l'Europe, que la chance même d'une guerre à soutenir ou à entreprendre ne porterait pas le Premier Consul à y consentir. Ceci doit être dit avec force, mais sans écriture ; et vous pourrez aussi faire usage, pour rehausser votre discours, de ce qui vous a été dit à vous-même lors de l'affaire de Oberhausen, qu'aucune vue d'ambition ne déterminait les démarches de la cour de Vienne, et qu'une fois satisfaite sur l'affaire qui lui était personnelle, toutes choses rentreraient dans l'ordre. Il faut prendre toutes ses protestations à la lettre, et lui bien faire entendre que, quelqu'occupée que soit la France de la guerre qu'elle suit maintenant, elle a l'œil très ouvert sur les affaires du continent, et sur celles d'Allemagne qui y sont si étroitement liées.

Quant au fond même des discussions qui agitent en ce moment l'Empire, la cour de Russie vient de faire parvenir au Premier Consul une invitation de s'en occuper en commun [1] ; et je serai bientôt dans le cas de vous faire

1. Au mois de janvier 1804, le tsar Alexandre, instruit des différends élevés entre l'Autriche et la Bavière, et craignant sans doute de les voir décider par le seul ascendant du Premier Consul, proposa à Paris de les régler à deux, en reprenant la médiation qui venait de se montrer prépondérante sur le Recès de la Diète. Son intention était de fixer à Vienne le siège de cette action commune et de la borner aux questions relatives à la Noblesse immédiate. Il pensait ainsi se concilier l'Autriche, dont il venait de négliger les intérêts lors du Recès, et dont il recherchait maintenant l'alliance contre la France. Une note en ce sens allait être remise le 18 février à Talleyrand par M. d'Oubril.

connaître les intentions du gouvernement. Jusque-là vous devez éviter de vous exprimer formellement sur aucune des difficultés existantes, et vous en tenir aux considérations générales que vous avez été autorisé à mettre en avant, dans toutes vos conversations avec le ministre impérial.

(Arch. des Aff. étrangères.)

291. — Talleyrand a Ph. de Cobenzl

Paris, 12 ventôse an XII (3 mars 1804).

J'ai mis sous les yeux du Premier Consul la note du 29 février que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, avec le mémoire qui y était joint [1]. Ce n'a point été sans la plus vive douleur que le Premier Consul a cru trouver dans ces communications le premier indice du renouvellement possible des troubles du continent, ensanglanté déjà pendant un si grand nombre d'années, et que la haine et la politique désastreuse du cabinet de Londres paraissent agiter encore. S'il fallait que cette crainte fût malheureusement confirmée et que le parti de la guerre eût prévalu dans le cabinet de Vienne, l'Europe entière aura du moins remarqué que c'est au moment

1. Depuis la dépêche du 5 février, d'autres dépêches plus inquiétantes étaient parvenues à Paris. Les 12, 17 et 18 février, M. de Champagny annonçait des conférences tenues chez l'archiduc Charles, des précautions militaires décidées en Souabe contre le Wurttemberg, des envois de régiments ordonnés pour la Bohême et la Haute-Autriche, le bruit de la mise de 60,000 hommes sur pied de guerre, celui de la formation d'un camp en Bohême pour le mois de mars. Ces mêmes rumeurs étaient recueillies à Munich, à Salzburg, à Ratisbonne et circulaient dans toute l'Allemagne. Le 22, M. de Champagny avait transmis l'importante nouvelle que la Bavière se soumettait au décret conservatoire; que néanmoins la cour de Vienne ne révoquait pas les mouvements de ses troupes. Enfin le 29 février, à Paris, le comte Philippe de Cobenzl avait remis une note pour justifier l'attitude actuelle de l'Autriche. C'était de cet ensemble de renseignements que le Premier Consul avait conclu à la nécessité de tenir sans retard un langage menaçant.

même où la France fait évacuer la Suisse [1], que Sa Majesté l'Empereur envoie de nouvelles troupes dans le Tyrol, et quand, tous les efforts de la France étant employés à la guerre maritime, les frontières de l'Adige et du Rhin se trouvent dégarnies, que Sa Majesté l'Empereur, sous de vains prétextes, forme et fait marcher de nouveaux corps de troupes vers la Bavière, vers la Suisse et au cœur de la Souabe.

....Dans tous les cas, il ne s'accorde avec aucune idée de convenance politique, que ce soit en exécution de la sentence d'un tribunal composé de sujets de Sa Majesté l'Empereur et siégeant dans sa capitale [2], qu'un état indépendant comme la Bavière puisse se voir attaqué et envahi ; ou du moins alors les puissances garantes de l'intégrité de la Bavière, et la France particulièrement comme éminemment intéressée à sa conservation, sont en plein droit de ne le pas souffrir. Des affaires de ce genre sont essentiellement de la compétence de la diète de l'Empire, qui ne doit être elle-même sous l'influence d'aucun prince.

Si S. M. l'Empereur, comme elle en a donné tant de fois l'assurance, et comme on est toujours porté à le

1. La retraite des troupes françaises, conséquence de l'acte de médiation du 19 février 1803 (cf. t. I, p. 407, note), avait été ajournée jusqu'à l'établissement paisible et légal du nouvel ordre de choses en Suisse. La signature d'un traité d'alliance et d'actes de capitulations conclus le 27 septembre avec la France, l'achèvement des travaux de la Diète de Berne, la nomination, faite le 29 novembre, du général Vial comme ambassadeur, le remplacement du landammann, M. d'Affry, par M. de Wattenwyl, parurent au Premier Consul autant de raisons pour exécuter la promesse de rappeler les troupes du général Ney : leur nombre, d'ailleurs, était déjà très diminué. Des ordres venaient d'être donnés le 2 février 1804, pour que l'évacuation fût complète le 21.

2. Le Conseil aulique, qui avait rendu le décret conservatoire. Pour en arrêter l'exécution déjà commencée, le Premier Consul ne se contentait pas d'agir à Vienne par la menace, il stimulait la Prusse à agir de son côté à Ratisbonne en déposant une protestation contre l'irrégularité du décret (Talleyrand à Laforest, 11 ventôse : 2 mars).

[illegible] sincèrement conserver la paix continentale; si son ministère ne veut pas encourir la responsabilité des malheurs qui entraîneraient pour la génération présente et éventuellement les suivantes, c'est par la négociation, et non par l'emploi des armes, qu'un prince aussi puissant que S. M. l'Empereur d'Autriche doit agir vis-à-vis d'états comme la Bavière et le Wurtemberg, à l'égard lesquels il ne peut exister pour lui ni rivalité d'amour-propre ni danger d'une prévention.

Dans cette circonstance importante, je vous dois, Monsieur le comte, la manifestation tout entière de la pensée du Premier Consul. Il sait ce qu'il doit, je dis plus, il sait ce que les circonstances veulent qu'il doive d'égards et de ménagements à S. M. l'Empereur. Il ne prend d'ailleurs aucun intérêt personnel à toutes les questions qui sont à décider en ce moment pour le maintien de la paix et de l'ordre entre les états qui composent la fédération germanique : la question relative aux privilèges de l'Ordre équestre lui paraît surtout d'une minime importance, et, dans l'arrangement qui pourra avoir lieu entre les nobles immédiats et les princes territoriaux, comme dans chaque autre discussion qui devra occuper la diète, touchant les points sur lesquels sera portée la médiation de la France et de la Russie, le Premier Consul n'ayant en vue que d'exercer pour l'avantage commun, et de concert avec l'empereur de Russie [1], un arbitrage de tout point désin-

1. Au fond, la Russie et la France étaient loin de s'entendre sur ce supplément de médiation : la note de Talleyrand, du 29 février, en réponse à celle de M. d'Oubril du 18, manifestait déjà les divergences. Le Premier Consul entendait que l'action commune eût son siège à Ratisbonne et non à Vienne ; il voulait qu'elle s'étendît à toutes les difficultés pendantes dans l'Empire, au lieu d'être restreinte à la question de la Noblesse immédiate. Le 2 mars il fit envoyer à M. Bacher une note annonçant la médiation et en saisissant la Diète, que la Russie ne voulait pas saisir. C'était un tour, que justifiait le peu de sincérité d'Alexandre. « Je rends hommage, écrivait

téressé, portera dans toutes ces affaires une sévère impartialité, un grand désir de conciliation et une considération toute particulière pour les droits et la dignité de Sa Majesté Impériale.

Mais il n'a pu voir, dans la levée extraordinaire et dans la marche des armées autrichiennes, qu'un commencement de liaisons avec l'Angleterre, et quelque intention de préparer le renouvellement de la guerre. Si donc ces premiers indices se trouvaient confirmés par la non-révocation des mesures militaires ordonnées en Autriche, le Premier Consul se verrait dans la nécessité de prendre lui-même avec la Bavière des arrangements, en conséquence desquels il pourrait faire entrer des troupes dans ce pays, pour le protéger contre l'invasion dont il serait menacé [1].

Dois-je ajouter que ce n'est, en quelque façon, qu'à la dernière extrémité, et quand l'évidence des faits lui interdit de se flatter davantage, que le Premier Consul a voulu s'avouer à lui-même qu'il existait un état de choses, qui pouvait provoquer de sa part de pareilles mesures et qui demandait par conséquent de préalables explications.

La paix du continent est l'objet de tous les vœux du Premier Consul, et cette paix lui paraît compromise, lorsque la France étant uniquement occupée de la guerre maritime qu'elle a été forcée de suivre, S. M. l'Empereur

M. Otto à Talleyrand, à l'habileté avec laquelle vous faites jouer à la Russie un rôle directement opposé à celui dont elle s'était chargée. Elle ne pourra revenir sur ses pas qu'en déclarant à la face de l'Allemagne qu'elle renonce à son titre de puissance médiatrice et que les états secondaires n'ont plus rien à attendre de ses bons offices » (Dép. du 18 ventôse : 9 mars).

1. La dépêche envoyée le 2 mars à M. de Champagny était plus explicite : « Il se pourrait, écrivait Talleyrand, que [le Premier Consul] proposât à la cour de Munich de former avec elle un pacte offensif et défensif, en conséquence duquel on pourrait, d'un moment à l'autre, faire entrer 40,000 Français en Bavière. »

fait des armements extraordinaires, met ses troupes en mouvement, et semble chercher en Allemagne l'occasion de jeter une étincelle qui deviendrait bientôt un vaste incendie.

C'est donc à Sa Majesté à rassurer la France et l'Europe sur les dispositions qu'on est forcé de lui supposer; et, après la soumission que viennent de montrer l'électeur de Bavière et les autres princes de l'Allemagne contre qui avait prononcé le conseil aulique, après la notification que le citoyen Champagny aura faite à Vienne, et le citoyen Bacher à Ratisbonne, de l'intention où est le Premier Consul d'accorder de nouveau sa médiation jointe à celle de la Russie, pour l'arrangement des affaires d'Allemagne, S. M. l'Empereur n'ayant plus aucun prétexte pour continuer ses armements, et ne pouvant trouver d'ailleurs aucune atteinte à sa dignité dans la révocation des mesures qu'elle avait prises, puisqu'elles ont obtenu l'effet auquel elle les avait destinées, je me persuade, Monsieur le comte, que votre cour ne mettra pas moins d'empressement à remettre toutes choses sur un pied tranquillisant, qu'elle n'en a montré à préparer l'exécution militaire du décret du conseil aulique. C'est à ce moment que les intentions du gouvernement impérial vont être appréciées, et le jugement qui en sera porté décidera de la conduite ultérieure du gouvernement français.

(Arch. des Aff. étrangères.)

292. — Hédouville a Talleyrand

Saint-Pétersbourg, 3 ventôse an XII (23 février 1804).

....[Le prince Czartoryski [1]] m'a témoigné qu'il lui était

1. Le prince Adam Czartoryski, un des favoris d'Alexandre, venait de remplacer le comte Vorontsov, mais sans le titre de chancelier. Il n'allait pas se montrer moins hostile à la France.

d'autant plus pénible de commencer avec moi les fonctions de son ministère par des discussions de cette nature [1], qu'il s'estimerait heureux de contribuer à entretenir la bonne harmonie entre les deux nations. Il serait bien malheureux que les manœuvres de quelques vils intrigants troublassent cette harmonie, et je voudrais que le mépris qu'ils méritent les fît totalement oublier; mais il est à craindre que ces tracasseries ne soient que le prétexte d'une humeur qui a sa source dans des objets d'une haute importance. On ne nous pardonne pas l'occupation du Hanovre, celle d'Otrante, et le rejet total du projet de médiation. Si le Premier Consul fait la paix avec l'Angleterre, tous ces sujets d'inquiétude disparaîtront bientôt ici et nous redeviendrons amis. En attendant les chances de notre guerre, le parti anglais, fort nombreux ici, fait tous ses efforts pour lancer la Russie dans la lice; mais il paraît que l'empereur, plus sage que la majeure partie de ses conseillers [2], ne veut pas sortir de sa modération. On ne s'en occupe pas moins d'augmentation de troupes et d'armements d'escadres; les Anglais et les jeunes gens qui voudraient que la Russie prît part à la guerre, le grand-duc Constantin à la tête, font sonner bien haut ces mesures. Mais, dans le fait, cette augmentation surpasse de peu de mille hommes le recrutement ordinaire, les escadres sont peu en état de rien entreprendre, et il n'y a pas de mouvements de troupes importants. Toutes ces démonstrations n'aboutiraient à quelque chose, que dans

1. Les discussions sur les émigrés d'Antraigues et Vernègues. Le cabinet russe refusait de rappeler le premier de Dresde, bien que la demande lui fût adressée en apparence par la cour de Saxe; il pesait sur le Saint-Siège pour que le second ne fût pas livré au gouvernement français qui le réclamait (cf. *Corr.*, n° 7475).

2. Hédouville se montre ici dupe des apparences, dont le tsar Alexandre a toujours su couvrir ses intentions.

le cas où nous cesserions d'être en bonne harmonie avec l'Autriche. Beaucoup de diplomates se désolent de cette harmonie [1]. Le comte de Morkov, qui est ici depuis lundi matin, n'a sûrement rien négligé pour la rompre en passant à Vienne; vous savez sûrement avec quelle virulence il s'est déchaîné à Ratisbonne contre la France, la Prusse et la Bavière [2]; son esprit turbulent et vindicatif va se replier là de toutes les manières. On dit qu'il ne tardera pas à aller dans ses terres; mais j'en doute. Le chancelier [3], qui devait partir hier, est retardé par une indisposition, qui n'est probablement qu'un prétexte pour rester quelques jours de plus avec son ami....

(Arch. des Aff. étrangères.)

293. — Notes de Shée sur Méhée

[Strasbourg, 23 février au 1er mars 1804.]

Le 3 ventôse (23 février), reçu du Grand Juge une lettre et des notes pour être remises au citoyen Müller [4]; le 3 au

1. Les entretiens récents, que les affaires de Bavière avaient multipliés entre M. de Champagny et le comte Louis de Cobenzl, avaient pu être mal interprétés et donner cours au faux bruit que l'Autriche s'était unie à la France. L'ambassadeur russe, le comte André Razoumovski, qui venait de s'absenter pendant plusieurs mois, étant revenu à Vienne vers le 15 février 1804, crut devoir interpeller M. de Cobenzl à ce sujet, et d'une manière d'autant plus pressante, qu'il apportait l'instruction de mettre tout en œuvre pour entraîner l'Autriche dans une alliance avec la Russie. M. de Cobenzl avait nié avec vivacité tout lien avec la France (Wassiltchikov : *Les Razoumovski*).

2. Parti de Paris le 18 décembre, M. de Morkov traversa le 27 Durlach, près de Karlsruhe, passa la journée du 1er janvier 1804 à Ratisbonne, séjourna à Vienne du 6 au 19 janvier, et atteignit Saint-Pétersbourg le 20 février.

3. Le comte Vorontsov : il allait se retirer dans le gouvernement de Wladimir. — « Son ami » est M. de Morkov.

4. Le 10 et le 13 février, Méhée avait averti M. Drake « des arrestations d'un grand nombre de personnes occupées à organiser un mouvement vendéen, tandis qu'un détachement d'hommes d'élite devait nous débarrasser du Premier Consul. » Il avait mentionné, avec une certaine négligence, la présence de Georges à Paris, la découverte des étapes des con-

soir, le citoyen Müller s'est présenté à la préfecture et je lui ai remis les notes.

Les 4 et 5 (24 et 25 février), le citoyen Müller a été occupé à écrire diverses lettres, tant à Paris que sur la rive droite, et à sonder les dispositions de M. et de Mlle d'Agrain.

Le 6 (26 février), il est allé, muni de passeports que je lui ai donnés, à Offenburg, avec le citoyen Virion, que je lui ai donné pour l'accompagner, et pour essayer sa capacité pour une mission postérieure près de M. Drake, à Munich.

Le 7 (27 février), ils sont revenus d'Offenburg avec des renseignements sur les émigrés résidant dans cette ville, et leurs correspondances avec des individus de Strasbourg et de Bâle, dont le citoyen Müller a envoyé la note au citoyen Saladin, à Paris [1].

Le 8 (28 février) s'est passé à chercher une personne plus intelligente que le citoyen Virion : trouvé le citoyen Rosey, adjudant-major au 9e régiment d'infanterie de ligne, que le citoyen Pépin, son colonel, m'a présenté pour la mission projetée près de M. Drake.

Le 9 (29 février), le citoyen Müller a écrit et donné ses instructions au citoyen Rosey.

Le 10 (1er mars), le citoyen Rosey, auquel j'ai donné

jurés, la nomination de M. Réal. Il avait terminé par l'assurance que le « général républicain » n'attendait que le signal de M. Drake pour commencer à agir (*Alliance*, p. 192 à 202). — M. Drake, continuant à recevoir des renseignements sans en rendre, il fut décidé qu'une nouvelle tournée serait entreprise à Munich et sur nos frontières de l'Est, pour explorer de près les intrigues anglaises, à un moment où elles pouvaient se combiner avec le complot découvert à l'intérieur, et surtout avec l'attitude belliqueuse prêtée à l'Autriche en Souabe. Méhée, chargé de cette mission sous le nom de Müller, se mit donc en route le 20 février pour Strasbourg.

1. M. Saladin était secrétaire général du ministère du Grand Juge. — La « note » envoyée par Méhée est celle, malheureusement perdue, où il était question du duc d'Enghien.

600 fr. sur le fonds de police pour sa mission à Munich, est parti, ainsi que le citoyen Müller pour Bâle [1].

(Nougarède, *Recherches historiq., etc.*, t. I, p. 168.)

294. — Instructions de Méhée a Rosey

[Strasbourg, 9 ventôse an XII (29 février 1804).]

D'après les notions données verbalement au capitaine Rosey [2], il sait maintenant que M. Drake, envoyé d'Angleterre à Munich, croit être en correspondance avec un comité jacobin, séant à Paris, et qui se promet de mettre le feu aux quatre coins de la France. L'envoyé n'étant pas annoncé comme membre du comité, mais simplement comme chef de bataillon, aide de camp du général que les républicains se sont choisi, sera à même d'éluder toutes les questions qui lui seront faites sur le comité. Il est bien essentiel qu'il ne réponde qu'à celles qui ne présenteront aucun embarras. Il aura grand soin surtout de se méfier des raisonnements captieux de M. Drake, l'homme le plus fin et le plus adroit peut-être que les Anglais aient jamais employé dans leurs sales intrigues [3]....

....L'envoyé se rendra à Munich de la manière qui lui

1. Le 2 mars, M. Shée mandait de Strasbourg au Grand Juge : « M. Müller [Méhée] est parti hier pour Bâle en Suisse, où il espère tirer de nouveaux renseignements d'un agent royal qui lui a été indiqué par M. de Mussey. » (Cf. p. 77.)

2. Rosey (François), né à Lisieux en 1775, fit campagne en Allemagne, en Italie, en Égypte et devint adjudant-major ayant le rang de capitaine, à la fin de 1799. Il servait alors dans le 9e régiment de ligne. Il avait le grade de major au 2e régiment des chasseurs de la garde, quand il mourut en Prusse le 3 janvier 1813.

3. « Je peins ici M. Drake comme il entend être peint, puisqu'il a pris pour epigraphe cette devise modeste : *Aquila non capit muscas ;* c'est-à-dire : l'aigle n'est pas un gobe-mouches. » (*Note de Méhée.*)

Plusieurs sujets de conversation étaient prévus dans ces instructions ; parmi les réponses que le capitaine Rosey devait faire à M. Drake, on remarquera celles qui sont relatives à Moreau, aux troubles de la Vendée, au voyage actuel de Méhée, qui devait être représenté comme parti pour l'armée des Côtes avec une mission du faux comité républicain (*Alliance*, p. 215, 216).

sera prescrite ; il dira à M. Drake qu'il est l'aide de camp d'un général républicain dont il a déjà dû entendre parler; que les circonstances sont devenues telles, que tout le monde a jugé qu'à moins de renoncer à rien tenter contre l'usurpateur de la puissance nationale et de l'autorité du peuple, on ne peut pas désirer une occasion plus favorable que celle qui se présente; il représentera comme arrivée à son dernier période l'agitation qui s'est emparée des esprits; il peindra des couleurs les plus énergiques le mécontentement du peuple et des armées, le trouble des partisans du Consul et l'inévitable ruine de son autorité, s'il est attaqué avec énergie.

Mais, d'autre part, il regardera tout espoir comme perdu, si on laisse Bonaparte triompher encore une fois dans cette occasion. La terreur deviendra générale ; chacun se retirera de son côté; et il n'y aura jamais de puissance capable de faire, après l'occasion perdue, ce qui est aujourd'hui si facile.

Lorsque M. Drake sera disposé à entendre l'objet de la mission de l'envoyé, voici le plan qu'il est chargé de lui présenter [1] :

Tout étant disposé dans les départements où les républicains sont en force, pour se lever simultanément et proclamer leur indépendance contre l'autorité usurpatrice de Bon[aparte], les villes de Besançon, Auxonne, Dijon, Mâcon et toutes celles environnantes jusqu'à Auxerre, seront saisies, au jour indiqué, par le général nommé par le comité républicain.

1. Dans l'*Alliance* (p. 219), une note indique que ce plan a paru pouvoir être supprimé. Nous croyons devoir le reproduire ici, parce que c'était précisément pour amener M. Drake à expliquer ses idées sur cette insurrection imaginaire, que le capitaine Rosey était envoyé à Munich. Cette partie inédite des instructions rédigées par Méhée se termine au paragraphe : « L'envoyé exprimera l'opinion, etc. »

Des autorités provisoires y seront établies et exerc
ront les fonctions qui leur seront attribuées par le comi
insurrecteur de Paris. Les corps qui seront dévoués
parti républicain se réuniront à une lieue d'Auxons
saisiront dans tous les lieux soumis à leur pouvoir l
arsenaux et magasins d'armes, de poudres, d'habil
ments, de vivres et munitions de toute espèce appartens
à la République. Toutes les caisses de l'État recevront
surveillant qui en réglera toutes les opérations, conf
mément aux ordres du comité insurrecteur. Une proc
mation affichée par toute la France, l'Helvétie, l'Italie
la Hollande, annoncera le but de l'insurrection et
principaux moyens d'assurer aux Français la liberté,
aux étrangers leur indépendance. Tout ce qui voud
porter les armes pour cette cause sainte sera invité à
rendre au camp d'Auxonne, ou à former dans d'aut
parties de la France des noyaux propres à faire des div
sions utiles. Il sera défendu partout de payer au gouv
nement les contributions qu'il exige, sous peine de pay
trois fois le montant à la République. Quiconque achèt
les meubles d'un contribuable exécuté est hors la loi.
proclamation mettra hors la loi tout gendarme, ou au
agent du gouvernement consulaire, qui aura arrêté
républicain se rendant au camp d'Auxonne.

Et, de suite, toutes les mesures que l'envoyé voud
ajouter à cette idée, pourvu qu'elles n'en contrarient p
le principe. On invite l'envoyé à écrire son plan, de
propre main, à Augsburg, comme s'il n'eût pas osé l'e
porter de France tout écrit. L'envoyé peut accompagn
ce plan de toutes les idées militaires dont son exécuti
lui paraîtra susceptible.

Il ajoutera : Quelques jours après le succès de ce
tentative, toutes les sections de Paris viendront demand

au Tribunat le prompt et éclatant jugement du général Moreau, ou sa mise en liberté. On ne négligera rien pour répandre, par tous les moyens possibles, l'opinion que ce général n'est pas coupable, et qu'il n'est persécuté par Bonaparte qu'en haine de ses grands talents militaires et de l'ombrage qu'il en a conçu. Suivant le succès qu'auront à Paris ces démarches, qui ne seront point d'abord hostiles dans les formes, le comité verra s'il y a assez de forces pour venir faire des demandes, appuyées de fusils, piques et autres attirails révolutionnaires.

L'envoyé exprimera l'opinion que, pour exécuter ce plan, il faut être assuré d'une somme suffisante pour alimenter les premiers insurgents, au moins pendant les premières semaines, et jusqu'à ce que l'on puisse régulariser les secours de l'intérieur, le comité étant décidé à ne prendre aucune mesure financière qui puisse effrayer les propriétaires.

Après avoir brodé de son mieux sur cet article, l'envoyé dira à M. Dr[ake] qu'il a ordre de lui déclarer que ce plan, quoiqu'agréable au général et au comité, sera ou amendé d'après les idées du ministre d'Angleterre, ou totalement abandonné pour celui qui lui conviendra mieux. Il déclarera que l'on est prêt à admettre et à exécuter tout ce que ce ministre voudra proposer, tendant à accélérer la paix et le retour de la liberté en France. Il assurera que la seule chose que le comité puisse redouter, c'est de n'avoir aucune base positive.

Si l'envoyé était interrogé sur ce que le comité compte faire après la levée de boucliers, il répondra qu'il n'en est pas instruit, et qu'il ne connaît que ses dispositions à faire tout ce qui abattra le Premier Consul. L'envoyé parlera avec emphase de l'effet que vont infailliblement produire sur les armées les imprimés que l'on compose secrète-

ment à Paris, et dont plusieurs masses doivent déjà être distribuées. Enfin, l'envoyé observera qu'ayant été chargé de revenir le plus vite possible, il est urgent que M. Dr[ake] veuille bien donner ses idées, et nous apprendre ce qu'il peut faire pour nous aider à secouer le joug.

L'envoyé insinuera adroitement que, dans le cas où les républicains ne recevraient aucun secours, ils se réduiront à un système d'inactive défensive, et attendront que l'embarras des circonstances supplée à ce qui leur manque en ressources.

M. Drake étant dans l'usage de faire longtemps le rêveur avant de répondre à une demande, il faut ne faire aucun cas de ce qu'il finit par dire, et tâcher de saisir la première impression qu'il éprouve après une communication.

Si l'envoyé ne recevait de M. Drake rien de satisfaisant, il doit se borner à témoigner des regrets, et ne pas rompre absolument, afin que le gouvernement reste maître de décider s'il lui convient que l'on cesse ou que l'on continue cette correspondance.

Pour se rendre à Munich, l'envoyé demandera au préfet un passeport pour aller à Augsburg et en revenir. Il prendra sur ce passeport la qualité qu'il voudra, pourvu qu'il n'y soit pas désigné comme militaire. On lui conseille de choisir à Augsburg une auberge peu apparente, et d'y bien méditer ces instructions en attendant la réponse de Munich [1].

L'envoyé voudra bien copier ces instructions pour son usage, et en remettre la minute au préfet pour être envoyée au gouvernement.

(Arch. nationales.)

1. Voir p. 74.

295. — TALLEYRAND A DIDELOT

Paris, 4 ventôse an XII (24 février 1804).

M. Spencer Smith [1] doit être maintenant à Stuttgart. Il y a longtemps que vous êtes prévenu de son arrivée. Nous sommes assurés ici que la mission de cet agent a principalement pour objet d'entretenir quelque correspondance avec les factieux et les malintentionnés qui peuvent se trouver encore dans le territoire français, et d'y fomenter, à prix d'argent, des troubles et des crimes [2], sorte de guerre dont le gouvernement anglais s'est fait une habitude, et dont chaque année nous apporte d'horribles témoignages. Vous sentez donc combien vous devez apporter de soin à surveiller la conduite de M. Smith et à explorer les intrigues qu'il s'occupera de tramer en

1. M. John Spencer Smith, frère cadet de sir Sidney Smith, avait pendant plusieurs années représenté l'Angleterre à Constantinople, où il avait eu pour successeur lord Elgin. Au mois de juillet 1803, notre envoyé près la cour de Württemberg, M. Didelot, ayant appris la nomination de M. Spencer Smith à Stuttgart, demanda des « instructions particulières. » Talleyrand négligea de les envoyer, et se borna, à la fin de décembre, à décider une question de préséance. M. Spencer Smith avait tardé à rejoindre son poste: il passa au commencement de février 1804 par Salzburg et Munich, et ne présenta que le 19 ses lettres de créance à l'Électeur.

2. Le dépouillement de la correspondance d'Abbeville, ordonné le 19 février (cf. p. 111, note 1), venait de faire connaître une lettre écrite de Londres le 26 décembre, où l'abbé Ratel parlait de la mission que M. Spencer Smith « espère rendre dans peu très intéressante à son pays et à notre cause, à cause de son voisinage des frontières de France, où il compte renouveler plus utilement le rôle de Wickham. » Il était question de bulletins de France qui devaient être envoyés régulièrement à M. Smith, et de l'abbé Péricaud, royaliste militant, qui devait lui servir de secrétaire intime (voir le 2e *Rapp. du Grand Juge*, pièce 8; *Corr.*, n° 7669). — Et, en effet, comment expliquer que M. Smith acceptait d'occuper un poste, très inférieur à celui de Constantinople, mais auprès d'un prince qui était gendre du roi d'Angleterre, s'il ne devait pas rehausser cette situation, en imitant M. Wickham, en se mettant à la tête des intrigues anglaises en Allemagne et sur nos frontières de l'Est ? — On verra plus loin que, pour ces intrigues, M. Smith était placé au-dessus de MM. Drake et Brook Taylor, ou du moins que c'était lui qui devait avoir le principal maniement des fonds destinés aux dépenses secrètes.

France. Mettez cette affaire au premier rang de celles dont votre mission se compose, et ne négligez aucun moyen de découvrir et de déjouer des menées dont il y a tout à craindre en ce qui est bassesse et crime. Il y aura sûrement à cet égard quelque correspondance entre M. Smith et M. Drake, qui réside à Munich, occupé des mêmes intrigues : il serait fort désirable que vous pussiez intercepter quelques pièces de cette correspondance. Faites tout pour y parvenir.

(Arch. des Aff. étrangères.)

296. — Réal a Shée

Paris, 10 ventôse an XII (1er mars 1804).

Je vous recommande, citoyen préfet, d'ordonner de suite les dispositions nécessaires pour savoir si le ci-devant duc d'Enghien est toujours à Ettenheim [1]. Les informations que vous ferez prendre doivent être promptes et sûres, et il importe que j'en connaisse les résultats sans le moindre retard. Dans le cas où il ne serait plus dans cette ville, vous m'en informerez sur-le-champ par un courrier extraordinaire, et vous m'indiquerez en même temps l'époque précise où il a cessé d'y pa-

1. Le rapport de Méhée sur sa visite à Offenburg fut envoyé de Strasbourg par courrier, le 27 février, et dut arriver à Paris dans la nuit du 29 février au 1er mars. Il est probable qu'interrogé spécialement sur ce qui se passait en Souabe, M. de Mussey avait parlé assez étourdiment du duc d'Enghien comme d'un chef naturel et déjà désigné, si une légion d'anciens Condéens et de déserteurs était reformée dans ce pays; qu'il avait aussi annoncé le projet du jeune duc de s'établir à Freiburg dans le Brisgau (cf. t. I, p. 440, note). Or ce territoire, rendu par le traité de Lunéville à la maison d'Autriche, n'en était pas sorti; il était devenu récemment la possession de l'archiduc Ferdinand, oncle de l'Empereur. — Les ordres relatifs à Enghien devront être rapprochés de la note comminatoire adressée au comte Philippe de Cobenzl (pièce n° 291). Ils en sont contemporains; car, si la note est datée du 3 mars, elle était décidée en principe, au moins depuis deux jours, et dès la veille le sens général en avait été communiqué à nos représentants à Vienne, à Berlin, à Munich, etc.

raître, quelle route il a prise, et à quelle destination on croit qu'il s'est rendu [1].

(Arch. nationales.)

297. — Le P. Consul a Réal

Paris, 11 ventôse an XII (2 mars 1804).

Le citoyen Réal doit faire arrêter, ce soir, deux principaux agents des intrigues qui se trament ici. Il serait nécessaire de saisir en même temps leurs papiers [2].

1. Une erreur de chiffres dans une dépêche de M. de Champagny du 25 janvier (t. I, p. 460) semblait prouver que le duc avait sollicité de traverser la France et que cette demande étrange, dont on comprenait maintenant la perfidie, dissimulait le projet d'apporter sur place le signal que Georges voulait recevoir d'un prince Bourbon. D'après la publicité retentissante donnée à la découverte du complot, on devait supposer que le duc, désormais dans l'impossibilité de prêter aux conjurés un concours aussi direct, mais avec la volonté persévérante de remplir au dehors un rôle actif en attendant le moment d'entrer en France, avait quitté Ettenheim ces derniers jours, peut-être pour se rendre en Angleterre, plus probablement pour se mettre à l'abri sur le territoire autrichien, en Souabe, et s'y livrer aux préparatifs clandestins signalés par M. de Mussey.

2. Le faux comité de Jacobins, inventé par Fouché pour découvrir les projets subversifs des émigrés rentrés et même des Anglais, ne se jouait pas seulement de M. Drake, de M. Garrez de Mésière qui correspondait en Angleterre avec le comte d'Artois (cf. pièce 246), il dupait aussi un petit groupe de royalistes qui cherchaient à se concerter à Varsovie avec Louis XVIII. Le programme royal, annoncé récemment en France par Cléry, avec ses nouvelles promesses d'indulgence, leur semblait l'amorce qui devait attirer les Jacobins à s'unir à eux pour renverser le consulat et y substituer la monarchie. Ces royalistes abusés étaient deux anciens Condéens, le baron Jean de La Rochefoucauld-Dubreuil (cf. t. I, p. 13, note 4), et M. d'Araynes de Vaudricourt (Charles-Armand), commissaire ordonnateur à l'armée de Condé. Se sentant isolés, ils se vantaient d'intelligences conservées par M. de La Rochefoucauld en Vendée et mettaient en avant quelques noms marquants, ceux de MM. de Clermont-Tonnerre, de Virieu, du comte de Laval, cousin du duc. Ils se laissaient tromper par un agent provocateur, et par une intrigante, Mme Lainé-Barbazan, sorte d'entremetteuse en complots, qui s'était mise en rapports avec Cléry, avec Godefroi (cf. p. 16, note 1), et que la police arrêtait et utilisait tour à tour. A la fin de décembre 1803, ils décidèrent de s'aboucher avec la cour de Varsovie, et une lettre écrite à cet effet le 27 par M. de La Rochefoucauld fut remise à un jeune émissaire, appartenant à la police, et qui, au moment voulu, se laissa arrêter en route.

La Rochefoucauld demeure rue du faubourg Saint-
n° 16, à gauche, maison un peu enfoncée, chez un b
dont la femme est sœur de la femme de chaml
Mme La Rochefoucauld. Il doit y avoir là des pap
est bon de les faire saisir en même temps que
l'arrestation au rendez-vous où ils doivent être.

Paris, 12 ventôse an XII (3 mars

Un nommé Vellecour [1], qui est un des agents ord
de l'armée de Condé, doit être dans une campagn
de Thionville. Voyez d'ailleurs Fouché. Expédiez e
un officier intelligent avec trois gendarmes d'élit
l'arrêter.

(*Corr. de Napoléon*, nos 7579, 7584.)

298. — Bulletin de police générale

Paris, 14 ventôse an XII (5 mars

(Le Grand Juge rend compte de la lettre du
Leval et de celle de Popp, du 29 février.)

Popp [2] au Grand Juge

Strasbourg, 9 ventôse an XII (29 février

Depuis quelque temps, il s'est établi à Offenburg

1. M. Turlure de Vellecour (Charles), né en 1772, sous-lieutenan
ment de Rouergue en 1787, émigré en 1793. Sauf au moment de l'e
de Quiberon, à laquelle il avait pris part, il avait toujours comb
l'armée de Condé, et en dernier lieu y servait comme capitain
régiment de Durand. Le 14 janvier 1804, il avait accueilli chez lu
Thionville, le faux porteur de la lettre adressée à Varsovie
La Rochefoucauld.

2. Il était alors « substitut du commissaire du gouvernement
bunal criminel du Bas-Rhin pour l'arrondissement de Strasb
M. Popp (Charles), né à Strasbourg vers 1764, avait commenc
avocat au directoire de la noblesse de la Basse Alsace et greffier
sénat de Strasbourg pour la partie criminelle. Au moment de l

ville à huit lieues de Strasbourg, outre-Rhin, faisant partie jadis de l'ancien évêché de Strasbourg et réunie maintenant à l'électorat de Baden, une quantité d'émigrés français, parmi lesquels il doit y avoir des personnages marquants. D'après les données que j'ai pu me procurer, il ne paraît pas que ce rassemblement ait rien de menaçant; cependant le gouvernement pourrait juger qu'il mérite quelque attention et être disposé à faire inviter M. l'électeur de Baden à le disséminer sur son territoire, au lieu de le laisser subsister sur le seul point d'Offenburg. J'ai cru devoir en informer Votre Excellence. J'ai lieu de présumer que le général Leval, commandant cette division militaire [1], en rend compte au gouvernement de son côté.

(Arch. nationales.)

Leval au Grand Juge

Strasbourg, 9 ventôse an XII (29 février 1804).

Vous êtes sans doute informé des intrigues qui se trament à Offenburg par les six à sept cents émigrés qui

tion, il fut nommé procureur syndic du district de Strasbourg et membre du directoire du Bas-Rhin. Proscrit pendant la Terreur, il fut ensuite attaché à l'administration de l'armée, surtout en Italie, et subit des pertes dans la République romaine. Depuis deux ans, il remplissait à Strasbourg les fonctions de magistrat de sûreté. Plus tard, un décret du 23 fructidor an XIII (10 sept. 1805) ayant établi à Strasbourg un commissariat général de police, M. Popp obtint aussitôt d'en exercer les fonctions à titre provisoire, et en fut officiellement pourvu par décret du 10 août 1809.

1. Leval (Jean-François), né à Paris en 1761, entra au service en 1779 comme soldat au régiment de Poitou-infanterie, fut nommé chef de bataillon des grenadiers de Paris en septembre 1792, général de brigade provisoire à l'armée des Ardennes en octobre 1793, général de division le 30 juillet 1799. Admis au traitement de réforme le 29 septembre 1800, il fut réintégré le 2 janvier 1801 et reçut, quelques jours après, le commandement de la 5e division militaire à Strasbourg. Il exerça ensuite des commandements dans la Grande Armée et en Espagne. La première Restauration le mit en non-activité le 1er septembre 1814; la seconde le mit à la retraite le 4 septembre 1815. Il mourut le 7 août 1834.

y séjournent. Je crois néanmoins devoir vous faire part de quelques renseignements que je me suis procurés à leur égard. Je suis instruit que c'est un certain M. de Montroye, ex-officier général français, agent soldé et accrédité de l'Angleterre, qui est le chef et le directeur de ces intrigues. Deux autres émigrés, nommés Dubois, également payés par l'Angleterre, marchent après lui et entretiennent une correspondance très active avec la rive gauche. Les prêtres, qui sont en grand nombre à Offenburg, ne sont pas les derniers à travailler les esprits de ceux des habitants de la rive gauche qui sont assez faibles et assez superstitieux pour leur demander des secours spirituels [1].

Il existe aussi, dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, plusieurs émigrés rentrés, qui ne craignent pas de manifester leurs opinions contre-révolutionnaires. Je désigne particulièrement à Strasbourg le soi-disant comte de Toulouse et Mme de [K]linglin [2], qui affichent ouvertement leur haine pour le gouvernement consulaire, et qui convertissent en conciliabules les assemblées qu'ils tiennent chez eux ou qu'ils semblent présider chez les

1. On remarquera l'exagération étrange et l'inexactitude de ces allégations. Les centaines d'émigrés se réduisaient, comme on l'a vu (p. 76, note 2), à un très petit nombre, notamment à M. de Mussey et à une espèce d'état-major de Condéens, parmi lesquels se trouvait le marquis de Mauroy (et non Montroye). Il y avait aussi l'abbé d'Eymar, mais non un « grand nombre » de prêtres, ni les deux émigrés du nom prétendu de Dubois. — Il semble que le général Leval et M. Popp n'avaient pu souffrir de demeurer en reste avec Méhée, et avaient voulu, à toute force, envoyer de leur côté des dénonciations sur Offenburg, au risque de les rédiger au hasard.

2. Le comte de Toulouse-Lautrec (Marc-André-Hercule-Antoine-Louis-Joseph), né à Castres en 1753, capitaine commandant en 1780 dans Condé dragons, démissionnaire de ce grade en 1783, avait émigré en 1790 et fait un long séjour en Russie. On sut qu'au moment de l'arrestation de Moreau, il avait fait un voyage à Offenburg avec Mme d'Essers, veuve de Louis-Joseph Klinglin, ancien capitaine de dragons.

autres. Point de doute, citoyen ministre, que ces deux personnages ne soient les principaux correspondants des émigrés qui habitent à Offenburg et qu'ils ne doivent être spécialement surveillés par la police.

Quoi qu'il en soit, tout est parfaitement tranquille dans l'étendue de mon commandement. Leurs menées n'ont encore produit aucun effet dans cette partie de la République, et paraissent jusqu'ici avoir fait peu d'impression sur l'esprit des Alsaciens, qui ne sortent pas facilement de leur caractère extrêmement paisible [1].

(Bibl. nationale.)

299. — ORDRE DU P. CONSUL

Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804) [2].

Envoyer sur-le-champ un adjudant général pour se ren-

1. La police se souvint qu'un an auparavant, en février 1803, des bruits malveillants avaient circulé dans l'arrondissement d'Altkirch. Le préfet du Haut-Rhin, interrogé à cet égard par une lettre de M. Réal du 2 mars 1804, répondit le 12 qu'aujourd'hui « il n'existe aucun motif d'inquiétude sur cet arrondissement, qui jouit, comme le reste du département, d'une tranquillité parfaite. »

2. La note que M. Philippe de Cobenzl remit le 4 mars, en réponse à celle de la veille (pièce 291), était rédigée sur le ton le plus conciliant. Il ne doutait pas « que la médiation de la France et de la Russie dans toute affaire qui peut troubler le repos de l'Allemagne, sera toujours agréable à mon auguste maître; que des informations plus exactes et plus véridiques détruiront dans l'esprit du Premier Consul les fantômes de prétendus armements auxquels l'Empereur n'a jamais pensé; et que, si les intentions du Premier Consul, ainsi que je veux m'en flatter, sont aussi pacifiques que le sont sans aucun doute celles de Sa Majesté Impériale, rien, à coup sûr, ne troublera la paix et la bonne harmonie subsistant heureusement entre les deux gouvernements. » — De son côté, M. de Talleyrand promit d'observer « un silence absolu » sur les explications qui s'échangeaient entre les deux cabinets. Mais, après avoir fait cette concession de forme à l'amour-propre autrichien, il prescrivit péremptoirement, le 5 mars, à M. de Champagny d'obtenir à Vienne « une assurance écrite que le désarmement aura lieu immédiatement. Cette assurance est nécessaire; il faut qu'elle soit remise à vous ou par l'ambassadeur impérial ici : appliquez-vous à l'obtenir. »

En attendant l'effet de cette injonction, le Premier Consul reçut du ministre de la guerre des avis transmis de Strasbourg par le général Leval, et de Huningue par le commandant d'armes, sur un rassemble-

dre à Freibourg, à Schaffhausen, et dans toutes les possessions autrichiennes de la Souabe ; de là, parcourir le Tyrol, aller jusqu'à Salzburg et Passau. S'il voyait des mouvements de troupes, il en préviendrait par un courrier et continuerait sa route [1].

(*Corr. de Napoléon*, n° 7593.)

300. — Rapport du Grand Juge

Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804).

Citoyen Premier Consul, il existe dans Offenburg, électorat de Baden, et tout à portée des départements du Rhin, un comité soudoyé par le gouvernement britannique. Ce comité est composé d'émigrés français, ci-devant officiers généraux, chevaliers de Saint-Louis, etc. : sa destination est de chercher, par tous les moyens possibles, à exciter des troubles dans l'intérieur de la République.

Il a pour principal agent un émigré nommé Mussey, personnage connu depuis longtemps par ses intrigues et par la haine implacable qu'il a vouée à son pays. Ce misérable est chargé par le comité d'introduire en France et de faire circuler à profusion les mandements incendiaires des évêques rebelles, ainsi que tous les libelles

ment d'Autrichiens dans le canton de Schaffhausen. C'est d'après ces rapports qu'il dicta sur-le-champ l'ordre reproduit ici.

1. On voit que l'officier général devait remonter la vallée du Rhin par le Brisgau autrichien et Schaffhausen, traverser le Tyrol au sud de la Bavière, et terminer sa tournée par Salzburg et Passau, dans le bassin de l'Inn, sur les frontières qui séparaient à l'est la Bavière de l'Autriche. Cette mission fut confiée au général Reille, qui venait d'être attaché à l'état-major de Berthier, formé pour l'armée des Côtes. — « L'apparition du général Reille, mandait M. Otto le 19 mars, qui vient de passer par [Munich] pour se rendre à Milan, a fait sensation ici. Les diplomates font mille conjectures sur ce voyage. Cet officier a traversé la Souabe autrichienne ; il a remarqué peu de mouvements parmi les troupes. Il passera d'ici à Salzburg et de là traversera le Tyrol. Le gouvernement électoral a vu dans cette mission une nouvelle preuve de la sollicitude du Premier Consul pour la tranquillité de l'Allemagne. »

infâmes qui se fabriquent dans l'étranger contre la France et son gouvernement.

Le nommé Trident, maître de la poste aux lettres à Kehl, est l'homme qu'emploie le comité pour faire parvenir sa correspondance aux affidés qu'il a dans Strasbourg : ces affidés sont connus, et les ordres sont donnés pour leur arrestation.

Mais je ne pense point qu'il faille se borner à cette mesure. La tranquillité publique, ainsi que la dignité de la nation et de son chef, sollicitent la destruction de ce foyer d'intrigants et de conspirateurs qui existent dans Offenburg et qui viennent, avec impudence, braver la République et son gouvernement pour ainsi dire à leurs portes. Il faut aussi que l'un et l'autre soient vengés par leur prompte punition. Je vous propose en conséquence, citoyen Premier Consul, de faire demander à S. A. S. l'électeur de Bade l'extradition immédiate de Mussey, Trident et de leurs complices [1].

(Arch. nationales.)

301. — RÉAL A SHÉE

Paris, 17 ventôse an XII (8 mars 1804).

L'intention du gouvernement est, mon cher collègue, que la baronne de Reich [2] soit arrêtée. Elle a, dans le

1. En marge on lit : « Les conclusions du rapport ont été approuvées. » L'approbation a été, en effet, donnée dans la séance des Consuls, tenue le 9 mars à Paris.

2. Marie-Éléonore-Cécile de Böcklin, veuve de François-Conrad, baron de Reich de Platz, âgée alors de soixante-sept ans. La correspondance saisie en l'an V dans des fourgons autrichiens et publiée par ordre du Directoire, démontrait que la baronne avait favorisé les relations de Pichegru avec Wickham et Condé, et servi constamment d'intermédiaire pour les renseignements d'espionnage envoyés au général autrichien Klinglin, son oncle. Néanmoins, elle n'avait pas été impliquée dans le procès intenté contre Pichegru et ses complices, et même avait obtenu, le 8 novembre 1801, d'être éliminée de la liste des émigrés. — Une dénon-

temps, facilité les relations de Pichegru avec Wickham. — Il est encore probable qu'elle a eu connaissance des derniers projets de cet ex-général, et qu'elle aura eu part aux intrigues de tout ce parti. Peut-être même ses papiers fourniront-ils des renseignements utiles. Elle doit demeurer tantôt à Strasbourg, tantôt à Offenburg [1]. Je vous prie donc de prendre les mesures convenables pour assurer l'exécution des ordres du gouvernement, et de m'informer du résultat qu'elles obtiendront.

(Arch. nationales.)

302. — Réal a F. Desportes

Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804).

Je vous invite, citoyen Préfet [2], à me transmettre, dans le plus court délai possible, l'état de tous les émigrés qui sont à Freiburg [3], avec les noms, prénoms, lieux de naissance, qualités de chacun, et toutes les autres indications propres à les faire distinguer et reconnaître. Je désire aussi que vous preniez, au reçu de ma lettre, les moyens que vous croirez les plus sûrs pour éclairer avec le plus

ciation, envoyée d'Alsace le 23 février, venait de rappeler les services qu'elle avait rendus autrefois à Pichegru et provoquer ainsi son arrestation.

Du reste, à ce moment, la révélation reçue à Paris sur Pichegru faisait ordonner en Alsace des précautions contre la fuite possible de ce général et prescrire l'emprisonnement de ses anciens partisans. Ainsi Mme de Reich elle-même signalait le 25 février à Condé : « l'excessive sévérité et surveillance aux barrières, surtout à celles du Rhin. Ni chefs, ni commis des bureaux n'osent passer les ponts.... Deux gendarmes y sont d'office, avec le signalement de Pichegru, qui est lié, dit-on, fort étroitement à la conjuration, ainsi que Georges.... »

1. La baronne de Reich s'était rendue le 18 février à Offenburg.

2. M. Félix Desportes était préfet du Haut-Rhin.

3. Selon toute apparence, c'était le rapport de Méhée du 27 février (cf. p. 173, note 1) qui renouvelait contre les émigrés de Freiburg la dénonciation déjà faite par lui au mois d'octobre, après son premier entretien avec M. de Mussey (cf. p. 75). Mais, à la différence des émigrés d'Offenburg, contre qui il y avait une procédure d'extradition, les émigrés de Freiburg faisaient seulement l'objet d'une demande de renseignements.

grand soin, dans ce moment, leur conduite, leurs démarches et leurs dispositions, et je vous recommande de m'informer avec exactitude de toutes les découvertes que vous parviendrez à faire à cet égard.

F. Desportes à Réal

Colmar, 21 ventôse an XII (12 mars 1804).

J'ai reçu la lettre confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour m'inviter à vous transmettre, dans le plus court délai, l'état de tous les émigrés qui sont à Freiburg, avec toutes les indications propres à les faire distinguer.

Comme je n'avais aucunes notions précises à cet égard, je viens de faire partir pour Freiburg un homme sûr et intelligent, qui, d'après les instructions que je lui ai données, est chargé de dresser un état nominatif de tous les émigrés qui sont à Freiburg et dans les environs, et de recueillir tous les renseignements qu'il pourra se procurer sur leur conduite, leurs démarches, leurs dispositions, leurs correspondances, enfin sur les sentiments qu'ils ont manifestés lorsqu'ils ont appris la découverte du complot dirigé contre la personne du Premier Consul et la sûreté de l'État. Je lui ai recommandé en même temps de prendre des informations sur la petite cour d'Ettenheim, où l'on m'assure que se trouve le duc d'Enghien.

Comme cet agent secret a des relations et des intelligences dans le Brisgau, j'ai lieu d'espérer que sa mission ne sera point infructueuse [1]. S'il remplit mon attente, je

1. Lorsqu'il écrivait cette lettre, le préfet avait déjà fait partir un premier émissaire, dont il reçut, dès le 16 mars, une liste des émigrés de Freiburg (cf. t. I, p. 463, note 4) qui a été communiquée à M. de Caulaincourt. Celui dont il est question ici était un second agent, plus intelligent et plus familier avec le pays. Il ne put aller à Ettenheim, l'enlèvement du duc

continuerai à l'employer toutes les fois que vous le jugerez convenable. Sous très peu de jours, j'aurai l'honneur de vous informer avec exactitude du résultat de ce premier voyage; mais je dois vous faire observer, citoyen conseiller d'État, que pour établir avec la rive droite une correspondance habituelle de ce genre, il me faudrait des moyens pécuniaires qui ne sont point à ma disposition. Quant aux agents, je les trouverai sans peine.

(Arch. nationales.)

303. — Le P. Consul a Dessolle

La Malmaison, 17 ventôse an XII (8 mars 1804).

Citoyen général Dessolle, commandant l'armée de Hanovre par intérim, j'ai reçu votre lettre du 10 ventôse (1er mars). Je suis bien aise que, dans ces circonstances, vous vous trouviez avoir le commandement de l'armée de Hanovre. Vos sentiments pour la République et pour moi me sont connus depuis bien des années [1].

Je désire que vous exerciez la plus grande surveillance pour arrêter les espions et agents anglais [2] dont vous

d'Enghien ayant eu lieu précisément à ce moment. Une somme de 1,500 fr. fut attribuée à ses services.

1. Le général Dessolle, envoyé en juin 1803 à l'armée de Hanovre pour se mettre à la tête de la division de réserve (cf. p. 15, note), avait reçu, au commencement de février 1804, le commandement par intérim de toute cette armée (*Corr.*, n° 7526). Il est probable que sa lettre du 1er mars contenait des protestations de dévouement, à l'occasion de l'arrestation de Moreau, dont il avait été le chef d'état-major pendant la dernière campagne.

2. Le 15 mars 1804, le sénat de Hambourg, sur la réquisition de M. Reinhard, fit arrêter M. du Glais de la Villaupré. M. du Glais (René-François-Allain), né en 1757 dans les Côtes-du-Nord, était entré dans la maison du roi en 1776. Pendant l'émigration, il avait servi dans l'armée des Princes, puis en Hollande, et en 1796, dans l'armée de Condé. Il avait été saisi à Paris, à la fin de décembre 1800, lors de l'attentat de nivôse, et après six mois de prison, avait été déporté en Allemagne. En mars 1804, il venait [illegible] d'Angleterre, « chargé de mission extraordinaire pour le service [illegible]ns. » Traduit devant une commission militaire en Hanovre, il [illegible]quitté au mois d'octobre pour fait d'espionnage, mais, déclaré

devez être inondé. Une correspondance de Drake, ministre anglais à Munich, que j'ai interceptée, me démontre que les Anglais mettent tout en œuvre pour faire des dupes de vos côtés [1].

langereux, devait être condamné à rester détenu jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans après la paix générale.

En quoi consistait cette « mission extraordinaire » ? Il faut bien reconnaître qu'une humeur remuante et aventureuse entraînait quelques émigrés à venir risquer légèrement leur vie en France ou sur le continent, dans des voyages d'observation, de correspondance, etc., qui servaient assez peu les intérêts si souvent fictifs de la cause royale.

En même temps que l'arrestation de M. du Glais, on signalait de Hambourg la prochaine arrivée de M. de Montjoie, ami de Dumouriez et du duc d'Orléans. Cet Alsacien, qui traduisait son nom en celui de Frohberg, s'était, paraît-il, chargé de recruter une légion pour l'Angleterre. Des ordres pressants furent envoyés aussitôt pour le saisir, dût-on faire entrer à Hambourg des gendarmes français. Mais M. de Montjoie échappa aux recherches, et après un séjour à Vienne et à Brunswick, rentra en Angleterre en novembre 1806. De nouveau, il débarqua en mai 1807, au moment où l'armée française semblait compromise en Pologne, et fut tué par un parti français sur la route de Königsberg.

Nous hésitons à mentionner aussi Mme Riflon, dite de Bonneuil, aventurière qui promenait à l'étranger ses séductions lucratives dans le monde politique, et avait l'art de les préparer et de les assaisonner par des révélations prétendues, au besoin par de l'espionnage. Arrivée d'Espagne en Angleterre pendant l'été 1802, elle s'était insinuée dans l'entourage de Monsieur, avec un plan contre Bonaparte qu'elle prétendait concerter avec Pichegru. « Entre nous, disait le 14 septembre le comte d'Artois, c'est une vraie comédienne...., mais je peux me tromper; et certes, si elle tient une partie de ce qu'elle promet, cela sera fort important.... Les autres personnes qui ont vu cette femme en sont ensorcelées. » Malgré cette défiance, elle se fit envoyer en Hollande, y débarqua en novembre 1802; et comme à Paris elle était soupçonnée d'intrigues avec l'Angleterre, un ordre du Premier Consul du 11 juin 1803 prescrivit de l'arrêter. On chargea de cette mission délicate un officier de la gendarmerie d'élite. Mais Mme de Bonneuil avait tant de moyens d'être avertie, qu'elle sut se dérober et demeurer dans le nord de l'Allemagne. On a cité parmi ses dupes le duc d'Havré, l'ambassadeur Pérignon, le prince de la Paix, le général Montrichard, les princes de Waldeck et Louis de Prusse. Néanmoins son nom appartient à la chronique plutôt qu'à l'histoire.

1. M. Drake ne parlait pas spécialement de l'armée de Hanovre; mais une lettre de lui, datée du 27 janvier 1804, insistait, d'une manière générale, sur ce que « le point principal, à mon avis, est de chercher à gagner des partisans dans l'armée; car je suis fermement d'opinion que c'est par l'armée seule qu'on peut raisonnablement espérer d'opérer le changement tant désiré » (*Alliance*, p. 175, 177; cf. *Corr.*, n° 7594).

Dans tous les cas, si, dans cette circonstance fâcheuse, vous perdez des hommes qui vous aimaient [1], restez persuadé que j'ai toujours pensé que j'avais auprès de vous la priorité et l'ancienneté. Rien n'égale la profonde bêtise de toute cette trame, si ce n'est sa méchanceté. Le cœur humain est un abîme qui trompe tous les calculs; les regards les plus pénétrants ne peuvent le sonder [2].

Tous les jours nous faisons des arrestations. Je crois avoir la certitude que Georges est encore à Paris avec plusieurs hommes de sa bande. Je doute qu'il échappe encore longtemps à la police.

(*Corr. de Napoléon*, n° 7598.)

304. — Bulletin de Police générale

(Supplément.) Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804) [3].

Le préfet du Bas-Rhin, chargé par lettre du 10 de ce

1. Allusion à Moreau.

2. La complicité de Moreau restait, et avec raison, le souci principal du Premier Consul dans la nouvelle conspiration. On retrouve l'écho de cette préoccupation non seulement dans la remarque philosophique à l'adresse de Dessolle, mais dans une lettre écrite le 6 mars au Vice-Président de la République Italienne : « Cette affaire, disait-il, en serait à peine une pour moi, sans la part qu'y a le général Moreau, qui s'est rendu complice de ces misérables » (*Corr.*, n° 7591).

L'opinion publique, qui continuait un peu partout à s'intéresser au vainqueur de Hohenlinden et à douter de sa culpabilité, parut devoir être travaillée promptement et activement. « Dans ce moment, disait le 8 mars le Premier Consul à Rœderer, l'opinion est égarée sur Moreau ; quand on aura vu les preuves que le Grand Juge a acquises de ses entrevues nocturnes avec Pichegru, l'opinion se redressera. » En même temps, il chargea Rœderer de publier un résumé des pièces saisies en l'an V dans les fourgons de Klinglin. « Si Moreau, qui a produit ces papiers contre Pichegru, se trouve aujourd'hui avoir des entrevues secrètes avec Pichegru, ce ne peut être que parce qu'il a embrassé les mêmes principes et tend au même but » (Rœderer, *Œuvres*, t. III, p. 494. Cf. *Corr.*, n° 7592). La brochure de Rœderer parut peu de temps après sous le titre « Pichegru et Moreau. » — Voir aussi la correspondance de Fiévée avec Bonaparte, en février et mars 1804 (t. I, p. 200, 227).

3. La lettre du préfet et le rapport de Lamothe qui y était joint étaient arrivés à Paris dans la journée du 9 mars. Le même rapport avait été

nois (1er mars) de vérifier avec certitude et célérité si le duc d'Enghien était encore à Ettenheim, a répondu le 14 (5 mars) [en envoyant le rapport suivant].

Renseignements pris à Ettenheim sur l'existence du ci-devant duc d'Enghien, par moi soussigné maréchal des logis de gendarmerie nationale, faisant le service de quartier-maître dans la compagnie du département du Bas-Rhin.

Strasbourg, 14 ventôse an XII (5 mars 1804).

Parti de Strasbourg le 13 ventôse (4 mars), vers cinq heures et demie du soir, pour me rendre à Ettenheim, je me suis arrêté à Kappel, où, parlant avec le maître de poste et deux autres particuliers, j'ai appris que le ci-devant duc d'Enghien était encore à Ettenheim avec l'ex-général Dumouriez [1] et un colonel nommé Grünstein

transmis aussi par la gendarmerie. Il parvint par cette voie quelques heures plus tôt entre les mains du Premier Consul qui, instruit ainsi avant M. Réal, lui reprocha de ne rien savoir et fit retomber sur lui quelques éclats de la colère qui l'avait saisi en apprenant directement les trames prétendues du duc d'Enghien avec Dumouriez et les émigrés d'Offenburg. « Suis-je donc un chien qu'on peut assommer dans la rue, s'écriait-il, tandis que mes meurtriers seront des êtres sacrés! On m'attaque au corps! Je rendrai guerre pour guerre! » Et à M. de Talleyrand, qui entrait alors : « Que fait donc M. Massias à Karlsruhe, lorsque des rassemblements armés de mes ennemis se forment à Ettenheim? » Sur la réponse du ministre, que M. Massias ne lui avait rien transmis à ce sujet : « Je saurai, reprit-il, punir leurs complots; la tête du coupable m'en fera justice » (Desmarest, *Témoignages*, p. 128; cf. Talleyrand, *Mém.*, t. III, p. 307).

1. Des consonances dans la prononciation allemande avaient fait confondre le nom de Dumouriez avec celui de M. de Thumery, qui depuis plusieurs années habitait Ettenheim (voir t. I, p. 166). — A Paris, on venait probablement de recevoir une dépêche partie de Naples, vingt jours auparavant, où M. Alquier rapportait avoir vu entre les mains du ministre napolitain, M. Acton, la copie d'une lettre écrite à Nelson par Dumouriez. Le général disait : « Je ne rends encore de services à votre patrie qu'avec ma plume et mon crayon ; j'espère la servir bientôt de mon épée. Dans la belle et puissante position où se trouve l'Angleterre, il ne suffit pas d'être préparé à recevoir l'ennemi; il faut aller le chercher. Si on veut me croire,

récemment arrivé de Londres; et l'on m'a assuré qu'on parlait, il y a quelque temps, d'un voyage que le duc d'Enghien devait faire en Angleterre, mais que maintenant il n'en était plus question.

Arrivé à Ettenheim, l'on m'a confirmé audit lieu la présence de l'ex-duc d'Enghien, du général Dumouriez et du colonel Grünstein, ce dernier venant depuis peu d'Angleterre; l'on m'a parlé d'un individu désigné le lieutenant Schmitt, arrivé également d'Angleterre après le colonel Grünstein [1]. L'on m'a dit que l'ex-duc était journellement occupé à la chasse; qu'il logeait dans une maison particulière; qu'il avait un secrétaire qu'on dit français, sans qu'on ait pu me décliner son nom; que Dumouriez, le colonel Grünstein et le lieutenant Schmitt logeaient chacun particulièrement.

La correspondance de l'ex-duc est depuis quelque temps beaucoup plus active [2] : il a reçu divers courriers d'Offenburg et de Freiburg, et en a envoyé dans les mêmes lieux. Son domestique n'est pas considérable. Il paraît très aimé à Ettenheim et dans les environs.

L'on m'a parlé à Ettenheim d'un voyage que le duc devait faire à Freiburg, sans qu'on ait pu m'en désigner

on fera une expédition importante, que j'ai conseillée et dont le succès n'est pas douteux. Que n'êtes-vous employé dans les mers britanniques? Combien je serais heureux de concerter avec vous l'exécution de mon plan. Grâces à vous, je suis ici très heureux et je compte surtout pour beaucoup de voir tous les jours M. Addington et de conférer avec lui. » — La réponse de Nelson à Dumouriez est du 11 janvier (*British Museum*, ms. 34954, f° 229). — En réalité, Dumouriez était encore à Londres, où même il était beaucoup moins écouté qu'il ne le prétendait.

1. Comme on l'a vu (t. I, p. 461, note), c'étaient deux allemands que le duc d'Enghien avait attachés à sa personne, avec la pensée que ceux-là, du moins, n'imiteraient pas ses aides de camp français, qui l'avaient abandonné. Aucun des deux n'était allé en Angleterre.

2. L'augmentation de pension, accordée dernièrement aux Condéens par le gouvernement anglais, donnait lieu à cette activité dans la correspondance (cf. t. I, p. 451 et s.).

l'époque; mais il n'a nullement été question du voyage d'Angleterre, dont on m'avait parlé à Kappel.

Arrivé de nuit à Ettenheim et n'étant chargé que de m'informer si l'ex-duc d'Enghien y était ou non, et dans ce dernier cas, d'apprendre la route qu'il avait tenue et le lieu où il devait se rendre, le temps ne m'a pas permis de recueillir de plus amples renseignements.

Parti d'Ettenheim à cinq heures et demie du matin, j'ai été rendu vers neuf heures à Offenburg, où j'ai pris divers renseignements. L'on m'a appris qu'il se trouvait en cette ville une grande quantité d'émigrés français. M'étant informé des plus marquants, on m'a désigné les nommés Milet frères, Mauroy et Lazolais [1], officiers généraux, ce dernier cordon rouge. L'on m'a assuré qu'en général ces émigrés, qui faisaient beaucoup de dépense à Offenburg, paraissaient être soldés par l'Angleterre.

Dans les différents endroits où je me suis arrêté, les habitants de l'électorat de Baden, avec lesquels j'ai lié conversation, m'ont tous manifesté l'espoir d'un changement qu'ils regardaient comme certain dans le gouvernement français, et la plupart m'ont paru attachés aux intérêts de l'ex-duc d'Enghien et à ceux des émigrés français réfugiés à Offenburg.

Lamothe, maréchal des logis.

(Arch. nationales.)

305. — Rapport du Préfet de police

Paris, 19 ventôse [an XII] (10 mars 1804).

Les deux officiers de paix qui ont arrêté Georges et Léridant [2] sont les citoyens Petit et Destavigny. Ils

1. Le comte de Mellet, le marquis de Mauroy et le comte de la Saulais (cf. p. 76, note 2).

2. La capture, faite le 9 mars à sept heures du soir (*Corr.*, n° 7606, *Moni-*

n'étaient plus accompagnés, lorsqu'ils sont arrivés au bas de la rue de l'Odéon, que d'Étienne Buffet et de Jean-François Caillole, inspecteurs de police, les autres inspecteurs n'ayant pu suivre le cabriolet de Georges à la course, depuis le Panthéon qu'ils l'avaient reconnu. Buffet a été tué en arrêtant le cheval du cabriolet par la bride; il a eu la tête percée de part en part par la balle du pistolet de Georges; l'autre inspecteur fut renversé d'un coup de pistolet dans le côté gauche; la balle est restée dans les reins.

Ces deux coups portés, Georges sauta de cabriolet et allait plonger son poignard dans le cœur des deux officiers de paix, qui le serraient de près pour le prendre vivant et qui criaient : « Vive la République! C'est Georges que nous tenons! » lorsqu'un garçon chapelier, nommé Thomas, rue de Condé, n° 30, se précipita sur Georges et lui arracha le poignard des mains. Les citoyens Coquelin et Langlumé, bottiers, se réunirent au citoyen Thomas et aux officiers de paix, pour lier Georges et empêcher que le peuple, qui se portait en foule sur Georges, ne lui fît aucun mal.

Étienne Buffet a été enterré ce matin. Le curé de Notre-Dame a prononcé un discours, lorsqu'il a été présenté à l'église, où il y avait un grand concours de citoyens qui avaient accompagné le corps depuis la préfecture de police. Étienne Buffet avait quarante ans; il laisse une femme et trois enfants.

(Arch. nationales.)

teur du 19 ventôse; *Procès de Georges*, t. II, p. 96), a été racontée en détail dans le *Moniteur* du 21 ventôse (12 mars). — Il paraît que les indices révélateurs qui ont mis la police sur la trace de Georges, avaient été fournis par Léridant (cf. *Journal de Gourgaud*, t. I, p. 397).

Interrogatoire de Georges

Paris, 18 ventôse an XII (9 mars 1804)

D. Quel est le motif qui vous a amené à Paris ?

R. J'y suis venu dans l'intention d'attaquer le Premier Consul.

D. Quels étaient vos moyens d'attaque ?

R. L'attaque devait être de vive force.

D. Où comptiez-vous trouver cette force-là ?

R. Dans toute la France.

D. Il y a donc dans toute la France une force organisée à votre disposition et à celle de vos complices ?

R. Ce n'est pas ce qu'on doit entendre par la force dont j'ai parlé ci-dessus.

D. Que faut-il donc entendre par la force dont vous parlez ?

R. Une réunion de force à Paris.

D. Où cette réunion existe-t-elle ?

R. Cette réunion n'est pas encore organisée : elle l'eût été aussitôt que l'attaque aurait été définitivement résolue.

D. Quel était donc votre projet et celui des conjurés ?

R. De mettre un Bourbon à la place du Premier Consul.

D. Quel était le Bourbon désigné ?

R. Charles-Xavier-Stanislas, ci-devant Monsieur, reconnu par nous pour Louis XVIII.

D. Quel rôle deviez-vous jouer lors de l'attaque ?

R. Celui qu'un des ci-devant princes français, qui devait se trouver à Paris, m'aurait assigné [1].

1. Dans un premier interrogatoire, subi un peu auparavant devant le préfet de police Dubois, Georges venait de dire : « Je ne devais attaquer le Premier Consul que lorsqu'il y aurait un prince français à Paris, et il n'y est point encore » (*Procès*, t. II, p. 80).

D. Le plan a donc été conçu et devait donc être exécuté d'accord avec les ci-devant princes français ?

R. Oui, citoyen juge.

D. Vous avez donc conféré avec ces ci-devant princes en Angleterre ?

R. Oui, citoyen [1].

Autre déclaration de Léridant

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

.... J'ai entendu dire qu'il y avait un jeune prince en France ; je ne puis indiquer les personnes qui me l'ont dit, ni si elles sont au nombre de celles que l'on pourrait inculper dans la conspiration.

J'ai su de Georges qu'il voulait rétablir les Bourbons sur le trône ; mais jamais il ne m'a parlé des moyens.

.... [Léridant] nous a aussi assuré qu'il avait souvent entendu parler qu'on attendait un prince. Qu'il avait vu venir chez Georges, à Chaillot, un jeune homme, qui avait environ son âge, qui était très bien vêtu et très intéressant de figure ; qu'il avait une manière très distinguée. Qu'ayant entendu parler de prince, et ne lui disant ce qu'était ce jeune homme, il pensait qu'il était possible que ce fût ce prince dont il avait entendu parler [2]....

(*Procès de Georges*, t. II, p. 84, 368, 369.)

1. Devant Dubois, Georges avait dit : « Vous me tenez ; il y a eu déjà assez de victimes et je ne veux point être cause qu'il y en ait davantage. » Par cette raison, il prétendit ne connaître ni Pichegru, ni Moreau, etc.

2. Léridant avait alors vingt-six ans (*Procès*, t. II, p. 353). Le jeune homme, d'un âge semblable et dont la description fit penser au duc d'Enghien, fut reconnu plus tard pour M. Jules de Polignac.

A d'autres égards, l'arrestation de M. Jules de Polignac, opérée le 4 mars, et celle de son frère aîné Armand, exécutée le 29 février, fournissaient des preuves, devenues maintenant surabondantes, de la participation des Princes dans le complot.

306. — TALLEYRAND A MASSIAS [1]

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Je vous envoie, sous enveloppe et à cachet volant, une note dont vous prendrez lecture et que vous remettrez ensuite à M. le baron d'Edelsheim [1]. La demande qui en fait l'objet est si légitime et si importante, que nous ne doutons pas qu'on ne s'empresse d'y faire droit. La connaissance que vous en aurez prise vous mettra à même de presser la décision du gouvernement électoral, et de favoriser de tous les moyens qui seront en votre pouvoir l'extradition des personnes désignées dans le rapport du Grand Juge, et leur remise aux officiers chargés de les recevoir à Strasbourg.

Georges a été arrêté hier avec un de ses plus affidés :

1. Cette note, qui est jointe, n'a pas été rédigée seulement en exécution du rapport du Grand Juge du 7 mars (pièce n° 300); car ce rapport réclamait simplement l'extradition du comité d'émigrés à Offenburg et du maître de poste à Kehl, tandis que la note demande en plus que tous les émigrés soient expulsés des états de Baden. — Malgré cette addition, qui a dû résulter d'un ordre postérieur du Premier Consul, pouvant à la rigueur entraîner dans les bureaux de Talleyrand un certain retard, la note aurait vraisemblablement pu être expédiée plus tôt, et même dès le 8; toutefois le délai, peut-être involontaire, qui s'était produit dans l'envoi, allait maintenant servir les desseins nouveaux du gouvernement. Du moment que le Premier Consul, modifiant sa résolution d'après le récit de Lamothe, décidait de procéder à un enlèvement à Ettenheim et par suite à Offenburg, il avait intérêt à ne faire parvenir à Karlsruhe la demande régulière d'extradition qu'après l'accomplissement de la voie de fait qui devait la rendre inutile. On verra, en effet, que c'est seulement le 15, vers midi, qu'on a reçu à Karlsruhe la note du 10 mars, envoyée par le courrier extraordinaire qui apportait aussi la dépêche de même date, relative aux mouvements militaires des Autrichiens (cf. p. 205, note).

Le parti violent, adopté dès lors par le Premier Consul, fit renoncer au projet d'envoyer un émissaire sur la rive droite du Rhin pour y explorer les menées prêtées au duc d'Enghien et aux émigrés. Des instructions en forme de notes étaient déjà préparées à cet effet. Elles ne renseignaient pas seulement sur Ettenheim, mais sur Freiburg, Francfort, Bâle, Hambourg, et signalaient dans toute l'Allemagne les adversaires du gouvernement qui étaient connus de la police, MM. Spencer Smith, d'Antraigues, d'Avaray, Delamarre, Kuppelmayer et beaucoup d'autres moins marquants.

la plus grande partie des coupables est donc déjà sous les mains de la justice, et j'ose dire que l'Europe entière est intéressée à ce que ce mystère profond d'iniquité soit bientôt dévoilé dans toutes ses parties; et il le sera d'autant plus facilement qu'on aura rassemblé de toutes parts les preuves et les complices des intrigues abominables dont cette conspiration est le fruit.

(Arch. des Aff. étrangères.)

Talleyrand à Edelsheim

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Le soussigné, ministre des relations extérieures de la République française, a l'honneur d'adresser à M. le baron d'Edelsheim copie d'un rapport que le Grand Juge a fait au Premier Consul. Il prie Son Excellence de placer cette pièce importante sous les yeux de S. A. S. l'électeur de Baden. Son Altesse y trouvera des preuves nouvelles et évidentes du genre de guerre que le gouvernement britannique poursuit contre la France, et elle sera douloureusement étonnée d'apprendre que, dans ses propres états, à Offenburg, il existe une association d'émigrés français, qui sont au nombre des plus actifs instruments de toutes ces trames abominables.

Le soussigné est chargé de demander formellement que les individus qui composent ce comité d'Offenburg soient arrêtés et livrés avec tous leurs papiers aux officiers français chargés de les recevoir à Strasbourg.

La réclamation officielle que le soussigné présente à cet égard dérive du texte même de l'article 1er du traité de Lunéville [1]. Et quand il s'agit d'une conspiration d'état,

1. Cet article se termine ainsi : « Il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes. »

dont les faits connus ont déjà excité l'indignation de l'Europe, les rapports particuliers d'amitié et de bon voisinage qui subsistent entre la France et S. A. S. Électorale ne permettent pas de douter qu'elle ne soit empressée d'exécuter, à la réquisition du gouvernement français, cette stipulation capitale du traité de Lunéville, et de concourir d'ailleurs à donner plus de moyens de dévoiler une machination, qui menaçait à la fois la vie du Premier Consul, la sûreté de la France et le repos de l'Europe.

Le soussigné est chargé de plus de demander que, par une mesure générale et irrévocable, tous les émigrés français soient éloignés des pays qui composent l'électorat de Baden. Leur séjour dans la partie de l'Allemagne la plus rapprochée de la France ne peut jamais être qu'une cause d'inquiétude, une occasion de troubles, et pour eux-mêmes une excitation à lier des intrigues dont l'Angleterre profite, et qu'elle étend et dirige au gré de ses détestables projets.

Et, si l'on considère que les émigrés qui se trouvent encore hors de France sont tous des hommes conjurés contre le gouvernement actuel de leur ancienne patrie, des hommes qu'aucune circonstance, aucun changement n'ont pu rapprocher et qui sont dans un perpétuel état de guerre contre la France, il est évident qu'ils sont de ceux qui, aux termes du traité de Lunéville, ne doivent trouver asile ni protection dans les états germaniques. Leur exclusion est donc de droit rigoureux. Mais, quand on ne devrait l'attendre que des principes et des sentiments connus de S. A. S. Électorale, on ne douterait pas qu'elle ne mît du soin à éloigner de ses états des hommes aussi dangereux, et à donner ainsi au gouvernement français une preuve de plus du prix qu'elle attache aux relations parfaitement amicales que tant de circonstances ont

contribué à établir entre la France et l'électorat de Baden.

Le soussigné attend donc avec toute confiance la détermination qui sera prise par S. A. S. Électorale sur les deux demandes qu'il a été chargé de lui faire parvenir, et il saisit cette occasion, etc.

(Arch. de Saint-Pétersbourg [1].)

307. — Talleyrand a Philippe de Cobenzl

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Je ne puis m'empêcher de faire connaître à Votre Excellence que le ministre de la guerre vient de faire au Premier Consul un rapport, par lequel il lui a rendu compte qu'un corps de troupes de S. M. l'Empereur était entré en Souabe [2], et que même le territoire helvétique avait été violé, deux villages du canton de Schaffhausen ayant été occupés par des troupes impériales, dont un corps assez nombreux paraît aussi s'être porté sur le lac de Constance [3].

1. Cette note ne se retrouve ni en original à Karlsruhe, ni en minute à Paris. Nous en empruntons le texte à une copie officielle, conservée à Saint-Pétersbourg; elle ne diffère que par un mot de la copie qui a été publiée dans les *Mém. de Talleyrand*, t. III, p. 305, et reproduite dans la *Politische Correspondenz*, t. V, p. 3.

2. Il ne faut pas oublier que le cercle de Souabe était un territoire assez étendu, comprenant les nouveaux électorats de Württemberg et de Baden, les possessions disséminées de l'Autriche, qualifiées d'Autriche antérieure, et quantité de petites principautés. La Souabe touchait à l'ouest et au midi les frontières de l'Alsace et de la Suisse, à l'est celles de la Bavière.

3. Il s'agissait vraisemblablement du mouvement de troupes qui, trois jours auparavant, avait provoqué la mission d'un officier général français (pièce n° 299). Un village suisse avait en effet été occupé, mais par erreur. — La ville de Constance était alors une dépendance de l'Autriche.

Dans une lettre adressée le même jour, 10 mars, à l'envoyé d'Helvétie à Paris, M. Maillardoz, Talleyrand demandait qu'« on s'occupât de réunir à Schaffhausen un corps plus ou moins considérable de milices helvétiques. Le Premier Consul est résolu à ne pas souffrir que, sous aucun prétexte, aucune portion du territoire helvétique soit occupée par des troupes autrichiennes, et il est utile que cette résolution soit exprimée d'abord par

De pareils mouvements de la part des troupes autrichiennes devant mettre le Premier Consul dans la nécessité de faire aussi rentrer quelques troupes françaises en Helvétie, à l'effet d'y prendre des positions défensives, il a cependant voulu, avant de donner des ordres à cet égard, que je demandasse à Votre Excellence quelques explications sur des faits qui ont dû lui paraître d'autant plus extraordinaires, qu'ils ne sont motivés par aucune circonstance de l'état présent des affaires germaniques. S'il n'était question, en effet, que d'en imposer à l'électeur de Bavière, pourquoi envoyer des troupes en Souabe? Et, d'ailleurs, la cour de Munich ayant pleinement obtempéré au décret du Conseil aulique, vouloir exiger d'elle davantage, vouloir maintenir des corps d'armée en Tyrol, en Souabe, sur les frontières mêmes de l'Helvétie et de la France, n'est-ce pas déjà faire une sorte de diversion en faveur de l'Angleterre?

Je ne puis vous dissimuler, M. le comte, que le Premier Consul, vivement sollicité par le département de la guerre de prendre des mesures pour ne pas laisser arriver en Souabe un corps d'armée autrichienne, qui pourrait, d'un moment à l'autre et quand on s'y attendrait le moins, occuper les positions importantes de la Suisse, a besoin d'être rassuré par des faits positifs sur ceux qui ont excité sa juste surprise et donné matière à ses plus sérieuses délibérations.

Et quel pourrait donc être l'objet de S. M. l'Empereur?

une attitude et des dispositions qui rappellent la cour de Vienne à plus de circonspection et d'égards. » — En faisant connaître cette lettre au général Vial à Berne, Talleyrand ajoutait : « Le Premier Consul désire que vous envoyiez immédiatement quelques agents en Souabe et dans le Tyrol, pour recueillir, sur la force et les positions des troupes autrichiennes, des renseignements exacts que vous ne manquerez pas de me transmettre aussitôt. »

De recommencer la guerre, de replonger l'Europe dans tous les désastres que ce fléau entraîne? On répugne à le croire; mais Votre Excellence sentira cependant que, dans la situation actuelle de l'Europe, le gouvernement français ne peut consentir à laisser des troupes autrichiennes s'approcher des frontières de France et de Suisse, et que de pareilles dispositions de la part de la cour de Vienne nécesiteraient aussi des mesures extraordinaires de la part de la France.

Du reste, M. le comte, la démarche que je fais aujourd'hui, en provoquant des explications indispensables, est toute confidentielle; et le désir du Premier Consul d'écarter tout ce qui pourrait porter atteinte à la parfaite tranquillité du continent est tel, qu'il évitera, aussi longtemps qu'il lui sera possible, toute discussion publique sur des difficultés qu'il n'aspire qu'à voir bientôt et entièrement aplanies [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

Talleyrand à Bacher

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).

Il est affligeant de penser que les discussions qui se sont élevées en Allemagne relativement aux affaires de l'Ordre équestre ont amené les choses dans un état tel, qu'il serait possible que le repos de l'Allemagne, et par contre-coup, la paix du continent en fût troublée. Les armements extraordinaires de l'Autriche, la direction

1. Le comte Philippe de Cobenzl répondit le lendemain par une note. Les troupes en marche, disait-il, étaient le régiment d'infanterie de Jordis et deux divisions de cavalerie : elles allaient en Souabe renforcer le régiment de Württemberg, devenu insuffisant pour protéger les petites possessions de l'Empereur contre les entreprises de ses voisins, notamment contre celles de l'électeur de Württemberg. Le comte renouvelait les protestations les plus pacifiques.

qu'elle donne à ses troupes, ne peuvent laisser l'Empire sans inquiétude sur ses desseins secrets, sur l'arrière-pensée qu'elle peut avoir de profiter de la crainte que sa puissance inspire, pour dominer les états secondaires de l'Allemagne et les amener à des arrangements désavantageux et qui détournassent les limites qui leur ont été données par le Recès de l'Empire. La France ne peut rester indifférente à de pareils événements. Le vœu du Premier Consul, — et toutes ses démarches empressées, amicales, en sont la preuve, — est de maintenir la paix dans un pays où elle ne peut être troublée sans que le continent en soit agité. Le gage de cette paix est dans l'exécution complète du Recès, dans la fidélité que tous les états d'Empire mettront, de part et d'autre, à en remplir les stipulations ; et, pour régler les différents points qui sont encore en discussion, la France est de nouveau disposée à accorder sa médiation, de concert à la Russie, et elle en a fait faire la notification à Ratisbonne et à Vienne.

Tous vos discours doivent tendre à faire connaître ces dispositions du Premier Consul, à faire ressortir ce que les déterminations et les armements extraordinaires de la cour de Vienne présentent d'inquiétant pour la Fédération germanique. Vous vous attacherez surtout à manifester la ferme intention du Premier Consul, de ne point souffrir qu'il soit porté atteinte aux dispositions du Recès, et à accorder secours et protection à tous les états d'Empire qui pourraient être menacés par la prépotence de l'Autriche [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. La même dépêche a été envoyée à M. Didelot à Stuttgart, et une dépêche semblable à M. Otto à Munich. Celle adressée à M. Massias à Karlsruhe, bien que rédigée dans le même sens, commençait autrement, parce que l'électeur de Baden, avec l'Empereur et l'électeur de Saxe, faisait partie des trois puissances chargées de faire exécuter le « Conservatoire »

308. — Le P. Consul a Berthier

Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804) [soir] 1.

Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner ordre au

du 23 janvier dernier. Il n'avait, du reste, eu aucun rôle actif à jouer dans cette exécution, dont les effets s'étaient trouvés arrêtés par la soumission de la Bavière. « L'empressement, disait la dépêche, avec lequel l'électeur de Baden a fait connaître qu'il acceptait la commission qui lui avait été donnée pour l'exécution de l'arrêt du Conseil aulique, a produit ici une impression d'autant plus désagréable, qu'il est difficile de ne pas voir dans la détermination de la cour de Vienne relativement aux affaires de l'Ordre équestre, moins un motif qu'un prétexte qu'elle s'est empressée de saisir pour colorer des armements considérables, qui menacent l'indépendance des états secondaires de l'Allemagne et pourraient compromettre le repos de l'Empire et du continent. Le Premier Consul est, en effet, déterminé à ne point laisser porter atteinte aux stipulations du Recès de l'Empire et à accorder secours et protection aux états qui seraient menacés par les armements de l'Autriche, ou que sa prépotence voudrait amener à des arrangements inégaux et qui porteraient des changements aux limites tracées par le Recès. »

Ce n'était pas seulement en Autriche que des armements étaient signalés. Les dépêches de M. Alquier annonçaient que la cour des Deux-Siciles augmentait son armée, sa flotte et remuait les Calabrais, tandis qu'une note du 12 mars était remise par le marquis de Gallo, envoyé napolitain à Paris, pour essayer de colorer ces ordres militaires qui ne pouvaient rester inaperçus. La réponse, donnée le lendemain par Talleyrand, était nettement menaçante. Interprétant ces ordres comme des préparatifs de guerre, « dans le cas, disait-il, où cette conjecture, à laquelle le Premier Consul ne s'arrête qu'avec peine, viendrait à se vérifier, la cour de Naples doit être convaincue que le Premier Consul préviendrait son ennemi, et qu'il n'attendrait pas que les troupes françaises stationnées dans le royaume de Naples fussent enveloppées par les levées d'hommes qu'on rassemble autour d'elles. » Puis, faisant allusion à la reine de Naples, Talleyrand ajoutait : « Le Premier Consul ne peut méconnaître la main qui dirige tout ce système d'agitations, d'inquiétudes et de fausses mesures. » — On savait à Paris que l'impulsion à laquelle cédait la cour napolitaine venait jusqu'ici de la Russie et de l'Angleterre, non de l'Autriche; mais il était évident que si les Autrichiens prenaient les armes, ils établiraient un concert avec les Napolitains pour attaquer de deux côtés les troupes françaises cantonnées en Italie.

1. La conduite à tenir envers le duc d'Enghien, qu'on croyait associé à Dumouriez et prêt à reprendre les armes comme auxiliaire des Anglais et peut-être des Autrichiens, fut discutée dans un conseil de gouvernement, réuni dans l'après-midi du 10 mars. Dans ce conseil, composé des trois consuls, de Talleyrand, du Grand Juge et même de Fouché, qui faisait maintenant valoir son expérience, « les deux chefs d'opinion contraire

général Ordener [1], que je mets, à cet effet, à votre disposition, de se rendre dans la nuit, en poste, à Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que le sien; il verra le général de la division.

Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien, Dumouriez, un colonel anglais [2] et tout autre individu qui serait à leur suite. Le général de division, le maréchal des logis de gendarmerie qui a été reconnaître Ettenheim, ainsi que le commissaire de police [3], lui donneront tous les renseignements nécessaires.

Vous ordonnerez au général Ordener de faire partir de Schlettstadt 300 hommes du 26e de dragons [4], qui se rendront à Rheinau, où ils arriveront à huit heures du soir.

Le commandant de la division enverra quinze pontonniers à Rheinau, qui y arriveront également à huit heures du soir, et qui, à cet effet, partiront en poste ou sur les

furent M. de Talleyrand et M. de Cambacérès. M. de Talleyrand fut d'avis d'user envers le prince de la dernière rigueur. M. Lebrun, troisième consul, se contenta de dire que ce serait un événement qui ferait un terrible bruit dans le monde. M. de Cambacérès demanda avec instance qu'on se bornât à le garder comme otage pour la sûreté du Premier Consul » (Pasquier, *Mém.*, t. I, p. 178). — « Le Premier Consul, dit M. de Cambacérès (*Mém. inéd.*), montra constamment de la mesure pendant la discussion et m'écouta même avec une sorte d'intérêt. J'ai lieu de croire qu'il me sut gré de mes instances auprès de lui et que, depuis, il a regretté plus d'une fois de ne s'y être pas rendu. » Ce fut l'avis de Talleyrand qui prévalut auprès du Premier Consul.

1. Ordener (Michel), né à Saint-Avold en 1775, nommé chef de brigade à l'armée d'Italie le 16 septembre 1796, était entré dans la garde des consuls le 18 juillet 1800, et le 29 août 1803 y avait reçu le commandement des grenadiers à cheval avec le grade de général de brigade.

2. On a vu que Lamothe, dans son rapport, parlait par erreur de « un colonel nommé Grünstein, récemment arrivé de Londres » (p. 194).

3. Le général de division Leval, le maréchal des logis Lamothe, et M. Popp, qui s'occupait de la police de sûreté.

4. Ce régiment était à Strasbourg; c'était le 22e de dragons qui avait sa garnison à Schlettstadt. Ces deux régiments de cavalerie ne se trouvaient en Alsace que depuis le mois de janvier.

chevaux de l'artillerie légère. Indépendamment du bac, il se sera assuré qu'il y ait là quatre ou cinq grands bateaux, de manière à pouvoir passer d'un seul voyage les 300 chevaux.

Les troupes prendront du pain pour quatre jours, et se muniront de cartouches. Le général de division y joindra un officier de gendarmerie et une trentaine de gendarmes.

Dès que le général Ordener aura passé le Rhin, il se dirigera droit à Ettenheim, marchera droit à la maison du duc et à celle de Dumouriez. Après cette expédition terminée, il fera son retour sur Strasbourg.

En passant à Lunéville, le général Ordener donnera ordre que l'officier de carabiniers qui a commandé le dépôt à Ettenheim [1] se rende à Strasbourg en poste pour y attendre ses ordres.

Le général Ordener, arrivé à Strasbourg, fera partir bien secrètement deux agents, soit civils, soit militaires, et s'entendra avec eux pour qu'ils viennent à sa rencontre.

Vous donnerez ordre que, le même jour et à la même heure, 200 hommes du 26e de dragons, sous les ordres du général Caulaincourt [2], auquel vous donnerez des ordres

1. M. de Berckheim. Cet officier, né en 1772, aide de camp du général Ferino en 1798, capitaine le 22 décembre 1799, avait passé en 1800 avec ce grade au 2e régiment de carabiniers, dont M. de Caulaincourt venait alors de recevoir le commandement. Il avait fait la campagne de Hohenlinden, et en dernier lieu, ayant séjourné avec un dépôt de ce régiment à Ettenheim, se trouvait connaître cette petite ville. — C'est sans doute M. de Caulaincourt, présent à la dictée des ordres du Premier Consul (cf. Menneval, t. II, p. 413), qui a désigné cet officier, auquel il témoignait beaucoup d'intérêt.

2. M. de Caulaincourt (Armand-Augustin-Louis), né dans l'Aisne en 1772 d'une famille noble, avait fait dans les armées de la Révolution les campagnes de 1792 à l'an IV. Attaché au général Aubert-Dubayet, alors ministre de la guerre, il l'avait suivi à l'ambassade de Constantinople, était

en conséquence, se rendent à Offenburg, pour y cerner la ville et arrêter la baronne de Reich, si elle n'a été prise à Strasbourg, et autres agents du gouvernement anglais dont le préfet et le citoyen Méhée, actuellement à Strasbourg, lui donneront les renseignements.

D'Offenburg, le général Caulaincourt dirigera des patrouilles sur Ettenheim, jusqu'à ce qu'il ait appris que le général Ordener a réussi. Ils se prêteront des secours mutuels.

Dans le même temps, le général de division fera passer 300 hommes de cavalerie à Kehl, avec quatre pièces d'artillerie légère, et enverra un poste de cavalerie légère à Willsttet, point intermédiaire entre les deux routes.

Les deux généraux auront soin que la plus grande discipline règne; que les troupes n'exigent rien des habitants. Vous leur ferez donner, à cet effet, 12,000 fr.

S'il arrivait qu'ils ne pussent pas remplir leur mission, et qu'ils eussent l'espoir, en séjournant trois ou quatre jours et en faisant faire des patrouilles, de réussir, ils sont autorisés à le faire.

Ils feront connaître aux baillis des deux villes que, s'ils continuent à donner asile aux ennemis de la France, ils s'attireront de grands malheurs.

Vous ordonnerez que le commandant de Neu-Breisach fasse passer 100 hommes sur la rive droite, avec deux pièces de canon [1].

revenu de Turquie dans l'été 1797, avait reçu le grade de chef d'escadron au 8e régiment de cavalerie le 9 novembre 1798, celui de chef de brigade du 2e régiment de carabiniers le 30 juillet 1799, et en novembre 1802 avait été appelé comme aide de camp auprès de la personne du Premier Consul. Il était général de brigade depuis le 29 août 1803.

1. Les ordres actuels du Premier Consul n'autorisaient pas à sortir de l'électorat de Baden et à saisir le duc d'Enghien dans le Brisgau autrichien à Freiburg, où l'on pensait qu'il pouvait se réfugier d'un moment à l'autre. Néanmoins, il avait paru prudent de faire une démonstration et

Les postes de Kehl, ainsi que ceux de la rive droite, seront évacués dès l'instant que les deux détachements auront fait leur retour.

Le général Caulaincourt aura avec lui une trentaine de gendarmes. Du reste, le général Caulaincourt, le général Ordener et le général de division tiendront un conseil et feront les changements qu'ils croiront convenables aux présentes dispositions.

S'il arrivait qu'il n'y eût plus à Ettenheim ni Dumouriez ni le duc d'Enghien, on rendrait compte, par un courrier extraordinaire, de l'état des choses, et on attendrait de nouveaux ordres.

Vous ordonnerez de faire arrêter le maître de poste de Kehl, et autres individus qui pourraient donner des renseignements sur la [1]....

(British Museum.)

309. — Berthier a Leval

Paris, le 20 ventôse an XII (11 mars 1804).

Je vous préviens, citoyen général, que le général Ordener et le général Caulaincourt se rendent à Strasbourg pour des missions très importantes. Je vous ordonne, sous votre propre responsabilité, d'adhérer à toutes les demandes qui vous seront faites par le général Ordener et le général Caulaincourt, à l'effet de remplir la mission dont ils sont chargés. Ils vous feront connaître leurs ins-

de s'assurer d'un passage sur le Rhin en face de Freiburg, par conséquent près de Neu-Breisach.

1. Le mot manquant est pris et caché dans la reliure. Le document que nous publions ici est l'ordre original adressé au ministre de la guerre. Il ne presente que des différences insignifiantes avec le texte reproduit dans la *Corr. de Napoléon*, n° 7608. La principale porte sur la somme de 12,000 fr. — M. de Menneval (*Napoléon et Marie-Louise*, t. II, p. 413) a donné des détails sur ce travail du Premier Consul qui, selon lui, fut fait aux Tuileries vers dix heures du soir.

Le général Ordener se mit en route le matin du 11 mars.

tructions en ce qui vous concerne. Vous prescrirez à l'ordonnateur d'adhérer également à toutes les demandes qu'ils feront pour les vivres. Vous donnerez les ordres pour les mouvements des troupes, pour l'artillerie et les bateaux.

(*Mém. de Napoléon*, t. V, p. 372.)

310. — Ordre pour Caulaincourt

Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804).

Le Premier Consul ordonne [1] au citoyen Caulaincourt, son aide de camp, de se rendre en poste à Strasbourg. Il y accélérera la construction et la mise à l'eau des bâtiments légers qu'on y construit pour la marine [2]. Il prendra des renseignements près du préfet et du citoyen Méhée pour faire arrêter les agents du gouvernement anglais qui sont à Freiburg [3] et à Offenburg, notamment la baronne de Reich, si elle n'est pas déjà arrêtée.

Le capitaine Rosey, envoyé près des ministres anglais et qui a toute leur confiance, lui donnera tous les renseignements nécessaires sur les complots formés contre la tranquillité de l'état et la sûreté du Premier Consul.

1. Il s'agit d'une instruction supplémentaire. Celle concernant les enlèvements a été donnée séparément à chacun des généraux par le ministre de la guerre, d'après les ordres dictés le 10 mars.

2. Pour activer la construction de la flottille, le Premier Consul avait fait établir des chantiers de plusieurs côtés, notamment sur le Rhin, à Strasbourg (cf. *Corr.*, nos 7707, 7839). Il suivait ce travail avec la même présence d'esprit qu'il avait continué à montrer, les jours précédents, dans des ordres pour les autres préparatifs de la descente en Angleterre. Le soin de la flottille était complètement étranger à l'objet véritable de la mission de M. de Caulaincourt; mais il était dans les habitudes constantes du Premier Consul de tirer des voyages de ses aides de camp toute l'utilité possible et sous toutes les formes, même les plus diverses.

3. Le texte de cet ordre, tel qu'il a été publié par M. de Caulaincourt dans le *Journal des Débats* en 1814, porte « le chef de bataillon » Rosey, au lieu du « capitaine » Rosey, et surtout « Weissenburg » au lieu de « Freiburg ». Comme on le verra plus loin, il n'y avait pas à Weissenburg d'agents anglais ou royalistes, mais des républicains exaltés, qui furent dénoncés par la préfecture à M. de Caulaincourt après son arrivée à Strasbourg.

Le citoyen Caulaincourt fera connaître aux baillis de la rive droite qu'ils peuvent s'attirer de grands malheurs en donnant asile aux personnes qui cherchent à troubler la tranquillité en France, et il se concertera avec le général commandant la 5e division militaire pour employer, au besoin, une force suffisante pour l'exécution du présent ordre.

Il rendra un compte particulier au Premier Consul du résultat de la mission du capitaine Rosey.

(*Mém. de Napoléon*, t. V, p. 370.)

311. — Talleyrand a Caulaincourt

Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser une lettre pour le baron d'Edelsheim, ministre principal de l'électeur de Baden. Vous voudrez bien la lui faire parvenir aussitôt que votre expédition d'Offenburg sera consommée. Le Premier Consul me charge de vous dire que si vous n'étiez pas dans le cas de faire entrer des troupes dans les états de l'électeur, et que vous appreniez que le général Ordener n'en a point fait entrer [1], cette lettre doit rester entre vos mains et ne pas être remise au ministre de l'électeur. Je suis chargé de vous recommander particulièrement de faire prendre et de rapporter avec vous les papiers de Mme de Reich.

(*Examen impartial*, etc., pièce 9.)

Talleyrand à Edelsheim.

Paris, 20 ventôse an XII (11 mars 1804).

Je venais de vous adresser une note [2] dont l'objet était

1. Le Premier Consul suppose ici que les généraux Caulaincourt et Ordener, en arrivant à Strasbourg, y apprendraient la disparition, possible et même probable, du « comité » d'Offenburg et du duc d'Enghien, ce qui rendrait leurs expéditions inutiles.

2. Pièce n° 306, p. 200.

de demander l'arrestation du comité d'émigrés français à Offenburg, lorsque le Premier Consul, par l'arrestation successive des brigands que le gouvernement anglais a vomis en France, ainsi que par la marche et les résultats des procédures qui s'instruisent ici, a connu toute la part que les agents anglais d'Offenburg avaient aux horribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris également que le duc d'Enghien et le général Dumouriez étaient à Ettenheim ; et comme il est impossible qu'ils se trouvent dans cette ville sans la permission de Son Altesse Électorale, le Premier Consul n'a pu voir, sans la plus profonde douleur, qu'un prince auquel il s'était plu à faire ressentir les effets les plus spéciaux de l'amitié de la France, ait pu donner refuge à ses plus cruels ennemis et les ait laissés tramer paisiblement des conspirations aussi inouïes.

Dans cette circonstance extraordinaire, le Premier Consul a cru devoir ordonner à deux petits détachements de se porter à Offenburg et à Ettenheim pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui sont convaincus d'y avoir pris part.

C'est le général Caulaincourt qui est chargé à cet égard des ordres du Premier Consul. Vous ne pouvez pas douter qu'il ne mette dans leur exécution tous les égards que peut désirer Son Altesse Électorale. Ce sera lui qui aura l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence la lettre que j'ai été chargé de lui écrire [1].

(Arch. de Vienne.)

1. Il en est de cette seconde note comme de la première : ni l'une ni l'autre ne sont conservées aux archives des Affaires étrangères et à celles de Karlsruhe. Pendant longtemps, on n'en a connu d'autre texte que celui que le baron d'Edelsheim avait communiqué sous main à la *Gazette de Francfort* et dont M. de Talleyrand disait : « On aurait pu seulement dé-

312. — Réal a Shée

(a lui seul) Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804).

Je vous invite, mon cher collègue, de vous assurer, au reçu de ma lettre, si le citoyen Desnoyers [1] n'a pas quitté

sirer que la lettre fût imprimée correctement. » C'est cette leçon, atténuée par endroits, qui a été reproduite dans la brochure *De l'assassinat de Mgr le duc d'Enghien*, etc. (1814), d'après un autre journal allemand, la *Gazette de Leyde*; puis dans les *Mém. histor.*, etc., p. 263; dans Nougarède, t. I, p. 265; etc. Le texte véritable se trouve dans les *Mém. de Talleyrand*, t. III, p. 308; dans la *Politische Correspondenz*, t. V, p. 5; etc. Nous le citons ici d'après une source officielle. C'est à tort qu'on a cru reconnaître la pièce authentique dans un fonds des Arch. nat. (M 664) : il ne s'agit que d'une copie informe, provenant d'une petite cour d'Allemagne.

1. En dehors du faux comité de jacobins, faisant office d'agent provocateur (cf. p. 181, note 2), l'idée d'une alliance entre républicains et royalistes était assez spécieuse pour naître d'elle-même, sans être insinuée par un policier. Elle avait été agitée spontanément, pendant l'été 1803, entre deux royalistes militants du Midi, M. Roux de Puivert et Mme de Montpezat. Cette dernière était cousine de Barras, dont la grand'mère était une Castellane de Montpezat (Barras, *Mém.*, t. I, p. 4; t. IV, p. 341) : grâce à cet ancien Directeur, dépouillé cependant de tout crédit, elle se flattait de pouvoir disposer dans le Midi d'un parti de républicains. Mais pour les attirer, encore fallait-il les rassurer sur les intentions du roi à leur égard; et, comme on ne connaissait à Paris aucun fondé de pouvoirs royaux, il parut nécessaire d'envoyer à Varsovie solliciter directement des instructions. On a vu que la même résolution a été prise peu après par M. de la Rochefoucauld, dont la combinaison semblable est pourtant restée séparée de celle de M. de Puivert (cf. p. 181). Le général Desnoyers, ami de Mme de Montpezat, s'offrit pour ce voyage, partit de Paris en octobre 1803, séjourna à Strasbourg jusqu'au 24 décembre et se rendit à Varsovie. Porteur d'une lettre détaillée, adressée à Louis XVIII, il était « chargé de demander verbalement une lettre pour le général Moreau, de laquelle on ne devait faire usage que si les circonstances se présentaient.... Il fut répondu que, plus de deux mois auparavant, on avait reçu de Paris de pareilles ouvertures [celles de Méhée], et des propositions auxquelles le roi avait répondu de son côté et fait connaître ses intentions; que, d'un autre côté, il désapprouvait toute espèce de soulèvement.... Quant aux personnes chargées de sa confiance, on ne les nommerait pas pour ne pas les compromettre; et que, pour de nouveaux pouvoirs, il n'en accorderait à personne. La lettre pour le général Moreau fut refusée.... » (Déclar. de Desnoyers, en sept. 1804).

Sur la route de Varsovie, le général Desnoyers avait eu l'imprudence de s'ouvrir à un compagnon de rencontre, à un certain Rochejean, qui, une fois maître de ces confidences, écrivit de Francfort pour se proposer à la police. Il laissait entendre qu'il y avait une lettre du roi pour Moreau : M. de Villiers du Terrage fils, employé au ministère du Grand Juge, fut en-

récemment cette ville. S'il y est encore, vous prendrez sur-le-champ les mesures nécessaires pour vous assurer de sa personne et de ses papiers. Je suis informé, d'une manière très positive, qu'il doit s'y en trouver de la plus haute importance. Vous les visiterez, après les avoir fait reconnaître par lui, et vous les enverrez sans délai à Paris, au ministère du Grand Juge, bureaux de la rue des Saints-Pères. Vous ferez conduire en même temps l'individu à Paris et à la même adresse, en prenant les précautions nécessaires pour la sûreté du transport. Si l'individu n'est plus à Strasbourg, je vous prie de m'en informer de suite, en m'indiquant quel jour il est parti, s'il s'est dirigé sur Paris, quelle route, quelle voiture il a prise. Son départ de Strasbourg ne devra point empêcher la perquisition dans son domicile pour la saisie de ses papiers. Vous devrez seulement la suspendre de quelques jours, pour me laisser le temps de pouvoir opérer contre lui à Paris. Dans tous les cas, il est important que vous me fassiez connaître avec certitude le lieu de naissance de cet individu [1]. Je compte, mon cher collègue, sur toute votre ac-

voyé en toute hâte à Francfort. Il y vit Rochejean, l'interrogea de près, et revint promptement à Paris le 12 mars. On décida aussitôt l'arrestation de Desnoyers, dont la mission, stérile en réalité, n'était aucunement représentée comme vaine, et qui était arrivé à Strasbourg le 4 mars. Des ordres furent également lancés contre M. de Puivert, Mme de Montpezat, et contre d'autres royalistes moins compromis, comme M. Caire, M. de Florac, etc. Il paraît que M. Rousselin de Saint-Albin était mêlé à cette affaire, mais il ne fut pas inquiété.

1. Desnoyers (François-Antoine), né vers 1757 à Strasbourg. Soldat au régiment de Boulonnais en 1783, sous-lieutenant en 1792, aide de camp du général Dubouquet en 1793, général de brigade le 1er avril 1794, il servit alors dans les armées des Alpes et des Pyrénées-Orientales. Chargé le 14 mars 1799 du commandement de la 6e division à Besançon, « j'avais entretenu, dit-il plus tard au roi, une correspondance suivie avec l'agent principal de Votre Majesté, M. d'André : elle fut continuée tout le temps que je fus employé à l'armée du Rhin, jusqu'à la dissolution de cette agence après la paix d'Amiens. J'avais présidé le conseil de guerre qui acquitta [le 14 janvier 1800] les soi-disant complices du général Pichegru dans l'af-

tivité et votre zèle dans cette circonstance, d'un intérêt majeur [1].

(Arch. nationales.)

313. — Shée a Réal

Strasbourg, 20 ventôse an XII (11 mars 1804).

J'ai reçu hier, mon cher collègue, la dépêche que vous m'avez adressée sous la date du 17 (8 mars) [2], par courrier extraordinaire, pour prescrire l'arrestation de la baronne de Reich.

Cette baronne étant partie de Strasbourg le lendemain de l'arrestation de Mme Lajolais, pour se rendre à Offenburg, j'ai de suite écrit au citoyen Massias, chargé d'affaires à Karlsruhe, pour l'inviter à provoquer, près de Son Altesse Électorale ou de la régence, l'attache nécessaire pour qu'elle soit arrêtée et saisie avec ses papiers et conduite à Strasbourg.

Mais, afin d'assurer l'exécution des ordres du gouvernement dans cette circonstance, j'ai dépêché un envoyé intelligent, porteur d'une lettre au magistrat d'Offenburg, par laquelle je l'invite formellement à ordonner provisoirement l'arrestation de cette femme, et je le préviens de l'avis que j'en ai donné au citoyen Massias, pour qu'il obtienne l'autorisation nécessaire pour régulariser cet acte.

L'envoyé a l'ordre de s'assurer, avant de se présenter au magistrat, de l'existence et du domicile de Mme de Reich à Offenburg, et d'insister pour qu'elle soit arrêtée

faire des papiers trouvés dans le fourgon du général autrichien Klinglin. » Malgré la partialité évidente dont il avait fait preuve dans ce procès, on l'attacha, comme il le dit, à l'armée du Rhin, et on le plaça pendant quelque temps à Freiburg en Brisgau; mais il fut mis, le 23 septembre 1801, en non-activité, et, le 27 août 1803, à la retraite.

1. Le général Caulaincourt étant parti dans la matinée, l'ordre relatif à Desnoyers ne put lui être remis. Il fut confié au courrier extraordinaire Dufour, qui atteignit Strasbourg dans la soirée du 14.

2. Pièce n° 301.

et ses effets scellés, et pour qu'elle ne puisse se soustraire aux recherches qui sont prescrites à son égard [1].

Je m'empresserai, mon cher collègue, de vous faire connaître le résultat de cette double mesure [2].

(Arch. nationales.)

314. — Rapport de Rosey

Strasbourg, 22 ventôse an XII (13 mars 1804).

Rapport de la mission dont m'a chargé le conseiller d'état et préfet du département du Bas-Rhin [3].

Le 9 de ventôse (29 février), je partis de Strasbourg

1. L'envoyé de M. Shée, le lieutenant de gendarmerie Petermann, fit connaître sa demande aux magistrats d'Offenburg et, dans la matinée du 12 mars, se rendit à Gegenbach auprès du grand bailli. Il en obtint l'arrestation provisoire de la baronne de Reich et la mise de ses papiers sous scellés. « Quand j'ai été arrêtée, dit la baronne, le chancelier d'Offenburg avec deux autres magistrats se sont présentés chez moi. Ils m'ont demandé mes papiers, que j'ai livrés tout de suite; ils s'en sont emparés et les ont fait transporter à l'hôtel de ville par un valet de ville. Je les ai accompagnés jusqu'à la chancellerie, où on m'a donné une garde. J'y suis restée jusqu'à deux heures du matin, où, par ordre de M. le grand bailli de l'électeur de Baden, j'ai été reconduite à mon domicile, où je suis restée gardée jusqu'à mon départ pour Strasbourg. »

Le 12 mars, pendant que l'arrestation était ainsi autorisée et effectuée à Offenburg à titre provisoire, elle était demandée officiellement à Karlsruhe par une note de M. Massias, qui réclamait aussi l'extradition. Le 13, on sut que l'arrestation était un fait accompli. Restait la question d'extradition, et l'électeur se réserva de ne la décider qu'après examen des papiers de la baronne (*Politische Corresp.*, t. V, p. 6, 7).

2. Nous avons dit (p. 187, note 2) que les ordres contre la baronne de Reich se rattachaient aux intrigues de Pichegru en l'an V. Il en est de même des ordres contre Demougé (François-Marin), le « Furet » de la correspondance de Klinglin, qui fut arrêté à Strasbourg le 11 mars et envoyé presque aussitôt à Paris. On reconnut ensuite qu'aucun des anciens complices de Pichegru en Alsace n'avait eu la main dans la conspiration actuelle.

3. Le capitaine Rosey, reparti le 9 mars de Munich, arriva à Strasbourg dans la journée du 13 et se mit aussitôt à rédiger le récit de sa mission.

Le rapport original, reproduit ici, offre des variantes nombreuses avec le texte publié dans le 2e rapport du Grand Juge, du 20 germinal (10 avril), puis dans l'*Alliance* (p. 221 à 231). On remarquera des suppressions, des additions, une date et une fin différentes. Les phrases ont été souvent modifiées, et plusieurs fois par de simples raisons de style. — Avec les lettres de M. Drake, de semblables libertés n'ont pas été prises.

avec les instructions qui me furent données par M. Müller, pour me rendre près M. Drake, ministre d'Angleterre à Munich. J'arrivai le 13 (4 mars) à Augsburg....

Je me présentai à M. Drake comme aide de camp chef de bataillon d'un général républicain ; je lui remis ma lettre de créance dont voici le contenu :

« Monsieur, la personne qui vous remettra ce billet est celle que la compagnie a eu l'honneur de vous annoncer par mon organe, il y a quelques jours. Elle a la confiance entière de ceux qui l'envoient, et je vous prie de vouloir bien regarder ce qu'elle vous dira comme l'expression sincère de leurs sentiments. La commission qui lui sera la plus agréable, sans doute, est celle qu'elle a reçue expressément de vous témoigner le dévouement de la compagnie. Permettez-moi, Monsieur, d'y joindre l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble, etc. *Signé :* MULLER. »

Après la lecture de cette lettre, il me demanda ce qu'il y avait de nouveau en France, comment les affaires allaient. — Je lui répondis que le moment de triompher pour les républicains était arrivé; que tout le monde jugeait qu'à moins de renoncer à rien tenter contre l'usurpateur de la puissance nationale, de l'autorité du peuple, etc., on ne pouvait pas trouver d'occasion plus favorable que celle qui se présentait aujourd'hui. — « Que puis-je faire pour vous? Dites, parlez; quelles sont vos vues? qu'espérez-vous faire? Votre général et le comité ont-ils des projets? » — Voyant le moment favorable, je lui présentai mon plan (il est le même que celui qui est consigné dans la minute des instructions remise au préfet). — Après l'avoir lu trois fois avec attention, il me dit : « Ce plan est très bon; mais je ne vois pas beaucoup de places fortes dans celles que vous citez; c'est à quoi pourtant on devrait le plus s'attacher. »

— Je lui nommai la place d'armes de Besançon et sa citadelle comme très fortes ; d'ailleurs, que nous nous étions principalement assurés de cette place ; qu'elle nous offrirait surtout beaucoup d'artillerie et de munitions en tout genre. — « Avez-vous des chevaux pour votre artillerie? » — « Nous nous en sommes déjà assurés. » — « C'est fort bien : mais gardez-vous de vous presser; ne frappez qu'à coup sûr. Et puis d'ailleurs, en cas de malheur, vous pourriez vous retirer dans les montagnes du Jura; vous y trouveriez une retraite assurée et pourriez vous y maintenir jusqu'à ce que les départements dans lesquels vous avez établi des noyaux, obligent à diversion. » Après avoir rêvé longtemps, il courut chercher sa carte et chercha la ville d'Allemagne la plus proche de la frontière d'une de ces villes que nous devons occuper, pour être à même, disait-il, de se rapprocher de nous, afin de rendre notre communication plus prompte, et pour être plus à portée de nous aider de tous ses moyens. « Ce plan mérite, de ma part, la plus grande attention; je l'approuve très fort. Demain et après-demain, je m'occuperai de répondre à votre général : vous lui porterez une réponse très satisfaisante. »

Je lui peignis tout le plaisir que nous avions éprouvé lorsque nous sûmes que Moreau était arrêté. — « Pourquoi donc cela? » — « 1° Parce que nous ne l'aimions pas; 2° parce qu'il a beaucoup de partisans dans l'armée où il a des amis. On est disposé à le sauver, pour peu que sa procédure tourne mal; mais on ne le fera qu'autant que cet enlèvement pourra devenir le signal de l'insurrection, et en même temps un prétexte qui sera plausible pour tout le monde [1]. » — « Mais on a tort de croire que Moreau

1. Les propos sur Moreau sont ceux qui étaient recommandés par les instructions remises à Rosey (*Alliance*, p. 215).

n'est pas républicain : il en a donné des preuves dans tous les temps, et on a encore plus de tort de croire qu'il ait trempé dans cette prétendue conspiration. C'est une chose que je ne croirai jamais, d'autant plus qu'on la dit être suscitée par l'Angleterre. Si cela eût été, j'en aurais su quelque chose à coup sûr, et je vous donne ma parole d'honneur que je n'en avais jamais entendu parler avant que les gazettes de France en aient fait mention. Quant à Lajolais, je n'avais jamais entendu prononcer son nom. Pichegru, c'est différent : je le connais parfaitement bien. C'est un homme de beaucoup de mérite ; il est trop froid et il a trop d'aplomb pour s'être engagé aussi légèrement à rentrer en France, et je ne puis du tout croire qu'il y soit dans ce moment. » — « Mais Georges y est assurément, car on l'a vu. » — « Cela peut bien être, car il y a presque toujours été [1]. »

Je lui ai fait part des bruits de guerre continentale qui ont circulé ; je lui ai peint cet événement comme l'accident le plus affreux pour les républicains, puisque cela affermirait à jamais B[onaparte]. — Il a répondu à cela : que les puissances continentales désiraient ardemment de conserver la paix, mais que B[onaparte] les forcerait à la guerre ; qu'elle ne tarderait pas d'éclater avec la Russie ; qu'il venait de recevoir des nouvelles d'Italie qui lui annonçaient que peut-être les Français s'étaient déjà emparés de Naples ; que la Russie, journellement vexée par B[onaparte], voyait tout cela d'un très mauvais œil ; que cette puissance rassemblait dans ce moment-ci un corps d'armée considérable dans la Livonie ; que les effets de campement et autres attirails de guerre étaient prêts, et

1. Tout cet alinéa a été supprimé dans le rapport du Grand Juge et remplacé par un autre. De même, l'alinéa suivant sur la politique étrangère a été presque entièrement supprimé.

qu'on était prêt d'agir au premier ordre qui en serait donné. « Ce B[onaparte] est un fou ; il en donne tous les jours des preuves. Il a conçu le projet insensé de faire la descente en Angleterre : il est impossible qu'il réussisse. Une flotte formidable engloutira ses frêles chaloupes, et il sacrifiera les braves militaires à sa folle ambition. O France ! je vous plains d'être gouvernée par un entêté et un aventurier ! »

Il me parla beaucoup de M. Müller. — Je lui répondis, d'après mes instructions, que je ne l'avais jamais vu ; que je savais seulement qu'il était parti pour l'armée des côtes, avec une mission très importante. — Il sourit d'un air satisfait et me dit : « Lorsque j'appris l'arrestation de Moreau, je lui écrivis de suite de se rendre près de moi, parce que je jugeai que cette circonstance serait favorable. Je ne conçois pas pourquoi il ne vient pas : je suis pourtant certain qu'il est en Allemagne, car un de mes amis me mande qu'il lui a parlé. Je l'attends tous les jours. »

— « Je suis bien aise de vous dire que ce citoyen ne jouit pas de la plus grande confiance ; il va rarement au comité ; on se plaint qu'il ne s'ouvre pas assez. » — « En cela, je vous prie de dire à votre général qu'on a tort de lui en vouloir. Lorsque je l'envoyai en France, ce n'était que pour lier une correspondance, mais non pas pour y rester, comme il l'a fait ; car il y a plus de deux mois qu'il devrait être de retour. Il m'a aussi écrit que le comité l'accusait d'avoir reçu des fonds qu'il avait distribués à un autre comité révolutionnaire : je vous assure que je ne connais pas d'autre comité, et que si je ne vous ai pas fait passer davantage de fonds, c'est que je vous avoue franchement que je ne voyais pas très clair dans les projets de votre comité. Il y a quelque temps qu'on m'écrivit qu'on pou-

vait insurger quatre départements; que j'aie à leur envoyer un plan : je vous demande s'il eût été raisonnable que je le fisse, ne connaissant pas leurs moyens et ce qu'ils pouvaient mettre à exécution. Aujourd'hui, c'est différent; je sais à quoi m'en tenir : aussi je m'emploierai bien volontiers à vous donner tous les secours qui seront à ma disposition; vous pouvez compter sur moi. Ainsi, vendredi [1] à quatre heures, venez dîner avec moi, et je vous remettrai vos dépêches pour votre général. »

Vendredi, je me présentai de nouveau chez M. Drake : il me reçut avec l'accueil le plus gracieux : « Vos affaires sont prêtes; j'ai écrit à votre général; je pense qu'il sera content. L'écriture n'est pas apparente, mais je présume que votre général en a la recette; s'il ne la connaissait pas, M. Müller la lui donnerait. Vous lui recommanderez encore de ne pas trop se presser; car mon premier avis était d'attendre que B[onaparte] entreprenne son expédition d'Angleterre. Vous lui ferez sentir la nécessité qu'il y aurait de s'emparer de l'Alsace, principalement d'Huningue et de la citadelle de Strasbourg; car c'est dans cette province, où Moreau a beaucoup d'amis, qu'on peut réussir avec moins de difficulté. Ah! si vous pouviez avoir Huningue et la citadelle de Strasbourg, quel coup! Je pourrais me rapprocher de vous et vous donner des secours pécuniaires : point de retard dans nos opérations; nous agirions ensemble, au même instant, et cela irait beaucoup mieux. Il serait aussi bien important d'avoir Paris, car sans cela le reste n'est rien. Il faut absolument vous défaire de B[onaparte]; c'est le moyen le plus sûr d'obtenir votre liberté et de faire donner la paix au monde. Vous pourrez aussi sauver Moreau. Il a beaucoup

1. Le vendredi 9 mars.

de talents militaires; étant vexé par B[onaparte] aux yeux de l'Europe, il pourrait vous servir. Car une chose bien essentielle, que je vous recommande, c'est de réunir à votre cause tous les partis. Tout doit vous être également bon, jacobins, royalistes, etc., excepté les amis de B[onaparte], à qui il ne faut pas vous fier, de crainte d'être trahis. Dites à votre général qu'il se méfie des proclamations que le Consul ne manquera pas de faire, lorsque vous aurez commencé votre insurrection. Il fera afficher dans tous les départements qu'il y a eu une petite insurrection dans tels ou tels départements, mais que cela a été dissipé de suite, et cela pour effrayer ceux de votre parti et les empêcher d'agir; car voilà comme on a éteint la guerre de la Vendée. On fit courir le bruit que Georges était arrêté; et tous ses partisans se cachèrent : et on fera de Pichegru ce qu'on fit de Georges.

« Il est important que vous disiez à votre général qu'il m'indique le plus tôt possible une ou deux villes dans lesquelles je pourrai installer deux personnes de confiance : ces mêmes personnes auront des fonds à la disposition de votre général; lorsqu'il en aura besoin, il enverra quelqu'un avec une des quatre cartes que je lui envoie. On pourra remettre à la fois deux ou trois mille louis : c'est, je crois, ce qui lui conviendra le mieux que l'or; car je ne pourrais pas lui envoyer du papier sur Paris sans donner lieu au soupçon. Vous lui remettrez ces quatre lettres de change, montant à 10,117 l. 17 s. 6 d., faisant 9,990 fr. [1]; c'est tout ce que je peux faire dans ce moment. Je viens d'écrire à M. Smith, à Stuttgart, pour qu'il s'occupe, de son côté, à ramasser des fonds [2]. Vous

1. La différence entre ces deux sommes (environ 128 fr.) représente le change (cf. *Alliance*, p. 276).

2. La lettre de M. Drake demandait 10,000 livres en louis d'or ou en

remettrez vous-même la lettre à la poste à Kanstadt, afin que les opérations ne languissent pas faute d'argent. Si cependant vous pouvez attendre jusqu'à mercredi, je pourrai vous en remettre encore beaucoup plus. » — Je lui répondis que mon général m'avait expressément ordonné de revenir de suite : qu'il m'était impossible d'attendre. — « Si votre général vous envoie encore une fois, ou quelque autre personne, vous lui direz qu'il les adresse directement chez moi. Il y aura toujours un logement de prêt. Je me suis logé hors la ville à dessein, car je suis entouré d'espions : on épie toutes mes démarches. »

Il m'a fait sortir par une petite porte dérobée, et est venu lui-même me conduire à la porte de la ville, en me disant qu'il espérait avoir bientôt des nouvelles de mon général [1].

Quant à ce qu'il m'a encore dit, ce n'est pas assez intéressant pour que je le mette dans mon rapport, et d'ailleurs, le général Caulaincourt me presse si fort [2], que je

billets à courte echeance pour une affaire « of great importance to the service. » Elle fut reçue le 13 mars à Stuttgart par M. Spencer Smith, qui envoya la somme à Munich le 31 mars. Il l'avait fournie en partie sur des fonds de banque, et en partie au moyen d'une avance personnelle.

1. M. Drake remit à Rosey une lettre, datée de Munich le 9 mars 1804, à l'adresse du faux général republicain. Il approuvait le plan proposé d'insurrection, insistait pour la prise de Huningue et de Besançon, pour une action simultanée à Paris, pour la réunion de tous les mécontents sans distinction de partis. Il disait notamment avoir « acquis la certitude que l'arrestation de Moreau a excité un mécontentement général et très prononcé en Alsace : ce général ayant un grand nombre de partisans dans cette contrée, on pouvait tirer un grand parti de cette dissension. » Il s'étendait sur la manière de fournir à la révolte les fonds nécessaires ; on pourrait les déposer à Offenburg, à Stuttgart, à Freiburg (*Alliance*, p. 231 à 236).

2. Le général Caulaincourt, parti de Paris de grand matin le 12 mars, arriva dans la soirée du lendemain à Strasbourg. Il y était attendu par le général Ordener, qui s'y trouvant depuis la nuit précédente, s'était borné à envoyer le sous-officier de gendarmerie Pfersdorf en reconnaissance secrète à Ettenheim, et n'avait rien pu décider avant la tenue du conseil prescrit par le Premier Consul. De nouvelles instructions, d'ailleurs, au-

n'ai que le temps d'assurer le Premier Consul de mon entier dévouement.

(Arch. nationales.)

315. — LEVAL AU COMMANDANT D'ARMES, *à Schlettstadt*

Strasbourg, 23 ventôse an XII (14 mars 1804).

Vous voudrez bien, citoyen commandant, remettre [l'ordre] ci-joint au colonel du 22e régiment de dragons, immédiatement après que vous en aurez pris connaissance [1]. Vous veillerez sous votre responsabilité à son entière et ponctuelle exécution.

(Arch. de la guerre.)

Mémoire de Carrié [2]

Paris, 4 novembre 1814.

....J'étais en garnison à Schlettstadt avec le 22e de dra-

raient pu être apportées par Caulaincourt. Le conseil, composé des deux généraux, du général Leval commandant la division et du préfet, se réunit le 13 avant minuit, et les dispositions pour les expéditions d'Ettenheim et d'Offenburg y furent définitivement arrêtées. La délibération ne dut pas être longue, puisqu'il n'y avait qu'à compléter les ordres si précis du Premier Consul. A une heure et demie du matin, M. de Caulaincourt, qui avait amené avec lui deux courriers de gouvernement, fit partir pour Paris l'un d'eux, nommé Thibaud. Il lui remit sa dépêche sur les résolutions prises par le conseil qui venait de se séparer, le rapport de Rosey, qu'il fit achever à la hâte, la lettre de M. Drake pour le faux général et d'autres pièces moins importantes. Parmi ces dernières, nous citerons une réponse de Caulaincourt à Réal, écrite « le 13 à minuit » et relative à une dénonciation; nous citerons aussi une lettre du préfet à Réal du 13 : « Je profite, disait le préfet, du départ du courrier extraordinaire qui est envoyé d'ici par le général Caulaincourt, pour vous prier de m'envoyer la note contenant le moyen de faire ressortir l'encre sympathique.... L'émissaire que j'avais envoyé à Munich, sur la demande du citoyen Müller, en est revenu hier. Il rédige en ce moment le rapport de ses conférences avec l'agent anglais. Ce rapport va être joint à celui que le général Caulaincourt adresse par courrier au Premier Consul. »

1. Cet ordre concernait les dragons que le général Ordener devait trouver à la tombée de la nuit à Benfeld. D'après le mémoire qui suit, il aurait été remis directement au colonel.

2. Carrié de Boissy (Jean-Auguste), né dans l'Aveyron en 1764, commença

gons; je devais à l'estime du général Moreau la place de colonel de ce régiment, lorsque, partageant la disgrâce de cet homme vertueux, et mis sous la surveillance du procureur impérial de Strasbourg, je reçus inopinément, à onze heures du soir, par un aide de camp, l'ordre de faire monter de suite le régiment à cheval et de le porter à Benfeld, moitié chemin de Schlettstadt à Strasbourg, où les généraux commandant la division me donneraient d'autres instructions. Cet officier y mit tant de mystère et de précipitation que cela, joint à la circonstance de la mise en surveillance, firent craindre qu'il vînt pour m'arrêter.

Parvenu au rendez-vous, les généraux passèrent le Rhin à notre tête. Chemin faisant, je leur entendis prononcer, à voix basse, le nom de Dumouriez : ce mot fixa de suite mon opinion sur le but de l'opération de la gendarmerie, qui était déjà à Ettenheim où elle faisait ses arrestations. Nous étions en bataille devant cette ville, lorsqu'on entendit sonner le tocsin ; ce qui fit prescrire des mesures pour contenir les habitants, qui semblaient disposés à se soulever. En traversant la ville, je fus ému des cris d'une jeune dame, que j'ai su depuis être Mme la princesse de Rohan. Je m'approchai d'elle pour lui prodiguer des égards : elle me dit qu'on venait de lui enlever ce qu'elle avait de plus cher au monde, mais elle ne s'expliqua pas davantage. Les généraux, les troupes, la gendarmerie et

à servir en 1782 dans la gendarmerie de Lunéville, entra en 1790 dans le 1er bataillon de l'Aveyron, en 1792 dans la cavalerie de la légion du centre, et en 1795, avait gagné ses grades jusqu'à celui de chef d'escadron. Nommé chef de brigade du 1er régiment de chasseurs à cheval en mai 1800, il passa en cette qualité, le 3 décembre, dans le 13e régiment de cavalerie, devenu 22e de dragons au mois de septembre 1803. Le grade de général de brigade, qui lui fut accordé en mai 1807, montre qu'il n'était pas tenu pour aussi suspect qu'il le prétend ici.

quelques personnes arrêtées prirent la route de Strasbourg, et nous reçûmes l'ordre de rentrer à Schlettstadt....

(Arch. de la guerre.)

316. — Rapport de Berthier

Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804).

5e div. — Strasbourg, le 24 ventôse [15 mars 1804] [1].

300 hommes d'infanterie, 300 dragons et une compagnie d'artillerie légère avec quatre pièces de canon ont passé le Rhin dans la nuit du 23 au 24 [14 au 15 mars] en exécution des ordres dont était porteur le général de brigade Caulaincourt. L'infanterie a été chargée de s'assurer des différentes routes aboutissant au pont de Kehl, la cavalerie a protégé l'expédition d'Offenburg.

Le 22e régiment de dragons, parti de Schlettstadt, s'est rendu à Benfeld, et de là a été passer le Rhin à Rheinau. Une partie du régiment a été chargée de garder les chemins aboutissant au point de la rive droite correspondant à ce village, et le reste a protégé l'expédition d'Ettenheim.

Un détachement de 100 hommes d'infanterie, avec deux pièces de 4, s'est rendu de Neu-Breisach à Markolsheim, a passé le Rhin dans le bac qui se trouve près de ce village et est resté en observation sur ce point. Il a été chargé de surveiller les habitants, et de prévenir toute tentative de leur part qui eût pu entraver les expéditions des deux autres points [2].

1. Ce texte doit être extrait du rapport du général Leval. Le ministre de la guerre avait l'habitude de remettre au Premier Consul de semblables extraits. — Il n'est pas question ici des deux détachements de gendarmerie, parce que c'était au commandant de cette arme qu'il appartenait d'en faire son rapport particulier (voir pièce 319).

2. M. Terrasse de Tessonet, alors à Freiburg, a parlé de ce troisième corps de troupes, qui occupait au sud un poste d'observation et de pré-

Toutes les troupes ont observé la plus exacte discipline et n'ont donné aucun sujet de plainte aux habitants de la rive droite.

Elles ont repassé le Rhin le 24 [15 mars] à neuf heures du matin.

(Arch. nationales.)

317. — Roussel a Caulaincourt

Paris, 21 décembre 1819.

Je remplis mon devoir, monsieur le duc, en répondant à la lettre que vous m'avez adressée le 19 du courant [1], et en déclarant de la manière la plus positive :

caution. « Un détachement de 150 hommes d'infanterie avait passé le Rhin comme les autres, dans la nuit du mercredi au jeudi (14 à 15 mars), sur le point de Sasbach, territoire de l'archiduc Ferdinand. La régence de Freiburg y a envoyé, aussitôt qu'elle en a eu avis, et on a trouvé ce monde assisté d'un homme revêtu d'un uniforme des troupes du margrave [de Baden], que l'on a reconnu pour être un Français déguisé en officier du margrave. Les commissaires de la régence ont demandé quel pouvait être le motif d'une violation de territoire aussi formelle : les Français s'en sont excusés, [disant] qu'ils se croyaient sur le territoire du margrave, qui la leur avait permis; que leur commandant général s'était vraisemblablement trompé; mais que, comme ils n'étaient postés là que pour protéger la retraite de ceux qui avaient marché sur Kappel, il était probable qu'ils allaient recevoir l'ordre qu'ils attendaient de faire leur retraite. Et effectivement, hier 16, à midi, un ordonnance a apporté cet ordre, et cette troupe a repassé aussitôt le Rhin en présence des commissaires; ce qui a remis un peu de calme dans l'âme de tout ce qui habite Freiburg » (Arch. de Chantilly).

1. M. de Caulaincourt, duc de Vicence, pour convaincre de calomnie ceux qui l'accusaient d'avoir figuré dans l'expédition d'Ettenheim, avait invoqué le témoignage de M. de Roussel (cf. p. 76, note). Nous le citons, à défaut du rapport de M. de Caulaincourt sur les enlèvements à Offenburg, parce que cette pièce ne se retrouve plus. Deux relations badoises, publiées dans la *Politische Corresp.*, t. V, p. 8 et 9, nous permettent également d'y suppléer en partie. On y voit que les troupes françaises passèrent le Rhin vers dix heures et demie du soir, évitèrent tout conflit avec le poste badois de Kehl, enlevèrent dans cette ville le maître de poste Trident, un émigré (Le Doux-Melleville) et un juif (Oppenheim), laissèrent un poste à Willstett et arrivèrent à Offenburg vers trois heures du matin. Là, les généraux Caulaincourt et Leval, après avoir fait occuper les portes, se rendirent chez un échevin municipal et se firent désigner

1° Que j'étais à Willstett la nuit du 23 au 24 ventôse an XII [14 à 15 mars], et que j'y habitais depuis deux ans.

2° Que je vous ai vu à Willstett avec M. le général Leval, commandant la division de Strasbourg, accompagné d'un corps de troupes françaises, dont un détachement avait été enlever à Offenburg la baronne de Reich [1], et plusieurs Français émigrés comme moi.

3° Que dans ce nombre, MM. les comtes de Mellet, de La Saulais et autres, furent mis sur-le-champ en liberté, et que je leur ai entendu dire qu'ils vous la devaient.

4° Je puis ajouter qu'ayant été envoyé le lendemain par M. de La Saulais pour chercher après MM. le marquis de Mauroy et de Mussey, pour les instruire de ce qui s'était passé à Offenburg, je les trouvai à Schramberg [2], d'où ils ont immédiatement écrit à Mgr l'archevêque de Reims

par lui les maisons des émigrés suspects. Pendant qu'on opérait les arrestations, les scellés mis sur les papiers de la baronne de Reich étaient levés, et ces papiers étaient saisis. — M. de Caulaincourt avait auprès de lui le général de la division avec le corps de troupes le plus nombreux, parce qu'il devait être en mesure de porter secours à l'expédition d'Ettenheim, qui était la principale et de beaucoup la plus importante.

1. En ce qui concerne la baronne, l'enlèvement a devancé un ordre d'extradition encore ajourné, mais qui, vraisemblablement, aurait été donné. Les autres réfugiés avaient été mis en éveil par l'arrestation de la baronne, et les plus compromis avaient jugé prudent de s'enfuir : c'étaient M. de Mussey, le marquis de Mauroy, qui avait entraîné par son exemple le baron d'Auerweck, ancien agent très remuant de la cause royale et des Puissances, la veuve du général Gelb, etc. Parmi les émigrés enlevés, deux vieillards, les comtes de Mellet et de La Saulais, furent aussitôt renvoyés chez eux ; on ne retint que MM. de Vauborel et de Bollogne, un ecclésiastique, l'abbé d'Eymar, Mme de Moyria, chanoinesse, enfin deux serviteurs, Depenweiler, appartenant à M. de Vauborel, et René Aumont, au marquis de Mauroy. On les fit partir en chaise de poste pour Strasbourg. Les recherches faites à main armée à Offenburg venaient de démontrer l'étrange exagération des bruits répandus sur le soi-disant comité d'émigrés dans cette petite ville.

2. Schramberg est au sud-est et à une distance de plusieurs lieues d'Offenburg. — M. de Mussey fut signalé en juin 1805 à Rottenburg dans la Souabe autrichienne, et au mois d'octobre suivant, à Erlangen en Franconie. Il avait eu son heure de notoriété et retomba dans l'oubli.

et à M. le duc de Damas pour prévenir le Roi de ce qui s'était passé, et que vous étiez désigné dans leurs lettres, comme ayant été chargé de l'expédition d'Offenburg....

(*Examen impartial, etc.*, pièce n° 18 [1].)

318. — Ordener au P. Consul

Strasbourg, 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, mon général, le procès-verbal [2], et les papiers qui ont été saisis chez le duc d'Enghien. A mesure que ceux des autres individus seront vérifiés, le général Caulaincourt vous les fera passer. Quoique ma mission soit remplie, j'attendrai vos ordres pour mon retour à Paris.

(*Mém. de Napoléon*, t. V, p. 369.)

319. — Charlot a Moncey

Strasbourg, 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

Mon général, il y a deux heures que je [3] suis rentré en cette ville de l'expédition sur Ettenheim (électorat de Baden), où j'ai enlevé, sous les ordres des généraux Ordener et Fririon [4], avec un détachement de gendar-

1. Voir aussi dans l'*Examen* les pièces n° 15, 16 et 17.

2. Le « procès-verbal », c'est-à-dire le rapport sur l'enlèvement, rédigé par Ordener, n'a pas été retrouvé. L'existence de cette pièce a été attestée plus tard par le fils du général, qui accompagnait son père à Ettenheim et même pénétra dans la maison du duc. On verra plus loin que l'envoi des papiers du duc n'a pas été fait à ce moment. — Ordener est reparti de Strasbourg après le 17 et avant M. de Caulaincourt.

3. Charlot (Jean-Baptiste-Claude), né vers 1766, commandait alors le 38e escadron de gendarmerie en Alsace. Il fut nommé, le 17 février 1811, colonel de la 24e légion de cette arme, cessa d'être en activité le 1er juillet 1815 et mourut à Saint-Dié le 15 mai 1827. — S'il faut en croire un article inséré dans la *Nouvelle Revue* du 1er septembre 1904, et qui du reste est rempli d'erreurs, un de ses descendants, établi en Saxe, conserverait le rapport que nous publions ici, et en outre des mémoires et la copie des ordres de Moncey.

4. Le général de brigade Fririon, commandant le département du Bas-Rhin, a laissé sur l'expédition d'Ettenheim quelques notes, publiées en 1841 dans le *Spectateur militaire* et reproduites depuis (*Les Fririon*, 1886).

merie et une partie du 22e de dragons, les personnages dont les noms suivent : 1° Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien ; 2e le général marquis de Thumery ; 3° le colonel baron de Grünstein ; 4° le lieutenant Schmitt ; 5° l'abbé Weinborn, ancien promoteur de l'évêché de Strasbourg ; 6e l'abbé Michel, secrétaire de l'évêché de Strasbourg (outre-Rhin) et secrétaire de l'abbé Weinborn ; ce dernier est français comme Weinborn ; 7° un nommé Jacques, secrétaire du duc d'Enghien ; 8° Ferrand (Simon), valet de chambre du duc ; 9° Poulin (Pierre), domestique du duc ; 10° Joseph Canone, *idem*.

Le général Dumouriez, qu'on disait être logé avec le colonel Grünstein, n'est autre chose que le marquis de Thumery, désigné ci-dessus, et qui occupait une chambre au rez-de-chaussée dans la même maison qu'habitait le colonel Grünstein, que j'ai arrêté chez le duc où il avait couché. Si j'ai aujourd'hui l'honneur de vous écrire, c'est à ce dernier que je le dois. Le duc ayant été prévenu qu'on cernait son logement, sauta sur un fusil à deux coups, et me coucha en joue au moment où je sommais plusieurs personnes, qui étaient aux fenêtres du duc, de me faire ouvrir ou que j'allais de vive force enlever le duc ; le colonel Grünstein l'empêcha de faire feu en lui disant : « Monseigneur, vous êtes-vous compromis ? » — Ce dernier lui ayant répondu négativement : « Eh bien ! lui dit Grünstein, toute résistance devient inutile ; nous sommes cernés, et j'aperçois beaucoup de baïonnettes ; il paraît que c'est le commandant : songez qu'en le tuant, vous vous perdriez et nous aussi [1]. » Je me rappelle fort bien d'avoir entendu dire : « c'est le commandant » ; mais

1. Dans une lettre adressée à M. Réal le 21 mars, M. Popp répéta ce propos de M. de Grünstein, et déclara le tenir « du chef d'escadron Charlot même, qui n'a pu se refuser d'en témoigner sa sensibilité au colonel Grünstein. »

j'étais loin de penser que j'étais sur le point de finir, ainsi que le duc me l'a déclaré et me le répéta encore. Au moment de l'arrestation du duc, j'entends crier : « Au feu » (médiocre allemand) [1] ! Je me porte sur-le-champ à la maison où je comptais enlever Dumouriez ; et, chemin faisant, j'entends sur divers points répéter le cri : « Au feu ! » J'empêche un individu de se porter vers l'église, probablement pour y sonner le tocsin, et je rassure en même temps les habitants du lieu qui sortaient de leurs maisons, tout effarés, en leur disant : « C'est convenu avec votre souverain [2] », assurance que j'avais déjà donnée à son grand veneur, qui, aux premiers cris, s'était porté vers le logement du duc. Arrivé à la maison où je comptais enlever Dumouriez, j'ai arrêté le marquis de Thumery. Je l'ai trouvée dans un calme qui m'a rassuré, et investie telle que je l'avais laissée avant de me transporter chez le duc.

Les autres arrestations ont été opérées sans bruit, et j'ai pris des renseignements pour savoir si Dumouriez avait paru à Ettenheim ; on m'a assuré que non ; et je présume qu'on ne l'y a supposé qu'en confondant son nom avec celui du général Thumery.

1. Charlot fait observer avec ironie que le cri a été poussé en français, et non en allemand.

2. Deux habitants d'Ettenheim, l'un échevin du bailliage, l'autre avocat du gouvernement, ayant demandé à Charlot ce que signifiait cette irruption, « il nous donna pour réponse qu'il ne le savait pas lui-même ; qu'il venait d'en recevoir l'ordre ; que c'était une affaire d'État et que Son Altesse Électorale en avait été prévenue dès avant-hier soir. A cela, il ajouta que nous n'avions qu'à nous tenir complètement tranquilles, à n'opposer aucune résistance, car il avait trois canons avec lui et ferait tirer sur les habitants à la moindre velléité de révolte » (*Politische Corresp.*, t. V, p. 10). — On a vu (p. 228, note) que l'autorisation prétendue de l'électeur de Baden a été aussi mise en avant par le détachement qui a traversé le Rhin en face de Freiburg. C'était un prétexte que le gouvernement français avait dû recommander d'employer et dont il allait lui-même faire usage dans sa diplomatie.

Demain je m'occuperai des papiers que j'ai enlevés à la hâte chez les prisonniers ; et j'aurai ensuite l'honneur de vous en faire mon rapport.

Je ne puis trop donner d'éloges à la conduite ferme et distinguée du maréchal des logis Pfersdorf [1] dans cette circonstance. C'est lui que j'ai envoyé la veille à Ettenheim, et qui m'a désigné le logement de nos prisonniers ; c'est lui qui a placé en ma présence toutes les vedettes aux issues des maisons qu'ils occupaient, et qu'il avait reconnues la veille. Au moment où je sommais le duc de se rendre mon prisonnier, Pfersdorf, à la tête de quelques gendarmes et dragons du 22e régiment, pénétrait dans la maison par le derrière, en franchissant les murs de la cour : ce sont ceux qui ont été aperçus par le colonel Grünstein, ce qui a déterminé ce dernier à empêcher le duc de faire feu sur moi. Je vous demande, mon général, le brevet de lieutenant pour le maréchal des logis Pfersdorf, à l'emploi duquel il a été proposé à la dernière revue de l'inspecteur général Virion. Il est, sous tous les rapports, susceptible d'être porté à ce grade. Les généraux Ordener et Caulaincourt vous parleront de ce sous-officier, et ce qu'ils vous diront sur son compte me fait espérer que vous prendrez, mon général, en sérieuse considération la demande que je vous fais en sa faveur. J'ai à ajouter que ce sous-officier m'a rendu compte qu'il avait été particulièrement secondé par le gendarme Henn (brigade de Barr). Pfersdorf parlant plusieurs langues, je

1. Pfersdorf (Charles-Frédéric-Casimir), né à Bouxwiller en 1769, était maréchal des logis depuis le 15 avril 1802. Il obtint le grade de lieutenant le 20 juin 1804 et servit à la Grande Armée. Mis en demi-solde en octobre 1814, il reçut, pendant les Cent-Jours, le commandement de la compagnie du Haut-Rhin, puis rentra dans la non-activité avec la solde de réforme. Il devint professeur au collège communal, à Saverne, et mourut dans cette ville vers 1837.

souhaiterais que son avancement ne l'enlevât point à l'escadron.

Le duc d'Enghien m'a assuré que Dumouriez n'était point venu à Ettenheim ; qu'il serait cependant possible qu'il eût été chargé de lui apporter des instructions de l'Angleterre ; mais qu'il ne l'aurait pas reçu, parce qu'il était au-dessous de son rang d'avoir affaire à de pareilles gens : qu'il estimait Bonaparte comme un grand homme, mais qu'étant prince de la famille Bourbon, il lui avait voué une haine implacable ainsi qu'aux Français, auxquels il ferait la guerre dans toutes les occasions.

Il craint extrêmement d'être conduit à Paris, et je crois que pour l'y conduire, il faudra établir sur lui une grande surveillance. Il attend que le Premier Consul le fera enfermer, et dit qu'il se repent de n'avoir pas tiré sur moi, ce qui aurait décidé de son sort par les armes.

(*Mém. de Napoléon*, t. V, p. 365.)

320. — Relation de Canone

[Mitau, 15 septembre 1805.]

.... [1] Le 12 mars 1804, le duc fut secrètement averti que

1. Cette relation a été écrite à Mitau, le 15 septembre 1805, par le marquis de Bonnay, qui suppléait alors le comte d'Avaray dans le cabinet du roi (cf. t. I, p. 330, note). L'original (Arch. nat., F[7] 6448) a été saisi en 1807 en Allemagne, avec une lettre du duc d'Havré qui le transmettait à la princesse Louise de Condé, tante du duc d'Enghien. « Je crains, disait cette lettre, de rouvrir une plaie que le temps ne saurait cicatriser, en ayant l'honneur de faire hommage à Votre Altesse du papier ci-joint. M. le marquis de Bonnay, qui en est l'auteur, m'a demandé de le faire parvenir à Madame qui, si elle le jugeait digne d'être présenté à LL. AA. SS. Mgrs les prince de Condé et duc d'Enghien (*sic*), voudrait bien, après l'avoir lu, le leur communiquer et le leur présenter sous ses auspices. M. de Bonnay a cru devoir y joindre un petit mot, pour faire connaître le serviteur fidèle, honoré de la confiance et des bontés d'un prince auquel il n'a cessé de rester attaché, et dont il n'a pu être arraché que par la violence qui l'a traîné en prison. Si je mets la juste sensibilité de Madame à une nouvelle épreuve, ces détails, quelque déchirants qu'ils soient,

Bonaparte voulait le faire enlever : la nouvelle venait d'une personne affidée et sûre, et l'on conjurait le prince de quitter Ettenheim sans délai [1]. Mgr le duc d'Enghien, peu accoutumé à croire au danger et moins encore à le fuir, méprisa cet avis, qu'il traita même de fable. Il eut cependant la bonté d'en parler à Canone, en qui l'on verra qu'il avait la plus grande confiance [2]. Celui-ci, tout

seront appréciés par son cœur. » — Une copie de cette relation a été donnée en 1882 à la bibliothèque des Archives de Moscou par le conseiller Galkine-Vrasky.

1. Depuis quelque temps des avertissements, fondés sur la seule vraisemblance, n'avaient pas manqué au duc d'Enghien. Ainsi il en avait reçu de son grand-père (pièce n° 210). Ainsi M. de Vauborel, parlant plus tard de la lettre du duc du 9 mars (t. I, p. 476), disait qu'elle était en réponse « à la lettre que j'avais hasardé de lui écrire pour l'engager à s'éloigner des bords du Rhin. » — Ainsi M. Firmas de Periès écrivait le 20 mars : « Dans la correspondance de Mgr le duc d'Enghien, on trouvera quelques-unes de mes lettres; on y verra que je n'ai cessé de solliciter son départ d'Ettenheim; que je motivais mes motifs tant sur la coupable condescendance de l'électeur de Baden que sur la proximité de la France. »

Le 11, la nouvelle de l'arrestation de la baronne de Reich à Offenburg était devenue le plus clair et le plus pressant de tous les avis. C'était sans doute sur cet incident si inquiétant qu'insistait la lettre dont Canone parle ici et qui était probablement envoyée de Karlsruhe (cf. Rovigo, *Mém.*, t. II, p. 471 et 369). Quant à admettre qu'elle annonçait d'une manière positive des ordres d'enlèvement, ce serait méconnaître une impossibilité matérielle. La connaissance de ces ordres ne pouvait venir de Strasbourg, où Ordener est arrivé seulement dans la nuit du 12 au 13. Elle ne pouvait venir directement de Paris, puisque le temps aurait fait défaut à l'émissaire même le plus alerte. A la vérité, un récit envoyé au comte d'Antraigues en avril 1804 prétend que le jeune Mure, adjoint au commissariat de la guerre à Strasbourg, aurait accompli ce tour de force; mais le récit tout entier a été dramatisé au moyen de détails erronés ou suspects (voir Pingaud, *Un agent secret*, 2e édit., p. 252). Il est inutile de mentionner la tentative encore plus invraisemblable qui aurait été projetée à Paris par MM. de Boisjouant, Gardé, etc. (*Un mot sur les arrestations du duc d'Enghien*, etc , p. IV), ou celle que Talleyrand s'est laissé attribuer.

2. Canone (Pierre-Joseph), né à Condé en 1772, entra d'abord au service du marquis de Belfond et le suivit à l'armée de Condé où il se plaisait à faire le coup de feu. En 1797, il devint valet de pied du duc d'Enghien. Cette même année, tandis que le corps de Condé marchait vers la Russie, le jeune prince, arrêté près de la frontière galicienne, à Rubizov, voulut patiner sur un étang dont la glace se rompit. Il fut sauvé par Canone qui se jeta dans l'eau gelée. Deux ans plus tard, à l'affaire de Constance, il

effrayé, prit la liberté de lui représenter qu'un tel avertissement n'était pas à négliger, et qu'il serait prudent de prendre quelques mesures. Son Altesse Sérénissime lui répondit que la chose ne regardait qu'elle, et qu'il se préparât à la suivre à la chasse.

Monseigneur chassa, en effet, toute la journée, dans les bois de Grafenhausen, près du Rhin. Il n'y avait que la guerre que ce prince préférât à la chasse. Aussi y retourna-t-il encore le 13, après avoir envoyé le baron de Grünstein, son aide de camp, à Offenburg, pour prendre des renseignements sur des arrestations qui venaient de s'y faire, à main armée, par des gendarmes de Bonaparte [1].

Le soir de ce même 13, sur le rapport de M. de Grünstein, Mgr le duc d'Enghien permit à celui-ci de coucher dans une chambre voisine de la sienne; et il ordonna à Canone de faire le guet toute la nuit dans les rues d'Ettenheim. Ce malheureux prince était persuadé que, si Bonaparte osait tenter de le faire enlever, ce ne serait que par un petit nombre de brigands déguisés, et que, pourvu qu'il ne fût pas surpris pendant son sommeil, il lui serait facile de se défendre contre eux.

Canone passa la nuit à faire la ronde dans toutes les rues d'Ettenheim, et même au dehors. Il n'aperçut ni n'entendit rien, et le lendemain matin, après que son maître fut habillé, il lui en fit son rapport. Cependant, d'après les avis reçus l'avant-veille, et d'après les arres-

trouva Canone à ses côtés, dans un moment critique où il se vit entouré d'ennemis. Depuis ce temps, il montrait à ce dévoué serviteur une entière confiance et se faisait toujours accompagner par lui à la chasse. — Ces détails sont empruntés à la notice sur Canone que le marquis de Bonnay a insérée à la suite de la relation que nous publions ici.

1. L'arrestation de la baronne de Reich. On a vu qu'elle avait été opérée par les autorités d'Offenburg, et non par des gendarmes français.

tations déjà faites sur la rive droite du Rhin [1], il se permit de représenter au prince qu'il serait prudent d'envoyer un homme à cheval à Grafenhausen (village qui se trouvait sur le chemin qui conduit au Rhin), et de l'y tenir caché dans quelque maison bourgeoise, avec ordre de venir avertir en toute diligence, s'il apercevait le moindre mouvement. L'événement n'a que trop prouvé combien cette mesure eût été sage; car ce fut par ce même Grafenhausen que les assassins de Bonaparte arrivèrent la nuit suivante. Mgr le duc d'Enghien répondit à Canone qu'il reconnaissait et qu'il excusait son zèle, mais qu'il devait savoir qu'il n'aimait pas à être conseillé. Il le renvoya ensuite en lui disant de revenir prendre ses ordres à neuf heures, et de charger ses pistolets ainsi que toutes les autres armes.

On était alors au 14 mars. Le prince étant descendu à huit heures chez son hôte, M. le baron d'Ichtrazheim, Canone, par les fenêtres du premier étage, aperçut dans la rue deux hommes qui regardaient attentivement la maison : l'un était un ancien quartier-maître du régiment de Rohan [2], établi depuis quelques mois à Ettenheim sous un prétexte assez vague; l'autre, quoique déguisé, fut reconnu par Canone pour un maréchal des logis de la gendarmerie de Strasbourg, nommé Felzdorf, ou d'un nom à peu près semblable.

Canone descendit aussitôt et alla faire part à son maître

1. Notamment celle de Charles Thum (cf. p. 67, note).

2. Il se nommait Stohl (Choulot, p. 94, 96). Né à Emmerich en 1754, soldat au régiment d'Anhalt-infanterie, émigré en 1791, quartier-maître au régiment de Rohan, pourvu en 1794 du grade de capitaine, Stohl avait quitté le service en novembre 1799 et habitait Ettenheim depuis environ dix mois. Dans des interrogatoires auxquels il fut soumis par les autorités badoises après l'enlèvement, il reconnut avoir accompagné Pfersdorf pendant la matinée du 14 mars.

de sa découverte. Il lui offrit en même temps de suivre ces deux hommes et de lui en rendre bon compte. Monseigneur lui répondit qu'il avait l'esprit frappé, et qu'il se créait des chimères. Il lui ordonna de se calmer, et lui dit au surplus d'observer ces deux hommes, et de voir ce qu'ils deviendraient. Canone courut, et bientôt il revint dire au prince que l'espion Felzdorf était en sentinelle sur la porte de l'auberge, sans doute pour l'examiner quand il sortirait et pour prendre son signalement; que du reste il avait loué deux chevaux pour Ichenheim, village sur le chemin de Strasbourg. Cependant, Monseigneur n'étant pas sorti assez vite, l'homme, lassé d'attendre, renonça à l'espoir de le voir et partit. Canone voulait monter à cheval et courir après lui : Mgr le duc d'Enghien, redoutant l'excès et la chaleur de son zèle, s'y opposa, et il envoya à sa place M. Schmitt, lieutenant de son régiment, avec ordre d'aller jusqu'à Ichenheim, et de tâcher de découvrir les allures de l'espion.

Il envoya en même temps M. de Grünstein d'un autre côté, prendre des informations sur deux officiers français qui, la veille, avaient traversé Ettenheim en poste [1], en lui ordonnant de revenir le joindre au bois de Rhinheim, où il serait à chasser.

Canone se permit encore des observations sur ce projet de chasse : elles furent encore écartées, et l'on partit. Au milieu du bois, le prince rencontra Canone, appuyé sur son fusil, l'air rêveur et préoccupé : « A ce que je vois, dit-il en passant auprès de lui, la chasse n'est pas aujourd'hui du goût de monsieur ! » — « En effet, Monseigneur, dit Canone, le jour ne me paraît pas très favorable. » On

1. Ces officiers étaient probablement le général Reille et son aide de camp, qu'un ordre du Premier Consul du 7 mars (pièce n° 299) avait chargés sur place observer les mouvements militaires des Autrichiens.

chassait encore quand un paysan vint, à travers bois, joindre le prince et lui remettre une lettre. Elle était écrite par un habitant de la rive gauche du Rhin, personnellement connu de Mgr le duc d'Enghien [1], et elle portait en substance qu'il y avait des mouvements de troupes dans les environs, et que l'on venait de consigner tous les bateaux de la rive gauche du fleuve. On suppliait le

1. M. Rœsch (Simon-Thadée), né en 1769. « M. Rœsch, dit-il lui-même, a émigré en 1791 et a été aussitôt attaché à l'agence des Princes pour le service du Roi. Est rentré en France par ordre supérieur, au mois de juillet 1793, pour soigner et continuer la correspondance, toujours pour le service du Roi; a été chargé de plusieurs missions importantes et a rendu des services signalés, au péril de sa vie. En 1798, il fut nommé agent municipal et notaire à Rheinau, ce qui le mit à même de servir avec plus d'avantages la cause royale. — En 1804, la veille de l'enlèvement de Mgr le duc d'Enghien, ayant eu connaissance des rassemblements qui se formaient sur la rive gauche du Rhin, il en conçut des craintes pour la sûreté de ce prince; il écrivit à Son Altesse Sérénissime pour lui demander une entrevue dans une des îles du Rhin : elle devait avoir lieu à six heures du soir. Il signala le maréchal de gendarmerie qui se rendit déguisé à Ettenheim. M. Rœsch se rendit au rendez-vous; mais, par une fatalité inconcevable, le prince n'ayant pas été instruit de sa démarche, l'entrevue n'eut pas lieu. »

Une autre note de M. Rœsch est ainsi conçue : « Soupçonnant indirectement les trames qu'on ourdissait contre la personne de Mgr le duc d'Enghien, son soin le plus pressant fut d'en instruire Son Altesse Sérénissime et de solliciter une entrevue secrète sur les bords du Rhin, la veille de son arrestation, pour lui faire part et de ses doutes et de ses craintes. Malheureusement le prince ne s'y rendit pas, pour des raisons trop longues à détailler, et fut enlevé douze heures après. »

Ce double témoignage, conforme au récit de Canone, est conforme aussi à la vraisemblance. M. Rœsch, en effet, qui était maire de Rheinau, n'avait qu'à ouvrir les yeux sur ce qui se préparait sur la rive du fleuve dans la journée du 14, pour comprendre la nécessité d'avertir le duc d'Enghien. — Le général Fririon a prétendu avoir annoncé l'enlèvement à M. Rœsch, par l'intermédiaire d'un ancien émigré, M. de Stumpf, chez qui il dînait à Strasbourg lorsqu'il reçut des ordres détaillés pour la nuit. On pourrait objecter, d'une part, le texte de ces ordres qui, ayant un objet très secret, ne devaient pas être si explicites; de l'autre, l'heure avancée qui s'opposait à une communication prompte avec Rheinau. Mais cette discussion serait sans intérêt historique, puisque M. Rœsch n'avait aucunement besoin d'une confidence venue de Strasbourg, pour envoyer l'avis qu'il a fait passer à temps à Ettenheim (voir *Notice nécrol. sur le baron Fririon*, extr. du *Spectateur milit.* de janv. 1841; *Les Fririon*, Paris, 1886).

prince de se trouver à la chute du jour dans une petite île en face d'Ettenheim ; on l'assurait que l'on ne manquerait pas de s'y rendre, et que là on lui donnerait de plus grands détails.

Sur cette nouvelle, Monseigneur fit rompre les chiens et retourna à Ettenheim. Il se rendit d'abord chez son secrétaire, M. Jacques, malade depuis quelques jours et qui gardait encore le lit. Il lui fit part de la lettre qu'il venait de recevoir. Comme l'heure approchait, M. Jacques fut d'avis qu'il n'y avait pas à hésiter, et que Son Altesse devait se rendre au lieu indiqué. Après un moment de silence : « Toute réflexion faite, dit Monseigneur, je n'irai pas. » M. Jacques proposa d'envoyer Canone : Monseigneur y consentit d'abord; mais il était écrit que ce malheureux prince se refuserait à tous les conseils qui auraient pu le sauver. Au moment où Canone allait partir, il le fit rester. On a su depuis que le donneur d'avis, selon sa promesse et non sans danger, s'était trouvé au rendez-vous, y avait attendu longtemps, et s'en était retourné, désespéré de ne pouvoir avertir ni faire avertir le prince de tout ce qu'il avait découvert depuis l'heure de la date de sa lettre.

MM. Schmitt et Grünstein, à leur retour, rendirent compte de leur mission. Le premier avait dîné avec l'espion à l'auberge d'Ichenheim. Cet homme s'y était donné pour un marchand de Strasbourg; il avait dit venir d'Ettenheim où il était à la poursuite d'un débiteur, et il avait loué d'autres chevaux pour se rendre à Strasbourg. M. de Grünstein rapporta que les deux officiers français de la veille avaient continué leur route sur Bâle; que, du reste, il était revenu le long du Rhin et qu'il n'avait rien aperçu.

Monseigneur sortit pour aller souper dans une maison

voisine [1], et ordonna à Canone d'aller l'y chercher à neuf heures. Ce dernier, se trouvant seul avec M. le baron de Grünstein, le conjura de faire en sorte, soit par lui-même, soit par les amis de Monseigneur, que Son Altesse ne couchât pas cette nuit-là à Ettenheim, et qu'elle s'éloignât pour quelques jours; mais les plus vives instances lui avaient déjà été faites à cet égard et inutilement : personne n'osait plus revenir à la charge.

A neuf heures, Canone alla prendre son maître, qui rentra et fit mettre deux lits dans la chambre qui précédait la sienne, l'un pour M. de Grünstein et l'autre pour M. Schmitt. Quand il fut déshabillé, il demanda ses armes, les fit placer sur une table avec des munitions, puis ordonna à Canone d'aller s'assurer si toutes les portes de la maison étaient bien fermées, et de défendre qu'on les ouvrît à d'autres qu'à des personnes sûres et connues. Enfin, il lui dit de mettre son fusil à côté de lui en se couchant. Canone le supplia de permettre qu'il fît le guet dans les rues, comme la nuit précédente. « Non, dit le prince; il y a trois jours que tu cours jour et nuit; tu dois être fatigué, et je ne veux pas que tu sortes. » Il lui ordonna de nouveau de se coucher et de laisser ouverte la porte de sa chambre. Cette porte était placée de manière que, de son lit, Mgr le duc d'Enghien pouvait apercevoir le lit de Canone et s'assurer qu'il était là. Canone, agité de mille terreurs et au désespoir que son maître lui eût défendu de sortir, ne put parvenir à s'endormir que vers les quatre heures du matin.

Un peu après cinq heures [2], — c'était le 15 de mars, et il ne faisait encore qu'un très petit jour, — Monseigneur

1. Probablement chez la princesse Charlotte.

2. Cette heure est confirmée par le rapport d'un habitant d'Ettenheim, cité dans la *Politische Corresp.*, t. V, p. 10.

l'éveilla en lui criant : « Vite à ton fusil, ils sont à ma porte ! » Canone s'élança. Monseigneur ouvrit une de ses fenêtres, Canone se mit à l'autre, tous deux en joue et prêts à tirer. « Qui est-ce qui commande ici »? demanda Monseigneur. Il partit une voix qui cria : « Nous n'avons pas de compte à vous rendre. » Monseigneur mit en joue celui qui avait parlé.

Alors une des personnes qui avaient couché chez Mgr le duc d'Enghien entra dans sa chambre et le retint par le bras [1], en représentant que toute résistance était inutile, que ce n'était plus quelques brigands déguisés, mais une troupe de ligne très considérable, que déjà les murs de la maison étaient escaladés et la cour remplie de soldats.

Canone eut la pensée de faire sauver son maître par les fenêtres d'une chambre de domestique, qui donnait sur une ruelle écartée et très étroite, d'où il eût été facile, soit de se cacher dans quelque recoin impossible à découvrir, soit de gagner la campagne en cas que la ville ne fût pas entièrement cernée. Le prince répugnant à l'idée de se sauver : « Eh bien, Monseigneur, s'écria Canone, il faut nous défendre jusqu'à l'extrémité. » — « Tu as raison, s'écria le prince, et suis-moi ! » Tous deux coururent de nouveau à la croisée pour faire feu sur ceux qui étaient dans la rue : on retint le prince une seconde fois.

Canone alors, voyant que tout était perdu, courut à la chambre par où il avait encore quelque espoir de faire sauver Mgr le duc d'Enghien. Deux valets de pied avaient déjà sauté avec succès par cette fenêtre. Si Monseigneur en eût fait autant, jamais il n'aurait pu être trouvé ni atteint : ses valets de pied ne le furent pas. Canone revint le conjurer de prendre ce parti, puisque

1. M. de Grünstein (voir la pièce n° 319).

celui de la résistance n'était plus possible. Monseigneur ne put jamais se résoudre à fuir.

Un instant après, les portes s'ouvrirent avec fracas, et des soldats mêlés de gendarmes se précipitèrent dans la chambre, les uns la baïonnette en avant, les autres le sabre au poing et le pistolet à la main. Les deux aides de camp de Mgr le duc d'Enghien [1], ainsi que Canone et Féron (celui-ci premier valet de chambre du prince [2], mais dont le service se bornait à l'intérieur), firent à leur maître un rempart de leurs corps. Alors, le commandant de la gendarmerie, ancien perruquier nommé Charlot, s'étant avancé avec l'espion de la veille, demanda : « Qui est le duc? » — « Si vous avez ordre d'arrêter le duc, dit le prince, vous devez sans doute le connaître. » — « C'est, répliqua l'autre, parce que je ne le connais pas que je le demande », et en même temps, il cria à sa troupe : « Emmenez-moi tous ces messieurs hors de la ville, et attendez-moi près du moulin. »

Alors on se mit en devoir d'emmener tout le monde, donnant à peine à Monseigneur le temps de jeter un manteau sur ses épaules. Il était en pantalon, en pantoufles et sans bas. Canone courut en ce moment risque de la vie, pour avoir voulu arracher un des pistolets de son maître des mains d'un gendarme qui s'en était saisi. Dix baïonnettes furent croisées sur sa poitrine ; l'ordre de le tuer fut même donné, et il ne dut peut-être son salut qu'à un grand bruit qui se fit entendre au même instant du côté de la porte et qui détourna l'attention.

C'était M. Jacques, le fidèle secrétaire de Mgr le duc d'Enghien, qui, oubliant tous ses maux et forçant toutes

1. MM. de Grünstein et Schmitt.

2. Simon Féron, âgé alors de cinquante-cinq ans. Dès la naissance du duc, il avait été attaché à son service.

les résistances, s'était fait jour à travers les soldats [1]. Il se précipita dans la chambre en criant : « J'espère qu'il me sera libre de rejoindre mon maître, si je le trouve. » Un signe de Monseigneur l'empêcha de poursuivre. — « Bon, dit le chef, en voilà un de plus ! »

On traversa la ville ; toutes les rues étaient occupées par des pelotons d'infanterie [2] ; beaucoup de personnes étaient à leurs fenêtres et pleuraient, car Mgr le duc d'Enghien était adoré de tous les habitants d'Ettenheim. Arrivés hors des portes, on fit halte près d'un ruisseau qui fait tourner deux moulins, et que les gens de pied passent sur une planche étroite, laquelle se trouvait justement en face de la troupe. On était alors fort peu cerné. Canone fit plusieurs signes au prince pour lui montrer le passage. Au delà du ruisseau, il n'y avait qu'une course de cinq

1. M. Jacques au ministre de la police ; au Temple, 8 août 1804 — « Dominique Jacques, ex-suppléant au tribunal de Rambervillers, maintenant détenu au Temple depuis cinq mois, a l'honneur d'exposer qu'il est entré au service de l'ex-duc d'Enghien il y a trois ans, au moment où il est venu s'établir à Ettenheim, margraviat de Baden. Quoique ce fût sous le nom de secrétaire, la vérité est qu'il n'en a jamais fait les fonctions ; il était seulement chargé de la recette et dépense pour la maison, des achats et de la surveillance des gens pour ladite maison. Son habitation était tellement éloignée de celle qu'occupait M. d'Enghien, que le 27 ventôse dernier, au moment où on est venu l'arrêter ainsi que quelques autres personnes, il y avait plus d'une heure que c'était fini, que l'exposant l'ignorait encore : ce ne fut qu'au moment du départ qu'il l'apprit ; qu'il se présenta pour lui parler et fut arrêté. On lui ordonna de remettre la clef de sa chambre ; on examina ses papiers, dans lesquels on ne trouva que des pièces relatives à sa gestion. Il fut de là transféré à Strasbourg, et de ce dernier endroit à Paris, où il a été au secret pendant quatre-vingts jours. — L'exposant ne craint pas l'examen de sa conduite ; il était depuis trop peu de temps au service de M. d'Enghien pour avoir mérité sa confiance ; aussi n'était-il pas sur la liste des personnes à arrêter : il ne l'a été que parce qu'il s'est présenté au moment du départ et qu'on n'a plus voulu le laisser aller. Dans ces circonstances, l'exposant sollicite de Votre Excellence sa liberté et l'ordre d'élargissement qui lui permette de retourner à ses affaires » (cf. t. I, p. 72, note 1).

2. L'expédition d'Ettenheim n'a été exécutée que par des cavaliers ; les fantassins dont parle Canone étaient des dragons et des gendarmes qui avaient mis pied à terre.

minutes à faire pour gagner les vignes ; et si Mgr le duc d'Enghien, qui courait mieux et plus longtemps que personne, avait pu les atteindre, on l'aurait bientôt perdu de vue : quelques balles peut-être auraient sifflé à ses oreilles ; mais il aurait échappé. L'inspiration de Canone qui, comme on voit, n'a jamais perdu la tête un instant, était, si l'on y prend garde, le cinquième ou sixième moyen de salut qu'il avait indiqué à son maître. Les autres avaient été rejetés : celui-là ne fut pas compris.

Le commandant de la gendarmerie revint en ce moment, amenant avec lui un bourgeois d'Ettenheim qu'il voulait contraindre à lui faire reconnaître le prince. Le pauvre homme pleurait beaucoup et ne répondait rien. Monseigneur, craignant qu'il ne fût maltraité, s'écria alors : « C'est moi qui suis le duc. »

L'ordre fut donné de le conduire dans le moulin. On vit ensuite arriver d'autres personnes de la suite de Mgr le duc d'Enghien qui avaient été arrêtées dans leurs logements, entre autres M. le marquis de Thumery, M. l'abbé de Weinborn [1], official de Strasbourg, et son secrétaire, M. l'abbé Michel. Monseigneur obtint alors la permission d'envoyer Féron lui chercher du linge et quelques effets.

Toute la troupe fut conduite au moulin [2], et un peu après on la fit monter dans un chariot de paysan qui y fut amené. Le général Fririon, qui commandait l'expédition,

1. L'abbé Weinborn (Jean-François-Régis) avait alors soixante-deux ans. « Avant la Révolution, dit-il dans une pétition, je fus pendant vingt années secrétaire de l'évêché de Strasbourg.... Lors de la proscription des prêtres, je me suis retiré de l'autre côté du Rhin, pour continuer les mêmes fonctions sans quitter le même diocèse. Depuis la mort du cardinal de Rohan, le prince électeur de Baden me confirma dans ma place de grand vicaire, pour administrer cette partie du diocèse qui se trouve dans ses états. » L'abbé Weinborn, transféré à Paris, fut mis en liberté le 10 novembre 1804.

2. Le moulin de Pelzmühle, à une portée de fusil de la ville.

avait rejoint. Il fit ouvrir la marche par une colonne d'infanterie, la gendarmerie escortait et entourait la voiture. L'aide de camp de Bonaparte.... ne parut pas....

Mgr le duc d'Enghien, derrière qui Canone se trouvait placé dans le chariot, lui demanda tout bas l'explication des signes qu'il lui avait faits auprès du ruisseau, et il regretta vivement de ne les avoir pas compris. Il lui ajouta que si l'on passait le long du bois de Grafenhausen, il s'élancerait de la voiture et s'y jetterait, et il lui recommanda d'en faire de même. Par malheur, on traversa le village même de Grafenhausen, ensuite celui de Kappel, où l'on se trouva au bord du Rhin.

Après avoir passé ce fleuve en bateau, on arriva à Rheinau, et de là, à pied, à un grand village, qui est sur la route de Schlettstadt à Strasbourg, et où l'on fit entrer le prince dans une chambre d'auberge, en attendant une voiture. Monseigneur dit alors à Canone : « Si l'on me sépare ici de ces messieurs, je t'emmènerai avec moi ; nous trouverons peut-être quelque bois sur la route ; alors je me jetterai dedans ; tu me suivras ; nous gagnerons le Rhin, et je compte sur toi pour me passer à la nage. En auras-tu bien la force ? » — « Oui, Monseigneur, » répondit Canone, et son ton semblait garantir le succès.

La voiture arriva. C'était un chariot de poste à quatre places ; on voulait que le prince y montât seul ; il refusa de partir sans Canone ; enfin on s'y prêta. Monseigneur monta le premier ; Charlot, le commandant, se mit à sa droite, Canone et l'espion sur le devant, et un gendarme sur le siège. Chemin faisant, Charlot demanda au prince pourquoi il avait demandé par la fenêtre qui est-ce qui commandait. « C'est, dit le prince, parce que je ne voulais pas tirer sur un soldat innocent, mais sur le chef. » — « C'était moi, dit l'autre, que vous teniez en joue. » — « Si

je l'avais su, dit le prince, vous n'existeriez plus. » — « Et quel est celui qui, de l'autre fenêtre, me tenait en joue? » demanda alors l'espion. — « C'était moi, répondit Canone, et je n'attendais que le signal de mon maître pour vous tuer. » — « Diable ! dit-il, vous n'êtes pas bons, à ce qu'il paraît [1]. »

Il ne se trouva aucun bois sur toute la route. Monseigneur descendit à la citadelle, chez le commandant. Il était quatre heures du soir. Il fut mis dans une grande salle, avec de nombreuses sentinelles aux portes et aux fenêtres. Sa suite, qui n'arriva que dans la soirée, y fut mise avec lui.

Le lendemain 16, à dix heures du matin, le général Leval, commandant de Strasbourg, se présenta. Il paraît que l'on ne soupçonnait nullement à Strasbourg l'ordre que le télégraphe y transmit dès le jour suivant, et que l'on était disposé à témoigner des égards au prince. Le général Leval fit retirer tous les factionnaires de l'intérieur de la chambre. Il fit transférer Mgr le duc d'Enghien dans l'appartement du colonel, mit cinquante hommes de garde dans la première pièce et, de plus, une sentinelle en dehors de chaque croisée de la chambre où était le prince, avec ordre de tirer sur tous ceux qui se montreraient à la fenêtre.

Le soir du même jour, M. de Grünstein fut mis au secret; M. l'abbé de Weinborn et son secrétaire furent également transférés ailleurs. Les uns et les autres furent bientôt et successivement envoyés à Paris et enfermés la plupart au Temple, ainsi que M. Jacques, et Schmitt, et que toutes les personnes précédemment arrêtées à Offen-

1. Voir d'autres propos du duc dans les *Mémoires de Ségur* (t. II, p. 257). M. de Ségur rapporte divers détails qui lui furent, dit-il, racontés à Strasbourg par Charlot, deux mois après l'événement.

burg ; de sorte qu'après le départ de Mgr le duc d'Enghien, il ne resta à Strasbourg que M. le marquis de Thumery, vieillard qui eut la citadelle pour prison, et que les sieurs Féron et Canone, lesquels furent jetés dans les cachots de la ville, ainsi que Poulin [1], officier d'office de Monseigneur.

La journée du 17 se passa assez tranquillement. Le commandant Charlot et un magistrat de Strasbourg [2] vinrent l'après-midi faire à Mgr le duc d'Enghien la lecture de quelques papiers trouvés dans un portefeuille qui avait été saisi chez lui : il reconnut que tout lui appartenait. Dans ces papiers était son testament : il demanda s'il pourrait y ajouter quelque chose. On lui répondit qu'il en serait le maître, et on le lui remit.

Le même jour, dans la soirée, le commandant et le major de la citadelle [3] vinrent annoncer à Monseigneur qu'ils

1. Poulin (Pierre-Claude), né vers 1765, avait été attaché depuis l'âge de treize ans au service du duc d'Enghien.

2. M. Popp.

3. MM. Sauveton et Machine. On remarquera que les récits de Canone et de Schmitt n'incriminent pas ces deux officiers. Un article inséré le 5 novembre 1815 dans la *Gazette de France* par M. de Marguerit, ayant dénoncé les mauvais procédés que le duc d'Enghien aurait éprouvés de la part du commandant de la citadelle, ce commandant, qui était M. Sauveton, prépara une réponse. Après avoir raconté le bon accueil fait au prince le 15 dans son salon, et la punition infligée à un gendarme qui aurait manqué de respect, M. Sauveton ajoute : « Vers les dix heures du matin [le 16 mars], on m'annonça MM. les généraux Leval et Fririon, qui demandèrent à voir le prince. Je les lui présentai : ils s'assirent, ainsi que le prince, avec lequel ils s'entretinrent quelques minutes. M. le général Leval s'étant aperçu qu'une sentinelle était placée entre deux portes contiguës, me dit : « Cette sentinelle peut gêner Mgr le duc; veuillez l'ôter. » Je le fis de suite, sans rien objecter. Je reconduisis MM. les généraux, qui m'engagèrent à continuer mes soins et mes égards pour le prince. Environ une heure et demie après, je reçus un ordre dans lequel on m'intimait de faire sortir de suite de chez moi le prince et les autres prisonniers d'état, et de leur donner un autre logement dans la citadelle. Le même ordre portait encore que la garde de tous les postes, ainsi que celle du prince, serait faite, à partir de ce jour, par un détachement de deux cents hommes d'infanterie et vingt-cinq hommes de cavalerie, le

venaient de recevoir des ordres, d'après lesquels il aurait la citadelle pour prison et pourrait s'y promener quand il le jugerait à propos. Le commandant même ajouta qu'il savait que le prince aimait le jardinage et qu'il pourrait s'amuser à cultiver le jardin de la maison qu'il occupait. Cette annonce parut faire plaisir à Monseigneur. Il dit à Canone : « Eh bien ! c'est demain dimanche ; nous irons à la messe et lundi nous travaillerons. » Malheureux prince, de quelles illusions il se berçait ! Les ordres reçus par le télégraphe étaient de le conduire à Paris.

Le 18 mars, à une heure du matin, on frappa rudement à la porte. Canone couchait à côté du lit de son maître. « On frappe, crie le prince ; Canone, va ouvrir. » C'était cet infâme Charlot avec une nombreuse escorte. « Allons, monsieur le duc, il faut nous suivre. » Canone habilla son

tout pris dans la garnison de la ville de Strasbourg, et commandé par un colonel, major ou chef de bataillon alternativement ; enfin, que M. le baron de Grünstein serait de suite séparé du prince et mis au secret. A cet effet, je délogeai l'officier supérieur qui occupait les appartements affectés à M. le directeur général du génie, et y établis Son Altesse Sérénissime, à laquelle je rendis aussi la clef du jardin qui en dépendait. Pendant que cette translation s'opérait, je dus donc séparer M. le baron de Grünstein ; mais Son Altesse m'ayant sollicité de permettre que son aide de camp dînât encore avec lui ce jour-là, je l'accordai sans difficulté, et la séparation n'eut lieu qu'à sept heures du soir » (Comm. de M. Pingaud).

M. Sauveton (Jean-Marie), né à Lyon en 1759, fit la campagne d'Amérique de 1780 à 1783, celles de la République de 1792 à 1793, et ayant la vue affaiblie, dut renoncer au service actif. Il était commandant d'armes à la citadelle de Strasbourg depuis le 20 juillet 1801. Après 1808, il eut un commandement de places en Dalmatie et en Illyrie. Sous la Restauration, il fit valoir les services qu'il aurait rendus aux prisonniers enlevés à Offenburg et à Ettenheim, allant même jusqu'à prétendre « que j'ai voulu sauver ce prince malheureux. »

M. Machine (Étienne), né dans le Doubs en 1767, avait reçu au passage du Rhin en 1797 une blessure grave et fut nommé, peu après, adjudant de place à Strasbourg. En 1824, le maire de cette ville témoigna « qu'il est à sa parfaite connaissance que, lors du fatal événement qui frappa le duc d'Enghien, M. Machine usa des plus grands ménagements et eut tous les égards pour ce prince, au point même qu'on s'attendait qu'il en éprouverait des désagréments. »

maître : après quoi, il fit un petit paquet de linge qu'il mit sous son bras et il suivait Monseigneur que l'on emmenait déjà. On lui dit que le prince partait seul. « Eh ! qui le servira ? » s'écria Canone. — « On lui donnera du monde », dit le commandant [1]. — « Mais ces personnes ne connaîtront pas son service. Je veux suivre mon maître ; je ne veux pas quitter mon maître. » Monseigneur s'éloignait toujours. Canone voulut passer malgré la garde ; il fut repoussé et rudement maltraité à coups de crosse de fusil. Mgr le duc d'Enghien, qui se retourna, s'en aperçut : « Rentre, Joseph, lui cria-t-il ; rentre, et crois que je t'en sais le même gré. » Ce furent les dernières paroles du meilleur des maîtres au plus fidèle des domestiques. Ils ne se sont plus revus.

Mgr le duc d'Enghien fut mené [1] à pied hors de la citadelle, peut-être même hors de la ville, jusqu'à l'endroit où l'attendait la voiture destinée à le conduire au supplice. Il y monta, à ce qu'on croit, avec ce même espion Felzdorf, que Canone avait aperçu et reconnu le 13 à Ettenheim. Deux autres gendarmes y montèrent avec lui.

Il partit, et voici encore un exemple de l'incroyable fatalité qui le poursuivait. A sept lieues de Strasbourg on rencontre la montagne de Saverne, qui est une chaîne des Vosges extrêmement boisée : elle est très raide, très longue, bordée de précipices et il faut la monter au pas. Le plus souvent même les voyageurs y mettent pied à terre. Quelques Alsaciens dévoués avaient formé le plan d'enlever de vive force Mgr le duc d'Enghien au moment où il y passerait. Malheureusement on le fit partir de Strasbourg vingt-quatre heures trop tôt, et le projet

1. D'après le récit de M. Sauveton, le commandant Charlot, perdant tout sentiment de retenue, aurait passé la main droite sous la houppelande du prince et l'aurait saisi à la poitrine.

échoua. Quelques jours après, M. l'abbé Michel, que l'on conduisait également à Paris, étant descendu à cette même montagne sous le prétexte d'un besoin, échappa à deux gendarmes qui le gardaient et ne put jamais être repris [1].

Mgr le duc d'Enghien partit donc, et l'on sait que pendant la route on ne lui laissa prendre ni nourriture ni sommeil, espérant sans doute qu'à force de fatigues on parviendrait à lui surprendre quelque moment de faiblesse. On sait également que sa grande âme résista à tout et que son courage ne se démentit jamais. On sait enfin qu'il est mort debout, sans permettre qu'on lui bandât les yeux, le front calme, le regard assuré, et donnant lui-même le signal à ses bourreaux. On a rapporté qu'en marchant au supplice, il avait remis un dépôt à un gendarme, et que ce gendarme avait disparu depuis. Ce fait n'a rien d'invraisemblable; mais l'authenticité ne m'en paraît pas assez garantie pour que je puisse l'attester. Ce qui est constaté, c'est le deuil général qu'a laissé, c'est l'horreur universelle qu'a excitée, en France comme hors de France, la mort de Mgr le duc d'Enghien, horreur qui a été partagée par les soldats, par les amis, par les confidents et par la famille même de son assassin.

(Arch. nationales.)

321. — Relation de Schmitt

.... [2] Le 13 mars 1804, M. de Grünstein fut envoyé par

1. Cette évasion, favorisée par la nuit, eut lieu le 31 mars, à dix heures du soir.

2. Ce récit, composé en allemand, a été traduit par le petit-fils de M. Schmitt et inséré dans la *Revue d'Alsace* (numéro de mai-juin 1895). En 1844, il avait été communiqué à M. Muret par M. Schmitt, mort seulement en 1847. M. Muret en a reproduit en grande partie une version française dans son *Hist. de l'armée de Condé*, t. II, p. 273 à 286.

Son Altesse à Offenburg pour prendre des informations au sujet de Mme de Reich, et devait en même temps y rencontrer un colonel de F.... : celui-ci ne se trouva pas au rendez-vous, et M. de Grünstein revint et nous apprit que Mme de Reich se trouvait encore en arrestation, mais gardée par les bourgeois d'Offenburg.

Le 14 mars 1804, Mgr le duc vint lui même dans mon logis, et me dit de prendre un de ses chevaux et de suivre sur la route d'Ettenheim à Kalsruhe, un individu arrivé de très bonne heure [1], à franc étrier, et se donnant pour marchand. Son Altesse me recommanda d'observer l'homme en question, de m'enquérir du but de son voyage et de la direction qu'il prendrait. Je suivis les ordres du prince. Bien monté, je ne tardai point à le rejoindre à Ichenheim, village distant d'environ quatre lieues et situé sur la route d'Ettenheim à Strasbourg.... Ses manières et sa tournure dénotaient un militaire déguisé. Je continuai donc ma poursuite, et réglant l'allure de mon cheval, je le gardai en vue jusqu'aux environs de Kehl. Certain qu'il prenait cette direction, je revins sur mes pas, Son Altesse m'ayant recommandé d'être de retour vers cinq heures du soir....

Lorsque je revins à Ettenheim, Son Altesse était encore à la chasse, dans la forêt de Rinheim, éloignée d'une demi-lieue environ. Je m'empressai d'aller au-devant du prince. En sortant de la ville, je rencontrai M. le baron d'Ichtrazheim, qui s'informa où j'allais en toute hâte. Sur ma réponse, il me remit une lettre pour Monseigneur, me

1. Les ordres du Premier Consul (pièce n° 308) portaient : « Le général Ordener, arrivé à Strasbourg, fera partir bien secrètement deux agents, soit civils, soit militaires, et s'entendra avec eux pour qu'ils viennent à sa rencontre. » Le général, modifiant un peu cette instruction, avait fait expédier le 13 le sous-officier de gendarmerie Pfersdorf. Ce gendarme, déguisé en marchand, avait couché à Ettenheim, et après avoir parcouru la ville le lendemain matin avec Stohl, était reparti vers neuf heures, de manière à être rentré à Strasbourg vers une heure de l'après-midi.

recommandant de la lui remettre à lui-même, et de le prier de la brûler quand il l'aurait lue [1]. Je rencontrai le prince et sa suite au sortir de la forêt. Il me fit aussitôt signe de me taire et m'invita à monter dans sa voiture. Dès qu'il fut rentré, il congédia son monde et me fit monter dans son appartement. Je remis d'abord à Son Altesse la lettre du baron d'Ichtrazheim. Lorsque le prince vit l'adresse, il témoigna beaucoup de surprise et me demanda comment cette lettre était venue dans mes mains : je nommai alors la personne qui me l'avait remise et le prince en parut satisfait. Puis, je lui rendis compte de ma mission et des observations que j'avais faites. Monseigneur me répondit : « Vous avez bien jugé votre homme ; je sais à quoi m'en tenir. » Et, sans autre réflexion, il me congédia [2].

J'ai appris après l'événement que le prétendu marchand n'était autre que le brigadier de gendarmerie Pfersdorf, le même qui le lendemain pénétra à la tête des soldats

1. Selon toute apparence, il s'agit de l'avis apporté par l'émissaire de M. Rœsch, dont la lettre même, selon Canone, venait d'être remise au duc à travers bois.

2. M. de Grünstein, qui a laissé aussi une relation, dit que le duc d'Enghien « sachant le gendarme rentré à Strasbourg, crut qu'il avait vingt-quatre heures par-devant lui; que peut-être il [le gendarme] n'était venu que pour savoir ce qui se passait à Ettenheim. Cependant Monseigneur devait quitter le lendemain la ville d'Ettenheim. » — Dans une note ajoutée par M. Schmitt à sa propre relation on lit : « Quels sont les motifs qui ont porté l'infortuné duc à rester à Ettenheim? Attendait-il un avis décisif? Lui en coûtait-il trop de s'éloigner d'une personne qui lui était chère? Était-ce pour ne point paraître céder à la crainte? Dieu le sait; car il fut toujours d'une grande discrétion à l'égard de ses amis. Je dois dire encore que, dans la nuit où il nous recommanda de coucher dans son appartement, il nous défendit d'en parler le lendemain. Quelques jours plus tard, il allait habiter Freiburg en Brisgau. Là, il eût été à l'abri d'un guet-apens et de toute surprise. » — A Strasbourg, le duc aurait dit devant Charlot : « Vous ne m'y auriez pas trouvé ce soir. Hier, la princesse de R[ohan] m'avait supplié de m'éloigner; mais j'ai ajourné mon départ, croyant que vous n'auriez pas le temps d'arriver cette nuit » (Ségur, *Mém.*, t. II, p. 257).

dans les appartements de Son Altesse. Cet homme s'était abouché avec un nommé Stohl, ancien quartier-maître du régiment du prince de Rohan, avec lequel il avait parcouru tout Ettenheim et qui lui avait montré la demeure de Son Altesse.

Le même jour, 14 mars, fatigué de ma course, je me couchai de bonne heure ; mais à peine étais-je au lit, que le domestique de M. de Grünstein vint me prier de me rendre de suite chez son maître, qui avait quelque chose d'important à me communiquer. Je pris à la hâte quelques vêtements et me rendis auprès de M. de Grünstein, où, à peine arrivé, se présenta Joseph [Canone], le chasseur du prince, qui nous dit : « Son Altesse vous attend en bas. » Nous nous empressâmes de la rejoindre. Le prince nous engagea à l'accompagner chez lui : je m'excusai sur mon négligé et demandai à Son Altesse la permission de m'habiller ; mais le prince ne le permit pas. Je dus donc le suivre. Arrivés au domicile du prince, nous apprîmes seulement le motif pour lequel il nous avait fait appeler.

Dans la chambre d'entrée qui servait aussi de salon (le logement était fort exigu), des matelas étaient disposés par terre. Le prince nous dit alors : « Mes amis, je vous ai fait venir pour que vous couchiez près de moi, parce qu'il pourrait prendre envie au gouvernement français de me faire arrêter comme Mme de Reich. » Ces paroles de Son Altesse, rapprochées de ce qui s'était passé dans la journée, me donnèrent de l'inquiétude. Je l'engageai de se mettre en sûreté en s'éloignant d'Ettenheim, ou au moins de passer la nuit dans un autre local. Mes instances, réunies à celles des personnes qui se trouvaient là, furent sans effet. J'offris de faire la ronde avec Joseph ; mais Son Altesse ne le souffrit pas. Le prince chercha à nous tranquilliser, en nous disant qu'il ne croyait pas le dan-

ger si proche, et que si, contre toutes probabilités, nous devions être surpris, il restait une chance de fuite certaine, par l'issue secrète qui se trouvait dans la maison. Son Altesse pour être certaine qu'aucun de nous ne sortirait de l'appartement, le ferma elle-même à clef. Malgré la course fatigante que j'avais faite, je ne pus dormir; l'apparition d'un homme déguisé, la lettre de M. d'Ichtrazheim, l'inquiétude du prince, tout cela me préoccupa fortement.

Vers minuit, du 14 au 15 mars, j'entendis un bruit ressemblant au piétinement de plusieurs chevaux : je réveillai M. de Grünstein; nous nous mîmes à la fenêtre; il faisait tellement obscur qu'on ne pouvait rien distinguer, et le bruit avait cessé dans ce moment. Vers quatre heures du matin, le bruit se renouvela, mais avec plus de force : M. de Grünstein et moi nous levâmes à la hâte; on ouvrit une fenêtre, et nous vîmes la cour remplie de soldats. Quelques-uns étaient encore occupés à escalader la porte cochère. Nous réveillâmes le prince, qui dormait d'un sommeil paisible. Dès que Son Altesse fut debout, elle nous recommanda le silence, et accompagné de M. de Grünstein et de son chasseur Joseph, le prince sortit de l'appartement pour se diriger vers l'issue secrète. Pendant ce temps, Féron, le valet de chambre, et moi, étions occupés à serrer les objets de valeur. L'absence du prince se prolongeant, nous nous en réjouissions déjà, le croyant en sûreté. Mais quelle ne fut pas notre douleur, lorsqu'au bout de sept à huit minutes, nous le vîmes revenir! La clef de l'issue secrète ne s'y trouvait pas ; on perdit un temps précieux à la chercher, et quand on voulut sortir, tous les abords de la maison étaient gardés.

C'est alors seulement que le prince nous ordonna de prendre les fusils encore chargés : on se distribua aux

fenêtres, prêts à faire feu sur l'ordre de Son Altesse. C'est à ce moment que le commandant Charlot, sans aucun doute pour éviter au prince le sort qui le menaçait, s'écria : « Monsieur le prince, ce n'est pas à vous qu'on en veut; nous ne cherchons que des émissaires anglais. » Dans le même moment, les portes furent enfoncées, et des gendarmes, ayant à leur tête le brigadier Pfersdorf, le même qui avait fait l'espion, se précipitèrent dans l'appartement, le pistolet au poing. Monseigneur, voyant alors que toute résistance était inutile, déposa son arme. Nous en fîmes autant.

On s'empara de nous, et nous fûmes immédiatement dirigés sur un moulin à proximité d'Ettenheim. Ce trajet se fit à pied. Là on s'arrêta, et pendant qu'on saisissait les papiers du prince et que l'on préparait les moyens de transport, le bourgmestre d'Ettenheim constata non seulement l'identité du prince, mais il fut obligé de nommer tous les prisonniers. Cette mesure fut prise, je pense, non pour reconnaître Son Altesse, mais pour se convaincre que le nombre des prisonniers à arrêter était complet....

Nous fûmes tous placés sur un chariot avec des sièges de paille, et ainsi transportés jusqu'au Rhin. Notre escorte était composée du 17e régiment [1], autant qu'il m'en souvient. Durant la route, je fis la remarque que d'autres troupes étaient échelonnées sur divers points. On passa le Rhin à Kappel. Arrivés sur la rive gauche, on fut obligé de marcher jusqu'à Rheinau. Là Son Altesse fut placée sur une voiture avec M. de Grünstein et Joseph Canone ; le commandant Charlot prit place dans la même

1. Nous avons dit plus haut que la colonne se composait seulement de dragons et de gendarmes. — Le 17e d'infanterie légère, caserné à Strasbourg, est probablement le régiment qui a pris part à l'expédition d'Offenburg.

voiture et deux gendarmes furent placés sur le siège de devant. Les autres prisonniers furent mis sur un chariot et, entourés d'une forte escorte, nous fûmes conduits à la citadelle de Strasbourg, où on arriva vers cinq heures du soir.

Rien n'étant disposé pour notre réception, on resta réunis dans une des chambres du commandant de la citadelle. Dans la soirée on nous servit à souper; mais, malgré notre fatigue et quoique n'ayant pas encore pris d'aliment depuis la veille, personne ne put manger : les émotions de la journée avaient ôté tout appétit. Après que la table fut desservie, chacun reçut deux matelas pour sa couche de la nuit.

Le lendemain, 16 mars, Mgr le duc fut transféré, ainsi que nous, dans une autre partie de la citadelle; chacun eut une chambre à lui; et la disposition du logement était telle que le prince pouvait communiquer avec nous. M. de Grünstein seul fut séparé entièrement de ses compagnons [1]. Dans la matinée du même jour, M. le général

1. M. de Grünstein raconte qu'averti de cette séparation le 16, vers deux heures, il « prit congé de Monseigneur, qui daigna lui donner la main en lui disant les choses les plus affectueuses, et prit congé de MM. Jacques et Schmitt, et suivit l'officier de l'état-major de la place. Aussitôt, il fut entouré de quatre gendarmes et conduit au troisième étage, dans une des ailes de la caserne, où il fut renfermé dans une chambre; deux sentinelles devant sa porte, une dessous la fenêtre. Le baron resta ainsi renfermé jusqu'au lendemain, sans voir qui que ce soit. Le surlendemain, arriva chez lui M. Charlot, colonel de la gendarmerie, accompagné de M. [Popp]; ce premier dit au baron qu'on allait vérifier ses papiers et sceller son portefeuille. Le baron demanda des nouvelles de Mgr le duc d'Enghien; M. Charlot lui apprit qu'il était parti pour Paris et lui dit de se tenir prêt à le suivre. La vérification des papiers faite, M. Charlot dit au baron qu'à minuit une voiture serait à sa porte; il prit congé de lui. A minuit, une voiture se fait entendre : l'on entre dans la chambre du baron; quatre gendarmes le conduisent à la voiture et le transportent à l'auberge du « Corbeau », où on le fait entrer dans la diligence, où le baron trouve M. le curé de Strasbourg [l'abbé Jœglé], M. de Melville et Mlle [d'Agrain], qui déjà étaient entourés de gendarmes. Quatre étaient dans la diligence; deux se placèrent dans le cabriolet du conducteur. »

Leval, gouverneur de Strasbourg, vint avec son aide de camp auprès de Son Altesse. Après quelques paroles insignifiantes, le général annonça que Monseigneur et ceux qui l'entouraient auraient la faculté d'écrire, et de faire venir les objets dont nous étions privés pour notre toilette, ajoutant qu'il se chargeait de faire parvenir nos lettres. Chacun s'empressa de profiter de la permission. Son Altesse écrivit à la princesse de Rohan, et nous, soit à nos parents soit à nos amis ; mais les lettres, au lieu d'être rendues à leur destination, prirent la route de Paris. Quelle jolie canaillerie! Dans l'après-midi le valet de chambre de Son Altesse, escorté d'un gendarme, se rendit à Ettenheim pour prendre les effets du prince et de l'argent. Le même jour, vers le soir, se présentèrent un sieur Popp et le commandant Charlot, pour procéder à la visite des papiers du prince.

Le 17 mars, on fit une partie de cartes. Après midi, les mêmes personnages visitèrent encore les papiers de Son Altesse et les placèrent sous scellés pour être envoyés à Paris. Le soir, l'aide de camp du général Leval vint nous dire que l'ordre était arrivé par le télégraphe, d'alléger autant que possible notre captivité et que nous aurions le loisir de nous promener dans la cour de la citadelle. On fit espérer au prince qu'un petit jardin serait mis à sa disposition et que, le dimanche, nous pourrions entendre la messe dans la chapelle de la citadelle. Cette amélioration dans notre sort, qu'on nous promettait, nous parut de bon augure et releva notre moral. Monseigneur lui même se fit illusion ; aussi le souper fut gai, contre l'ordinaire. On fit mille conjectures sur ce changement à notre égard ; le prince nous dit : « Il est probable que tout ceci n'est que le résultat d'une erreur ; car rien dans ma conduite, ni dans ma correspondance ne justifie la ri-

gueur avec laquelle on me traite » ; et il ajouta : « Ce qui peut m'arriver de pire, c'est d'être retenu prisonnier jusqu'à la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Quant à vous, mes amis, je ne doute pas qu'on va vous rendre bientôt la liberté. »

Ce fut, hélas ! le dernier jour que nous devions avoir l'honneur de nous trouver avec l'infortuné prince ; tout l'espoir que nos geôliers avaient donné, toutes les promesses faites n'étaient qu'amère ironie ; et tout cependant, pour le moment, devait nous confirmer dans notre erreur ; car on sembla se relâcher de la surveillance sévère à laquelle nous fûmes d'abord soumis. Il n'y eut plus de sentinelles dans la chambre ; il n'y eut qu'un poste à l'extérieur de l'appartement. Bercés par un espoir qui devait être cruellement déçu, chacun s'apprêtait à passer, pour la première fois depuis notre arrestation, une bonne nuit. Son Altesse voulut bien, cette même nuit, faire placer mon lit dans sa chambre. Je couchai par terre sur les matelas à côté du prince. Vers minuit, on frappa à la porte, fermée pour la première fois. Son Altesse, qui dans ce moment ne dormait pas, m'appela et me dit : « Schmitt, on frappe à la porte ; voyez ce que l'on veut. » Je me levai à la hâte pour ouvrir : quatre personnes couvertes de manteaux entrèrent : c'étaient le commandant de la citadelle, le commandant Charlot, l'officier de garde et le sous-officier de gendarmerie Pfersdorf. Le commandant Charlot prit la parole et dit : « Monsieur le duc, on vous demande à Paris. » Le prince questionna : « Tout seul ? » La réponse se faisant attendre, Monseigneur ajouta : « Ne pourrais-je pas prendre un de mes officiers ou au moins un domestique avec moi ? » — Le commandant répondit sèchement : « Je n'ai point d'ordres pour cela. » Son Altesse demanda alors quelque linge, qu'on mit dans une

serviette, et son manteau. Je réveillai nos autres compagnons, MM. de Thumery, Jacques et les domestiques. Dès que l'infortuné prince fut habillé, qu'il eut pris sa montre et quelque argent, il nous fit ses adieux et nous embrassa ; nous voyant tous en larmes, Son Altesse ajouta : « Tranquillisez-vous ; nous nous reverrons. » Ce furent les dernières paroles que nous entendîmes sortir de sa bouche. Le prince partit escorté par un officier et le brigadier Pfersdorf, sa voiture entourée de gendarmes qui se relayaient de deux heures en deux heures, et fut ainsi transporté à Paris.

Les autres prisonniers, à l'exception de M. de Thumery, de Joseph Canone et de Féron, furent aussi dirigés sur Paris, M. de Grünstein le 20 mars, M. Jacques le 24 mars. Je l'avais précédé dès le 22 mars avec M. l'abbé d'Eymar, arrêté à Offenburg et deux sous-officiers de dragons. Arrivés à Paris, M. de Grünstein fut mis à l'Abbaye, M. Jacques à Bicêtre, M. l'abbé d'Eymar à la Petite Force, et moi à la Grande Force, où je restai près de trois mois au secret. Au bout de ce temps, étant tombé malade, on me transporta à la Petite Force, où je restai jusqu'au mois d'août, traité avec moins de rigueur ; puis je fus conduit au Temple. Je n'obtins ma liberté que quelques jours avant le couronnement de l'empereur. On me donna d'abord une carte de sûreté avec défense de sortir de Paris, et la veille du couronnement j'obtins un passeport, avec injonction de sortir de France et de me tenir à trente lieues des frontières.

Voici le récit des événements dont j'ai été le témoin oculaire et auxquels j'ai été mêlé. L'histoire a consigné à jamais les suites qu'a eues cette arrestation arbitraire, faite en violation du droit des gens.

(*Revue d'Alsace.*)

322. — SHÉE A RÉAL

Strasbourg, 25 ventôse an XII (16 mars 1804).

Je reçois, mon cher collègue, par le courrier ordinaire, votre lettre du 22 de ce mois (13 mars), par laquelle vous me chargez de faire arrêter le nommé Toulouse-Lautrec et de faire mettre le scellé sur ses papiers. Cet individu m'ayant paru, par les rapports et renseignements que j'avais sur son compte, impliqué dans l'affaire des correspondances suspectes avec Offenburg, je l'ai fait arrêter dans la nuit du 23 au 24 de ce mois (14 à 15 mars), ainsi que Mme veuve Klinglin, dite d'Essers, les deux demoiselles d'Agrain sœurs [1], et le prêtre Liebermann [2]. Tous ces prévenus sont au secret et dans les prisons de Strasbourg Le magistrat de sûreté procède successivement à la levée des scellés et aux interrogatoires, qui vous seront envoyés.

Quant à Mme la baronne de Reich, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par ma lettre du 20 de ce mois (11 mars) [3], que j'avais invité le premier magistrat d'Offenburg à la faire saisir et à faire mettre le scellé sur ses papiers. Elle était, en conséquence, arrêtée à Offenburg depuis cette époque, et elle vient d'être conduite hier

1. Popp à Réal, Strasbourg, 24 ventôse (15 mars). « D'après une réquisition du conseiller d'État, préfet du département du Bas-Rhin, donnée ensuite des ordres du gouvernement notifiés par le général Caulaincourt, aide de camp du Premier Consul, j'ai fait arrêter les personnes dont les noms suivent : 1° la dame Klinglin d'Essers ; 2° le sieur Toulouse-Lautrec ; 3° le sieur et les deux demoiselles d'Agrain ; 4° l'ex-représentant Chambé. » Les deux premiers étaient soupçonnés de liaisons avec la baronne de Reich ; les d'Agrain correspondaient avec M. de Mussey et donnaient de faux passeports. — Quant à Chambé, il était recherché uniquement parce qu'il avait figuré autrefois dans le procès de Pichegru.

2. Liebermann, desservant à Ernolsheim près Strasbourg, avait été dénoncé à M. de Caulaincourt par le préfet. Il fut attiré à Strasbourg et arrêté dans cette ville dans la matinée du 15.

3. Pièce n° 313.

(15 mars) à la citadelle de Strasbourg [1] avec toutes le personnes qui ont été saisies à Offenburg et à Ettenheim d'après les ordres du Premier Consul, par les soins de généraux Caulaincourt et Ordener.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par la lettr que je vous ai adressée le 24 (15 mars), hier, par le cou rier extraordinaire envoyé par le général Caulaincourt a Premier Consul [2], que le général réformé Desnoyers ava été saisi le 24, hier matin, dans son domicile, à l'auberg dite « du Département » à Strasbourg. Le magistrat d sûreté s'occupe également de son interrogatoire ; mais d verses circonstances qui ont donné des renseignemen utiles sur ses domiciles, passages, précédents et su quelques-uns de ses voyages, ont retardé son interrog toire définitif, afin de pouvoir compléter autant que po sible l'instruction faite sur les lieux.

J'ai également donné, ce matin, l'ordre de faire arrêt un courrier de la poste aux lettres de Strasbourg, nomm Brancion, qui est prévenu d'avoir été un intermédiai utile dans cette correspondance [3].

1. « Dans la nuit du 14 au 15 mars 1804, dit M. Sauveton, on m'ame vers minuit deux individus, avec ordre de les mettre en prison et de fai grande surveillance. L'un était le maître de poste de Kehl [Trident] et second un négociant de Strasbourg [Oppenheim]. Vers les six heures d matin, plusieurs personnes des deux sexes arrêtées à Offenburg arriv rent. » — Ces heures se rapportent bien à ce que nous savons des arre tations opérées à Kehl et à Offenburg. — Trident, qui par ses fonctions trouvait sous la juridiction de l'Empereur, fut mis en liberté quelqu heures après.

2. « Le courrier Amadour-Clermont a été dépêché de Strasbourg 24 ventôse (15 mars), à neuf heures et demie du soir. Il est arrivé le (17 mars) à Paris » (Arch. nat.). Ce courrier emportait les rapports d deux généraux sur les enlèvements et une demande d'instructions. Il e portait aussi la nouvelle de l'arrestation du général Desnoyers.

M. Shée, à la fin de sa lettre du 15 remise à ce courrier, disait : « J'e père, mon cher collègue, que vous ne serez pas mécontent de la surve lance et de l'activité dans ce département. »

3. Raguet Brancion a été arrêté ce même jour.

Conformément à vos ordres du 21 (12 mars), j'ai concerté avec le commandant de la gendarmerie les moyens de faire transférer Mme Lajolais à Paris; mais elle ne pourra partir que le 30 (21 mars)....

(Bibl. nationale.)

323. — MASSIAS A TALLEYRAND

Karlsruhe, 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

J'ai reçu par un courrier extraordinaire les dépêches, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 19 ventôse (10 mars), et je me suis aussitôt rendu chez M. le baron d'Edelsheim pour lui remettre celle qui était à son adresse et à cachet volant. Il en a pris lecture devant moi et m'a dit que tous les émigrés sans exception recevraient l'ordre de quitter l'électorat.

L'arrestation par les troupes françaises du duc d'Enghien et de divers autres émigrés a produit un grand effet sur l'électeur et ses ministres. L'émigré Mussey n'a pu être saisi, et je ne doute pas que, sans les moyens extraordinairement pris, la plus grande partie des autres n'eût échappé. C'est aussi dans l'appréhension que Daniel Thum ne s'évadât, que j'envoyais mon secrétaire à Heidelberg. Cette mesure, au reste, ramènera les diverses autorités de l'électorat aux justes égards qu'elles doivent au gouvernement français, et qu'elles oubliaient trop souvent.

J'ai insisté, dans ma conversation avec M. le baron d'Edelsheim, sur les armements de l'Autriche, si disproportionnés au but hautement avoué, et je lui ai fait craindre que l'électeur n'eût été entraîné trop loin dans le zèle qu'il avait montré pour faire exécuter le décret conservatoire du Conseil aulique.

25 ventôse (16 mars), à deux heures du matin. — Le général Caulaincourt, aide de camp du Premier Consul,

m'écrit par le capitaine de carabiniers Berckheim, et il me prie de faciliter à cet officier les moyens de remettre sans délai la lettre de Votre Excellence dont il est chargé pour M. le baron d'Edelsheim. Je me suis empressé de seconder ses désirs. La lettre a été remise à ce ministre, qui aura l'honneur de vous répondre demain ou après-demain.

J'envoie cette dépêche au général Caulaincourt, qui m'a offert de vous la faire parvenir par le courrier qu'il expédie aujourd'hui [1]. J'aurai l'honneur de donner incessamment à Votre Excellence les nouvelles informations qui pourront me parvenir.

Massias à Talleyrand

Karlsruhe, 25 ventôse an XII (16 mars 1804).

....M. de Lagerbjelke, qui sort de chez moi,.... m'a exprimé les sentiments de Sa Majesté [suédoise] sur l'arrestation du duc d'Enghien et autres émigrés par les troupes françaises. Il a mis une grande modération dans son langage et dans ses idées; et du moment que je lui ai dit que j'avais été chargé de réclamer simultanément cette mesure du ministère de Son Altesse Électorale, il m'a dit que cette prévenance lui semblait suffisante et qu'il le détournerait de la résolution, où il paraissait être, de faire présenter au gouvernement français sur ce sujet une note par le baron de Dalberg.

Il m'a assuré avoir la certitude des intentions plus qu'équivoques de l'Autriche à l'égard de la France. Il paraît que le cabinet de Vienne a communiqué au roi de Suède

1. Cette dépêche a été probablement confiée à M. de Berckheim. Celle qui suit, écrite dans la journée et envoyée par exprès à Strasbourg, a dû y arriver à temps pour être remise au courrier [Dufour], qui est parti pour Paris le 17 mars, à trois heures et demie.

toutes les notes échangées entre la France et l'Autriche relativement à l'affaire de l'Ordre équestre.... Les discussions occasionnées par l'entrée des Français à Offenburg et les opinions émises à cette occasion ont achevé de me convaincre de ce dont j'ai déjà eu l'honneur de vous instruire, que le ministère de S. A. l'Électeur, à l'exception de M. le marquis de Montperny, est éminemment antifrançais. La femme du baron d'Edelsheim, qui dirige son mari et les affaires de l'électorat, hait surtout cordialement les Français....

J'ai cru ces nouvelles assez intéressantes pour les adresser par un exprès à Strasbourg : elles n'étaient pas d'ailleurs de nature à être confiées aux postes allemandes. Je les envoie au général Caulaincourt, qui m'a offert de les faire parvenir à Votre Excellence.

(Arch. des Aff. étrangères.)

324. — Popp a Réal

Strasbourg, le 2[7] ventôse an XII (18 mars 1804 [1]).

J'ai l'honneur de vous rendre compte, qu'en vertu des ordres du gouvernement, transmis par le général de brigade Ordener, commandant les grenadiers à cheval de la garde du gouvernement, j'ai été chargé par le conseiller d'état préfet, d'examiner, conjointement avec le chef du 38e escadron de gendarmerie nationale, les papiers saisis sur le duc d'Enghien, à l'époque de sa translation d'Ettenheim sur la rive gauche du Rhin. Nous avons procédé à cette opération avant-hier soir et hier matin ; les papiers que nous avons joints à notre procès-verbal ont été remis sur-le-champ au général Ordener, et par lui adressés au

1. Cette lettre est datée du 28 ventôse (19 mars) : elle a cependant été écrite la veille, puisque Popp dit que l'examen des papiers du duc a été fait « avant-hier soir et hier matin », c'est-à-dire les 16 et 17 mars.

Premier Consul par un courrier extraordinaire, parti hier à trois heures de l'après-dîner.

Nous allons continuer la vérification des papiers de toutes les autres personnes déposées à la citadelle. Ces opérations nous laissent à peine quelques moments pour la correspondance la plus essentielle. Nous saisirons le premier moment opportun, le chef d'escadron Charlot et moi, pour coucher par écrit la relation des deux entrevues que nous avons eues avec le duc : peut-être ne vous paraîtra-t-elle pas sans quelque intérêt [1].

Je dois à la justice, citoyen conseiller d'état, de vous parler ici du chef d'escadron Charlot. Dans le compte qu'il a rendu au général Moncey de l'expédition d'Ettenheim, il a demandé un avancement promis depuis longtemps et bien dû au brave Pfersdorf, maréchal des logis de la gendarmerie ; mais sa modestie l'a empêché de parler des excellentes dispositions que lui (le citoyen Charlot) a faites, du sang-froid et de l'énergie qu'il a mis dans cette importante circonstance, et des dangers imminents qu'il a courus, au moment où il a sommé le duc et les siens de se rendre et que celui-ci l'a couché en joue. Témoin du récit que le duc en a fait lui-même, et des regrets qu'il paraît éprouver de ne pas avoir tué le citoyen Charlot, je dois cet hommage à la vérité et aux principes du gouvernement de récompenser ceux qui en ont bien

1. Cette relation ne se retrouve pas. On voit, par la fin de la lettre de l'opp. que le duc avait ouvertement regretté de n'avoir pas tiré sur Charlot. D'autres propos du duc ont été recueillis par M. de Ségur auprès de cet officier. « Il m'a affirmé, ajoute-t-il, que dans toute cette correspondance saisie si inopinément, aucun mot, nulle trace de connivence du prince avec le complot de Paris ne furent trouvés. Le commandant n'y vit que la preuve évidente d'un rassemblement d'émigrés sur la rive droite du Rhin et de nombreuses intelligences pratiquées sur la rive gauche » (Ségur, *Mém.*, t. II, p. 258). — Nous reviendrons sur ce prétendu rassemblement d'émigrés.

mérité. Sous ces rapports, le chef d'escadron Charlot, déjà si recommandable par ses services antérieurs, est digne de fixer les regards du gouvernement. Pardonnez, citoyen conseiller d'état, cette digression que m'arrache mon amour pour la vérité et mon respect pour le gouvernement.

(Arch. nationales.)

325. — Journal du duc d'Enghien

[1] Le jeudi 15, à Ettenheim, ma maison cernée par un détachement de dragons et des piquets de gendarmerie, total de deux cents hommes environ; deux généraux, le colonel des dragons, le colonel Charlot, de la gendarmerie de Strasbourg; à cinq heures. A cinq heures et demie, les portes enfoncées; emmené au moulin, près la tuilerie; mes papiers enlevés, cachetés; conduit dans une charrette, entre deux haies de fusiliers, jusqu'au Rhin. Embarqué pour Rheinau. Débarqué et marché à pied jusqu'à Pfofsheim; déjeuné dans l'auberge. Monté en voiture avec le colonel Charlot, le maréchal des logis de la gendarmerie, un gendarme sur le siège et Grünstein. Arrivé à Strasbourg, chez le colonel Charlot, vers cinq heures et demie; transféré une demi-heure après, dans un fiacre, à la citadelle. Mes compagnons d'infortune, venus de Pfofsheim à Strasbourg, avec des chevaux de paysans, dans une charrette; arrivés à la citadelle en même temps

1. Ce journal a été publié en 1823 par M. Dupin l'aîné, dans la brochure intitulée : *Pièces historiques et inédites relatives au procès du duc d'Enghien*. Il était présenté comme « écrit par le duc lui-même, et dont l'original a été remis au Premier Consul le 1er germinal an XII (22 mars 1804). » L'original a été détruit en 1814 avec les autres papiers du duc; « mais, dit Nougarède (t. I, p. 282, note), des copies en avaient été prises, et nous-même nous en avons eu une authentique entre les mains. » Il est probable que la copie vue par Nougarède lui avait été communiquée par le gendre de M. Réal.

que moi. Descendus chez le commandant; logés dans son salon pour la nuit, sur des matelas par terre. Des gendarmes à pied dans la pièce d'avant; deux sentinelles dans la chambre, une à la porte. Mal dormi.

Vendredi 16. — Prévenu que j'allais changer de logement, je suis à mes frais pour la nourriture et probablement le bois et la lumière. Le général Leval, commandant la division, accompagné du général F[ri]rion, l'un de ceux qui m'a enlevé, viennent me voir. Leur abord très froid. Je suis transféré dans le pavillon à droite en entrant sur la place en venant de la ville. Je puis communiquer avec les chambres de MM. de Thumery, Jacques et Schmitt, par des dégagements; mais je ne puis sortir, ni moi, ni mes gens; on m'annonce pourtant que j'aurai la permission de me promener dans un petit jardin qui se trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une garde de douze hommes et un officier est à ma porte. Après le dîner, on me sépare de Grünstein, auquel on donne un logement seul de l'autre côté de la cour. Cette séparation ajoute encore à mon malheur. J'ai écrit ce matin à la princesse. J'ai envoyé ma lettre par le commandant au général Leval; je n'ai point de réponse. Je lui demandais d'envoyer un de mes gens à Est [1]; sans doute, tout me sera refusé. Les précautions sont extrêmes de tout côté pour que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit. Si cette position dure, je crois que le désespoir s'emparera de moi. A quatre heures et demie, on vient visiter mes papiers que le colonel Charlot, accompagné d'un commissaire de sûreté, ouvre en ma présence. On les lit superficiellement. On en fait des liasses séparées et on me laisse entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra donc languir

1. Il faut très probablement lire Ett[enheim] (Cf. p. 258).

des semaines, peut-être des mois. Le chagrin augmente plus je réfléchis à ma cruelle position. Je me couche à onze heures; je suis excédé et ne puis dormir. Le major de la place, M. Machi[ne], a des formes très honnêtes; il vient me voir quand je suis couché; il cherche à me consoler par des mots obligeants.

Samedi 17. — Je ne sais rien de ma lettre. Je tremble pour la santé de la princesse; un mot de ma main la réparerait. Je suis bien malheureux. On vient me faire signer le procès-verbal de l'ouverture de mes papiers. Je demande et obtiens d'y ajouter une note explicative, pour prouver que je n'ai jamais eu d'autres intentions que de servir et faire la guerre. Le soir, on me dit que j'aurai la permission de me promener dans le jardin, même dans la cour, avec l'officier de garde, ainsi que mes compagnons d'infortune, et que mes papiers sont partis pour Paris par courrier extraordinaire. Je soupe et me couche plus content.

Dimanche 18. — On vient m'enlever à une heure et demie du matin; on ne me laisse que le temps de m'habiller; j'embrasse mes malheureux compagnons, mes gens; je pars seul avec deux officiers de gendarmerie et deux gendarmes. Le colonel Charlot m'a annoncé que nous allons chez le général de division, qui a reçu des ordres de Paris. Au lieu de cela, je trouve une voiture avec six chevaux de poste, sur la place de l'Église. On me campe dedans. Le lieutenant Petermann monte à côté de moi; le maréchal des logis Blitersdorf[1] sur le siège; deux gendarmes, un dedans, l'autre dehors.

(*Pièces judiciaires et historiques*, etc.)

1. Pfersdorf. Le lieutenant de gendarmerie Petermann est celui qui avait obtenu l'arrestation provisoire de la baronne de Reich (Cf. p. 217, note 1).

326. — Enghien a la princesse Charlotte

A la citadelle de Strasbourg, ce vendredi 16 mars 1804.

On me promet que cette lettre vous sera exactement remise; ce n'est qu'en ce moment que j'ai pu obtenir de vous rassurer sur mon sort présent, et je ne perds pas un instant pour le faire, vous priant de rassurer aussi tous ceux qui me sont attachés dans vos environs. Toute ma crainte est que cette lettre ne vous trouve plus à Ettenheim, et que vous ne soyez en marche pour venir ici; le bonheur que j'aurais de vous voir n'égalerait pas à beaucoup près la crainte que j'aurais de vous faire partager mon sort. Conservez-moi votre amitié, votre intérêt; il peut m'être fort utile, car vous pouvez intéresser à mon malheur des personnes de poids. J'ai déjà pensé que peut-être vous étiez partie. Vous avez su, par le bon baron d'Ischtrazheim, la manière dont j'ai été enlevé, et vous avez pu juger, à la quantité de monde que l'on avait employé, que toute résistance eût été inutile; on ne peut rien contre la force. J'ai été conduit par Rheinau et la route du Rhin. On me témoigne égards et politesse; je puis dire qu'à la liberté près, car je ne puis sortir de ma chambre, je suis aussi bien que possible; tous ces messieurs ont couché avec moi parce que je l'ai désiré; nous occupons une partie de l'appartement du commandant, et l'on m'en fait préparer un autre dans lequel j'entrerai ce matin et où je serai encore mieux. On doit examiner les papiers que l'on m'a pris, et qui ont été cachetés sur-le-champ avec mon cachet, ce matin, en ma présence. D'après ce que j'ai vu, on trouvera des lettres de mes parents, du roi, et quelques copies des miennes. Tout cela, comme vous le savez, ne peut me compromettre en rien de plus que mon nom et ma façon de penser ne l'ont

pu faire pendant le cours de la révolution. Je crois que l'on enverra tout cela à Paris, et l'on m'a assuré que, d'après ce que je disais, on pensait que je serais libre sous peu de temps. Dieu le veuille! On cherchait Dumouriez, qui devait être dans nos environs; on croyait apparemment que nous avions eu des conférences ensemble, et apparemment il est impliqué dans la conjuration contre la vie du Premier Consul. Mon ignorance de tout cela me fait espérer que je pourrai obtenir ma liberté; mais cependant, ne nous flattons pas encore. Si quelques-uns de ces messieurs sont libres avant moi, j'aurai un bien grand bonheur à vous les renvoyer, en attendant le plus grand. L'attachement de mes gens me tire à chaque instant des larmes des yeux : ils pouvaient s'échapper, on ne les forçait point à me suivre; ils l'ont voulu. J'ai Féron, Joseph et Poulin; le bon Moylof [1] ne m'a pas quitté d'un pas. Je n'ai encore vu ce matin que le commandant, homme qui me paraît honnête et charitable, en même temps que strict à remplir ses devoirs. J'attends le colonel de la gendarmerie qui m'a arrêté et qui doit ouvrir mes papiers devant moi. Je vous prie de faire veiller le baron [2] à la conservation de mes effets; si je dois demeurer plus longtemps, j'en ferai venir plus que je n'en ai; j'espère que les hôtes de ces messieurs auront soin aussi de leurs effets. Le pauvre abbé Weinborn et Michel sont de notre conscription et ont fait route avec nous. Mes tendres hommages à votre père, je vous prie : si j'obtiens un de ces jours d'envoyer un de mes gens, ce que je désire beaucoup et ce que je solliciterai, il vous fera tous les détails de notre triste position. Il faut espérer et

1. Le chien du duc : il suivit son maître jusqu'à Vincennes.
2. Le baron d'Ichtrazheim.

attendre. Vous, si vous êtes assez bonne pour me venir voir [1], ne venez qu'après avoir été, comme vous le disiez, à Carlsruhe. Hélas! outre toutes vos affaires et les longueurs insupportables qu'elles entraînent, vous aurez à présent à parler aussi des miennes; l'électeur y aura sans doute pris intérêt; mais pour cela, je vous en prie en grâce, ne négligez pas les vôtres.

Adieu, princesse, vous connaissez depuis bien longtemps mon tendre et sincère attachement pour vous : libre ou prisonnier, il sera toujours le même.

Avez-vous mandé notre désastre à Mme d'Ecquevilly [2]?

(Nougarède, *Recherches historiques*, etc., t I, p. 285.)

1. Le 15 mars, quelques heures après l'enlèvement, la princesse vint à Mahlberg, sur la route de Kehl. « Elle compte aller demain à Strasbourg, écrivait le bailli de Roggenbach, pour voir ce qui en arrivera du duc d'Enghien; elle nous a assuré que le duc n'avait eu aucune connaissance de la conspiration contre Bonaparte et qu'il ne s'y trouverait rien à ce sujet parmi ses papiers » (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 11). La princesse retarda un peu ce voyage et retourna à Ettenheim, peut-être d'après un avis venu de Karlsruhe qui lui mandait : « On apprend avec joie que les actes saisis ne compromettent pas l'illustre prisonnier. S'il s'en trouve encore à Ettenheim, on se persuade que l'amitié prévoyante de Votre Altesse les fera disparaître, d'autant plus qu'une seconde expédition est certainement moins improbable que la première ne l'était. » Lorsque la princesse arriva à Strasbourg et y fut interrogée par Popp et Charlot, ce fut pour apprendre que le duc était reparti sous escorte. Elle se montra d'abord décidée à le suivre. On le sut à Paris, et des ordres furent donnés le 24 mars pour la faire arrêter dès son arrivée; mais bientôt on eut connaissance d'une lettre adressée à Paris à une amie, où elle disait « qu'elle avait cru d'abord la santé de son ami meilleure; que, depuis, des personnes instruites lui avaient fait connaître qu'il y avait du danger, ce qui lui donne beaucoup d'inquiétudes; et que, d'après leur avis, elle va repasser le Rhin et retourner a Ettenheim. » M. de Ségur (*Mém.*, t. II, p. 259) dit que c'est M. Shée qui a empêché la princesse de prendre la route de Paris.

2. On verra plus loin la lettre de la princesse à Mme d'Ecquevilly.

PARTIE VIII

LA SENTENCE DE VINCENNES

Arrivée des courriers de Strasbourg.

Le courrier Thibaud annonce, le soir du 15 mars, les préparatifs des enlèvements et remet le rapport de Rosey. — Le Premier Consul décide à l'avance que le duc d'Enghien et Dumouriez seront dirigés sur Paris, pour être jugés à Vincennes par une commission militaire. — Arbitraire dans la survivance et les attributions de ces commissions. — Retour et récits de Méhée. — Dans la journée du 17, le courrier Clermont apprend que le duc a été enlevé; que Dumouriez n'a pas été trouvé à Ettenheim, ni l'état-major d'émigrés à Offenburg; que le général Desnoyers a été arrêté à Strasbourg. — Offre inutile au colonel Préval d'être rapporteur de la commission militaire. — Le Premier Consul dicte un interrogatoire pour l'affaire La Rochefoucauld, donne des ordres contre l'abbé Delamarre à Leipzig, fait envoyer des instructions pour une seconde mission de Rosey à Munich. — Dans la matinée du 19, arrivée d'un troisième courrier, porteur des papiers d'Ettenheim. — Il en ressort, aux yeux du Premier Consul, la preuve que le duc insistait pour servir l'Angleterre et attendait l'occasion de pénétrer en Alsace avec des Condéens et des déserteurs. — Ensemble de précautions contre les menées anglaises en Allemagne, qui paraissent combinées avec un bouleversement en France : nouvelle note contre les mouvements militaires des Autrichiens en Souabe ; préparation par le Grand Juge d'un rapport dévoilant le plan d'insurrection de M. Drake dans l'Est; demandes d'expulsion contre tous les émigrés de la rive droite du Rhin. — Faux bruits sur la présence secrète d'un prince à Paris.

La commission militaire de Vincennes.

Le duc d'Enghien, conduit d'abord à Paris dans la journée du 20 mars, est enfermé à Vincennes à cinq heures et demie du soir. — La commission militaire est composée dans la soirée par Murat avec tous les colonels en garnison à Paris. — Présidence du général Hulin, commandant dans la garde consulaire. — Missions parallèles à Vincennes, destinées par le Premier Consul à son aide de camp, Savary, revenu de Normandie, et au conseiller Réal. — Instructions précises préparées

pour ce dernier. — Le duc, interrogé à minuit par le rapporteur, demande à être entendu du Premier Consul. — Une heure après, il comparaît devant la commission militaire. — Noble témérité de son langage. — Condamné comme émigré à la solde anglaise et en armes contre la France, non comme conspirateur, il est exécuté à trois heures du matin, le 21 mars. — En revenant de Vincennes, Savary croise M. Réal à la barrière. — Conséquences de l'absence étrange de M. Réal. — Le texte informe du jugement est refait à la Malmaison.

---

327. — Le P. Consul a Réal

La Malmaison [1], 24 ventôse an XII (15 mars 1804 [soir]).

Citoyen Réal, conseiller d'État, je reçois un courrier de Strasbourg [2]. C'est dans la nuit du 23 au 24 (14 au 15 mars) que l'expédition a dû se faire. Il paraît certain que Dumouriez était à Ettenheim depuis un mois.

Vous trouverez ci-joint le rapport fait par l'envoyé de Méhée à Drake, une lettre de change, une lettre en encre sympathique écrite par Drake au général républicain [3], une note des individus arrêtés à Strasbourg, parmi lesquels le célèbre Demougé, qu'on a fait partir pour Paris, et la baronne de Reich, qui paraît avoir été arrêtée à Offenburg; un paquet intitulé « Carte[s] pour servir à avoir de l'or. »

1. Dans la soirée du 12 mars, le Premier Consul s'était rendu à la Malmaison (*Corr.*, n° 7611). Il allait y demeurer jusqu'à la fin du mois, tout en venant assez souvent passer quelques heures à Paris pour les affaires du gouvernement.

2. « Le courrier Thibaud a été dépêché de Strasbourg le 23 ventôse (14 mars), à une heure et demie du matin. Il est arrivé le 24 (15 mars) à la Malmaison, à huit heures du soir » (Arch. nat.). — On voit par là que M. Réal a dû recevoir vers dix heures du soir la lettre du Premier Consul, et que le courrier qu'il a été chargé d'envoyer « sur-le-champ » est parti dans la nuit; ce qui, du reste, était assez fréquent. En supposant ce départ vers une heure du matin, ce courrier serait arrivé à Strasbourg le 17 mars, vers sept heures du soir.

3. Pièce n° 314 et ses annexes. Sur les « carte[s] pour servir à avoir de l'or », remises par M. Drake au capitaine Rosey, voir p. 223.

Expédiez sur-le-champ un courrier à Strasbourg, pour ne les individus portés dans la note [1] comme dangereux, : qui ne sont point arrêtés, le soient sur-le-champ. Or-onnez l'arrestation du curé de Saint-Laurent, chez lequel emeurait la baronne de Reich. Il est impossible qu'il ne oit pas coupable, puisqu'il donnait asile à cette misé-ıble. Du reste, pour cette dernière arrestation, ordonnez l'officier de gendarmerie de prendre des renseignements ocaux du préfet.

Écrivez au général Caulaincourt que j'ai reçu sa lettre; ne si l'on capturait soit le duc d'Enghien, soit Dumou-ıez, il les expédie, dans deux voitures différentes, sous onne et sûre garde, et les dirige sur Paris.

Faites appeler, dans la journée de demain, le comman-ınt de Vincennes; demandez-lui des renseignements sur s individus qui demeurent à Vincennes, sur la situation e ce château et sur l'endroit où l'on pourrait mettre des risonniers.

Méhée est parti depuis deux jours de Strasbourg; il a ıssé par Ba[l]e et Freiburg. Faites-moi connaître s'il t à Paris à l'heure qu'il est.

P.-S. — Il est nécessaire de garder quelque secret sur ut ceci [2].

(*Corr. de Napoléon*, n° 7620.)

. La note venait de M. Shée. — Le curé de Saint-Laurent était l'abbé glé. Il avait en effet desservi cette paroisse avant 1791. Pendant la Ré-lution, il s'était retiré à Offenburg et avait concouru aux intrigues de baronne de Reich comme son secrétaire intime. Rentré en France de-is quatre ans, et attaché à la cathédrale de Strasbourg, il s'était con-é la faveur du nouvel évêque, le constitutionnel Saurine (cf. t. I, 141, note 2).

. Depuis le départ des généraux Ordener et Caulaincourt, le Premier nsul, sans rompre le silence sur le duc d'Enghien, avait commencé à ·ler de Dumouriez. Le 12 mars, il avait écrit à Soult : « Je vous dirai, ır vous seul, que j'ai espoir de prendre Dumouriez : ce misérable est :s de nos frontières. » De même à Davout : « Écrivez au général Monnet

328. — Harel a Réal

Vincennes, le 26 ventôse an XII (17 mars 1804) 1.

J'ai l'honneur 2 de vous adresser ci-joint l'état de situa-

que, s'il arrive des individus de Londres, il prenne des renseignements sur Dumouriez. On le dit sur les frontières : si ce qu'on m'assure est vrai, il sera possible de l'avoir sous peu de jours dans nos mains. » De même aussi à Marmont, en Hollande : « Je vous prie de recueillir et d'aller aux enquêtes, dans le pays où vous êtes, pour savoir ce qu'on dit de Dumouriez; on dit qu'il est sur le continent » (*Corr.*, nos 7614, 7615, 7616).

L'attention du Premier Consul, portée alors si vivement sur le complot, n'était nullement exclusive. Elle ne diminuait pas des préoccupations intimes, de jour en jour plus pressantes, sur la transformation de son pouvoir, ni une activité plus extérieure qui se multipliait sur les préparatifs de la descente. « Dans la position actuelle de l'Europe, écrivait-il le 14 mars à Brune, ma direction est toute sur l'Angleterre » (*Corr.*, n° 7619). Pour concentrer ses moyens vers cette direction essentielle, nous avons déjà remarqué qu'il avait conservé toute sa lucidité d'esprit. La colère qui s'était fait jour après la lecture du rapport de Lamothe et qu'il continuait à nourrir au fond du cœur contre les Bourbons, ne lui faisait ni oublier ni même différer aucun des ordres pour l'armée des côtes.

1. Les rapports sur les enlèvements ont été apportés le 17 par le second courrier de Strasbourg, Amadour Clermont (cf. p. 262, note 2). En calculant pour son voyage la même durée que pour celui de Thibaud, c'est-à-dire quarante-deux heures et demie, Clermont serait arrivé à Paris vers trois heures et demie de la journée. En l'attendant, le Premier Consul avait reçu, le 16, une dépêche télégraphique annonçant l'achèvement des expéditions, et vraisemblablement à mots couverts et sans détails, puisque le 17, avant l'arrivée des rapports, il croyait encore à la présence de Dumouriez sur le Rhin. — Le retour de Méhée à Paris et ses récits faisant décider la lettre pour M. Drake, qui a été envoyée le 17; une lettre de blâme préparée pour M. Massias, incriminé à cause de son silence sur les menées dont Ettenheim et Offenburg étaient réputés les foyers ; la dictée par le Premier Consul lui-même d'un modèle de questions pour interroger M. de La Rochefoucauld, que sa correspondance avec Varsovie faisait soupçonner d'une entente possible avec le duc d'Enghien ; la proposition faite au colonel Préval de l'office de rapporteur dans une procédure militaire contre le duc; une demande de renseignements sur le château de Vincennes, tels sont les principaux faits relatifs au duc d'Enghien qui se sont succédé entre la venue du courrier Thibaud et celle du courrier Clermont, c'est-à-dire pendant la journée du 16 mars et une bonne partie de celle du 17. Cette dernière paraît avoir été la plus occupée, parce que le Premier Consul l'a probablement passée à Paris.

2. Harel (Jacques), né dans la Manche en 1757, servit d'abord à la Martinique, en sortit en 1794 quand cette île fut prise par les Anglais, revint en France et fut mis au traitement de réforme en avril 1798. Nommé le

tion des militaires et autres personnes habitant le château de Vincennes à l'époque de ce jour [1].

J'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement.

Note du P. Consul

(Pressé et secret.)

Écrire de suite au commandant de Vincennes pour lui accuser réception de l'état ci-joint :

Lui demander : 1° s'il y a des logements vacants, leur désignation précise et dans quelle partie du château; 2° un état beaucoup plus circonstancié et nominatif des bourgeois logés au château, hommes, femmes, enfants et domestiques; la désignation des logements qu'ils occupent; depuis quand, par quels motifs, par quelle autorité. Lui faire bien sentir que c'est sur les personnes et non sur l'état-major que l'on désire avoir des renseignements; les lui demander le plus tôt possible [2].

(Nougarède, *Recherches histor.*, t. I, p. 302.)

13 mai 1800 capitaine à la suite dans la 43e demi-brigade, il entra en relations secrètes avec des amis d'Arena et devint un agent provocateur de leur projet de complot. Il fut récompensé de ses dénonciations, d'abord par le grade de chef de bataillon et, le 25 mars 1801, par la place de commandant d'armes de 4e classe, créée pour lui au château de Vincennes. Il ne devait quitter ce poste qu'en mars 1813, par suite d'une espèce de disgrâce qui le fit envoyer au fort Morian en Hollande, où il mourut en janvier 1814. Il laissait une veuve et deux filles.

1. D'après cet état, il y avait à Vincennes, outre le chef de bataillon commandant (Harel), un adjudant de place (Tabarry), un sous-lieutenant secrétaire (Lelong), un portier-consigne (Porion), un concierge des bâtiments militaires (Bourdon), 99 hommes du train d'artillerie de la garde des consuls (capitaine Michon), 23 hommes du 18e d'infanterie de ligne, 50 ouvriers (Nougarède, t. I, p. 302).

2. La réponse de Harel, parvenue dans la matinée du 18 mars, n'indiquait comme vacant qu'un seul logement, situé dans le pavillon de la Reine.

329. — Note de Préval

[Paris, 1842.]

Le Premier Consul, voulant un grand exemple, résolut d'assembler une haute cour nationale [1] pour juger les coupables, et même désigna pour rapporteur un ancien adjudant général, officier d'une distinction reconnue. Ce rapporteur fut le colonel Préval, mandé à cet effet par le gouverneur de Paris (26 ventôse : 17 mars). Le général Murat lui ayant dit qu'il s'agissait d'un Bourbon « pris en flagrant délit », et nommé le duc d'Enghien, le colonel

1. Selon toute apparence, il s'agissait simplement de la commission militaire, dont Murat aurait cherché à rehausser l'importance dans ses propos. — Cependant l'idée de « une haute cour nationale, une espèce de jury national auquel on attribuerait le jugement de tous les attentats contre la sûreté de l'État, » allait se produire dans la commission du Sénat, chargée d'examiner le rapport sur M. Drake (voir Partie IX), et prendre la forme d'une « Haute cour » dans la constitution impériale du mois de mai 1804.

La commission militaire était une juridiction exceptionnelle, créée pour frapper promptement et sûrement les adversaires de la Révolution, rebelles, émigrés, prêtres insermentés. Le coup d'État du 18 fructidor lui avait rendu une vie nouvelle; par contre, on aurait pu soutenir que la constitution de l'an VIII l'avait supprimée. Mais le Premier Consul, au milieu d'une société aussi troublée, entendait rester muni d'un pouvoir révolutionnaire qui lui rappelait les cours martiales, et dès le 25 janvier 1800 s'était fait reconnaître par le Conseil d'État le droit d'appliquer ce mode de jugement aux émigrés rentrés. En fait, ce n'était pas contre eux, ni surtout contre les prêtres réfractaires qu'il avait fait usage d'une arme aussi redoutable; il l'avait réservée aux rebelles, auxquels de sa propre autorité il avait ajouté les embaucheurs et les espions, qui étaient justiciables des simples conseils de guerre, les conspirateurs qui relevaient des tribunaux criminels. L'extension était d'autant plus arbitraire, que les crimes d'espionnage et d'embauchage étaient mal définis et comportaient par eux-mêmes une singulière latitude. Tout dernièrement, l'exposé des motifs du sénatus-consulte du 28 février 1804 (cf. p. 145, note 3) disait, en parlant de Georges et de sa bande : « Aux termes de la législation existante, ces hommes sont justiciables d'une commission militaire, et cette assertion est trop peu susceptible d'être contredite pour avoir besoin d'être appuyée par des citations. » On peut se demander si les citations de lois n'auraient pas été en sens contraire. Toutefois, pour le Premier Consul, la pratique suffisait; et c'était comme embaucheurs, comme espions, comme conspirateurs, que Quérelle et ses compagnons venaient de comparaître devant une commission militaire (cf. p. 88, note 1).

Préval, heureux du motif personnel que ce nom lui suggérait, refusa la mission par le motif que lui et son père avaient servi dans le régiment de ce prince [1], etc.

(Papiers de Nougarède [2].)

330. — Dictée du P. Consul

[Paris, 17 mars 1804.]

Interrogatoire pour Mme Barbazan [3]

Mme Barbazan-Laisné fut arrêtée par mon ordre il y a huit mois, à cause d'un carmagnole. On pensait que deux mois de prison étaient proportionnés à la faute. [Elle] sortit, et à la charge de quitter Paris [à] trente lieues. Je ne la conçois pas cachée à Paris et à Saint-Germain [4].

1. Né dans le Jura en 1772, de Préval (Claude-Antoine) était entré le 24 août 1782, à l'âge de dix ans, dans le régiment d'Enghien, dont son père était capitaine, et y avait reçu le grade de sous-lieutenant le 2 septembre 1789. En 1794, il obtint celui de capitaine, se distingua en 1796 pendant la retraite de Moreau, en 1799 devint chef de bataillon, puis chef de brigade, et, le 20 février 1800, fut nommé sous-chef de l'état-major général de l'armée d'Italie aux ordres de Masséna. En 1804, il commandait le 3e de cuirassiers à Saint-Germain. Le refus qu'il opposa à la proposition de Murat ne nuisit en rien à sa carrière, que son mérite a toujours rendue brillante. Napoléon le nomma général de brigade le 31 décembre 1806, et en 1810, maître des requêtes au Conseil d'État, pour lui permettre de reposer une santé ébranlée. En 1842, lorsque le général de Préval écrivit de sa main la note que nous publions ici, il était vice-président du comité de la guerre et de la marine au Conseil d'État.

2. Voir Jomini, *Vie politique et milit. de Napoléon, etc.*, t. II, p. 28.

3. Cette pièce a été écrite par M. Réal, sous la dictée toujours très rapide du Premier Consul.

4. Mme Barbazan (Charlotte), veuve Laisné, âgée alors de quarante-quatre ans, avait été arrêtée en janvier 1800, lors du jugement du jeune chouan Toustain. Mise en liberté le 13 mars, elle s'entremit dans des radiations d'émigrés, et se rendit de nouveau suspecte en juillet 1803 par des liaisons avec Godefroy et des rapports au moins indirects avec Cléry (cf. p. 16, notes; *Corr.*, n° 6886). Des ordres du Premier Consul la firent arrêter le 7 octobre 1803, puis relâcher le 29 octobre, à condition de se retirer à quarante lieues de Paris; enfin l'autorisèrent, le 4 janvier 1804, à séjourner à Paris où, en fait, elle était demeurée. On voit que la mémoire du Premier Consul était infidèle sur cette dernière décision, qu'il avait oubliée.

Quelque temps après [elle] s'introduit à côté de ma femme ; mais, à peine son nom [est-il] prononcé, que je ne l'écoute [plus]. Elle trouve ma mère, qui me fait querelle sur l'importance de cette femme. Je ne voulus point la connaître, et je lâchai quelques propos vifs sur les femmes, que ma mère rapporta à Mme de B[arbazan]. Elle continua de voir ma mère, qui, quelque temps [après], vint, avec un air de triomphe et avec une lettre, me demander si j'attachais de l'importance à cette lettre, sans nommer Mme de Barbazan. J'ouvris la lettre, et je reconnus l'écriture et le style de Louis XVIII [1].

Tout cela pouvait être imité. Il fallait savoir à qui cette lettre était adressée ; qu'on fît venir la dame Barbazan devant le citoyen Maret. Le citoyen Maret écrit à cette femme, à Saint-Germain, par un exprès. [L']exprès [est] mal reçu par le portier, qui ne connaît pas la femme Maret écrit par la poste : elle vient au rendez-vous. Elle déclare à Maret qu'elle ne voulait rien ; [qu'elle est] piquée du mépris montré, quoiqu'elle eût la passion de m'obliger. Elle dit que cette lettre lui avait été remise par Vaudricourt [2] pour remettre au comité jacobin. Interrogée comment on s'adressait à elle pour un comité jacobin, elle répondit avoir dit que [elle était] piquée, etc. ; [qu'elle] connaissait un comité jacobin, mais qu'on [y] voulait savoir les conditions [3]. Elle entremêla dans tout

1. « Cette dame, écrivait Desmarest, a évidemment été mise en avant par un nommé Deveaux, ancien agent de police et précédemment employé par Carnot... C'est ainsi qu'elle a été conduite à aller chez Mme Bonaparte, chez l'évêque d'Orléans, pour les entretenir des dangers dont Deveaux l'avait persuadée... Elle montre maintenant une lettre récente, écrite de la main du roi, dont elle a supprimé l'adresse. Elle assure que le 4 de ce mois, 26 décembre 1803, il est parti un courrier pour Varsovie, etc... Le fait est que cette femme, qui a besoin d'intrigues et d'argent, n'ayant plus rien à exploiter dans les radiations, prend le parti des conspirations. »

2. Sur le royaliste M. de Vaudricourt, voir p. 181, note 2.

3. C'est-à-dire les conditions offertes aux Jacobins, au nom du roi.

ceci Clery, qui, l'an passé, a fait un voyage à Paris. Vaudricourt écrivit. La lettre de Louis XVIII arrive : Vaudricourt la remet à Mme Barbazan, qui la remet au Premier Consul. Alors Fouché [s'en mêle], et de Villiers [1], député du comité jacobin, est envoyé. Mme Laisné est prévenue, et de Villiers est introduit. M. de la Rochefoucauld parut à la troisième conférence ; on s'échangea plusieurs notes. De Villiers part pour Varsovie et voit Vellecour.

Un autre agent est substitué à de Villiers. Cependant Vaudricourt se méfie ; il demande à Mme Barbazan s'il ne peut pas aller directement. Alors Maret fournit un agent à Doile [2]. Vaudricourt alla trouver cet individu gentilhomme ; Vaudricourt [est] enchanté : cet homme était l'homme de Carnot. Et comme je donnais des instructions à Fouché... ; enfin, ils voulurent voir un membre de ce comité. Je choisis Thureau. Ils devaient fournir des hommes pour un coup de main. Soit impuissance, soit [crainte], ils ne fournirent rien. Les six dernières semaines ils montrent un peu plus de morgue, et déclarent qu'ils tueraient [3].

Interrogatoire de Vaudricourt

Connaissez-vous le jeune homme [4] que vous avez vu tel jour, à telle heure, en tel endroit? Ce jeune homme a fait une fois un voyage : savez-vous qui il a été voir près de Thionville [5]? Connaissez-vous M. de Vellecour? Avez-

1. De Villiers du Terrage fils. Introduit d'abord par la police dans le comité royaliste de M. de la Rochefoucauld, il fut bientôt après chargé de la lettre adressée par ce comité à Louis XVIII.

2. Doile, de Villiers du Terrage, Deveaux (« l'homme de Carnot »), Thureau, faisaient partie du faux comité de Jacobins imaginé par Fouché.

3. C'est le Premier Consul que les royalistes « déclarent qu'ils tueraient. »

4. De Villiers du Terrage.

5. M. de Vellecour (cf. p. 182).

vous connaissance que ce jeune homme ait été ou dû aller à Vienne ou à Varsovie? Pourquoi lui avez-vous remis des lettres? Par quel autre moyen avez-vous reçu des correspondances de Clery et d'autres individus? ([1] Vous avez reçu de Clery un billet de la part du prétendant, dans lequel on vous dit que vous pourrez vous entendre avec un homme qui a toute la confiance du comte de Lille.)

Connaissez-vous le duc d'Enghien? (Vous êtes-vous vanté d'avoir été son mentor [2]?) Qui connaissez-vous auprès de lui [3]?

Qu'est venu faire chez vous, tels et tels jours, un homme [4]... en demander le signalement à Fouché. Connaissez-vous... l'agent dont Maret donnera le nom? Qu'y avez-vous été faire, tels et tels jours? (Dans la première conférence, [aux] premiers jours de nivôse, on lui a demandé avec quels hommes puissants d'autres hommes puissants pourraient traiter. Il a indiqué M. de La Rochefoucauld.) Connaissez-vous M. de La Rochefoucauld? Qu'est venu y faire un tel, tels et tels jours, avec tels et tels agents?

1. Nous mettons entre parenthèses, des additions faites à la dictée primitive par le Premier Consul lui-même.

2. Ce propos avait été rapporté par Mme Barbazan.

3. Voici la partie correspondante de l'interrogatoire subi par M. de Vaudricourt le 23 avril 1804 :

« *D.* Connaissiez-vous le duc d'Enghien ?

R. Oui; j'ai été détaché auprès de lui pour faire fournir les vivres comme commissaire des guerres.

D. Combien de temps êtes-vous resté auprès de lui?

R. Dans les campagnes de 96 et de 97.

D. Qui avez-vous connu plus particulièrement auprès de lui?

R. Les chefs de corps auxquels j'avais affaire.

D. Nommez-les.

R. Il y avait M. de Corneville, colonel de houzards, Deroc et M. Roger de Damas.

4. L'agent provocateur de M. de Vaudricourt.

Connaissez-vous le comte de Laval? Où l'avez-vous vu la dernière fois? Connaissez-vous M. de Virieu? Quel discours avez-vous tenu à M. de Septeuil [1], ou tout autre membre... ce doit être le beau-frère de Damas. Fouché doit le savoir : il a été noté; c'est celui du quai Voltaire. Quel jour a-t-il répondu?

Connaissez-vous Mme Barbazan? Combien de fois [l'avez-vous vue]? De quoi traitiez-vous? Ne lui avez-vous pas remis une lettre?

(Vous savez que Georges a été, il y a dix mois, à Paris et à Versailles, et qu'il a vu un nommé Brulard, champenois. Vous aviez alors un ami à Paris qui connaissait Georges, et vous n'osâtes plus depuis correspondre avec lui par lettres. — Vous connaissiez quelques anecdotes sur le père de Brulard : vous les aviez contées à un homme chez qui vous avez été le 2 pluviôse an XII (23 janvier 1804). — Vous avez dit à quelqu'un que Georges était à Versailles dans le mois de septembre : de qui teniez-vous cette nouvelle? — Vous avez dit qu'il y avait un maître de forges de vos amis, qui avait logé Georges : où demeure-t-il ; comment s'appelle-t-il?)

But de l'interrogatoire

Débrouiller si c'est à lui ou à M. de Vellecour que cette lettre [2] a été adressée. Je crois que c'est à lui.

Débrouiller comment La Rochefoucauld [est intervenu]. Si c'est Vaudricourt qui l'a introduit, ou si, au contraire, il n'a pas été l'avant-poste de La Rochefoucauld.

1. M. Tourteau de Septeuil (Jean-Baptiste), premier valet de chambre de Louis XVI, puis trésorier de la liste civile, avait émigré à Hambourg et était rentré en France en vertu de l'amnistie. Arrêté le 10 février 1804 (cf. p. 136, et Lecestre, *Lettres inéd. de Nap.*, n° 65), il venait d'être envoyé en surveillance à Bayonne. Cf. *Corr.*, nos 7908, 7974.

2. La lettre de Louis XVIII.

Comment il connaissait Mme de Barbazan, et comment [il] l'avait chargée de [le] mettre en correspondance avec le comité.

Les tâcher par tous les moyens possibles [pour savoir] comment ils touchaient à Carnot; et comme ils nommaient toujours Moreau [1], et que celui-ci s'est trouvé coupable, il paraît étrange que Carnot, qui a été sondé, n'ait fait rien dire.

Tâcher, dans le temps convenable, de le mettre mal avec Mme de Barbazan, après en avoir tiré tout le possible comme confiance.

Autre chef à débrouiller : Savoir comment il correspond à Varsovie. Souvent par les courriers de Cobenzl [2]. Et comme Vaudricourt a été souvent auprès du duc d'Enghien, [on aura] peut-être là des confidences. Et quand on interrogera celui-ci et ses serviteurs, savoir ce que Vaudricourt était là.

Le troisième point à débrouiller : Savoir le degré de confiance qu'ils avaient dans M. de Laval et M. de Virieu; et ce sera quelque chose lorsque l'on saura que M. Vaudricourt les voyait.

Autre point à suivre : Enfin, Vaudricourt a beaucoup de connaissance d'intrigues. Il sait tous les hommes de l'armée de Condé qui sont ici. Il a dit beaucoup

1. M. de Vaudricourt « fait grand fond sur le moyen proposé par le comité jacobin de placer Mor[eau] comme premier consul, dans le cas où l'on parviendrait à s'entendre pour un coup de main, parce qu'il voit dans cette mesure un moyen tout naturel de donner au Prét[endant] le temps d'arriver ici pour se faire reconnaître, et d'éviter toutes les secousses » (Rapport d'un agent secret, du 23 janvier 1804).

2. « Cobenzl à Paris tient plusieurs langages, et c'est par son canal que la correspondance s'est faite longtemps avec Varsovie » (Napol. à Talleyrand, 6 août 1804 : *Corr.*, n° 7906). — Le correspondant de d'Antraigues à Paris, M. D., se vante que son bulletin du 14 février 1804 sera porté « au dépôt, » à Francfort, par le courrier de M. de Champagny, allant à Vienne (Pingaud, *Un agent secret*, etc., 2e édit., p. 387).

connaître un maître de forges, ami de Georges [1], de manière qu'il est possible [qu'il l'indique]. Et comme sa tête ne vaut pas le désagrément qu'elle donnerait à faire juger, il faut, au deuxième et troisième interrogatoire, lorsqu'il aura été bien effrayé, lui promettre sa grâce. Et alors faire dater sa confession d'il y a deux ans, qu'il est rentré en France.

[Interrogatoire de Vellecour]

Il faut aussi interroger Vellecour. Combien de fois il a écrit à Vaudricourt. Et ce que ce jeune homme [2] lui a dit. L'on tirera de lui des renseignements pour interroger Vaudricourt. Et l'on saura les liaisons de Vaudricourt avec le duc d'Enghien, et les liaisons de Vaudricourt avec Thierry [3]. L'on peut avancer avec Vellecour, en disant qu'on a dans les mains les lettres de Vaudricourt.

L'interroger sur le comte de Laval, et Virieu, et La Rochefoucauld. Si cette affaire s'attache aux affaires actuelles, il est probable que c'est par La Rochefoucauld. Et il serait possible, par Vaudricourt et La Rochefoucauld, d'arriver à d'autres agents.

Si la lettre que Mme Laisné a remise était la seule du comte de Lille et qu'elle fût adressée à Vaudricourt, ceci aurait une importance de plus. Mais on a droit de penser que le comte de Lille a écrit plusieurs lettres, et qu'on a eu occasion de les remettre à plusieurs chefs de meutes [4]. Vaudricourt s'est vanté que la lettre lui a été

1. Le 27 mars, le Premier Consul écrivait au Grand Juge : « Il faut aussi bien savoir de Vau[d]ricourt le nom du maître de forges de Normandie, ami de Georges : il me vient à l'idée que ce pourrait être Hyde lui-même, qui a des forges de ce côté » (*Corr.*, n° 7647).

2. De Villiers du Terrage.

3. Cf. p. 18.

4. Les Jacobins : ils étaient alors qualifiés parfois de « chiens enragés. »

adressée sous le nom de Rota, mais [cela est] incertain. Rœderer m'a dit qu'il aurait vu une lettre semblable. La lui montrer, et par les dates voir si c'est la même, ou une sœur.

En dernière analyse, point de grâce si l'on n'éclaircit pas entièrement l'affaire de Georges. Deux mois avant qu'on eût la connaissance de l'affaire actuelle, ils ont dit que Georges était à Versailles. Ils avaient souri un instant au projet de me faire assassiner en allant à Brest, et chez un maître de poste.

Mais [répéter] ceci à La Rochefoucauld, qui n'est pas étranger aux derniers troubles de l'Ouest [1]. (La Rochefoucauld a été dans la Vendée au commencement de l'année républicaine : il a été dans le Bocage.) Savoir son itinéraire exact jour par jour, et les personnes qu'il a vues.

Lorsque l'on voudra intimider Vaudricourt, il ne sera pas mal de dire : « Oui ; tirer sur lui comme sur un lièvre [2]. »

(Arch. nationales.)

1. Les relations présumées de M. de la Rochefoucauld en Vendée ont peut-être motivé les ordres envoyés le 7 mars par M. Réal contre deux anciens chefs vendéens, MM. d'Andigné et de Suzannet ; le premier, en surveillance à Grenoble, y fut arrêté le 15; le second, en surveillance à Valence, fut averti et se déroba par la fuite.

2. Le policier qui dupait M. de Vaudricourt, l'ayant assuré que pour l'assassinat du Premier Consul les Jacobins voudraient le concours de plusieurs royalistes marquants : « Bon ; a dit M. de Vaudricourt, Bonaparte s'isole assez pour fournir des occasions, et si j'avais les moyens qu'a le comité [jacobin], je tirerais dessus sans scrupule comme sur un lièvre. »

Ce modèle d'interrogatoire dévoile la pensée, erronée mais probable, que le projet de MM. de Vaudricourt et de La Rochefoucauld ne devait pas être étranger à la conspiration de Georges puisqu'il en était contemporain, et que ces deux Condéens avaient dû entretenir ou renouer des liaisons qu'ils avaient eues avec le duc d'Enghien à l'armée de Condé. — Le 19 mars, M. de La Rochefoucauld reconnut seulement avoir écrit à Varsovie. Son interrogatoire véritable et celui de M. de Vaudricourt, subordonnés d'abord l'un et l'autre à des questions qui auraient dû être posées au duc d'Enghien (cf. pièce 347) et qui ne l'ont pas été, n'ont eu lieu qu'à la fin d'avril. M. Réal, rappelant alors un conciliabule tenu le 4 janvier chez M. de Vaudricourt, lui dit sévèrement : « Ce jour-là...., on a continué la discussion, 1° sur la nécessité du renversement de l'ordre de

331. — Retour et lettre de Méhée

[Paris, 17 mars 1804.]

Je revenais de faire une petite tournée et de visiter les différents rassemblements d'émigrés et d'agents anglais [1], lorsqu'on me remit le rapport de mon aide de camp et la lettre que M. Drake adressait à moi, devenu général [2]. Il me parut d'abord difficile de compter sur une plus longue illusion des diplomates anglais ; cependant, pour n'avoir pas à me reprocher d'avoir abrégé la comédie par ma faute, j'écrivis à M. Drake, avec ma plume de général, une lettre de remerciements pour les conseils et l'argent qu'il venait de m'envoyer.

Je le prévenais que M. Müller [Méhée] avait écrit au comité une lettre datée du lieu où il avait été envoyé ; qu'il se plaignait de ce que plusieurs de ses lettres à

choses actuel; 2° sur les moyens d'exécution; 3° sur les personnes propres à concourir au rétablissement des Bourbons. C'est dans cette conférence et en votre présence, qu'il a été question d'assassiner le Premier Consul, des moyens pour y parvenir, des moyens que La Rochefoucauld avait dans le Bocage et le reste de la Vendée, et de bien d'autres détails. » — MM. de La Rochefoucauld et de Vaudricourt furent enfermés dans des prisons d'État. Le second n'en sortit qu'en avril 1814, le premier fut mis en liberté dès la fin de 1804, à l'occasion du couronnement. « M. Fouché, écrivait alors Napoléon, j'ai pris connaissance des différentes pièces de correspondance avec les ennemis de l'État et des notes originales annexées au rapport que vous m'avez fait, et constatant l'existence, dans les mois de novembre et décembre 1803, janvier et février 1804, d'un complot ayant le même but que celui de Georges, Pichegru et Moreau. Le sieur La Rochefoucauld, l'un des complices de cette trame, ayant dans une lettre qui m'a été présentée le 26 brumaire dernier (17 novembre) fait l'aveu de son crime, a sollicité ma clémence, dont j'ai résolu de lui donner une preuve dans ces circonstances mémorables » (*Corr.*, n° 8220).

1. Parti le 1er mars de Strasbourg pour se rendre à Bâle en Suisse par Freiburg en Brisgau (cf. p. 174, note 1), Méhée retourna à Strasbourg le 13, n'y attendit pas M. de Caulaincourt, et dut arriver dans la soirée du 16 à Paris.

2. Cette lettre, apportée par le capitaine Rosey et remise par M. de Caulaincourt au courrier Thibaud, reproduit ce que M. Drake avait dit au capitaine sur le projet imaginaire d'insurrection dans les départements de l'Est (*Alliance*, p. 231 à 236).

M. Drake lui avaient été renvoyées [1], et qu'il n
plus comment correspondre avec lui. J'annoı
M. Drake qu'au retour très prochain de M. Müller
ferait part de la nouvelle adresse de M. Drake [2]. J
çais la réception de l'argent, et prévenais le mini
glais que j'allais lui expédier mon aide de cam
chercher de nouvelles sommes, dont j'avais un bes
pressant. Je demandais deux cent mille livres
champ, et que l'on m'en apprêtât autant toutes
maines pendant les deux premiers mois de l'insu
que j'allais commencer. Je joignais à cette demand
que l'on allait faire, sur la rive droite du Rhin, un
tation qui étonnerait toute l'Europe [3].

(Arch. nationales [4].)

1. La poste de Munich avait en effet renvoyé les dernières
Méhée (*Alliance*, p. 245). — Deux de ces lettres étaient datées fi
de Mayence et de Francfort, où Méhée les avait fait porter et m
poste, pour faire croire à M. Drake qu'il se rendait en Hollande (*Ib*

2. Cette nouvelle adresse à Munich se trouvait dans une
M. Drake du 25 février (*Alliance*, p. 207).

3. « Le temps était calculé de manière que M. Drake reçût cett
peu près le même jour qu'il apprendrait l'arrestation d'un
prince, qui croyait ses crimes à couvert sous le manteau de l'h
qu'il violait lui-même, et de son ancienne qualité » (*Note de Méh*

La lettre du faux général, datée du 17 mars, fut confiée à un
extraordinaire, parti de Paris dans la nuit du 17 au 18, vers une
matin. « Votre courrier extraordinaire, mandait le 20 M. Shée à
arrivé à Strasbourg hier au soir à sept heures et demie, m'a re
note du 26 courant (17 mars), avec la lettre incluse pour M. Drake.
porter à la poste de Kehl avec les précautions d'usage, et je fais
les lettres pour M. Obreskow [Méhée]. *P.-S.* Il me paraît diffici
nombreuses arrestations qui ont eu lieu ici ne détruisent pas
pondance du citoyen Müller [Méhée] avec Munich. »

Le 17, des mesures furent prescrites contre un libelle injurieux
mençait à se répandre en Allemagne sous le titre de « Napoleon I
und das französische Volk unter seinem Consulate » (in-8 de 447
écrit dans chaque cour d'Allemagne, mandait alors Talleyran
Champagny, pour que la circulation en fût arrêtée. » Ce pampl
bué par quelques-uns à M. Reichart, parut plus nuisible qu
écrits de même façon, sans doute en raison de l'émotion suscité
magne par les enlèvements.

4. Publié dans l'*Alliance*, p. 237.

332. — SECONDES INSTRUCTIONS POUR ROSEY

[Paris, 18 mars 1804.]

Je commencerai par prévenir le capitaine Rosey que le Premier Consul a été satisfait de l'intelligence qu'il a déployée dans sa mission, et que je ne doute pas que cet événement ne facilite beaucoup le succès de la demande d'avancement que son colonel a déjà faite en sa faveur. Peut-être le second voyage qu'on lui propose achèvera-t-il de lui procurer ce qu'il désire.

Le capitaine Rosey partira sur-le-champ pour Munich et se rendra chez M. Drake, de la manière dont ils en sont convenus. Il lui remettra la lettre ci-jointe de son prétendu général [1].

Le capitaine Rosey ayant établi son caractère auprès de M. Drake, n'aura plus qu'à le soutenir ; il aura soin, cependant, de paraître encore plus animé que la première fois. Il annoncera que Paris et l'armée s'échauffent d'une

1. Comme il s'agissait de faire expliquer M. Drake avec plus de netteté et de l'engager plus avant, le « général républicain » lui soumettait le plan d'insurrection « que nous avons approprié le plus possible à vos idées : veuillez bien en peser les motifs, et nous faire connaître en quoi nous pourrions encore l'amender, de façon qu'il vous fût plus agréable. » Les places de Besançon, Belfort, Auxonne, Dole, Colmar, devaient être occupées spontanément en quelques heures ; il y avait lieu d'espérer le soulèvement total de la Bourgogne, de la Franche-Comté, du Jura et du Vivarais. Huningue pouvait présenter plus de difficultés et obliger à une prise de vive force. « Peut-être cette opération nécessitera-t-elle le passage de quelques troupes sur la rive droite ; mais peut-être aussi, Monsieur, pourriez-vous nous aider à faire que l'Allemagne ne s'en scandalisât pas. Ce que Bonaparte vient d'entreprendre contre son indépendance l'autorise, ce me semble, à croire au bruit, que nous répandrons, que c'est par son ordre que ces troupes ont passé sur la rive droite. » Après cette demande, qui avait pour objet de surprendre chez M. Drake un assentiment indirect à la violation récente du territoire de la Souabe, le faux général parlait du mouvement révolutionnaire projeté à Paris, des dispositions de l'Alsace en faveur de Moreau, de l'envoi d'un intermédiaire à Freiburg, et terminait par des demandes d'argent (*Alliance*, p. 240 à 245).

manière sensible ; que des écrits républicains ont été répandus dans plusieurs divisions et y ont produit le meilleur effet. Si on lui demande ce que c'est que ces écrits, il dira qu'il y en a de plusieurs espèces ; qu'il y a des chansons contre B[onaparte] ; qu'il y a des affiches, et, de plus, une lettre d'un nommé la Ramée à ses camarades ; que tous ces écrits ont jeté l'alarme dans les états-majors ; que plusieurs généraux ont fait arrêter des hommes soupçonnés de les avoir fait distribuer ; qu'il a entendu dire qu'un ou deux ballots avaient été arrêtés par les douanes, mais qu'il fallait qu'il en eût beaucoup pénétré ; que les soldats, qui n'osent pas chanter les chansons, s'amusent à en siffler les airs devant leurs officiers, dont plusieurs ont presque autant envie de chanter que les soldats, etc.

Le capitaine Rosey dira que le citoyen Müller [Méhée] était attendu à Paris le jour de son départ ; que le comité paraît content de la tournée qu'on lui a fait faire.

Comme le capitaine Rosey n'est censé être resté que très peu de temps à Paris, il est tout simple qu'il n'y ait pas appris grand'chose de nouveau ; il ne paraîtra avoir été frappé que d'une augmentation sensible de la fermentation populaire : on laisse le reste à la charge de son intelligence.

Le capitaine Rosey dira, sans affectation et avec négligence, qu'il croit qu'à son retour son général doit l'envoyer à Besançon, avec une cinquantaine d'officiers, qui depuis longtemps attendent ses ordres à Paris.

Le capitaine Rosey observera à M. D[rake [1]] que plu-

1. Bien que la seconde mission de Rosey se trouvât annoncée dans la lettre du faux général à M. Drake, du 17 mars (pièce n° 331), les instructions, préparées le lendemain, furent expédiées à Strasbourg, seulement le 20 mars vers minuit, par courrier extraordinaire. M. Shée les reçut à Strasbourg le 22, un peu avant six heures du soir. Rosey, écrivait-il, « fait ses dispositions de voyage et sera en route dans quelques heures.

sieurs bulletins ont été renvoyés, et que, dorénavant, on les lui fera parvenir au moyen de la nouvelle adresse.

(Arch. nationales [1].)

333. — RÉAL A TALLEYRAND

Paris, 27 ventôse an XII (18 mars 1804).

J'ai informé le Premier Consul que l'abbé Delamarre, agent connu du prétendant, parcourait depuis six mois les villes de Berlin, Francfort et Leipzig [2]; qu'il entretenait de ces endroits des correspondances suivies, tant en France qu'en Italie. Il a jugé qu'il importait de mettre un terme à ses voyages et à ses intrigues. En conséquence, il m'a chargé de vous inviter à requérir son arrestation et son extradition. Il figure dans la correspondance de Bayreuth; il est d'ailleurs tellement affiché en Europe que

Si M. Dr[ake] continue à prendre le change, j'ai lieu d'espérer que je n'aurai encore qu'un bon compte à rendre au gouvernement de cette nouvelle tentative. »

1. Publié, sauf le premier alinéa, dans l'*Alliance*, p. 238.

2. La présence de l'abbé Delamarre à Leipzig depuis le 20 février était signalée par L. Goldsmith (cf. p. 60, note 1), qui en avait écrit à M. de La Rochefoucauld, ministre de France à Dresde, et à Paris au Grand Juge. On soupçonna que l'abbé était venu dans cette ville, plus rapprochée que Varsovie de la frontière française, pour suppléer à l'ancienne agence de Souabe, dirigée autrefois par Louis XVIII et maintenant dispersée, et pour s'entremettre de même dans les menées qui paraissaient se renouveler sur les deux rives du Rhin. Des instructions en vue de s'emparer de l'abbé furent envoyées le 21 par Talleyrand à M. de La Rochefoucauld, qui remit en conséquence, le 2 avril, une note à M. de Loss; mais l'abbé, averti sous main, disparut pendant la nuit suivante. Il se rendit à Tönning, d'où il écrivit à M. Rumbold pour solliciter un passeport pour l'Angleterre. « Sans être pour rien, disait-il, ni directement, ni indirectement dans ce qui se passe en France, j'ai cependant été obligé de fuir de Leipzig... Je suis venu sous le nom de David Pachoud, négociant de Lausanne. » Et en effet, si les démarches de Louis XVIII étaient en ce moment très surveillées en raison de la mission de son agent Delamarre et des relations que des royalistes, M. de La Rochefoucauld-Dubreuil et le général Desnoyers, essayaient de nouer à Varsovie, sa personne paraît être demeurée étrangère, non seulement aux trames supposées des émigrés sur le Rhin, mais au complot très réel découvert à Paris.

cette mesure ne paraît pas devoir éprouver de contradiction.

(Arch. nationales.)

334. — Le P. Consul a Réal

La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804 [1]).

Citoyen Réal, conseiller d'état, je vous envoie les papiers du duc d'Enghien [2]. J'ai gardé le paquet de sa correspondance avec le comte de Lille, qui ne contient rien d'important que deux lettres de bonne année [3], et une relative aux prétendues propositions qui leur ont été faites par la Prusse pour qu'ils renoncent à leurs droits au trône [4].

Il est question, dans le procès-verbal, d'un portefeuille rouge où il y aurait des lettres de la duchesse de Bourbon, sa mère. Ce portefeuille ne m'a pas été envoyé.

1. Le Premier Consul, venu probablement à Paris le 17 pour y passer la journée, a dû rester jusqu'au lendemain, dimanche de la Passion, aux Tuileries, y avoir entendu la messe et être reparti pour la Malmaison dans l'après-midi. S'il faut en croire Mme de Rémusat, Joséphine, qui se trouvait en voiture avec elle, lui aurait confié, pendant la route, que le duc d'Enghien avait été saisi près de la frontière, et allait être ramené et jugé. — « Quoi donc! Vous pensez qu'on le fera mourir? — Je le crains. » (Mme de Rémusat, *Mém.*, t. I, p. 312.) — Dans la journée du 18, il n'est pas arrivé de courrier de Strasbourg; mais vraisemblablement, une dépêche télégraphique annonçant le départ du duc d'Enghien.

2. C'est vers dix heures du matin, le 19 mars, que le Premier Consul a reçu à la Malmaison un troisième courrier, probablement Dufour (cf. p. 264, note), envoyé de Strasbourg le 17, à trois heures et demie de l'après-midi. Ce courrier apportait : 1° les papiers du duc, divisés en liasses et accompagnés d'un procès-verbal, remis au général Ordener (cf. pièce n° 324); 2° une correspondance de M. de Caulaincourt, contenant notamment des plaintes contre l'esprit jacobin du journal et de deux magistrats de Weissenburg, un rapport sur les émigrés de Freiburg, le conseil d'envoyer promptement à Paris les prisonniers, quelques renseignements sur le général Desnoyers; 3° le rapport de M. de Berckheim sur sa mission à Karlsruhe le 16 mars, et la dépêche de M. Massias du 15-16 mars (pièce n° 323).

3. Voir t. I, p. 413, note 1.

4. Voir t. I, p. 278 et 408, note 2)

Je vous transmets aussi un rapport de Freiburg, que Caulaincourt m'envoie [1].

Je désire deux choses : la première, que vous fassiez mettre dans tous les journaux un article [2] qui fasse connaître que l'Angleterre, au moment où elle envoyait Georges sur nos côtes, prenait à solde tous les émigrés qui se trouvaient en Allemagne ; la deuxième, que vous envoyiez deux agents adroits, l'un à Munich, l'autre à Freiburg, qui prendraient les noms de tous les émigrés qui s'y trouvent, avec leur âge et le département dont ils sont, afin que ces notes puissent nous servir à arrêter enfin notre liste d'émigrés.

Je vous envoie aussi une note relative à un employé de la poste qui a été arrêté [3], et une autre relative à un passage d'un journal qui s'imprime à Weissenburg et qu'il faut faire supprimer.

Il faut donner la consigne aux frontières de ne laisser rentrer aucun Français, même avec des passeports de nos ministres en pays étrangers. Ils ne pourront passer qu'avec des passeports du ministre des relations extérieures et du Grand Juge [4], et ceux qui seraient soupçonnés d'avoir émigré seront mis en dépôt jusqu'à ce qu'on en ait rendu compte au Grand Juge.

Caulaincourt me mande que le général Desnoyers, qui assurait n'avoir pas quitté Strasbourg depuis dix mois, arrivait de Leipzig [5] depuis peu avec une grande quantité d'argent.

1. Voir p. 189, note.
2. Pièce n° 339. — L'article daté de Paris paraît avoir été dicté ou au moins inspiré par le Premier Consul.
3. Raguet Brancion (cf. p. 262, note 3).
4. Pièce n° 342.
5. On savait, par le récit du jeune de Villiers du Terrage (cf. p. 214, note), que le général Desnoyers s'était arrêté à Francfort. Puisqu'il arrivait de Varsovie, Leipzig avait dû se trouver sur son passage.

Enfin je vous prie de consulter Méhée sur notre agent près l'électeur de Baden, nommé Massias, pour savoir s'il est ou non marié [1], et quelles sont les preuves de suspicion contre lui.

Il paraît que le citoyen Bœll, président du tribunal de Weissenburg, et Meyer, juge, sont les rédacteurs de la gazette de cette ville. Caulaincourt me mande qu'il n'y a qu'un cri contre eux dans le département; que le préfet en a déjà écrit plusieurs fois au Grand Juge; que le général de la division et la gendarmerie en sont mécontents. Expédiez, par un courrier, l'ordre de les faire arrêter. Comme ils sont juges, faites signer le mandat d'arrêt par le Grand Juge, en le motivant sur l'article de la constitution. Faites en même temps saisir leurs papiers, et faites-les conduire dans la citadelle de Strasbourg [2].

1. Cette consultation d'un personnage aussi louche ferait croire que Méhée, dans son rapport du 27 février sur sa visite à Offenburg, avait commencé à élever des doutes sur la fidélité de M. Massias; doutes qui se sont réveillés aux Tuileries le 9 mars, après la lecture du rapport de Lamothe (cf. Talleyrand, *Mém.*, t. III, p. 307), et ont provoqué le 17 la lettre de blâme, aujourd'hui perdue, adressée à M. Massias par Talleyrand. Il était revenu au Premier Consul, soit par Méhée, soit par un autre témoignage, que la femme de M. Massias était parente de la baronne de Reich. Napoléon, devenu empereur, le reprocha en personne à M. Massias, lorsqu'il le fit venir à Aix-la-Chapelle, au mois de septembre suivant ; et ce ministre dut prouver, par un certificat du Directoire de la noblesse immédiate de l'Ortenau, en date du 5 novembre, que sa femme, bien que née Böcklin de Rust, n'était cependant pas unie à la baronne de Reich par des liens de parenté (cf. p. 187, note 2).

2. Le 15 mars, jour des enlèvements, M. Shée avait remarqué, dans une petite feuille hebdomadaire, « l'Indicateur de l'arrondissement de Weissenburg, » un article écrit dans un sens démagogique. Il avait appris que l'auteur était un juge du lieu, M. Meyer, et que dans ce tribunal le président, M. Bœll, affichait aussi des opinions exagérées. Ces faits n'avaient pas de lien avec le complot; s'ils étaient dénoncés par M. de Caulaincourt, c'est qu'il avait été spécialement chargé de ce qui intéressait la sûreté de l'Alsace. Il est probable que l'ordre d'arrêter ces deux magistrats aurait été donné à Strasbourg spontanément, sans en référer à Paris, si leur caractère judiciaire n'avait pas obligé à une procédure spéciale à leur égard (voir dans l'*Examen impartial* la série des pièces n° 10). — L[illegible]

Le sous-préfet de Weissenburg paraît aussi très mauvais. Faites prendre des renseignements sur son compte.

Caulaincourt me mande qu'il faut éloigner au plus tôt les prisonniers de Strasbourg, surtout l'abbé Weinborn, qui a du crédit parmi le clergé. On peut sans inconvénient les faire filer sur Paris.

Je vous recommande de prendre en secret, avec Desmarest, connaissance de ces papiers. Il faut empêcher qu'il ne soit tenu aucun propos sur le plus ou moins de charges que portent ces papiers.

Si Desmarest croit pouvoir présenter les noms de cinq ou six cents personnes qui seraient aujourd'hui à l'étranger, pour maintenir sur la liste, il faudrait me la présenter ; mais il faudrait savoir ce qu'ils ont de biens et mettre bien leurs prénoms.

(*Corr. de Napoléon*, n° 7631.)

335. — Oubril a Czartoryski

Paris, 7/19 mars 1804.

La surveillance n'a point diminué à Paris depuis l'arrestation de Georges ; elle a redoublé au contraire. Personne ne peut sortir des barrières sans des passeports bien en règle et qui sont scrupuleusement examinés [1], et

courrier envoyé par le Grand Juge d'après l'ordre du Premier Consul, étant arrivé dans la nuit du 21 au 22 mars à Strasbourg, MM. Bœll et Meyer, arrêtés aussitôt, furent enfermés le 24 dans la citadelle, et en même temps la petite feuille locale fut supprimée.

1. Réal à Murat, Paris, 25 ventôse : 16 mars : « Le Grand Juge, ministre de la justice, se rendant hier soir à la Malmaison auprès du Premier Consul, n'a pu passer à la barrière. L'officier de garde au poste s'y est absolument opposé, en disant qu'il avait des ordres récents, quoique d'ailleurs le Grand Juge fût en costume et se fût nommé. » Cf. *Corr.*, n° 7622. — « La difficoltà di uscire dalle barriere della città è moltissima, e le guardie ne circondano le mura in maniera così stretta, che non è facile il poterle sormontare » (Gallo à Acton, 19 mars). Ce redoublement de précautions était dirigé contre plus de dix compagnons de Georges, signalés dans sa bande et qui restaient à saisir (cf. t. I, p. 500).

elles se ferment tout à fait avant la fin du jour. On attribue cette rigidité à la persuasion où est le gouvernement que l'un des princes français est caché dans Paris [1] ; et on débite à ce sujet des bruits les uns plus absurdes que les autres, tel, par exemple, que la maison de l'ambassadeur d'Autriche avait été cernée et visitée depuis la cave jusqu'au grenier ; que, n'y ayant trouvé personne, on s'était transporté à mon appartement pour le visiter également. Ces bruits, dénués jusqu'ici de tout fondement, ont commencé depuis la publication, dans plusieurs journaux, d'un article qui paraît impliquer dans la conspiration des personnes de marque revêtues de caractère diplomatique [2], et qui n'a pas été révoqué, quoiqu'on l'ait repré-

1. Dès le 7 mars, M. d'Oubril mandait : « On a arrêté les ducs Armand et Jules de Polignac, et l'on assure que ceux-ci ont avoué qu'ils étaient venus d'Angleterre pour travailler à la contre-révolution, et qu'ils avaient accompagné le duc de Berry en France ; que ce dernier était à Paris et devait se montrer au moment de l'explosion » (Tratchevski, t. II, p. 508). — Depuis ce moment, le bruit avait singulièrement grossi et s'était beaucoup répandu. Le 19 mars, un observateur écrivait à Desmarest : « Il n'est point de nouvelles absurdes et invraisemblables que depuis quinze jours la malveillance ne se plaise à faire circuler. Les uns assurent que le ci-devant comte d'Artois est depuis quelque temps à Paris avec un de ses fils, et a une retraite assurée à l'hôtel de l'envoyé de Prusse ; les autres prétendent qu'indépendamment de Dumouriez, les deux fils d'Orléans se trouvent également à Paris et ont un asile chez M. de Cobenzl... On va jusqu'à dire que le ministre Barbé-Marbois se trouve étrangement compromis par des aveux qui ont échappé à Pichegru. » — Le nom du duc d'Enghien avait même été prononcé, comme en témoigne une dépêche du marquis de Gallo du 19 mars : « Si cerca sempre il general Dumouriez, che credesi esistente in Parigi ; ma sin ad ora non è stato ritrovato. E sento con pena grande che si conferma presso molti l'opinione, che in compagnia del detto generale si debba ritrovare uno dei principi della real famiglia, che si presume essere il sig. duca di Enghien. Ma io voglio lusingarmi che sia un errore, giacchè non se ne ha nessuna prova positiva. »

2. Cet article, paru dans *le Publiciste* du 14 mars, dénonçait les ramifications du complot et se terminait ainsi : « Si bientôt il ne manque plus rien à la preuve, déjà si près de la conviction, que des hommes, supérieurs même à des guerriers et à des chefs par la majestueuse responsabilité du caractère public de chefs ou de ministres des gouvernements,

senté au préfet de police, et hautement déclamé contre l'indécence d'une pareille allégation.

(Tratchevski, t. II, p. 515.)

336. — Le P. Consul a Murat

La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804).

Citoyen général Murat, j'ai reçu votre lettre [1]. Si le duc de Berry était à Paris logé chez M. de Cobenzl, et M. d'Orléans logé chez le marquis de Gallo, non seulement je les ferais arrêter cette nuit et fusiller, mais je ferais aussi arrêter les ambassadeurs et leur ferais subir le même sort, et le droit des gens ne serait en rien compromis. Mais, comme il est de toute impossibilité que ces ministres, sous peine de risquer leur tête, se fussent portés à une démarche aussi insensée, et comme, bien loin d'autoriser cette conduite, le cabinet de Vienne ne veut autoriser le séjour d'aucun prince français à Vienne, je ne veux faire aucune perquisition chez eux. Vous ferez bien de faire arrêter celui qui vous a donné cet avis, qui ne peut être qu'un misérable. Tout le monde sait, hormis les badauds, que les maisons des ambassadeurs ne sont point des asiles pour les crimes d'État. Ne vous laissez donc pas amuser par de pareilles folies. Rejetez cela bien loin, et ne souffrez pas que devant vous on dise cela. Quant à la seconde partie, le prince Charles, vous sentez vous-même combien cela est horriblement absurde. Le prince Charles est un homme brave et loyal, auquel je suis parti-

sont eux-mêmes le premier anneau d'une telle chaîne, quelle infamie sur eux ! Quelle honte pour les nations ! Quelle dégradation pour l'humanité ! Quelle dénonciation contre les progrès de la civilisation ! » — Voir une dépêche de Favi, du 17 mars (*Revue napoléonienne*, t. IV, p. 10).

1. Cette lettre n'a pas été retrouvée. D'après la réponse du Premier Consul, on voit que Murat avait dû se montrer très animé contre les conspirateurs (cf. Mme de Rémusat, *Mém.*, t. I, p. 318 if.).

culièrement attaché, et Cobenzl et Gallo sont des hon qui, bien loin de cacher des individus qui conspirer contre moi, seraient les premiers à m'en donner avi

Mon intention n'est pas même qu'il y ait aucune veillance extraordinaire autour de leurs maisons.

Il n'y a pas d'autre prince à Paris que le duc d'Eng qui arrivera demain à Vincennes. Soyez certain de et ne souffrez même pas qu'on vous dise le contraire

(*Corr. de Napoléon*, n° 7632.)

337. — Barbé-Marbois au P. Consul

Paris, 28 ventôse an XII (19 mars 18

J'ai été averti hier par plusieurs amis qu'un brui tait répandu et s'accréditait touchant une préte entrevue entre Pichegru et moi dans ma maison. Ce a été probablement jusqu'à vous. Mais puisque vou m'en avez point parlé, je juge que vous n'y avez d aucune créance et je vous en remercie. Je désire c dant que ces bruits cessent, et j'ai dit à mes amis, co je le déclare ici, que depuis le 15 prairial an VI (3 1798), jour où Pichegru quitta Sinamari, je ne l'a vu [2]; que depuis cette époque, c'est-à-dire depuis pr six années, je n'ai eu aucun rapport soit direct soit rect avec lui; qu'il n'en a eu aucun avec moi.

Cette déclaration simple, citoyen Premier Consul, suffira de ma part, et j'éprouverai une grande satisfa à l'apprendre de vous-même.

1. Interrogé à cet égard par un officier autrichien, M. de Cobe pondit que ce bruit « n'avait pas l'ombre de sens commun, et ne p provenir que de gens qui n'avaient pas la plus légère connaissa relations diplomatiques » (Bull. de police du 24 mars).

2. On sait qu'après le 18 fructidor, M. Barbé-Marbois avait été c dans la même déportation que Pichegru et l'avait eu pour comp à la Guyane. Il n'avait pas pris part à son évasion.

Je suis loin de penser cependant que les magistrats chargés de l'instruction doivent attacher à mon assertion autant de poids que vous, citoyen Premier Consul, qui dans le cours de quatre années avez pu juger mon caractère. Il n'y a nul inconvénient à ce que leur sollicitude embrasse tout ce qui a rapport à l'affaire qu'ils instruisent, et relève même des bruits que vous auriez jugés insignifiants.

(Arch. nationales.)

Le P. Consul à Barbé-Marbois

La Malmaison, 2[8] ventôse an XII (1[9] mars 1804).

Citoyen ministre du Trésor public, c'est par votre lettre que j'ai appris les entrevues qu'on supposait avoir eu lieu entre Pichegru et vous. Si je l'eusse appris par toute autre voie, je vous en eusse fait part sur-le-champ. J'ai la consolation, dans cette malheureuse affaire, de ne pas trouver un seul homme de ceux que j'avais placés dans les autorités, que j'avais le moindrement approchés de moi, directement ou indirectement même prévenu [1]. Bien plus, ma maison se compose de plus de six cents domestiques ; plusieurs ont servi à Versailles : on a voulu en tenter quelques-uns, mais leur contenance a toujours été telle que directement ni indirectement aucun ne se trouve prévenu.

Quant à vous, ministre de la République, allié d'un Consul, et en qui je me plais à avoir autant de confiance, c'eût été le comble du délire et de la folie de la part des agents de l'étranger, de vous laisser rien pénétrer de leurs projets.

Quant aux bruits qu'on peut répandre, ils ne prouvent

1. *Cf. Corr.*, n° 7591.

qu'une chose, qu'il est fort heureux pour une nation d'être gouvernée. Ces bruits sont l'aliment du reste des factions, qui les convertiraient en listes de proscriptions, si elles parvenaient à le pouvoir.

Au reste, on a poussé la bêtise jusqu'à compromettre tous les ambassadeurs et même celui de Vienne, dont on connaît la prudence et la circonspection, qui a été portée par sa cour au point de n'avoir voulu jamais qu'aucun prince restât dans ses États.

Je puis dire aujourd'hui ce que le Grand Juge a dit avec mon approbation [1]. Il y en a de moins marquants que ceux dont les noms sont dans le *Moniteur*.

P.-S. — Barthélemy, il est vrai, a été compromis, mais c'est encore sur le compte de banque [2].

(*Corr. de Napoléon*, n° 7629.)

338. — Le P. Consul a Réal

La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804 [3]).

Citoyen Réal, conseiller d'État, je vous prie d'envoyer

1. Le rapport du Grand Juge exposant la conspiration faisait ressortir dès le 17 février qu' « aucune classe de citoyens, aucune branche de l'administration, n'est atteinte par aucun indice, par aucun soupçon. » — Comme preuve de cette assertion, le Premier Consul, dans la phrase suivante, paraît faire allusion aux adresses qui affluaient de toutes parts à l'occasion du complot et dont les plus marquantes étaient seules reproduites dans le *Moniteur*. « Désormais, allait-on lire dans le numéro du 21 mars, nous nous proposons de nous borner à citer les auteurs de celles qui n'ont pas encore pu être publiées et à choisir, parmi les expressions d'un sentiment unanime, celles-là seulement qui nous paraîtront le mieux le caractériser et le peindre. »

2. Ce banquier avait été arrêté à Paris, le 10 mars, comme prévenu d'avoir payé des traites destinées aux conjurés. Il était frère de François de Barthélemy, aujourd'hui sénateur, autrefois membre du Directoire, et qui avait été déporté avec M. Barbé-Marbois.

3. Cette date est celle de la minute. Celle du 11 mars, sous laquelle la pièce a été publiée (*Corr.*, n° 7610), est certainement erronée, puisque « la dernière lettre écrite par Drake, » dont parle le Premier Consul, est la lettre adressée au faux général, rapportée de Munich par le capitaine

la dernière lettre écrite par Drake, au citoyen Maret, afin qu'il la fasse imprimer à la suite du recueil des pièces relatives à cette affaire. Il est nécessaire d'y joindre deux notes : l'une qui fasse connaître que l'aide de camp du général supposé n'est autre chose qu'un officier envoyé par le préfet de Strasbourg; l'autre pour faire connaître que l'histoire de l'huissier est une pure invention de l'agent; qu'il n'y a pas un huissier ni employé du gouvernement dont les sentiments d'honneur ne les mettent au-dessus de l'or corrupteur de l'Angleterre [1].

(Arch. nationales.)

Maret à Réal

Paris, 28 ventôse an XII (19 mars 1804).

Le secrétaire d'État a l'honneur de saluer le citoyen Réal et de lui envoyer une seconde épreuve de la correspondance de Drake, avec les corrections que le Premier

Rosey et reçue dans la soirée du 15 mars à la Malmaison par le courrier Thibaud.

Cette lettre de Drake figure sous le numéro X comme annexe au premier rapport du Grand Juge sur la correspondance de Drake. Par inadvertance, elle y porte la date du 16 mars, tandis qu'elle est réellement du 9 (cf. p. 224, note 1), et que c'est sous cette dernière date du 9 qu'elle a été reproduite dans l'*Alliance*, p. 231 à 237.

1. La note insérée (p. 46) dans le rapport du Grand Juge est ainsi conçue : « Il convient d'observer ici que tout ce qui a été écrit à M. Drake au sujet du général dont il est question dans cette dernière lettre [n° X] et relativement à l'huissier dont il s'agit...., est une pure supposition, ainsi que le déclarera le correspondant même de M. Drake dans le récit qu'il se propose de faire des entretiens qu'il a eus à Londres avec le ministre anglais, et à Munich avec M. Drake, sur l'objet de sa mission. » — Comme on le voit, les indications envoyées à M. Réal par le Premier Consul ont été modifiées, et probablement par lui-même (voir la pièce suivante). D'abord, la note ne mentionne pas « l'aide de camp du général supposé, » parce qu'on s'est souvenu que le capitaine Rosey, qui jouait ce personnage, venait d'être renvoyé à Munich et n'aurait pu être désigné publiquement sans risque. En outre, la note annonce comme prochaine une publication de Méhée, tout en omettant pour le moment le nom de cet agent, qui, dans le rapport du Grand Juge, se trouve désigné seulement par les initiales M. D. L. et par le surnom d'Obreskow.

[illegible] avait [illegible]. C'est sans doute dans son état [illegible] que cet imprimé devait être communiqué au citoyen [illegible] [1].

[illegible] (t. II, p. [illegible])

[illegible]. — Notes de « Moniteur »

Francfort, le 22 mars (21 ventôse). — Depuis plusieurs semaines, on avait remarqué un mouvement général parmi ceux des émigrés français qui n'avaient pas jugé à propos de profiter de la loi sur l'amnistie. On a fait l'observation qu'ils venaient de plusieurs points de l'Allemagne sur les frontières de la France, et leurs discours ainsi que leur conduite annonçaient clairement qu'ils s'attendaient à un grand coup, qui leur donnait l'espoir d'être réintégrés dans leurs anciens droits et privilèges. On n'a pas d'idée de la confusion qui a régné parmi eux, lorsqu'ils ont appris la découverte de la conspiration et l'arrestation d'une grande partie des conjurés. Dès qu'ils ont eu la certitude que le complot avait échoué, plusieurs d'entre eux ont pris le parti de retourner dans l'intérieur de l'Allemagne : les autres paraissent disposés à séjourner encore quelque temps sur les frontières de la France, on ne sait pas trop dans quelle intention. Au reste, la découverte de la conspiration a excité parmi toutes les classes des habitants de l'Allemagne, et même dans les cours des princes et états de l'Empire germanique, une joie univer-

1. Ces corrections ont dû modifier quelques phrases dans le rapport du Grand Juge, non dans les lettres de M. Drake, dont le texte a été respecté (cf. p. 81 et 217, notes).

2. Cette communication a dû être faite le 19 ou plutôt le 20. Elle n'a pu avoir lieu le 21, comme le prétend Méhée (*Extr. des mém. inéd. sur la Révolution*, p. xiij), puisque le 21 est le jour où le rapport du Grand Juge a été soumis à la séance des Consuls (cf. pièce 373). D'ailleurs, dans la matinée, M. Réal s'est rendu à la Malmaison (cf. pièces 358).

selle, non seulement à cause des dangers auxquels la tranquillité de l'Empire se verrait exposée par la chute du gouvernement français, mais aussi par enthousiasme pour le Premier Consul, auquel les bons Allemands sont extrêmement attachés (Extrait du *Publiciste*).

Paris, le 28 ventôse (19 mars). — Tandis que l'Angleterre envoyait Pichegru, Georges et la bande d'exécution à Paris, elle rassemblait et prenait à sa solde tous les émigrés qui se trouvent en Allemagne. Une circulaire du prince de Condé leur a fait un appel, il y a près de deux mois [1]. C'est un fait connu de toute la ville de Hambourg, qu'un nommé Maillard était chargé en cette ville des fonds pour recruter ces malheureux et les expédier sur le Rhin [2]. La rive droite du Rhin se remplissait journelle-

1. Il n'y avait ni rassemblement d'émigrés sur le Rhin, ni solde de guerre, ni appel du prince de Condé. La circulaire envoyée en janvier 1804, comme nous l'avons dit (t. I, p. 467, note), ne concernait qu'une augmentation de pension, sollicitée par Condé depuis plusieurs années pour ses anciens compagnons d'armes. — M. Reinhard, a dû contribuer à accréditer l'erreur sur cette circulaire, lorsqu'il a écrit de Hambourg, le 1er février : « Je suis informé que les émigrés ont reçu avis que le prince de Condé était autorisé à rallier sous ses ordres ceux qui voudraient servir contre la France. On paierait trois shillings anglais par jour et donnerait les moyens de se rendre en Angleterre à ceux qui voudraient profiter de la circonstance. »

Dans le numéro du 10 avril de l'*Ambigu*, Peltier, avec un ton modéré qui ne lui est pas habituel, réfute toutes ces allégations du *Moniteur*. « Dans le lieu, dit-il, où il y a le plus d'émigrés, il ne s'en trouve pas vingt-cinq ensemble, et des cinq à six cents auxquels peut se monter la totalité, les femmes et les prêtres compris, plus de la moitié sont âgés de plus de soixante ans, ou estropiés, ou hors d'état de servir par leurs infirmités et leurs blessures... » Après avoir expliqué le sens de la circulaire, Peltier ajoute : « Il est si faux que Maillard ait reçu de l'argent pour cet objet, qu'outre que ces pensions seront payées, comme toutes les autres, au bureau établi à Londres, n° 76, Parliament-Street, les ordres de l'exécution n'ont pas encore été donnés par M. le secrétaire de la guerre, et que les anciens pensionnaires ne jouissent pas encore de l'augmentation qui leur a été accordée, ni les nouveaux de leur pension. »

2. Cette assertion du *Moniteur* provoqua une réclamation à Hambourg. « Le gendre de M. Maillard, un nommé Moisset, écrivit M. Reinhard le 2 avril, m'a porté la lettre adressée par le prince de Condé à ce Maillard,

ment de ces nouveaux légionnaires, que l'Angleterre appelle encore une fois à être les jouets et les victimes de son cruel machiavélisme. Un prince Bourbon, avec son état-major et quelques bureaux, était fixé sur ce point, d'où il dirigeait le mouvement. Le prince Guémené, ainsi que plusieurs autres officiers, devaient arriver le 25 mars[1] pour compléter l'organisation des bandes. Les puissances du continent s'empressent de repousser de pareils éléments de troubles[2]; et cette nouvelle tentative du cabinet britannique n'aura pas plus de succès que le crime organisé à Paris par lui, à si grands frais, contre le Premier Consul.

(*Moniteur* du 30 ventôse an XII : 21 mars 1804.)

340. — Talleyrand a Champagny

Paris, 28 ventôse an XII (19 mars 1804).

Citoyen ambassadeur, une multitude de faits et de preuves, résultats de la procédure qui s'instruit à Paris touchant la conspiration tramée contre la vie du Premier

et la décision des lords de la Trésorerie relative à l'augmentation de ces pensions. Il m'a protesté que son beau-père, vieillard de 70 ans, et d'ailleurs homme trop loyal pour entrer dans aucune espèce de complots, n'avait eu d'autre mission que celle énoncée dans la lettre du prince de Condé, et qu'en effet aucune de ces pensions ne s'acquittait à Hambourg, puisque les pensionnaires étaient obligés d'envoyer leurs traites directement à Londres avec les certificats de vie. Il a ajouté que son beau-père avait été tellement affligé de l'article du *Moniteur* qui le concernait, qu'il en était tombé malade... Il résulte des informations que j'ai prises, que le Maillard dont il s'agit, ancien prévôt de maréchaussée à Valenciennes, est un vieillard, à la vérité fanatiquement attaché à la cause des Bourbons, mais incapable, soit par son âge, soit par ses principes, de prendre part à une conspiration, surtout anglaise. » Quelques jours après, M. Maillard était signalé à Husum, s'apprêtant à s'embarquer pour l'Angleterre.

1. De Rohan, prince de Guémené (cf. t. I, p. 417, note). Nous ne pouvons discuter ce renseignement, dont nous ignorons la source. Peut-être venait-il des papiers du duc d'Enghien, qui est désigné dans la phrase précédente.

2. Allusion aux demandes d'expulsion contre les émigrés, dont il va être question.

Consul, ayant mis en évidence la complicité d'un comité d'émigrés français résidant à Offenburg et à Ettenheim, le gouvernement a senti qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour s'assurer de ces conspirateurs, qui, attendant aux portes de Strasbourg le succès des machinations détestables tramées par leurs complices de l'intérieur, ne cessaient pas d'ailleurs d'entretenir avec eux une correspondance d'argent et d'avis, dont tous les détails ont été connus [1].

Si les mesures prises à cet égard étaient l'objet de quelque observation qu'on élèverait devant vous, vous ne manqueriez pas de repousser, même avec moquerie, les arguments qu'on voudrait tirer du droit des gens [2]; comme si, dans les affaires de cette nature, lorsqu'il s'agit d'assassinat contre les chefs d'un vaste empire, il fallait mesurer au compas les démarches qui doivent prévenir l'exécution d'un si grand forfait, et comme si ce n'était pas un véritable service à rendre aux gouvernements chez lesquels de pareils coupables osent s'établir, que de les en débarrasser. Voilà pour votre conversation; mais vous aurez à vous exprimer plus officiellement sur le point qui suit.

Il est présumable qu'une partie des conspirateurs qui composent le comité d'Offenburg aura essayé de se retirer à Freiburg ou dans les environs, ou, en remontant davantage, vers les frontières de la Suisse. Les rapports d'amitié et de bon voisinage qui subsistent entre la

1. Toutes ces allégations sont controuvées.

2. Dans l'*Argus*, journal rédigé sous l'inspiration de Talleyrand (cf. p. 53, note), on lisait le 21 mars : « Attaquer en assassin, c'est sortir des limites du droit des gens, c'est rompre le traité général, c'est renoncer à la protection qui en dérive, c'est se vouer à la haine et à l'abandon de tous les peuples. Combien ce raisonnement acquiert plus de force, lorsque le but de l'attentat médité tend directement à compromettre leur sûreté générale. »

France et la cour impériale, et de plus les sentiments bien connus de Sa Majesté Impériale, ne permettent pas de douter qu'elle ne soit empressée d'éloigner des hommes aussi criminels ; et, pour prendre à cet égard une mesure complète, Sa Majesté jugera sans doute à propos d'ordonner l'éloignement absolu, irrévocable, de tout ce qui pourrait rester d'émigrés français tant à Freiburg que dans le Brisgau, dans toutes les possessions autrichiennes de la Souabe et sur les frontières de la Suisse [1], de manière qu'aucun desdits émigrés puisse se trouver à moins de cinquante lieues des frontières françaises et helvétiques. C'est un acte de précaution, une mesure d'utilité réciproque, qui se lie d'ailleurs à l'exécution de l'article 1er du traité de Lunéville, et que vous êtes autorisé à requérir par une note officielle, s'il est besoin. Mais on se persuade que Sa Majesté Impériale n'aura besoin que d'avoir connaissance des explications verbales que vous aurez d'abord

1. Talleyrand au général Vial, à Berne ; Paris, 28 ventôse : 19 mars : « Les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 18 ventôse (9 mars) sur la liaison des complots qui devaient s'exécuter à Paris, et du système d'intrigues et d'agitations qu'on préparait dans quelques parties de la Suisse et de l'Allemagne, me prouvent avec quelle sollicitude vous êtes occupé d'un événement qui a alarmé, comme vous, tout bon Français. Le Premier Consul a été touché des sentiments que vous lui avez exprimés dans cette occasion, et il continue à se reposer avec confiance sur votre zèle et votre fidélité pour le service de la République.

« Les avis qui vous sont parvenus de Constance méritent toute votre attention. Ce sera aux renseignements ultérieurs que vous pourrez obtenir, à fixer votre opinion sur le degré d'importance des premiers. Quoique ce soit sur des nouvelles venues de la même source que M. Finguerlin avait été compromis à tort dans une autre occasion, la gravité des événements actuels et l'intérêt de la République, intimement lié à la conservation du Premier Consul, portent naturellement à ne rien négliger de tout ce qui peut jeter un nouveau jour sur la conspiration que l'Angleterre avait dirigée contre lui. » — Bien que les rapports dénonçant des menées hostiles en Allemagne eussent trouvé jusqu'alors un accueil trop facile à Paris, on voit que M. Vial était mis en garde contre ceux qui lui arrivaient de Constance. Effectivement, cette ville autrichienne, qui en 1802 au temps de la mission de M. Moore (cf. t. I, p. 243, note), avait servi d'asile à des agitateurs, n'était plus maintenant un foyer d'intrigues.

ı cet égard avec le comte de Cobenzl, pour se porter l'elle-même à faire ce que désire le Premier Consul, et ce ɥue réclament l'intérêt bien entendu et la tranquillité des leux puissances [1].

P.-S. — J'ajoute un mot à ma dépêche de ce jour, et :'est pour vous confirmer ce que vous aurez déjà appris ɔar les rapports de Karlsruhe, savoir que le duc d'Enɣhien se trouve au nombre des personnes qui ont été arrêtées à Ettenheim. Cette circonstance va grossir l'événement et donner plus d'amertume aux observations. C'est pourquoi il faut parler haut et nettement. Croyez qu'on ɜe fie à votre langage; nous savons que vous avez toujours :elui de la place et de la chose.

Je vous salue de tout mon cœur [2].

(Arch. des Aff. étrangères.)

341. — Le P. Consul a Talleyrand

La Malmaison, 2[8] ventôse an XII (1[9] mars 1804).

Je vous envoie, citoyen ministre, le rapport de l'officier

1. A Vienne, on ne fit point de difficultés pour céder à cette demande ıi, en raison de l'étendue de l'Autriche, pouvait se borner à un simple :placement, à une expulsion partielle. L'expulsion totale des émigrés, ;igée déjà de l'électeur de Baden, fut réclamée des autres États situés ıns le voisinage immédiat de la France ou de la Suisse. Ainsi les électeurs : Bavière, de Ratisbonne, de Württemberg, de Hesse-Cassel furent mis ı demeure par des instructions de Talleyrand, expédiées à nos agents ce ıème jour 19 mars. Pour l'État de Hesse-Darmstadt, ce fut l'envoyé du ndgrave à Paris qui fut chargé de transmettre la demande. A Francfort : à Offenbach, les autorités locales prirent l'initiative; il en fut à peu rès de même dans les villes libres de Nürnberg et d'Augsburg. Dans la uisse même, le gouvernement français paraît s'être adressé directement a landammann. Afin de compléter le tour des frontières suisse et franıise sur la rive droite du Rhin depuis Constance, il restait à pourvoir à ı Westphalie et à la Hollande; mais le premier de ces territoires, dont ne partie d'ailleurs appartenait à la Prusse, se trouvait contenu par le voiınage de notre armée de Hanovre; le second était occupé par nos troupes.

2. Cette pièce n'est pas une minute, mais la dépêche originale de Talleyand, provenant des archives de l'ambassade à Vienne.

de gendarmerie qui a été envoyé à Karlsruhe [1]. Il y a, dans ce rapport, des choses qui me font penser que le baron d'Edelsheim n'est pas notre ami. Proposez-moi l'envoi à Baden d'un agent sur lequel nous puissions compter, et rappelez celui qui y est [2].

Par les lettres du duc d'Enghien [3], je vois que Champagny se trouve, dans des maisons de Vienne, à dîner avec le comte Esterhazy, lequel est habillé en uniforme de général français, et revêtu du cordon bleu. Écrivez-lui-en, et, si ce fait est vrai, témoignez-lui-en mon mécontentement.

Écrivez à Francfort et à Hambourg qu'on dresse l'état des émigrés résidant dans ces villes, leur âge, leur qualité, prénoms, et, s'il se peut, le département dont ils sont; et qu'on vous envoie sous quinzaine ledit état [4]. Il faudrait peut-être demander à Munich l'arrestation de l'évêque de Chalon [5].

(*Corr. de Napoléon*, n° 7630.)

1. M. de Berckheim, qui, par inadvertance, est qualifié ici d'officier de gendarmerie.

2. Voir p. 294, note 1.

3. L'incident était probablement raconté dans une lettre de M. d'Ecquevilly. — Talleyrand écrivit en conséquence à M. de Champagny quelques mots de blâme. « Les attentions de ce genre, disait-il le 22 mars, ne sont pas minutieuses; elles importent au crédit extérieur du gouvernement » (cf. p. 64, note 2). Le 9 avril, M. de Champagny répondit en contestant les faits, et ajouta qu'il avait engagé M. de Cobenzl « à prendre des mesures telles que je ne pusse rencontrer [Esterhazy] revêtu de ces signes. »

4. Voir la pièce suivante.

5. Le Premier Consul ne s'est point souvenu que, le 10 mars, il avait fait écrire par Talleyrand à M. Otto : « L'intention du Premier Consul est que vous demandiez formellement l'arrestation de l'ancien évêque de Chalon-sur-Saône et sa mise en surveillance jusqu'à ce que vous ayez reçu les pièces qui l'accusent et qui vous seront incessamment transmises » (cf. pièce n° 264). Cette dépêche, parvenue à Munich le 17, ayant été communiquée verbalement à M. de Montgelas, l'évêque avait été arrêté aussitôt dans sa maison. Le lendemain, une note de Montgelas faisait ressortir cette promptitude « comme une preuve certaine de la ferme résolution que [l'électeur] a prise d'empêcher que ses États servent d'asile à aucun

342. — TALLEYRAND A LEZAY-MARNESIA

Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804 [1]).

Lorsqu'on ne peut plus douter qu'il n'entrât dans les projets des ennemis de la France de faire agir les émigrés et de les rapprocher de la frontière du Rhin, au même moment où tout se préparait à Paris pour l'exécution du complot atroce que la surveillance du gouvernement a dévoilé et que la Justice va punir, il importe de réunir des notions positives sur les émigrés qui avaient fixé leur résidence en Allemagne. Je vous invite, en conséquence, à préparer sur-le-champ un état de tous les émigrés qui sont établis à Salzburg, ou qui vous seraient connus pour résider dans les États de S. A. S. Électorale [2]. Vous y joindrez, autant que possible, leurs prénoms, âge, anciennes qualités, et l'indication des départements où ils étaient domiciliés. Vous me transmettrez un premier état dans le plus bref délai, en vous réservant de me faire passer successivement les renseignements plus étendus que vous pourrez obtenir [3].

(Arch. des Aff. étrangères.)

individu qui, par sa conduite ou ses correspondances, chercherait à troubler la tranquillité d'un État ami et allié. »

1. Si nous insérons ici cette pièce et les deux suivantes, bien qu'elles soient datées du 21 et du 22 mars, c'est parce qu'elles ont été rédigées en exécution de décisions prises le 19. Il en a été de même de la pièce n° 339. Dans le cas actuel, un pareil ordre nous a semblé plus conforme à la vérité historique que l'ordre chronologique littéral.

2. M. Lezay-Marnesia était ministre plénipotentiaire dans le nouvel électorat de Salzburg.

3. Cette lettre de Talleyrand est une circulaire. Elle a été destinée, non seulement aux États rapprochés du Rhin (compris l'Autriche), qui ont été requis d'expulser les émigrés, mais aux autres États d'Allemagne, Salzburg, Francfort, Hambourg, Saxe, Prusse, Danemark, qui n'ont pas reçu la demande d'expulsion. La circulaire satisfaisait imparfaitement le Premier Consul, dont l'intention était de former un tableau général comprenant tous les émigrés, au nombre, croyait-il, de cinq à six cents, qui avaient laissé passer les délais du sénatus-consulte d'amnistie et devaient être

Le Grand Juge à Talleyrand

Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

Je m'empresse de vous prévenir que le gouvernement a décidé qu'aucun Français, actuellement à l'étranger, ne pourra rentrer sur le territoire de la République sans un passeport de vous ou de moi. Je viens de faire connaître cette décision aux préfets des frontières [1], en leur annonçant que les passeports délivrés par les ministres du gouvernement près les cours étrangères, n'étaient plus suffisants pour autoriser la rentrée des Français. Vous donnerez de votre côté, citoyen ministre, les instructions que vous jugerez convenables pour assurer l'exécution de ces dispositions.

(Arch. nationales.)

343. — Talleyrand a Champagny

(N° 3.) Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804).

Nous avons vu par vos dernières lettres, et nos rapports de Ratisbonne nous ont confirmé la nouvelle [2], que,

maintenus sur la liste de l'émigration (cf. pièce n° 334). Pour compléter le tableau, il a donc fallu des instructions postérieures, que Talleyrand a envoyées notamment à Florence et à Naples. Nous ignorons s'il en a également adressé à Rome, à Madrid, à Lisbonne, à La Haye. Quant à Saint-Pétersbourg, l'état des relations de la France avec la Russie a dû empêcher la demande de pareils renseignements, auxquels les autorités locales devaient nécessairement concourir.

1. La circulaire du Grand Juge est du 21 mars. Celle de Talleyrand est du 24 ; elle fut complétée le 5 mai par des instructions sur la manière de demander les passeports soit au Grand Juge, soit au ministre des relations extérieures. — Les mesures concernant l'expulsion, le maintien sur la liste, les passeports, ne furent pas les trois seules ordonnées à ce moment contre les émigrés. Une autre circulaire du Grand Juge, du 23 mars, prescrivit aux préfets des frontières de retenir les émigrés amnistiés, au moment de leur entrée en France ou de leur sortie, pour vérifier s'ils n'étaient [illegible] ionnés par l'Angleterre.

[illegible] es comminatoires de Talleyrand des 3 et 10 mars (pièces 291 et [illegible] été adressées à Paris au comte Philippe de Cobenzl qui, les

nonobstant l'entière soumission de la Bavière, l'Autriche persistait à faire filer en Souabe le régiment de Jordis, qui va joindre celui de Württemberg, ci-devant Bender, déjà stationné dans ce pays. Cependant, c'est bien assez d'un régiment dans les possessions autrichiennes de Souabe. Si le gouvernement impérial y envoie, en effet, un régiment nouveau, il faudra bien prendre des mesures du même genre, et le Premier Consul enverra deux régiments à Shaffhausen. On doit savoir à Vienne, particulièrement M. de Cobenzl, que la politique du gouvernement français a toujours été de faire passer le Rhin à ses troupes le même jour où celles de l'Empereur passaient l'Inn, afin d'avoir franchi les Montagnes noires avant que les troupes autrichiennes y soient arrivées.

A plus forte raison, dans cette circonstance où la cour

deux fois, s'était hâté de répondre le lendemain, en se portant spontanément garant des bonnes intentions de sa cour. Jusqu'ici, les explications directes de Vienne n'étaient pas parvenues au Premier Consul. Il les avait cependant fait réclamer; en envoyant à M. de Champagny copie des notes échangées à Paris, il lui avait prescrit d'exiger de l'Autriche une assurance écrite de désarmement (cf. p. 185, note 2). Tandis qu'on attendait à Paris l'effet de cette pression diplomatique, les nouvelles d'Allemagne ne cessaient de représenter sous un jour inquiétant les mouvements militaires des Autrichiens. C'était la dépêche de M. Massias du 16 mars (p. 264), qui venait d'arriver; c'était celle de M. Bacher du 9, qui, dans un bulletin annexe, parlait d'un renfort de quatre régiments d'infanterie et d'un de cavalerie destinés à la Souabe et retenus à la vérité par un contre-ordre, mais déjà précédés par le régiment de Jordis et des détachements de cavalerie qui continuaient à filer en Souabe. Cette marche en avant était avouée de nouveau par le comte Philippe qui, le 20 mars, communiqua l'extrait d'une dépêche écrite de Vienne le 7, c'est-à-dire un peu avant la réception des notes de Talleyrand.

Si l'on rapproche entre elles les pièces 291 et 296, les pièces 299 et 300, les pièces 307 et 308, enfin les dernières pièces publiées ici, on remarquera que les mesures concernant les Autrichiens sont en général du même jour que celles concernant le duc d'Enghien et les émigrés du Rhin. Cette coïncidence n'est pas fortuite, non seulement parce que les préparatifs hostiles prêtés aux premiers, les complots prêtés aux autres, avaient également la Souabe pour théâtre, mais parce que complots et préparatifs ne paraissaient pas sans liens entre eux. De toutes parts, en effet, les en-

de Munich est si sérieusement menacée, il n'y a pas de doute que la persistance de l'Autriche dans ses préparatifs et ses mouvements de guerre, ne conduise à une négociation immédiate entre Paris et Munich. Du moment où la Bavière aurait derrière elle [1] deux régiments autrichiens, sa situation deviendrait tellement critique qu'elle ne pourrait s'empêcher de réclamer l'appui auxiliaire de 15,000 hommes, que la France serait disposée à lui fournir et qu'elle y ferait passer de Hanover, sans violer, par conséquent, le territoire germanique.

Car enfin, il faut en convenir, pour mettre fin à la guerre contre l'Angleterre, il faut absolument que le ministère britannique n'ait ni l'espoir ni le prétexte d'aucun secours sur le continent. Il est, de plus, d'une égale importance pour les finances de France et d'Autriche, qu'il n'y ait aucun rassemblement qui donne lieu à des soupçons de guerre ; et vous devez d'ailleurs faire connaître que, si nous nous trouvions, par suite de ces incertitudes, réduits à craindre tous les mois la guerre du continent, ce serait déjà, de la part de l'Autriche, une véritable diversion en faveur de l'Angleterre, et qui nous ôterait l'espérance d'arriver à la paix maritime avant d'avoir décidé de nouveau les affaires du continent.

Qu'on songe donc que nous n'avons plus aucun intérêt à démêler avec l'Autriche ; que nous ne faisons rien qui l'alarme ; que nous n'avons d'autre désir que de voir la tranquillité, la paix du continent assises sur de solides bases ; mais que nous finirions par préférer une guerre

voyés de France dans les cours allemandes se faisaient l'écho de propos alarmés ou malveillants, en insinuant que l'Autriche était initiée à la conspiration et se mettait en posture d'en profiter.

1. Voir p. 202, note 2. — Par ses possessions en Souabe l'Autriche pouvait prendre la Bavière à revers, tandis qu'elle l'attaquerait de front du côté et de flanc par le Tyrol.

ouverte à toutes ces provocations indirectes, à toutes ces tracasseries par lesquelles on pourrait chercher à nous fatiguer.

Vous comprenez, citoyen ambassadeur, que tout ceci n'est encore que pour vos conversations; mais vous aurez soin d'y donner la force et la dignité nécessaires pour qu'elles produisent tout leur effet.

(Arch. des Aff. étrangères.)

344. — Gallo a Acton

Parigi, 19 marzo 1804.

.... *P. S.* — Questa mattina 20, nel momento di spedire il corriere, mi viene assicurato quanto siegue. Il general Caulaincourt, aiutante di campo del Primo Console, è giunto questa notte di ritorno da Strasburgo [1], dove ha fatto eseguire una straordinaria ed improvvisa spedizione sulla riva dritta del Reno, per circondare e sorprendere molti emigrati di conseguenza, che si trovavano riuniti sul territorio dell' elettore di Baden; i quali, o si erano ivi rifugiati fuggendo dalla Francia, o erano rimasti in quelle posizioni, dove da qualche tempo si dice che andavansi riunendo dalla Germania, e che tutti si credono implicati nella scoperta cospirazione. Nella notte del 14 al 15 del corrente, una colonna di truppe passò il Reno a Kehl, e si portò sopra Offenburgo, che venne circondato e visitato: e ne furono trasportati a Strasburgo nel giorno seguente diciotto persone, delle quali non si sanno ancora i nomi. Altre persone furono arrestate a Kehl nello stesso tempo, e moltissime in Strasburgo, che con queste corrisponde-

1. Il y a erreur sur ce point. Après le départ du duc d'Enghien, M. de Caulaincourt passa le 18 à attendre les réponses du baron d'Edelsheim aux notes de Talleyrand des 10 et 11 mars, les reçut et les expédia le lendemain, et ne partit de Strasbourg que le 20 dans la journée. Il s'arrêta pendant les premières heures de la nuit à Lunéville et arriva à Paris le 22 ou le 23.

vano. Ma quel che è più forte, si è che una seconda colonna di cavalleria e di « gendarmes », che nella giornata precedente si era portata segretamente da Breisach verso Rheinau, ha passato nella stessa sera il Reno, e nella notte ha marciato velocemente sino ad Ettenheim, dove ha sorpreso il sig. duca di Enghien, che non si sa bene se fusse stato in Francia con Dumouriez nei giorni precedenti, o pure, come io credo, abbia abitato quel castello da qualche tempo. Si pretende qui, ma io son ben lontano da asserirlo, che questo principe dovesse comandare una spedizione, o un corpo di truppe, che entrerebbe in Francia da quella parte, a sostenere la controrivoluzione quando il primo colpo fosse portato in Parigi; e si aggiunge che avesse seco già formato uno stato maggiore. Il fatto certo è, che egli è stato sorpreso la mattina del 15, alla punta del giorno, e che è stato condotto nella fortezza di Strasburgo con tutto il suo stato maggiore, e con altre persone rimarchevoli del suo seguito. La sua cassa militare, da cui si faceano passare in Francia molte somme, e che si dice di molti milioni, è stata presa, e quel che più importa, tutta la sua corrispondenza politica e militare. Si dice in questo primo momento, che l'Altezza Sua sarà condotta a Parigi tra giorni; ma non lo posso credere. Si aggiunge che nella vicinanza di Ettenheim, o forse nello stesso paese, si trovasse il general Dumouriez, e si crede anche il sig. duca d'Orleans con esso. Ma, al rumore della sorpresa fatta al castello di Ettenheim, il detto generale colla sua compagnia si salvarono, e le truppe non li poterono più ritrovare.

Ciò che ho avuto l'onore di aggiungere a V. Ecc. si dice questa mattina per sicuro [1]; ma non potrò rettificarne le

nouvelle commença à circuler à Paris le 19 dans la soirée, probait d'après des lettres de Strasbourg, dont quelques-unes furent insé-

circostanze sino al primo corriere. Quanto al territorio di Baden, su di cui si è fatta questa sorpresa, credo che tutto siasi passato di viva forza, e senza nessuna intelligenza dell' elettore, perchè l'avvisarlo avrebbe portato, che o il medesimo rifiutasse la domanda, o accordandola in apparenza, avvisasse in segreto il principe e gli altri di mettersi in salvo. Perciò son persuaso che si sia agito bruscamente e senza far nessuna domanda, quantunque nel pubblico si dica che le due corti erano d'accordo. Credo che il general Caulaincourt non abbia spedito all' elettore un corriere con una lettera privata del Primo Console a ciò relativa, se non quando le truppe aveano già preso in Ettenheim ed Offenburgo tutto quel che cercavano. E così si è domandato il passaggio e il permesso a Sua Altezza Elettorale dopo aver tutto eseguito.

Sento anche, che questo governo abbia spedito a tutte le corti che confinano col Reno, una domanda positiva e precisa di dover allontanare dai loro stati, tutti gli emigrati; e che, nel fare alla corte di Vienna questa domanda per i paesi che possiede nella Suevia, siasi aggiunta l'altra domanda positiva di dover disarmare, e scegliere la riunione

rées dans les journaux à partir du 21. « Hier au soir, écrivit le 20 mars M. de Dalberg au baron d'Edelsheim, on connut les détails de l'expédition, et comme la violation d'un territoire étranger ne se laissait point voiler, la sensation ici est très grande. Les ministres de Suède, d'Autriche et M. Oubril ont été les seuls qui ont prononcé leur opinion d'une manière très forte. Réunis dans le cercle diplomatique du lundi [19 mars], on voulait avoir des détails de moi : j'assurai que je n'en avais aucun, et je disais à différentes reprises qu'avant de juger cette affaire, il fallait attendre qu'on la connût. » M. de Dalberg mande aussi qu'il apprit dans la soirée du 12 le départ de M. de Caulaincourt pour Strasbourg. « On se disait qu'il s'agissait de l'arrestation de Dumouriez, et on ne nomma point encore le duc d'Enghien... Jeudi le 15 enfin, je sus positivement l'ordre que portait Caulaincourt. La chose avait été dite pour la première fois par Mme Bonaparte, le matin, à une dame de ses amies; elle y ajouta combien cette affaire la peinait et augmentait les embarras » (*Polit. Correspondenz*, t. V, p. 20. Cf. la dépêche de Phil. de Cobenzl du 20 mars).

di truppe che si sono concentrate nelle provincie Austriache Anteriori ; della qual riunione, e movimento si è preso qui un grandissimo sospetto, e gelosia. Si conferma generalmente, che questo governo sia entrato in dubbio, per le carte ritrovate, di una intelligenza ed appoggio che il partito della controrivoluzione contava di trovare in varie Potenze. Si aspetta con premura la risposta della corte di Vienna sulle spiegazioni che si sono domandate su questo punto [1]....

(Arch. de Naples.)

345. — Arrêté pour le jugement d'Enghien

Paris [2], 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Le gouvernement de la République arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit à une commission militaire, composée de sept membres nommés par le général gouverneur de Paris, et qui se réunira à Vincennes.

Art. 2. — Le Grand Juge, le ministre de la guerre et le

1. Ces renseignements sur les rapports de la France et de l'Autriche, et des réflexions semblables contenues dans la dépêche précédente de M. de Gallo du 12 mars, montrent que le secret promis par Talleyrand à M. Philippe de Cobenzl (cf. p. 204) avait été assez mal observé.

2. L'arrêté a effectivement été rendu à Paris, où le Premier Consul est venu passer la matinée pour présider le conseil ordinaire de gouvernement, appelé « séance des consuls. » La veille, il avait fait de même, comme le remarque M. de Gallo. « Il Primo Console, écrit-il le 19, è venuto dalla Malmaison per assistere ad un consiglio privato di stato, et poi è ritornato alla detta casa di campagnia, ove si tratterà per molti giorni. »

général gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté [1].

(Arch. nationales.)

346. — Réal a Murat

[Paris] [2], 29 ventôse an XII (20 mars 1804), à 4 heures du soir.

Général, d'après les ordres du Premier Consul, le duc d'Enghien doit être conduit au château de Vincennes où les dispositions sont faites pour le recevoir. Il arrivera probablement cette nuit à cette destination. Je vous prie de faire les dispositions qu'exige la sûreté de ce détenu, tant à Vincennes que sur la route de Meaux, par laquelle il vient. Le Premier Consul a ordonné que le nom de ce détenu et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très secret. En conséquence, l'officier chargé de sa garde ne doit le faire connaître à qui que ce soit : il voyage sous le nom de Plessis. Je vous invite à donner, de votre côté, les instructions nécessaires pour que les intentions du Premier Consul soient remplies.

1. Le texte de cet arrêté, tel qu'il est inséré dans le procès-verbal des séances des consuls, présente une double différence. D'une part, il ne contient pas le second article; de l'autre, il est précédé du préambule suivant : « Sur le compte rendu par le Grand Juge, ministre de la justice, de l'exécution des ordres donnés par le gouvernement le 16 de ce mois [7 mars], relativement aux conspirateurs qui étaient réunis dans l'électorat de Baden, le gouvernement arrête que le ci-devant duc d'Enghien, etc. »

2. Cette pièce et la suivante sont des minutes, portant de nombreuses ratures et écrites par un employé de la police secrète dont l'écriture se reconnaît fréquemment dans des minutes semblables. La seconde a dû être signée par M. Réal; nous croyons que la première, que nous attribuons aussi à M. Réal, a été plutôt signée par le Grand Juge, en raison de la qualité et des prétentions de Murat. Les heures d'envoi et le sens de ces deux pièces ont dû être prescrits verbalement par le général Bonaparte au Grand Juge, venu dans la matinée à la séance des consuls. — Ces deux lettres, qui sont parties de Paris, ont été publiées dans la *Corr. de Napoléon* (nos 7637 et 7638), comme expédiées de la Malmaison.

Réal à Harel

[Paris,] 29 ventôse an XII (20 mars 1804), 4 heures et demie.

Un individu dont le nom ne doit pas être connu, citoyen commandant, doit être conduit dans le château dont le commandement vous est confié : vous le placerez dans l'endroit qui est vacant, en prenant les précautions convenables pour sa sûreté. L'intention du gouvernement est que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très secret, et qu'il ne lui soit fait aucune question sur ce qu'il est, et sur les motifs de sa détention. Vous-même devrez ignorer qui il est. Vous seul devrez communiquer avec lui, et vous ne le laisserez voir à qui que ce soit, jusqu'à nouvel ordre de ma part. Il est probable qu'il arrivera cette nuit [1]. Le Premier Consul compte, citoyen commandant,

1. Il ressort de là que, à quatre heures et demie, au ministère du Grand Juge, on était dans la croyance que le duc d'Enghien devait, dans la nuit, être mené directement à Vincennes. Telle était bien l'intention présente du Premier Consul (cf. *Corr.*, n° 7632); et cependant, par une première lettre envoyée à Strasbourg dans la nuit du 15 au 16 mars, il avait fait écrire à M. de Caulaincourt que si le duc d'Enghien et Dumouriez étaient capturés, « il les expédie... sous bonne et sûre garde et les dirige sur Paris » (pièce 327). En exécution de cet ordre, oublié peut-être mais non révoqué, le duc d'Enghien était entré dans Paris vers deux ou trois heures de l'après-midi avec sa berline à six chevaux, dont la marche rapide avait devancé les prévisions. Il était même arrivé que M. de Caulaincourt, incertain où l'adresser et préoccupé du secret, avait désigné le ministère des relations extérieures, situé alors rue du Bac. M. de Talleyrand, surpris et embarrassé, s'était rendu aussitôt, non chez le Grand Juge, mais chez le gouverneur Murat, pour obtenir l'autorisation de faire rebrousser au plus tôt la voiture du duc ; car s'il était relativement facile de pénétrer dans la capitale, la sortie restait encore assujettie aux formalités les plus rigoureuses (cf. p. 295, note 1). En même temps un exprès était envoyé à la Malmaison pour avertir le Premier Consul.

La venue du duc d'Enghien au ministère des relations extérieures a été rapportée par Nougarède (t. I, p. 300 ; t. II, p. 25, note), d'après le témoignage du lieutenant de gendarmerie Michel Petermann, qui avait accompagné le prince dans la berline (cf. p. 269). Elle explique comment Talleyrand se trouvait chez Murat, lorsque Savary l'y a rencontré vers cinq heures [illegible] *Mém.*, t. II, p. 56), et comment, vers la même heure, dans les bureaux [illegible]ge, on ne connaissait pas encore l'arrivée du duc à Paris.

sur votre discrétion et votre exactitude à remplir ces différentes dispositions.

(Arch. nationales.)

347. — Le P. Consul a Réal

[La Malmaison [1], 29 ventôse an XII (20 mars 1804)].

Je vous envoie la lettre de Caulaincourt [2]. Il paraît que

1. La copie de ces instructions, communiquée par les héritiers de M. Réal, ne porte ni lieu ni date, mais les éditeurs de la *Corr. de Napoléon* ont eu raison de la dater du 20 mars et de la Malmaison.

Revenu à la Malmaison après le conseil de gouvernement (cf. p. 316, note 2), le Premier Consul y reçut vers midi M. de Talleyrand. Ce ministre avait notamment à rendre compte des impressions produites la veille parmi les envoyés étrangers par l'annonce des enlèvements; nous avons vu qu'il était de retour à Paris avant trois heures. Il y eut aussi, paraît-il, la visite de Murat et celle de Joseph Bonaparte. Le duc d'Enghien a fait évidemment l'objet de ces entretiens. Joseph, d'après ses mémoires (t. I, p. 97, etc.), aurait conseillé l'indulgence; mais ses souvenirs sont ordinairement si peu précis qu'on peut élever des doutes sur ses propos; d'ailleurs, en ce moment, son ambition déplacée dans la question d'hérédité l'avait mis en froid avec son frère. Talleyrand s'était trop prononcé dans le sens de la rigueur pour n'y avoir pas insisté. Quant à Murat, il venait, paraît-il, protester contre ce qu'il estimait une atteinte à ses attributions. Il souffrait impatiemment que l'exécution de l'arrêté concernant la commission militaire, qu'il regardait comme de sa seule compétence, lui eût été déférée en troisième, après le Grand Juge et le ministre de la guerre, et que la notification de l'arrêté lui eût été faite dans la matinée par ce ministre, au lieu du Premier Consul, avec qui il s'était fait concéder le privilège de travailler directement.

2. M. de Caulaincourt s'étant chargé de transmettre à Paris les réponses de la cour de Baden aux notes de Talleyrand des 10 et 11 mars, les a attendues inutilement, comme nous l'avons dit (p. 313, note), pendant la journée du 18. N'ayant plus sous la main qu'un seul courrier, celui venu de Paris dans la soirée du 17 (cf. p. 274, note 2), il a cru pouvoir en retarder l'envoi, parce que le télégraphe venait d'annoncer le départ du duc d'Enghien. Ce courrier, mis en route au dernier moment, à la tombée de la nuit, a dû arriver le 20 à la Malmaison vers quatre heures du soir, un peu avant l'exprès de Murat annonçant l'arrivée du prince dans Paris.

C'est vers quatre heures que le Premier Consul a dicté ses instructions définitives : celles pour Murat dont nous allons parler, celles pour M. Réal que nous publions ici. Les unes et les autres devaient être exécutées « sur-le-champ, » parce que, dans l'intérêt du secret, le Premier Consul les avait différées aussi longtemps que possible. Nous avons vu que par cette même raison de secret, il avait indiqué les heures où le mi-

le duc d'Enghien est parti le 26 (17 mars) à minuit. Ainsi, il ne peut pas tarder à arriver. Je viens de prendre l'arrêté dont vous trouverez ci-joint copie. Rendez-vous sur-le-champ à Vincennes pour faire interroger le prisonnier.

Voici l'interrogatoire que vous ferez :

1° Avez-vous porté les armes contre votre patrie?

2° Avez-vous été à la solde de l'Angleterre?

3° Avez-vous voulu offrir vos services à l'Angleterre pour combattre contre l'armée qui marchait sous les ordres du général Mortier pour conquérir le Hanovre?

4° N'avez-vous pas eu des correspondances avec les Anglais, et ne vous êtes-vous pas mis à leur disposition, depuis la présente guerre, pour toutes les expéditions qu'on voudrait faire contre la France, à l'extérieur ou à l'intérieur; et n'avez-vous pas oublié tous les sentiments de la nature jusqu'à appeler le peuple français votre plus cruel ennemi?

5° N'avez-vous pas proposé de lever une légion et de faire déserter les troupes de la République, en disant que votre séjour pendant deux ans près des frontières, vous avait mis à même d'avoir des intelligences parmi les troupes qui sont sur le Rhin?

6° Est-il à votre connaissance que les Anglais ont repris à leur solde et donneront encore des traitements aux émigrés cantonnés à Freiburg, à Offenbach, à Offenburg et sur la rive droite du Rhin?

7° N'aviez-vous pas des correspondances avec les individus composant ces rassemblements, et n'êtes-vous pas à leur tête?

8° Quelles sont les correspondances que vous avez en Alsace? Quelles sont celles que vous avez à Paris?

nistère du Grand Juge devait envoyer un dernier avertissement à Murat, puis à Harel (pièces 346).

Quelles sont celles que vous avez à Breda et dans l'armée de Hollande [1]?

9° Avez-vous connaissance du complot tramé par l'Angleterre et tendant au renversement du gouvernement de la République; et, le complot ayant réussi, ne deviez-vous pas entrer en Alsace et même vous porter à Paris, suivant les circonstances [2]?

10° Connaissez-vous un nommé Vaudricourt, qui a été commissaire des guerres et a fait la guerre contre la République?

11° Connaissez-vous un nommé La Rochefoucauld, tous

1. Les questions 3, 4 et 5 s'appuient sur la note du 15 janvier 1804 (pièce 226), adressée par le duc au gouvernement anglais et transmise à M. Stuart, à Vienne. Cette note, dont la minute avait été trouvée à Ettenheim (cf. Nougarède, t. II, p. 12), avait vivement frappé le Premier Consul, qui, dans son souvenir irrité, en conservait le sens, sinon les termes mêmes. Diverses correspondances, saisies également à Ettenheim, devaient servir de preuves aux questions 6, 7 et 8. De ces pièces, détruites en 1814, nous ne connaissons que l'extrait d'une lettre de M. de Lanan, du 11 février 1804 (pièce 230), rapportant des démarches de M. Drake auprès d'anciens Condéens. — Dans ces dernières questions, se trahissait de nouveau la préoccupation du Premier Consul, qui accusait de préparatifs hostiles en Souabe les émigrés aussi bien que les Autrichiens. Or, nous avons vu que les émigrés venaient de recevoir de Londres, non l'avis d'une solde de guerre, mais celui d'un simple accroissement de leur pension, et que le duc d'Enghien qui, aujourd'hui comme autrefois, restait leur chef naturel, n'avait actuellement aucun d'eux sous ses ordres ; que s'il rêvait la formation éventuelle d'une légion, il n'avait même pas commencé à la constituer.

2. Devant M. Massias, mandé plus tard à Aix-la-Chapelle, Napoléon répéta le même raisonnement : « Croyez-vous donc, dit-il en s'animant, que si la conspiration de Georges et de Pichegru avait réussi, le duc d'Enghien n'aurait point passé le Rhin et ne serait point venu en poste à Paris ? » (*Napol. jugé par lui-même*, p. 213 ; cf. *Mém. hist.*, p. 272). Il était, assurément, très vraisemblable que le duc aurait agi de la sorte, et même qu'au lieu de venir en poste, il aurait essayé de réunir à la hâte quelques partisans pour pénétrer en France avec eux (cf. t. I, p. 431). On s'y attendait à Londres, d'où M. de Guilhermy écrivait à Varsovie, le 23 mars 1804 : « Le duc d'Enghien est un héros, qui pourrait bien, au besoin, se montrer à partir de l'Alsace, pour inquiéter le gouvernement usurpateur » (*Pap. d'un émigré*, p. 125). Mais il y avait sophisme à regarder comme une preuve de complicité avec Georges l'initiative qu'un prince courageux et ardent aurait également prise dans toute circonstance critique, autre que le succès d'un complot.

deux arrêtés par suite d'une conspiration contre l'État [1]?

Il sera nécessaire que vous conduisiez l'accusateur public, qui doit être le major de la gendarmerie d'élite [2], et que vous l'instruisiez de la suite rapide à donner à la procédure.

(*Corr. de Napoléon*, n° 7639.)

348. — Arrêté de Murat

Au gouvernement de Paris, le 29 ventôse an XII (20 mars 1804 [3]).

Le général en chef gouverneur de Paris,

En exécution de l'arrêté du gouvernement, en date de

1. Cf. p. 286, note 2. — Il n'était pas parlé de Desnoyers, soit parce que les interrogatoires de ce général et ses papiers n'étaient pas encore parvenus à Paris, soit plutôt parce que le plan de ses amis, tout en paraissant former une branche de la conspiration, semblait se rattacher à des diversions du général Willot dans le Midi (cf. p. 30, note 2), plutôt qu'aux préparatifs attribués au duc d'Enghien dans l'Est.

2. Le major Dautancourt. Envoyé en octobre 1803 à Boulogne comme capitaine de la gendarmerie d'élite à cheval, il y fut nommé, le 23 janvier 1804, adjudant-major, et, peu de jours après, reçut du général Moncey l'ordre de se rendre à Paris. Il attendit plusieurs semaines son successeur et arriva à Paris le 15 mars. Il a dû être indiqué comme rapporteur au Premier Consul par Savary, qui l'estimait et le protégeait.

Le général Savary était depuis le 14 mars de retour de sa mission sur la côte normande. « D'après les ordres que le Premier Consul m'a fait l'honneur de me donner hier verbalement, écrivait Moncey, j'ai mandé au général Savary qu'il pouvait revenir à Paris et préparer le retour successif des détachements de la légion d'élite qui sont dans la Seine-Inférieure. » Ce rapport de Moncey est du 6 mars; le même jour, Savary avait écrit de Dieppe qu'il se disposait à partir, en allongeant la route par une dernière tournée. S'il faut l'en croire, il était, à ce moment, de service à la Malmaison (*Mém.*, t. II, p. 56, 404).

3. Entre cinq et six heures du soir, Savary apporta à Murat les instructions que le Premier Consul venait de dicter à la Malmaison. Le texte en a été plusieurs fois annoncé, mais jamais produit. Néanmoins, on peut conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que le Premier Consul prescrivait en détail ce qui était relatif à la composition de la commission militaire, à la garde du château de Vincennes, à l'exécution immédiate du prince, même à la place où le corps devait être déposé. — Ainsi, Murat devait : 1° rendre l'arrêté qui suit. Cette fois, ses prétentions vis-à-vis le ministre de la guerre, qui l'avaient, paraît-il, agité toute la journée, n'avaient plus d'objet, puisque les ordres émanaient du Premier Consul en personne; 2° communiquer au président, le général Hulin, la partie des

ce jour, portant que le ci-devant duc d'Enghien sera traduit devant une commission militaire composée de sept membres, nommés par le général gouverneur de Paris, a nommé et nomme, pour former ladite commission, les sept militaires dont les noms suivent :

Le général Hulin, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls, président [1] ;

Le colonel Guiton, commandant le 1er régiment de cuirassiers ;

Le colonel Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère ;

instructions concernant le jugement, et à Savary celle concernant la garde du château et les effets de la sentence.

Il paraît que Murat, dont l'humeur n'était pas apaisée, et qui, d'autre part, était en mauvaise intelligence avec Savary, lui aurait dit sèchement qu'il n'avait rien à lui apprendre ; que son rôle lui avait sans doute été tracé directement par le Premier Consul, ce qui, au surplus, devait être vrai.

1. Hulin (Pierre-Augustin), né à Paris le 6 septembre 1758, commença à servir en 1771 comme soldat, devint sergent aux gardes suisses en 1780, et fut signalé à la prise de la Bastille. Capitaine dans la garde nationale de Paris le 1er décembre 1789, et au 14e bataillon d'infanterie légère en août 1791, aide de camp du général Haquin en février 1795, il fut mis, le 21 mai 1796, par Bonaparte, à la tête d'un bataillon de grenadiers en Italie. Il y reçut le commandement de Livourne, puis, le 11 juin 1797, celui de Milan, et, en juin 1798, le grade d'adjudant général. Il se trouva à l'armée d'Italie après Marengo, et, de retour en France, éprouva de nouveau la faveur de Bonaparte, qui le nomma, le 5 septembre 1802, chef de brigade de l'état-major du palais du gouvernement, le 15 septembre suivant, commandant des grenadiers de la garde des Consuls, et lui conserva ce corps en l'élevant, le 29 août 1803, au grade de général de brigade.

Hulin avait, dans la garde consulaire, une situation toute semblable à celle d'Ordener. Le choix direct du Premier Consul avait désigné Ordener pour enlever le duc d'Enghien ; un choix pareil désigna Hulin pour le juger. La transmission officielle des ordres a été faite par le ministre de la guerre pour Ordener ; si elle l'a été par Murat pour Hulin, c'est uniquement parce que la nomination de la commission militaire était attribuée en bloc au gouverneur de Paris, car Hulin, pas plus qu'Ordener, n'était placé sous le commandement de Murat. La garde relevait du Premier Consul en personne. Il est même probable que les recommandations verbales et confidentielles ont été données directement à Hulin par le Premier Consul (cf. Mme de Rémusat, *Mém.*, t. I, p. 323), comme elles ont dû l'être à Ordener le 10 mars.

Le colonel Ravier, commandant le 18e régiment d'infanterie de ligne;

Le colonel Barrois, commandant le 96e *idem;*

Le colonel Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde municipale de Paris [1];

Le citoyen Dautancourt, major de la gendarmerie d'élite, qui remplira les fonctions de capitaine rapporteur.

Cette commission se réunira sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement, dont copie sera remise au président.

(*Pièces judiciaires et historiques*, etc., n° 3.)

349. — Savary a Murat

Paris, 29 ventôse an XII (20 mars 1804).

Je vous prie, mon général, de vouloir bien me donner une permission de sortir de Paris par la barrière de

1. Il n'y avait alors que quatre régiments casernés à Paris, dont trois d'infanterie et un de cavalerie. Les quatre colonels durent faire partie de la commission. Avec le président et le rapporteur, on n'arrivait qu'à six membres; le septième devait être un ancien aide de camp de Murat, Auguste Colbert de Chabanais, colonel du 10e de chasseurs à cheval, en garnison à Fontainebleau, qui avait un appartement à Paris. M. Colbert n'y fut pas trouvé, et le lendemain, plaisantant sur cette absence nocturne, il disait : « Les mauvais sujets ont quelquefois raison » (*Mémor. de Norvins*, t. III, p. 108). Pour le remplacer, Murat, probablement d'après ses instructions, eut recours à la garde municipale de la Ville, composée de deux régiments, et désigna Rabbe, colonel du 2e, de préférence au colonel du 1er, Remoissenet, qui était âgé, invalide et dans une sorte de retraite. Comme on le voit, en dehors du président et du rapporteur, qui, à la vérité, remplissaient les fonctions principales, il n'y a eu aucun choix personnel dans la nomination des membres de la commission militaire; et il était impossible qu'il en fût autrement. A cette heure tardive, il était nécessaire que les membres fussent tous présents à Paris, et même qu'ils fussent avertis au moment où le repas du soir les retenait chez eux. Mandés individuellement près de Murat, les cinq colonels reçurent chacun, avec un permis de sortir de Paris, l'ordre verbal de se rendre à Vincennes pour y juger un émigré. Ils partirent l'un après l'autre; Barrois a raconté qu'il dut faire à pied une partie de la route. La commission ne se trouva complète à Vincennes qu'entre dix et onze heures du soir.

Saint-Antoine, ainsi que les quarante hommes de gendarmerie [1] qui doivent marcher sous les ordres du chef d'escadron Jacquin [2].

(*Murat, lieutenant de l'Empereur*, p. 441.)

350. — Interrogatoire d'Enghien

[Vincennes, 29 ventôse an XII (20 mars 1804), à minuit.]

L'an XII de la République française, aujourd'hui 29 ventôse, douze heures du soir; moi, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, me suis rendu, d'après l'ordre du

1. La gendarmerie d'élite, créée le 31 juillet 1801, avait été placée, le 5 septembre suivant, sous le commandement de Savary. Depuis un arrêté du 3 juin 1803, elle faisait partie de la garde des consuls et avait commencé, le 9 septembre, à faire le service au palais des Tuileries. Comme les autres corps de la garde consulaire, elle était indépendante du gouverneur de Paris. Les ordres relatifs à l'envoi à Vincennes d'un fort détachement de ces gendarmes, à la mission de leur chef, le général Savary, à celle du capitaine Dautancourt, désigné pour rapporteur, ont dû être donnés par le Premier Consul directement, ou peut-être par l'intermédiaire du ministre de la guerre.

Les régiments casernés à Paris, au moins ceux d'infanterie, reçurent du gouverneur Murat l'ordre d'envoyer des détachements à Vincennes, où ils arrivèrent successivement. Savary, sous les ordres de qui ces troupes devaient passer, en parle dans ses mémoires (t. III, p. 58, 406, etc.), et ce témoignage est confirmé par le premier jugement, rédigé par Hulin à Vincennes, où il est dit que lecture de ce jugement sera donnée au condamné « en présence des différents détachements des corps de la garnison. » M. de Lucchesini, dans une dépêche du 24 mars (voir la Partie IX), mentionne aussi ces détachements. Cette diversité de troupes serait une preuve de plus que tout était prévu pour une sentence de mort; car il était déjà d'usage que les différents corps fussent représentés dans les exécutions militaires. — Ces troupes, à mesure de leur venue, furent disposées par Savary sur l'esplanade du château, du côté du parc, tandis que la gendarmerie d'élite, à pied et à cheval, occupa la cour intérieure et les différentes issues. Il semble résulter de la pièce publiée ici, que Savary, afin d'arriver plus vite, n'emmena avec lui que la partie montée de sa légion.

2. Jacquin (Jean-Baptiste), né dans la Côte-d'Or en 1759. Il était chef d'escadron depuis janvier 1797, et, le 2 septembre 1803, était entré avec ce grade dans la gendarmerie d'élite. Il devint major colonel le 6 juillet 1804, fit les campagnes de Prusse et de Pologne, et fut blessé grièvement à Madrid, lors de l'affaire du 2 mai 1808. Nommé néanmoins le 30 mai suivant général de brigade, il intéressa sa probité de soldat à n'en pas exercer les fonctions et demanda sa retraite. Il est mort le 3 mars 1841.

général commandant le corps [1], chez le général en chef Murat, gouverneur de Paris, qui me donne de suite l'ordre de me rendre au château de Vincennes, près le général Hulin, commandant les grenadiers de la garde des consuls, pour en prendre et recevoir d'ultérieurs.

Rendu au château de Vincennes, le général Hulin m'a communiqué : 1° une expédition de l'arrêté du gouvernement du 29 ventôse, présent mois, portant que le ci-devant duc d'Enghien serait traduit devant une commission militaire, composée de sept membres, nommés par le général gouverneur de Paris; 2° l'ordre du général en chef gouverneur de Paris, de ce jour, portant nomination des membres de la commission militaire, en exécution de l'arrêté précité; lesquels sont : les citoyens Hulin, général des grenadiers de la garde; Guiton, colonel du 1er de cuirassiers; Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère; Ravier, commandant le 18e d'infanterie de ligne; Barrois, commandant le 96e *idem*, et Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde de Paris; et portant que le capitaine-major soussigné remplira auprès de cette commission militaire les fonctions de capitaine rapporteur : le même ordre portant encore que cette commission se réunira sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement susdaté [2].

1. Savary. Ce général a évidemment ignoré que son subordonné, le capitaine Dautancourt, devait être envoyé chez M. Réal, chargé de le renseigner et de le conduire à Vincennes (voir pièce 347).

2. Les deux arrêtés, celui du gouvernement consulaire et celui du gouverneur de Paris, ont été envoyés directement à Vincennes, parce que le second au moins ne pouvait être expédié avant que la venue chez Murat de tous les membres désignés eût rendu certaine la composition de la commission (cf. p. 324, note 1). Ces pièces ont été portées par un des aides de camp de Murat, le lieutenant Brunet, qui resta à Vincennes, assista à la séance de la commission, et revint, le lendemain matin, rendre compte à son chef.

Pour l'exécution de ces dispositions, et en vertu des ordres du général Hulin, président de la commission, le capitaine rapporteur soussigné s'est rendu dans la chambre où se trouvait couché le duc d'Enghien [1], accompagné

1. Le prince a été conduit à Vincennes à cinq heures et demie du soir; il y a été reçu par Harel, qui venait à peine d'être avisé de l'arrivée d'un prisonnier, dont il lui était recommandé d'ignorer le nom (pièce 346). Pour les incidents qui ont suivi cette arrivée, nous avons plusieurs témoignages : celui d'une ancienne religieuse, Mme Bon (*Procès-verbal de l'exhumation*, etc., p. 6); celui du brigadier Aufort, commandant la gendarmerie en résidence à Vincennes, et dont le récit, deux fois publié, a été consigné par M. Durand, employé au ministère de l'Intérieur (*Détails hist. sur les derniers moments de Mgr le duc d'Enghien*, 1816; *Détails particuliers sur la journée du 10 août 1792, etc.*, 1822).

L'abbé Roger, émigré en 1791, rentré en France en 1814 et pourvu de la cure de Vincennes (voir *Quelques larmes sur le tombeau de Mgr le duc d'Enghien*, 1814), recueillit, notamment près de Mme Harel, et rédigea, en mars 1816, des souvenirs restés manuscrits. « Le commandant Harel, dit-il, l'a reçu et mis dans une chambre qui, sans être faite pour un prince, était décemment meublée. Il était exténué de fatigue, n'ayant pas mangé depuis vingt-six heures. Le commandant lui fit servir un dîner passable par le restaurateur Mavré, qui demanda 7 à 8 francs. Son Altesse mangea peu. Elle témoigna le désir qu'elle avait pour la chasse et la lecture, promettant au commandant que, si la première lui était accordée, elle l'assurait de chasser fidèlement avec lui et de ne point chercher à s'évader. Le sommeil tourmentait le prince; mais il ne pouvait s'y livrer. Il réfléchissait donc sur sa triste position, lorsque tout à coup il entend un bruit sourd, qui lui annonçait que quelques personnes s'avançaient vers lui : c'était le commandant et deux gendarmes. On lui commanda de suivre; il obéit. Il est transféré dans l'appartement du commandant, où le prétendu conseil de guerre était assemblé. Il est mis dans une chambre voisine, où reposait la femme du commandant, qui n'était séparée de l'auguste prisonnier que par un paravent. Il avait pour garde un officier de gendarmerie, avec lequel il s'entretint de différentes choses. Il lui fit plusieurs questions, entre autres depuis quand il servait, s'il était entré au service comme simple soldat, s'il servait avec plaisir. « Y a-t-il un prêtre dans le château, » demanda-t-il. — Réponse négative. — « Mais le curé de la paroisse ne vient-il jamais ici, et ne me permettrait-on pas de le voir? » — « Je l'ignore, » dit l'officier. — « Êtes-vous un homme d'honneur, et puis-je compter que vous remettrez cette lettre, cette tresse de cheveux et le journal de mon itinéraire encore imparfait, à son adresse? » — « Je vous le jure, sur ma parole d'honneur. » Il ne la tint pas : le paquet fut remis au conciliabule. »

L'officier de gendarmerie était le lieutenant Noirot. « Je fus commandé, écrivait-il en décembre 1814, pour conduire à Vincennes un peloton de cavalerie de 25 hommes. Je m'y trouvai en présence du prince. Mon abord, ma conduite, mes paroles [furent] si conformes aux sentiments des meil-

du chef d'escadron Jacquin, de la légion d'élite, et des gendarmes à pied du même corps, nommés Lerva et Tharsis, et encore du citoyen Noirot, lieutenant au même corps. Le capitaine rapporteur soussigné a reçu de suite les réponses ci-après, sur chacune des interrogations qu'il lui a adressées, étant assisté du citoyen Molin, capitaine au 18e régiment, greffier choisi par le rapporteur [1].

— A lui demandé ses nom, prénoms, âge et lieu de naissance?

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 août 1772 à Chantilly.

— A lui demandé à quelle époque il a quitté la France?

A répondu : « Je ne puis pas le dire précisément; mais je pense que c'est le 16 juillet 1789. » Qu'il est parti avec

leurs Français, que seul j'attirai sur moi ses regards et sa confiance, qui pouvaient me devenir funestes. Dans un moment où il n'avait près de lui qu'un maréchal des logis, il me supplie de lui faire donner la facilité d'écrire à la princesse de Rochefort. J'avais la conviction de l'impossibilité de faire parvenir une lettre, écrite en présence d'un témoin placé là par mon commandant; cependant, je voulus consoler, autant qu'il était en moi, ce prince malheureux, en lui apportant ce qu'il me demandait. » Dans un autre passage, Noirot dit : « Je reconnus le prince, parce que je me souvenais qu'étant, en 1789, à la campagne de mon colonel, M. le duc d'Uzès, je l'avais vu à Rochefort, près Bonnelles, et dans mon émotion, je lui rappelai cette circonstance, pour lui montrer que tous ceux qui l'entouraient n'étaient pas également ses ennemis. » Noirot ajoute qu'il n'avait aucune attache à la maison de Condé, contrairement à ce qui avait été allégué dans une brochure récente (*De l'assassinat de Mgr le duc d'Enghien*, etc.; 1814, 2e édit., p. 26). Sur M. Noirot, voir *Extrait des Mém. du duc de Rovigo*, 1823, p. 38.

1. Cet alinéa avait d'abord été rédigé de la manière suivante : « Pour l'exécution de ces dispositions, et en exécution des ordres du général Hulin, président de la commission, le prévenu a été conduit des prisons du château de Vincennes, où il est détenu, au logement du commandant d'armes du même château, devant le capitaine rapporteur soussigné, qui a reçu de lui les réponses ci-après, sur chacune des interrogations qu'il lui a adressées. — A lui demandé ses nom, etc. » Cette rédaction a été modifiée; des corrections placées en marge contiennent, en plus, la mention des témoins (Noirot, Jacquin, Lerva, Tharsis), et celle du greffier Molin, qui, en réalité, n'était pas présent, mais ne font plus connaître le véritable endroit où l'interrogatoire a eu lieu.

le prince de Condé, son grand-père, son père, le comte d'Artois et les enfants du comte d'Artois.

— A lui demandé où il a résidé depuis sa sortie de France?

A répondu : « En sortant de France, j'ai passé, avec mes parents, que j'ai toujours suivis, par Mons et Bruxelles ; de là, nous nous sommes rendus à Turin, chez le roi de Sardaigne, où nous sommes restés à peu près seize mois. » De là, toujours avec ses parents, il est allé à Worms et environs sur les bords du Rhin. « Ensuite le corps de Condé s'est formé, et j'ai fait toute la guerre. J'avais, avant cela, fait la campagne de 1792 en Brabant, avec le corps de Bourbon, à l'armée du duc Albert. »

— A lui demandé où il s'est retiré depuis la paix faite entre la République française et l'Empereur?

A répondu : « Nous avons terminé la dernière campagne aux environs de Graz; c'est là où le corps de Condé, qui était à la solde de l'Angleterre, a été licencié, c'est-à-dire à Windisch Feistritz, en Styrie »; qu'il est ensuite resté pour son plaisir à Graz ou environs, à peu près six ou neuf mois, attendant des nouvelles de son grand-père, le prince de Condé, qui était passé en Angleterre, et qui devait l'informer du traitement que cette puissance lui ferait, lequel n'était pas encore déterminé. « Dans cet intervalle, j'ai demandé au cardinal de Rohan la permission d'aller dans son pays, à Ettenheim en Brisgau, ci-devant évêché de Strasbourg ; » que depuis deux ans et demi il est resté dans ce pays. Depuis la mort du cardinal, il a demandé à l'électeur de Baden, officiellement, la permission de rester dans ce pays qui lui a été cédé, n'ayant pas voulu y rester sans son agrément.

— A lui demandé s'il n'est point passé en Angleterre, et si cette puissance lui accorde toujours un traitement?

A répondu n'y être jamais allé; que l'Angleterre lui accorde toujours un traitement, et qu'il n'a que cela pour vivre.

A demandé à ajouter que les raisons qui l'avaient déterminé à rester à Ettenheim ne subsistant plus, il se proposait de se fixer à Freiburg en Brisgau, ville beaucoup plus agréable qu'Ettenheim, où il n'était resté qu'attendu que l'électeur lui avait accordé la permission de chasse, dont il était fort amateur.

— A lui demandé s'il entretenait des correspondances avec les princes français retirés à Londres? S'il les avait vus depuis quelque temps?

A répondu que naturellement il entretenait des correspondances avec son grand-père, depuis qu'il l'avait quitté à Vienne, où il était allé le conduire après le licenciement du corps; qu'il en entretenait également avec son père, qu'il n'avait pas vu, autant qu'il peut se le rappeler, depuis 1794 ou 1795.

— A lui demandé quel grade il occupait dans l'armée de Condé?

A répondu : Commandant de l'avant-garde avant 1796. Avant cette campagne, comme volontaire au quartier général de son grand-père; et toujours, depuis 1796, comme commandant d'avant-garde; et observant qu'après le passage de l'armée de Condé en Russie, cette armée fut réunie en deux corps, un d'infanterie et un de dragons, dont il fut fait colonel par l'empereur; et que c'est en cette qualité qu'il revint aux armées du Rhin.

— A lui demandé s'il connaît le général Pichegru? s'il a eu des relations avec lui?

A répondu : « Je ne l'ai, je crois, jamais vu; je n'ai point eu de relations avec lui. Je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne pas l'avoir connu, d'après les vils moyens

dont on dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais. »

— A lui demandé s'il connaît l'ex-général Dumouriez, et s'il a des relations avec lui?

A répondu : « Pas davantage; je ne l'ai jamais vu. »

— A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point entretenu de correspondance dans l'intérieur de la République?

A répondu : « J'ai écrit à quelques amis qui me sont encore attachés, qui ont fait la guerre avec moi, pour leurs affaires et les miennes. » Ces correspondances n'étaient pas de celles dont il croit qu'on veuille parler [1].

De quoi a été dressé le présent, qui a été signé par le duc d'Enghien, le chef d'escadron Jacquin, le lieutenant Noirot, les deux gendarmes et le capitaine rapporteur.

Noirot, lieutenant; Jacquin;
Molin, capitaine greffier.
Dautancourt, capitaine rapporteur.

« Avant de signer le présent procès-verbal, je fais, avec instance, la demande d'avoir une audience particulière du Premier Consul. Mon nom, mon rang, ma façon de pen-

1. Le capitaine Dautancourt, n'ayant sous les yeux qu'un document unique, l'arrêté du gouvernement, a dû le prendre pour base de l'interrogatoire. Après la première question, qui est de style, il a cherché à établir, par les question 2, 3, 4, 7, que le duc avait émigré et « porté les armes contre la République »; par la question 5, qu'il était « encore à la solde de l'Angleterre »; par les questions 6, 8, 9, 10, qu'il faisait « partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République. » Dautancourt, privé du dossier et des explications précises de M. Réal, réduit à celles très vagues des généraux Hulin et Savary ainsi qu'à sa propre inspiration, a fait des demandes inutiles, quand, dans un interrogatoire aussi court, il s'est enquis si le prince était allé en Angleterre, s'il avait des relations avec Pichegru et Dumouriez; car déjà le contraire était connu à la Malmaison et au ministère du Grand Juge. Ce n'était pas sur ces questions oiseuses que portait le modèle d'interrogatoire, si pressant, dicté par le Premier Consul.

ser et l'horreur de ma situation me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande [1]. »

L.-A.-H. de Bourbon.

(Nougarède, *Recherches histor.*, t. II, p. 30 [2].)

351. — Récit de Savary

Quand je parvins [dans la salle], la lecture de l'interrogatoire était déjà faite, la discussion déjà entamée et fort échauffée. Le duc d'Enghien avait même déjà répondu vivement, de manière à laisser voir qu'il ne se doutait nullement du danger de sa position.

« Monsieur, lui dit le président, vous ne paraissez pas connaître votre situation, ou bien vous ne voulez pas répondre aux questions que je vous adresse. Vous vous renfermez dans votre naissance, que vous prenez soin de nous rappeler; vous feriez mieux d'adopter un autre système de défense. Je ne veux pas abuser de votre position;

1. Lorsque cette mention fut lue en présence de la commission militaire, un des juges, le colonel Barrois, proposa de surseoir pour en référer à la Malmaison; mais, d'une part, l'arrêté de Murat prescrivait de « juger sans désemparer », de l'autre, Savary, consulté comme devant être instruit de la pensée du Premier Consul, désapprouva le sursis. En conséquence, la commission passa outre. — En 1815, le colonel Barrois écrivit : « Mon opinion et mon avis ne furent point suivis dans cette malheureuse affaire. » En octobre 1818, il ajouta : « Quelques personnes, qui ont suivi ma vie et qui connaissent ma position, m'ont témoigné de l'intérêt, entre autres le général d'Ambrugeac. Il m'a demandé les circonstances de cette malheureuse affaire : je les lui ai détaillées par écrit. Il m'a dit en avoir parlé à un des princes et les avoir communiquées à S. Exc. M. le comte de Cazes. » Ce récit, qui pourrait être intéressant, n'a pas été retrouvé.

Le rapporteur, qui, de fait, n'était pas assisté d'un greffier, dut écrire de sa main la minute de l'interrogatoire. D'après le temps nécessaire à cette écriture et à l'interrogatoire même, commencé à minuit, on voit que le duc d'Enghien a dû être amené devant ses juges un peu après une heure du matin.

2. L'interrogatoire a été publié pour la première fois en 1823, par M. Dupin (*Pièces judiciaires et histor.*, etc., n° 4). Nous le citons néanmoins d'après Nougarède, qui en a vu la minute et y a relevé les corrections indiquées plus haut.

mais remarquez que je vous fais des questions positives, et qu'au lieu d'y répondre, vous me parlez d'autre chose. Prenez-y garde; ceci pourrait devenir sérieux. Comment pourrez-vous espérer de nous persuader que vous ignoriez, aussi complètement que vous le dites, ce qui se passait en France, lorsque non seulement le pays que vous habitiez, mais le monde entier, en est instruit? Et comment pouviez-vous me persuader qu'avec votre naissance vous étiez indifférent à des événements dont les conséquences devaient être pour vous? Il y a trop d'invraisemblance à cela pour que je ne vous en fasse pas d'observation; je vous engage à y réfléchir, afin d'avoir d'autres moyens de défense. »

J'ai écrit ces paroles du président le lendemain même, et c'est par ménagement que je n'en ai pas parlé dans l'écrit que j'ai publié à la fin d'octobre 1823 [1].

Le duc d'Enghien, après un moment de silence, répondit d'un ton grave : « Monsieur, je vous comprends très bien : mon intention n'était pas d'y rester indifférent; j'avais demandé à l'Angleterre du service dans ses armées, et elle m'avait fait répondre qu'elle ne pouvait m'en donner, mais que j'eusse à rester sur le Rhin, où incessamment j'aurais un rôle à jouer; et j'attendais. Monsieur, je n'ai plus rien à vous dire. »

Telle fut la réponse du duc d'Enghien; je l'ai écrite à l'instant même : j'ai écrit celle-ci de mémoire longtemps après [2];

1. Contrairement à cette assertion, le duc de Rovigo, dans son écrit de 1823 (2e édit., p. 30), a analysé les paroles du président, de même qu'il a reproduit la réponse du prince.

2. L'auteur veut dire que n'ayant pas conservé la note qu'il avait écrite au moment même, il l'a reproduite plus tard, de mémoire, et très fidèlement. Le général Hulin, dans les *Explications* qu'il a fait rédiger en 1823 par M. Dupin, fait tenir au duc un langage semblable. « Il se présenta, dit-il, devant nous avec une noble assurance, repoussa loin de lui d'avoir trempé directement ni indirectement dans un complot d'assassinat contre la vie

mais je ne crois pas en avoir oublié une seule syllabe...

Avant son dernier aveu, le duc d'Enghien avait fait la déclaration qu'il recevait un traitement d'Angleterre; mais il s'était exprimé de telle sorte, qu'on pouvait croire qu'au lieu des sommes destinées à défrayer sa maison, c'était un argent corrupteur qu'il avait reçu [1]. Aucun des juges ne pouvant connaître la situation financière du prince, cette dernière déclaration aggrava les préventions qu'on avait déjà contre lui. On assimila cet argent à celui qui avait été trouvé sur Georges, et la fatalité voulut que toutes les portes de salut se fermassent ainsi devant le prince.

Après la dernière réponse du duc d'Enghien, le président de la commission prononça la clôture de la discussion...

(Rovigo, *Mém.*, t. II, p. 61.)

du Premier Consul ; mais il avoua aussi avoir porté les armes contre la France, disant, avec un courage et une fierté qui ne nous permirent jamais, dans son propre intérêt, de le faire varier sur ce point, « qu'il avait soutenu les droits de sa famille, et qu'un Condé ne pouvait jamais rentrer en France que les armes à la main. Ma naissance, mon opinion, ajouta-t-il, me rendent à jamais l'ennemi de votre gouvernement. » La fermeté de ses aveux devenait désespérante pour ses juges. Dix fois, nous le mîmes sur la voie de revenir sur ses déclarations; toujours il persista d'une manière inébranlable. « Je vois, disait-il par intervalle, les intentions honorables des membres de la commission; mais je ne peux me servir des moyens qu'ils m'offrent. » Et, sur l'avertissement que les commissions militaires jugeaient sans appel : « Je le sais, me répondit-il, et je ne me dissimule pas le danger que je cours ; je désire seulement avoir une entrevue avec le Premier Consul. »

1. Voir ce que dit M. de Gallo sur la caisse militaire qu'on prétendait aux mains du prince (p. 314). Cependant, en présence du rapporteur, le prince venait simplement d'avouer « que l'Angleterre lui accorde toujours un traitement, et qu'il n'a que cela pour vivre. »

352. — JUGEMENT CONTRE ENGHIEN

[Aujourd'hui, le 30 ventôse an XII de la République, deux heures du matin [1].]

La commission militaire, formée en exécution de l'arrêté du gouvernement en date du 29 du courant, composée des citoyens Hulin, général commandant les grenadiers de la garde des consuls, président; Guiton, colonel du 1er régiment de cuirassiers; Bazancourt, colonel du 4e régiment d'infanterie légère; Ravier, colonel du 18e régiment de ligne; Barrois, colonel du 96e; Rabbe, colonel du 2e régiment de la garde de Paris [2]; le citoyen

1. Cette heure, qui doit être la véritable, a été effacée sur la minute (*Discussion des actes, etc.*, p. 22, note). — Dans l'énumération des membres de la commission, Nougarède (t. II, p. 40) omet le greffier Molin, qui, n'ayant ni signé le jugement, ni assisté à l'interrogatoire, n'a peut-être été réellement désigné qu'après coup et pour la forme. Nous ignorons si Nougarède a relevé cette particularité sur la minute du jugement, qui lui avait peut-être été communiquée en même temps que celle de l'interrogatoire.

2. Guiton (Adrien-François-Marie), né dans la Nièvre en 1761, dragon en 1779, volontaire dans la garde nationale de la Nièvre en 1789, capitaine au 23e de chasseurs en 1792, chef d'escadron en 1794, passé avec ce grade dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls le 30 novembre 1800. Il était colonel du 4e de cuirassiers depuis le 31 août 1803. Nommé général de brigade à la bataille d'Eylau, il fut mis à la retraite en décembre 1814, reprit de l'activité pendant les Cent-Jours, reçut une blessure à Waterloo, et fut obligé de prendre de nouveau sa retraite. Il est mort à Paris le 18 février 1819.

Le Cat de Bazancourt (Jean-Baptiste-Maximilien-Joseph-Antoine), né dans l'Oise en 1767, élève de l'école militaire en 1775, lieutenant en 1791, capitaine de grenadiers en 1793, chef de bataillon en mai 1799. Il fit toutes les campagnes d'Italie, celles de Suisse et d'Égypte, et fut nommé, le 27 août 1801, chef de brigade du 4e d'infanterie légère. Devenu général de brigade le 6 mars 1808, après la campagne de Pologne, il servit en Espagne, en Allemagne, fut pris lors de la reddition de Danzig, mis à la retraite par les deux Restaurations, et mourut le 17 janvier 1830.

Ravier (Jean-Baptiste-Ambroise), né dans le Doubs en 1766, capitaine au 7e bataillon du Doubs en 1792, chef de bataillon de la 88e demi-brigade en 1798, fut nommé par Menou, en Égypte, chef de brigade de la 18e de ligne en avril 1801, et confirmé dans ce grade le 1er mars 1802. Il servit dans la Grande Armée, reçut, le 30 mai 1809, le grade de général de brigade, et fut pris à Stettin en 1813. Comme Guiton et Bazancourt, il fut mis à la retraite par les deux Restaurations, et mourut le 19 novembre 1828.

Barrois (Pierre), né en 1774, dans la Meuse, volontaire dans les éclai-

Dautancourt [1], remplissant les fonctions de capitaine rapporteur, assisté du citoyen Molin, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, choisi pour remplir les fonctions de greffier; tous nommés par le général en chef, gouverneur de Paris;

S'est réunie au château de Vincennes,

A l'effet de juger le ci-devant duc d'Enghien, sur les charges portées dans l'arrêté précité.

Le président a fait amener le prévenu libre et sans fers, et a ordonné au capitaine rapporteur de donner connaissance des pièces tant à charge qu'à décharge, au nombre d'une [2].

Après lui avoir donné lecture de l'arrêté susdit, le président lui a fait les questions suivantes :

reurs de ce département, lieutenant en 1793, chef de bataillon de la 9e légère le 26 octobre 1800 pendant la campagne d'Italie, était devenu colonel du 96e de ligne le 27 août 1803. Il fut nommé général de brigade le 14 février 1807, général de division le 27 juin 1811, et, en 1813, reçut le commandement de la 2e division de la jeune garde. La Restauration le mit en non-activité, puis à la retraite, après toutefois lui avoir donné, en 1820, l'emploi d'inspecteur général d'infanterie. Rappelé à l'activité en 1830, retraité en 1848, Barrois est mort le 19 octobre 1860.

Rabbe (Jean-François), né dans la Haute-Saône en 1757, soldat en 1775, lieutenant en 1793, adjudant-major dans la garde des consuls en janvier 1800, blessé à Marengo, chef de bataillon le 9 décembre 1801, attaché à l'école spéciale militaire le 24 mars 1803, fut nommé colonel au 2e régiment de la garde de Paris le 25 août 1803. Impliqué dans l'affaire Malet, et condamné à mort, il vit sa peine commuée en prison perpétuelle. Il mourut après 1830.

1. Dautancourt (Pierre), né dans l'Aisne en 1771, volontaire en 1794, exerça des fonctions judiciaires près les armées du Nord en 1794 et 1795, fut nommé lieutenant dans la compagnie de gendarmerie à Bruxelles en 1798, et capitaine dans la gendarmerie d'élite à cheval le 20 septembre 1801. Après la catastrophe de Vincennes, il devint chef d'escadron le 10 avril 1804, major au 2e de lanciers polonais en 1807, et général de brigade en 1813. Mis en non-activité par la première Restauration, il reçut, pendant les Cent-Jours, les fonctions d'inspecteur général de la gendarmerie et de commandant de la gendarmerie de la garde. Licencié en 1815, retraité en 1825, il est mort à Nevers le 2 janvier 1832.

2. Cette pièce unique était l'arrêté du gouvernement. Le dossier de l'affaire, qui contenait notamment les papiers d'Ettenheim, était resté à Paris, aux mains de M. Réal.

— Vos nom, prénoms, âge et lieu de naissance?

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly, le 2 août 1772.

— A lui demandé s'il a pris les armes contre la France?

A répondu qu'il avait fait toute la guerre, et qu'il persistait dans la déclaration qu'il a faite au capitaine rapporteur et qu'il a signée. A de plus ajouté qu'il était prêt à faire la guerre, et qu'il désirait avoir du service dans la nouvelle guerre de l'Angleterre contre la France.

— A lui demandé s'il était encore à la solde de l'Angleterre?

A répondu que oui; qu'il recevait, par mois, cent cinquante guinées de cette puissance.

La commission, après avoir fait donner au prévenu lecture de ses déclarations [1] par l'organe de son président, et lui avoir demandé s'il avait quelque chose à ajouter dans ses moyens de défense, il a répondu n'avoir rien à dire de plus et y persister.

Le président a fait retirer l'accusé; le conseil délibérant à huis clos, le président a recueilli les voix, en commençant par le plus jeune en grade; le président ayant émis son opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a déclaré coupable, et lui a appliqué l'art... de la loi du..., ainsi conçu..., et, en conséquence, l'a condamné à la peine de mort.

Ordonne que le présent jugement sera exécuté de suite [2], à la diligence du capitaine rapporteur, après en

1. Des trois chefs d'accusation contenus dans l'arrêté du gouvernement la sentence omet le troisième, concernant la complicité dans les complots intérieurs et extérieurs, qui était pourtant le principal.

2. La loi du 13 brumaire an V (3 novembre 1796) porte, dans son article 36 : « Le jugement de condamnation ainsi prononcé, le président ordonnera au rapporteur de faire ses diligences pour qu'il soit mis de suite à exécution. » C'est d'après cette loi, dont le texte faisait défaut à

avoir donné lecture, en présence des différents détachements des corps de la garnison, au condamné.

Fait, clos et jugé sans désemparer, à Vincennes, les jour, mois et an que dessus, et avons signé :

P. Hulin, Bazancourt, Rabbe, Barrois, Dautancourt, rapporteur; Guiton, Ravier.

(*Pièces judiciaires et historiques, etc.*, n° 5.)

353. — Récit de Borgh

Londres, 14 février 1811.

Je[1] vais consigner ici les douloureux détails... qui m'ont

Vincennes, mais dont l'application devait être en partie connue du rapporteur et de quelques membres de la commission, que le jugement a été rédigé. Ainsi on retrouve la trace de l'article 26 : « L'accusé paraîtra devant ses juges, libre et sans fers... »; — de l'article 25 : « Le président... demandera ensuite au rapporteur la lecture du procès-verbal d'information et celle des pièces à charge comme à décharge envers le prévenu »; — de l'article 28 : « Le président demandera à l'accusé ou à son défenseur s'ils n'ont rien à ajouter pour leur défense »; — de l'article 30 : « [Le président] recueillera les voix, en commençant par le grade inférieur; il émettra son opinion le dernier. » En outre, pour la réquisition du piquet d'exécution, l'article 38 paraît avoir été à peu près suivi.

En fait, les sentences des commissions militaires étaient exécutées le plus tôt possible, sans toutefois devancer le lever du soleil. C'est ainsi, notamment, que Picot et Lebourgeois avaient été fusillés (cf. p. 90, note 1). Pour le duc d'Enghien, l'exécution a été immédiate; elle a suivi d'environ une demi-heure la rédaction du jugement et s'est faite à trois heures du matin, en pleine nuit, longtemps avant le jour qui, à cette date, commence vers six heures. Cette promptitude exceptionnelle a dû être voulue par le Premier Consul (voir, p. 141, l'article du *Moniteur* du 23 février) et ordonnée dans les instructions que Murat a reçues la veille et a communiquées, ou plutôt confirmées officiellement au général Hulin.

Le rapporteur ayant été avisé à l'instant par le président, les dispositions, qui d'ailleurs devaient avoir été arrêtées à l'avance, furent prises aussitôt pour l'exécution. Les ordres furent donnés par Savary en qualité de commandant des troupes à Vincennes (*Extrait des Mém.*, etc., 2e édit., p. 40; *Mém.*, t. II, p. 64).

1. Nous ignorons quel était cet émigré. — Le témoignage du gendarme, qui dans ses traits essentiels semble véridique, a été publié dans la nouvelle édition de la Biographie des Michaud, t. XII, p. 479, note. Le texte en a été vérifié par nous sur la pièce originale.

été communiqués à New-York, dans le cours de l'année 1809, par le général Moreau, en même temps qu'ils m'y furent aussi confirmés par M. Hyde-Neuville. Prisonnier au Temple, le général Moreau y obtint ces détails de l'un des gendarmes qui, peu de jours après la consommation du crime, se trouvait de garde auprès de lui...

« Commandé de service extraordinaire au château de Vincennes, ainsi que plusieurs de mes camarades, je ne savais nullement, ni eux non plus, de quoi il était question. Vers les onze heures du soir, nous apprîmes, mais confusément, que le duc d'Enghien, convaincu d'avoir voulu faire assassiner Bonaparte, incendier Paris, etc., était dans le château pour y être jugé cette nuit même. A une heure du matin [1], seize d'entre nous, du nombre lesquels j'étais, reçûmes ordre de prendre et charger nos armes. On nous fit ensuite descendre dans les fossés du château, en observant le plus grand silence, et sans nous informer de ce que l'on se proposait. Arrivés à trois ou quatre pas du premier angle [2], on nous fit faire halte, l'arme au pied. La nuit était froide, pluvieuse et très obscure. Au bout d'une grosse demi-heure de silence et d'immobilité, que tout nous fit paraître plus longue, on nous dit enfin qu'un conspirateur, bien convaincu d'avoir voulu tout bouleverser et replonger la France dans les horreurs des derniers temps de Robespierre, et très justement condamné à mort, allait être amené sous peu

1. Le témoin s'est trompé environ d'une heure. Le piquet d'exécution a été commandé vers deux heures du matin, et le duc a été conduit dans les fossés vers trois heures. Au sortir du logement de Harel, placé au-dessus du porche donnant accès à l'esplanade, le duc fut d'abord conduit au pavillon du Roi. De là il dut faire un détour assez long pour rejoindre la tour du Diable, qui, alors comme aujourd'hui, était seule pourvue d'un escalier pour descendre dans les fossés.

2. Le pavillon de la Reine, construit en saillie sur les fossés.

d'instants vis à-vis de nous, à la distance de quatre ou cinq pas; que le signal de le fusiller serait donné par un officier faisant face au criminel, et que ce signal serait 1° de porter la main à son chapeau; 2° de se découvrir la tête. On nous recommanda de nouveau de ne pas bouger, d'observer constamment le plus grand silence et de n'avoir d'yeux que pour le signal et le criminel, etc. Quelques-uns observèrent que l'obscurité de la nuit ne permettait pas que l'on vît à un pas devant soi : on leur répondit qu'il y serait prévu (*sic*) lorsqu'il en serait temps; qu'eux ne seraient pas vus, mais qu'ils verraient très bien. Chacun se tut, et le plus morne silence succéda.

« Vers les deux heures du matin, nous entendîmes marcher vers nous et confusément; à un signal convenu d'avance, séparés en deux parties de huit hommes chaque, nous nous préparâmes. Bientôt, à la faible lueur d'une sorte de lanterne sourde, à demi ouverte, que portait un adjudant général [1], enveloppé d'un manteau, nous vîmes ce même adjudant général dépasser l'angle du mur d'environ sept ou huit pas, suivi à peu près à la même distance par un homme (c'était le malheureux prince), qu'on fit arrêter précisément vis-à-vis de nous, à cinq pas tout au plus. L'adjudant général tenait sa lanterne de manière qu'on ne pouvait effectivement pas nous voir, quoique nous vissions distinctement, non seulement les deux personnes déjà nommées, mais encore quelques autres (principalement gendarmes), qui fermaient la marche et ne tardèrent pas à se retirer de quelques pas, aussitôt que le prince se fut arrêté. Alors aussi nous observâmes qu'un trou, fraîchement fouillé [2], se trouvait

1. Pelet (Pierre), sous-adjudant-major dans la gendarmerie d'élite.
2. En 1816, lors de l'enquête pour l'exhumation des restes du prince, un

entre le prince et nous (il ne pouvait pas non plus le voir). L'adjudant général, s'étant arrêté, se retourna pour faire face au prince, ouvrit son manteau, et s'éclairant de sa lanterne, lut l'acte d'accusation et la sentence. Lorsqu'il eut fini, le prince, qui était debout, demanda qu'il lui fût accordé de voir Bonaparte et de lui parler. L'adjudant général, sans dureté dans ses expressions ou dans le son de sa voix, répondit que cela ne se pouvait pas. Le prince demanda qu'il lui fût au moins permis d'écrire à Bonaparte. Cette seconde demande fut refusée de même que la première. Alors l'illustre victime exprima le désir qu'on lui accordât un ecclésiastique pour lui administrer les secours de la religion, témoignant en même temps quelque confiance qu'une demande si juste ne pouvait lui être refusée, observant d'ailleurs qu'une ou deux heures suffiraient. L'adjudant général, paraissant ému ou humilié, lui répondit d'une voix faible et altérée, qu'il était peiné de devoir refuser même cette dernière demande, mais que ses ordres étaient positifs. Alors Mgr le duc d'Enghien, levant les yeux vers le ciel et élevant la voix, s'écria : « Combien il est affreux de périr ainsi de la main des

certain Bonnelet prétendit avoir creusé la fosse la veille, dans la journée, entre trois et sept heures. Une hâte si prématurée, outre qu'elle était très inutile, aurait été manifestement contraire au secret profond qui a entouré l'envoi du prince à Vincennes. D'ailleurs, d'après un autre témoignage, trois pelles et pioches ont été fournies pour le travail, et on se demande ce que Bonnelet aurait fait de ce surcroît d'outils. « La déposition du nommé Bonnelet me paraît peu fondée », écrivait l'abbé Roger le 18 mars 1816, et il ajoutait que d'après ses propres renseignements, la fosse avait été ouverte par les gendarmes d'élite, après dix heures et demie du soir, moment où les outils nécessaires ont été demandés à un sieur Germain, ancien garde d'artillerie. C'est sans doute d'après les observations de l'abbé Roger que le procès-verbal d'enquête qui a été imprimé parle simplement d' « une fosse préparée d'avance » (p. 18).

L'emplacement de la fosse a été désigné, croyons-nous, par le Premier Consul, parce qu'il était sous les fenêtres de Harel, qui pouvait le surveiller d'un coup d'œil.

Français ! » En ce moment, l'adjudant général portant vivement la main à son chapeau, comme s'il eût craint ce que pourrait ajouter le prince, et se découvrant aussitôt, huit gendarmes firent feu. Le prince tomba mort et fut aussitôt mis, tout habillé, dans la fosse qui lui avait été préparée. L'adjudant général ne se retira qu'après l'avoir fait combler... »

(Collection particulière.)

354. — Harel a Réal

Vincennes, 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

Citoyen conseiller, j'ai l'honneur de vous instruire que l'individu arrivé le 29 du présent au château de Vincennes, à cinq heures et demie du soir, a été, dans le courant de la même nuit, jugé par une commission militaire et fusillé à trois heures du matin [1], et enterré dans la place que j'ai l'honneur de commander.

J'ai l'honneur de vous saluer avec le plus profond respect [2].

(Nougarède, *Recherches histor.*, t. II, p. 49.)

355. — Récit de Pasquier

Tout était consommé avant sept heures du matin. Les fonctions de Savary, comme commandant de la gendar-

1. Cette heure est confirmée par le billet suivant du général Hulin « à son ami », le général Macon, commandant les grenadiers de la réserve à Arras. Il écrit de Vincennes, le 30 ventôse (21 mars) : « Le ci-devant duc d'Enghien, arrêté et conduit hier au château de Vincennes, a été jugé et condamné à mort par une commission militaire dont j'étais président, ce matin, à trois heures. Je ne puis t'en écrire davantage, étant exténué de fatigue : il a été exécuté de suite » (Bibl. nat.).

Réal n'étant pas venu à Vincennes, ce billet est la réponse de l'ordre que M. Réal lui avait envoyé la veille, à quatre heures et 1 soir (pièce 346).

merie de Vincennes, se trouvant apparemment terminées par cette exécution, il repartit aussitôt pour Paris; et c'est ici que se place un fait qui, s'il est vrai, peut avoir une assez grande importance. Savary me l'a plusieurs fois raconté, en 1812, et toujours de la même manière : son récit m'a de plus été confirmé sur tous les points par M. Réal.

Il était donc en route pour venir rendre compte de sa mission, lorsqu'il rencontra, à la barrière de Paris, M. Réal vêtu en conseiller d'État, avec bas bleus et boucles aux souliers (ce sont les propres paroles du duc de Rovigo); il faisait route du côté de Vincennes et avait l'air très pressé. « Et où allez-vous donc? » lui cria Savary en faisant arrêter sa voiture. — « Je vais à Vincennes, répondit M. Réal en s'approchant de la sienne, et j'y vais par ordre du Premier Consul pour interroger le duc d'Enghien. » — « Que dites-vous? Le Premier Consul ne sait-il pas que le duc d'Enghien a dû être jugé cette nuit? Il vient d'être condamné et exécuté. » — Et M. Réal de s'écrier : « Mais comment cela est-il possible? J'avais tant de questions à faire au prince! son interrogatoire pouvait découvrir tant de choses! Encore une affaire manquée et dans laquelle on ne saura rien! Le Premier Consul sera furieux [1]! »

M. Réal, après cette rencontre, n'eut plus qu'à retourner chez lui, et Savary, continuant sa route, alla rendre compte à Murat de la fidèle exécution des ordres qu'il avait donnés, puis se transporta à la Malmaison pour y porter la même nouvelle. Voilà sa relation dans sa plus

1. Ce retard de toute une nuit, dans une circonstance si grave, quand il s'agissait d'une mission si importante et si formellement ordonnée (voir la pièce 347), ne peut s'expliquer que par des causes fortuites. Nous aurons à en reparler, et surtout des conséquences de l'absence de M. Réal.

grande exactitude, telle qu'il me l'a répétée plusieurs fois, en 1811, 1812 et 1813.

(Pasquier, *Mém.*, t. I, p. 182.)

356. — Réal a Hulin

Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

Général, je vous prie de me transmettre le jugement rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien, ainsi que les interrogatoires qu'il a prêtés. Je vous serai obligé si vous pouvez le remettre à l'agent qui vous portera ma lettre [1].

Réal à Hulin

Paris, 30 ventôse.

Général, j'attends le jugement et les interrogatoires de l'ex-duc d'Enghien pour me rendre à la Malmaison auprès du Premier Consul [2]. Veuillez me faire savoir à quelle heure je pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma lettre pourrait se charger du paquet et attendre qu'il soit prêt, si les expéditions sont avancées.

Hulin à Réal

Paris, 30 ventôse.

Conformément à vos désirs, je vous fais passer sous ce

1. Le secrétaire particulier du général répondit : « Le citoyen P. Hulin, général de brigade..., est sorti en ce moment. Il enverra aussitôt au conseiller d'État les expéditions qu'il réclame et qu'on est en train de faire. » — Il est probable que Hulin, comme Savary, était allé rendre compte à Murat. Une des expéditions préparées était destinée au ministre de la guerre. Hulin la lui envoya avec le billet suivant : « J'ai l'honneur de vous adresser l'expédition en forme du jugement rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien. J'ai l'honneur de vous assurer de mon respectueux dévouement. »

2. M. Réal, dans son embarras, n'a vraisemblablement pas jugé à propos de se rendre sur-le-champ à la Malmaison ; avant d'affronter le Premier Consul, il a voulu attendre l'effet des explications de Savary et la remise entre ses mains des pièces de procédure qu'il aurait dû rapporter de Vincennes avec l'interrogatoire qu'il était chargé d'y faire et n'avait pas fait.

pli, citoyen conseiller d'État, l'expédition du jugement rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien.

(Nougarède, *Recherches hist.*, t. II, p. 56 [1].)

357. — Jugement rectifié contre Enghien

[La Malmaison, 30 ventôse an XII (21 mars 1804).]

Commission militaire spéciale

Formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII de la République une et indivisible.

Jugement

Au nom du peuple français,

Ce jourd'hui, 30 ventôse an XII de la République, la commission militaire spéciale, formée dans la première division militaire en vertu de l'arrêté du gouvernement en date du 29 ventôse an XII, composée, d'après la loi du 19 fructidor an V, de sept membres [2], savoir : les citoyens

Hulin, général de brigade, commandant les grenadiers à pied de la garde, président;

Guiton, colonel, commandant le 1er régiment de cuirassiers;

Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère;

Ravier, colonel du 18e régiment d'infanterie de ligne;

1. Les deux billets de M. Réal ont été publiés en 1823 dans les *Pièces judiciaires et histor.*, nos 6 et 7. Nous citons Nougarède, parce qu'il a fait connaître en plus la réponse de Hulin et celle de son secrétaire.

2. Art. 17 : « Cette commission sera composée de sept membres, qui seront nommés par le général commandant la division militaire dans l'étendue de laquelle l'individu inscrit sur la liste des émigrés, et non rayé définitivement, aura été arrêté... » Cet article n'a été appliqué qu'en ce qui concerne le nombre des membres.

Barrois, colonel, commandant le 96e régiment de ligne;

Rabbe, colonel, commandant le 2e régiment de la garde municipale de Paris;

Dautancourt, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, faisant les fonctions de capitaine rapporteur;

Molin, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, greffier;

Tous nommés par le général en chef Murat [1], gouverneur de Paris et commandant la première division militaire.

Lesquels président, membres, rapporteur et greffier, ne sont ni parents, ni alliés entre eux ni du prévenu, au degré prohibé par la loi [2].

La commission, convoquée par l'ordre du général en chef gouverneur de Paris, s'est réunie au château de Vincennes dans le logement du commandant de la place, à l'effet de juger le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, taille d'un mètre 705 millimètres, cheveux et sourcils châtain clair, figure ovale, longue, bien faite, yeux gris tirant sur le brun, bouche moyenne, nez aquilin, menton un peu pointu, bien fait;

Accusé :

1° D'avoir porté les armes contre la République française;

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français;

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais, de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir cons-

1. On a vu que la désignation, probablement tardive, de Molin, avait été faite par le capitaine Dautancourt.

2. Voir les articles 7 et 8 de la loi du 13 brumaire an V (3 novembre 1796).

piré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État [1];

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Freiburg [2] et de Baden;

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre [3];

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

La séance ayant été ouverte, le président a ordonné au rapporteur de donner lecture de toutes les pièces, tant celles à charge que celles à décharge.

Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde d'amener l'accusé, lequel a été introduit libre et sans fers devant la commission.

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile,

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, âgé de trente-deux ans, né à Chantilly, près Paris, ayant quitté la France depuis le 16 juillet 1789.

Après avoir fait prêter interrogatoire à l'accusé, par

1. Ce chef d'accusation, certainement faux, paraît fondé sur l'erreur encore persistante, concernant MM. de Grünstein et Schmitt, qui restaient représentés comme venus d'Angleterre à Ettenheim (cf. p. 194, 207). Ces deux « agents accrédités » près du prince étaient, comme on l'a dit, ses nouveaux aides de camp.

2. Voir pièce 310, etc.

3. Cf. t. I, p. 406, 411, 423, 432, 459, etc.

l'organe du président, sur tout le contenu de l'accusation dirigée contre lui; ouï le rapporteur en son rapport et ses conclusions, et l'accusé dans ses moyens de défense; après que celui-ci a eu déclaré n'avoir plus rien à ajouter pour sa justification, le président a demandé aux membres s'ils avaient quelques observations à faire; sur leur réponse négative, et avant d'aller aux opinions, il a ordonné à l'accusé de se retirer.

L'accusé a été reconduit à la prison par son escorte, et le rapporteur, le greffier, ainsi que les citoyens assistants dans l'auditoire, se sont retirés sur l'invitation du président.

La commission délibérant à huis clos, le président a posé les questions ainsi qu'il suit :

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, accusé :

1° D'avoir porté les armes contre la République française, est-il coupable?

2° D'avoir offert des services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français, est-il coupable?

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État, est-il coupable?

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Freiburg et de Baden, est-il coupable?

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre, est-il coupable?

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France, est-il coupable?

Les voix recueillies séparément sur chacune des questions ci-dessus, commençant par le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier,

La commission déclare le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien,

1° A l'unanimité, coupable d'avoir porté les armes contre la République française ;

2° A l'unanimité, coupable d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français;

3° A l'unanimité, coupable d'avoir reçu et accrédité près de lui des agents dudit gouvernement anglais; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État;

4° A l'unanimité, coupable de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Freiburg et de Baden;

5° A l'unanimité, coupable d'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre;

6° A l'unanimité, coupable d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

Sur ce, le président a posé la question relative à l'application de la peine. Les voix recueillies de nouveau dans la forme ci-dessus indiquée, la commission militaire

spéciale condamne à l'unanimité, à la peine de mort, le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.

Ladite peine prononcée en conformité des articles 2, titre IV du Code militaire des délits et des peines, du 21 brumaire an V; 1er et 2e, 2e section du titre Ier du Code pénal ordinaire, du 6 octobre 1791, ainsi conçus, savoir :

Art. 2 (du 21 brumaire an V). « Tout individu, quel que soit son état, qualité ou profession, convaincu d'espionnage pour l'ennemi, sera puni de mort. »

Art. 1er. « Tout complot ou attentat contre la République sera puni de mort. »

Art. 2 (du 6 octobre 1791). « Toute conspiration et complot, tendant à troubler l'État par guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, seront punis de mort [1]. »

Enjoint au capitaine rapporteur de lire de suite le présent jugement, en présence de la garde assemblée sous les armes, au condamné.

Ordonne qu'il en sera envoyé, dans les délais prescrits par la loi, à la diligence du président et du rapporteur, une expédition tant au ministre de la guerre, qu'au Grand Juge ministre de la justice, et au général en chef gouverneur de Paris.

Fait, clos et jugé sans désemparer, les jour, mois et an

1. Ces deux derniers articles sont pris dans la loi du 25 septembre-6 octobre 1791, IIe partie, titre I, section 2. En voici le texte exact : « Art. 1er : Tous les complots et attentats contre la personne du Roi, du Régent ou de l'héritier présomptif du trône, seront punis de mort. » — « Art. 2 : Toutes conspirations ou complots tendant à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, seront punis de mort. »

dits, en séance publique; et les membres de la commission militaire spéciale ont signé, avec le rapporteur et le greffier, la minute du jugement [1].

Signé Guiton, Bazancourt, Ravier, Barrois, Rabbe, Dautancourt, capitaine rapporteur; Molin, capitaine greffier, et Hulin, président [2].

(*Moniteur* du 1er germinal an XII : 22 mars 1804.)

358. — Le P. Consul a Réal

La Malmaison, 1er germinal an XII (22 mars 1804).

Citoyen Réal, conseiller d'État, vous trouverez ci-joint un portefeuille rouge [3] du duc d'Enghien, contenant les lettres de change ci-après :

1. Bien que les jugements des commissions militaires ne fussent pas assujettis à des formules, la sentence rédigée à Vincennes, en vertu de laquelle le duc d'Enghien avait été fusillé, était destinée à un retentissement trop grand pour pouvoir être publiée sans modifications. Il n'aurait pas suffi de se placer au point de vue juridique, et de remédier aux principaux vices de forme, par exemple en rétablissant le texte des lois pénales, dont la place était restée en blanc; il parut nécessaire, au point de vue politique, de rendre beaucoup plus sensibles pour l'opinion les chefs d'accusation, surtout celui de complot, qui n'était aucunement prouvé, mais qui seul pouvait expliquer des mesures exceptionnelles et une sorte de coup d'état. Le nouveau jugement, que nous reproduisons ici, fut donc rédigé à la Malmaison. Si on l'examine de près, on verra que le cadre juridique a dû être fourni par M. Réal, et que les chefs d'accusation, qui formaient la partie essentielle, ont dû être dictés par le Premier Consul. Il y a, en effet, une parenté évidente entre ces chefs d'accusation et le modèle d'interrogatoire dressé pour M. Réal (pièce 347). On pourrait noter, en outre, le mot « d'avoir.... accrédité, etc. », qui est trop particulier pour être du style de M. Réal, et surtout l'omission « d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre », inadvertance qu'explique la rapidité, souvent excessive, des dictées du Premier Consul, et que M. Réal, livré à ses propres réflexions, n'aurait sans doute pas commise.

2. Le texte communiqué à M. Dupin et reproduit par lui (*Pièces judiciaires et histor.*, n° 10) est une « copie conforme », signée seulement par Hulin, Dautancourt et Molin.

Trois semaines plus tard, le 12 avril, le ministre de la guerre reçut du général Hulin une copie du nouveau texte du jugement (*Ibid.*, n° 11), probablement par application de l'article 40 de la loi du 13 brumaire an V.

3. Sur ce portefeuille rouge, voir pièce 334. D'après l'almanach de

Une lettre de change de 2,000 ducats; une de 7,150 florins d'Empire; une de 500 louis; une de 3,850 florins d'Empire; une de 100 louis; une de 300 louis.

Ci-joint également deux notes qui y sont relatives.

(Arch. nationales [1].)

Hulin à Réal

Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

J'ai l'honneur de vous adresser, citoyen conseiller d'État, une copie conforme d'une pièce trouvée sur le ci-devant duc d'Enghien [2].

(Nougarède, *Recherches historiques, etc.*, t. II, p. 47.)

Reçu de Réal

Paris, 2 germinal an XII (23 mars 1804).

Le conseiller d'État, etc., a reçu du général de brigade Hulin, commandant les grenadiers à pied de la garde, un petit paquet contenant des cheveux, un anneau d'or et une lettre, ce petit paquet portant la suscription suivante : « Pour être remis à Madame la princesse de Rohan, de la part du ci-devant duc d'Enghien [3] ».

(*Pièces judiciaires et histor., etc.*, n° 9.)

l'an XII, le ducaton de Hollande valait 6 fr. 88, et le florin d'Autriche, 2 fr. 63. Les lettres de change se seraient donc élevées ensemble à la somme de 60,690 francs.

1. Cette lettre, imprimée en placard pour être insérée dans la *Corr. de Napoléon* puis rebutée, a été publiée par Crétineau-Joly, t. II, p. 416. Voir aussi Lecestre (*Lettres inéd. de Napoléon*, n° 68).

2. Le journal intime du prince (pièce 325. Cf. p. 267, note).

3. Le paquet avait été confié au lieutenant de gendarmerie Noirot, qui avait cru de son devoir de le remettre au président Hulin (voir p. 328, note). Ces reliques ne furent pas envoyées à la princesse Charlotte ; déposées à la préfecture de police, elles y restèrent enfermées dans un carton, qui a disparu sous le second empire.

PARTIE IX

LE LENDEMAIN DE LA MORT

Le jugement au *Moniteur*.

Premières rumeurs de l'exécution, répandues dans la soirée du 21 mars. — Dans la nuit, arrivée du dernier courrier de Caulaincourt, avec les réponses de la cour de Baden aux notes de Talleyrand, des 10 et 11 mars, l'annonce qu'elle donnera à la Diète une connaissance verbale des enlèvements, le récit d'une incartade du roi de Suède. — La rédaction refaite du jugement est insérée au *Moniteur* du 22. — Vive émotion dans la capitale. — Relations des ministres étrangers. — M. de Dalberg prend le parti de ne pas réclamer sans ordre.

Rapport du Grand Juge sur Drake.

Ce rapport, détournant l'attention vers les intrigues des diplomates anglais, est communiqué au Sénat le 23 et publié dans le *Moniteur*. — Circulaire de Talleyrand le notifiant aux ministres étrangers à Paris. — Ceux-ci essaient vainement de s'entendre pour une réponse collective. Leurs réponses, sauf celle de l'envoyé de Suède, sont reproduites individuellement au *Moniteur*. — L'exécution du duc est blâmée par tous les partis, et même dans la famille consulaire. — Silence commandé aux journaux. — Démission de Chateaubriand. — Le 24, clôture de la session du Corps législatif : contraste entre le discours du conseiller Fourcroy et celui du président Fontanes. Propos véhéments du Premier Consul contre les Bourbons devant le Conseil d'État. Explications hautaines de Talleyrand à nos envoyés dans les cours. — Note sur les propos de M. Frere, représentant de l'Angleterre à Madrid. — Le 27, la commission du Sénat, réunie pour examiner le rapport sur Drake, propose l'empire héréditaire. Cette proposition, dont le principe était agité déjà en France et en Europe, est apportée le soir par M. Le Couteulx de Canteleu à la Malmaison. — Indices nouveaux contre la complicité du duc d'Enghien.

359. — Dalberg a Edelsheim

(En chiffres.) Paris, 21 mars 1804.

On assure que le duc d'Enghien est arrivé hier, escorté par 50 gendarmes. Tout le monde demande qu'en veut-on faire? Le gouvernement croit le duc de Berry et M. de Montpensier ici; aussi, depuis quinze jours, tout Paris est emprisonné. Une personne près du Consul m'a dit qu'on avait assez de preuves pour confondre tous les arrêtés, par l'accusation de l'assassinat; que le Premier Consul ferait grâce aux uns et ferait exécuter les autres; que, pour les princes, on les tiendrait arrêtés et qu'on déclarerait aux puissances qu'ils répondraient d'un nouvel attentat. Depuis la découverte de cette conspiration, le Premier Consul n'écoute plus une parole de paix ou de composition avec l'Angleterre; il est décidé à faire une guerre qui tôt ou tard amènerait la destruction de cet État. On se persuade à la fin qu'un changement de ministère à Londres ne changera en rien le système anglais.

J'ai la certitude matérielle que la cour de Vienne est également fort compromise dans tout cela [1] : c'était le prince Esterhazy qui avait, au nom de sa cour, fait des ouvertures à Moreau.

Ayant dîné hier avec M. de Talleyrand chez le consul Cambacérès, le premier est venu à moi avec un air d'affabilité que je ne lui ai jamais connu. Il m'a parlé de choses indifférentes. Je pensais qu'il me dirait ce qu'il avait dit à

1. Cette rumeur, qui circulait non seulement à Paris (cf. pièce 336), mais en Europe, était au fond motivée par les armements imputés à l'Autriche : elle nous paraît contraire à la vérité tant qu'une preuve n'en sera pas produite. Quant à l'accusation contre Esterhazy, peut-être faut-il y reconnaître un écho de l'humeur que le Premier Consul venait de montrer contre ce prince (cf. pièce 341).

M. de Beust; mais il n'en fut pas question. La France veut maintenant que les émigrés soient éloignés [1]....

On commence à sentir le ressentiment que le gouvernement porte aux étrangers; et si, depuis la Révolution, dans toutes les occasions, on leur a manqué et ne leur a témoigné aucun égard, ce sera pis dans le présent. M. de La Rochefoucauld vient de présenter une note menaçante à Dresde, touchant d'Antraigues [2], et M. de Bünau craint

1. Le comte de Beust était ministre plénipotentiaire de l'électeur archichancelier de l'Empire, qui résidait à Ratisbonne et qui était le baron de Dalberg, oncle du ministre de Baden à Paris. « M. de Beust, écrivait ce dernier le 20 mars, vient de me dire qu'ayant vu hier M. de Talleyrand, ce dernier lui dit qu'on venait de donner à tous les ministres français en Allemagne l'ordre d'exiger qu'on éloigne les émigrés des états des princes, et qu'il l'invitait à l'écrire à sa cour » (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 21).

2. L'électeur de Saxe, pressé par la note de Talleyrand du 15 décembre (pièce 260) de demander à la cour russe que le comte d'Antraigues fût rappelé de Dresde, confia cette mission délicate à son envoyé, le comte de Schulenburg, qui se rendait en Russie. La démarche fut faite le 27 janvier. En même temps notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. de Hédouville, recevait l'ordre de soumettre dans le même sens de « sérieuses représentations. » Mais, comme le disait un rapport russe du 29 janvier, « ce n'est plus de M. d'Antraigues dont il doit être question, ni du plus ou moins d'utilité dont il pourrait être pour le service en le laissant à Dresde; il s'agit d'un intérêt bien plus majeur et auquel beaucoup de considérations doivent céder : c'est l'honneur, la dignité et en quelque façon même l'indépendance de la Russie. En consentant à la réclamation forcée de l'électeur de Saxe, on se courbera devant la France, qui ne cesse déjà de nous manquer, depuis quelques mois, dans toutes les occasions qui se présentent. » Le cabinet russe, qui d'ailleurs avait maintenant en plus sur les bras l'affaire de M. de Vernègues, donna donc une réponse négative : elle fut sans ambages vis-à-vis M. de Schulenburg, avec des prétextes vis-à-vis M. de Hédouville (Tratchevski, t. II, p. 431, 461, 470, 480, etc.).

Cependant, à Dresde, M. de La Rochefoucauld, chargé d'appuyer la note du 15 décembre, insistait vivement auprès du comte de Loss; comme il n'en recevait que des réponses évasives ou dilatoires, il lui avait remis le 29 février une note trahissant de l'impatience. « Je doute, disait-il, que cette marche cadre avec les désirs du Premier Consul; car, dans cette affaire, il ne s'agit que de renvoyer un individu qui n'est pas russe, mais antifrançais, et qui cherche à troubler la tranquillité intérieure de la République. Au surplus, après avoir parlé aussi clairement que j'ai eu l'honneur de le faire à Votre Excellence, il ne me reste qu'à attendre les ordres de mon gouvernement, et à regretter que Son Altesse Électorale ne s'aperçoive pas du peu d'égards que la cour de Russie lui témoigne

que si la Russie ne l'éloigne point, il en résultera un inconvénient grave.

(Arch. de Karlsruhe 1.)

360. — Massias a Talleyrand

(N° 222.) Karlsruhe, 27 ventôse an XII (18 mars 1804).

M. le baron d'Edelsheim m'ayant remis la réponse à la lettre de Votre Excellence, et ayant paru désirer, pour montrer l'empressement de S. A. S. l'Électeur à obtempérer aux demandes du Premier Consul, qu'elle vous parvînt le plus tôt possible, je l'envoie par une estafette à Strasbourg, au général Caulaincourt, qui lui a offert de vous la faire parvenir par le premier courrier qu'il enverrait à Paris [2]. Le numéro 223, que je joins sous ce pli, n'est pas d'ailleurs de nature à être confié aux postes allemandes.

Le même ministre m'a fait savoir qu'il instruisait M. Dalberg que S. A. S. l'Électeur ne pouvait s'empêcher de donner connaissance verbale, au collège électoral, de l'événement qui venait de se passer, lequel néanmoins ne

dans cette occasion, et des ménagements que le Premier Consul ne cesse d'avoir pour sa personne, depuis deux ans, que j'ai eu l'honneur d'en parler à Votre Excellence pour la première fois. »

1. Cette dépêche a été publiée en entier dans la *Polit. Corresp.*, t. V, p. 22, et en partie dans les *Mém. histor.*, p. 245.

2. La dépêche de M. Massias, accompagnée de ses deux annexes et d'une autre dépêche, n° 223, écrite aussi le 18, mais après huit heures du soir, n'est parvenue à Strasbourg que le 19. A ce moment, M. de Caulaincourt n'avait plus de courrier (voir p. 319, note 2). Ayant reçu dans la soirée du 19 celui qui était porteur de la lettre pour M. Drake (pièce 331), il lui confia, le lendemain matin de bonne heure, les dépêches venues de Karlsruhe. Ce courrier, devançant M. de Caulaincourt, a dû arriver à Paris dans la nuit du 21 au 22 mars.

Quelques heures plus tard, le 22, les copies des deux annexes, c'est-à-dire des réponses de la cour de Baden aux notes de Talleyrand des 10 et 11 mars, parvenaient aussi entre les mains de M. de Dalberg : elles lui avaient été adressées, le 17 de Karlsruhe, par la poste ordinaire, à titre de renseignement (cf. *Polit. Corresp.*, t. V, p. 18, 25, 31).

pouvait donner aucune crainte pour des troubles dans cette partie de l'Allemagne, puisque les troupes françaises s'étaient promptement retirées sur la rive gauche [1].

(Annexes). 1° Note d'Edelsheim à Talleyrand

Karlsruhe, 16 mars 1804.

Le soussigné... a l'honneur de répondre à l'office que S. Exc. M. Talleyrand lui a fait passer, en date du 19 ventôse an XII (10 mars 1804)...

[S. A. S. Électorale] a sans doute été bien douloureusement étonnée d'apprendre qu'à son insu il dût exister dans ses propres États, à Offenburg, une association d'émigrés français qui étaient du nombre des plus actifs instruments de toutes ces trames détestables, dont l'idée seule inspire la plus vive horreur.

L'arrestation des prévenus et leur transport à Strasbourg ayant déjà été effectués par un détachement de troupes françaises, il ne restait à l'Électeur qu'à satisfaire à la seconde demande..., savoir d'éloigner, par une mesure générale et irrévocable, tous les émigrés français des pays qui composent l'électorat de Baden. En conséquence, un décret général est sous presse, qui sera inséré incessamment dans la feuille des ordonnances électorales [2]... Ce

1. La dépêche du 17 mars, de M. d'Edelsheim à M. de Dalberg, se termine ainsi : « Une démarche qu'il ne conviendrait nullement de dissimuler, parce qu'elle est dans l'ordre des choses, c'est d'avouer avec franchise que, vu les obligations réciproques, subsistantes entre tous les membres du Collège électoral, notre Sérénissime maître ne peut pas se dispenser de lui faire donner verbalement la connaissance de tout ce qui s'est passé depuis l'arrestation de la baronne de Reich. On se bornera toutefois au simple narré historique, en y ajoutant que les suites de cet événement devaient d'autant moins faire appréhender des conséquences fâcheuses pour la tranquillité de l'Empire, que les détachements français qui avaient été chargés des arrestations mentionnées avaient tous repassé incessamment le Rhin » (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 19).

2. Ce décret, daté du 16 mars, a été envoyé par M. Massias seulement le

décret embrasse rigoureusement l'éloignement hors des États électoraux, de tous les émigrés français qui ne seront pas munis d'un certificat authentique de quelque autorité de la République, et les baillis et préposés de chaque district de ce pays sont rendus responsables de son exacte exécution. Ne doutant pas que cette mesure ne soit trouvée entièrement conforme aux intentions du gouvernement français, l'Électeur ose se flatter que sa prompte détermination à cet égard fournira au Premier Consul une nouvelle preuve du prix que S. A. E. attache à sa bienveillance, et au maintien des relations amicales qui subsistent si heureusement entre la France et l'électorat de Baden.

2° Edelsheim à Talleyrand

Karlsruhe, 17 mars 1804.

L'Électeur eût été bien sensiblement affligé des reproches contenus dans la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 20 ventôse [an] XII

21, probablement après son insertion dans la gazette officielle de Baden. Remis à la poste ordinaire, il n'est parvenu à Paris que le 24. Aussi, dans la soirée du 23, une question sur l'existence de cet acte a-t-elle pu être posée par Talleyrand à M. de Dalberg. Le *Moniteur* du 25 annonça le décret, et celui du 27 en publia une traduction; mais, disait M. d'Yvoy, chargé d'affaires du prince d'Orange, « ceci est tourné de manière qu'il paraît que c'est l'électeur qui a fait faire les arrestations, tandis que l'original dit que ce sont les Français qui l'ont fait inopinément » (*Rev. histor.*, t. IX, p. 391). La traduction dit en effet : « Le gouvernement français venant de requérir l'arrestation de certains émigrés dénommés, impliqués dans le complot tramé contre la constitution, et une patrouille militaire venant de faire l'arrestation des individus compris dans cette classe, etc. » (cf. p. 232, note 2). Le texte allemand est ainsi conçu : « Nachdem nun durch eine von der französischen Staatsregierung eingetretene Requisition, gewisse bestimmte Ausgewanderte wegen Verwicklung in eine Staatsverschwörung wider die dortige Verfassung handfest machen zu lassen, und durch die zu gleicher Zeit von einer militärischen Streismannschaft geschehene unvermuthete Beifahung derer in diese Classe gerechneten Individuen der Fall eingetreten ist, etc. » (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 16).

(11 mars 1804), et que M. le général Caulaincourt m'a fait remettre hier matin, après son retour d'Ettenheim [1], si S. A. S. Électorale n'était parfaitement convaincue de n'avoir jamais pu donner au Premier Consul le moindre sujet de mécontentement. Elle ne saurait rapporter les préjugés momentanés, exprimés à ce sujet, qu'à l'effet de la circonstance [2]; et persuadée que les résultats ultérieurs auront déjà détruit les apparences sur lesquelles ils ont été fondés, elle est pénétrée de la plus ferme confiance que le Premier Consul ne cessera jamais d'accorder toute la justice qu'il a daigné rendre jusqu'à présent aux sentiments de la plus profonde reconnaissance, au dévouement, au zèle et à la vénération que S. A. S. Électorale a constamment voués à l'illustre chef de la République française.

Quant au séjour du duc d'Enghien à Ettenheim, je me dispenserai d'en présenter ici les circonstances, parce que j'ai mis le baron de Dalberg complètement en état de donner à Votre Excellence les explications les plus satisfaisantes à ce sujet [3], si elle veut bien lui en fournir l'occasion. Il vous est d'ailleurs déjà connu que la supposition de l'existence du général Dumouriez à Ettenheim était une erreur.

1. Voir la pièce 323, p. 264, pr.

2. Dans la dépêche déjà citée du 17 mars, le baron d'Edelsheim disait : « Au reste, vous pensez bien qu'en général je n'ai attribué les reproches peu mérités qui se trouvent dans la lettre que le ministre m'a fait l'honneur de m'adresser, qu'à la circonstance, et que je me persuade qu'il ne peut pas échapper à la pénétration de S. Exc. M de Talleyrand, qu'il ne serait pas étonnant que Monseigneur l'Électeur ignorât les prétendues machinations secrètes qui devraient avoir eu lieu à Ettenheim, tandis que le gouvernement français n'en avait eu lui-même la première connaissance que par les dernières découvertes importantes de cette abominable conspiration. Votre jugement et votre dextérité vous feront tirer quelque parti de ces réflexions, si vous jugez convenable d'en faire usage, sans y mettre cependant quelque importance » (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 19).

3. Pièce 362.

Massias à Talleyrand

(N° 223.) Karlsruhe, 27 ventôse an XII (18 mars 1804) [soir].

Aujourd'hui, ayant été invité à dîner chez S. A. S. l'Électeur, S. M. le roi de Suède [1] m'a abordé et, après m'avoir demandé des nouvelles de ma santé, elle m'a dit, de manière à être entendue de plusieurs personnes : « Vous avez eu avant-hier de mauvaises nouvelles? » — Je n'ai point répondu, témoignant par ma contenance que je ne comprenais pas bien le sens de la question qui m'était faite. — « Mauvaises, a repris le roi ; puisque votre gouvernement a été dans le cas de ne pas respecter le droit des gens [2], » et Sa Majesté a adressé la parole à la

1. Des instructions de Talleyrand du 27 décembre (p. 161, note 2) prescrivaient à M. Otto de faire naître adroitement chez le roi de Suède l'idée de se concerter avec le Premier Consul. Elles furent renouvelées le 7 février, afin de peser sur la Prusse qui écartait dès lors les conditions d'une alliance française (cf. p. 163, note 1). Talleyrand allait même jusqu'à inviter M. Otto à imaginer un prétexte pour se rendre à Karlsruhe, où Gustave IV était retourné (cf. t. I, p. 447, 473), et à y travailler à cette œuvre délicate. Lorsque M. Otto reçut à Munich ces nouveaux ordres, il n'avait réussi qu'à avoir avec les conseillers du roi, MM. de Lagerbjelke et Armfeld, des entretiens vagues et sans suite ; d'autre part, il avait vu Gustave IV prendre parti dans la querelle sur la Noblesse immédiate, et malgré des liens de parenté avec l'électeur de Bavière, se prononcer ouvertement pour l'Autriche, c'est-à-dire dans un sens opposé à la France. Il jugea donc inutile un voyage à Karlsruhe. La négociation avec le roi n'était pas même ébauchée, lors de l'enlèvement du duc d'Enghien.

2. L'indignation du roi avait été dissimulée par M. de Lagerbjelke le 16, dans un premier entretien avec M. Massias (cf. p. 264). Une dépêche écrite le lendemain au baron d'Ehrensvärd, à Paris, était moins atténuée : « Le Roi, profondément affecté d'un événement dont il a été presque le témoin, a cru se devoir à soi-même, à sa qualité de souverain, au malheur même du duc d'Enghien, de ne point garder un silence absolu sur ce qui vient de se passer. Vous êtes donc chargé, Monsieur le baron, d'exprimer verbalement à M. Talleyrand que le Roi, n'ayant pu qu'apprendre avec une surprise douloureuse l'arrestation du duc d'Enghien sur le territoire de l'Empire, et dans une ville appartenant à l'électeur de Baden, son proche parent, réunissait trop de motifs de s'intéresser à cette malheureuse affaire, pour ne point devoir exposer sa manière de l'envisager ; que tout ~~ ayant la satisfaction d'être, vu la proximité, le premier, le Roi espérait

personne qui était à sa droite. Contenant, autant qu'il était en moi, l'étonnement que me causait une pareille interpellation, j'ai pris en particulier M. de Lagerbjelke ; je lui ai fait part de ce que le roi son maître venait de me dire, en lui observant que mon respect pour Sa Majesté m'avait empêché de lui répondre; mais que, si j'avais à craindre une seconde scène semblable, je ne pourrais plus paraître à la cour devant Sa Majesté ; que je le priais de vouloir bien lui en faire part; et qu'au reste, ces paroles du roi ayant été entendues de plusieurs personnes, je ne pouvais m'empêcher de rendre compte de ce qui s'était passé à mon gouvernement. Il m'a prié de n'écrire que lorsqu'il aurait parlé au roi, et qu'il m'aurait donné sa réponse ; ce qu'il a fait effectivement vers les huit heures du soir.

En voici la teneur : « Sa Majesté, ayant déjà manifesté devant plusieurs personnes sa désapprobation sur l'entrée des troupes françaises dans l'électorat, a cru qu'il était de son caractère de l'énoncer hautement devant moi. Elle était née roi, et mourrait avec des sentiments de roi. Le jugement qu'elle portait sur cet événement particulier, ne l'empêchait pas d'ailleurs d'apprécier les relations générales d'amitié avec la France; et, pour ne laisser aucun doute sur sa façon de penser à cette occasion, elle la manifesterait à son ministre à Paris, M. d'Ehrensvärd, qui serait chargé d'en faire part à Votre Excellence si elle lui témoignait le désir d'en être instruite [1]. » M. de Lager-

bien ne pas devenir le seul prince régnant de l'Europe qui manifestât au gouvernement français les sentiments dus aux malheurs du duc d'Enghien, et la persuasion que le Premier Consul ne négligera rien pour adoucir le sort d'un prince infortuné, au caractère et à la naissance duquel il ne pourra certainement pas refuser quelques égards. »

1. Voici cette dépêche de M. de Lagerbjelke, sous la date du 19 : « Hier, immédiatement avant le dîner, la société rangée en cercle comme de

bjelke a ajouté qu'il ne pensait pas que le roi me parlât de nouveau de cette affaire, lorsqu'il me verrait à la cour.

Comme je suis depuis quelque temps assez sérieusement indisposé, je puis m'abstenir d'y paraître pendant une quinzaine, temps auquel Votre Excellence aura pu me donner des ordres à ce sujet, si elle le juge convenable. Dans l'intervalle, je ne crois pas devoir, aux yeux du public instruit de cette affaire, me montrer insensible à des paroles qui concernent directement le gouvernement de la République.

Je n'ai pu douter un seul moment que M. de Lagerbjelke n'ait été très vivement affecté de cet événement, que ne me présageait nullement la conversation qu'il avait eue avant-hier avec moi. Parmi les observations que j'ai été à même de lui faire, dans le courant des explications

coutume, le Roi s'avança vers M. Massias, et après lui avoir demandé des nouvelles de sa santé, Sa Majesté ajouta : « Vous avez reçu des nouvelles bien désagréables, et d'autant plus surprenantes que le droit des gens devait faire croire la chose impossible. » M. Massias ne répondit rien, mais me prit d'abord à part pour exprimer sa sensibilité, ses craintes que la phrase précitée n'ait été entendue et qu'il soit par là dans la nécessité d'en faire rapport à son gouvernement. Il me parla aussi de ses appréhensions d'être personnellement mal vu du Roi, et de ne plus se croire dans le cas de se présenter devant Sa Majesté. Sa contenance était si altérée qu'il ne me rendit pas même au juste les paroles du Roi, mais y substitua une phrase beaucoup moins ménagée.

« Après avoir eu l'honneur de parler à Sa Majesté sur cet objet, je vis M. Massias hier au soir, en lieu tiers, et lui dis d'office, après avoir débuté par rectifier sa mémoire quant aux paroles du Roi, que c'était là la naïve exposition des sentiments de Sa Majesté dans un certain cas malheureusement arrivé, sentiment dont le Roi se croyait en droit et en devoir de ne se jamais départir : mais qu'au reste cette phrase, ne se rapportant qu'au seul événement de l'arrestation du duc d'Enghien, ne contenait aucune déclaration hostile au gouvernement français, comme M. Massias en avait eu l'idée, et ne dénotait aucune personnalité défavorable contre le chargé d'affaires de la République ici. — M. Massias parut être fort content de cette conversation, qu'il transmettra sans doute à son gouvernement avec l'anecdote qui y a donné lieu. Le Roi a voulu d'abord nous en faire instruire avec détail et exactitude, pour que votre réponse soit dans le même sens, au cas que M. Talleyrand se croie fondé de vous en parler. »

qu'il m'a données, celles-ci m'ont paru l'avoir frappé. « Les personnes, lui ai-je dit, contre lesquelles avait été prise la mesure qui déplaisait au roi, s'étaient mises hors du droit des gens par leurs machinations atroces, dont la nature menace l'existence des chefs de tous les gouvernements; cette mesure avait eu lieu en en prévenant simultanément le ministère de S. A. S. l'Électeur; si on l'avait réclamée de ce ministère suivant les formes diplomatiques ordinaires, celui-ci aurait été placé dans un cruel embarras, et elle aurait manqué totalement, ou n'aurait pu avoir qu'une exécution incomplète. Quelle que soit l'opinion d'un gouvernement, il n'a pas le droit, en l'énonçant, de choquer une puissance amie, et pour ma part, je ne ferai que rappeler simplement, sans le caractériser, à M. de Lagerbjelke, un fait qui est la cause de la froideur qui existe entre les cours de Stockholm et de Naples : une frégate suédoise fut envoyée, il y a quelques années [1], dans le port de cette dernière ville ; plusieurs officiers et matelots en débarquèrent pour saisir et enlever le général suédois d'Armfeld. Ils auraient réussi, si celui-ci ne s'était caché dans l'hôtel d'un des principaux officiers du roi de Naples. »

J'ai reçu le meilleur accueil de S. A. S. l'Électeur, et de toute sa famille [2].

(Arch. des Aff. étrangères.)

361. — Dalberg a Edelsheim

Paris, 22 mars 1804.

Le *Moniteur* ci-joint, dont j'ai l'honneur de vous faire

1. En 1793.

2. Dans une dépêche du 27 mars, M. d'Edelsheim a fait connaître au baron de Dalberg « les différentes éditions » des paroles du Roi ; mais il n'a rapporté littéralement ni la version de M. Massias, ni celle de M. de Lagerbjelke (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 36. Cf. p. 23).

passer un exemplaire [1], annonce aujourd'hui la sentence de mort prononcée par commission spéciale contre le malheureux duc d'Enghien, emmené mardi soir à Paris, et de là à Vincennes. Elle a été exécutée, à ce qu'on a su hier soir, le matin à deux heures, au château de Vincennes. Personne ne s'attendait à cette mesure, et en effet le *Moniteur* n'en parle point [2]. Il faut donc attendre la confirmation....

(En chiffres.) L'exécution atroce du malheureux duc d'Enghien produit une sensation difficile à rendre. Tout Paris est consterné: la France le sera; l'Europe entière doit frémir. Nous approchons de la crise la plus terrible. Bonaparte ne connaît plus de frein à son ambition. Rien ne lui fut sacré; il sacrifiera tout à ses passions. La réputation de notre maître exige que les cours connaissent qu'il n'a point partagé l'enlèvement de ce malheureux prince, et je crois qu'il ne peut se refuser à instruire l'empereur de Russie de cet événement. La voie qui compromettrait le moins serait celle de Mme la margrave. La mort du duc d'Enghien a été déterminée par trois raisons : 1° le danger de le garder en France; 2° le besoin d'imprimer la terreur dans tous les esprits; 3° la crainte d'une intervention des cours; démarche sur laquelle MM. de Lucchesini, de Cobenzl et d'Oubril se concertaient, voulant faire sentir l'offense qu'on ferait de nouveau à tous les souverains.

Je ne puis vous rendre combien je suis navré de douleur et combien mon esprit est alarmé de l'avenir. Que je regrette de me voir ici, et que je serais heureux de pou-

1. Le *Moniteur* du 1er germinal (22 mars) La veille, cette feuille avait publié les articles denonçant l'attitude des émigrés près du Rhin (pièce 339).

2. En effet, dans le jugement refait à la Malmaison, il n'est point parlé de l'exécution, et dans le numéro du *Moniteur*, il n'est dit nulle part qu'elle avait eu lieu.

voir quitter ce séjour d'horreur! Il y en a bien peu parmi nous qui ne partagent ce sentiment.

On parle d'une nouvelle conscription militaire; ce qui prouverait la crainte ou la volonté de la guerre continentale, que j'ai toujours crue immanquable.

(Arch. de Karlsruhe [1].)

362. — DALBERG A TALLEYRAND

Paris, 23 mars 1804.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. A. S. l'Électeur de Baden, a été instruit, par une dépêche qui lui est parvenue de sa cour, des circonstances détaillées relatives au séjour du duc d'Enghien à Ettenheim. Ayant eu l'ordre de les porter à la connaissance de Son Excellence le citoyen ministre des relations extérieures, il a l'honneur de les lui exposer par l'extrait de sa dépêche.

Extrait d'une dépêche adressée le 17 mars 1804 par le baron d'Edelsheim à M. de Dalberg

En ce qui concerne le séjour du duc d'Enghien à Ettenheim, j'ai l'honneur de vous faire part ici des circonstances qui y ont rapport [2]. Il est de fait que le duc d'Enghien a séjourné à Ettenheim, plusieurs années avant que la possession de ce pays fût tombée en partage à monseigneur l'Électeur. A cette époque (novembre de l'année 1802) [3], il n'a pas manqué, à la vérité, de deman-

1. Cette dépêche a été publiée dans les *Mém. histor.*, p. 249, et plus correctement dans la *Polit. Corresp.*, t. V, p. 26.

2. L'extrait ne commence qu'ici, la phrase précédente ayant été ajoutée par M. de Dalberg. Le texte est reproduit fidèlement, sauf quelques modifications peu importantes dans la dernière phrase (voir *Polit. Corresp.*, t. V, p. 18).

3. Voir pièce 80.

der l'agrément de S. A. S. Électorale d'oser y prolonger son séjour jusqu'au printemps [1803], où il se proposait de faire un voyage ou de s'établir ailleurs. A cette condition, on ne pouvait pas trouver la moindre difficulté de lui marquer cette complaisance; et la preuve qu'on lui fit sentir combien on comptait positivement sur le terme qu'il avait fixé pour son départ, c'est que, sur l'extension qu'il demanda en même temps de l'usage d'une petite chasse dont feu le cardinal l'avait laissé jouir, il me fut ordonné de lui répondre, que, pour le peu de temps que ce prince devait encore rester à Ettenheim, l'Électeur jugeait le district qui lui avait été accordé, complètement suffisant. Le terme où l'on avait compté voir partir le duc d'Ettenheim, s'étant écoulé sans qu'on eût aperçu les dispositions nécessaires pour son départ, on ne négligea pas de faire sonder indirectement comment le gouvernement français envisagerait son séjour ultérieur. La générosité et l'indulgence que le gouvernement témoigna alors assez généralement à tous les émigrés, fit juger aux personnes qui avaient été consultées, qu'on pourrait même être taxé de dureté en voulant paraître plus sévère que le gouvernement, et qu'on serait toujours à temps de faire des démarches ultérieures, lorsque celui-ci jugerait à propos de nous faire parvenir quelque indication directe ou indirecte à cet égard. Il se présenta en effet une époque où on devait s'attendre que la demande de faire éloigner le duc d'Enghien serait immanquable, ce fut lorsque toutes les feuilles publiques répandirent son accession à la fameuse déclaration du comte d'Artois, datée d'Ettenheim [1]; mais vous savez qu'il ne vous fut jamais rien dit à ce sujet; et M. Massias n'en fut pas non plus

1. Voir pièce 143.

chargé. Néanmoins, ne voyant pas de fin à ce séjour du duc d'Enghien, on crut l'y déterminer en lui retirant l'agrément de la chasse qu'on lui avait accordée, démarche qui venait de se faire depuis peu.

(Arch. des Aff. étrangères.)

363. — DALBERG A EDELSHEIM

Paris, 24 mars 1804.

...Après avoir consulté particulièrement M. de Lucchesini et M. d'Ehrensvärd, je m'étais décidé à ne faire que ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans ma précédente dépêche [1], de rechercher cependant toutes les occasions pour voir M. Talleyrand... J'avais dîné avec lui le mardi [2]; j'avais passé chez lui le mercredi, après un grand dîner qu'il avait donné à M. Aranjo : il ne me parla de rien. J'en étais sûr, comme je l'avais annoncé, parce que, dans cette affaire, le gouvernement français, ayant des torts envers l'Empire et ses voisins, ne pouvait que désirer qu'il ne fût question de rien; et, s'il y avait dans ce rapport [3] des circonstances sur lesquelles le gouvernement de l'électorat de Baden avait à s'expli-

1. «... Pour remplir ici les intentions de la Cour, je ne puis, dans la position infiniment difficile et délicate où je me trouve, faire autre chose que d'exposer simplement aux ministres des cours avec lesquelles nous sommes plus particulièrement en relation, les circonstances telles qu'elles se sont passées. Je l'ai fait à l'égard des légations de Russie, de Suède, de Prusse et d'Autriche, et elles ont été de l'avis que, comme cette affaire a passé directement à Karlsruhe sans qu'on m'en ait parlé, je dois ne faire aucune démarche, à moins que je n'en reçusse l'ordre positif. Je n'en trouve point dans la dépêche de Votre Excellence, et je suis donc décidé de ne faire mention de rien, à moins qu'on ne m'en parle. Il est facile de se convaincre qu'on ne fera pas la moindre démarche envers moi et que je ne serais, par conséquent, pas à même d'en parler » (Dép. de Dalberg, du 22 mars : *Polit. Corresp.*, t. V, p. 26).

2. Le mardi 20 mars. — M. d'Aranjo était de passage à Paris; il en repartit quelques jours après pour Lisbonne, où il allait entrer, avec l'appui moral de la France, dans les conseils du prince régent de Portugal.

3. C'est-à-dire : sous ce rapport.

quer, il devait le faire, et son ministre devait pouvoir se présenter par ordre, qui ne m'était point donné. Ma position était donc toujours très embarrassante, lorsque je reçus la copie des réponses de Votre Excellence aux lettres de M. Talleyrand [1].

Je sentis alors qu'il fallait, pour connaître ses intentions à notre égard, passer chez lui et faire des démarches officielles. Je consultai de nouveau M. de Lucchesini... et, le trouvant du même avis, malgré le sens des instructions, voilà les démarches que j'ai faites et le résultat qu'elles ont eu.

Je fis tirer une copie littérale de l'article de la dépêche de Votre Excellence qui concerne le séjour du duc d'Enghien, et j'y ajoutai la note : « qu'ayant été instruit par une dépêche qui m'était parvenue de ma cour, des circonstances détaillées relatives au séjour du duc d'Enghien à Ettenheim, j'avais l'ordre de les porter à la connaissance de Son Excellence le citoyen ministre des relations extérieures et que je m'en acquittais, en lui présentant l'extrait de ma dépêche [2]. »

Vers les quatre heures, je me rendis chez M. Talleyrand. Lui étant annoncé, il sortit, sans me faire attendre, de son cabinet; et le voyant disposé à s'entretenir avec moi sans cependant prendre la parole, je lui dis que je me présentais chez lui pour m'informer s'il avait reçu des lettres de Votre Excellence que vous aviez fait remettre à M. Massias [3]... Il me répondit qu'il les avait reçues. Je repris la parole et lui dis que j'étais chargé par S. A. S. Électorale de demander si les informations que

1. Voir p. 356, note 2.
2. Pièce 362.
3. Les réponses aux notes de Talleyrand des 10 et 11 mars (annexes à la pièce 360).

le gouvernement français devait avoir sur le séjour de M. le duc d'Enghien et les autres émigrés, ne prouvaient point que S. A. S. Électorale n'avait aucun reproche à se faire, et que j'avais ordre de lui présenter d'autres détails, par l'extrait d'une dépêche que j'avais reçue pour m'informer de tout ce qui concernait cette affaire.

Il prit alors ma note, qu'il lut avec attention; paraissant satisfait de cette démarche, il me dit, en prenant un ton d'affabilité et de confiance, qu'il en instruirait le Premier Consul et qu'il avait eu l'ordre de me parler sur un rapport auquel le Premier Consul n'était point indifférent; qu'il lui revenait de toute part qu'à Karlsruhe, à la cour même, près de l'Électeur, on parlait d'une manière peu convenable du gouvernement français [1]; qu'on manifestait des opinions qui lui étaient tout à fait opposées; qu'on avait dit que le gouvernement ne se soutiendrait pas, etc.; que tous ces propos étaient d'autant plus sensibles au Premier Consul, qu'il n'avait cessé de porter un intérêt particulier à l'Électeur et à sa maison, et qu'il ne cesserait de lui marquer sa déférence dans toutes les occasions; que, loin d'accuser de ces sentiments et de ces démarches l'Électeur dont la sagesse et la prudence étaient connues, ou Votre Excellence dont on était toujours fort content, on soupçonnait que quelques personnes n'aimaient point la France et cherchaient à éloigner notre gouvernement de ses véritables intérêts, et que tout cela pouvait influer à refroidir le Premier Consul sur l'intérêt qu'il portait à ma cour; qu'ayant donc su que les personnes qui avaient habité Offenburg et Ettenheim avaient eu beaucoup de relations avec des personnes à Karlsruhe, on avait cru ménager des embarras à l'Électeur, et porter

1. Voir pièce 341.

plus de sûreté à se saisir des individus qu'il avait importé à la tranquillité de la France et de toute l'Europe d'arrêter sans le moindre retard.

Votre Excellence sent que je ne fus pas peu étonné de ces ouvertures, et que je lui dis qu'ignorant les détails qu'il avait la bonté de me faire connaître, j'entendais avec satisfaction qu'on rendait justice à S. A. S. Électorale et son ministre, et que tout ce qui pouvait s'être dit à Karlsruhe au désavantage de la France et de son gouvernement, si ce n'étaient des mésentendus ou que, les rapports mêmes qui s'étaient faits n'étaient le résultat de la malveillance, était loin du cœur et de l'esprit de l'Électeur, que tant de liens attachaient à la France ; que, quant aux intentions particulières de quelques personnes qui se trouvaient à la cour ou dans les affaires, il ne serait point juste d'en rendre le gouvernement responsable ; que je ne manquerais cependant point de porter ces renseignements à la connaissance de ma cour, et que j'étais persuadé qu'on prendrait toutes les mesures pour y remédier.

Il réitéra alors à deux reprises qu'étant autorisé par le Premier Consul même à me faire ces communications, il me demandait de ne rien oublier et de m'en acquitter exactement. Il ajouta encore avec quelle peine on voyait autour de la France même que ses ennemis trouvaient les éléments pour la troubler, et qu'on ne s'imaginait point comment, dans les résidences des princes que la France croyait ses alliés et ses amis, des choses si inconvenantes se passaient.

Il me demanda si la mesure pour éloigner tous les émigrés était prise. — Je lui dis que oui, et qu'ayant oublié de lui porter copie de la patente, je la lui présenterais encore [1]...

1. Voir p. 358, note.

M. de Lucchesini ayant vu M. Talleyrand après moi, ce dernier lui en parla; et M. de Lucchesini m'a dit qu'il avait été satisfait des explications que je lui ai fournies et de la manière dont je les avais faites; qu'elles seraient d'un prix véritable pour le gouvernement français, et que la conduite que nous tenions dans cette circonstance satisferait le Premier Consul.

J'ai été également instruit qu'après la malheureuse catastrophe du duc d'Enghien, qui a fait la plus profonde sensation, le public, non instruit et égaré par l'assertion que l'Électeur de Baden avait été instruit de tout et que c'était lui qui avait livré les personnes auxquelles il avait accordé l'hospitalité dans son pays, il lui jetait la pierre. Je ne perds pas une occasion pour dire que l'Électeur n'avait été instruit de rien, et qu'il portait même une reconnaissance particulière à la France d'avoir fait ces arrestations à son insu. Il y a des personnes qui croient qu'un simple exposé chronologique de cette affaire, dans quelques feuilles, serait utile pour fixer les opinions sur une mesure que les circonstances rendirent nécessaire à la France, et qui, par la position du moment, s'excuse et s'oublie [1], sans cependant vouloir en partager le blâme.

(En chiffres.) J'ai les détails suivants à ajouter à ma dépêche. M. Talleyrand m'a dit à l'égard de Votre Excellence, en me demandant expressément de vous l'écrire, qu'en rendant justice à la manière dont Votre Excellence opinait dans les affaires, on soupçonnait Mme d'Edelsheim de vouloir éloigner la cour de Baden de la France et la lier à la maison d'Autriche; que des choses incroyables

1. En parlant ainsi contre son sentiment, M. de Dalberg a craint, sans doute, que cette dépêche ne fût pas respectée par la poste française.

se disaient à Karlsruhe sur la crise du moment, et qu'il me priait d'instruire l'Électeur et Votre Excellence de l'effet que cela produisait. Il est possible que tout cela ne soit dit que pour pallier la mesure violente qu'on a prise [1], ou qu'en effet il y a eu des propos dits et rendus: toujours la crise est telle, que je vous conjure de mettre la plus grande attention pour qu'on cesse de parler sur les affaires.

J'ai dit à M. Talleyrand que Mme d'Edelsheim était une dame beaucoup trop prudente pour opiner sur les affaires publiques, et que je pouvais garantir que, si elle avait un système et un attachement pour l'un ou pour l'autre pays, c'était pour la Prusse, à laquelle tant de souvenirs l'attachaient; que je pensais qu'on lui avait rendu mauvais témoignage.

La mort du duc d'Enghien produit une sensation que je ne puis rendre. Il est mort comme un héros. Les détails qui accompagnent sa mort sont touchants : on n'ose les écrire, on n'ose les nommer. Il n'y a pas de nuit qu'on ne fusille six à huit et hier quatorze personnes [2]. Heureux qui pourrait quitter cette terre de sang! Je désire avoir la force d'y rester....

Il y a des personnes qui croient à un couronnement, à

1. M. de Lucchesini, instruit par M. de Dalberg des reproches de Talleyrand contre Mme d'Edelsheim et en général contre le ton de malveillance dénoncé à la cour de Baden, disait aussi : « Quelque fondement que puissent avoir ces plaintes, on ne peut résister à la tentation de supposer qu'elles doivent préparer les réponses à celles que l'arrestation du duc d'Enghien, suivie de son exécution, devaient faire prévoir de la part de S. A. S. Électorale » (Dép. du 24 mars, citée dans *Polit. Corresp.*, t. V, p. 35).

2. En réalité, on ne fusillait personne. Ces fausses rumeurs, répandues même dans le monde politique, montrent quel était l'état des esprits dans la capitale. Elles étaient préparées par des exagérations sur le nombre des personnes arrêtées, qu'on évaluait à plusieurs milliers, bien qu'il n'ait guère dépassé deux cents.

l'hérédité [1], à la guerre pour occuper l'armée et la nation et pour cueillir de nouveaux lauriers.

(Arch. de Karlsruhe.)

364. — EHRENSVARD AU ROI DE SUÈDE

(Traduit du suédois.) Paris, 24 mars 1804.

La terrible exécution du duc d'Enghien me rend incapable de remplir l'ordre qu'il a plu à la vertu et à l'humanité de Votre Majesté de me donner le 17 courant [2]. Je me serais regardé comme un homme bien heureux, si j'avais pu contribuer à sauver ce malheureux prince de sa fin barbare, quoique je sois persuadé que ce n'est que la force et la puissance qui puissent refréner la témérité de la France et la châtier.

J'ai reçu hier la haute instruction qui m'a été donnée le 19, touchant ce que Votre Majesté a dit à M. Massias [3]. Si l'on exagère, je ne manquerai pas d'expliquer, en faisant le détail de l'incident. Mais je supplie Votre Majesté, en toute soumission, comme sujet fidèle, de me permettre de lui donner le très humble conseil de faire tenir les émissaires français à distance de sa personne, comme il convient à l'égard d'émissaires d'un gouvernement qui n'a pas l'air de vouloir du bien à Votre Majesté et à son

1. Cf. p. 128, 137. Dès l'été 1802, la question de l'empire avait été posée par le consulat à vie, celle de l'hérédité par le droit conféré au Premier Consul de désigner son successeur. En Europe où gouvernaient les anciennes royautés, en France où un fond de traditions monarchiques reparaissait sous de nouvelles habitudes républicaines, on avait depuis de longs mois le sentiment confus qu'un dernier pas restait à franchir et que Bonaparte le franchirait La conspiration, en démontrant que les institutions présentes dépendaient encore de la vie d'un homme, semblait rendre plus opportune une transformation suprême du pouvoir de Bonaparte; elle a pu hâter, mais non provoquer l'empire héréditaire, qui dans d'autres circonstances se serait fait peut-être un peu moins promptement, quoique aussi sûrement.

2. Voir p. 360, note 2.

3. Voir p. 361, note 1.

royaume. L'intention du libelle, imprimé à Francfort et probablement sorti de la chancellerie française [1], ne peut être que de chercher, en créant des tracasseries au dedans à la Suède, de paralyser la participation que Votre Majesté pourrait être forcée de prendre au concert des autres puissances. Puisqu'il n'existe aucune considération sacrée pour les Français, et que ce sont eux qui sûrement seront les agresseurs si une guerre sur terre est nécessaire, j'ose, aussi fidèlement que respectueusement, conseiller à Votre Majesté d'aviser, dans sa sagesse, à ce que la retraite en Suède ne lui soit point coupée.

(Traduit du suédois.) Paris, 26 mars.

Je sais que M. Massias, dans son rapport, a cité les déclarations de Votre Majesté d'une manière exagérée; que le Premier Consul prend ombrage du séjour de Votre Majesté à Karlsruhe, et que M. de Talleyrand a dit que les dispositions de la cour de Baden à l'égard de la République et sa conduite envers le chargé des affaires de la France se sont considérablement altérées depuis l'arrivée de Votre Majesté. Aujourd'hui que les jacobins les plus haineux sont les conseillers du Premier Consul et le

1. Le pamphlet avait pour titre : « Lettre du baron de G***, membre de la noblesse immédiate de Franconie, au comte de B***, membre de l'ordre équestre de Suède, traduite d'un journal allemand qui s'imprime en Bavière » (Francfort, 1804, in-8 de 8 p.) ; il raillait l'inconséquence du roi de Suède dans le différend relatif aux nobles immédiats (cf. p. 360, note 1). Comme le supposait M. d'Ehrensvärd, cet écrit émanait du ministère des relations extérieures. Pour donner le change, Talleyrand avait envoyé, le 2 mars, le texte allemand à un journal bavarois, et soixante-dix exemplaires de la brochure en français à M. Hirsinger, notre résident à Francfort, qui était chargé de les distribuer en Allemagne, en Suède et en France, de manière à accréditer la supercherie que Francfort était le lieu d'origine. Cet incident ferait croire qu'au commencement de mars, le Premier Consul, mieux renseigné, surtout par M. Otto, sur les sentiments politiques du roi de Suède, laissait de côté le projet d'une alliance avec ce prince fantasque et malveillant.

portent à des excès, probablement pour le perdre, il n'y a pas d'entreprise si hardie qu'on ne puisse supposer.

Quoique la terreur règne à Paris, en sorte que presque personne n'ose parler des affaires publiques, on sait pourtant que quelques malheureux émigrés, faits prisonniers dans le pays de Baden, ont déjà été fusillés de nuit, dans la plaine de Grenelle [1].

(Arch. de Stockholm.)

365. — HERVAS A CEVALLOS

Paris, 23 de marzo 1804.

En mi carta de 11 del presente, di cuenta á V. E. de la gratitud con que el Primer Consul de esta Republica habia correspondido á la felicitation que le hice en nombre del Rey nuestro Señor, con motivo de haberse descubierto la conjuracion contra su persona. En la misma carta, daba á V. E. los pormenores del arresto de uno de los gefes principales, Georges; anuncié que seguian los arrestos de otras personas, y el efecto que esto producia en el publico [2].

Debo añadir ahora que desde aquel dia se han descu-

1. Il n'y avait rien de vrai dans ce bruit, qui par ses côtés mystérieux et sinistres paraît avoir eu facilement prise sur l'opinion.

2. Dans cette dépêche du 11 mars, M. Hervas disait : « Quando se arrestó al general Moreau, una gran parte del publico, dispuesto siempre á creer que los gefes de las naciones abusan del poder contra los hombres que les disputan el merito y la gloria, creyó que se habia inventado la conspiracion para perder á aquel general... El interes que semejantes hombres inspiran hacia desear aun á los que no podian dudar de la existencia de la conspiracion, el que se le hallase inocente. La prision de Pichegru, y otros complices... empezó á fixar la opinion publica, y el arresto de Georges... ha reunido todos los pareceres, de manera que ya no se duda de que la Francia ha estado amenazada muy inmediatamente de una contrarevolucion, cuya realizacion ha podido precipitar la Europa en el mayor desorden y en las mayores disgracias. » Plus loin M. Hervas ajoute : « En seguida de este arresto se han hecho otros varios, y aun que Paris está tranquilo, no dexa de incomodar la vigilancia de la policia militar y la civil, y de influir en el movimiento de los negocios... »

bierto succesivamente varias medidas del plan concevido para mudar este gobierno: entre ellas se supó que un principe real se hallaba en Ettenheim con varios emigrados. dispuesto á entrar en Francia inmediatamente que la muerte del Primer Consul tubiese efecto. Tenida esta noticia. el Primer Consul envió el general Caulincourt, uno de sus edecanes. con ordenes é instruccion para el arresto de todos ellos.

Apenas empezaban á transpirar en el publico estas noticias. quando ya habia llegado arrestado el duque de Enghien á Vincennes (junto á Paris). donde se le ha juzgado, sentenciado. y executado el 21 del corriente.

Los papeles publicos contienen la sentencia y las formas que le han precedido. Debo añadir que este ilustre sucesor del Gran Condé ha muerto con toda la heroicidad que pertenece á su familia. y que no hay quien no se haya aflixido al saber que se hallaba á la cabeza de aquel plan, y que haya perecido en la edad mas brillante. El Primer Consul ha sentido sin duda el que haya recaido tal suerte sobre este principe, que ha mostrado en la energia de sus respuestas durante el juicio, y en la indiferencia con que ha sufrido su muerte, que era digno de un fin menos funesto. Ha confesado su nombre y sus intenciones, y que siempre que pudiera, volveria á realizarlas; ha sostenido que no habia entrado jamas en la idea de que el Primer Consul fuese asesinado, desechandola como indigna de un francés. Pidió un confesor, y viendo que tardaba en llegar dixo que encomendaba su alma á Dios. y que esto le bastaba, y precipitó el mismo la execucion; en el acto de vendarle los ojos, dixo que era una medida inutil, que un francés no temia la muerte; y recomendando á los soldados que no errasen los tiros, mandó el mismo el fuego.

Este acaecimiento ha excitado en el publico toda la

variedad de impresiones á que está sugeto un pais en que no se han olvidado aun ni los partitos, ni las opiniones que los suscitaron. Los indiferentes tiemblan por la posibilidad de que se renueven los dias de calamidad para la Francia, y para la Europa; temen que las demas potencias tengan parte en esta ocurrencia politica, y no obstante la prudencia con que todos tienen precision de producirse, es la materia de todas las conversaciones. Ocupa en ellas muchissimo el que se haya pasado el Rhin para el arresto del principe y demas que le acompañaban, se controvierte si la corte de Baden estaba de acuerdo con el gabinete francés, se interpreta, se apoya, ó se critica este hecho segun el modo de ver de cada uno; y entretanto el gobierno francés multiplica los medios de imposibilitar el plan que debia destruirle.

Nuestra corte es tal vez la unica que no se sospecha tener parte en él, y yo he creido de mi obligacion aprovechar todas las ocasiones de fortificar esta idea, porque ademas de ser cierta, no habria nada menos conveniente en nuestra posicion politica que el dexarla tomar cuerpo, y que se renueven las desconfianzas, y las consequencias que producen. Por la misma razon, tengo precision de decir á V. E. que se me han hecho varias insinuaciones, todos estos dias, sobre el modo de pensar de nuestro gabinete, que me prueban que se está en observacion continua de quanto los ministros del Rey piensan hacia la Francia [1].

1. Pendant l'été et l'automne 1803, les relations avec l'Espagne, qui avaient été celles d'une alliance dans la dernière guerre, s'étaient tendues et avaient subi une crise. Le Premier Consul reprochait au prince de la Paix une attitude malveillante, presque hostile; et irrité contre ce favori, qui ne devait son autorité qu'aux désordres de la reine et à l'indolence dégénérée du roi, avait parlé avec toute la hauteur de la force et du dédain (*Corr.*, nos 7007 et 7008). Dans une lettre du 18 septembre, il avait de sa personne mis le roi en demeure de chasser ce parvenu. « L'Europe entière, écrivait-il, est affligée autant qu'indignée de l'espèce de détrônement

Monitore dei 22 marzo, ed inserita nel *Pubblicista* ed altri giornali di questo giorno.

Questo esempio deve atterrire i congiurati. Il riposo del continente non sarà sicuramente turbato; nessun sovrano, e specialmente quelli vicini alla Francia, vorrà dichiararsi protettore dei suoi nemici, nè minacciarla perchè non li ha voluti soffrire nelle sue frontiere; e l'Impero, e l'Imperatore, se vogliono accordare un asilo ai banditi e nemici della Repubblica, bisognerà che li faccia allontanare molto dal suo territorio.

Quando si riflette all' impotenza dei cospiratori, ed ai piccoli e indegni mezzi co' quali si imaginavano di poter riuscire nei loro assurdi progetti, bisogna veramente supporli in delirio. È provato evidentemente che non avevano in Francia, e specialmente a Parigi, un punto valido d'appoggio su cui potessero contare; e ciò deve rassicurare il governo, che d'altronde non teme. Georges, Pichegru, e tutti gli altri congiurati, invece di trovare un partito, hanno dovuto star nascosti nelle tenebre. Due dei briganti indicati nella lista, sono stati arrestati dalla gendarmeria vicino a Fougères [1] : il general Moncey ne ha fatto il rapporto al Primo Console. Si son difesi disperatamente; altri due dei loro complici son fuggiti.

(Arch. de Florence [2].)

1. Quatre chouans bretons, faisant partie du second débarquement (cf. t. I, p. 492), étaient restés cachés en Normandie d'après les ordres de Georges. A la nouvelle de la découverte du complot, ils tentèrent de gagner la Bretagne. La gendarmerie les poursuivit dans l'Eure, dans l'Orne et les atteignit près de Fougères. Deux d'entre eux, Le Mercier et un Cadoudal, furent pris le 17 mars; un troisième, Le Lan, fut saisi le lendemain; seul le quatrième, Poulchasse, réussit à s'échapper. (Voir le *Moniteur* des 23 et 27 mars.)

2. Cette dépêche a été publiée dans la *Revue napoléonienne*, t. IV, p. 14. Favi était secrétaire de légation à Paris, et Luigi Lustrini, secrétaire du département des affaires étrangères à Florence.

367. — PH. DE COBENZL A COLLOREDO

(Extraits.) Paris, 20 mars 1804.

Hier au soir, s'est répandue ici la nouvelle de l'enlèvement du duc d'Enghien, exécuté par 500 dragons de la garnison de Strasbourg, sous le commandement de l'aide de camp Caulaincourt, dans le temps même qu'un messager du Premier Consul informait l'électeur de Baden de l'expédition déjà entreprise au château d'Ettenheim. Dumouriez, qu'on voulait avoir en même temps, a échappé à toutes les recherches ; mais on a amené avec le duc quatre Anglais qui étaient chez lui, et tous les papiers dont on s'est saisi, l'enlèvement s'étant fait au milieu de la nuit. Votre Excellence sera probablement déjà informée de ce fait avant que la présente ne puisse lui parvenir, et peut-être avec des détails dont on n'a pas encore connaissance ici. Les prisonniers ont été conduits à Strasbourg ; le public d'ici ignore leur sort ultérieur.

---

22 mars 1804.

Par mon très humble rapport d'avant-hier, et probablement déjà par des nouvelles antérieures, Votre Excellence a été informée de l'enlèvement du duc d'Enghien. Le même soir, ce prince est arrivé à Paris, escorté par 50 gendarmes, et a été enfermé au Temple. La nuit, il a été traduit devant une commission militaire, présidée par le général Hulin, commandant des grenadiers de la garde consulaire, connu pour avoir été un des premiers à escalader la Bastille, avoir traîné le gouverneur à l'Hôtel de ville où il fut massacré, avoir été le 5 octobre à la tête des poissardes enlever le roi à Versailles, et le 10 août, à la tête de ceux qui ont attaqué le château des Tuileries. La commission terminée hier à la pointe du jour, le prince fut d'abord conduit à Vincennes et fusillé sur la

place. Ce fait, qui n'a été connu au public que dans la soirée, est trop marquant et fera une trop grande sensation pour que je diffère d'en rendre compte à Votre Excellence.

---

25 mars 1804.

A l'arrivée de la présente, vous serez déjà informé, monsieur le comte, du sort du duc d'Enghien. Depuis lors, on ne parle que de fusillades exécutées à Vincennes, et on en dit tant qu'on ne peut y croire. On nomme entre autres Mme Lajolais, un prince de Rohan-Rochefort et plusieurs des prisonniers arrivés avec eux de Strasbourg. Mais je ne garantis pas la vérité de ces bruits populaires, rien de tout cela n'étant constaté, et n'étant pas vraisemblable que, dans le temps qu'on veut donner la forme d'un procès régulier au jugement des individus qui ont été arrêtés en France, on extermine militairement tous ceux qu'on a été enlever en Allemagne. La princesse de Rohan, qui habitait à Ettenheim avec le duc d'Enghien, est venue hier à Paris voir ce qu'il deviendrait. J'ai entendu dire à quelques personnes qu'à son arrivée elle a été mise en arrestation; mais je n'ai pu encore le vérifier.

---

27 mars 1804.

Le procès contre les prévenus de conspiration continue à s'instruire; mais en attendant, on assure que presque tous les jours il y a quelqu'un de fusillé sans forme de procès à la plaine de Grenelle, à Vincennes, ou dans la cour du Temple. On nomme des ci-devant, des prêtres et même des femmes. Probablement ce sont autant de mensonges; et en effet ce qui a été assuré comme positif la veille, est révoqué le lendemain. C'est ainsi qu'on dit actuellement que Mlle de Rohan, qu'on avait assuré être arrivée à Paris, et détenue aux Madelonnettes, n'a pas

bougé d'Ettenheim, tandis que d'autres disent qu'elle avait suivi les traces du duc d'Enghien jusqu'à Strasbourg, d'où elle aurait été renvoyée.

(Arch. de Vienne.)

368. — LUCCHESINI AU ROI DE PRUSSE

Paris, 24 mars 1804.

Je ne m'étais pas attendu, Sire, que sous le consulat de Bonaparte, ma plume dût être employée à vous faire le rapport de l'exécution d'un prince de la maison de Bourbon. Le duc d'Enghien a été fusillé mercredi 21, à deux heures du matin, sur la place devant le donjon de Vincennes, où le grand Condé son aïeul avait été prisonnier du cardinal Mazarin, et près de la plaine de Charenton, où ce même grand capitaine avait gagné sa première bataille.

Votre Majesté aura appris, par ses lettres d'Empire ou par des communications directes de la cour de Baden, que trois détachements de troupes, sortis de la garnison de Strasbourg, avaient passé le Rhin sur trois points le soir du 13 mars, et, ayant investi Offenburg et Ettenheim, y avaient arrêté plusieurs personnes accusées de complicité dans la conjuration découverte à Paris contre la vie du Premier Consul et le gouvernement actuel de France; que la plus marquante de toutes était le duc d'Enghien, et qu'on les avait toutes amenées à Strasbourg. Une note officielle du ministre des relations extérieures au baron d'Edelsheim, ministre de l'électeur de Baden, dont le baron de Dalberg m'a fait lire la copie, et datée du 16 ventôse (7 mars) [1], requérait l'électeur de faire

1. La note est du 10 mars, et non du 7 (cf. p. 200); elle a été remise à Karlsruhe le 15 et non le 12 (cf. p. 199, note). Cette dernière erreur en a entraîné une autre, en faisant croire à M. de Lucchesini que l'Électeur « avait consenti à faire arrêter et livrer lui-même à la France les accusés d'Offenburg » (voir plus loin).

arrêter et livrer à Strasbourg au gouvernement français plusieurs individus réunis à Offenburg et qualifiés d'espions de l'Angleterre et de conspirateurs contre la vie du Premier Consul. Cette note fut remise le 12 mars par le citoyen Massias au ministre de Baden. Celui-ci allait, quoique avec lenteur et partialité en faveur de la baronne de Reich, satisfaire aux pressantes instances du sieur de Talleyrand, lorsque, le 15, on apprit à Karlsruhe l'expédition que les troupes françaises avaient exécutée à Offenburg et à Ettenheim, et leur rentrée dans leurs limites et dans la forteresse de Strasbourg. Le vendredi 16, à trois heures du matin, et par conséquent près de quarante-huit heures après l'expédition faite [1], le baron d'Edelsheim reçut, par un officier dépêché par le général Caulaincourt, un second office du sieur de Talleyrand, en forme de lettre datée du 20 ventôse (11 mars), dans laquelle, reprochant à l'électeur de Baden une excessive connivence en faveur des réunions suspectes d'Ettenheim et d'Offenburg et taxant la police d'une dangereuse négligence, le ministre des relations extérieures de France annonce à celui de l'électeur, que le Premier Consul s'est vu forcé à envoyer deux petits détachements de troupes françaises pour enlever les ennemis de l'État, saisir leur correspondance et quitter de suite le territoire germanique. Il résulte de la comparaison des dates de ces pièces et de l'événement, que l'électeur avait consenti à faire arrêter et livrer lui-même à la France les accusés d'Offenburg, mais qu'il n'a eu ni l'intention ni le temps de consentir à l'entrée des troupes françaises sur son territoire, ni à l'arrestation du duc d'Enghien.

Ce prince s'était levé le 14 mars, avant cinq heures du

1. Il s'était écoulé vingt-quatre heures, et non quarante-huit, après l'expédition, que M. de Lucchesini date à tort du 14 mars.

matin, pour aller à la chasse des bécasses : tout armé avec cinq personnes de sa compagnie, il en attendait une dernière pour sortir du château, lorsqu'un officier et quatre gendarmes français entrèrent dans sa chambre pour l'arrêter. A un premier mouvement de disposition à se défendre succéda la détermination de se rendre, à la vue d'un nombreux détachement de cavalerie qui entourait le château et en remplissait la cour. Toutes les personnes qui s'y trouvaient furent arrêtées, les effets et les papiers saisis, et ces derniers arrivèrent par un courrier extraordinaire au Premier Consul avec une vitesse extrême [1].

Le duc d'Enghien fut mené à la citadelle de Strasbourg, d'où, après un jour de repos, on lui fit prendre la route de Paris. Lorsque le mardi 20 mars, au soir, il s'aperçut qu'on lui avait fait quitter le chemin de la capitale, il avoua lui-même, « qu'il en prit la chair de poule. » La vue du donjon de Vincennes ranima son espoir. Il descendit chez le commandant, qui ne le connaissait pas et qui le garda dans ses appartements. Le duc se sentant beaucoup d'appétit, on lui donna à manger. Il en témoigna sa reconnaissance au commandant. En attendant, le général Murat avait ordonné aux membres de la commission militaire, qu'il avait nommée le jour même pour le juger, de se rendre sans délai à Vincennes ; des détachements des différents corps en garnison à Paris y arrivaient aussi en même temps que la commission. Celle-ci a été présidée par le général Hulin, commandant d'un régiment de la garde consulaire, des cinq chefs de divers corps de troupes de la garnison, un capitaine rapporteur et un autre faisant les fonctions du greffier. Le duc

1. Voir la pièce 324.

d'Enghien s'attendait si peu jusqu'alors à être traduit devant une commission militaire pour être jugé sans désemparer, qu'il disait aux gendarmes et au commandant de Vincennes que son emprisonnement ne ferait que causer de l'embarras au Premier Consul, dont d'ailleurs il a toujours parlé avec le plus grand ménagement. Appelé enfin à comparaître, dans la soirée même, devant la commission militaire, il en témoigna beaucoup de surprise et quelque émotion. Les réponses à l'interrogatoire, qui se trouvent dans le *Moniteur* du 22 mars, furent précises, nobles et fermes : sa naissance, son rang, ses serments comme serviteur du roi Louis XVIII, et sa situation critique lui avaient prescrit de faire tout ce qu'il a fait, et ce que, selon lui, tout autre à sa place se serait cru obligé de faire. Plus soigneux de justifier sa conduite que d'affaiblir les chefs d'accusation sur lesquels la commission militaire allait porter son jugement, s'il eût été plus attentif à ces derniers le duc d'Enghien eût pu prévoir le résultat de la délibération. Mais, soit que l'espérance soit le dernier ami qui nous abandonne dans les situations les plus désespérées, ou qu'il ait eu de la magnanimité du général Bonaparte la même opinion que moi et la plupart des personnes qui sont jalouses de sa gloire, ce prince attendit sans beaucoup d'inquiétude la décision de la commission militaire. A une heure après minuit, il exprima à ses gardes son espoir, fondé sur ce qu'il avait entendu dire en Allemagne que les conseils de guerre en France s'expédient très promptement. Lorsqu'un officier de la gendarmerie vint lui annoncer qu'il fallait prendre son parti et descendre dans la cour pour s'entendre prononcer sa peine de mort, il en fut surpris et fortement saisi : « Oh ! mon Dieu, s'écria-t-il, qu'ai-je donc fait ! » Mais en prenant l'empire absolu sur ses sens,

il protesta que sa conscience ne lui reprochait aucun crime ; il traversa la cour, où les troupes étaient assemblées, sans remarquer le peloton prêt à le fusiller. Il entendit la lecture de la sentence avec un noble courage, pria qu'on en supprimât le préambule et les détails, et demanda un confesseur, qui ne se trouva point à la portée de l'endroit. Alors il témoigna un moment d'indignation ; mais ayant aperçu les soldats destinés à l'exécution de la sentence, il les pria de ne pas le manquer au premier coup, et dit qu'il recommandait son âme à Dieu. Il remit à un officier des gendarmes une bague et une montre avec la prière de les faire tenir à une jeune princesse de Rohan, à laquelle il était fort attaché. Il eût voulu mourir sans qu'on lui bandât les yeux, disant qu'un soldat et Français ne craint pas la mort. Il la reçut debout, avec calme, et les premiers coups lui portèrent en même temps à la tête et au cœur. Le moment d'après, il fut enterré avec tout ce qu'il avait sur lui.

Le premier avis de cet événement imprévu partit de la Bourse, où il opéra une baisse immédiate de deux livres et demie sur cinquante-sept livres. Tout Paris l'apprit avec effroi. La consternation et une sorte de stupeur y ont saisi tous les esprits, de quelque parti que ce soit [1]. On avait aperçu, dans l'arrestation du duc d'Enghien faite à main armée en Allemagne, une violation de territoire qui aurait pu motiver des plaintes et augmenter les alarmes que la puissance du Premier Consul réveille

1. M. d'Yvoy, chargé d'affaires d'Orange et de Fulde, qui se trouvait à Paris, écrivait à ce moment : « La sensation que ceci causait dans Paris, quand on avait vu le *Moniteur*, fut extrême, et des gens m'ont assuré qu'elle surpassait de beaucoup celle à l'époque de la mort du roi. Comme ce n'était pas à moi à avoir là-dessus une opinion, je ne fis qu'écouter; mais j'ai été surpris de la liberté avec laquelle on causa sur cet événement » (*Rev. hist.*, t. IX, p. 391). Cf. Pelet de la Lozère, *Opinions de Napol.*, p. 41 ; Miot de Melito, *Mém.*, t. II, p. 150; etc.

dans toute l'Europe; mais personne n'en prévoyait les suites fâcheuses pour le repos de la France et pour la tranquillité du continent. Aujourd'hui que cette violation du territoire a mis sous le glaive de la loi un prince de la maison de Bourbon, qui n'en pouvait redouter les effets tant qu'il ne pénétrait pas en France où il n'était pas pris les armes à la main, aujourd'hui où un abus de puissance a provoqué l'acte le plus rigoureux du code de la Révolution, aujourd'hui, Sire, on prévoit une funeste exaspération dans tous les cabinets ennemis ou mécontents de celui des Tuileries, et un fâcheux refroidissement de bienveillance dans les plus sincères amis de la France. Ceux dont l'imagination exaltée ne se soumet point au froid calcul de l'État, voient déjà la Russie en mouvement, l'Autriche poursuivant la direction guerrière qu'elle imprime à ses opérations secrètes, et toute l'Europe en feu. Je ne crois pas me tromper, en supposant que ni les collègues du général Bonaparte dans le consulat, ni ses ministres ou ses parents n'ont été consultés ou écoutés dans cette importante affaire. Si le caractère de la nation française n'avait de tout temps imprimé plus de vivacité que de persévérance à ses actions, on pourrait croire que le Premier Consul, par l'acte de pouvoir absolu qu'il vient de faire exécuter sur le duc d'Enghien, eût perdu une grande et importante portion de la confiance, de l'enthousiasme, du dévouement et de l'attachement sur lesquels repose son autorité actuelle et doit se fonder sa dignité future. Mais il se peut qu'il connaisse les Français mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes, et que l'exemple du cardinal de Richelieu lui eût prouvé qu'en France les coups d'État les plus hardis, au lieu d'ébranler l'autorité supérieure, la consolident.

La baisse des fonds ne s'est pas arrêtée, malgré les

opérations secrètes du gouvernement pour les soutenir. Depuis l'époque des premières arrestations, l'agent de la Caisse d'escompte avait, par ordre du Premier Consul, employé à cette opération dix millions des fonds de cet établissement. Le consul Cambacérès y avait aussi appliqué trois millions de francs, par d'anciens fournisseurs qui cherchent à regagner les bonnes grâces du gouvernement. Voilà, Sire, les ressorts secrets et les motifs de l'apparente augmentation du crédit national; cependant l'effet n'en est pas moins réel, et la conception moins sage.

Dans les différentes conversations que j'ai eues ces derniers jours avec le sieur de Talleyrand, ce ministre s'est mis en devoir, sinon de justifier diplomatiquement, du moins d'excuser et de défendre l'infraction momentanée du territoire allemand, pour aller surprendre et arrêter à Offenburg et à Ettenheim, avec leurs importants papiers, les prévenus de complicité dans la conspiration de Paris.

Une suite d'événements aussi importants eût mérité une plus prompte expédition du courrier que je fais partir aujourd'hui, si je n'eusse cru imprudent d'irriter sans aucune utilité réelle la susceptibilité du Premier Consul par une expédition extraordinaire, dont le but n'eût été alors que l'annonce de l'exécution d'un prince de Bourbon. Tout le corps diplomatique, à l'exception de l'ambassadeur de Naples [1], a suivi mon exemple. Aujourd'hui le ministre des relations extérieures nous faisant une communication officielle de la correspondance du sieur Drake avec ses agents jacobins en France, telle qu'on l'a

1. M. de Lucchesini veut-il dire que cet ambassadeur a envoyé un courrier dès le premier moment, ou, au contraire, qu'il n'en a envoyé aucun? Toujours est-il qu'aux archives de Naples, on ne retrouve point de dépêche de M. de Gallo parlant de la mort du duc d'Enghien.

mise hier sous les yeux du Sénat, et ce ministre m'ayant engagé à la transmettre par courrier à Votre Majesté, je m'empresse de lui présenter le récit fidèle de tout ce qui s'est passé ici depuis six jours. Quant à l'événement principal, je n'en ai parlé, Sire, ni à mes collègues, ni aux membres du gouvernement, que pour exprimer mon extrême affliction de ce que le Premier Consul était sans doute forcé, par la nécessité des circonstances, à soumettre un prince arrêté hors de France à toute la rigueur de la loi. Je crois pouvoir vous assurer, Sire, que ce sentiment est celui de tous les amis du Premier Consul. Son épouse en a été visiblement affectée ; le général Caulaincourt, revenu à Paris après l'exécution, a été au moment d'attenter à sa vie, de désespoir. Cependant le sieur de Talleyrand a été chargé de donner un grand bal ce soir : les étrangers s'y rendront avec le cœur serré, et il ne sera pas peu remarquable d'y voir le marquis de Gallo, un ambassadeur de famille [1], qui ne devrait y paraître qu'en deuil.

(Arch. de Berlin.)

369. — Oubril a Czartoryski

Paris, 12/24 mars 1804.

Je profite du départ d'un courrier de M. le marquis de Lucchesini pour faire passer mes rapports d'aujourd'hui à M. d'Alopéus, à Berlin ; et je prie ce ministre de les transmettre à Votre Excellence par estafette. Je ne saurais douter de la vive impression qu'auront faite sur Sa Majesté Impériale les premières nouvelles de la violation du territoire de l'Empire par des détachements français, pour

1. Cf. t. I, p. 226, note 1. — Sur le bal donné le 24 mars par Talleyrand, voir Miot de Melito, *Mém.*, t. II, p. 159.

arrêter, dans les États de l'électeur de Baden, Mgr le duc d'Enghien et différents émigrés; mais quelle ne sera point son indignation, lorsqu'elle apprendra que ce malheureux prince a été transporté d'Ettenheim droit au château de Vincennes, et que, cinq heures après son arrivée, il y a été fusillé! La feuille ci-jointe contient le détail authentique du jugement. Sa lecture seule suffit pour le placer au nombre des monuments que les [temps] plus orageux de la Révolution ont produits, et je n'ajouterai que les notions exactes qui me sont parvenues sur la marche suivie par le Premier Consul à cette occasion, et sur les derniers moments de cette victime de la vivacité consulaire.

Le 12 de mars, le sieur Massias, chargé d'affaires de France à Karlsruhe, a demandé à l'électeur l'arrestation et l'extradition de Mme de Reich, prévenue de complicité dans la conspiration découverte à Paris. Cette même demande a été faite en même temps, par le préfet du Bas-Rhin, au grand bailli d'Offenburg. Cette dame a été effectivement mise en état d'arrestation ; mais l'électeur, avant de consentir à la livrer, a voulu savoir si elle était française ou allemande, et a fait proposer au préfet de Strasbourg d'envoyer un commissaire pour assister à la visite de ses papiers. Tandis que ces pourparlers avaient lieu, le général Caulaincourt partait de Paris, le 11 au soir. Arrivé à Strasbourg, il rassemble deux détachements de troupes, leur fait passer le Rhin et se dirige sur Ettenheim et Offenburg, et enlève, dans la nuit du 13 au 14 mars [1], Mgr le duc d'Enghien, qui, depuis plusieurs années, résidait dans le premier des deux endroits, et plusieurs personnes émigrées qui habitaient Offenburg.

1. Nous avons relevé cette même erreur de date dans le récit de M. de Lucchesini, avec lequel celui de M. d'Oubril offre de nombreuses ressemblances.

Le 15 mars, l'électeur en ayant été instruit par le rapport d'un de ses officiers, a fait demander à M. Massias ce que signifiait le passage des troupes françaises, et celui-ci, pour réponse, remet à M. d'Edelsheim une lettre de M. de Talleyrand à ce ministre électoral, en date du 10 mars, qui, appuyée sur un rapport du Grand Juge du 7, dans lequel il est dit qu'il existe à Offenburg un comité chargé de répandre en France des libelles incendiaires et les mandements des évêques rebelles, exige que l'électeur fasse éloigner de ses États tous les émigrés en général, et arrêter un nommé Mussey, désigné comme agent principal de ce comité. Enfin, vendredi, à trois heures du matin, M. d'Edelsheim reçoit une lettre de M. Massias, chargé d'affaires de France, qui lui adresse M. de Berckheim, capitaine de carabiniers (le même qui a accompagné le général Caulaincourt à Saint-Pétersbourg), chargé de lui remettre une lettre de M. de Talleyrand. Cette lettre, datée du 11 mars, est motivée par de nouvelles découvertes faites par le gouvernement français relativement à la conspiration, et contient cette phrase : « Le Premier Consul a appris également que le duc d'Enghien et le général Dumouriez étaient à Ettenheim ; et, comme il est impossible qu'ils s'y trouvent sans la permission de Son Altesse Électorale, le Premier Consul n'a pu voir, sans la plus profonde douleur, qu'un prince, auquel il s'était plu à faire ressentir les effets les plus spéciaux de l'amitié de la France, ait pu donner refuge à ses plus cruels ennemis, et les ait laissés tramer paisiblement des conspirations aussi inouïes. Le Premier Consul a donc cru devoir ordonner que deux petits détachements de troupes passent le Rhin pour arrêter le prince, le général Dumouriez et plusieurs autres émigrés, qui se trouvent à Ettenheim et Offenburg. » Le rapport concernant le séjour du général

était entièrement faux, et c'est par erreur de nom qu'on l'y supposait. M. de Caulaincourt, chargé de l'exécution de toute cette commission, ramena à Strasbourg tous ses prisonniers et envoya à Paris, d'après l'ordre qu'il en avait reçu, le duc d'Enghien, accompagné d'un colonel de gendarmerie.

Pendant le voyage, le prince a été très calme : arrivé à Bondy, il a remarqué que sa voiture quittait la route de Paris, et a dit : « Cela me donne la chair de poule. » Mais il s'est bientôt remis, et, en apercevant le donjon de Vincennes, il a dit : « Mon grand-aïeul y a été prisonnier. Eh bien ! j'y serai probablement également détenu. » On l'a fait monter dans l'appartement du commandant, qui ne savait point quel était son prisonnier. Il lui a offert à dîner, et le prince, n'ayant presque rien pris depuis Strasbourg, a mangé avec la plus grande tranquillité. Bientôt il a été appelé à la commission militaire, et a assisté au simulacre de jugement rapporté dans le *Moniteur*. Il a de nouveau été ramené dans l'appartement du commandant, et, voyant que deux heures s'écoulaient sans qu'on vînt le chercher, il en prit bon augure et a dit que, sachant combien les commissions militaires étaient expéditives, il croyait être absous ; mais un colonel de gendarmerie vint lui dire qu'il était condamné et qu'il allait entendre sa sentence. Cette nouvelle parut augmenter son courage. Il protesta encore de son innocence et demanda un confesseur. Cette demande, qui n'avait été ni présumée, ni prévue, embarrassa beaucoup les juges. Ils finirent par le refuser, et le prince répondit, avec un courage qui excita l'admiration de toute l'assemblée, qu'il recommandait son âme à Dieu et qu'il était prêt à marcher. On le conduisit à quelques pas du château. Un peloton de chasseurs y était prêt pour le fusiller. Il refusa un mouchoir qu'on lui

offrit pour lui bander les yeux, et, s'adressant aux soldats, leur dit : « Braves soldats français que j'ai toujours aimés, j'ai combattu avec honneur et je sais mourir de même ; au moins, ne me manquez pas. » Une balle l'atteignit en ce moment au cœur, une autre au front, et il tomba sans vie.

S'il est constaté, par les dates que j'ai relatées plus haut, que l'électeur de Baden n'a nullement autorisé la violation de son territoire, il ne l'est pas moins que l'intention unique de cette expédition était de venger, par la mort d'un prince du sang des rois de France, les projets formés contre la vie du Premier Consul. La précipitation mise dans le jugement, le choix des juges, celui du président, le général Hulin, qui, après avoir contribué à la prise de la Bastille, en a traîné le commandant par les cheveux à l'Hôtel de ville où il a été massacré, et, le 10 août, s'est mis à la tête des poissardes, sont autant de témoignages de ce que peut le caractère bouillant du Premier Consul, dirigé par les Jacobins qui l'entourent. Tout Paris est consterné de cet événement, et je n'ai rencontré personne qui n'en parle avec horreur; et l'on en tire les présages les plus sinistres pour la marche que les affaires de l'intérieur vont prendre, et pour les relations avec les Puissances continentales. Frappé, comme tous les membres du corps diplomatique, de cette nouvelle violation du droit des gens, j'ai tâché de dissimuler, autant qu'il a été en moi, l'impression que j'en ai ressentie, en me bornant à dire, à ceux qui m'en ont parlé, que cet événement frapperait certainement beaucoup Sa Majesté Impériale, et qu'elle verrait avec bien de la peine que le Premier Consul se soit vu dans la dure nécessité de recourir à une mesure semblable.

(Tratchevski, t. II, p. 516.)

370. — BETHMANN A CZARTORYSKI

Francfort, 5 juin 1804.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence des notices qui me sont parvenues de Paris, sur la mort du duc d'Enghien, d'une personne digne de foi, et qu'on ne saurait lire sans être vivement ému sur le sort funeste de ce prince...

Notices sur la mort du duc d'Enghien [1]

Il n'y a que les personnes qui ont pu approfondir le caractère de Bonaparte, qui ont pu s'expliquer les motifs qui le portèrent à l'atrocité de faire mourir le duc d'Enghien de la manière dont il l'a fait. Il suffira de dire que, comme la violence de cet homme, son ambition et son audace n'ont rien qui puisse leur être comparé, il s'y est porté, entraîné par des mouvements que ni ses amis ni lui-même ne purent maîtriser [2].

Il est incontestable que l'Angleterre a été jouée dans ses vues sur l'intérieur de la France, et que ce ministère se flattait de bouleverser le pouvoir de Bonaparte, tandis que ses agences et ses calculs furent dirigés par lui-même. Les sourdes menées de M. Drake et de M. Spencer Smith tendirent à soulever les départements du Rhin. Les émi-

1. Cette relation était la seconde que recevait le prince Czartoryski : la première, dont nous avons déjà parlé (p. 235, note 1), venait de M. D., correspondant à Paris du comte d'Antraigues.

2. On peut rapprocher de cette explication le témoignage de Desmarest qui, après avoir raconté la vive impression produite sur le Premier Consul le 9 mars par le rapport de Lamothe, ajoute : « Mais le coup était porté, qui marquait le duc d'Enghien aux yeux de Napoléon comme ressort principal du complot contre sa vie. Qu'on ne cherche pas ailleurs que dans cette forte préoccupation les motifs de sa conduite. Elle n'a été inspirée ni par un prétendu conseil privé qu'il aurait consulté, ni par l'intention qu'on lui a supposée de rassurer les intérêts révolutionnaires contre tout appel des Bourbons. Non; tout a été de première impression, d'emportement subit, sur une méprise de nom et une erreur de fait ».

grés en Souabe renouèrent les fils des anciennes trames en Alsace, et il est probable que le duc d'Enghien se trouvait à Ettenheim, prêt à agir en faveur de sa famille, dès qu'il aurait pu se flatter de réussir. D'un autre côté, le gouvernement français n'exigea peut-être jamais l'éloignement du duc d'Enghien des bords du Rhin, parce qu'on pouvait mieux l'observer et connaître par lui les mouvements des autres princes français. Il est au moins sûr que le gouvernement électoral de Baden, ayant sondé à différentes reprises pour connaître l'opinion qu'on portait sur le séjour de ce prince dans les États de Baden, on répondit qu'on n'y voyait pas d'inconvénient.

Telles furent les dispositions lorsque, comme l'écrivit M. Talleyrand à M. le baron d'Edelsheim, les arrestations successives faites à Paris instruisirent Bonaparte de quelques intelligences du duc d'Enghien avec des personnes à Strasbourg. Il résolut sur-le-champ de le faire enlever ; il médita sa mort, quoiqu'il le cachât même dans son intérieur.

M. de Caulaincourt, ancien page près du comte d'Artois, son aide de camp, fut chargé de l'expédition. Bonaparte le choisit de préférence, quoiqu'il fût indisposé d'un coup de cheval reçu quelques jours avant son départ pour Strasbourg, parce qu'il était noble. Ce raffinement de cruauté est prouvé par ce fait : lorsqu'il apprit la nouvelle de l'arrestation du duc et qu'il en parla, il ajouta : « Il ne pourra pas se plaindre que je l'aie fait arrêter par un autre qu'un gentilhomme. » M. de Caulaincourt partit [dans la nuit] du samedi au dimanche. Personne, même M. de Talleyrand, ne fut instruit ; et la lettre que ce dernier écrivit à M. d'Edelsheim, et qu'un officier ne porta à Karlsruhe que le vendredi 16 de mars, à trois heures du matin, fut envoyée par courrier à Stras-

bourg avec l'ordre de l'expédier à Karlsruhe. Elle était datée du dimanche 11 de mars. Samedi 10, M. de Talleyrand [en] avait écrit une autre pour demander l'arrestation de Mme de Reich à Offenburg par l'entremise des autorités du pays : lui-même fut donc pris dans cette affaire au dépourvu.

Jeudi 15, l'ordre fut donné de préparer le château de Vincennes pour des prisonniers. On ignorait encore pour qui. J'y fus me promener vendredi sans en être instruit [1]; la garde m'en défendit l'entrée, qui autrefois était ouverte. Mme Bonaparte ignorait les intentions du Premier Consul ; mais lorsqu'elle en parla à une femme de ma connaissance, elle ne cacha pas combien cette arrestation augmentait ses embarras et ses peines. Le public crut qu'on le garderait comme otage : ce bruit fut répandu dans les sociétés diplomatiques.

Il fut emmené de Strasbourg à Paris, et conduit, sans entrer dans la ville, au château de Vincennes. Il y arriva lundi [2], le soir, vers les huit heures. Le château et les avenues étaient gardés avec des troupes. Comme il ne connaissait pas le local, il demanda où il était : on lui dit qu'il était à Vincennes. Il se rappela pour lors son grand-aïeul, et qu'il avait été également arrêté dans ce château. Fatigué du voyage, il demanda à se coucher et quelque chose à souper.

Lorsque le Premier Consul apprit son arrivée, il expédia l'ordre pour le jugement militaire, et en chargea le général Hulin, chef de sa garde, ancien sergent aux gardes-françaises. Le général Murat fut peut-être le seul qui en fut instruit au premier [moment], puisqu'il comman-

1. L'ordre relatif au château de Vincennes a été envoyé le vendredi 16, et non la veille (cf. pièces 327 et 328).
2. Le mardi 20, et non le lundi.

dait la division militaire de Paris et dut expédier les ordres. Il est connu que Mme Bonaparte, sa fille, et Mme Murat sollicitèrent à genoux que l'exécution n'eût pas lieu [1]; mais rien ne put désarmer la vengeance qui animait Bonaparte.

La nuit du mardi au mercredi, à minuit, le conseil de guerre s'assembla dans la chambre du commandant. Le duc fut éveillé, et on lui dit qu'il devait s'habiller pour subir un interrogatoire. L'ayant fait sans hésiter, il passa dans la chambre du conseil; il fut saisi en voyant des militaires assemblés, et dit : « Ah! je sais de quoi il s'agira. Que me voulez-vous? » L'interrogatoire eut lieu, tel qu'il a été annoncé par le procès-verbal. Il répondit à

1. L'intervention de Caroline et d'Hortense paraît erronée; celle de Joséphine a été tantôt affirmée, et tantôt contestée, notamment par M. de Meneval dans l'abandon d'entretiens familiers. Elle se trouve racontée et même avec détails par Mme de Rémusat. Mais, d'une part, sa plume, plus spirituelle que véridique, a mêlé aux propos qu'elle rapporte des traits évidemment faux, par exemple, quand elle fait dire au Premier Consul que « la réputation militaire du duc d'Enghien pouvait peut-être à l'avenir agiter l'armée »; de l'autre, le désir de prêter de l'importance et du développement à son rôle de confidente a dû l'entraîner à exagérer aussi le rôle de Joséphine, à agencer la mise en scène, à supposer des dialogues en vue de ses propres répliques, de son trouble, de ses instances. Ce qui paraît probable, c'est que si Joséphine a réellement intercédé, elle a dû le faire sans grandes paroles, avec le peu de suite de sa nature bonne, frivole et indolente.

Dans la famille du Premier Consul, divisée alors par le mariage de Lucien et la question pendante de l'hérédité du pouvoir, le terrain était préparé pour le mécontentement et le blâme; la réprobation générale excitée par la mort du duc d'Enghien a dû s'y faire promptement jour. On peut donc croire Joseph, Louis, et avec eux Eugène de Beauharnais, quand ils parlent de leurs impressions, sinon de leurs reproches. On peut en croire aussi Lucien; toutefois, cette manière de penser n'a aucunement déterminé son retour en Italie. Ce second voyage était décidé au moins le 13 mars (cf. *Corr.*, n° 7618), bien qu'il ait commencé seulement le 9 avril, après une nouvelle scène avec le Premier Consul où Mme Jouberthou a dû avoir la part principale. On sait, en outre, que Lucien a traversé Lyon le 14 avril, et Florence le 26. Quant à la mère du Premier Consul, Mme Letitia, dont le départ pour l'Italie a été aussi attribué à un mouvement de répulsion contre l'exécution du prince, elle s'était mise en route dès le 11 mars, et allait arriver le 25 à Plaisance et le 31 à Rome.

tout avec dignité, courage et une grande fermeté. Il nia à plusieurs reprises qu'il avait connu le dessein d'assassiner Bonaparte ; il déclara qu'il n'aurait combattu contre lui que l'arme à la main, et pour ressaisir un héritage qui appartenait à sa maison ; qu'il n'avait jamais pu être employé par l'Angleterre comme espion ou agent, puisque l'Angleterre était une puissance alliée de sa maison. La sentence de mort fut prononcée, malgré la défense, à laquelle il n'y avait rien à répondre. Il demanda à parler à Bonaparte, ce qui lui fut refusé. Appelé à signer son nom, il lui écrivit à peu près vingt lignes sous le procès-verbal, en demandant qu'on le lui remît. Il demanda encore qui voudrait se charger de [re]mettre quelques mots à son père et à Mme de Rochefort ; il offrit pour récompense sa montre. On lui permit d'écrire. Il pria qu'on lui appelât un confesseur ; mais observant qu'on n'y avait [pas] pensé, il dit : « Que cela ne vous embarrasse point ; je vois en quelles mains je me trouve ; faites votre devoir. »

Il fut alors conduit par une petite porte au bas de la tour, où, dans le fossé du château, se trouvèrent les gendarmes d'élite, qui ne connurent point, à ce qu'on dit, qui ils devaient exécuter. Arrivé à la place de l'exécution, au pied du mur, on avait déjà fait une fosse. On voulait lui bander les yeux ; il s'y refusa en disant : « Je suis Français et soldat ; je ne crains point la mort. » On lui fit connaître que c'était l'usage et qu'il n'avait point à s'y refuser : il demanda alors de se recueillir un moment, il éleva les yeux vers le ciel, serra les mains et dit : « Je donne mon cœur à mon roi, mon âme à Dieu et mon corps à vous. » On suspendit une lanterne à son cou, la nuit empêchant encore de voir ; on le plaça dans la fosse. Lorsque les gendarmes avancèrent, il leur dit : « Camarades, ne me manquez pas », et, un instant après, il fut étendu

mort. Il reçut deux balles à la poitrine. On l'enterra à la même place.

Telles furent les circonstances sur lesquelles on s'accordait et qui furent avouées par des personnes qui pouvaient être instruites. Comme, le même jour et longtemps après, on sut que des ordres avaient été donnés de veiller particulièrement sur ceux qui oseraient parler de ce malheureux prince dont on n'annonçait pas l'exécution, il fut impossible de prendre des informations exactes [1]. On ré-

1. Plusieurs journaux venaient de publier des lettres circonstanciées sur les enlèvements d'Offenburg et d'Ettenheim : aucun ne parla du drame de Vincennes autrement que pour reproduire le jugement inséré au *Moniteur*. Ce silence, qui a duré tout le règne de Napoléon, a été certainement commandé. Piévée lui-même l'observa dans sa correspondance particulière avec le Premier Consul. Seul le *Journal des Débats*, dans son feuilleton du 24 mars, publia timidement la citation suivante : « Traduction d'un fragment du IIe livre de la seconde guerre punique de Silius Italicus. — Pacuvius, sénateur de Capoue, conjure son fils de renoncer au dessein qu'il a formé d'assassiner Annibal.

Mon fils, par ma vieillesse et par les droits d'un père,
Mais surtout par ta vie à mon amour si chère,
Je t'en supplie, abjure un criminel dessein ;
Sois l'hôte d'Annibal et non son assassin.
Que le sang d'un héros, versé sous mes portiques,
Ne souille point ma table et nos dieux domestiques !
Toi, frapper Annibal ! ni soldats, ni remparts
Ne peuvent soutenir ses terribles regards.
A l'aspect de ce fer tourné contre sa tête,
S'il fait tonner sa voix, pareille à la tempête,
Soutiendras-tu les feux qui s'échappent de lui ?
Pour être désarmé, le crois-tu sans appui ?
Non ; ton bras pour frapper s'élèverait à peine,
Que tu verrais Trébie, et Canne, et Trasimène,
Et d'Émile indigné la grande ombre en courroux
Se placer tous ensemble au-devant de tes coups. E. AIGNAN. »

L'allusion fut d'autant mieux saisie, qu'elle n'était précédée ni suivie d'aucun commentaire, et que, d'un autre côté, la lutte de la France contre l'Angleterre était souvent rapprochée de celle de Rome contre Carthage. Plus tard, lors de la fin du procès de la conspiration, le rédacteur du *Publiciste*, M. Suard, paraît avoir été invité par un intermédiaire à composer une apologie du jugement du duc d'Enghien et de celui de Moreau. Du moins, on a retrouvé, probablement en minute, une réponse contenant un refus formel (Hatin, *Hist. de la Presse*, t. VII, p. 426. Cf. Aulard, *Hist. polit. de la Révol.*, p. 716).

pandit alors différents détails sur lesquels on ne s'est point accordé. Il fut dit, par exemple, qu'il avait parlé aux soldats; que ceux-ci avaient hésité à suivre l'ordre de tirer sur lui : cela n'est point sûr.

Lorsque le consul Cambacérès sut la nouvelle de sa mort, il en fut saisi, en disant : « C'est un crime, aussi atroce qu'inutile. »

Le général Savary commanda la troupe des gendarmes. On assure qu'il tutoya le duc et lui dit des choses outrageantes pour la famille des Bourbons.

Quelque temps après, Bonaparte dit un soir, en parlant de cet événement : « Je sais tout ce qu'on dit sur mon compte : cela est indifférent; je me charge de toute la responsabilité qui existe à cet égard ; personne ne m'a conseillé. La mort du duc d'Enghien était nécessaire. Entre ma famille et celle des Bourbons, il existe une guerre à mort. »

On débita sur cette catastrophe une anecdote, qui n'a pas été confirmée par ceux qui auraient pu la connaître. On avait fait marcher quelques compagnies d'infanterie à Vincennes pour servir de garde au château. L'arrivée du duc d'Enghien leur étant connue, on assure qu'il se manifesta des mouvements parmi la troupe. Le Premier Consul s'étant rendu mardi, le jour de l'arrivée du duc d'Enghien, à la Malmaison, pour y passer la nuit de l'exécution, en fut averti par une ordonnance. Cette nouvelle l'ayant alarmé, il ordonna, à ce qu'on dit, qu'on fusillât sur-le-champ le duc, et fit donner ordre aux gendarmes de se porter à Vincennes. Il n'y a de vrai dans ce récit que le séjour du Consul à la Malmaison, où il ne vit ce soir que sa famille. Murat avait reçu les ordres, à ce qu'on assure, mardi matin, avant que le Consul partît pour la campagne, ce qui se fit vers les deux heures. Il n'y a [eu] que

seize gendarmes, tirés des quatre compagnies d'élite à Paris, et qui furent pris au nombre des plus déterminés et des plus sûrs. Le reste des militaires qui assistèrent à cette exécution étaient des soldats de la garde et de l'escorte qui avaient emmené le malheureux prisonnier.

On sait que les jacobins, particulièrement Fouché et Réal, s'applaudirent de cette mesure ; mais l'homme qui l'approuva le plus fut M. de Talleyrand, l'ennemi le plus prononcé contre les intérêts de la maison de Bourbon On dit encore que la femme du commandant à Vincennes était parente de la nourrice du duc d'Enghien, et l'avait connu autrefois. Comme on ne pouvait aller à Vincennes sans craindre d'être suspect par l'intérêt qu'on portait à ce prince, je n'ai pu vérifier ce fait. Quelques personnes qui s'y rendirent virent la place où il était enterré, mais n'osèrent risquer de faire des demandes.

La nouvelle de l'exécution de ce prince répandit une consternation générale.

Le roi de Suède, à Karlsruhe, après avoir reçu la nouvelle du passage des troupes françaises qui s'étaient portées à Ettenheim, y envoya son premier aide de camp, M. de Tawast, pour s'informer du sort du duc d'Enghien. A son retour, il le fit partir pour Paris avec une lettre pour le Premier Consul, qu'on n'accepta point. Il chargea, quelque temps après, M. d'Ehrensvärd, son ministre à Paris, de demander le testament du duc d'Enghien, qu'on disait avoir été enlevé avec ses papiers à Ettenheim. M. d'Ehrensvärd ayant pour lors fait la demande, reçut de M. Talleyrand la réponse suivante : « Que le gouvernement français n'étant point dans l'habitude de se mêler des affaires intérieures des autres pays, il croyait devoir attendre qu'on ait envers lui les mêmes égards. » Ayant vu M. Talleyrand quelque temps après, et me parlant du

roi de Suède, il me dit : « Comme l'intérêt de la France exige de ne pas rompre les liaisons qui subsistent avec la Suède, le Premier Consul veut qu'on ne fasse plus attention ni à ce que le roi fait, ni à ce qu'il dit. »

(Arch. de Saint-Pétersbourg.)

371. — RAPPORTS DU PRÉFET DE POLICE

Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804).

Réunions publiques et particulières. — En général, Paris n'a jamais offert l'aspect d'un silence plus absolu. On raconte, dans les réunions publiques et dans les sociétés particulières, les événements du jour, mais on n'ose y ajouter. On paraît craindre les suites de la conspiration dans les départements et surtout dans les villes maritimes.

Chouans et émigrés. — Malgré la frayeur dont les chouans et les émigrés sont saisis, ils laissent percer l'espérance qu'ils ont que tous les fils ne sont point rompus ; que tout peut se renouer encore. On a remarqué qu'ils ont affecté de ne rien dire de ce qui s'est passé hier à Vincennes. On est informé que la plupart d'entre eux n'ont conservé que les papiers nécessaires à leur sûreté, et qu'ils se sont défaits même des correspondances les plus insignifiantes.

---

2 germinal (23 mars).

Chouans et émigrés. — Quelques chouans et quelques émigrés ont commencé hier à parler sur l'événement de Vincennes. On a remarqué particulièrement un nommé Larivière, émigré rentré, qui s'apitoyait beaucoup sur la mort du duc d'Enghien et affectait d'en faire le plus pompeux éloge. Les royalistes et les émigrés se plaignent amèrement du prince de Baden, et disent qu'il est impossible que les autres puissances voient de sang-froid la

conduite qu'il a tenue... Ils disent secrètement que Madame est à Paris, dans l'hôtel de l'ambassadeur de Vienne, et qu'elle n'est pas seule. Enfin il n'est sorte de propos qu'ils ne répandent, avec assez d'adresse pour tourmenter l'opinion publique. Il est facile de remarquer que tous les hommes de ce parti sont au désespoir ; mais, en revanche, tous les républicains sont contents et même joyeux.

Réunions publiques. — Les conversations n'ont point changé d'objet depuis hier. On regarde cet événement comme un grand coup d'État, qui prouve que le gouvernement sait atteindre partout ses ennemis, qui servira infailliblement à assurer la tranquillité et en imposera enfin aux conspirateurs et aux ennemis de la France. On évalue à plus de cent cinquante mille le nombre des exemplaires du jugement de la commission militaire qui ont été vendus hier dans Paris.

3 germinal (24 mars).

Les réunions publiques n'ont rien offert depuis hier de nouveau ni d'intéressant. Les conversations ont toujours le même objet, et les malveillants n'osent se permettre, en public, aucune réflexion répréhensible. Ce matin, on a vu écrit sur un mur, rue de Cléry : « Le duc d'Enghien a été assassiné », et, dans deux endroits de la rue Saint-Sauveur, il y avait ces mots : « Un roi ! » Le bruit s'est répandu qu'un grand personnage avait été arrêté à Bâle et qu'on le conduisait à Paris [1].

(Arch. nationales.)

1. Le saisissement, mêlé de crainte et de tristesse, qui s'est répandu dans Paris, et qui est assez mal décrit dans les rapports de la préfecture de police, a été ressenti aussi dans la province. « Une lettre particulière de Besançon du 4 de ce mois (25 mars), dit un des bulletins journaliers du Grand Juge, porte que la nouvelle de la mort du duc d'Enghien a causé dans cette ville la plus vive sensation ; qu'on y a répandu, à l'instant, que

372. — CHATEAUBRIAND A TALLEYRAND

Paris, rue Beaune, hôtel de France, 1er germ. an XII (22 mars 1804).

Citoyen ministre, les médecins viennent de me déclarer que Mme de Chateaubriand est dans un état de santé qui fait craindre pour sa vie [1]. Ne pouvant absolument quitter ma femme dans une pareille circonstance, ni l'exposer au danger d'un voyage, je supplie Votre Excellence de trouver bon que je lui rémette les lettres de créance et les instructions qu'elle m'avait adressées pour le Valais [2]. Je me confie encore à son extrême bienveillance pour faire agréer au Premier Consul les motifs douloureux qui m'empêchent de me charger aujourd'hui de la mission dont il avait bien voulu m'honorer. Comme j'ignore si ma position exige quelque autre démarche, j'ose espérer de votre indulgence ordinaire, citoyen ministre, des ordres et des conseils. Je les recevrai avec la reconnaissance que je ne cesserai d'avoir pour vos bontés passées.

J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

Chateaubriand.

le gouvernement allait renvoyer tous les émigrés qui ont porté les armes contre la France; que ce bruit a été la source d'une inquiétude générale, parce qu'il est peu de familles où il n'y ait eu des émigrés, et que presque tous ont servi dans l'étranger. Le même bruit a circulé dans Paris pendant quelques jours : on a dit que l'expulsion générale des émigrés était l'objet du dernier message du Sénat au gouvernement. »

1. Le peu de place que M. de Chateaubriand laissait dans son existence à son épouse, rendait ce prétexte encore moins spécieux.

2. Chateaubriand avait été nommé chargé d'affaires près la république du Valais, par arrêté du 29 novembre 1803. Il était alors secrétaire de légation à Rome, où, par les prétentions de sa vanité, il s'était rendu très désagréable à la fois au cardinal Fesch et au cardinal Consalvi. Il arriva à Paris vers le 25 février 1804, et y reçut ses lettres de créance et ses instructions, datées du 13 mars. Sa démission, qui du reste fit peu de bruit, fut résolue sous l'impression de la catastrophe de Vincennes; mais on voit qu'elle fut rédigée dans des termes assez différents de ceux qu'annoncent ses Mémoires (t. IV, p. 229, 233). Il est juste d'ajouter qu'il fut peut-être le seul à résigner ses fonctions.

Talleyrand à Chateaubriand

Paris, 12 germinal an XII (2 avril 1804).

J'ai mis, citoyen, sous les yeux du Premier Consul, les motifs qui ne vous ont pas permis d'accepter la légation du Valais, à laquelle vous aviez été nommé. Le Premier Consul s'était plu à vous donner un témoignage de confiance ; il a vu avec peine, par une suite de la même bienveillance, les raisons qui vous ont empêché de remplir cette mission. — Je dois aussi vous exprimer combien j'attachais d'intérêt aux nouvelles relations que j'aurais eu à entretenir avec vous. A ce regret, qui m'est personnel, se joint celui de voir mon département privé de vos talents et de vos services.

(Arch. des Aff. étrangères.)

373. — Rapport du Grand Juge

[Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804)] [1].

Citoyen Premier Consul, je crois devoir distraire de l'instruction du complot infâme que bientôt la justice doit dévoiler et punir, les pièces d'une correspondance accessoire, qui, dans cette grande affaire et sous des rapports de police, n'est qu'un simple incident, mais qui, considérée politiquement, me semble propre à ouvrir les yeux de l'Europe sur le caractère de la diplomatie anglaise, sur la bassesse de ses agents, et sur les misérables expédients qu'elle emploie pour remplir ses vues.

Un ministre du gouvernement anglais est accrédité

1. Ce rapport a été présenté par le Grand Juge à la séance des Consuls, tenue à Paris le 30 ventôse (21 mars). « Le gouvernement, dit le procès-verbal, arrête que ce rapport et les lettres et instructions y annexées seront communiqués au Sénat. Le Premier Consul arrête, en conséquence, que le Sénat se réunira le 2 germinal (23 mars) prochain, à midi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du consul Cambacérès. »

auprès d'une cour voisine de la France. L'usage, les mœurs, le droit des gens attachent des distinctions, des prérogatives à cette place; et ce n'est pas sans motifs. L'existence d'un ministre étranger est partout destinée à constater et maintenir les liens d'amitié, de confiance et d'honneur qui unissent les États, et dont la durée fait la gloire des gouvernements et le bonheur des peuples. Mais tel n'est pas le but de la mission des agents diplomatiques du gouvernement anglais [1].

Je mets sous vos yeux, citoyen Premier Consul, la correspondance directe que M. Drake, ministre du roi d'Angleterre près la cour électorale de Bavière, entretient depuis quatre mois avec des agents envoyés, payés, dirigés par lui, au sein de la République. Cette correspondance consiste en dix lettres originales : elles sont toutes écrites de sa main. Je mets également sous vos yeux les instructions que M. Drake est chargé de distribuer à ses agents, et l'état authentique des sommes payées et des sommes promises, pour récompenser et encoura-

1. Les intrigues de MM. Drake et Spencer Smith avaient déjà été divulguées dans le *Moniteur*. On lisait dans le numéro du 23 février 1804 : « M. Spencer Smith, qui était ministre d'Angleterre à Constantinople, a été nommé ministre de Sa Majesté Britannique à Stuttgart. Cette promotion paraîtrait une étrange chute, si l'on ne savait que la mission de M. Spencer Smith ne se borne pas aux relations de la Grande-Bretagne avec l'électeur. Elle est toute relative à des opérations d'espionnage, de corruption et de complots. M. Spencer Smith a donc remplacé M. Wickham. L'Angleterre ne pouvait pas trouver un homme plus digne de sa confiance pour de tels services. La nature lui a donné les sentiments et les dispositions nécessaires pour remplir une mission aussi honteuse. Toutefois, le Premier Consul pourra demander un jour si le droit des gens permet à l'Angleterre d'entretenir à Munich et à Stuttgart, sous un caractère politique, des agents d'espionnage, de corruption et de complots. » (Cf. pièce 295.) — Un article du 6 mars insistait sur ces accusations : « On mande de Hambourg que les Anglais ont employé plus de soixante millions en intrigues en France. Drake à Munich, Spencer Smith à Stuttgart, leurs agents à Hambourg, à Francfort et dans toutes les places, ont des fonds considérables à leur disposition. »

ger des crimes que les législations les plus indulgentes punissent partout du dernier supplice. (Voyez les instructions et les nos 1, 3, 5, 7 et 9 de la correspondance [1].)

Ce n'est pas pour représenter son souverain que M. Drake est venu à Munich, revêtu du titre de ministre plénipotentiaire. Cette représentation n'est que le rôle apparent, le prétexte de sa légation. Son véritable objet est de recruter des agents d'intrigue, de révolte, d'assassinat, de faire une guerre de brigandage et de meurtre au gouvernement français, et enfin de blesser la neutralité et la dignité du gouvernement près lequel il réside. Ainsi, ostensiblement, M. Drake est un homme public : mais réellement, il est (ses instructions en font foi) le directeur secret de la police anglaise sur le continent. Les moyens de cette police sont l'or, les séductions, les folles espérances de tous les intrigants, de tous les ambitieux de l'Europe. Son objet se trouve clairement exposé dans les dix-huit articles des instructions que M. Drake fournit à tous ses agents, et qui forme la première des pièces jointes à ce rapport.

Les nos II, VII, VIII, IX et XIII de ces instructions sont remarquables [2]...

Ainsi, corrompre les administrations, établir des volcans partout où la République a des magasins de poudre, se procurer des imprimeurs et des graveurs « fidèles » pour en faire des faussaires, pénétrer dans le sein de tous les partis pour les armer l'un contre l'autre ; et enfin soulever et désorganiser les armées : tels sont les objets effectifs de la mission diplomatique de M. Drake en Bavière.

Mais heureusement le génie du mal n'est pas aussi

1. Toutes ces pièces sont annexées au rapport du Grand Juge.
2. Voir la pièce 263, où l'on trouvera les textes cités ici.

puissant dans ses moyens qu'il est fécond en illusions et en projets sinistres. S'il en était autrement, les sociétés humaines n'existeraient plus. La haine, l'astuce, l'argent, l'indifférence sur le choix des moyens, ne manquent ni à M. Drake, ni à la politique immorale de son gouvernement : mais il leur manque de pouvoir ébranler en France une organisation, forte comme la nature, établie sur l'affection de trente millions de citoyens, cimentée par la force, par l'intérêt de tous, et animée par la sagesse et le génie du gouvernement. Des hommes qui ne mettent de prix qu'à l'or, et qui n'ont d'habileté que pour de basses intrigues, ne sont pas capables de concevoir quelle est la consistance et le pouvoir d'un état de choses qui est le résultat de dix années de souffrances et de victoires, d'un grand concours d'événements, et de la maturité d'une noble nation, formée par les dangers et les efforts d'une guerre glorieuse et d'une terrible révolution. Dans ce bel ensemble de puissances et de volontés, M. Drake ne voit que des occasions d'intrigue et des scènes d'espionnage : « Pendant mon séjour en Italie, dit-il à ses correspondants (Munich, 27 janvier, n° 7), j'ai eu des liaisons avec l'intérieur de la France [1]. Il en doit être de même à présent, d'autant plus que je me trouve être, dans ce moment, un des ministres anglais les moins éloignés de la frontière. »

Tels sont ses titres pour travailler au bouleversement de la France. Ses moyens valent-ils mieux que ses titres?

Il a des agences auxquelles il n'ose se fier. Ses correspondants, incertains, lui écrivent par la Suisse, par Stras-

1. M. Francis Drake avait représenté l'Angleterre à Gênes et de là s'était retiré à Venise. En décembre 1798, dans des « Notes sur les principaux personnages de l'Europe, » Montgaillard le signalait comme une créature de Pitt et comme « spécialement chargé du soin d'agiter l'Italie. » M. Drake résidait à Munich depuis la fin de 1802. (Cf. *Moniteur* du 12 juillet 1802, et *Diaries of Jackson*, t. I, p. 98.)

bourg, par Kehl, Offenburg et Munich; il a des subalternes dans ces villes pour soigner la sûreté de sa correspondance. Il fait usage de faux passeports (n° 835 [1]), de noms de convention, d'encre sympathique (n° 1). Tels sont les moyens de communication par lesquels il transmet ses idées, ses projets, ses récompenses; et c'est par ces mêmes voies qu'on l'informe des trames ourdies sous sa direction, pour soulever d'abord quatre départements (n° 7), y former une armée, la grossir de tous les mécontents, et renverser le gouvernement du Premier Consul.

Sans doute, ces tentatives et ces promesses sont insensées, et les vils et misérables moyens qu'on a mis en œuvre sont trop disproportionnés avec les difficultés de l'entreprise, pour qu'on doive concevoir la moindre inquiétude sur son succès; mais ce n'est pas toujours sur des motifs de crainte et dans la vue de punir qu'agit cette politique intérieure et domestique, à laquelle on a donné le nom de police, et dont l'objet capital n'est pas seulement de prévenir et de réprimer le crime, comme celui de la politique extérieure est d'enchaîner l'ambition, mais encore d'ôter au vice et à la faiblesse, même jusqu'aux occasions, jusqu'à la tentation de faillir.

Dans les pays les mieux gouvernés, il y a des esprits capables d'être détournés de la ligne du devoir par une sorte de penchant naturel à l'inconstance. Dans la société la mieux organisée, il y a des hommes faibles et des hommes pervers. Il a toujours été reconnu, par mes pré-

1. Le sens de ce renvoi nous échappe. — Quant aux faux passeports, il est très vrai qu'à Munich il en a été remis un à Méhée, et que le moyen de s'en procurer à Strasbourg lui a été révélé par M. de Mussey (cf. p. 74, note 1; p. 76, note 1). Toutefois cette supercherie n'est pas mentionnée expressément dans les lettres de M. Drake. Si dans l'article VI des instructions rédigées par ce ministre, il est recommandé à Méhée de détruire « les passeports qu'il a », il n'est pas dit qu'il s'agit de faux passeports.

décesseurs, que c'était remplir un devoir d'humanité de veiller sur ces hommes, non dans la vaine espérance de les rendre bons, mais pour arrêter le développement de leurs vices. Et comme, à cet égard, toutes les nations policées ont le même intérêt à défendre et les mêmes devoirs à remplir, il a toujours été reçu, en maxime générale, qu'aucun gouvernement ne devait souffrir qu'il s'élevât nulle part une bannière, autour de laquelle les hommes corrompus de tous les pays et de toutes les professions puissent se rallier, s'entendre et comploter la désorganisation générale. Et, dans cette vue, ils doivent moins encore souffrir qu'il s'établisse autour d'eux une école infâme de séduction et d'embauchage, qui éprouve la fidélité, la constance, et attaque à la fois les affections et la conscience des citoyens.

M. Drake avait une agence à Paris. Mais d'autres ministres, instruments de discorde et embaucheurs comme lui [1], peuvent aussi avoir des agences. M. Drake, dans sa correspondance, dévoile tous ceux qui existent en France, par le soin même qu'il prend de nier qu'il les connaisse. « Je répète, dit-il dans ses lettres (nos 4, 5, 6, 8 et 9), que je n'ai aucune connaissance de l'existence d'aucune autre société que de la vôtre. Mais je vous répète, dit-il en plusieurs endroits, que s'il en existe, je ne doute nullement que vous et vos amis ne preniez toutes les mesures convenables, non seulement pour ne pas vous embarrasser, mais pour vous aider mutuellement. » Et enfin il ajoute (Munich, 9 décembre 1803), avec une fureur grossière et digne du rôle qu'il joue : « Il importe fort peu par qui l'animal soit terrassé ; il suffit que vous soyez tous prêts à joindre la chasse. »

1. L'allusion vise M. Spencer Smith et peut-être M. Brook Taylor.

C'est par suite de ce système que, lors de la première manifestation du complot qui dans ce moment occupe la justice, il écrit : « Si vous voyez les moyens de tirer d'embarras quelqu'un des associés de Georges, ne manquez pas d'en faire usage (n° 9). » Et comme, dans ses disgrâces, le génie du mal ne se décourage jamais, M. Drake ne veut pas que ses amis s'abandonnent dans ce revers inattendu. « Je vous prie très instamment, écrit-il (Munich, 25 février 1804, n° 9), de faire imprimer et adresser sur-le-champ une courte adresse à l'armée (officiers et soldats). Le point principal est de chercher à gagner des partisans dans l'armée ; car je suis fermement dans l'opinion que c'est par l'armée seule qu'on peut raisonnablement espérer d'opérer le changement tant désiré. »

La vanité de cette espérance est aujourd'hui hautement caractérisée par la touchante unanimité des sentiments qui ont éclaté de toutes parts, au moment où l'on a su de quel danger la France avait été menacée. Mais après la tentative d'un crime, dont la méditation seule est une offense contre l'humanité, dont l'exécution eût été une calamité, non seulement nationale, mais, si je puis le dire, européenne, il faut à la fois une réparation pour le passé et une garantie pour l'avenir.

Des brigands épars, isolés, en proie au besoin, sans concert, sans appui, sont partout plus faibles que la loi qui doit les punir, que la police qui doit les intimider. Mais s'il existait pour eux un moyen de s'unir, s'ils pouvaient correspondre entre eux et avec les brigands des autres pays, si, dans une profession la plus honorable de toutes, puisque la tranquillité des États et l'honneur des souverains en dépendent, il y avait des hommes autorisés à se servir de toutes les facultés que leur position leur

donne, pour recruter partout le vice, la corruption, l'infamie et la scélératesse, et faire de tout ce qu'il y a de plus vil et de plus pervers dans le monde une armée d'assassins, de révoltés, de faussaires, aux ordres du plus immoral, du plus ambitieux de tous les gouvernements, il n'existerait aucun motif de sécurité en Europe pour la consistance des États, pour la morale publique, et pour la durée même des principes de la civilisation.

Il n'appartient pas à mon ministère de discuter les moyens qui peuvent être en votre pouvoir de rassurer l'Europe, en la garantissant contre de tels dangers. Je me contente de vous informer et de vous prouver qu'il existe à Munich un anglais nommé Drake, revêtu d'un caractère diplomatique, qui, à la faveur de ce caractère et du voisinage, entretient de sourdes et criminelles menées au sein de la République ; qui embauche des agents de corruption et de révolte ; qui réside hors de l'enceinte de la ville, pour que ces agents puissent entrer chez lui sans scandale et sortir sans être exposés, et qui dirige et soudoie en France des hommes chargés par lui de préparer le renversement du gouvernement [1].

Cette nouvelle espèce de crime échappant par sa nature aux moyens de répression que les lois mettent en mon pouvoir, j'ai dû me borner à vous la dévoiler, en vous

1. On remarquera qu'il n'est point parlé ici de relations entre M. Drake et le duc d'Enghien. Le gouvernement devait pourtant les supposer, puisque, d'une part, le duc était réputé à la tête d'un rassemblement d'émigrés, surtout anciens condéens ; que, de l'autre, M. Drake passait pour solliciter ces condéens de reprendre les armes comme auxiliaires de l'Angleterre. C'est seulement dans le second rapport du Grand Juge contre les menées des envoyés anglais, qu'il est fait allusion à une entente présumée entre Munich et Ettenheim. On y lit (p. 9) : « Comment Munich, Stuttgart, Ettenheim et Freiburg auraient-ils [le droit] de demeurer le centre des conspirations que l'Angleterre ne cesse de former contre la France et l'Helvétie ? »

exposant en même temps ses sources, ses circonstances et ses suites.

(*Moniteur* du 4 germinal an XII : 25 mars 1804 [1].)

374. — Maret a Talleyrand

Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804).

Le Premier Consul me charge, citoyen ministre, de vous faire connaître les dispositions suivantes :

Le Grand Juge donnera connaissance au Sénat, demain samedi, des pièces de la correspondance de M. Drake [2]. Les originaux de ces pièces seront vraisemblablement envoyés à une commission qui fera lundi son rapport.

Aussitôt que ce rapport aura été fait, le ministre des relations extérieures enverra un exemplaire des pièces imprimées à chaque ambassadeur, ministre ou agent diplomatique. A cet envoi sera jointe une note dans laquelle on fera connaître que les originaux ont été adressés à l'électeur de Bavière [3], et où l'on exprimera que le corps diplomatique verra sans doute avec douleur que l'on profane le caractère sacré d'ambassadeur, pour en faire un ministère d'embauchage, de complots et de corruption.

Le ministre des relations extérieures enverra, par un

1. Dans ce numéro du *Moniteur*, le rapport est précédé de la mention suivante : « Les originaux des lettres imprimées à la suite de ce rapport ont été communiqués au Sénat dans sa séance d'hier, 2 germinal (23 mars). »

2. D'après cet ordre, Maret écrivit le lendemain, 23 mars, au Grand Juge : « Le Premier Consul désire, citoyen, que vous vous rendiez aujourd'hui à midi au Sénat, pour y donner communication de la correspondance de M. Drake. Les originaux doivent être déposés au Sénat : j'ai conséquemment l'honneur de vous les envoyer. Ces pièces sont : le billet de M. Drake à l'agent, le cahier d'instructions et dix lettres de la main de M. Drake. Je joins à cet envoi toutes les pièces qui étaient entre mes mains. L'imprimerie de la République a ordre de vous envoyer deux cents exemplaires de cette correspondance, imprimée, afin que vous en fassiez distribuer un exemplaire à chaque sénateur. »

3. Cet envoi allait avoir lieu le 24 mars. Voir p. 416, note 2.

courrier, au citoyen Otto, une centaine d'exemplaires de la correspondance, et une note pour M. de Montgelas, dans laquelle on fera connaître que, le Premier Consul ne pouvant considérer M. Drake comme revêtu du caractère de ministre, il demande qu'il soit sur-le-champ chassé de Munich.

Le ministre fera connaître en même temps au citoyen Otto, ainsi qu'à M. Cetto [1], que le Premier Consul, dans une circonstance aussi importante, attend, de l'amitié qui existe entre les deux puissances, que l'électeur fera saisir les papiers de M. Drake.

Le Premier Consul, citoyen ministre, en achevant de dicter ces dispositions, m'a chargé d'y ajouter la demande de l'arrestation de l'évêque de Chalon, ainsi que des deux individus [2] sous l'adresse desquels passait la correspondance.

(*Corr. de Napoléon*, n° 7642.)

375. — Talleyrand au Corps diplomatique

Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804).

Monsieur l'ambassadeur, le Premier Consul m'a donné l'ordre d'adresser à Votre Excellence un exemplaire du rapport qui lui a été présenté par le Grand Juge sur une conspiration incidente, tramée en France par M. Drake, ministre de Sa Majesté Britannique près la cour de Munich, et qui, par son objet comme par sa date, se ratta-

1. M. de Cetto était ministre plénipotentiaire de l'électeur de Bavière.

2. Ces deux individus étaient l'abbé Dufresne, employé par M. Drake comme traducteur (cf. p. 79), et Lindemann, directeur de la poste. Ils furent arrêtés le 30 mars, dès l'arrivée de la réquisition du gouvernement français. — L'instruction et les interrogatoires subis par eux à Munich au mois de mai, ne les ayant pas convaincus d'une complicité consciente, ils furent remis en liberté (dép. d'Otto, du 21 mai 1804). — Pour la troisième fois, le Premier Consul réclamait l'arrestation de l'évêque de Chalon-sur-Saône, accomplie cependant depuis plusieurs jours (cf. p. 308, note 5).

chait à l'infâme complot que dans ce moment les tribunaux s'occupent de juger.

La copie imprimée des lettres et pièces authentiques de M. Drake est jointe au rapport. Les originaux seront immédiatement envoyés par ordre du Premier Consul à S. A. E. M. l'électeur de Bavière [1].

Une telle prostitution de la plus honorable fonction qui puisse être confiée à des hommes, était sans exemple dans l'histoire des nations civilisées. Elle étonnera, elle affligera l'Europe comme le scandale d'un crime inouï, et que, jusqu'à ce moment, les gouvernements les plus pervers n'avaient osé méditer. Le Premier Consul connaît trop les sentiments et les qualités qui distinguent le corps diplomatique accrédité auprès de lui, pour n'être pas convaincu qu'il verra avec une profonde douleur la profanation du caractère sacré d'ambassadeur, indignement travesti en ministère de complots, d'embauchage et de corruption.

(*Moniteur* du 7 germinal an XII : 28 mars 1804.)

376. — Talleyrand a Otto

Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804).

Comme c'est à Munich qu'il importe surtout de dévoiler l'odieuse conduite de M. Drake, je vous envoie un grand nombre d'exemplaires du rapport du Grand Juge et des pièces qui y sont annexées. Vous aurez soin de les répandre dans la ville et dans les États bavarois [2]. De plus,

1. Malgré ces précautions, prises aussi publiquement que possible, « les chouans et les royalistes disent que toutes ces pièces sont controuvées, et qu'elles ont été forgées pour donner un nouvel élan à l'esprit public » (Rapp. du préfet de police, du 26 mars). Cette incrédulité était inévitable; cependant on doit remarquer qu'elle n'a pas été partagée par le monde diplomatique.

2. « La correspondance de [Drake] a été traduite ici, mandait M. Otto le 7 avril; 800 exemplaires se sont vendus dans moins de quatre heures, et

en remettant à M. de Montgelas la note ci-jointe, par laquelle je demande que M. Drake soit expulsé de Munich [1], vous lui exprimerez, de même que je le ferai aujourd'hui à M. de Cetto, que dans une circonstance aussi importante, le Premier Consul attend de la parfaite amitié qui existe entre la France et la Bavière, que S. A. S. Électorale trouvera moyen de faire saisir les papiers de M. Drake, qui aux yeux de toute l'Europe ne peut être qu'un vil intrigant, et dégradé, par son propre fait, des fonctions honorables qu'il devait remplir à Munich. Il importe à la tranquillité générale de l'Europe que l'affreuse conspiration qui avait été tramée contre la France soit dévoilée dans toutes ses parties; et vous saisirez cette occasion de renouveler la demande de l'arrestation et de l'extradition tant de l'évêque de Chalon-sur-Saône que de l'abbé Dufresne, sous le couvert de qui passait en dernier lieu la correspondance de M. Drake. Je ne puis douter que des demandes aussi raisonnables n'aient tout leur effet.

Depuis mes dernières lettres, nous avons reçu de

jamais le public n'a montré plus de curiosité et n'a pris plus de part à un événement politique. » De même qu'à Munich, des réimpressions semblables, auxquelles nos envoyés ne restaient pas étrangers, ont été faites dans plusieurs villes, notamment à Berlin et à Florence. A Hambourg, à Lisbonne, nos envoyés ont provoqué l'insertion du rapport du Grand Juge dans les gazettes locales.

1. A cette note, en date du 24 mars, étaient joints les originaux des lettres de M. Drake, publiées à la suite du rapport du Grand Juge. « L'objet de cette communication, disait Talleyrand, est de mettre dans toute son évidence sous les yeux de Son Altesse Sérénissime Électorale l'odieuse et avilissante conduite de M. Drake. » Expédié par courrier extraordinaire, le paquet parvint à Munich le 29 mars. M. de Montgelas, « au premier coup d'œil, a reconnu l'écriture » (dép. d'Otto, du 31 mars). » — « Rien de plus facile, ajoutait plus tard M. Otto, que de vérifier ici la main et la signature de M. Drake sur les notes qui se trouvent au département des affaires étrangères. » Les lettres de M. Drake ont été renvoyées le 12 avril à Paris, et déposées officiellement le 19 par Talleyrand dans les archives de son ministère (cf. p. 81, note 2).

Karlsruhe réponse à l'office par lequel la cour de Baden avait été prévenue de l'expédition dirigée sur Offenburg et sur Ettenheim. Le vrai sens de cette réponse est qu'on a rendu un service réel à l'électeur en faisant enlever ces conspirateurs, qu'il lui eût été plus désagréable de livrer sur notre réquisition, et ce que cependant il n'aurait pu refuser [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

377. — Talleyrand a Hédouville

Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804).

Général, on n'avait point ignoré ici que M. le duc d'Enghien, qui s'était établi à Ettenheim à l'époque où cette ville appartenait encore au cardinal de Rohan, y était demeuré depuis qu'elle était entrée sous la domination de l'électeur de Baden. On savait de même qu'un certain nombre d'émigrés avaient continué leur résidence à Offenburg, à Ettenheim, et dans tout le pays qui borde le Rhin. Mais on s'était abstenu de faire aucune réclamation à cet égard, tant on était éloigné de croire à la perversité des complots qui viennent d'être découverts. C'est par l'instruction même de la procédure entamée à Paris contre Pichegru, Georges et leurs complices, et par les découvertes de tout genre que chaque jour a produites, qu'on a été informé de l'existence à Offenburg, à Ettenheim, d'un comité composé de ces émigrés français, dirigé par le duc d'Enghien, assisté de quelques Anglais [2], et qui, à l'insu

1. Les réponses aux notes de Talleyrand des 10 et 11 mars (pièce 360) étaient, comme on l'a vu (p. 356, note 2), arrivées à Paris le 22. Elles furent adressées le lendemain à Talleyrand par le Premier Consul. « Je vous renvoie, lui écrivit-il, vos deux notes. Je ne vois pas d'inconvénient à faire mettre dans le *Moniteur* la lettre de M. d'Edelsheim » (*Corr.*, n° 7644). Néanmoins, la publication ne fut pas faite : ce qui laissait à Talleyrand plus de facilité pour équivoquer sur le sens de cette lettre (voir pièce 377, etc.).

2. Voir p. 347, note 1.

de M. l'électeur de Baden, au sein de ses propres États et par un indigne abus de l'asile qu'il y trouvait, n'était occupé qu'à correspondre avec les ennemis secrets et les agents du gouvernement britannique qui conspiraient dans l'intérieur. C'est alors qu'on a connu dans le plus grand détail tous les moyens d'espionnage, d'embauchage, de corruption dont il était fait emploi pour séduire les troupes, pour jeter le désordre dans les départements du Rhin et pour chercher même à s'assurer de Strasbourg, au moment surtout où l'on espérait recevoir la nouvelle du succès de l'odieux attentat qui était médité sur la personne du Premier Consul.

Ayant recueilli toutes les lumières, le gouvernement dut se repentir de sa longue sécurité, et il sentit le besoin de s'assurer immédiatement des conspirateurs. Il fit transmettre, par une note officielle, au ministère de l'électeur de Baden, le rapport du Grand Juge qui établissait le délit, et il fit connaître en même temps les ordres donnés pour l'enlèvement des coupables. C'était un véritable service à rendre à l'électeur que de lui épargner le chagrin de livrer lui-même des hommes, que cependant il n'aurait pas pu refuser à la première réquisition du gouvernement. Aussi, dans la réponse que l'électeur a fait faire à l'office que j'avais été chargé d'adresser au baron d'Edelsheim, voit-on exprimer à la fois l' « indignation » qu'a donnée à S. A. Électorale la révélation des complots tramés contre la France dans ses propres États, la satisfaction qu'a causée la voie prise pour la saisie des coupables, et l'empressement à ne plus tolérer à l'avenir le séjour d'un seul émigré français dans les États de Baden.

J'ai cru devoir joindre tous ces détails à la connaissance que je vous donne aujourd'hui du rapport fait à l'occasion des intrigues criminelles de M. Drake. Tous ces faits

viennent à l'appui les uns des autres ; ils dévoilent l'atrocité du gouvernement britannique ; ils signalent ses complices, et ils font assez connaître qu'il n'y a qu'une justice sévère qui puisse prévenir le renouvellement de ces conceptions d'assassinat qui, dirigées contre la France, n'en compromettent pas moins la sécurité de l'Europe.

Vous puiserez dans cette lettre [1] le texte et l'esprit de vos conversations.

(Arch. des Aff. étrangères.)

Talleyrand à Brune

Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804).

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques numéros du *Moniteur*, qui vous parviendront un peu plus tôt que par la voie ordinaire, puisque ce paquet sera porté à Vienne par un courrier que j'expédie au cit. Champagny. Vous apprendrez par un de ces numéros, qu'il s'était formé un

1. La même dépêche a été adressée à M. Laforest, à Berlin ; au général Beurnonville, a Madrid ; a M. Bignon, à Cassel, et peut-être à d'autres agents. — On conserve aux Aff. étr. (*Angleterre*, suppl., vol. 15) l'ébauche d'une dépêche qui n'a pas été expédiée. Le style en est violent. « ... Les princes français, dans la plus redoutable guerre qui depuis dix siècles ait divisé les deux nations, et au moment où le Premier Consul est tout entier occupé du soin de défendre la France..., ont ouvertement adopté le plan d'en délivrer l'Angleterre en le faisant assassiner, et ont chargé leurs propres partisans, leurs propres serviteurs, de cet exécrable forfait. Il paraîtrait, par les renseignements actuels, que le plus grand nombre de ces princes s'est contenté d'autoriser, d'exciter, d'écrire, d'attendre ; et qu'un seul, le duc d'Enghien, a prostitué le courage qu'il avait montré dans quelques occasions, au danger de suivre de plus près et de seconder l'accomplissement du crime, et à l'espérance d'en recueillir les fruits. Quoi qu'il en soit, il a été pris dans un rassemblement armé, pour ainsi dire à la vue des forteresses françaises, et il a été jugé militairement. La France, depuis longtemps accoutumée à ne mettre, ni parmi ses amis, ni parmi ses ennemis, d'autre distinction que celle qui naît de la puissance conférée par les lois, des qualités de l'âme, des talents de l'esprit et du bon usage qu'on en fait, n'a vu dans cette circonstance qu'une peine appliquée à un délit, que la sûreté des frontières et les lois de la guerre prescrivent également de punir. »

rassemblement d'émigrés sur les frontières de France et presque à la vue de Strasbourg, et que le duc d'Enghien ayant été pris avec ce rassemblement, a été jugé militairement et fusillé.

Ma correspondance sur cet objet avec l'électeur de Baden et celle du ministre de ce prince, le disculpent entièrement de toute part et même de toute connaissance de ce rassemblement. Ainsi cet événement n'aura aucune suite ultérieure.

(Arch. des Aff. étrangères.)

378. — PAROLES DU P. CONSUL AU CONSEIL D'ÉTAT

[Séance du 3 germinal an XII (24 mars 1804).]

« J'ai peine à concevoir comment, dans une ville aussi éclairée que l'est Paris, dans la capitale d'un grand empire, on peut accueillir des bruits aussi ridicules que ceux qui y circulent depuis quelques jours. Comment peut-on croire qu'il existe ici un prince de la maison de Bourbon ; qu'il est caché chez l'ambassadeur de l'Empereur et que je n'ai pas osé le faire saisir ! C'est bien peu me connaître ; c'est avoir une faible idée de la politique qui doit guider un gouvernement. Si M. le duc de Berry, si un Bourbon était caché chez M. de Cobenzl, non seulement je l'aurais fait saisir, mais j'aurais, dans la journée, fait fusiller lui et M. de Cobenzl lui-même. Si l'archiduc Charles était à Paris et s'il eût donné asile à l'un de ces princes, j'aurais fait la même chose et je l'aurais aussi fait fusiller. Nous ne sommes plus au temps des asiles. Il ne nous faut plus, comme on fit autrefois à Athènes, respecter le temple de Minerve, dont on découvrit le toit pour faire périr un général qui y était réfugié, parce qu'on n'osait le prendre dans l'enceinte. D'autres idées régissent aujourd'hui l'Europe et les nations. Supposer que j'aie

fait partir Duroc (qui n'a point quitté Paris) pour négocier avec l'Empereur la permission de visiter la maison de son ambassadeur, lorsqu'on soupçonne qu'elle recèle un de nos plus grands ennemis, c'est rabaisser la France à la condition des plus petites républiques de l'Europe, de Gênes, de Venise; et encore cette dernière fit-elle arrêter le marquis de Bedmar [1]. Ces bruits, ces suppositions sont injurieux pour moi; ils le sont aussi pour l'ambassadeur, dont je n'ai pas à me plaindre. J'ai donc pensé devoir éclairer le Conseil d'État sur la vérité de tout ceci, afin que les hommes qui le composent puissent, dans leurs conversations, rectifier l'opinion et lui donner une direction plus raisonnable.

« Du reste, reprit le Premier Consul après quelques minutes d'intervalle, j'ai fait connaître au Sénat les détails de la correspondance organisée par Drake; le Conseil en sera également instruit. Il verra quels sont les principes que suivent les ministres anglais, et si nous devons bien des égards à ceux qui, sous le manteau d'un caractère diplomatique, organisent l'assassinat et les crimes les plus atroces. On verra quels ménagements peut mérite une famille dont les membres se sont faits les sicaires de l'Angleterre. Que la France ne s'y trompe pas! Elle n'aura ni paix ni repos jusqu'au moment où le dernier individu de la race des Bourbons sera exterminé [2]. J'en

1. M. Miot fait observer que le marquis de Bedmar, en 1618, eut à subir non une arrestation, mais la visite de sa maison, et que la violation détournée du temple de Minerve eut lieu à Lacédémone et non à Athènes. « Au surplus, ajoute M. Miot, ces erreurs n'ont aucune importance et n'ôtent rien à l'énergie farouche de ce discours remarquable » (*Mém.*, t. II, p. 154, notes).

2. D'après le récit de M. Miot (t. II, p. 157, note 1), le Premier Consul, emporté par la même passion violente, aurait dit l'avant-veille à l'amiral Truguet : « Eh bien! voilà un Bourbon de moins. J'ai voulu lui épargner les horreurs de la mort en le faisant fusiller sur-le-champ. » Cf. *Mém. hist.*, p. 261.

ai fait saisir un à Ettenheim. Le margrave, sur ma première réquisition, a consenti que je m'en emparasse ; et, en effet, quel droit des gens ont à réclamer ceux qui ont médité l'assassinat, ceux qui l'ordonnent et le paient? Par cette action seule, ils se sont mis hors du droit des nations de l'Europe. Et l'on me parle aujourd'hui d'asile, de violation de territoire ! Quelle étrange badauderie ! C'est bien peu me connaître. Ce n'est pas de l'eau qui coule dans mes veines ; c'est du sang.

« Cependant, je dois à la vérité de dire que, dans cette même ville de Paris, ces hommes n'ont trouvé ni asile ni partisans. Aucun des émigrés rentrés comme amnistiés ne les a reçus, ni ne se trouve compromis. Jusqu'ici je n'ai pas eu, je le déclare, à m'en plaindre. Peut-être dans leur cœur ont-ils désiré un changement ; mais c'est à Dieu seul à scruter les consciences ; je ne juge que les actions. Aussi je suis loin de changer de maximes de gouvernement, de condamner en masse une foule de gens. Je saisirai, je frapperai individuellement ceux qui seront coupables, mais je ne prendrai pas de mesures générales. Je le répète, les maximes du gouvernement ne seront point changées.

« J'ai fait juger et exécuter promptement le duc d'Enghien, pour éviter de tenter les émigrés rentrés qui se trouvent ici. J'ai craint que la longueur d'un procès, la solennité d'un jugement ne réveillassent dans leur âme des sentiments qu'ils n'auraient pu s'empêcher de manifester ; que je ne fusse obligé de les abandonner à la police, et d'étendre ainsi le cercle des coupables, au lieu de le resserrer.

« Au surplus, il a été jugé par une commission militaire, et il en était justiciable : il avait porté les armes contre la France ; il nous avait fait la guerre. Par sa mort, il nous a

payé une partie du sang de deux millions de citoyens français qui ont péri dans cette guerre. On verra, par les papiers saisis chez lui, qu'il n'était établi à Ettenheim que pour être à portée d'entretenir une correspondance dans l'intérieur de la France. Je l'ai fait arrêter dans le margraviat de Baden : qui sait si je n'aurais pas pu faire également enlever à Varsovie les autres Bourbons qui s'y trouvent ? Croit-on que c'est sans mon aveu qu'il en existe à Varsovie? C'est uniquement avec mon consentement que Paul, qui était un homme très conséquent, après avoir fait la paix avec moi, m'avait proposé lui-même d'éloigner les Bourbons de ses États [1]. L'Autriche n'en a souffert aucun chez elle ; et actuellement je ne ferai la paix avec l'Angleterre que lorsqu'elle aura consenti à l'expulsion totale des Bourbons et des émigrés [2].

« Mais il fallait cependant leur laisser un lieu à habiter : Varsovie fut choisi, et j'y consentis. J'allai même plus loin : sur la proposition du roi de Prusse et pour arracher les restes de cette famille à l'influence de l'Angleterre, j'étais résolu à leur faire un traitement convenable, et je crois

1. Le renvoi de Louis XVIII de Mitau a été, au contraire, un effet spontané de l'humeur fantasque de Paul Ier (cf. t. I, p. 33, notes).

2. Le 9 mai 1805, Napoléon écrivait au roi de Prusse : « Toute paix avec l'Angleterre, pour être sûre, doit porter la clause de cesser de donner asile aux Bourbons et aux émigrés, et de contenir les injures de leurs écrivains » (*Corr.*, n° 8705). En effet, un projet français de traité, ébauché en 1806 avec l'Angleterre, allait contenir un article secret ainsi conçu : « Le roi de la Grande-Bretagne, etc., déclare que, pour montrer ses intentions amicales envers S. M. l'Empereur des Français, elle a résolu d'interdire aux membres de la famille Bourbon l'entrée de l'Angleterre proprement dite ; et, si la cour se rendait en Écosse ou en Irlande, ils seraient tenus de s'en éloigner de 40 milles. » En marge, on lit : « General Clarke declared that this article was by no means founded on any personal hatred against the Bourbon family ; but for the purpose of preventing a similar scene to what which took place at the Lord mayor's diner, four years ago [cf. t. I, p. 187, 190], when M. Otto was there, and also to prevent their intriguing spirit from having food for itself as hitherto » (*Record office*).

que la République eût fait en cela un sacrifice politique, utile à sa tranquillité. Je sais à quels bruits ridicules cette négociation a donné lieu : on a dit que j'avais exigé de ces princes une renonciation au trône et que leur refus d'accepter cette condition avait tout fait échouer. Il n'y a rien de vrai dans ce conte absurde, et tout se réduit à ce que je viens de dire [1]. »

(Miot de Melito, *Mém.*, t. II, p. 153-158 [2].)

1. Cf. t. I, p. 291. — A la veille de l'établissement de l'empire, le Premier Consul jugeait plus que jamais nécessaire de désavouer la demande inutile de renonciation, adressée à Louis XVIII par l'entremise de la Prusse.

2. Nous reproduisons ici la version de M. Pelet de la Lozère, parce qu'elle confirme et complète celle de M. Miot :

« La population de Paris est un ramas de badauds qui ajoutent foi aux bruits les plus ridicules. N'ont-ils pas imaginé de dire que les Princes sont cachés dans l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche ? Comme si je n'oserais les aller chercher dans cet asile ! Sommes-nous à Athènes, où les criminels ne pouvaient être poursuivis dans le temple de Minerve ? Le marquis de Bedmar ne fut-il pas arrêté, dans sa propre maison, par le Sénat de Venise ? et n'aurait-il pas été pendu, sans la crainte de la puissance espagnole ? Le droit des gens a-t-il été respecté, à Vienne, à l'égard de Bernadotte, notre ambassadeur, quand le drapeau national, arboré sur son hôtel, a été insulté par une foule menaçante ?

« Je respecterai les jugements de l'opinion publique quand ils seront légitimes ; mais elle a des caprices qu'il faut savoir mépriser. C'est au gouvernement et à ceux qui en font partie de l'éclairer, non de la suivre dans ses écarts. J'ai pour moi la volonté de la nation et une armée de cinq cent mille hommes. Je saurai avec cela faire respecter la République.

« J'aurais pu faire exécuter publiquement le duc d'Enghien : si je ne l'ai pas fait, ce n'est point par crainte, c'est pour ne pas donner occasion aux partisans secrets de cette famille d'éclater et de se perdre. Ils sont tranquilles ; c'est tout ce que je leur demande : je ne veux point poursuivre les regrets au fond des cœurs. Aucune plainte ne m'est portée contre les émigrés amnistiés ; ils ne sont pour rien dans la conspiration ; ce n'est point chez eux que Georges et les Polignac ont trouvé asile, mais chez des filles publiques et chez quelques mauvais sujets de Paris. Je n'ai garde de revenir aux proscriptions en masse. Ceux qui affectent de le craindre ne le croient point ; mais malheur à ceux qui se rendront individuellement coupables ! Ils seront sévèrement punis.

« Je ne consentirai à la paix avec l'Angleterre qu'autant qu'elle renverra les Bourbons, comme Louis XIV renvoya les Stuarts, parce que leur présence en Angleterre sera toujours dangereuse pour la France. La Russie, la Suède et la Prusse les ont renvoyés. Le prince de Baden n'a pas hésité à me livrer le duc d'Enghien. On ne souffre les autres membres de la fa-

379. — Discours de Fourcroy au Corps Législatif

Séance du 3 germinal an XII (24 mars 1804).

« Citoyens législateurs, la session qui finit [1] laissera de grands souvenirs dans nos annales, et une longue reconnaissance au peuple français. Les lois les plus importantes ont été discutées au milieu de la guerre [2], au milieu des éclats d'une conjuration atroce, comme elles l'eussent été dans la paix la plus profonde. Le gouvernement marche d'un pas toujours ferme où l'appellent l'intérêt et la gloire de la patrie, et il ne reste à nos ennemis que la honte et la confusion. Dans leur désespoir, ils sèmeront l'or et les crimes. Leurs ministres à Hambourg, à Stuttgart, à Munich, ne seront encore que des artisans de

mille à Varsovie que parce que j'y consens. Le roi de Prusse m'engageait à faire une pension aux Bourbons, pour les soustraire à la dépendance du gouvernement anglais. Je m'y suis refusé, parce que je ne veux pas que l'argent de la France aille à des ennemis et serve à lui faire la guerre.

« Je suis satisfait de la conduite de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Le comte Morkov, ambassadeur de Russie, ayant voulu protéger le sieur Christin contre moi, je m'en suis plaint à sa cour : elle l'a rappelé.

« J'ai regretté que le *Journal de Paris* ait publié ce matin les détails de la conspiration avant que j'en eusse entretenu le conseil d'État, qui ne devait pas les apprendre par les journaux ; j'ai fait réprimander le rédacteur. »

Napoléon s'interrompit plusieurs fois dans le cours de cette allocution. Il paraissait éprouver le besoin de se justifier et être embarrassé sur ce qu'il devait dire. De là le vague qui règne dans ses paroles et son laconisme sur le fait principal. Personne ne prit la parole après lui : ce silence était significatif. Il se retira et la séance fut levée. On était trop préoccupé pour se livrer à d'autres discussions (*Opinions de Napol.*, p. 42 a 45).

1. Un arrêté du 23 mars venait de fixer au lendemain la clôture de la session.

2. Notamment la loi votée trois jours auparavant, le 21 mars, qui en prononçant la réunion en un seul corps de lois, des diverses lois civiles promulguées successivement, consacrait l'achèvement du « Code civil des Français. » — La dernière loi, votée le jour même de la séparation du Corps législatif, était moins pacifique : elle ordonnait une levée de 60,000 hommes sur la conscription de l'an XIII, dont « 30,000 pour rester en réserve, ou être uniquement destinés à porter l'armée au pied de guerre, si les circonstances l'exigeaient. »

complots ; ils corrompront quelques misérables ; mais leurs trames futures seront dévoilées comme leurs trames passées, et tourneront à leur confusion.

« S'il y a des hommes qui, au crime d'avoir porté les armes contre leur patrie, ajoutent l'ingratitude et le parjure, le gouvernement saura les punir avec autant de calme qu'il sut leur pardonner, et toujours la punition sera personnelle comme le crime. Ni les liens de l'amitié, ni les liens de famille, ne seront à ses yeux des liens de complicité.

« Quant aux membres de cette famille dénaturée, qui auraient voulu noyer la France dans son sang pour pouvoir régner sur elle, leurs derniers attentats ont mis entre elle et eux une barrière éternelle. Ils n'ont pu obtenir de l'Angleterre d'être ses soldats [1] ; ils s'en font les sicaires. Ils voulaient lui vendre nos conquêtes, notre gloire, notre prospérité ; ils ne lui ont vendu que des crimes inutiles : qu'ils vivent du pain de l'opprobre et du mépris ! Mais s'ils osaient souiller de leur présence notre sol, la volonté du peuple français est qu'ils y trouvent la mort, en réparation de la perte de deux millions de citoyens, moissonnés dans la guerre impie dont ils ont été les principaux artisans, en réparation des crimes dont, surtout depuis quatre ans, ils cherchent à inonder notre territoire, en y fomentant, en y alimentant, autant qu'il est en leur pouvoir, le brigandage et la révolte [2].

« Citoyens législateurs, reportez dans vos foyers la satisfaction d'avoir donné à la France des lois qui assureront

1. Voir la pièce 171.

2. Ces paroles véhémentes contre les Bourbons ont été évidemment inspirées par le Premier Consul qui, presque à la même heure, en faisait entendre de semblables devant le conseil d'État. « Le conseiller d'État Fourcroy, dit Pelet de la Lozère, reçut un discours de clôture tout fait pour aller le prononcer... » (*Opin. de Nap.*, p. 42).

son bonheur et d'avoir, par l'accord de vos principes et de vos sentiments, donné une nouvelle garantie à la stabilité de nos institutions. Dites à vos concitoyens que la dignité et la gloire du peuple français sont impérissables. Dites-leur que le peuple de la ville de Paris rivalise avec celui des départements, d'attachement et d'amour ; que le gouvernement est entouré d'amis qui veillent à ses dangers s'il pouvait en exister encore, comme lui-même veille aux intérêts et à la gloire de la patrie [1] ! »

(*Moniteur* du 4 germinal an XII : 25 mars 1804.)

1. Ce fut le président, M. de Fontanes, qui, selon l'usage, répondit à M. Fourcroy. M. de Fontanes avait été déporté, lors du 18 fructidor, pour sa collaboration au journal *le Mémorial* et ses tendances monarchiques. Rentré avant le 18 brumaire, il avait bientôt été distingué par Bonaparte, et chargé par lui de l'éloge de Washington, puis, devenu député, il avait obtenu de son choix la présidence du Corps législatif, en janvier 1804. Il n'arrivait cependant que le quatrième sur la liste de présentation. Une nouvelle liste, où il obtenait cette fois la majorité des suffrages, venait d'être dressée par ses collègues ; de nouveau il avait été désigné par le Premier Consul comme président pour la session prochaine. — Le comte Molé a raconté que M. de Fontanes, interrogé à la Malmaison sur la mort du duc d'Enghien, n'y aurait pas dissimulé son improbation. Ce récit, fait de souvenir et resté vague, a été très amplifié par Sainte-Beuve (*Notice* en tête des *Œuvres de Fontanes*, t. I, p. LXXXV) : le jour et l'heure de l'entretien, les propos échangés, tous ces détails, d'ailleurs si peu vraisemblables, n'ont pas été avoués par M. Molé quand il les a vus imprimés (cf. Nougarède, t. II, p. 76, note 1).

Le discours de clôture prononcé par M. de Fontanes ne s'ajustait en rien à celui de Fourcroy, et le contraste était complet. Un silence très significatif y était gardé sur les complots et les Bourbons. Le développement ne portait que sur l'immense bienfait du Code civil et sur l'éloge de Bonaparte, qui était comparé à Justinien et exalté fort au-dessus. Une phrase cependant fut prise pour une allusion, à un moment où les esprits étaient tendus et où, selon M. Molé, les nuances étaient des couleurs, c'était celle où l'orateur, tout en vantant la mémoire de Justinien, ajoutait « quoiqu'il ait mérité de graves reproches. »

380. — SECOND DISCOURS DE FONTANES

Paris, 4 germinal an XII (25 mars 1804) [1].

« Un empire immense repose depuis quatre ans sous l'abri de votre puissante administration. La sage uniformité de vos lois [2] en va réunir de plus en plus tous les habitants. Le Corps législatif veut consacrer cette époque mémorable : il a décrété que votre image, placée au milieu de la salle de ses délibérations, lui rappellerait éternellement vos bienfaits, ses devoirs, et les espérances du peuple français. Le double droit de conquérant et de législateur a toujours fait taire tous les autres : vous l'avez vu

1. Avant de se séparer, les députés avaient voté la résolution suivante : « Le Corps législatif, voulant éterniser l'époque à laquelle le Code civil devient la règle générale du peuple français et l'hommage de sa reconnaissance envers le chef suprême de l'État, arrête ce qui suit : Le buste en marbre blanc de Napoléon Bonaparte sera placé, à l'ouverture de la session prochaine, dans le lieu des séances du Corps législatif... Le présent arrêté sera présenté au Premier Consul par une députation des membres du Corps législatif. » M. de Fontanes, chargé de porter la parole, jugea nécessaire de réparer les omissions de la veille et d'atténuer les effets d'un discours dont il n'avait pas d'abord mesuré la hardiesse. Il fit donc, le lendemain et dans une occasion moins naturelle, l'allocution qu'il avait éludée le jour précédent.

2. Au mot « lois » le *Moniteur* substitua le mot « mesures », qui pouvait s'appliquer aux mesures récentes contre le duc d'Enghien. M. de Fontanes réclama et obtint une rectification. « Dans un petit nombre d'exemplaires du numéro d'hier, disait le *Moniteur* du 28, il s'est glissé à l'article Paris, discours du président du Corps législatif au Premier Consul, une faute que nous nous empressons de rectifier. Au lieu de ces mots : La sage uniformité de vos mesures en va réunir de plus en plus les habitants, *lisez* : La sage uniformité de vos lois, etc. » Il y avait certainement quelque courage à rendre publique cette correction, surtout après ce qui s'était passé à la dernière séance de la session. Mais Sainte-Beuve a tort de dire : « Cela fait, il se crut perdu. Depuis ce jour la fortune de Fontanes resta toujours un peu barrée par son milieu. » Cette fortune resta, au contraire, très brillante. Il est vrai qu'en secret M. de Fontanes allait donner essor à ses sentiments comprimés en composant une ode où, s'adressant au duc d'Enghien, il disait de la Renommée :

Mais de ce règne qu'elle admire,
Les yeux baissés, elle déchire
La page teinte de ton sang.

confirmé dans votre personne par le suffrage national. Qui pourrait nourrir encore le criminel espoir d'opposer la France à la France? Se divisera-t-elle pour quelques souvenirs passés, quand elle est unie par tous les intérêts présents? Elle n'a qu'un chef, et c'est vous; elle n'a qu'un ennemi, et c'est l'Angleterre.

« Les tempêtes politiques ont pu jeter quelques sages eux-mêmes au milieu des routes imprévues. Il était facile de se méprendre au milieu des orages où combattaient tous les partis, dans les temps funestes où les factions se montraient partout, et la patrie nulle part. Mais sitôt que votre main a relevé les signaux de la patrie, tous les bons Français les ont reconnus et suivis; tous ont passé du côté de votre gloire.

« Ceux qui conspirent au sein d'une terre ennemie renoncent irrévocablement à la terre natale; et que peuvent-ils opposer à votre ascendant? Vous avez des armées invincibles ; ils n'ont que des libelles et des assassins; et tandis que toutes les voix de la religion s'élèvent en votre faveur au pied de ces autels que vous avez relevés, ils vous font outrager par quelques organes obscurs de la révolte et de la superstition. L'impuissance de leurs complots est prouvée. Ils rendront tous les jours la destinée plus rigoureuse en luttant contre ses décrets. Qu'ils cèdent enfin à ce mouvement irrésistible qui emporte l'univers, et qu'ils méditent en silence sur les causes de la ruine et de l'élévation des empires. »

(*Moniteur* du 5 germinal an XII : 26 mars 1804.)

381. — Note du « Moniteur »

Madrid, le 10 mars (19 ventôse). — M. Frere, ministre anglais près cette Cour, a paru profondément affecté des nouvelles arrivées de Paris. Peu de jours avant, il

s'était oublié au point d'avancer, dans une conversation qu'il eut avec le prince de la Paix, que l'assassinat et le meurtre étaient légitimes dans la circonstance actuelle de l'Angleterre, pour la sauver de la situation extraordinaire où elle se trouvait.

Le prince de la Paix lui repartit vivement : « Mais, monsieur, si la France adoptait le même principe, les nations se battraient avec des assassins, au lieu de se battre avec des flottes et des armées. Je ne puis vous dissimuler que cette morale fera horreur à S. M. Catholique. Pour ce qui m'est particulier, je ne puis que vous dire que l'exemple de tous les temps a toujours prouvé que les crimes finissent par retomber sur ceux qui les ordonnent ou qui s'en font les instruments » [1].

1. C'était une dépêche du général Beurnonville, datée de Madrid le 17 ventôse (8 mars), qui avait motivé cette note. « M. Frere, écrivait-il, ministre d'Angleterre auprès de cette Cour, ne cesse... de se répandre en invectives et propos outrés contre le P. Consul. Fidèle à ses propres principes, cédant peut-être aux instigations de son parti, peut-être même par ordre exprès de son gouvernement, il vient, enfin, d'avoir avec le prince de la Paix une explication aussi grave dans son objet qu'indécente dans ses détails... Suivant les assurances répétées de M. Frere, une nouvelle coalition se forme en Europe contre le gouvernement français; l'Angleterre est parvenue à rattacher de nouveau les grandes puissances du continent à sa cause; tout est déjà réglé, et fallût-il s'assurer du succès par des assassinats (le ministre a tranché le mot), il n'est point de moyens qui ne doivent être mis en œuvre pour rétablir l'ancienne monarchie et remettre la famille des Bourbons en possession du trône. Voilà des circonstances desquelles M. Frere ne se borne pas à partir comme d'une hypothèse; ce sont des combinaisons qu'il pose en fait et donne pour certaines. » Il proposa alors une alliance avec l'Angleterre, et, en la repoussant, le prince de la Paix ajouta « que le principe odieux d'employer toute espèce de moyens envers quelque ennemi que ce soit, était réprouvé par l'honneur aussi bien que par l'humanité, et qu'il ferait horreur au roi. Mal satisfait de ce que ses ouvertures étaient aussi mal accueillies, M. Frere a pris le ton de hauteur qui le caractérise plus particulièrement encore que ses compatriotes; il s'est abandonné au délire de la haine contre le gouvernement français et il a déclaré au prince de la Paix que si l'Espagne n'accédait pas aux vues du cabinet de Londres, il aurait bientôt l'ordre de fulminer contre elle une déclaration de guerre. » Il est résulté une altercation. « Ayant succédé à M. Frere dans ma conversation avec le

Nota. — Le dire du prince de la Paix vient de se vérifier ; et dans le moment où l'Angleterre se servait du comte d'Artois comme sicaire, un des individus de sa maison [1] périssait en réparation du crime, sous le glaive des lois. Infâme ancien évêque d'Arras, voilà le résultat de vos conseils!

(*Moniteur* du 4 germinal an XII : 25 mars 1804) [2].

382. — Oubril a Czartoryski

Paris, 12/24 mars 1804.

Le gouvernement a communiqué hier matin au Sénat un rapport du Grand Juge qui rend compte des correspondances de M. Drake, ministre d'Angleterre à Munich, avec des agents secrets de l'Angleterre en France. M. de Talleyrand vient d'en donner également communication, par la circulaire ci-jointe, à tous les membres du corps diplomatique. Je l'ai reçue ce soir et je lui en accuserai demain la réception. La personne désignée par les lettres initiales M. D. L. est le sieur Méhée, dont j'ai

prince, il n'est pas d'épithètes fortes que celui-ci n'ait employées pour désigner le ministre anglais; point de moyens qu'il n'ait mis en usage pour me dépeindre la scène qui venait de se passer... M. Frere est irascible, haineux, fanatique... »

1. Allusion évidente au duc d'Enghien.

2. Le général Beurnonville avait promis au prince de la Paix qu'il ne serait donne aucune publicité au récit de sa scène avec M. Frere. Il avertit de cet engagement, dans une lettre particulière du 12 mars. M. de Talleyrand la reçut-il à temps ? Ou, l'ayant reçue, ne voulut il pas renoncer à une divulgation qui corroborait si à propos le rapport contre M. Drake, inséré dans le même numéro du *Moniteur?* Toujours est-il qu'il prétendit avoir eu connaissance de la lettre, seulement le 26, et allant au-devant de reproches prévus, « il est impossible, écrivait-il, que [le prince de la Paix] ne sente pas que l'usage qui a été fait de ses observations remarquablement dignes et justes, est une preuve d'estime et une marque de considération. »

En même temps que le rapport contre M. Drake et que la note contre M. Frere, le *Moniteur* du 25 mars contenait un article, sur lequel nous reviendrons (voir la partie X), pour dénoncer les faux bruits répandus par les Anglais sur le continent et rassurer sur les intentions actuelles des puissances.

déjà eu l'honneur de parler à Votre Excellence assez en détail [1] pour qu'elle ait la clef de toute cette découverte. Je viens d'apprendre à l'instant que le Premier Consul, dans un conseil de ministres tenu aujourd'hui [2], a cherché à justifier, par un long discours, toute sa conduite à l'égard du duc d'Enghien, et a prétendu que c'était du consentement de l'électeur qu'il l'avait fait arrêter. Il s'est beaucoup étendu sur le tort qu'on faisait au comte de Cobenzl de supposer qu'il eût caché le duc de Berry, et a représenté ces bruits comme injurieux à la conduite de la cour de Vienne et de son ambassadeur, dont il était content; et il a ajouté que si un ambassadeur ou tout autre agent diplomatique se permettait de se mêler des complots qui se trament en France, il le ferait fusiller comme un simple particulier. Enfin, il a beaucoup déclamé contre la politique du cabinet britannique, et a déclaré qu'il ne signerait la paix que lorsque les Bourbons auraient été bannis du royaume.

(Tratchevski, t. II, p. 522.)

383. — Article du « Moniteur »

M. le comte de Cobenzl, M. le marquis de Lucchesini, les ministres de l'électeur de Baden, de Württemberg et de Bavière, de la Confédération helvétique, de la République ligurienne, de la République de Lucques, de Sa Sainteté, de la République batave, ont fait connaître au Premier Consul, par l'organe du ministre des relations extérieures, la profonde indignation qu'ont éprouvée leurs gouvernements à la nouvelle des machinations tramées contre le gouvernement français. Ils ont ajouté que leurs gouvernements étaient pénétrés de l'impor-

1. Voir la dépêche d'Oubril, du 7 mars (Tratchevski, t. II, p. 509).
2. Dans la séance du conseil d'État, et non dans un conseil de ministres (voir pièce 378).

tance dont il était pour la tranquillité de l'Europe, qu'il ne s'élevât aucun trouble ni aucune division en France.

(*Moniteur* du 4 germinal an XII : 25 mars 1804.)

384. — Oubril a Czartoryski

Paris, 18/30 mars 1804.

Le légat, l'ambassadeur de Hollande et le ministre de Prusse ont fait, lundi dernier [1], la proposition aux différents membres du corps diplomatique, de répondre collectivement à la lettre de M. de Talleyrand. A la manière dont ils y ont insisté, il était aisé de voir que cette démarche leur avait été prescrite; mais ils n'en ont retiré d'autre succès que de confirmer au corps diplomatique leur dépendance absolue des volontés du gouvernement français. L'ambassadeur d'Autriche et le ministre de Suède sont ceux qui se sont prononcés ouvertement pour la négative. N'étant arrivé qu'un peu tard à l'assemblée diplomatique, je n'ai plus été dans le cas de marquer mon opinion; mais ayant prévu que la proposition couvrait le projet de donner de la publicité aux réponses des différents ministres [2], j'ai tâché de rédiger la mienne

1. Lundi 26 mars.

2. Le *Moniteur* du 7 germinal (28 mars) a effectivement publié presque toutes ces réponses « dans l'ordre, dit-il, de leur réception. » C'étaient celles de Caprara (Rome), Philippe de Cobenzl (Autriche), Lucchesini (Prusse), Schimmelpenninck (Rép. batave), Dreyer (Danemark), de Gallo (Deux-Siciles), Cetto (Bavière), Bünau (Saxe), de Beust (Prince archichancelier), Pappenheim (Hesse-Darmstadt), Ferrette (Ordre de Malte), Abel (Villes libres), Ferrari (Rép. ligurienne), Belluomini (Rép. lucquoise), Maillardoz (Suisse), Souza (Portugal), Oubril (Russie), Livingston (États-Unis), Steube (Württemberg).

On trouve, dans le *Moniteur* du 29, les réponses de Dalberg (Baden) et de Hervas (Espagne); dans le *Moniteur* du 30, celle de Malsburg (Hesse-Cassel), et par surcroît celle de Marescalchi, ministre des relations extérieures de la République italienne, dont le Premier Consul était le président.

Dans cette série, il y avait deux manquants : le ministre de Suède, qui, comme on va le voir, a été omis volontairement, et l'ambassadeur de

de manière à ne point compromettre la dignité de notre auguste maître, et je m'envisagerais extrêmement heureux d'avoir obtenu l'approbation de S. M. Impériale.

(Tratchevski, t. II, p. 529.)

385. — EHRENSVARD AU ROI DE SUÈDE

Paris, 27 mars 1804.

...Le cardinal Caprara, l'ambassadeur de Hollande et Lucchesini sont venus, chargés par M. Talleyrand, quoiqu'ils ne l'ont cité qu'indirectement, d'engager le corps diplomatique à donner une réponse collective à la communication de l'affaire de M. Drake. Cette proposition était visiblement intentée pour compromettre tous les gouvernements avec celui de S. M. Britannique ; outre qu'il est bien probable que M. Talleyrand, pour se mettre à la hauteur des autres conseils des Tuileries, veut aussi, en diplomate, offrir des tours de force...

Paris, 28 mars.

Sire, ma réponse du 25 à M. Talleyrand ayant encore, dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, été omise [1], ayant été insérées celles du ministre de Baden et du chargé des affaires d'Espagne, j'ai adressé à ce ministre un duplicata, accompagné d'une lettre dont j'ai l'honneur de ci-joindre copie. Je suis d'autant plus sûr que ma première lettre lui soit parvenue, que j'avais fait prendre quittance de sa délivrance [2]...

(Arch. de Stockholm.)

Turquie, lequel « s'est borné à exprimer qu'il transmettrait à [sa cour] les pièces qui lui étaient adressées » (Talleyrand à Brune, 9 avril 1804).

1. Voici le passage saillant de cette réponse : « En m'empressant de transmettre cette communication à ma cour, je puis d'avance avoir l'honneur d'assurer que Sa Majesté, dont les sentiments d'honneur et de justice sont si connus, apprendra toujours avec une vive douleur toute entreprise par laquelle le droit des gens serait blessé. »

2. « Le gouvernement français, écrivait M. d'Ehrensvärd le 2 avril, n'a

386. — Dalberg a Edelsheim

Paris, 28 mars 1804.

Lundi 26 mars, le soir, au cercle diplomatique, M. Caprara, M. de Lucchesini et M. de Ferrette [1] proposèrent de répondre en corps à l'office de M. Talleyrand, et d'exprimer par son organe tous les sentiments dont le corps diplomatique accrédité près le Premier Consul était animé à cette occasion.

Plusieurs avaient déjà répondu le matin; ils en firent l'observation, déclarèrent cependant que cela ne les empêcherait pas de signer la lettre sur laquelle on pourrait s'accorder. Il n'y eut que M. d'Ehrensvärd, M. de Cobenzl, M. de Dreyer et M. de Souza, qui refusèrent positivement de faire une démarche collective. Le premier doit avoir dit quelques propos assez forts à M. de Caprara, et M. de Souza doit avoir eu une explication assez vive avec M. de Lucchesini. Comme je prévoyais que la proposition faite exciterait beaucoup de rumeur, je crus plus sage de me retirer; et, en effet, je suivis avec M. de Gallo M. de Caprara, qui, en bon romain [2], fila hors de l'appartement.

Hier, dans l'après-dîner, j'appris que M. Talleyrand, ayant été informé de ce qui s'était passé, en présentant au Premier Consul toutes les lettres qui avaient été écrites,

pas trouvé bon de publier la réponse que j'ai donnée à la circulaire du 3 germinal (24 mars)...; mais, grâce à un tiers, je sais que l'expression, « toute entreprise », qui pouvait être appliquée à l'entrée des Français dans le pays de Baden, aussi bien qu'au complot qu'on prétendait tramé par le ministre d'Angleterre, a tellement choqué, que non seulement on a retiré ma réponse, mais que M. Talleyrand n'a accusé réception ni de cette réponse, ni de son duplicata, envoyé à M. Talleyrand en raison de son silence. »

1. Le bailli de Ferrette était ministre plenipotentiaire du grand maître de Malte.

2. Nous n'avons trouvé aucune trace de dépêches écrites par Caprara ou Consalvi sur la mort du duc d'Enghien.

lui en rendit compte. Il reçut l'ordre de les faire insérer toutes dans le *Moniteur*.

Elles parurent en effet aujourd'hui dans le n° 187. Ayant remis la mienne, dimanche 25, je fus très étonné qu'elle avait été omise, avec celle de M. d'Ehrensvärd. Ayant fait demander au bureau, le portier donna l'assurance qu'il l'avait remise entre les mains du ministre. Il ne me resta donc que de m'y rendre cet après-dîner, ce que je fis. Lui exposant l'embarras que j'éprouvais de l'incertitude dans laquelle je me trouvais si peut-être ma lettre n'avait point été approuvée par le Premier Consul, il me répondit qu'il me demandait excuse [1]; mais qu'ayant mis ma lettre entre différentes notes et pièces qu'il avait présentées au Consul, elle y était restée; qu'elle était bonne et qu'elle serait insérée dans le *Moniteur* de demain. — Je lui observai que mon inquiétude avait été augmentée par l'observation que j'avais faite que celle du ministre de Suède était également omise. — « Pour celle-là, me dit-il, je ne vous en cacherai point le motif. Le Premier Consul, voulant cultiver la bonne intelligence avec la Suède, a pris la résolution qu'il ne fallait plus prendre garde ni à ce que faisait, ni à ce que disait le roi. »

(En chiffres.) Le Premier Consul avait désiré que le corps diplomatique présentât collectivement une réponse pour la mettre dans les feuilles publiques. Le refus l'a beaucoup choqué. Il ordonna l'impression des lettres en di-

1. M. de Dalberg, qui plus tard, en 1814, devait se trouver aux côtés de Talleyrand et seconder ses desseins, était alors assez mal vu par lui. « Il répondit, écrit M. de Dalberg le 27 mars, qu'à mon arrivée ici on m'avait fait observer, et qu'on avait été étonné de voir ma marche; que j'avais cherché à me lier avec des personnes dont l'humeur avait toujours été opposée aux intérêts de la France, etc. » (*Polit. Corresp.*, t. V, p. 38). Les dépêches de M. de Dalberg prouvent que la défiance qu'il rencontrait alors à Paris n'était pas sans fondement.

sant : « Si ces messieurs veulent faire les braves en secret, qu'on les imprime ! » Cetto et ceux qui ont écrit avec une si grande indécence [1], n'ont pas pu cacher leur embarras.

Il y a eu aujourd'hui un sénatus-consulte où, à la proposition de Cambacérès, on a délibéré sur la question si, pour la tranquillité de la France, il ne fallait pas établir l'hérédité et fixer le successeur du Consul. On est tombé d'accord que cela devait se faire dans la famille. Le Sénat s'est rendu chez le Premier Consul, qui était arrivé de Malmaison, et lui en a fait l'hommage. Il a tenu, à ce qu'on assure, un long discours, par lequel il a dit vouloir connaître le vœu du peuple avant de se décider. On croit donc que les assemblées primaires seront entendues. On dit que le couronnement se fera pour lors à Aix-la-Chapelle.

(Arch. de Karlsruhe [2].)

387. — Récit de Le Couteulx de Canteleu

Le 5 germinal an XII (26 mars 1804), Bonaparte, Premier Consul, m'a nommé vice-président du Sénat. Le 6

1. Voici la réponse de M. de Cetto, envoyé de Bavière, telle qu'elle est reproduite au *Moniteur* : « Citoyen ministre, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez communiqué le rapport du Grand Juge sur les menées honteuses et criminelles de M. Drake, ministre de Sa Majesté Britannique près ma cour. Je n'hésite pas d'assurer Votre Excellence que l'électeur manifestera, par les mesures les plus sévères, les plus efficaces et les plus conformes à son amitié personnelle pour le Premier Consul, la douleur et l'indignation que ce prince éprouvera de ce que l'on ait osé méditer et suivre dans ses États, à l'abri d'un caractère sacré, des desseins aussi vils et aussi pervers.

« J'essaierai vainement de vous exprimer, citoyen ministre, combien je déplore l'outrage qui en résulte pour les fonctions respectables dans lesquelles je me trouve. Je n'en sens que d'autant plus vivement le prix de votre attention à me faire connaître la justice accordée par le Premier Consul aux sentiments de tous ceux qui ont l'honneur d'être accrédités près de sa personne. J'ambitionnerai toujours son suffrage, comme une récompense flatteuse de mon zèle, et comme le moyen le plus honorable de mériter la bienveillance de mon souverain. »

2. La fin seule de cette pièce a été publiée dans la *Polit. Corresp.*, t. V, p. 41.

(27 mars), le Sénat a été assemblé sous la présidence du consul Cambacérès, pour entendre le rapport de la commission du Sénat sur la communication qui lui avait été faite par le Grand Juge de son rapport au Premier Consul et des pièces qui y étaient jointes. Ce rapport était relatif à la correspondance de M. Drake, envoyé de S. M. Britannique à la cour de Munich, avec un des agents de la conspiration, et les pièces se trouvaient être les lettres en original de M. Drake lui-même.

Le rapport de la commission, fait par le sénateur François de Neufchâteau, a été un vrai rapport judiciaire, comme il aurait pu être fait devant une haute cour nationale, sur les machinations d'un envoyé de la cour d'Angleterre dans une cour voisine et amie pour, sous la sauvegarde de ce caractère respectable, s'occuper des moyens de renverser en France le gouvernement établi, y exciter la guerre civile et faire assassiner le Premier Consul.

Les conclusions de la commission ont été qu'il fût fait par le Sénat une adresse au Premier Consul (et on en a proposé le modèle), tendant: 1° à lui demander l'établissement d'une haute cour nationale, une espèce de jury national auquel on attribuerait le jugement de tous les attentats contre la sûreté de l'État, etc.

2° De demander en même temps au Premier Consul de compléter, de consolider nos institutions par celles qui seraient jugées nécessaires pour assurer à nos survivants, à nos enfants, les bienfaits de l'ordre social, dont il nous offrait, il est vrai, une forte garantie de son vivant, mais qui pouvaient nous être ravis, si cet ordre social n'était pas constitué d'après les leçons de l'expérience, le vœu de tous les Français, l'intérêt politique des puissances étrangères, de manière à lui survivre après sa mort, et décourager à jamais les conspirations de ceux qui voudraient

encore attenter à un ordre de choses si positivement établi, et à sa personne.

Le Sénat, ayant adopté les conclusions du rapport de sa commission, m'a chargé, en ma qualité de vice-président, d'aller à la Malmaison demander au Premier Consul le jour et l'heure à laquelle il voudrait recevoir le Sénat, qui se proposait de lui présenter en corps cette adresse, dont il avait approuvé les demandes ainsi que la rédaction.

A cet effet, je me suis rendu à la Malmaison. J'y étais à huit heures du soir. J'ai été de suite introduit dans le salon, où le Premier Consul se trouvait réuni avec sa famille, plusieurs généraux, et le citoyen Fontanes [1], président du Corps législatif.

J'ai annoncé au Premier Consul l'objet de ma mission : il m'a bientôt demandé quel était l'objet de l'adresse, et lorsque, dans le résumé que je lui en faisais, j'en suis venu au second point, il m'a fait entrer dans une galerie où il fait passer habituellement ceux avec lesquels il veut avoir un entretien privé.

— « Ma raison, m'a dit le Premier Consul, me persuade que le gouvernement de plusieurs, de cinq, de trois, ne convient pas à la France, et en même temps je sens qu'il faut, pour tous ceux qui ont concouru au nouvel ordre de choses et qui vivent et possèdent en France, soit comme acquéreurs, soit comme héritiers d'après les nouvelles lois, une forte garantie pour eux, pour leur famille, pour leurs enfants, qui leur donne autant que possible la confiance que l'ordre social que nous avons adopté ne sera pas renversé par ceux qui, sous prétexte de ramener les

1. La présence de M. de Fontanes montre que le Premier Consul ne lui tenait pas rigueur du discours de clôture de la session (cf. p. 428, note).

Bourbons et tout ce qui doit revenir à leur suite, voudraient déchirer la France, la replonger dans l'anarchie ou se la partager.

« Mais ma conscience doit commander ici à ma raison, et elle me dit que je ne dois rien faire, rien accepter sans le vœu du peuple, prononcé aussi solennellement qu'il l'a été pour mon consulat à vie.

« Convient-il, dans l'état où nous sommes, lorsque le peuple français ne peut encore jouir du bonheur que lui promettaient la paix générale et nos nouvelles institutions, de lui demander ce vœu ? »

— « Dans la paix comme dans la guerre, ai-je répondu au Premier Consul, il n'est pas un français, lorsqu'il vous bénit d'avoir relevé la France de l'état d'anarchie, de désordre et de terreur où elle se trouvait avant le 18 brumaire, auquel on ne fasse faire la douloureuse réflexion (s'il ne la fait pas lui-même) que sa situation actuelle est une jouissance viagère sur votre tête. Ainsi, en paix comme en guerre, si l'on peut trouver le moyen de faire sortir le peuple français de cet état indécis, incertain, qui l'agite, qui l'inquiète, il est bien évident qu'on fera beaucoup pour son bonheur, et que son vœu, sous ce rapport, ne peut être autre aujourd'hui que celui qu'il émettrait dans l'état le plus prospère. Je ne crois point, citoyen Premier Consul, que la circonstance actuelle ne soit pas aussi convenable pour prendre le vœu du peuple sur l'objet de l'adresse du Sénat, comme l'a été celle dans laquelle on a pris ce vœu pour votre consulat à vie, d'après le sénatus-consulte qui a été rendu à cet effet. Peut-être l'espèce d'agitation dans laquelle se trouve la France, en résultat de cette conspiration si heureusement découverte, exige-t-elle que cette mesure ne soit pas différée ? »

— « Il faut, me dit le Premier Consul, un chef héréditaire à la nation française, et je sens si profondément la nécessité d'assurer ce bienfait à la France, que ma raison considère cette mesure comme l'un de mes devoirs. N'importe sur quelle tête, dans quelle famille le vœu des Français place cette dignité ! Je conseillerais même de reprendre les Bourbons, s'ils pouvaient aujourd'hui avoir en Europe une autre considération, une autre puissance que celle que leur donne le salaire mesquin de l'Angleterre, et si l'universalité des Français n'avait pas à craindre, avec leur retour, l'effet en Europe contre la France, du discrédit de cette famille, de sa faiblesse, et celui du renversement de toutes nos institutions actuelles, l'objet de la haine de tous ceux qu'ils rétabliraient avec eux. »

— « La France ainsi que l'Europe, ai-je répondu au Premier Consul, placent sur votre tête cette dignité héréditaire. Un homme appelé à être le chef d'une nouvelle dynastie ne se trouve pas, dans le cours de plusieurs siècles, fort comme vous l'êtes. Il faut bien des siècles pour que des circonstances pareilles à celles où nous nous trouvons et dans lesquelles vous avez paru et vous êtes élevé, se représentent.

« J'estime, citoyen Premier Consul, que vous êtes le premier chef des Français, le premier gouvernant en France qui ait eu le vrai sentiment des forces de la France, de ses ressources et des moyens miraculeux qu'elle peut trouver dans son sol et son heureuse population. L'homme qui, à la force de son caractère personnel, à sa grande pénétration réunit ce sentiment, qui est déjà le chef à vie de la nation française, doit être le chef d'une nouvelle dynastie régnant en France, et je regrette que le Sénat, dans son adresse, ne prononce pas le *mot*. D'ailleurs, citoyen Premier Consul, n'avons-nous pas à crain-

dre qu'après vous le gouvernement consulaire ne devienne purement militaire? »

— « Le Sénat, a repris le Premier Consul, ne doit pas prendre cette initiative dans une adresse, dont l'émission sort déjà de ses attributions, mais qui peut être ici considérée comme ses conclusions sur la communication à lui faite par le Grand Juge. D'ailleurs, les mesures qu'il faut prendre doivent avoir pour but essentiel de consolider toutes nos institutions, toutes celles qui conserveront la liberté civile, la sécurité des propriétés, et qui modéreront avec efficacité le pouvoir héréditaire qu'il faut à la France. Quant au gouvernement militaire, je le considère, comme le gouvernement de plusieurs, comme une véritable anarchie. »

Ma conversation avec le Premier Consul a roulé ensuite sur divers points de détails. Quelques demandes du Premier Consul ont eu pour objet de s'éclaircir sur l'effet des derniers événements, d'après lesquelles je me suis persuadé que, si les machinations contre son gouvernement, même les attentats contre sa personne, avaient eu un caractère plus relevé, s'ils n'avaient pas été de nature à jeter du mépris sur un ordre de choses, sur la force d'un gouvernement que le cabinet de Londres avait cru renverser par de si ridicules moyens, il aurait sauvé la vie au duc d'Enghien ; « mais il a fallu, m'a dit le Premier Consul, faire voir aux Bourbons, au cabinet de Londres, à toutes les cours de l'Europe, que ceci n'est pas un jeu d'enfants. »

Il m'a dit : « Je sais que cette exécution si prompte de ce prince fait beaucoup de sensation. » Et comme le Premier Consul me faisait cette réflexion par interrogation, je ne lui ai pas dissimulé qu'on était généralement affecté à Paris. « Il en était de même, m'a dit le Premier Consul,

de l'arrestation de Moreau. On a cru que je voulais me défaire d'un rival ; c'est bien peu me connaître. Si j'avais considéré Moreau sous ce rapport, depuis longtemps je pouvais lui dire : Moreau, toi et moi ne pouvons, au rang où nous sommes, rester tous deux en France ; il faut que tu t'éloignes, que tu en sortes ; et il en serait sorti, parce que Moreau, avec de grands talents militaires, n'a point de caractère, et s'est perdu par le mauvais choix de la famille dans laquelle il est entré. Mais, je le répète, les circonstances dernières dans lesquelles nous nous sommes trouvés n'étaient point de nature à être traitées chevaleresquement. Cette manière, dans les affaires d'État, serait puérile. »

En résultat, j'ai cru m'apercevoir, dans cette conversation, que le Premier Consul avait pour Moreau des sentiments de pitié.

J'ai été chargé par le Premier Consul de faire convoquer le Sénat aujourd'hui, pour aller, à une heure, lui présenter, aux Tuileries, l'adresse dont il est question [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

388. — PHILIPPE DE COBENZL A COLLOREDO

Paris, 31 mars 1804.

Pour peu que le courrier Longi fasse diligence, il devrait arriver à Vienne avant qu'on n'y puisse avoir, par la poste, les feuilles du *Moniteur* qui contiennent les réponses faites par tous les membres du corps diplomatique à la circulaire du ministre des relations extérieures. C'est ce qui m'engage à envoyer à Votre Excellence les

1. M. Miot de Melito, qui avait entendu M. Le Couteulx lire en petit comité le récit de cet entretien, en a reproduit une analyse dans ses Mémoires (t. II, p. 168). On trouvera une biographie et d'intéressants souvenirs du comte Le Couteulx dans les *Mém. sur les journées récol.*, publiés par M. de Lescure (t. II, p. 199).

feuilles du *Journal des Débats*, dans lesquelles ces mêmes lettres se trouvent insérées. Il est remarquable qu'il n'y a que de la part du ministre de Suède qu'on ne voit pas de réponse. L'expédition pressante de mon courrier ne me laisse pas le temps de m'informer d'une manière positive s'il en a fait une; mais je n'ai aucun motif d'en douter : ainsi, il faut qu'elle soit conçue en des termes dont on n'a pas voulu donner connaissance au public. Tout ce que je sais, c'est que M. Tawast [1], ancien colonel au service de Suède, est arrivé avant peu de jours avec des dépêches du roi pour le gouvernement français; mais que ces dépêches n'ont pas été remises à leur adresse, étant arrivées après la mort du duc d'Enghien.

Une autre chose remarquable est que, dans toutes les feuilles publiques qui rapportent le jugement de ce prince, on termine par dire que la sentence qui le condamne à mort a été envoyée sur-le-champ au Grand Juge, au ministre de la guerre et au gouverneur de Paris, et nulle part n'est dit, si, ni quand la sentence a été exécutée. On pourrait sur cela fonder quelque doute si Bonaparte n'a peut-être pas suspendu l'exécution de la sentence, en laissant courir le bruit de la mort du prince, pour voir quel effet cela produirait dans le public. La chose ne serait pas impossible, et serait d'une bonne politique; mais l'opinion qu'on a du caractère de Bonaparte ne permet pas de croire à ce trait de prudence et de modération. Ce qui est sûr, c'est que, par cette violence qui n'a guère d'exemples, Bonaparte n'a pas gagné dans l'esprit public : il n'y a qu'une voix sur ce chapitre. Pas un individu n'oserait applaudir à cette action, de quelque classe de citoyens, de quelque opinion politique qu'il soit; une sombre ter-

1. Sur cette mission voir dans le t. III la partie X.

reur s'est répandue sur tous les esprits, chacun faisant un retour sur lui-même et jugeant, d'après ce trait, qu'il n'y a rien que Bonaparte ne se permettra pour se satisfaire, dès qu'il croira pouvoir le faire impunément. Cette terreur rend par là même plus souples tous ceux de la part desquels il exige quelque service ou quelque complaisance; et tous les fonctionnaires publics et tous les corps constitutionnels n'en sont que plus esclaves de ses volontés.

Aussi s'occupe-t-on, à ce qu'on assure, de l'émanation de quelques nouveaux sénatus-consultes qui doivent affermir son pouvoir. On va jusqu'à dire qu'il se fera donner un titre plus expressif de son autorité suprême que celui de Consul, et qu'il est question de rendre la suprême magistrature héréditaire dans sa famille. Je doute cependant encore qu'il ose aller si loin dans ce moment, et je crois plutôt qu'il se bornera à user du droit, qu'il s'est déjà fait attribuer, de déclarer son successeur éventuel. Ce sera, à ce qu'on croit généralement, son frère Joseph [1]. C'est sans doute le meilleur choix qu'il puisse faire, et le moins sujet à contestation; une telle disposition ne déplaira à personne, diminuant considérablement les apparences d'une nouvelle commotion en cas d'accident, et affermissant de plus en plus dans l'intérieur le repos public, qu'on craint si fort de voir troublé par de nouvelles révolutions.

(Arch. de Vienne)

389. — Massias a Talleyrand

(N° 231.) Karlsruhe, 2 germinal an XII (23 mars 1804) [2].

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 ventôse an XII (17 mars) renferme une

1. Cf. p. 128, 137.
2. Cette dépêche de M. Massias a dû arriver le 27 à Paris.

désapprobation de ma conduite [1], à laquelle j'ai été d'autant plus sensible, que je ne crois point l'avoir méritée.

Votre Excellence me blâme de ne point lui avoir donné avis que le général Dumouriez et le duc d'Enghien avaient fait quelque séjour à Ettenheim. Je l'avais néanmoins prévenu du séjour de ce dernier dans l'électorat, dans mon n° 40, 29 fructidor an IX (16 septembre 1801), en ces propres termes : « J'apprends que le duc d'Enghien est à Ettenheim chez le prince de Rohan »; et, pour arrêter l'attention de Votre Excellence sur ce fait, je lui écrivis le lendemain, 30 fructidor (17 septembre 1801), n° 41 : « La princesse de Nassau a passé, il y a quelques jours, par Durlach pour aller à Ettenheim. » Je ne reçus aucune réponse à ces deux avis. Il ne m'appartenait pas d'interpréter les intentions du gouvernement et d'être plus sévère que lui. Quant au séjour de Dumouriez dans l'électorat de Baden, les renseignements les plus minutieux que j'ai pris à cet égard, depuis l'arrestation du ci-devant duc d'Enghien, m'ont convaincu que s'il y a véritablement séjourné pendant quelque temps, c'est avec les mêmes précautions et le même secret que Georges et Pichegru ont resté en France et à Paris pendant plusieurs mois. De toutes les personnes de l'électorat qui ont mis quelque intérêt à examiner cette affaire, je pense qu'il n'en est pas une seule qui ne soit persuadée que le nom d'un aide de camp du ci-devant duc d'Enghien, que les unes appellent Lemérier, les autres Dumoutier [2], l'a fait confondre avec Dumouriez. Si j'ai été dans l'erreur à cet égard, elle a été involontaire et, j'ose le dire, presque invincible. Je suis bien loin néanmoins de concevoir l'idée

1. Cf. p. 294, note 1.
2. C'était avec le nom de Thumery que la confusion s'était faite (cf. p. 193, note 1; 232).

prochaine ou éloignée d'infirmer en quoi que ce soit les renseignements de S. Exc. le Grand Juge; et ses moyens sont tels, relativement aux miens, que la vérité de son rapport n'implique (*sic*) en rien avec ma justification.

J'applique au comité d'Offenburg ce que j'ai dit du général Dumouriez. A l'exception de Mussey, dont j'ignorais le nom et le domicile, le petit nombre d'émigrés qui pouvaient se trouver à Offenburg m'étaient si bien connus par leur insuffisance et leur bavardage indiscret, que j'aurais eu honte de les présenter à Votre Excellence comme des conspirateurs, après l'avoir surtout prévenue que le ci-devant duc d'Enghien existait à Ettenheim, et ne point avoir obtenu de réponse à cet égard. C'est dans ce sens que j'ai parlé de ce comité au préfet du département du Bas-Rhin, la dernière fois que j'eus l'honneur de le voir. J'ai en outre l'honneur d'observer à Votre Excellence que le ci-devant comte de Toulouse et la baronne de Reich, qu'on dit membres de ce comité, étaient domiciliés à Strasbourg.

J'ai d'ailleurs, à plusieurs reprises, donné à Votre Excellence et au citoyen Shée, avis de plusieurs menées que les Anglais faisaient dans l'électorat. Je vous en prévenais notamment dans mon n° 132 (11 juillet 1803), où j'y désignais le nommé Mandel comme un espion dangereux [1]. Dans mon n° 197, en date du 10 pluviôse (31 janvier 1804), je lui disais expressément : « J'ai quelques motifs de présumer que deux familles, l'une irlandaise, l'autre anglaise, établies depuis quelque temps à Mannheim, ont voulu influer sur la rédaction du journal de cette ville, et ont cherché à nouer quelques intrigues dans les départe-

1. Mandel, compromis par les papiers de Klinglin, s'était dérobé aux recherches. En 1804 il continuait en Allemagne son espionnage pour le compte de l'Autriche.

ments du Rhin nouvellement réunis. Je n'ai point de moyens de les faire surveiller avec succès; je pourrais éclairer efficacement leur conduite, si vous m'autorisiez, citoyen ministre, à envoyer à Mannheim une personne intelligente et sûre. » J'écrivis à cette occasion à M. le baron d'Edelsheim : « Je ne dissimulerai pas à Votre Excellence que quelques Anglais établis dans l'électorat sont soupçonnés de ne point être étrangers à ces infâmes complots. J'appelle sur eux la surveillance des magistrats de S. A. l'électeur, qui ne peut voir qu'avec horreur qu'on abuse de l'hospitalité qu'il accorde dans ses États pour substituer l'assassinat à une guerre loyale. » Que peut faire de plus un agent, dont Votre Excellence a reconnu la modicité des appointements, et dans un pays où il est entouré de personnes dont aucun service n'est désintéressé ?

Je dois un aveu à Votre Excellence, citoyen ministre, auquel le caractère du Premier Consul m'empêche d'attacher une idée de courage, c'est que, des informations multipliées qui me sont parvenues sur le caractère du ci-devant duc d'Enghien, il résulte qu'il est un royaliste plein de loyauté, haïssant l'Angleterre, humilié d'en recevoir une pension, économisant pour pouvoir s'en passer, vivant à Ettenheim avec la plus grande simplicité, faisant à des malheureux des largesses conformes à sa situation, peu fait pour l'intrigue, ennemi de toute lâcheté et abhorrant les assassins. Ces informations, citoyen ministre, ne me viennent ni de la cour ni des courtisans; je les avais déjà lorsqu'il n'avait pas besoin de justification; et leur communication est, dans tous les sens, désintéressée : *nec beneficio nec injuria cognitus*. Si par événement ses papiers, qui sont entre les mains du Grand Juge, ministre de la justice, déposent contre lui, je con-

viens que l'erreur a fait sur moi les mêmes impressions que la vérité, et qu'à l'intrigue et à la lâcheté il joint une profonde hypocrisie. Je sens, citoyen ministre, que si je m'étais interdit cette justification, tous mes devoirs m'auraient été pénibles à l'avenir, et que je la devais à mon respect pour Votre Excellence, et à mon dévouement pour la personne du Premier Consul [1].

(Arch. des Aff. étrangères.)

1. A ce moment, M. Massias ignorait la mort du duc d'Enghien. — Il a mentionné cette dépêche dans son écrit *Napoléon jugé par lui-même*, p. 208. Cf. *Mém. hist.*, p. 269. Ce témoignage, si honorable pour la probité de M. Massias, déposait contre la culpabilité du duc d'Enghien. Un autre indice, dans le même sens et beaucoup plus direct, allait être produit quelques jours plus tard : c'était la lettre adressée le 9 mars au marquis de Vauborel, où le duc blâmait les complots (pièce 238). Les papiers de M. de Vauborel, saisis à Offenburg, avaient été envoyés de Strasbourg avec sa personne dans le quatrième convoi de prisonniers, vers le 24 mars. Ils furent ouverts en sa présence à Paris, le 30 mars. Outre cette lettre, la liasse de ses papiers contenait un exemplaire de la circulaire de M. Jacques et des décisions des lords-commissaires du Trésor (pièces 224) : ces documents, dont un autre exemplaire devait être bientôt envoyé de Hambourg (cf. p. 303, note 2), établissaient la nature vraie des derniers rapports du gouvernement anglais avec les émigrés de la rive droite du Rhin.

EXPLICATION DES DOCUMENTS

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

N° 278 (p. 125). — Hervas à Cevallos ; Paris, 18 février 1804.

Sur la recommandation de Talleyrand, j'envoie un courrier extraordinaire pour vous informer de la découverte d'une conspiration où Moreau est impliqué. Un des conjurés, condamné à mort comme espion anglais, a fait des révélations, et déterminé le départ de Savary à Dieppe pour surprendre les débarquements. Deux autres complices de Georges ont dénoncé la venue de Pichegru à Paris et ses relations avec Moreau. Le projet était l'assassinat du Premier Consul. On a décidé d'arrêter Moreau et de le juger avec toutes les formes légales. La tranquillité n'a pas été troublée. Redoublement de précautions à Paris. On s'est occupé en secret d'assurer le pouvoir du Premier Consul par l'hérédité, et on parle de l'établir au profit de Joseph Bonaparte.

N° 279 (p. 129). — Caprara à Consalvi; Paris, 18 février 1804.

Tout est dans la consternation, excepté le Premier Consul, dont la vie était menacée par un complot. Dieu veuille que les découvertes, que les arrestations, dont quelques-unes sont très importantes, rassurent les esprits sur cette vie si précieuse ! Le courage que conserve le Premier Consul est un miracle de la Providence.

N° 280 (p. 129). — De Gallo à Acton ; Paris, 20 février 1804.

Je vous ai déjà informé du complot dont la fortune a préservé le Premier Consul. Georges, débarqué avec quelques

compagnons, s'est caché dans Paris ; Pichegru, qui, paraît-il, dirigeait l'entreprise, y est aussi venu. Un concours leur a été prêté par les émigrés rentrés et par des militaires, amis de Moreau, qui lui-même s'est mis en relations avec Pichegru. Il s'agissait d'assassiner le Premier Consul, et de le remplacer par Moreau. Pichegru voulait ensuite restaurer la famille royale ; mais il est probable qu'après le coup porté, royalistes et républicains se seraient divisés et combattus. Il devait y avoir une attaque de vive force contre le Premier Consul. Des indices du complot étaient déjà venus de l'Ouest : la révélation véritable a été faite par Querelle, qui a indiqué la falaise de Biville, où Savary a été envoyé. Nombreuses arrestations opérées à Paris, dont celle de Pichegru. Georges a échappé jusqu'ici. Moreau a aussi été arrêté, et a nié toute complicité. La connaissance du complot a été donnée aux corps politiques ; elle a répandu une vive inquiétude, surtout la crainte d'un retour de l'anarchie ou de la contre-révolution. Le Sénat insiste pour que le Premier Consul désigne son successeur : on croit que le choix portera sur Joseph. Ci-joint le *Moniteur* avec le rapport du Grand Juge.

---

25 février 1804.

L'opinion a été secouée comme par un tremblement de terre, en pensant aux conséquences qu'aurait pu avoir le complot. Le Premier Consul fait preuve d'activité et de force. Il ne craint pas de faire publier les injures contre sa personne, et se montre dans les théâtres. Adresses des autorités et des armées ; réception de Mme Bonaparte ; *Te Deum* à Notre-Dame. Lucien Bonaparte est revenu d'Italie. Les Français ont évacué la Suisse.

N° 344 (p. 313). — De Gallo à Acton ; Paris, 19 mars 1804.

Voici ce qu'on m'assure ce matin, 20 mars. Caulaincourt est revenu cette nuit de Strasbourg, après avoir dirigé une expédition à Offenburg contre des émigrés, affiliés à la conspiration. En même temps une autre colonne traversait le fleuve à

Rheinau et enlevait à Ettenheim le duc d'Enghien avec son état-major, sa caisse militaire et sa correspondance. Dumouriez aurait eu le temps de s'enfuir. On dit que le duc sera transféré à Paris. Quant au territoire de Baden, je crois qu'il a été envahi et que l'assentiment de l'électeur a été demandé après coup. Toutes les cours voisines du Rhin vont être mises en demeure d'expulser les émigrés ; celle de Vienne a reçu la demande de rappeler des troupes envoyées en Souabe: on attend ici sa réponse.

N° 365 (p. 375). — Hervas à Cevallos; Paris, 23 mars 1804.

Je vous ai annoncé l'arrestation de Georges. Depuis, on a découvert que le duc d'Enghien se préparait à pénétrer en France avec des émigrés, et Caulaincourt a été envoyé pour les enlever tous. Le duc, conduit à Vincennes, y a été jugé et exécuté le 21. Son attitude a été héroïque; il a avoué sa volonté de combattre, mais a rejeté l'idée d'un assassinat. Privé de prêtre, il est mort en commandant le feu. Les impressions ont été diverses. On a discuté si la cour de Baden avait autorisé les Français à passer le Rhin. On soupçonne les cours, sauf la nôtre ; mais on m'a fait des insinuations sur la manière de voir de notre cabinet : aussi je crois, en ce moment, devoir ajourner toutes les affaires d'Espagne ou de Toscane. J'ai dû retarder ce courrier pour ne pas donner d'importance à ces nouvelles. On parle d'autres princes cachés à Paris. Bruit de la mort du roi d'Angleterre.

P.-S. — « Cette lettre était écrite, quand Talleyrand me charge de dire à notre cour qu'on a toutes les preuves que le duc d'Enghien entrait dans le plan d'assassiner le Premier Consul; qu'il entretenait une correspondance et des intelligences dans les places frontières, et que le Premier Consul est décidé à faire en sorte qu'aucun assassin ne puisse trouver un asile. »

N° 366 (p. 379). — Favi à Lustrini ; Paris, 23 mars 1804.

Les journaux parlent avec détail des arrestations sur la rive

droite du Rhin. L'un des conspirateurs, le duc d'Enghien, y a été saisi, condamné et fusillé. La sentence est dans le *Moniteur* du 22. Elle effraiera les conjurés, sans troubler toutefois le repos de l'Europe. Si l'Empereur veut donner asile aux émigrés, il devra les déplacer et les éloigner. Les conspirateurs sont si impuissants qu'il faut les supposer en délire. Georges, Pichegru, au lieu de trouver l'aide d'un parti, ont dû se cacher. Deux de leurs affiliés ont été arrêtés près de Fougères.

TABLE DES DOCUMENTS

241. Note de d'Ossonville; remise au Consul le 23 floréal an X (13 mai 1802). 2
242. Le général Simon au Grand Juge; au Temple, 1er complémentaire an X (18 septembre 1802) . . 4
243. Mémoire de Fauche-Borel; [Londres, vers 1805]. . 6
244. Notes de Desmarest au Grand Juge; Paris, 18 brumaire [an XI] (9 novembre 1802) 10
— L'abbé David. Coalition des généraux [vers le 10 novembre 1802]. 12
245 Note de Desmarest; Paris, 2 fructidor an XI (20 août 1803) 15
246. Certificat pour Garrez de Mésière; Paris, 19 janvier 1815 17
— Réal au Premier Consul; [vers le 18 janvier 1804] . 18
247. Organisation royaliste dans le Midi. — Note pour le conseiller chargé du 3e arrondissement; Paris, 9 fructidor an XII (27 août 1804) 25
— Note pour le conseiller chargé du 3e arrondissement; Paris, 22 thermidor an XII (10 août 1804) . . . 29
248. Lannes à Talleyrand; Lisbonne, 9 messidor an XI (28 juin 1803). 32
— Beurnonville à Talleyrand; Madrid, 30 thermidor an XI (18 août 1803) 33
249. Moncey au Premier Consul; Paris, 18 frimaire an XII (10 décembre 1803) 34

250. Note du Premier Consul pour le Grand Juge; Paris, 10 frimaire an XII (2 décembre 1803) 36
251. Circulaire du Grand Juge; Paris, 29 frimaire an XII (21 décembre 1803) 37
252. Gouvion au ministre de la guerre; quartier général des Sables, 1er germinal (22 mars 1804). 39
253. Organisation royaliste dans l'Ouest. — Note de Desmarest à Fouché; Paris, 25 avril 1808 . . . 42
— Rapport du Grand Juge; Paris, 15 nivôse an XII (16 janvier 1804). 44
254. Instructions pour Ducange; Paris, 10 pluviôse an XI (30 janvier 1803) 47
255. Le Premier Consul à Talleyrand; Saint-Cloud, 18 prairial an XI (7 juin 1803). 50
256. Talleyrand à Fesch; Paris, 9 brumaire an XII (1er novembre 1803). 51
257. Mission de Goldsmith. — Goldsmith à Desmarest; Varsovie, 1er septembre 1803 52
— Nouvelles instructions pour Goldsmith; [Paris, vers le 15 novembre 1803] 54
— Rapport au Grand Juge 57
258. Reinhard à Talleyrand; Hambourg, 3 frimaire an XII (25 novembre 1803) 60
259. Le Grand Juge à Hirsinger; Paris, 5 frimaire an XII (27 novembre 1803) 62
260. Talleyrand au comte de Bunau; Paris, 23 frimaire an XII (15 décembre 1803) 64
261. Moncey au Premier Consul; Paris, 28 nivôse an XII (19 janvier 1804). 66
262. Talleyrand à Otto; Paris, 20 vendémiaire an XII (13 octobre 1803) 68
263. Instructions de Drake pour Méhée; [Munich, 17 octobre 1803] 70
264. L'évêque de Chalon à Mussey, à Offenburg; [Munich, 17 octobre 1803]. 74

265. Entretien de Méhée avec Mussey ; [Offenburg, 22 octobre 1803] 75
266. Instructions pour Briq ; Paris, 27 brumaire an XII (19 novembre 1803). 77
267. Drake à Méhée ; [Munich], 27 décembre [1803] . . 81
268. Desmarest à Fauconnier; Paris, 7 nivôse an XII (29 décembre 1803) 85
269 Exposé de la situation de la République; Paris, 25 nivôse an XII (16 janvier 1804) 87
270. Le Grand Juge à Murat; Paris, 5 pluviôse an XII (26 janvier 1804). 88
271. Notes de Desmarest. – Déclaration de Quérelle; Paris, 7 pluviôse an XII (28 janvier 1804). . . . 90
— [Notes du] 10 pluviôse an XII (31 janvier 1804) . . 95
— [Notes du 5 février 1804] 97
272. Savary à Moncey; Dieppe, 19 pluviôse an XII (9 février 1804) 100
273. Savary à Moncey ; Dieppe, 28 pluviôse an XII (18 février 1804). 109
274. Rapport de l'abbé Leclerc 112
275. Correspondances de Michaud et de Marguerit ; Paris, 1815. 116
276. Fauconnier à Réal; Paris, 24 pluviôse an XII (14 février 1804). 119
— Déclaration de Bouvet de Lozier 120
277. Berthier à Marmont; Paris, 25 pluviôse an XII (15 février 1804). 122
278. Hervas à Cevallos, n° 65; Paris, 18 de febrero 1804. 125
279. Caprara à Consalvi; Parigi, 18 febbraio 1804 . . . 129
280. De Gallo à Acton, n° 267; Parigi, 20 febbraio 1804. 129
— N° 268; 25 febbraio 1804 138
281. Article du « Moniteur »; 3 ventôse an XII (23 février 1804). 140
282. Dalberg à Edelsheim; Paris, 27 février 1804 . . . 143
283. Bulletin de police générale; Paris, 8 ventôse an XII (28 février 1804). 144

284. Moncey au Premier Consul ; Paris, 9 ventôse an XII (29 février 1804). 145
285. A. Vorontsov à Morkov ; Saint-Pétersbourg, 6/18 juin 1803 148
286. Projet russe de médiation ; Saint-Pétersbourg, 7/19 juillet 1803. 151
287. Talleyrand à Hédouville ; Paris, 11 fructidor an XI (29 août 1803) 154
288. Talleyrand à Laforest ; Paris, 8 nivôse an XII (30 décembre 1803). 157
289. Lombard à Lucchesini ; Berlin, 28 février 1804 . . 162
290. Talleyrand à Champagny, n° 2 ; Paris, 26 pluviôse an XII (16 février 1804) 163
291. Talleyrand à Ph. de Cobenzl ; Paris, 12 ventôse an XII (3 mars 1804) 166
292. Hédouville à Talleyrand ; Saint-Pétersbourg, 3 ventôse an XII (23 février 1804) 170
293. Notes de Shée sur Méhée ; [Strasbourg, 23 février au 1er mars 1804] 172
294. Instructions de Méhée à Rosey ; [Strasbourg, 9 ventôse an XII (29 février 1804)] 174
295. Talleyrand à Didelot ; Paris, 4 ventôse an XII (24 février 1804). 179
296. Réal à Shée ; Paris, 10 ventôse an XII (1er mars 1804). 180
297. Le Premier Consul à Réal ; Paris, 11 ventôse an XII (2 mars 1804). 181
298. Bulletin de police générale ; Paris, 14 ventôse an XII (5 mars 1804) 182
— Popp au Grand Juge ; Strasbourg, 9 ventôse an XII (29 février 1804) 182
— Leval au Grand Juge ; Strasbourg, 9 ventôse an XII (29 février 1804) 183
299. Ordre du Premier Consul ; Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804). 185
300. Rapport du Grand Juge ; Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804). 186

301. Réal à Shée; Paris, 17 ventôse an XII (8 mars 1804). 187
302. Réal à F. Desportes ; Paris, 16 ventôse an XII (7 mars 1804). 188
— F. Desportes à Réal; Colmar, 21 ventôse an XII (12 mars 1804) 189
303. Le Premier Consul à Dessolle ; La Malmaison, 17 ventôse an XII (8 mars 1804). 190
304. Bulletin de police générale (supplément) ; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804). 192
— Renseignements pris à Ettenheim, etc. ; Strasbourg, 14 ventôse an XII (5 mars 1804) 193
305. Rapport du Préfet de police ; Paris, 19 ventôse [an XII] (10 mars 1804) 195
— Interrogatoire de Georges ; Paris, 18 ventôse an XII (9 mars 1804). 197
— Autre déclaration de Léridant; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804). 198
306. Talleyrand à Massias; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804) 199
— Talleyrand à Edelsheim ; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804) 200
307. Talleyrand à Philippe de Cobenzl; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804). 202
— Talleyrand à Bacher ; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804) 204
308. Le Premier Consul à Berthier; Paris, 19 ventôse an XII (10 mars 1804). 206
309. Berthier à Leval; Paris, 20 ventôse an XII (11 mars 1804) 210
310. Ordre pour Caulaincourt; Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804) 211
311. Talleyrand à Caulaincourt; Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804) 212
— Talleyrand à Edelsheim; Paris, 20 ventôse an XII (11 mars 1804) 212

312. Réal à Shée (à [lui seul); Paris, 21 ventôse an XII (12 mars 1804) 214
313. Shée à Réal; Strasbourg, 20 ventôse an XII (11 mars 1804). 216
314. Rapport de Rosey ; Strasbourg, 22 ventôse an XII (13 mars 1804) 217
315. Leval au Commandant d'armes à Schlettstadt; Strasbourg, 23 ventôse an XII (14 mars 1804) . . 225
— Mémoire de Carrié ; Paris, 4 novembre 1814 . . . 225
316. Rapport de Berthier; Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804) 227
317. Roussel à Caulaincourt ; Paris, 21 décembre 1819 . 228
318. Ordener au Premier Consul; Strasbourg, 24 ventôse an XII (15 mars 1804). 230
319. Charlot à Moncey; Strasbourg, 24 ventôse an XII (15 mars 1804) 230
320. Relation de Canone; [Mitau, 15 septembre 1805] . 234
321. Relation de Schmitt. 251
322. Shée à Réal; Strasbourg, 25 ventôse an XII (16 mars 1804). 261
323. Massias à Talleyrand ; Karlsruhe, 24 ventôse an XII (15 mars 1804) 263
— Massias à Talleyrand; Karlsruhe, 25 ventôse an XII (16 mars 1804). 264
324. Popp à Réal; Strasbourg, 2[7] ventôse an XII (18 mars 1804) 265
325. Journal du duc d'Enghien. 267
326. Enghien à la princesse Charlotte ; à la citadelle de Strasbourg, ce vendredi 16 mars 1804 270
327. Le Premier Consul à Réal ; La Malmaison, 24 ventôse an XII (15 mars 1804) [soir]. 274
328. Harel à Réal ; Vincennes, 26 ventôse an XII (17 mars 1804). 276
— Note du Premier Consul 277
329. Note de Préval ; [Paris, 1842] 278
330. Dictée du Premier Consul ; [Paris, 17 mars 1804] . 279

331. Retour et lettre de Méhée ; [Paris, 17 mars 1804]. . 287
332. Secondes instructions pour Rosey ; [Paris, 18 mars 1804] 289
333. Réal à Talleyrand ; Paris, 27 ventôse an XII (18 mars 1804). 291
334. Le Premier Consul à Réal ; La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804). 292
335 Oubril à Czartoryski ; Paris, 7/19 mars 1804 . . . 295
336. Le Premier Consul à Murat ; La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804) 297
337. Barbé-Marbois au Premier Consul ; Paris, 28 ventôse an XII (19 mars 1804) 298
— Le Premier Consul à Barbé-Marbois ; La Malmaison, 2[8] ventôse an XII (19 mars 1804) 299
338. Le Premier Consul à Réal ; La Malmaison, 28 ventôse an XII (19 mars 1804) 300
— Maret à Réal ; Paris, 28 ventôse an XII (19 mars 1804). 301
339 Notes du « Moniteur ». 302
340. Talleyrand à Champagny ; Paris, 28 ventôse an XII (19 mars 1804) 304
341. Le Premier Consul à Talleyrand ; La Malmaison, 2[8] ventôse an XII (19 mars 1804) 307
342. Talleyrand à Lezay-Marnésia ; Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804). 309
— Le Grand Juge à Talleyrand ; Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804). 310
343. Talleyrand à Champagny, n° 3 ; Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804). 310
344. De Gallo à Acton ; Parigi, 19 marzo 1804 313
345. Arrêté pour le jugement d'Enghien ; Paris, 29 ventôse an XII (20 mars 1804). 316
346. Réal à Murat ; [Paris], 29 ventôse an XII (20 mars 1804), à 4 heures du soir 317
— Réal à Harel ; [Paris], 29 ventôse an XII (20 mars 1804), à 4 heures et demie 318

347. Le Premier Consul à Réal; [La Malmaison, 29 ventôse an XII (20 mars 1804)]. 319
348 Arrêté de Murat; au gouvernement de Paris, le 29 ventôse an XII (20 mars 1804). 322
349. Savary à Murat; Paris, 29 ventôse an XII (20 mars 1804). 324
350. Interrogatoire d'Enghien; [Vincennes, 29 ventôse an XII (20 mars 1804). à minuit]. 325
351. Récit de Savary 332
352. Jugement contre Enghien; [30 ventôse an XII (21 mars 1804), à 2 heures du matin] 335
353. Récit de Borgh; Londres, 14 février 1811 338
354. Harel à Réal; Vincennes, 30 ventôse an XII (21 mars 1804). 342
355. Récit de Pasquier 342
356. Réal à Hulin; Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804). 344
— Réal à Hulin: Paris, 30 ventôse 344
— Hulin à Réal; Paris, 30 ventôse 344
357. Jugement rectifié contre Enghien; [La Malmaison, 30 ventôse an XII (21 mars 1804)] 345
358. Le Premier Consul à Réal; La Malmaison, 1er germinal an XII (22 mars 1804) 351
— Hulin à Réal; Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804). 352
— Reçu de Réal; Paris, 2 germinal an XII (23 mars 1804). 352
359. Dalberg à Edelsheim; Paris, 21 mars 1804. . . . 354
360. Massias à Talleyrand; Karlsruhe, 27 ventôse an XII (18 mars 1804) 356
— Annexes: 1° Note d'Edelsheim à Talleyrand; Karlsruhe, 16 mars 1804. 357
— 2° Edelsheim à Talleyrand; Karlsruhe, 17 mars 1804. 358
— Massias à Talleyrand; Karlsruhe, 27 ventôse an XII (18 mars 1804) 360
361. Dalberg à Edelsheim; Paris, 22 mars 1804. . . . 363
362. Dalberg à Talleyrand; Paris, 23 mars 1804 . . . 365
— Extrait d'une dépêche adressée le 17 mars 1804 par Edelsheim à Dalberg 365

363. Dalberg à Edelsheim; Paris, 24 mars 1804 . . . 367
364. Ehrensvärd au roi de Suède; Paris, 24 mars 1804 . 373
— Ehrensvärd au roi de Suède; Paris, 26 mars 1804 . 374
365. Hervas à Cevallos; Paris, 23 de marzo 1804 . . . 375
366. Favi à Lustrini; Parigi, 23 marzo 1804 379
367. Philippe de Cobenzl à Colloredo; Paris, 20 mars 1804 381
— *Id.*; 22 mars 1804 381
— *Id.*; 25 mars 1804. 382
— *Id.*; 27 mars 1804 382
368. Lucchesini au roi de Prusse; Paris, 24 mars 1804 . 383
369. Oubril à Czartoryski; Paris, 12/24 mars 1804. . . 390
370. Bethmann à Czartoryski; Francfort, 5 juin 1804. . 395
— Notices sur la mort du duc d'Enghien 395
371. Rapports du Préfet de police; Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804). 403
— *Id.*; 2 germinal (23 mars). 403
— *Id.*; 3 germinal (24 mars) 404
372. Chateaubriand à Talleyrand; Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804). 405
— Talleyrand à Chateaubriand; Paris, 12 germinal an XII (2 avril 1804) 406
373. Rapport du Grand Juge; [Paris, 30 ventôse an XII (21 mars 1804)] 406
374. Maret à Talleyrand; Paris, 1er germinal an XII (22 mars 1804) 414
375. Talleyrand au Corps diplomatique; Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804) 415
376. Talleyrand à Otto; Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804) 416
377. Talleyrand à Hédouville; Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804) 418
— Talleyrand à Brune; Paris, 3 germinal an XII (24 mars 1804) 420
378. Paroles du Premier Consul au Conseil d'État; [séance du 3 germinal an XII (24 mars 1804)] . . 421

379. Discours de Fourcroy au Corps législatif; séance du 3 germinal an XII (24 mars 1804) 426
380. Second discours de Fontanes; Paris, 4 germinal an XII (25 mars 1804) 429
381. Note du « Moniteur »; Paris, 4 germinal an XII (25 mars 1804) 430
382. Oubril à Czartoryski; Paris, 12/24 mars 1804 . . . 432
383. Article du « Moniteur »; Paris, 4 germinal an XII (25 mars 1804) 433
384. Oubril à Czartoryski; Paris, 18/30 mars 1804. . . 434
385. Ehrensvärd au roi de Suède; Paris, 27 mars 1804 . 435
— *Id.*; Paris, 28 mars 435
386. Dalberg à Edelsheim; Paris, 28 mars 1804. . . . 436
387. Récit de Le Couteulx de Canteleu; [Paris, 28 mars 1804]. 438
388. Philippe de Cobenzl à Colloredo; Paris, 31 mars 1804. 444
389. Massias à Talleyrand; Paris, 2 germinal an XII (23 mars 1804) 446

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE VI

DÉCOUVERTE DU COMPLOT

Recherches de police avant la découverte du complot. — 1° En France. — Le mécontentement le plus sérieux et le plus surveillé est celui de plusieurs généraux contre l'élévation de Bonaparte: il est avivé par le concordat et le consulat à vie. — Coup de tête du général Simon à Rennes. Propos de Delmas. — Moreau devenu le point de mire de ces malveillants. — Fauche-Borel et l'abbé David, qui ont travaillé à le réconcilier avec Pichegru, sont emprisonnés. — Les chefs suspects sont exclus des commandements pour la guerre. — Les jacobins restent décimés depuis la machine infernale. Le parti royaliste est presque aussi impuissant. — Éloignement d'émigrés revenus d'Angleterre. — Essais illusoires de quelques royalistes pour se concerter avec des jacobins, et arrestation de Garrez de Mésière. — Stérilité de la mission de Cléry. — Décadence des organisations royalistes en province. Celles du Midi et de l'Est sont annulées. Dans l'Ouest, l'ancienne Vendée, épuisée, est à peine agitée en novembre par quelques émeutes partielles; la Bretagne, pacifiée, écoute peu les excitations des officiers de Georges. — 2° A l'étranger. — Missions secrètes contre les menées des Anglais et des émigrés: Ducange envoyé à Vienne, Colleville à Hambourg, Goldsmith à Varsovie, où Galon Boyer continue à observer la cour de Louis XVIII. — Réclamations contre des émigrés remuants en Italie et en Allemagne, surtout contre d'Antraigues et Vernègues. La dénonciation la plus efficace est faite par Méhée, qui découvre spontanément les intrigues de M. Drake à Munich, et de son correspondant à Offenburg, M. de Mussey. — De retour à Paris, Méhée se met sous la direction du Grand Juge et même du Premier Consul, pour provoquer de nouvelles confidences de M. Drake.

Découverte successive du complot. — Deux chouans bretons, Querelle et de Sol, sont arrêtés en octobre 1803, à Paris, sans qu'on les sache complices de Georges. — Indices fournis par les lettres de De Bar surprises en Bretagne. — A la fin de décembre, le Premier Consul, soup-

çonnant une machination et voulant l'intimider, traduit devant une commission militaire Querelle et de Sol, auxquels il adjoint trois autres chouans, dont Picot et Lebourgeois. — Le 26 janvier, Querelle, condamné comme espion, rachète sa vie en trahissant l'arrivée de Georges dans la capitale. — Recherche immédiate de ses étapes jusqu'à la côte normande. — Le conseiller d'État Réal est chargé d'instruire le complot : déjà le Premier Consul s'est assuré de Paris par le choix de Murat comme gouverneur. - Un affidé, Troche, saisi près de la côte, révèle le second débarquement; il révèle aussi le troisième, mais sans les noms. — Un quatrième étant annoncé par lui comme imminent, Savary court en poste pour le surprendre à la falaise de Biville. — Il le manque, mais s'empare de la correspondance anglaise d'Abbeville. — A Paris, L. Picot et Bouvet de Lozier, compagnons de Georges, font enfin connaître l'arrivée de Pichegru et ses pourparlers avec Moreau. — Arrestation de Moreau: elle devient l'incident politique le plus grave de la conspiration. — État des esprits. — Pichegru est livré. Mesures rigoureuses pour s'emparer de Georges 1

PARTIE VII

L'ENLÈVEMENT

Premiers indices de guerre continentale. — L'Angleterre d'abord sans alliés. — Préventions qu'elle rencontre dans les Cours. — Maladie de Georges III. — Le tsar Alexandre, irrité contre l'expansion française en Europe, cherche à profiter des événements pour l'amoindrir. — Il insiste pour que nos troupes abandonnent leurs positions au nord de l'Allemagne et au midi de l'Italie. — Il présente un plan de médiation qui resserrerait la France dans ses frontières. — Ces causes profondes de dissentiment se compliquent avec des griefs secondaires, quand le Premier Consul réclame le remplacement de M. de Morkov, l'expulsion des émigrés d'Antraigues et Vernegues. — Les armées russes ne pouvant faire campagne en Allemagne sans traverser l'Autriche ou la Prusse, le Premier Consul s'efforce de contenir ces deux puissances. — La Prusse, sollicitée par ses offres d'alliance et des tentations sur le Hanovre, mais gênée par le cantonnement des Français dans cet électorat, continue à louvoyer dans la neutralité. — L'Autriche, ulcérée par des pertes en Italie et en Empire, mais encore sous le coup de la défaite, n'ose s'engager dans une coalition et temporise. - Néanmoins une marche de ses troupes, à l'occasion de difficultés avec la Bavière et dans la Souabe, suffit pour lui attirer des menaces du Premier Consul. Note de Talleyrand, remise le 3 mars 1804.

Dénonciation et ordres contre le duc d'Enghien. — L'annonce des mouvements militaires des Autrichiens en Souabe conduit vers les bords du Rhin les recherches de la police. — Méhée repart le 20 février pour Strasbourg. - Il y charge le capitaine Rosey d'aller à Munich pour faire parler M. Drake. — Lui-même retourne à Offenburg pour faire parler M. de Mussey. — Son rapport sur cette visite signale le duc d'Enghien

comme chef d'un rassemblement d'émigrés sur le Rhin. — Tournée de Méhée vers la Suisse. — Autres dénonciations envoyées de Strasbourg contre les émigrés d'Offenburg. — La correspondance saisie à Abbeville apprend qu'à Stuttgart M. Spencer Smith doit concourir aux menées de M. Drake. — Le nom d'Enghien semble une révélation au Premier Consul, qui prescrit, le 1er mars, de s'assurer si ce prince est encore à Ettenheim. — Ordres contre M. de La Rochefoucauld, puis contre le général Desnoyers, qui essaient d'obtenir à Varsovie une adhésion à leurs projets. — Nouveaux avis sur l'avance de forces autrichiennes en Souabe. Envoi, le 7 mars, d'un officier français pour la vérifier, tandis que le Grand Juge propose l'extradition des émigrés d'Offenburg. — Ordres contre eux et contre ceux de Freiburg dans le Brisgau autrichien. — Le 9 mars, arrivée du rapport sur le séjour du duc d'Enghien. Une confusion de noms fait croire à la présence de Dumouriez à Ettenheim. — Le même jour, Georges est saisi dans la rue. Ses déclarations et celles de son compagnon sur le rôle d'un prince dans le complot. — Le 10 mars, seconde note comminatoire contre l'Autriche; résolution prise en conseil privé de faire enlever le duc d'Enghien. — Instructions dictées à cet effet par le Premier Consul. — Envoi des généraux Ordener et Caulaincourt pour les accomplir.

Les enlèvements à Offenburg et à Ettenheim. — Strasbourg. — Le préfet obtient l'arrestation provisoire, à Offenburg, de la baronne de Reich, ancienne complice de Pichegru. — Passage de Méhée allant à Paris et retour de Rosey. — Le général Ordener arrive dans la nuit du 12 au 13 mars. — Les dispositions pour les enlèvements sont décidées dans un conseil tenu avec M. de Caulaincourt, qui atteint Strasbourg dans la soirée du 13. — Départ immédiat pour Paris du courrier Thibaud. — Dans l'après-midi du 14, rapport de l'émissaire Pfersdorf, envoyé la veille à Ettenheim. — Nuit du 14 au 15 mars. — Expédition contre Offenburg, dirigée par les généraux Caulaincourt et Leval. — On saisit la baronne de Reich et quelques émigrés sans importance, mais on manque M. de Mussey. — Expédition contre Ettenheim, dirigée par les généraux Ordener et Fririon. — Imprudence du duc d'Enghien : après avoir envoyé la veille se renseigner à Offenburg, il a fait suivre, le matin du 14, l'émissaire Pfersdorf, mais a négligé dans la soirée un avis pressant de M. Rœsch, maire de Rheinau. — Il est enlevé le 15, à cinq heures du matin. — L'erreur sur Dumouriez se découvre. — Le duc, conduit à la citadelle de Strasbourg, y passe les journées du 16 et du 17. — Examen de ses papiers. Lettre qu'il écrit à la princesse Charlotte. — Dans la nuit, il est éveillé et dirigé sur Paris 147

PARTIE VIII

LA SENTENCE DE VINCENNES

Arrivée des courriers de Strasbourg. — Le courrier Thibaud annonce, le soir du 15 mars, les préparatifs des enlèvements et remet le rapport de Rosey. — Le Premier Consul décide à l'avance que le duc d'Enghien et

Dumouriez serait dirigé sur Paris, pour être jugé à Vincennes par une commission militaire. — Arbitraire dans la surveillance et les attributions de ces commissions. — Retour et récits de Michot. — Dans la journée du [illegible], le courrier Desmont nouvelle que le duc a été enlevé; que Dumouriez n'a pas été trouvé à Ettenheim, le chef-major d'émigrés à Offenburg; que le général Desmoyers a été arrêté à Strasbourg. — Offre inutile au colonel Perrot d'être rapporteur de la commission militaire. — Le Premier Consul dicte un interrogatoire pour l'affaire La Rochefoucauld, comme les notes contre l'envoi de Damarze à Leipzig, fait envoyer des instructions pour une seconde mission de Rumpf à Munich. — Dans la matinée du 19, arrivée d'un troisième courrier, porteur des papiers d'Ettenheim. — Il en ressort aux yeux du Premier Consul, la preuve que le duc insistait pour servir l'Angleterre et attendait l'occasion de pénétrer en Alsace avec des Condéens et des déserteurs. — Ensemble de précautions contre les menées anglaises en Allemagne, qui paraissent coïncider avec un bouleversement en France; nouvelle note contre les mouvements militaires des Autrichiens en Souabe; préparation par le Grand Juge d'un rapport révélant le plan d'insurrection de M. Drake dans l'Est, demandes d'expulsion contre tous les émigrés de la rive droite du Rhin. — Faux bruits sur la présence secrète d'un prince à Paris.

La commission militaire de Vincennes. — Le duc d'Enghien, conduit d'abord à Paris dans la journée du 20 mars, est enfermé à Vincennes à [illegible] heures et demie du soir. — La commission militaire est composée dans la soirée par Murat avec tous les généraux en garnison à Paris. — Présidence du général Hulin, commandant dans la garde consulaire. — Missions particulières à Vincennes, destinées par le Premier Consul à son aide de camp Savary, ancien de Normandie, et au conseiller Réal. — Instructions précises préparées pour ce dernier. — Le duc, interrogé à minuit par le rapporteur, demande à être entendu du Premier Consul. — Une heure après il comparaît devant la commission militaire. — Noble fermeté de son langage. — Condamné comme émigré à la solde anglaise et en armes contre la France, non comme conspirateur, il est exécuté à [illegible] heures du matin le 21 mars. — En revenant de Vincennes, Savary croise M. Réal à la barrière. — Conséquences de l'absence étrange de M. Réal. — Le texte informe du jugement est refait à la Malmaison 273

PARTIE IX

LE LENDEMAIN DE LA MORT

Le jugement au *Moniteur*. — Premières rumeurs de l'exécution, répandues dans la soirée du 21 mars. — Dans la nuit, arrivée du dernier courrier de Caulaincourt, avec les réponses de la cour de Baden aux notes de Talleyrand, des 10 et 11 mars, l'annonce qu'elle donnera à la Diète une connaissance verbale des enlèvements, le récit d'une incartade du roi de Suède. — La rédaction refaite du jugement est insérée au *Moniteur*

du 22. — Vive émotion dans la capitale. — Relations des ministres étrangers. — M. de Dalberg prend le parti de ne pas réclamer sans ordre.

Rapport du Grand Juge sur Drake. — Ce rapport, détournant l'attention vers les intrigues des diplomates anglais, est communiqué au Sénat le 23 et publié dans le *Moniteur*. — Circulaire de Talleyrand le notifiant aux ministres étrangers à Paris. — Ceux-ci essaient vainement de s'entendre pour une réponse collective. Leurs réponses, sauf celle de l'envoyé de Suède, sont reproduites individuellement au *Moniteur*. — L'exécution du duc est blâmée par tous les partis, et même dans la famille consulaire. — Silence commandé aux journaux. — Démission de Chateaubriand. — Le 24, clôture de la session du Corps législatif : contraste entre le discours du conseiller Fourcroy et celui du président Fontanes. Propos véhéments du Premier Consul contre les Bourbons devant le Conseil d'État. Explications hautaines de Talleyrand à nos envoyés dans les cours. — Note sur les propos de M. Frere, représentant de l'Angleterre à Madrid. — Le 27, la commission du Sénat, réunie pour examiner le rapport sur Drake, propose l'empire héréditaire. Cette proposition, dont le principe était agité déjà en France et en Europe, est apportée le soir par M. Le Couteulx de Canteleu à la Malmaison. — Indices nouveaux contre la complicité du duc d'Enghien 353

EXPLICATION DES DOCUMENTS EN LANGUES ÉTRANGÈRES. 451

TABLE DES DOCUMENTS 455

TABLE DES MATIÈRES 465

FIN DU TOME DEUXIÈME

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

944
9

Société d'histoire contemporaine, Paris.
Publications, V.40. Enghien, L.A.H. de
B.-C. Correspondance... pub. par
~~Boulay de la Meurthe, t.2.~~ 341537

DATE
MAR 22 1950

NAME

DATE

341537

944
69

Société d'histoire contemporaine, Paris.
Publications, v.40. Enghien, L.A.H. de
B.-C. Correspondance... pub. par
Boulay de la Meurthe. t.2. 341537

DATE NAME DATE

MAR 22 1920
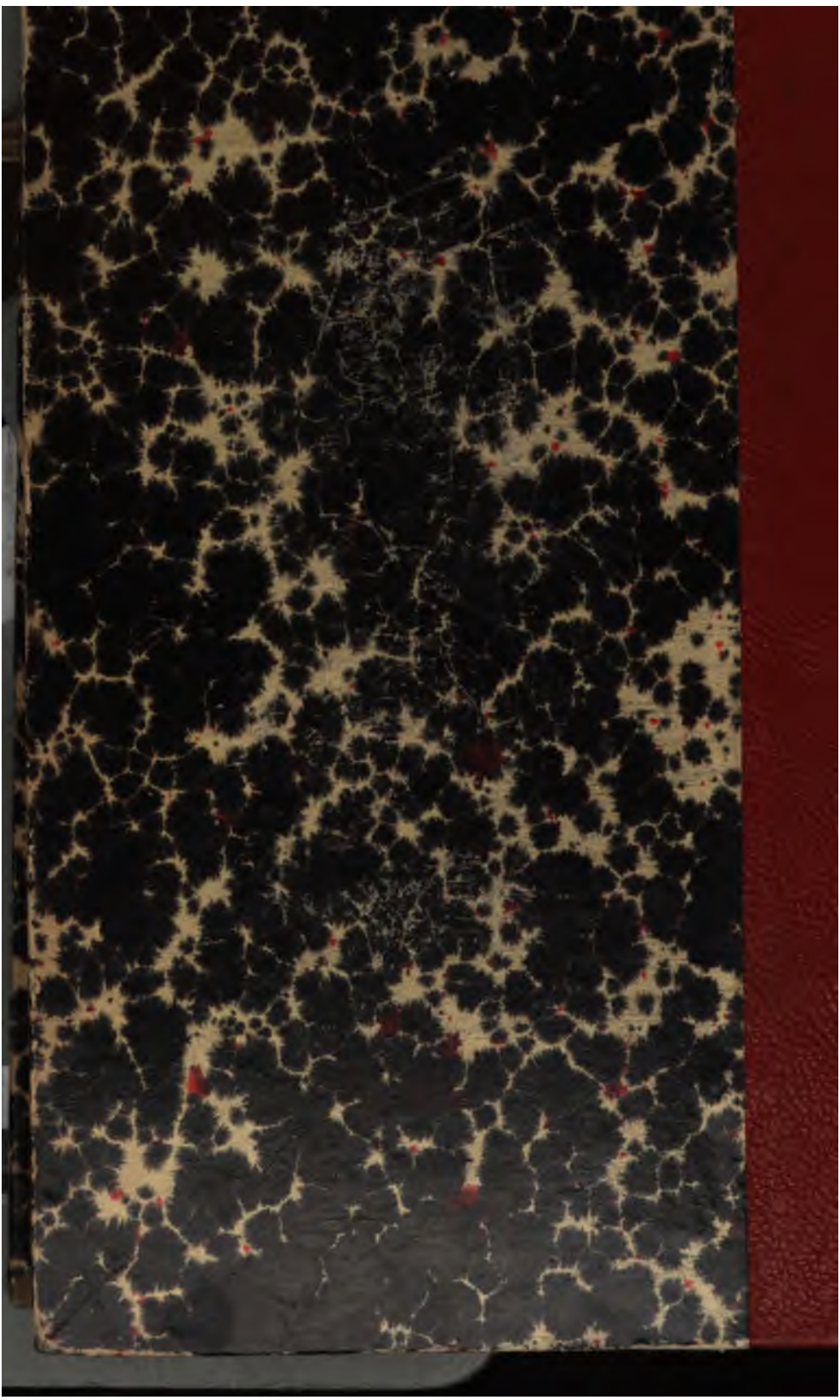
341537